Rapport annuel 2017 - Fédération des Caisses Desjardins du Québec

Choisir Desjardins, c'est contribuer à changer les choses.



Desjardins



Table des matières

Message de la direction 1

Mission, vision et valeurs 3

Rapport de gestion 4

États financiers consolidés 105

Gouvernance d'entreprise 186

Principales filiales 208

Glossaire 209

RAPPORT ANNUEL DU MOUVEMENT
Consultez le rapport annuel du Mouvement Desjardins à l'adresse
www.desjardins.com/rapportannuel

SIÈGE SOCIAL
Fédération des caisses Desjardins du Québec
100, rue des Commandeurs
Lévis (Québec) G6V 7N5 Canada
Téléphone : 418 835-8444
Sans frais : 1 866 835-8444
Télécopieur : 418 833-5873

Notes au lecteur
Pour respecter l'usage recommandé par l'Office québécois de la langue française, nous employons les symboles M et G pour désigner respectivement les millions et les milliards. Ainsi, « 22 M$ » se lit « vingt-deux millions de dollars » et « 100 G$ » se lit « cent milliards de dollars ». Le masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.

Ce rapport annuel a été produit par la première vice-présidence Ressources humaines et Communications, Mouvement Desjardins (vice-présidence Communications d'entreprise) et la première vice-présidence Finances, Trésorerie et Administration, Mouvement Desjardins (vice-présidence Direction financière).

Message de la direction

Les résultats de 2017 de la Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération) et ses activités sont orientés en fonction de l'ambition du Mouvement des caisses Desjardins (Mouvement Desjardins) d'être premier dans le cœur des gens.

Au cours de l'exercice financier terminé le 31 décembre 2017, la Fédération a poursuivi la croissance de ses activités. Elle a enregistré des excédents avant ristournes aux caisses membres de 1 416 M$, soit une hausse de 225 M$ par rapport à 2016. Ce résultat inclut un gain de 249 M$, net des frais et après impôts, réalisé sur la vente des filiales Western Financial Group Inc. et Western Life Assurance Company. Cette solide performance permet au Mouvement Desjardins de soutenir sa croissance, de remplir sa mission coopérative au bénéfice des membres des caisses et de maintenir son excellente capitalisation.

Les revenus d'exploitation ont atteint 13 297 M$, en hausse de 1 351 M$, ou de 11,3 %, par rapport à l'exercice 2016. Les activités de financement, notamment sur cartes de crédit, les activités d'assurance, les revenus liés aux actifs sous gestion et aux commissions sur prêts et cartes de crédit ainsi que le gain lié à la vente de filiales expliquent cette croissance.



Guy Cormier
Président et chef de la direction du Mouvement Desjardins

Au 31 décembre 2017, l'actif de la Fédération totalisait 145,7 G$, soit une augmentation de 11,1 G$, ou de 8,2 %, depuis un an. Cette progression s'explique en grande partie par la hausse des prêts et acceptations nets ainsi que des valeurs mobilières.

Des innovations au service de nos membres et clients

Nous avons la volonté de nous améliorer constamment afin de toujours travailler dans l'intérêt de nos membres et clients. Au quotidien, nous voulons que nos employés de première ligne, de mieux en mieux outillés et bénéficiant de toute la force de Desjardins, répondent promptement et pertinemment à leurs besoins. Nous voulons aussi accompagner nos membres et clients, avec autant de pertinence et d'efficacité, dans leurs projets plus audacieux et les étapes importantes de leur vie financière.

Cette volonté se manifeste aussi dans nos efforts en matière d'innovation. Depuis leur ordinateur, leur tablette ou leur mobile, nos membres et clients peuvent effectuer de plus en plus d'opérations, notamment souscrire une assurance automobile ou soumettre une réclamation.

Nous avons ouvert un cinquième centre 360[d] sur le campus de l'Université Laval, à Québec, pour y servir les jeunes et les étudiants. Nous avons aussi lancé Alerte, qui permet à nos assurés de prévenir certains dommages grâce aux objets connectés.



Denis Berthiaume
Premier vice-président exécutif et chef de l'exploitation du Mouvement Desjardins

Sur le plan organisationnel, nous sommes aussi engagés dans un vaste processus de transformation numérique. Nous voulons ainsi non seulement rendre plus de services accessibles par mobile, mais également rehausser la qualité de l'expérience de nos membres et clients, peu importe le canal qu'ils choisissent.

Un rapprochement avec nos partenaires coopératifs canadiens

Nous avons réalisé un partenariat très prometteur avec plusieurs partenaires du monde coopératif canadien. Ensemble, nous créerons Patrimoine Aviso, l'une des sociétés indépendantes de gestion de patrimoine les plus importantes au Canada, avec 500 000 clients et plus de 55 G$ d'actifs sous gestion. Il s'agit d'une contribution majeure au renforcement du mouvement coopératif dans l'ensemble du pays.

Notre développement tire aussi sa force des équipes qui se sont jointes à nous à la suite de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm. À compter du printemps 2018, la transition de la marque State Farm vers celle de Desjardins Assurances renforcera notre notoriété à l'échelle du pays.

Une base de capital solide

La Fédération maintient une très bonne capitalisation en conformité avec la réglementation. À cet égard, nous avons lancé au début de 2017 une émission de parts de capital d'une valeur de 250 M$. Nous avons ainsi porté la valeur des parts de capital F détenues par les membres des caisses à plus de 4,5 G$.

Notre engagement

Le Mouvement Desjardins est une grande force humaine au service de plus de sept millions de membres et clients. Il représente notre engagement partagé à enrichir la vie des personnes et des communautés par notre relation avec chacune d'elles. Nous y arrivons grâce aux efforts soutenus de notre grande équipe de dirigeants, de gestionnaires et d'employés engagés et dévoués. Nous les remercions de tout cœur.

En 2018, nous poursuivrons avec rigueur l'exécution de notre Plan stratégique. Parmi ses divers éléments, notre priorité ultime sera de renforcer, encore et toujours, notre culture membre et client. C'est ainsi que nous réaliserons notre grande ambition : être premier dans le cœur des gens.



Guy Cormier
Président et chef de la direction
du Mouvement Desjardins



Denis Berthiaume
Premier vice-président exécutif et chef de
l'exploitation du Mouvement Desjardins

Une mission, une vision et des valeurs fortes et distinctives

MISSION DU MOUVEMENT DESJARDINS

Contribuer au mieux-être économique et social des personnes et des collectivités dans les limites compatibles de son champ d'action :

- en développant un réseau coopératif intégré de services financiers sécuritaires et rentables, sur une base permanente, propriété des membres et administré par eux, et un réseau d'entreprises financières complémentaires, à rendement concurrentiel et contrôlé par eux;
- en faisant l'éducation à la démocratie, à l'économie, à la solidarité et à la responsabilité individuelle et collective, particulièrement auprès de ses membres, de ses dirigeants et de ses employés.

VISION

Le Mouvement Desjardins, en s'appuyant sur sa position de premier groupe financier coopératif du Canada, vise à inspirer confiance dans le monde par l'engagement des personnes, sa solidité financière et par sa contribution à une prospérité durable.

VALEURS

- L'argent au service du développement humain
- L'engagement personnel
- L'action démocratique
- L'intégrité et la rigueur dans l'entreprise coopérative
- La solidarité avec le milieu
- L'intercoopération

Rapport de gestion de la Fédération des caisses Desjardins du Québec

Table des matières

NOTE AU LECTEUR 5

1.0 LA FÉDÉRATION DES CAISSES DESJARDINS DU QUÉBEC
- 1.1 Profil et structure 13
- 1.2 Événements importants 17
- 1.3 Perspectives financières pour 2018 17
- 1.4 Évolution de la situation économique 18

2.0 REVUE DES RÉSULTATS FINANCIERS
- 2.1 Incidence de la vente de filiales 20
- 2.2 Analyse des résultats de l'exercice 2017 21
- 2.3 Analyse des résultats des secteurs d'activité 28
 - 2.3.1 Secteur d'activité Particuliers et Entreprises 28
 - 2.3.2 Secteur d'activité Gestion de patrimoine et Assurance de personnes 32
 - 2.3.3 Secteur d'activité Assurance de dommages 36
 - 2.3.4 Rubrique Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins 39
- 2.4 Analyse des résultats du quatrième trimestre et tendances trimestrielles 41

3.0 REVUE DU BILAN
- 3.1 Gestion du bilan 45
- 3.2 Gestion du capital 47
- 3.3 Arrangements hors bilan 54

4.0 GESTION DES RISQUES
- 4.1 Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs 55
- 4.2 Gestion des risques 59
- 4.3 Information additionnelle liée à l'exposition à certains risques 89

5.0 RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
- 5.1 Contrôles et procédures 90
- 5.2 Information relative aux parties liées 91
- 5.3 Méthodes comptables critiques et estimations 91
- 5.4 Modifications comptables futures 96
- 5.5 Statistiques des cinq dernières années 101

SECTION 1.0 **La Fédération des caisses Desjardins du Québec**

Cette section présente une brève description du profil de la Fédération des caisses Desjardins du Québec et des faits saillants financiers de 2017. On y trouve également les événements importants, une description de l'environnement économique de 2017 ainsi que les perspectives économiques et financières pour 2018.

SECTION 2.0 **Revue des résultats financiers**

Cette section porte sur l'analyse des résultats de la Fédération des caisses Desjardins du Québec pour son exercice terminé le 31 décembre 2017. Elle présente le profil, la description de l'industrie, la stratégie et les priorités pour 2018 ainsi que l'analyse des résultats financiers de chacun des secteurs d'activité. Elle fournit de plus une analyse des résultats du quatrième trimestre et des tendances trimestrielles.

SECTION 3.0 **Revue du bilan**

Cette section commente le bilan de la Fédération des caisses Desjardins du Québec. Elle aborde principalement les activités de financement et de collecte d'épargne. De plus, il y est question de la gestion du capital et des arrangements hors bilan.

SECTION 4.0 **Gestion des risques**

Cette section met en lumière le cadre de gestion des risques et présente les différents risques liés aux activités de la Fédération des caisses Desjardins du Québec. Elle présente de plus les facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs de cette dernière.

SECTION 5.0 **Renseignements complémentaires**

Cette section présente les contrôles et procédures, l'information relative aux parties liées, les méthodes comptables critiques et les estimations, les modifications comptables futures ainsi que diverses statistiques annuelles.

Note au lecteur

La Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération) est une entité coopérative du Mouvement des caisses Desjardins (Mouvement Desjardins ou Mouvement). Le Mouvement Desjardins regroupe les caisses Desjardins réparties au Québec et en Ontario (caisses), la Fédération et ses filiales (dont Capital Desjardins inc.), La Fédération des caisses populaires de l'Ontario Inc. ainsi que le Fonds de sécurité Desjardins.

Le rôle de la Fédération est présenté à la section « Profil et structure ».

Le rapport de gestion, daté du 26 février 2018, présente l'analyse des résultats et des principaux changements survenus dans le bilan de la Fédération pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017, par comparaison avec les exercices antérieurs. La Fédération publie l'information financière en respectant le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* prescrit par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM). De l'information sur les contrôles et les procédures de la Fédération est présentée à la section « Renseignements complémentaires » de ce rapport de gestion.

Ce rapport doit être lu conjointement avec les états financiers consolidés, y compris les notes complémentaires, au 31 décembre 2017.

Des renseignements supplémentaires sur la Fédération sont disponibles sur le site Web du Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR), à l'adresse www.sedar.com (sous le profil de la Fédération des caisses Desjardins du Québec), où l'on trouve également la notice annuelle de la Fédération. D'autres renseignements peuvent être obtenus sur le site Web du Mouvement Desjardins, à l'adresse **www.desjardins.com/fr/a_propos/investisseurs**. Aucune information présentée sur ces sites n'est intégrée par renvoi à ce rapport de gestion.

MISE EN GARDE SUR LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Les communications publiques de la Fédération comprennent souvent des énoncés prospectifs, écrits ou verbaux. Ce rapport de gestion comporte des énoncés prospectifs qui peuvent être intégrés à d'autres documents déposés auprès d'organismes de réglementation du Canada ou à toute autre communication. Ces énoncés comprennent, sans s'y limiter, des observations concernant les objectifs de la Fédération en matière de rendement financier, ses priorités, ses activités, l'examen de la conjoncture économique et des marchés ainsi que les perspectives concernant les économies canadienne, américaine, européenne et internationale. Ces énoncés incluent, entre autres, ceux qui figurent dans les sections 1.3 « Perspectives financières pour 2018 », 1.4 « Évolution de la situation économique », 2.0 « Revue des résultats financiers », 3.0 « Revue du bilan » et 5.0 « Renseignements complémentaires » de ce rapport de gestion. Ils se reconnaissent habituellement par l'emploi de termes comme « croire », « prévoir », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « estimer », « planifier » et « pouvoir », de verbes conjugués au futur et au conditionnel ainsi que de mots et d'expressions comparables.

Par leur nature même, les énoncés prospectifs comportent des hypothèses, des incertitudes et des risques inhérents de nature générale ou spécifique. Il est donc possible qu'en raison de plusieurs facteurs, les hypothèses formulées s'avèrent erronées, ou que les prédictions, projections ou autres énoncés prospectifs ainsi que les objectifs et les priorités de la Fédération ne se matérialisent pas ou se révèlent inexacts et que les résultats réels en diffèrent sensiblement. La Fédération recommande aux lecteurs de ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs étant donné que les résultats réels, les conditions, les actions ou les événements futurs pourraient différer sensiblement des cibles, des attentes, des estimations ou des intentions qui y sont avancées explicitement ou implicitement.

Divers facteurs, dont plusieurs sont indépendants de la volonté de la Fédération et dont cette dernière peut difficilement prédire les répercussions, peuvent influer sur la justesse des énoncés prospectifs mentionnés dans ce rapport de gestion. Ces facteurs incluent ceux qui sont décrits dans la section 4.0 « Gestion des risques » et comprennent notamment les risques de crédit, de marché, de liquidité, opérationnel, d'assurance, stratégique et de réputation. Mentionnons également, au titre de ces facteurs, le risque lié à l'environnement réglementaire et juridique, y compris les changements d'ordre législatif ou réglementaire au Québec, au Canada ou ailleurs dans le monde, comme les changements apportés aux politiques monétaires et fiscales, aux directives concernant la présentation de l'information, aux directives réglementaires en matière de liquidités et aux lignes directrices relatives aux fonds propres, ou les interprétations qui en sont faites. Notons aussi le risque environnemental, qui correspond au risque que la Fédération subisse des pertes financières, opérationnelles ou de réputation résultant d'impacts ou de problèmes d'ordre environnemental, que ceux-ci proviennent des activités relatives au crédit, à l'investissement ou aux activités de cette dernière. Considérons, enfin, le risque lié aux régimes de retraite, qui correspond au risque de pertes résultant des engagements pris par la Fédération au profit de ses employés en matière de régimes de retraite et découlant essentiellement des risques de taux, de prix, de change et de longévité.

Citons également, à titre de facteurs pouvant influer sur la justesse des énoncés prospectifs mentionnés dans ce rapport de gestion, des facteurs liés aux cybermenaces, aux évolutions technologiques et réglementaires, à l'endettement des ménages et à l'évolution du marché immobilier, à la conjoncture de faibles taux d'intérêt et aux risques géopolitiques. De plus, mentionnons des facteurs liés aux conditions économiques et commerciales générales dans les régions où la Fédération exerce ses activités ainsi qu'à l'évolution de la conjoncture économique et financière au Québec, au Canada ou ailleurs dans le monde, notamment les taux d'intérêt à court et à long termes, l'inflation, les fluctuations des marchés des titres de créances, les taux de change, la volatilité des marchés financiers, le resserrement des liquidités sur certains marchés, la vigueur de l'économie et le volume des affaires réalisées par la Fédération dans une région donnée. Signalons aussi les facteurs liés aux politiques monétaires, à l'exactitude et à l'intégralité des renseignements sur les clients et les contreparties, aux estimations comptables critiques et aux normes comptables appliquées par la Fédération, aux nouveaux produits et services destinés à maintenir ou à accroître les parts de marché de la Fédération, à la concentration géographique, aux acquisitions et partenariats, aux cotes de crédit et aux catastrophes et changements climatiques.

Mentionnons aussi, à titre de facteurs pouvant influer sur la justesse des énoncés prospectifs mentionnés dans ce rapport de gestion, les modifications aux lois fiscales, les changements imprévus dans les habitudes de consommation et d'épargne des particuliers, la capacité de mettre en œuvre le plan de relève de la Fédération dans un délai raisonnable, l'incidence possible des conflits internationaux ou des catastrophes naturelles ainsi que la capacité de prévoir et de bien gérer les risques associés à ces facteurs malgré la présence d'un contexte de gestion rigoureuse des risques.

Il importe de souligner que la liste des facteurs susceptibles d'influer sur les résultats futurs figurant ci-dessus n'est pas exhaustive. D'autres facteurs pourraient avoir des répercussions défavorables sur les résultats de la Fédération. Des renseignements supplémentaires sur ces derniers et d'autres facteurs sont fournis à la section 4.0 « Gestion des risques » de ce rapport de gestion. Bien que la Fédération soit d'avis que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, elle ne peut garantir qu'elles se révéleront exactes. La Fédération déconseille aux lecteurs de se fier indûment à ces énoncés prospectifs pour prendre des décisions. Les lecteurs qui se fient à ces énoncés doivent soigneusement tenir compte de ces facteurs de risque de même que des autres incertitudes et événements potentiels.

Les hypothèses économiques importantes étayant les énoncés prospectifs figurant dans le présent document sont décrites à la section « Perspectives économiques pour 2018 » de ce rapport de gestion. Ces hypothèses peuvent également être mises à jour dans les rapports de gestion trimestriels. Les énoncés prospectifs contenus dans ce rapport représentent le point de vue de la direction uniquement à la date des présentes et sont communiqués afin d'aider les lecteurs à comprendre et à interpréter le bilan de la Fédération aux dates indiquées ou ses résultats pour les périodes terminées à ces dates ainsi que ses priorités et ses objectifs stratégiques. Ces énoncés peuvent ne pas convenir à d'autres fins. La Fédération ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs, verbaux ou écrits, qui peuvent être faits à l'occasion par elle ou en son nom, à l'exception de ce qui est exigé en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables.

MODE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers consolidés ont été préparés par la direction de la Fédération conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et aux exigences comptables de l'Autorité des marchés financiers (AMF) du Québec, qui ne diffèrent pas des IFRS. Les méthodes comptables utilisées sont identiques à celles de 2016. Pour de plus amples renseignements sur les méthodes comptables appliquées, se reporter aux états financiers consolidés.

Ce rapport de gestion a été préparé conformément aux règlements en vigueur des ACVM portant sur les obligations d'information continue. À moins d'indication contraire, tous les montants sont présentés en dollars canadiens et proviennent principalement des états financiers consolidés de la Fédération. Les symboles M$ et G$ sont utilisés pour désigner respectivement les millions et les milliards de dollars.

Pour évaluer sa performance, la Fédération utilise des mesures conformes aux IFRS et diverses mesures financières non conformes aux IFRS. Les mesures financières non conformes autres que les ratios réglementaires et pour lesquelles il n'existe pas de définitions normalisées ne sont pas directement comparables à des mesures similaires utilisées par d'autres sociétés et peuvent ne pas être directement comparables à toute mesure prescrite par les IFRS. Ces mesures non conformes aux IFRS peuvent être utiles aux investisseurs, entre autres, pour l'analyse du rendement financier. Elles sont définies ci-après :

Actifs moyens – Prêts et acceptations moyens – Dépôts moyens – Capitaux propres moyens

Les soldes moyens de ces éléments sont utilisés comme mesures de croissance. Ils correspondent à la moyenne des montants présentés aux états financiers consolidés à la fin des cinq derniers trimestres calculée à compter du 31 décembre.

Excédents rajustés de la Fédération avant ristournes aux caisses membres

La notion d'excédents rajustés est utilisée afin d'exclure les éléments particuliers et ainsi de présenter la performance financière provenant des activités d'exploitation. Ces éléments particuliers se caractérisent comme étant non liés aux opérations, comme les acquisitions et dispositions.

Les excédents de la Fédération avant ristournes aux caisses membres sont rajustés afin d'exclure les éléments particuliers suivants : le gain et les frais, nets d'impôts, liés à la vente des filiales Western Financial Group Inc. et Western Life Assurance Company complétée le 1er juillet 2017 ainsi que le gain à la date d'acquisition et les frais, nets d'impôts, engagés dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de la State Farm Mutual Automobile Insurance Company (State Farm) complétée le 1er janvier 2015. Ces derniers comprennent les coûts liés à la transaction et à l'intégration des activités ainsi que les frais de transformation.

Le tableau suivant présente la conciliation des excédents avant ristournes aux caisses membres tels que présentés dans les états financiers consolidés et les excédents rajustés tels que présentés dans le rapport de gestion.

(en millions de dollars)	**2017**	2016	2015
Présentation des excédents avant ristournes aux caisses membres selon les états financiers consolidés	**1 416 $**	1 191 $	1 137 $
Éléments particuliers, nets d'impôts			
Gain net des frais lié à la vente de Western Financial Group Inc. et Western Life Assurance Company[(1)]	**(249)**	-	-
Gain et frais liés à l'acquisition des activités canadiennes de State Farm	**32**	33	(19)
Présentation des excédents rajustés avant ristournes aux caisses membres	**1 199 $**	1 224 $	1 118 $

(1) Le montant avant impôts est de 278 M$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017, comme présenté à la note complémentaire 20 « Dispositions importantes » des états financiers consolidés.

Excédents nets rajustés du secteur Assurance de dommages

Les excédents nets du secteur Assurance de dommages sont rajustés afin d'exclure les éléments particuliers suivants : le gain et les frais, nets d'impôts, liés à la vente des filiales Western Financial Group Inc. et Western Life Assurance Company complétée le 1er juillet 2017 ainsi que le gain à la date d'acquisition et les frais, nets d'impôts, engagés dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm complétée le 1er janvier 2015. Ces derniers comprennent les coûts liés à la transaction et à l'intégration des activités ainsi que les frais de transformation.

Le tableau suivant présente la conciliation des excédents nets du secteur Assurance de dommages tels que présentés dans les états financiers consolidés et les excédents nets rajustés tels que présentés dans le rapport de gestion.

(en millions de dollars)	**2017**	2016	2015
Présentation des excédents nets du secteur Assurance de dommages selon les états financiers consolidés	**446 $**	296 $	360 $
Éléments particuliers, nets d'impôts			
Gain net des frais lié à la vente de Western Financial Group Inc. et Western Life Assurance Company[(1)]	**(241)**	-	-
Gain et frais liés à l'acquisition des activités canadiennes de State Farm[(2)]	**32**	33	(22)
Présentation des excédents nets rajustés du secteur Assurance de dommages	**237 $**	329 $	338 $

(1) L'écart avec les données présentées dans le tableau des excédents rajustés de la Fédération avant ristournes aux caisses membres est lié à des frais de transactions intersectoriels.
(2) L'écart avec les données présentées dans le tableau des excédents rajustés de la Fédération avant ristournes aux caisses membres est lié à un montant provenant du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes.

Prêts douteux bruts/prêts et acceptations bruts

L'indicateur prêts douteux bruts/prêts et acceptations bruts est utilisé comme mesure de qualité du portefeuille de prêts. Il correspond aux prêts douteux bruts exprimés en pourcentage du total des prêts et acceptations bruts.

Le tableau 28 du rapport de gestion de la Fédération fournit des renseignements plus détaillés sur cet indicateur.

Ratio des sinistres – Ratio des frais – Ratio combiné

Ces ratios sont utilisés comme mesure de rentabilité du secteur Assurance de dommages.

Le ratio des sinistres correspond aux frais de sinistres, déduction faite de la réassurance, exprimés en pourcentage des primes nettes acquises et excluant l'ajustement fondé sur le rendement du marché. Ce dernier se définit comme étant l'incidence des fluctuations du taux d'actualisation sur les provisions pour sinistres et frais de règlement en fonction du changement du rendement fondé sur le marché des actifs qui appuient ces provisions.

Le ratio des sinistres est composé des ratios suivants :

- Ratio des sinistres pour l'exercice en cours : ratio des sinistres, excluant les frais de sinistres liés aux catastrophes et événements majeurs de l'exercice en cours ainsi que l'évolution des sinistres des années antérieures, déduction faite de la réassurance y afférent, compte non tenu des primes de reconstitution, le cas échéant.
- Ratio des sinistres liés aux catastrophes et événements majeurs : ratio des sinistres considérant les frais de sinistres liés aux catastrophes et événements majeurs de l'exercice en cours, déduction faite de la réassurance et incluant l'incidence des primes de reconstitution, le cas échéant.
- Ratio de l'évolution des sinistres des années antérieures : ratio des sinistres incluant, au numérateur, l'effet des changements dans le total des sinistres encourus des années antérieures au cours d'une période donnée, déduction faite de la réassurance y afférent, compte non tenu, au dénominateur, des primes de reconstitution, le cas échéant.

Le ratio des frais correspond quant à lui aux frais d'exploitation exprimés en pourcentage des primes nettes acquises.

Le ratio combiné correspond à la somme du ratio des sinistres et du ratio des frais.

Le tableau suivant présente le calcul du ratio des sinistres, du ratio des frais et du ratio combiné tel que présenté dans le rapport de gestion.

(en millions de dollars et en pourcentage)	**2017**	2016	2015
Primes nettes	**3 896 $**	3 207 $	3 113 $
Primes exclues du ratio des sinistres[(1)]	**(61)**	(149)	(117)
Primes nettes considérées au dénominateur des ratios	**3 835 $**	3 058 $	2 996 $
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	**2 555 $**	1 838 $	1 922 $
Ajustement fondé sur le rendement du marché (ARM)	**62**	39	(27)
Autres éléments exclus du ratio des sinistres[(1)]	**(20)**	(36)	(34)
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance excluant l'ARM	**2 597 $**	1 841 $	1 861 $
Ratio des sinistres	**67,7 %**	60,2 %	62,1 %
Frais autres que d'intérêts	**1 099 $**	1 132 $	1 070 $
Autres dépenses exclues du ratio des frais[(2)]	**(158)**	(329)	(306)
Frais d'exploitation	**941 $**	803 $	764 $
Ratio des frais	**24,5 %**	26,3 %	25,5 %
Ratio combiné	**92,2**	86,5	87,6

(1) Provient principalement des activités d'assurance vie de Western Life Assurance Company, dont la vente a été complétée le 1er juillet 2017.
(2) Provient principalement des activités d'assurance vie et de distribution de produits d'assurance de Western Life Assurance Company et Western Financial Group Inc., incluant les frais liés à la vente de ces deux entités le 1er juillet 2017, ainsi que des frais liés à l'acquisition le 1er janvier 2015 des activités canadiennes de State Farm.

Rendement des capitaux propres et rendement des capitaux propres rajusté

Le rendement des capitaux propres est utilisé comme mesure de rentabilité amenant de la création de valeur pour les membres et les clients. Exprimé en pourcentage, il correspond aux excédents avant ristournes aux caisses membres, à l'exclusion de la part revenant aux participations ne donnant pas le contrôle, et des intérêts versés aux détenteurs des parts de placement PL et PL-2 (qui ne donnent pas droit au partage des excédents), sur les capitaux propres moyens avant les participations ne donnant pas le contrôle et les parts de placement PL et PL-2.

Le tableau suivant présente le rapprochement du rendement des capitaux propres avec les excédents avant ristournes aux caisses membres tel que présenté dans le rapport de gestion.

(en millions de dollars et en pourcentage)	**2017**	2016	2015
Excédents avant ristournes aux caisses membres	**1 416 $**	1 191 $	1 137 $
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	**(43)**	(85)	(180)
Intérêts versés aux détenteurs des parts de placement PL et PL-2	**-**	-	(20)
Part revenant au Groupe	**1 373 $**	1 106 $	937 $
Capitaux propres moyens avant les participations ne donnant pas le contrôle	**14 584 $**	13 033 $	11 401 $
Rendement des capitaux propres	**9,4 %**	8,5 %	8,2 %
Rendement des capitaux propres rajusté[(1)]	**7,9**	8,7	8,0

(1) Prend en compte les éléments particuliers présentés à la sous-section « Excédents rajustés de la Fédération avant ristournes aux caisses membres » de la présente section.

Revenus

Revenus d'exploitation

La notion des revenus d'exploitation est utilisée dans l'analyse des résultats financiers. Cette notion permet de présenter des données financières mieux structurées et facilite la comparabilité des activités d'exploitation d'une période à l'autre en excluant la volatilité des résultats propres aux placements eu égard notamment à l'importance des activités d'assurance de personnes et d'assurance de dommages pour lesquelles une très grande proportion des placements est comptabilisée à la juste valeur par le biais du compte de résultat. L'analyse des revenus de la Fédération est donc expliquée en deux volets, soit les revenus d'exploitation et les revenus de placement, qui composent le revenu total. Cette mesure n'est pas directement comparable à des mesures similaires utilisées par d'autres sociétés.

Les revenus d'exploitation comprennent le revenu net d'intérêts provenant principalement du secteur Particuliers et Entreprises et de la rubrique Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins, les primes nettes et les autres revenus d'exploitation tels que les cotisations, les ententes de services, les commissions sur prêts et cartes de crédit, les services de courtage et de fonds de placement, les honoraires de gestion et de services de garde, les revenus de change ainsi que les autres revenus. Ces postes, pris individuellement, correspondent à ceux qui sont présentés dans les états financiers consolidés.

Revenus de placement

Quant aux revenus de placement, ils comprennent les revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat, les revenus nets sur les titres disponibles à la vente ainsi que les revenus nets sur les autres placements. Ces postes, pris individuellement, correspondent à ceux qui sont présentés dans les états financiers consolidés. Les activités d'appariement des filiales d'assurance de personnes et d'assurance de dommages, qui comprennent les variations de la juste valeur, les gains et pertes sur disposition et les revenus d'intérêt et de dividende sur les valeurs mobilières, sont présentées avec les revenus de placement étant donné que ces actifs soutiennent les passifs d'assurance dont les résultats sont comptabilisés dans les frais de sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance dans les états financiers consolidés. Ces revenus de placement incluent également les variations de la juste valeur des placements du secteur Particuliers et Entreprises, comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Le tableau suivant illustre la concordance des revenus totaux présentés dans le rapport de gestion et les états financiers consolidés.

(en millions de dollars)	2017	2016[1]	2015[1]
Présentation des revenus dans les états financiers consolidés			
Revenu net d'intérêts	**1 404 $**	1 303 $	1 203 $
Primes nettes	**8 146**	7 263	7 006
Autres revenus			
Cotisations	**377**	393	339
Ententes de services	**727**	699	760
Commissions sur prêts et cartes de crédit	**660**	575	547
Services de courtage et de fonds de placement	**1 087**	1 106	1 037
Honoraires de gestion et de services de garde	**457**	397	385
Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	**1 158**	572	687
Revenus nets sur les titres disponibles à la vente	**405**	335	281
Revenus nets sur les autres placements	**204**	201	242
Revenus de change	**77**	70	74
Autres	**362**	140	250
Revenu total	**15 064 $**	13 054 $	12 811 $
Présentation des revenus dans le rapport de gestion			
Revenu net d'intérêts	**1 404 $**	1 303 $	1 203 $
Primes nettes	**8 146**	7 263	7 006
Autres revenus d'exploitation			
Cotisations	**377**	393	339
Ententes de services	**727**	699	760
Commissions sur prêts et cartes de crédit	**660**	575	547
Services de courtage et de fonds de placement	**1 087**	1 106	1 037
Honoraires de gestion et de services de garde	**457**	397	385
Revenus de change	**77**	70	74
Autres	**362**	140	250
Revenus d'exploitation	**13 297**	11 946	11 601
Revenus de placement			
Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	**1 158**	572	687
Revenus nets sur les titres disponibles à la vente	**405**	335	281
Revenus nets sur les autres placements	**204**	201	242
	1 767	1 108	1 210
Revenu total	**15 064 $**	13 054 $	12 811 $

[1] Les données de 2016 et de 2015 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

Taux de dotation

Le taux de dotation est utilisé comme mesure de qualité du portefeuille de prêts. Il correspond à la dotation à la provision pour pertes sur créances sur les prêts et acceptations bruts moyens.

Le tableau suivant présente le calcul du taux de dotation tel que présenté dans le rapport de gestion.

(en millions de dollars et en pourcentage)	2017	2016	2015
Dotation à la provision pour pertes sur créances	**278 $**	248 $	302 $
Prêts bruts moyens	**55 101**	51 289	48 523
Acceptations brutes moyennes	**69**	108	483
Prêts et acceptations bruts moyens	**55 170 $**	51 397 $	49 006 $
Taux de dotation	**0,50 %**	0,48 %	0,62 %

CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

Contexte réglementaire

Les activités de la Fédération sont notamment régies par la *Loi sur les coopératives de services financiers* et la *Loi sur le Mouvement Desjardins*. L'AMF est le principal organisme gouvernemental qui supervise et surveille les institutions de dépôts (autres que les banques) et les compagnies d'assurances exerçant leurs activités au Québec et régies par une loi de cette province, y compris la Fédération et ses filiales d'assurances. D'autres réglementations fédérales et provinciales, en plus de celles d'organismes de réglementation, peuvent également régir certaines activités des entités du Mouvement, comme la réglementation du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), qui a trait à l'assurance de dommages, à la garde de valeurs et aux services fiduciaires ainsi qu'aux services bancaires offerts par la Banque Zag.

De plus, le Mouvement Desjardins, y compris la Fédération, se conforme aux exigences réglementaires minimales de capitalisation émises par l'AMF, qui sont adaptées en fonction des dispositions de l'Accord de Bâle III. La Fédération gère l'information financière en respectant le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* de l'AMF. La gouvernance financière et la gouvernance d'entreprise de la Fédération sont traitées aux pages 90 et 91 de ce rapport de gestion et à la section « Gouvernance d'entreprise » du rapport annuel 2017 de la Fédération.

En juin 2013, l'AMF a statué que le Mouvement Desjardins remplissait les critères le désignant comme une institution financière d'importance systémique intérieure (IFIS-I), ce qui l'assujettit, entre autres, à des exigences de capitalisation supérieures ainsi qu'à des exigences de divulgation accrue conformément aux instructions de l'AMF. Ainsi, en sa qualité d'IFIS-I, le Mouvement se voit imposer, depuis le 1er janvier 2016, une exigence supplémentaire de 1 % relativement à ses ratios de fonds propres minimaux. Notons également qu'en se basant sur les recommandations émises par le Groupe de travail Enhanced Disclosure Task Force (EDTF) du Conseil de stabilité financière et contenues dans le document *Enhancing the Risk Disclosures of Banks,* le Mouvement Desjardins poursuit son évolution en ce qui a trait à la divulgation externe et intègre globalement ces recommandations à son cadre de communication de l'information relative à la gestion des risques. Le Mouvement Desjardins poursuit également son évolution quant à la divulgation afin de se conformer aux principes d'agrégation des données sur les risques et de la notification des risques qui visent à renforcer la gouvernance de même que les capacités d'agrégation et de reddition des données sur les risques. De plus, le Mouvement a élaboré un plan de retour à la viabilité détaillant les mesures qu'il mettra en œuvre pour rétablir sa situation financière en cas de crise. Il est à noter que le BSIF a également statué en 2013 que les six plus grandes institutions financières canadiennes remplissaient les critères de désignation à titre d'IFIS-I.

Mentionnons également que la Desjardins Bank, National Association, une filiale de la Fédération constituée en vertu des lois fédérales américaines, est supervisée par l'Office of the Comptroller of the Currency *des* États-Unis (OCC), et que les activités de la Fédération aux États-Unis sont assujetties en tant qu'activités d'une société de portefeuille bancaire à la surveillance et à la réglementation du Board of Governors of the Federal Reserve System. Desjardins Florida Branch, la succursale de la Fédération active dans l'État de la Floride et constituée en vertu des lois fédérales américaines, est également supervisée par l'OCC. Le Mouvement Desjardins est de plus soumis à la *Bank Holding Company Act* américaine et il détient le statut de Financial Holding Company (FHC) aux États-Unis. Pour maintenir ce statut, le Mouvement doit continuer à respecter des exigences de fonds propres et certaines autres exigences afin d'être considéré comme étant « bien capitalisé » et « bien géré » conformément à la réglementation de la Réserve fédérale américaine (FED).

Évolution du contexte réglementaire

Cette section présente les éléments relatifs à l'évolution du contexte réglementaire, qui s'appliquent à l'ensemble du Mouvement Desjardins, y compris la Fédération et ses composantes.

Le Mouvement Desjardins effectue un suivi rigoureux de la réglementation en matière de produits et de services financiers ainsi que de l'actualité en matière de fraude, de corruption, d'évasion fiscale, de protection des renseignements personnels, de recyclage des produits de la criminalité et de financement des activités terroristes afin d'atténuer toute répercussion défavorable sur ses activités, et il vise à respecter de saines pratiques en la matière. La section « Gestion du capital » présente des renseignements supplémentaires sur l'évolution de la réglementation qui a trait au capital.

Loi sur les coopératives de services financiers et Loi sur le Mouvement Desjardins

Le 5 octobre 2017, le ministre des Finances du Québec a déposé à l'Assemblée nationale le projet de loi n^{0} 141, *Loi visant principalement à améliorer l'encadrement du secteur financier, la protection des dépôts d'argent et le régime de fonctionnement des institutions financières* (projet de loi), qui aura des effets significatifs sur l'ensemble des institutions et intermédiaires évoluant dans le secteur financier au Québec. Le projet de loi vise à mettre à jour et à moderniser le cadre législatif applicable au secteur financier au Québec afin que les institutions financières qu'il régit aient tous les leviers nécessaires pour évoluer dans un environnement très concurrentiel ainsi qu'une gouvernance conforme aux meilleures pratiques. Les lois touchées par le projet de loi incluent notamment la *Loi sur les assurances,* la *Loi sur les coopératives de services financiers,* la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* et la *Loi sur l'assurance dépôts.* La *Loi sur les coopératives de services financiers* serait modifiée afin, entre autres, de préciser les règles d'organisation d'un réseau de coopératives de services financiers et d'un groupe financier ainsi que les règles d'émission de parts de capital et de parts de placement.

Le projet de loi ajouterait également un chapitre concernant le Groupe coopératif Desjardins, afin de remplacer la *Loi sur le Mouvement Desjardins*, qui viserait, entre autres, à renforcer les mécanismes de solidarité financière au sein de celui-ci. Le projet de loi confirmerait ainsi la mission de la Fédération d'assurer la gestion des risques du Mouvement Desjardins et de veiller à la santé financière du groupe coopératif et à sa pérennité. À cette fin, la Fédération et le Fonds de sécurité Desjardins se verraient accorder des pouvoirs spéciaux additionnels d'encadrement et d'intervention visant la protection des créanciers, incluant les déposants, et de l'intérêt public. Les modifications proposées à la *Loi sur l'assurance-dépôts* incluent une proposition visant à ce que cette loi régisse la surveillance et le contrôle des activités en matière de prise de dépôts et des activités des institutions de dépôts autorisées ainsi que des mécanismes de redressement et de résolution en cas de défaillance des institutions de dépôt. De plus, le projet de loi prévoit un encadrement révisé pour les assureurs au Québec, y compris l'introduction d'un régime moderne applicable à la vente d'assurances par Internet. Le leader parlementaire du gouvernement n'a pas encore fourni d'échéancier précis concernant l'adoption du projet de loi dans sa version définitive. Le Mouvement Desjardins continue de suivre de près le processus législatif et d'analyser l'évolution et les incidences de ce projet de loi.

Loi sur les régimes de retraite à prestations déterminées

La *Loi modifiant la Loi sur les régimes complémentaires de retraite principalement quant au financement des régimes de retraite à prestations déterminées* est entrée en vigueur le 1er janvier 2016. Les modifications aux règles de capitalisation visent à favoriser la pérennité des régimes de retraite privés en prévoyant un financement qui doit inclure une provision de stabilisation explicite établie en fonction de la politique de placement du régime. Le financement selon l'approche de solvabilité n'est plus requis. Le 20 décembre 2017, le gouvernement du Québec a publié un règlement afin de préciser les exigences applicables à des éléments introduits en 2016, notamment la politique de financement et la politique d'achat de rentes. Le Mouvement Desjardins continue d'effectuer une vigie de l'évolution de la législation ayant une incidence sur les régimes de retraite.

Règles relatives aux instruments de fonds propres

La ligne directrice sur les normes de fonds propres du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) applicables aux institutions financières canadiennes comporte des règles relatives aux instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité, qui sont inclus dans les fonds propres réglementaires. Le Mouvement Desjardins, en vertu de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance de capital de base* de l'AMF, est assujetti à des règles similaires applicables aux instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité de son capital réglementaire. Le Mouvement Desjardins n'a toutefois émis aucun instrument visé par ces règles, car des discussions sont toujours en cours auprès de l'AMF sur leur application par le Mouvement Desjardins.

Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes

Le 19 juin 2014, afin de renforcer le régime canadien de lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes et d'améliorer l'efficacité de son régime de sanctions financières, le Parlement du Canada a sanctionné la *Loi no 1 sur le plan d'action économique de 2014*. Cette loi prévoit notamment des modifications à la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* et à ses règlements connexes. Certaines modifications sont entrées en vigueur en juin 2016. Les autres modifications entreront en vigueur progressivement. La période transitoire pour l'application des nouvelles mesures de vérification de l'identité a été prolongée jusqu'au 23 janvier 2018. De plus, le 22 juin 2017, le Parlement du Canada a sanctionné la *Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 22 mars 2017 et mettant en œuvre d'autres mesures.* Cette loi prévoit des modifications à la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes*. Tout en préparant la mise en œuvre de ces changements législatifs, le Mouvement Desjardins effectue une vigie constante afin d'évaluer leurs incidences sur ses activités.

Régime de recapitalisation interne des banques d'importance systémique intérieure

Le 16 juin 2017, le ministère des Finances du Canada a procédé à la publication préalable de trois projets de règlements pour la mise en œuvre du régime de recapitalisation interne des banques et le BSIF a publié un projet de ligne directrice *Capacité totale d'absorption des pertes (*ligne directrice *Total Loss Absorbing Capacity* [TLAC]) à des fins de commentaires. La mise en place des règlements et de la ligne directrice TLAC vise à faire en sorte qu'une banque d'importance systémique intérieure (BISi) non viable dispose d'une capacité d'absorption des pertes suffisante pour assurer sa recapitalisation. Les BISi devront publier les ratios prévus à la ligne directrice TLAC à compter du trimestre commençant le 1er novembre 2018 et se conformer aux exigences de la ligne directrice TLAC au plus tard le 1er novembre 2021. Ce régime de recapitalisation n'est pas applicable dans l'immédiat au Mouvement Desjardins, qui est réglementé par l'AMF. D'ailleurs, le projet de loi déposé par le gouvernement du Québec le 5 octobre 2017, comme mentionné précédemment, prévoit notamment certains mécanismes de redressement et de résolution en cas de défaillance des institutions de dépôt.

Projets de réforme financière aux États-Unis

Les initiatives de réforme aux États-Unis en matière de réglementation financière, advenant leur concrétisation, pourraient avoir une incidence sur les institutions financières autres qu'américaines qui exercent des activités aux États-Unis, incluant le Mouvement Desjardins. Il est à noter que le futur des réformes envisagées demeure toujours incertain en ce qui concerne le Congrès américain. Les règles découlant de la *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act*, qui touchent notamment la mise en œuvre des articles traitant de la négociation de swaps, de la négociation pour compte propre et de la propriété des fonds de couverture (règle Volcker) ainsi que de ceux qui ont trait aux normes prudentielles plus strictes et à la production d'un plan de résolution, pourraient être affectées. Le Mouvement Desjardins continue de faire une vigie constante de l'évolution de ces exigences et des initiatives de réforme.

Norme d'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers en matière fiscale

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a mis en place la *Norme d'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers en matière fiscale,* qui est basée sur les mêmes obligations et principes généraux que la *Foreign Account Tax Compliance Act,* mais à l'échelle internationale. Cette norme est entrée en vigueur au Canada le 1er juillet 2017, avec un premier échange d'information entre le Canada et les autorités compétentes prévu le 1er mai 2018. Le Mouvement Desjardins a mis en place diverses mesures pour assurer sa conformité tout en ayant pour objectif de minimiser les incidences sur l'expérience membre et client.

Protection de la confidentialité et de la sécurité des données

La protection de la confidentialité et de la sécurité des données est un domaine qui évolue rapidement. Au Canada, de nouvelles dispositions de la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques* (LPRPDE) entreront prochainement en vigueur. Elles obligeront notamment les entreprises à notifier les atteintes aux mesures de sécurité et imposeront la tenue d'un registre. Ainsi, l'omission de notifier sera passible d'une amende. Quant à l'Europe, notons que la *Règle générale sur la protection des données* (RGPD) entrera en vigueur en mai 2018 et prévoit de nouvelles obligations qui s'appliqueront à l'échelle internationale aux entités qui contrôlent ou traitent des données de citoyens de l'Union européenne. Plusieurs de ces obligations, si applicables, pourraient nécessiter des changements dans les processus du Mouvement Desjardins. Au Québec, une consultation est en cours quant à la modification de la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé* (LPRPSP). Le Mouvement peut s'attendre à l'adoption de règles plus strictes et il effectue une vigie constante afin d'évaluer les incidences sur ses activités.

Nouvelle norme liée au troisième pilier du Comité de Bâle

Le Mouvement Desjardins continue de suivre l'évolution des modifications des exigences concernant le capital et les liquidités en vertu des normes mondiales élaborées par le Comité de Bâle sur les contrôles bancaires. À cet effet, ce comité a publié, en janvier 2015, une nouvelle norme liée au troisième pilier, qui vise à accroître la comparabilité avec les autres institutions financières, la transparence et la communication en matière d'adéquation des fonds propres réglementaires et d'exposition aux risques. En décembre 2016, l'AMF a déposé une mise à jour de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base,* qui inclut les dispositions relatives au troisième pilier. Le Mouvement Desjardins réalise actuellement des travaux visant à s'assurer de la conformité à ces nouvelles exigences, qui entreront en vigueur le 31 décembre 2018. Par ailleurs, en mars 2017, le Comité de Bâle a publié la seconde phase de la norme liée au troisième pilier. Le BSIF n'a pas encore annoncé la date d'entrée en vigueur de la seconde phase, tout comme l'AMF.

Exigences de suffisance du capital pour les assureurs de personnes

L'AMF a publié en octobre 2016 la nouvelle *Ligne directrice sur les exigences de suffisance du capital* pour les assureurs de personnes (ESCAP). Ce nouveau cadre réglementaire remplacera à partir du 1er janvier 2018 l'actuelle *Ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance des fonds propres* (EMSFP). En vertu de l'information présentement disponible, la filiale du Mouvement, Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie, s'attend à respecter les exigences de la nouvelle ligne directrice.

Rapport sur le système d'assurance-automobile en Ontario

Le 11 avril 2017, le rapport préparé par M. David Marshall sur le système d'assurance-automobile de la province de l'Ontario a été publié afin d'émettre des recommandations pour améliorer celui-ci et ainsi renforcer la protection des consommateurs. Le rapport, contenant 35 recommandations, fait également l'objet d'un processus de consultation publique dans le but d'obtenir différentes opinions sur ce que le gouvernement pourrait faire afin de protéger les personnes blessées dans des accidents automobiles. Le Mouvement Desjardins accueille favorablement cette mesure et appui le gouvernement de l'Ontario afin d'offrir des produits et services à des prix abordables.

Ligne directrice B-20 - Pratiques et procédures de souscription de prêts hypothécaires résidentiels

En octobre 2017, le BSIF a publié la révision de la ligne directrice B-20, *Pratiques et procédures de souscription de prêts hypothécaires résidentiels*. Les modifications apportées réaffirment les attentes du BSIF en encourageant les prêteurs hypothécaires à demeurer vigilants dans leurs pratiques de souscription de prêts hypothécaires. Le BSIF établit notamment un nouveau taux d'intérêt minimum ou « simulation de crise » pour les prêts hypothécaires non assurés. Le Mouvement Desjardins applique ces pratiques depuis le 1er janvier 2018 bien que les exigences équivalentes de la ligne directrice de l'AMF sur l'octroi des prêts hypothécaires résidentiels n'entreront en vigueur qu'en mars 2018.

Modernisation du système de paiement du Canada

Le progrès technologique et l'innovation ont une incidence sur l'écosystème des paiements, qui subit des transformations importantes. Paiements Canada a lancé depuis 2016 une initiative pluriannuelle de modernisation du système de paiement du Canada. Le ministère des Finances du Canada a dévoilé son projet de cadre de surveillance des paiements de détail en 2017. En décembre 2017, le Bureau de la concurrence a publié le rapport définitif au sujet de son étude de marché sur l'innovation axée sur les technologies dans le secteur canadien des services financiers. Ce rapport suggère de moderniser les lois et la réglementation et propose des recommandations aux autorités réglementaires. Le Mouvement Desjardins continue de suivre les travaux de l'industrie, du gouvernement fédéral et de Paiements Canada.

Entente concernant le régime d'intermédiaire qualifié

Le régime d'intermédiaire qualifié permet aux clients des intermédiaires financiers de bénéficier de procédures administratives plus avantageuses et ainsi de profiter plus facilement des taux d'imposition réduits permis en vertu des conventions fiscales concernant les revenus de source américaine assujettis. En contrepartie, les institutions financières doivent respecter les dispositions parfois complexes d'une entente établie par les autorités fiscales américaines. Cette entente a subi plusieurs changements significatifs au cours des dernières années, avec des délais d'implantation très courts. Les entités du Mouvement Desjardins qui sont des intermédiaires qualifiés continuent leurs efforts afin de prendre les mesures requises pour respecter la dernière entente publiée en janvier 2017 et suivre son évolution.

L'article 871(m) du code du US Internal Revenue Service

L'article 871(m) du code du US Internal Revenue Service vise à s'assurer que les investisseurs non américains s'acquittent d'un impôt sur les dividendes versés sur des instruments liés à des actions américaines. Pour 2017 et 2018, les obligations de retenue à la source et de déclaration déterminées à l'article 871(m) s'appliquent essentiellement aux transactions visées qui ont été émises depuis le 1er janvier 2017 et qui ont un delta égal à un. Cette réglementation a subi plusieurs modifications ces dernières années et est sujette à évolution. Les entités concernées du Mouvement Desjardins mettent en place des mesures pour appliquer la réglementation et suivre les changements à venir.

Mise en vigueur progressive du Règlement 93-101 sur la conduite commerciale en dérivés

Les ACVM ont publié en avril 2017 le projet de *Règlement 93-101 sur la conduite commerciale en dérivés* et le projet d'*Instruction générale relative au Règlement 93-101 sur la conduite commerciale en dérivés,* qui prévoient l'établissement d'un régime global de réglementation de la conduite commerciale des participants aux marchés des dérivés de gré à gré. Les ACVM devraient également publier en 2018 aux fins de commentaires un projet distinct de régime d'inscription pour les courtiers en dérivés, les conseillers en dérivés et possiblement d'autres participants au marché des dérivés. Les différents participants du marché des dérivés sont par ailleurs soumis directement ou indirectement à un certain nombre de normes nationales et internationales issues d'une réforme réglementaire qui entre en vigueur de manière progressive. Les entités concernées du Mouvement Desjardins suivent de près cette évolution réglementaire.

Application du nouveau cadre pour les marchés d'instruments financiers européens

En mai 2014, les législateurs européens ont adopté un nouveau cadre pour les marchés d'instruments financiers (MIF 2), sous la forme de la directive *Markets In Financial Instruments Directive* et du règlement *Markets In Financial Instruments Regulation*. Les exigences réglementaires reliées à la directive MIF 2 sont applicables depuis le 3 janvier 2018 et modifient le cadre d'exercice des activités de marché en Europe. Ce nouveau cadre a notamment pour objectif de renforcer la protection des investisseurs et de rendre les marchés financiers plus résilients et transparents. Les entités concernées du Mouvement Desjardins suivent de près cette évolution réglementaire et les avis émis par les ACVM à ce sujet.

1.0 La Fédération des caisses Desjardins du Québec

1.1 Profil et structure

CE QUE NOUS SOMMES

La Fédération est l'entité coopérative responsable de l'orientation, de l'encadrement, de la coordination, de la trésorerie et du développement du Mouvement Desjardins, et agit en tant qu'agent financier sur les marchés financiers canadien et à l'étranger. Elle fournit à ses caisses membres divers services, dont certains d'ordre technique, financier et administratif. La Fédération regroupe 293 caisses membres réparties au Québec et en Ontario en date du 31 décembre 2017.

La Fédération est un levier permettant aux caisses et aux autres composantes du Mouvement Desjardins d'accélérer leur développement et de mieux répondre aux besoins de leurs membres et de leurs clients. La structure de la Fédération est établie en fonction des besoins des membres et des clients du Mouvement de même que des marchés au sein desquels elle évolue.

La Fédération assume notamment les rôles de trésorier et de représentant officiel du Mouvement Desjardins auprès de la Banque du Canada et du système bancaire canadien.

La Fédération détient aussi le droit de participer aux systèmes de paiement Visa Inc. et Mastercard inc. au Canada pour le Mouvement. De plus, elle gère, par l'entremise de sociétés de portefeuille, des participations majoritaires dans des sociétés par actions.

CE QUI NOUS CARACTÉRISE

La Fédération se distingue des autres institutions financières canadiennes par la nature coopérative des caisses qui la composent. La mission et les valeurs qui en découlent animent ses dirigeants, ses gestionnaires et ses employés. Elles teintent ses orientations et permettent la mise en œuvre de sa vision en faveur d'une prospérité durable au sein des collectivités où le Mouvement Desjardins, y compris la Fédération, est présent. Depuis la fondation de la première caisse en 1900 à Lévis, le Mouvement Desjardins a toujours joué un rôle prédominant en matière d'éducation financière, et il croit que le modèle d'affaires coopératif est plus pertinent que jamais dans un monde en grande transformation.

L'ambition du Mouvement Desjardins est d'être premier dans le cœur des gens. Grâce à ses canaux de distribution variés, à ses multiples réseaux intermédiaires et à un personnel ayant à cœur de toujours travailler dans l'intérêt des membres et clients, il entretient une relation de proximité avec ses membres et les collectivités dont ils font partie. À cet égard, toujours soucieux d'offrir à ses membres la meilleure réponse possible à leurs besoins de plus en plus diversifiés, il porte une attention particulière au réseau des caisses et aux divers modes de distribution de ses services. Cette démarche s'inscrit aussi dans sa volonté d'assurer la vitalité de la vie coopérative des caisses en matière de vie démocratique, de représentativité, d'éducation et de formation, d'intercoopération et de soutien au développement du milieu.

Le Mouvement Desjardins se caractérise également par la participation active des dirigeants élus dans les caisses et dans la structure décisionnelle de l'organisation. Dans ce dernier cas, cela se fait au moyen des assemblées générales régionales, des conseils régionaux, du conseil des caisses de groupes, de l'assemblée des représentants et du conseil d'administration de la Fédération et de ses diverses commissions.

STRUCTURE DE LA FÉDÉRATION

La structure de la Fédération est établie en fonction des besoins des membres et des clients du Mouvement Desjardins de même que des marchés au sein desquels elle évolue. Ainsi, la Fédération et le réseau des caisses du Québec et de l'Ontario peuvent s'appuyer sur trois grands secteurs d'activité (Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes et Assurance de dommages) leur permettant d'accroître leur capacité à faire évoluer leurs produits et services.

Conseil d'administration

Surveillance

Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins

Présidence et chef de la direction

Direction du Mouvement Desjardins et de la Fédération

Fonctions de soutien	Secteurs d'activité			
Finances, Trésorerie et Administration	**Particuliers et Entreprises**		**Gestion de patrimoine et Assurance de personnes**	**Assurance de dommages**
Gestion des risques	Opérations de convenance	Paiement	Assurance de personnes	Assurance automobile
Technologies de l'information	Épargne	Capital de développement et Transfert d'entreprises	Épargne et placements	Assurance de biens
Ressources humaines et Communications	Financement	Marché des capitaux	Courtage en valeurs mobilières	Assurance pour les entreprises
	Offre intégrée aux entreprises	AccèsD	Gestion privée	
	Services spécialisés	Services de paie	Gestion d'actifs institutionnels	

Faits saillants 2017 de la Fédération

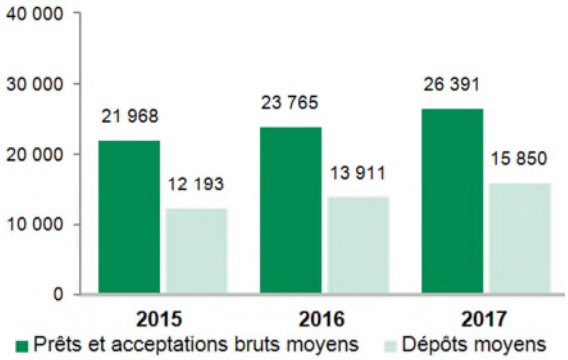
Excédents avant ristournes	Encours des prêts et acceptations	Biens sous gestion	Ratio de fonds propres de la catégorie 1A	Croissance d'actif total
1 416 M$	+ 6,3 G$	+ 7,2 G$	17,5 %	+ 11,1 G$

- Hausse des excédents avant ristournes aux caisses membres de 225 M$, ou de 18,9 %, par rapport à 2016.
- Baisse des excédents rajustés[(1)] avant ristournes aux caisses membres de 25 M$, ou de 2,0 %, par rapport à 2016.
- Revenus d'exploitation[(1)] de 13 297 M$, incluant un gain sur la vente de filiales, en hausse de 11,3 %, par rapport à 2016.
- Revenus d'exploitation rajustés[(1)] de 13 019 M$, en hausse de 9,0 %, par rapport à 2016.
- Vente le 1er juillet 2017 de Western Financial Group Inc. et Western Life Assurance Company à Trimont Financial Ltd., une filiale de la Compagnie mutuelle d'assurance Wawanesa. Un gain de 249 M$ net des frais et après impôts a été comptabilisé au cours du troisième trimestre de 2017.

Faits saillants 2017 des secteurs

PARTICULIERS ET ENTREPRISES

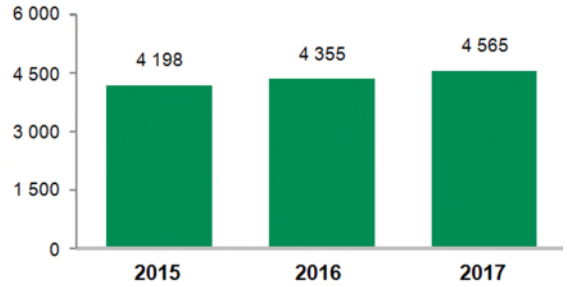
Prêts et acceptations bruts et dépôts moyens[(1)]
(en M$)



- Leader au Québec et quatrième au Canada en matière d'émission de cartes de crédit et de débit, les Services de cartes et Monétique comptent plus de 6,8 millions de cartes de crédit et de 5,9 millions de cartes de débit émises au Canada.
- Croissance du volume d'affaires lié aux produits de cartes de crédit, à Accord D et au financement autos et biens durables de 9,4 % par rapport à 2016.
- Excédents avant ristournes aux caisses membres de 317 M$, en baisse de 9,2 % par rapport à 2016, liés à la hausse de la dotation à la provision pour pertes sur créances à la suite d'un recouvrement de la provision collective en 2016.
- Croissance de 11,7 % des encours de prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers par rapport à 2016.

GESTION DE PATRIMOINE ET ASSURANCE DE PERSONNES

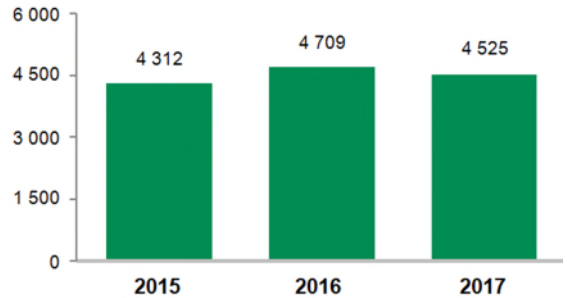
Primes souscrites
(en M$)



- 2e assureur de personnes au Québec et 5e au Canada (sur la base des primes souscrites en 2016).
- 4,2 G$ de primes brutes d'assurance en hausse de 5,2 % par rapport à 2016.
- Ventes nettes record de 2,5 G$ pour les Fonds Desjardins.
- Croissance importante des ventes nettes en gestion privée et en courtage de plein exercice et en ligne, de 51,5 % et de 25,6 % respectivement en 2017.
- Excédents nets de l'exercice de 612 M$, en hausse de 32,8 % par rapport à 2016, liés aux ajustements favorables aux hypothèses actuarielles et à la bonne performance des placements.
- 1er rang pour les Placements garantis liés aux marchés et 2e rang pour les Fonds Desjardins, au Québec (sur la base de l'actif sous gestion de 2016).
- Annonce de la création de Patrimoine Aviso, un partenariat qui donnera naissance en 2018 à l'une des plus importantes sociétés de gestion de patrimoine au Canada.

ASSURANCE DE DOMMAGES

Primes brutes souscrites
(en M$)



- 2e assureur de dommages au Québec et 3e au Canada (sur la base des primes brutes souscrites directes en 2016).
- Résultats positifs en matière de souscriptions de Desjardins Groupe d'assurances générales inc. pour une 25e année consécutive.
- Vente le 1er juillet 2017 de Western Financial Group Inc. et Western Life Assurance Company à Trimont Financial Ltd.
- Lancement d'une nouvelle protection contre les inondations offerte partout au pays ainsi que du programme Alerte, un système de prévention des dommages causés par l'eau.
- Excédents nets de l'exercice de 446 M$, y compris un gain de 241 M$ net des frais et après impôts, sur la vente des filiales.
- Excédents nets rajustés[(1)] de 237 M$, en baisse de 28,0 % par rapport à 2016, expliqués par la sinistralité défavorable de l'année en cours, principalement en assurance automobile.
- Progression de 689 M$, ou de 21,5 %, par rapport à 2016, des primes nettes, qui se sont chiffrées à 3,9 G$.
- Amélioration du ratio des frais[(1)], qui a été de 24,5 % en 2017, comparativement à 26,3 % en 2016.

[(1)] Voir la section « Mode de présentation de l'information financière ».

Tableau 1 – Résultats financiers et indicateurs
Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2017	2016[1]	2015[1]
Résultats			
Revenu net d'intérêts	**1 404 $**	1 303 $	1 203 $
Primes nettes	**8 146**	7 263	7 006
Autres revenus d'exploitation[2]	**3 747**	3 380	3 392
Revenus d'exploitation[2]	**13 297**	11 946	11 601
Revenus de placement[2]	**1 767**	1 108	1 210
Revenu total	**15 064**	13 054	12 811
Dotation à la provision pour pertes sur créances	**278**	248	302
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	**6 795**	5 446	5 431
Frais autres que d'intérêts	**6 239**	6 022	5 733
Impôts sur les excédents	**336**	147	208
Excédents avant ristournes aux caisses membres	**1 416 $**	1 191 $	1 137 $
Excédents rajustés avant ristournes aux caisses membres[2]	**1 199 $**	1 224 $	1 118 $
Apport aux excédents consolidés par secteurs d'activité[3]			
Particuliers et Entreprises	**317 $**	349 $	284 $
Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	**612**	461	503
Assurance de dommages	**446**	296	360
Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins	**41**	85	(10)
	1 416 $	1 191 $	1 137 $
Indicateurs			
Rendement des capitaux propres[2]	**9,4 %**	8,5 %	8,2 %
Rendement des capitaux propres rajusté[2]	**7,9**	8,7	8,0
Taux de dotation[2]	**0,50**	0,48	0,62

[1] Les données de 2016 et de 2015 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.
[2] Voir la section « Mode de présentation de l'information financière ».
[3] Le détail par postes est présenté à la note complémentaire 32 « Information sectorielle » des états financiers consolidés.

Tableau 2 – Bilan et indicateurs
Au 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2017	2016	2015
Bilan			
Actif	**145 740 $**	134 658 $	128 657 $
Prêts et acceptations nets	**58 715**	52 441	51 084
Dépôts	**52 149**	46 902	47 922
Capitaux propres	**16 019**	14 680	13 587
Indicateurs			
Biens sous administration	**419 981 $**	428 106 $	410 858 $
Biens sous gestion[1]	**66 653**	59 490	53 561
Fonds propres de la catégorie 1A	**17,5 %**	15,9 %	s. o.[2]
Fonds propres de la catégorie 1	**17,5**	15,9	s. o.[2]
Total des fonds propres	**17,5**	15,9	s. o.[2]
Ratio de levier	**7,9**	7,4	s. o.[2]
Prêts douteux bruts/prêts et acceptations bruts[3]	**0,14**	0,18	0,17 %

[1] Les biens sous gestion peuvent être également administrés par la Fédération. Le cas échéant, ils sont inclus dans les biens sous administration.
[2] La Fédération publie ses ratios de fonds propres calculés selon la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* à l'intention des coopératives de services financiers émise par l'AMF depuis le 1er janvier 2017. Les ratios du 31 décembre 2016 sont en date du 1er janvier 2017.
[3] Voir la section « Mode de présentation de l'information financière ».

1.2 Événements importants

Ventes de filiales

Le 1er juillet 2017, le Mouvement Desjardins a complété la vente de deux de ses filiales, Western Financial Group Inc., une société de services financiers, et Western Life Assurance Company, une société d'assurance de personnes, à Trimont Financial Ltd., une filiale de la Compagnie mutuelle d'assurance Wawanesa, pour une considération totale de 722 M$. Un gain de 249 M$ net des frais et après impôts, lié à la disposition de ces filiales, a été comptabilisé à l'état consolidé du résultat de l'exercice terminé le 31 décembre 2017. Les résultats de ces filiales étaient présentés dans le secteur Assurance de dommages.

Rappelons également la vente de Western Financial, Compagnie d'assurances à Assurance Economical, conclue le 1er janvier 2017.

Des informations financières supplémentaires concernant ces filiales sont présentées à la section « Incidence de la vente de filiales ».

Création de Patrimoine Aviso

Le 12 décembre 2017, le Mouvement Desjardins et un partenariat formé des cinq centrales provinciales de credit unions (les centrales) et du Groupe CUMIS ont annoncé la conclusion d'une entente pour regrouper leurs filiales Financière Credential inc., Qtrade Canada Inc. et Placements NordOuest & Éthiques. Cette transaction entraînera la création de Patrimoine Aviso, une société de gestion de patrimoine détenue en parts égales par le Mouvement Desjardins et par le partenariat entre les centrales et le Groupe CUMIS. La clôture de la transaction est prévue au cours du premier semestre de 2018, sujette à l'obtention des approbations réglementaires requises et à la satisfaction des conditions de clôture d'usage. Les résultats de la filiale Qtrade Canada Inc. et l'intérêt détenu dans l'entreprise associée Placements NordOuest & Éthiques sont présentés dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes.

1.3 Perspectives financières pour 2018

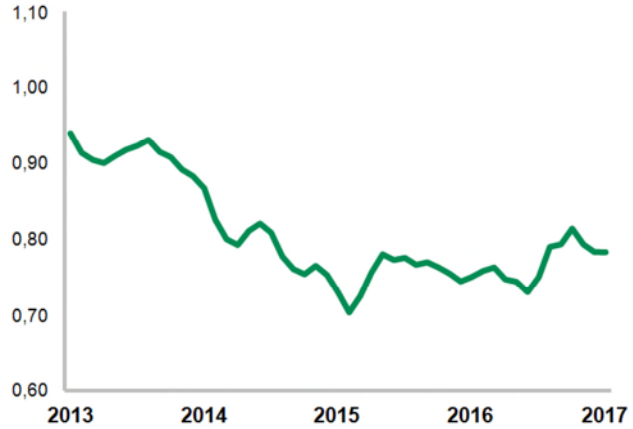
La Fédération élabore les orientations et les cibles financières soutenant les ambitions du Mouvement Desjardins. Les actions et réalisations de la Fédération s'inscrivent dans la poursuite des objectifs financiers du Mouvement Desjardins. Les perspectives financières présentées ci-dessous sont liées au cadre stratégique du Mouvement.

PERSPECTIVES FINANCIÈRES DU MOUVEMENT DESJARDINS

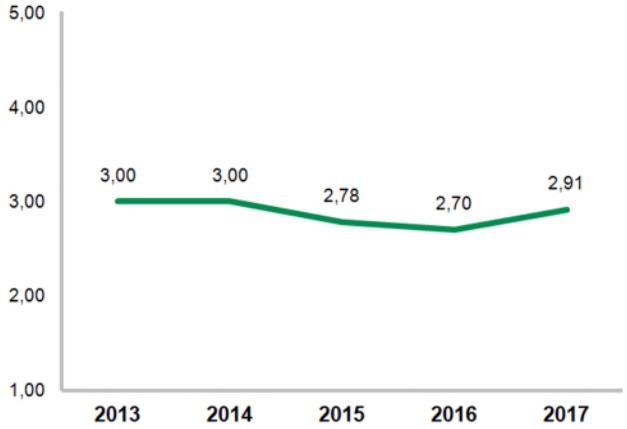
Le Mouvement Desjardins poursuit son année sur de solides fondations avec un niveau de capitalisation supérieur à la moyenne de l'industrie bancaire canadienne et une rentabilité en progression dans un contexte économique qui devrait se maintenir à un niveau satisfaisant au cours de la prochaine année. La pression concurrentielle forte dans le secteur bancaire amènera une pression soutenue sur le revenu net d'intérêts. La gestion rigoureuse des coûts et du capital permettra au Mouvement Desjardins d'investir significativement au profit des membres et des communautés et d'adopter des concepts innovants pour l'amélioration de la prestation de services, et ce toujours dans l'ambition d'être premier dans le cœur des gens et de faire en sorte qu'il soit plus simple de faire affaire avec le Mouvement Desjardins.

1.4 Évolution de la situation économique

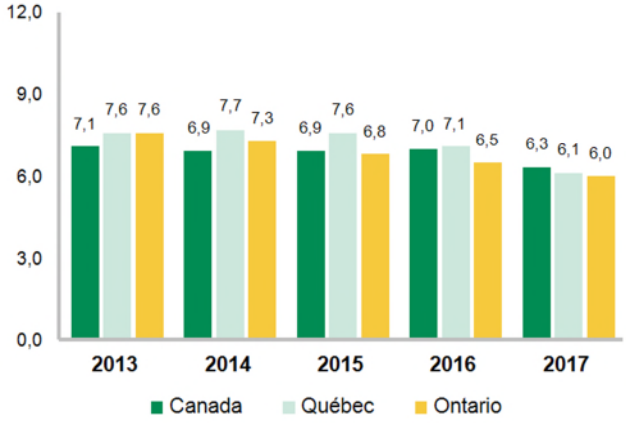
Évolution du dollar CA par rapport au dollar US (moyenne mensuelle)
(en $ CA / $ US)



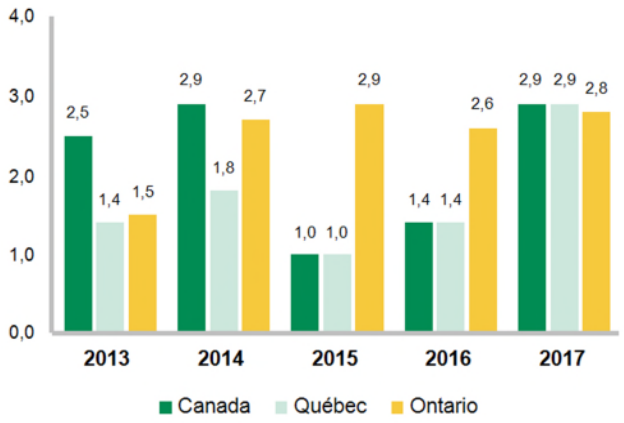
Évolution du taux préférentiel (moyenne annuelle)
(en %)



Évolution du taux de chômage (moyenne annuelle)
(en %)



Croissance annuelle du PIB
(en %)



ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE DE 2017

Économie mondiale

La croissance de l'économie mondiale s'est accélérée en 2017. Le gain du PIB réel est estimé à 3,6 %, comparativement à 3,1 % en 2016. On observe aussi une accélération des échanges commerciaux internationaux. La meilleure progression de l'économie touche à la fois les pays avancés (2,3 % comparativement à 1,6 % en 2016) et les pays émergents (4,4 % comparativement à 4,1 %). La croissance du PIB réel chinois s'est même légèrement accélérée passant de 6,7 % à 6,9 %. En Europe, on a observé une amélioration notable des indices de confiance des ménages et des entreprises, ce qui s'est traduit par une accélération du PIB réel de la zone euro. La variation annuelle de celui-ci est estimée à 2,5 % en 2017 par rapport à 1,8 % en 2016. Les incertitudes concernant le retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne (Brexit) ont finalement produit des effets sur l'économie du Royaume-Uni en 2017, alors que la production britannique s'était montrée plutôt résiliente en 2016.

L'amélioration de l'environnement économique en 2017 a été assez favorable pour les marchés financiers. Les principaux indices américains ont progressé de plus de 15 % et plusieurs bourses d'outremer ont offert des résultats tout aussi impressionnants. Au Canada, après une performance remarquable en 2016, la Bourse de Toronto a obtenu des résultats plus mitigés en 2017 alors que les importants secteurs liés aux matières premières ont connu une première moitié d'année difficile. Une fin d'année plus positive, marquée par un rebond des prix des matières premières, a toutefois permis à la Bourse de Toronto de terminer 2017 avec une progression de 6 %. La bonne tenue de l'économie a amené la FED à procéder à trois hausses de 0,25 % des taux directeurs américains en plus de commencer à réduire graduellement sa détention d'obligations. Une inflation faible dans la plupart des pays a toutefois contribué à maintenir des taux obligataires de long terme très faibles. La Banque du Canada (BdC) a amorcé soudainement un resserrement monétaire avec deux hausses de 0,25 % de ses taux directeurs au cours de l'été, ce qui a fait bondir les taux d'intérêt et le dollar canadien. La BdC a toutefois adopté un ton plus prudent par la suite, ce qui a ramené le dollar canadien légèrement en dessous de 0,80 $ US.

États-Unis

Encore une fois, l'économie américaine a connu des difficultés au premier trimestre de 2017. Cependant, les trimestres suivants ont affiché des croissances du PIB réel plutôt fortes, soit autour de 3,0 %. Ainsi, la progression du PIB réel est estimée à 2,3 % pour l'ensemble de 2017, soit une nette amélioration par rapport au gain de 1,5 % de 2016. Même le passage d'ouragans dévastateurs en août et en septembre n'aura pas trop nui à la croissance, la reconstruction ainsi que le rebond de la production et des ventes s'étant opérés rapidement. La reprise du secteur pétrolier a également appuyé l'investissement. Malgré les inquiétudes générées par l'arrivée de Donald Trump à la Maison-Blanche, la confiance des ménages et des entreprises est demeurée forte. Le marché du travail a obtenu de bons résultats et le taux de chômage a atteint son plus bas niveau depuis l'an 2000. La croissance des salaires, tout comme l'inflation, est demeurée relativement modeste.

Canada

Au Canada, l'année 2017 a commencé en force avec une croissance cumulative du PIB réel de 4,0 % (à rythme annualisé) au premier semestre. Un début d'année si vigoureux n'avait pas été répertorié depuis 2002. La demande intérieure a été particulièrement forte en raison notamment d'une progression soutenue des dépenses de consommation. Il faut dire que plusieurs facteurs favorables ont soutenu les dépenses de consommation en première moitié de 2017. Le marché du travail a connu une bonne progression. La confiance des ménages a augmenté, le tout dans un environnement de taux d'intérêt extrêmement bas. Les investissements non résidentiels des entreprises ont aussi commencé à se rétablir, après les importantes difficultés observées en 2015 et en 2016 à la suite de la baisse des prix du pétrole. Les investissements résidentiels ont également progressé en moyenne au premier semestre de 2017. Enfin, la tendance haussière des exportations s'est poursuivie grâce à l'embellie de la demande mondiale. Un tel rythme de progression ne pouvait toutefois pas perdurer, le second semestre de 2017 a été marqué par un ralentissement de la croissance vers un niveau plus soutenable. Plusieurs éléments ont contribué à ce ralentissement. Des difficultés temporaires, en particulier au sein de l'industrie de l'automobile, ont entravé le commerce extérieur à l'été. La légère remontée des taux d'intérêt directeurs entamée en juillet et en septembre 2017 a quelque peu freiné les dépenses de consommation, en particulier pour les biens durables. Le marché de l'habitation a aussi commencé à montrer des signes de ralentissement dans certaines régions avec les effets combinés de la légère hausse des taux d'intérêt et de l'introduction de nouvelles mesures visant à ralentir le marché immobilier de Toronto. Au bout du compte, l'ensemble de l'année 2017 devrait se solder par une hausse du PIB réel d'environ 2,9 %. Il s'agit d'une nette amélioration par rapport au gain de 1,4 % observé en 2016.

Québec

Au Québec, la croissance économique a été nettement plus rapide en 2017. La hausse du PIB réel est estimée à environ 2,9 % pour l'ensemble de l'année, soit le meilleur résultat depuis une quinzaine d'années. Les dépenses des ménages ont soutenu l'économie, par l'entremise de la consommation et du secteur résidentiel. Les ventes au détail ont connu une forte progression grâce à l'amélioration du marché du travail. Le taux de chômage a même atteint un nouveau creux mensuel, le plus bas depuis une quarantaine d'années, soit 5,0 % en décembre 2017. La création d'emplois et le vieillissement de la population, qui entraîne des départs massifs à la retraite, expliquent la faiblesse du taux de chômage. Le secteur résidentiel a connu une excellente année. Les nombreuses ventes de propriétés existantes ont entraîné une hausse des prix d'environ 5 % en 2017. Malgré l'amélioration, il n'y a eu aucun signe de surchauffe à Montréal même si les acheteurs étrangers ont été plus présents depuis qu'une taxe de 15 % s'applique à Vancouver et à Toronto. Les investissements des entreprises sont demeurés faibles et les exportations ont été décevantes, notamment en raison de l'incertitude reliée au contexte des négociations de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA).

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES POUR 2018

Économie mondiale

Les perspectives favorables pour l'économie mondiale laissent entrevoir que la tendance haussière des bourses pourrait se poursuivre l'an prochain. Après leur performance remarquable de 2017, les bourses étrangères devraient toutefois enregistrer une progression plus modeste. Alors que les prix des matières premières devraient encore progresser quelque peu, la Bourse de Toronto devrait bien tirer son épingle du jeu en 2018. La bonne performance de l'économie, combinée à une remontée graduelle de l'inflation, devrait amener la FED et la BdC à augmenter graduellement leurs taux directeurs au cours des prochains trimestres. Dans ce contexte, les taux obligataires nord-américains devraient également adopter une tendance haussière l'an prochain, tout en demeurant bas d'un point de vue historique. La poursuite du resserrement monétaire au Canada et une modeste augmentation des cours pétroliers devraient entraîner une légère appréciation du dollar canadien.

L'accélération de l'économie mondiale observée en 2017 devrait se poursuivre en 2018. La croissance devrait surtout se montrer plus vive dans les pays émergents. Une progression plus rapide des PIB réels indien et brésilien est attendue. En Chine, l'économie devrait ralentir un peu, mais sans trop s'éloigner de la tendance récente. En zone euro, la croissance économique devrait se stabiliser à mesure que la surcapacité de production s'amenuise. Un autre ralentissement de l'économie britannique est attendu alors que les conséquences de l'incertitude liée au Brexit continuent de se manifester. Le commerce mondial pourrait évoluer selon les tendances protectionnistes de l'administration Trump.

États-Unis

Aux États-Unis, l'élan récent de l'économie devrait se maintenir en 2018. Évidemment, la conjoncture sera tributaire des actions du président et elle devrait profiter de la réforme fiscale adoptée en toute fin de 2017 par le Congrès. On ne prévoit cependant pas de vastes programmes de dépenses en infrastructures. Il est aussi trop tôt pour prévoir une éventuelle abrogation des accords commerciaux, y compris l'ALENA. La confiance devrait demeurer assez forte pour assurer une bonne croissance des dépenses personnelles de consommation et de l'investissement des entreprises. Le relèvement des taux directeurs américains devrait continuer de façon graduelle avec trois hausses de taux de 25 points de base prévues en 2018.

Canada

Au Canada, la croissance économique devrait se maintenir à un niveau satisfaisant en 2018. En moyenne, le PIB réel pourrait croître de 2,2 % durant l'année, ce qui correspond à un rythme de progression supérieur au potentiel de croissance, évalué à environ 1,4 % pour 2018 par la BdC. La bonne tenue du marché du travail continuera à stimuler les dépenses de consommation et les investissements non résidentiels des entreprises devraient poursuivre leur remontée. Les exportations devraient continuer à suivre une tendance haussière grâce à une demande mondiale vigoureuse. Les bienfaits du nouvel accord commercial entre le Canada et l'Union européenne pourraient également se faire sentir de plus en plus. Cela dit, une grande incertitude plane sur le commerce extérieur canadien avec la renégociation de l'ALENA. En théorie, les investissements résidentiels devraient ralentir en 2018 avec la remontée anticipée des taux d'intérêt et la présence de plusieurs mesures restrictives, dont les nouvelles règles du Bureau du surintendant des institutions financières du Canada (BSIF) qui ont été introduites en janvier 2018. Malgré tout, le marché de l'habitation a souvent été surprenant au cours des dernières années en faisant preuve d'une grande résilience.

Québec

Au Québec, l'année 2018 s'annonce bien, mais la cadence de l'économie devrait ralentir par rapport à l'année précédente. Les dépenses de consommation auront du mal à maintenir un fort rythme puisque la création d'emplois est appelée à ralentir. Le gouvernement du Québec, qui a dégagé des surplus budgétaires de 4,6 G$ depuis deux ans, a annoncé des baisses d'impôts additionnelles de 1,1 G$ pour les particuliers. Celles-ci seront appliquées rétroactivement au 1er janvier 2017 à compter de 2018. La marge de manœuvre du gouvernement provincial permettra aussi une croissance plus rapide des dépenses publiques. Le secteur résidentiel devrait s'essouffler un peu en raison des hausses cumulatives des taux d'intérêt et des règles hypothécaires plus strictes. L'issue des négociations commerciales avec les États-Unis aura un effet déterminant sur les investissements des entreprises et les exportations. Le PIB réel du Québec devrait afficher une hausse supérieure à 2,0 % en 2018, mais les risques sont à la baisse si les pourparlers ne permettent pas de parvenir à une entente.

L'évolution des marchés où œuvrent les secteurs du Mouvement Desjardins est décrite dans les analyses correspondantes à la section 2.3 « Analyse des résultats des secteurs d'activité ».

2.0 Revue des résultats financiers

2.1 Incidence de la vente de filiales

Le 1er juillet 2017, le Mouvement Desjardins a complété la vente de deux de ses filiales, Western Financial Group Inc., une société de services financiers, et Western Life Assurance Company, une société d'assurance de personnes, à Trimont Financial Ltd., une filiale de la Compagnie mutuelle d'assurance Wawanesa, pour une considération totale de 722 M$. Un gain de 249 M$ net des frais et après impôts, lié à la disposition de ces filiales, a été comptabilisé à l'état consolidé du résultat de l'exercice terminé le 31 décembre 2017.

Rappelons également la vente de Western Financial, Compagnie d'assurances, à Assurance Economical, conclue le 1er janvier 2017.

Le tableau suivant présente les résultats opérationnels de ces trois filiales inclus dans les résultats financiers de la Fédération dans le secteur Assurance de dommages.

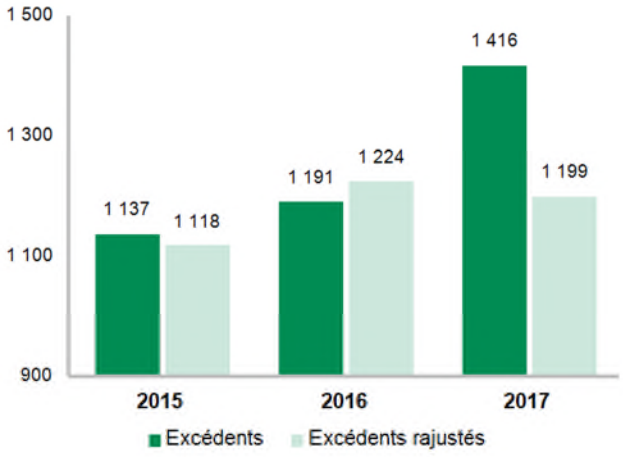
Tableau 3 – Incidence de la vente de filiales
Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	**2017[1]**	2016	2015
Revenu net d'intérêts	**3 $**	5 $	5 $
Primes nettes	**65**	213	172
Autres revenus d'exploitation[2]	**97**	197	189
Revenus d'exploitation[2]	**165 $**	415 $	366 $
Revenus de placement[2]	**9**	6	7
Revenu total	**174**	421	373
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	**22**	77	55
Frais autres que d'intérêts	**124**	295	268
Impôts sur les excédents	**9**	16	13
Excédents avant ristournes aux caisses membres	**19 $**	33 $	37 $

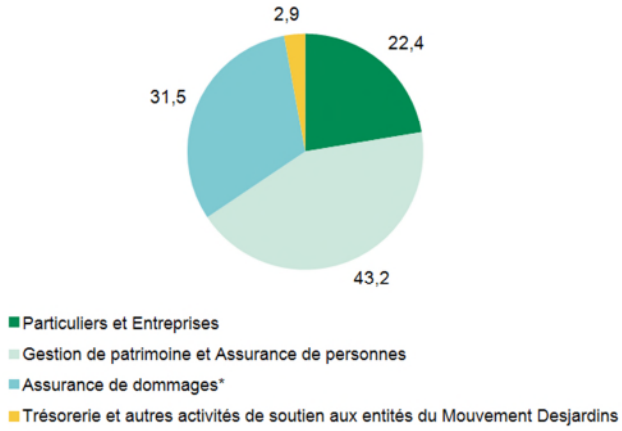
(1) Représente les résultats pour la période du 1er janvier 2017 au 30 juin 2017 de Western Financial Group Inc. et Western Life Assurance Company considérant que la vente a été complété le 1er juillet 2017.
(2) Voir la section « Mode de présentation de l'information financière ».

2.2 Analyse des résultats de l'exercice 2017

Excédents avant ristournes aux caisses membres
(en M$)



Contribution des secteurs aux excédents avant ristournes aux caisses membres en 2017
(en %)



* Inclut un gain de 241 M$ dans ce secteur relativement à la vente de filiales.

Tableau 4 – Sommaire des résultats financiers
Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2017	2016[1]	2015[1]
Résultats			
Revenu net d'intérêts	**1 404 $**	1 303 $	1 203 $
Primes nettes	**8 146**	7 263	7 006
Autres revenus d'exploitation[2]	**3 747**	3 380	3 392
Revenus d'exploitation[2]	**13 297**	11 946	11 601
Revenus de placement[2]	**1 767**	1 108	1 210
Revenu total	**15 064**	13 054	12 811
Dotation à la provision pour pertes sur créances	**278**	248	302
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	**6 795**	5 446	5 431
Frais autres que d'intérêts	**6 239**	6 022	5 733
Impôts sur les excédents	**336**	147	208
Excédents avant ristournes aux caisses membres	**1 416 $**	1 191 $	1 137 $
Excédents rajustés avant ristournes aux caisses membres[2]	**1 199 $**	1 224 $	1 118 $
Apport aux excédents consolidés par secteurs d'activité[3]			
Particuliers et Entreprises	**317 $**	349 $	284 $
Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	**612**	461	503
Assurance de dommages[4]	**446**	296	360
Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins	**41**	85	(10)
	1 416 $	1 191 $	1 137 $

[1] Les données de 2016 et de 2015 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.
[2] Voir la section « Mode de présentation de l'information financière ».
[3] Le détail par postes est présenté à la note complémentaire 32 « Information sectorielle » des états financiers consolidés.
[4] Inclut un gain de 241 M$ dans ce secteur relativement à la vente de filiales.

EXCÉDENTS DE 2017

Pour l'exercice 2017, la Fédération a enregistré des excédents avant ristournes aux caisses membres de 1 416 M$, en hausse de 225 M$, ou de 18,9 %, par rapport à ceux de l'exercice 2016. Les excédents rajustés des éléments particuliers se sont élevés à 1 199 M$, comparativement à 1 224 M$ en 2016, une baisse de 25 M$, ou de 2,0 %.

Contribution des secteurs aux excédents :

- Particuliers et Entreprises : **apport de 317 M$,** en baisse de 32 M$, ou de 9,2 %, par rapport à celui réalisé en 2016.
 - Hausse de la dotation à la provision pour pertes sur créances en 2017 à la suite d'un recouvrement de la provision collective en 2016.
 - Contribution du secteur de 22,4 % aux excédents.
- Gestion de patrimoine et Assurance de personnes : **apport de 612 M$,** en hausse de 151 M$, ou de 32,8 %, par rapport à 2016.
 - Bonne performance des placements en 2017.
 - Ajustements favorables aux hypothèses actuarielles réalisés dans le cours normal des affaires en 2017.
 - Hausse des revenus liés à la croissance des actifs sous gestion.
 - En contrepartie, expérience technique moins favorable en 2017.
 - Contribution du secteur de 43,2 % aux excédents.
- Assurance de dommages, y compris le gain sur la vente de filiales : **apport de 446 M$**, en hausse de 150 M$ par rapport à 2016.
 - Excédents rajustés des éléments particuliers de 237 M$, en baisse de 92 M$ par rapport à 2016.
 - Sinistralité de l'année en cours supérieure à celle de 2016 et évolution favorable des sinistres des années antérieures inférieure à 2016.
 - Contribution du secteur de 31,5 % aux excédents.
- Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins : **apport de 41 M$**, en baisse de 44 M$ par rapport à 2016.
 - Contribution du secteur de 2,9 % aux excédents.

- **Rendement des capitaux propres de 9,4 %,** par rapport à 8,5 % pour l'exercice 2016.
- **Rendement des capitaux propres rajusté de 7,9 %,** en baisse par rapport à celui de 8,7 % pour l'exercice 2016, en raison principalement de la hausse de l'avoir des membres.

REVENUS D'EXPLOITATION

Tableau 5 – Revenus d'exploitation
Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2017	2016[1]	2015[1]
Revenu net d'intérêts	**1 404 $**	1 303 $	1 203 $
Primes nettes	**8 146**	7 263	7 006
Autres revenus d'exploitation[2] (voir le tableau 6)	**3 747**	3 380	3 392
Total des revenus d'exploitation[2]	**13 297 $**	11 946 $	11 601 $

[1] Les données de 2016 et de 2015 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.
[2] Voir la section « Mode de présentation de l'information financière ».

Les revenus d'exploitation se sont élevés à 13 297 M$, en hausse de 1 351 M$, ou de 11,3 %, par rapport à l'exercice 2016. En excluant le gain avant impôts de 278 M$ sur la vente des filiales Western Financial Group Inc. et Western Life Assurance Company, les revenus d'exploitation auraient été de 13 019 M$, en hausse de 1 073 M$, ou de 9,0 %, par rapport à 2016.

Revenu net d'intérêts

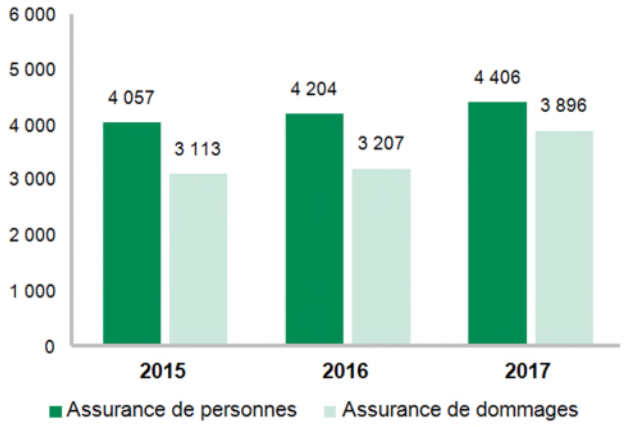
Le revenu net d'intérêts correspond à la différence entre les revenus d'intérêts gagnés sur des éléments d'actif, comme des prêts et des valeurs mobilières, et les frais d'intérêts liés à des éléments de passif tels que des dépôts, des emprunts et des obligations subordonnées. Il est touché par les variations des taux d'intérêt, les stratégies d'approvisionnement en fonds et d'appariement de ces derniers ainsi que la composition des instruments financiers portant ou non intérêt.

- **Revenu net d'intérêts de 1 404 M$,** en hausse de 101 M$, ou de 7,8 %.
 - Croissance de l'encours de l'ensemble du portefeuille de prêts et acceptations de 6,3 G$, ou de 12,0 %, depuis un an. Ce portefeuille inclut les activités de financement dans le domaine des prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers, y compris le financement au point de vente ainsi que dans celui des prêts aux entreprises et aux gouvernements.

Primes nettes

Les primes nettes, qui sont constituées des primes d'assurance de personnes, de rentes et d'assurance de dommages, ont augmenté de 883 M$, ou de 12,2 %, pour s'établir à 8 146 M$ au 31 décembre 2017.

Primes nettes[1]
(en M$)



(1) La différence entre le total des résultats et la somme des résultats des secteurs d'activité a trait aux transactions intersectorielles.

Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes

- **Primes nettes d'assurance et de rentes de 4 406 M$,** en hausse de 202 M$, ou de 4,8 %, étant donné la croissance des affaires.
 - Augmentation des primes de 202 M$, dont 160 M$ provenant de l'assurance collective et 40 M$ de l'assurance individuelle.
 - Primes de rentes stables comparativement à 2016.

Secteur Assurance de dommages

- **Primes nettes de 3 896 M$,** en hausse de 689 M$, ou de 21,5 %, essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Hausse de 660 M$ attribuable à l'effet du traité de réassurance signé dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm. Le traité prévoit une cession décroissante, sur une période de cinq ans, des primes et des sinistres sur les nouvelles affaires et les renouvellements survenus après la date d'acquisition.
 - Augmentation de 168 M$ attribuable à l'accroissement du nombre de polices émises découlant de multiples initiatives de croissance dans l'ensemble des segments de marché et des régions.
 - En contrepartie, baisse des primes nettes découlant de la vente de Western Life Assurance Company le 1er juillet 2017 ainsi que de Western Financial, Compagnie d'assurances le 1er janvier 2017.

Autres revenus d'exploitation

Tableau 6 – Autres revenus d'exploitation
Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2017	2016[1]	2015[1]
Cotisations	**377 $**	393 $	339 $
Ententes de services	**727**	699	760
Commissions sur prêts et cartes de crédit	**660**	575	547
Services de courtage et de fonds de placement	**1 087**	1 106	1 037
Honoraires de gestion et de services de garde	**457**	397	385
Revenus de change	**77**	70	74
Autres	**362**	140	250
Total des autres revenus d'exploitation[2]	**3 747 $**	3 380 $	3 392 $

(1) Les données de 2016 et de 2015 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.
(2) Voir la section « Mode de présentation de l'information financière ».

Les autres revenus d'exploitation se sont élevés à 3 747 M$, en hausse de 367 M$, ou de 10,9 %, par rapport à ceux de l'exercice 2016. En excluant le gain avant impôts de 278 M$ sur la vente des filiales Western Financial Group Inc. et Western Life Assurance Company, les autres revenus d'exploitation auraient été de 3 469 M$, en hausse de 89 M$, ou de 2,6 %, par rapport à 2016.

- Revenus de cotisations et d'ententes de services de 1 104 M$, en hausse de 12 M$, ou de 1,1 %.
- Commissions sur prêts et cartes de crédit de 660 M$, en hausse de 85 M$, ou de 14,8 %.
 - Croissance des volumes d'affaires provenant des diverses solutions de paiement offertes par les Services de cartes et Monétique.
- Services de courtage et de fonds de placement de 1 087 M$, en baisse de 19 M$, ou de 1,7 %.
 - Baisse des revenus de commissions à la suite de la vente de Western Financial Group Inc., comme présenté à la section « Incidence de la vente de filiales » dans les autres revenus d'exploitation.
 - En contrepartie, progression des revenus liés aux actifs sous gestion.
- Honoraires de gestion et de services de garde, en hausse de 60 M$, ou de 15,1 %.
 - Progression des honoraires liés à la croissance des actifs sous gestion de 7,2 G$.
- Autres revenus d'exploitation de 362 M$, en hausse de 222 M$.
 - Gain avant impôts de 278 M$ sur la vente des filiales Western Financial Group Inc. et Western Life Assurance Company.
 - En contrepartie, variation à la hausse de la contrepartie éventuelle à payer dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm.

REVENUS DE PLACEMENT

Tableau 7 – Revenus de placement
Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2017	2016	2015
Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	**1 158 $**	572 $	687 $
Revenus nets sur les titres disponibles à la vente	**405**	335	281
Revenus nets sur les autres placements	**204**	201	242
Total des revenus de placement[(1)]	**1 767 $**	1 108 $	1 210 $

(1) Voir la section « Mode de présentation de l'information financière ».

Les revenus de placement ont totalisé 1 767 M$, en hausse de 659 M$, ou de 59,5 %, par rapport à l'exercice 2016.

- Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat en hausse de 586 M$.
 - Hausse provenant principalement de la fluctuation de la juste valeur des actifs associés aux activités d'assurance de personnes et soutenant les passifs.
 - Hausse compensée en grande partie par la variation des provisions techniques, entrainant une augmentation des charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance.
 - Variations majoritairement attribuables aux changements de la juste valeur du portefeuille d'obligations, d'actions et des produits dérivés.
 - Hausse de la variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés en 2017, y compris ceux associés aux activités de couverture de la Fédération.
 - En contrepartie, baisse des revenus générés par les activités des billets à terme adossés à des actifs (BTAA), dont la quasi-totalité a fait l'objet d'un règlement depuis janvier 2017.
- Revenus nets sur les titres disponibles à la vente en hausse de 70 M$, ou de 20,9 %, en raison principalement des gains sur dispositions de placements supérieurs en 2017.
- Revenus nets sur les autres placements de 204 M$, stable comparativement à 2016.

REVENU TOTAL

Le revenu total, qui est constitué du revenu net d'intérêts, des primes nettes, des autres revenus d'exploitation et des revenus de placement, a atteint 15 064 M$, en hausse de 2 010 M$, ou de 15,4 %, par rapport à 2016.

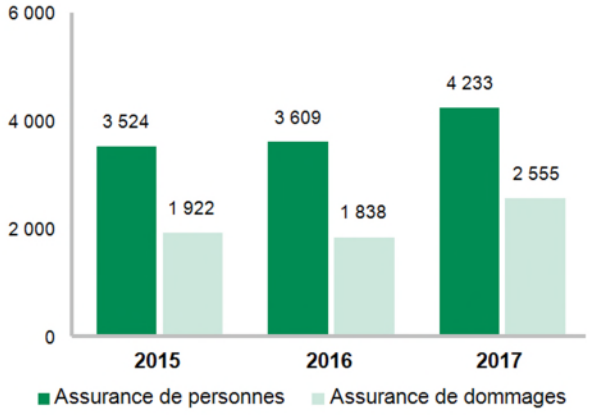
DOTATION À LA PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES

La Fédération a continué en 2017 de présenter un portefeuille de prêts de grande qualité. La dotation à la provision pour pertes sur créances s'est élevée à 278 M$, en hausse de 30 M$, ou de 12,1 %. En 2016, des raffinements méthodologiques des modèles utilisés pour le calcul de la provision collective avaient généré un recouvrement de cette provision. L'évolution favorable du risque lié au portefeuille a toutefois atténué cette hausse.

- Taux de dotation de 0,50 % au 31 décembre 2017, ce qui est comparable à l'exercice 2016.
- Ratio des prêts douteux bruts exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts et acceptations bruts de 0,14 %, en baisse par rapport à celui de 0,18 % au 31 décembre 2016. L'amélioration de la conjoncture économique a contribué à la baisse du volume de prêts douteux brut.

SINISTRES, PRESTATIONS, RENTES ET VARIATIONS DES PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE

Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance[1]
(en M$)



(1) La différence entre le total des résultats et la somme des résultats des secteurs d'activité a trait aux transactions intersectorielles.

Les charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance ont totalisé 6 795 M$, en hausse de 1 349 M$, ou de 24,8 %, par rapport à l'exercice 2016.

Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes

- **Charges de sinistres de 4 233 M$**, en hausse de 624 M$, ou de 17,3 %. Cette augmentation est essentiellement attribuable aux éléments suivants :
 - Augmentation de 425 M$ des provisions techniques incluses dans le poste « Passifs des contrats d'assurance », qui comprend l'effet de la fluctuation à la hausse de la juste valeur des placements appariés.
 - Les provisions techniques incluent également l'effet favorable des ajustements aux hypothèses actuarielles ainsi que l'effet moins favorable de l'expérience technique.
 - Hausse des prestations liée à la croissance des activités.

Secteur Assurance de dommages

- **Charges de sinistres de 2 555 M$,** en hausse de 717 M$, ou de 39,0 %.
 - Hausse principalement attribuable à l'effet du traité de réassurance signé dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm. Le traité prévoit une cession décroissante, sur une période de cinq ans, des primes et des sinistres sur les nouvelles affaires et les renouvellements survenus après la date d'acquisition.
 - Ratio des sinistres des assureurs de dommages de 67,7 % pour l'exercice 2017, alors qu'il était de 60,2 % en 2016.
 - Hausse du ratio attribuable, en partie, par une évolution favorable moins importante qu'en 2016 des sinistres des années antérieures, (15,0) % comparativement à (20,2) %, principalement sur les sinistres repris de State Farm au 1er janvier 2015 en assurance automobile moins importante qu'en 2016.
 - Augmentation du ratio également attribuable à la sinistralité de l'année en cours supérieure à celle constatée en 2016 (80,1 % comparativement à 75,8 %), principalement en assurance automobile dans tous les marchés géographiques.
 - En contrepartie, incidence des catastrophes et des événements majeurs moins importante comparativement à 2016, où deux catastrophes causées par de la grêle et des feux de forêt à Fort McMurray étaient survenus en Alberta.

FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

Tableau 8 – Frais autres que d'intérêts
Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2017	2016[1]	2015[1]
Rémunération et autres versements	**536 $**	492 $	471 $
Salaires et avantages sociaux			
Salaires	**1 842**	1 927	1 826
Avantages sociaux	**413**	402	395
	2 255	2 329	2 221
Locaux, matériel et mobilier incluant l'amortissement	**514**	437	397
Ententes de services et impartition	**322**	306	327
Communications	**244**	265	254
Autres	**2 368**	2 193	2 063
Total des frais autres que d'intérêts	**6 239 $**	6 022 $	5 733 $

[1] Les données de 2016 et de 2015 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

Les frais autres que d'intérêts ont totalisé 6 239 M$ pour l'exercice 2017, en hausse de 217 M$, ou de 3,6 %, par rapport à 2016 et qui s'explique principalement par l'effet du traité de réassurance signé dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm. La gestion efficace des dépenses à la suite de la mise en place d'initiatives de productivité a permis de limiter cette hausse dans un contexte de croissance des activités.

- **Rémunération et autres versements de 536 M$,** en hausse de 44 M$, ou de 8,9 %.
 - Progression des versements aux caisses membres découlant de la croissance des ventes par le réseau de divers produits du Mouvement tels que les Fonds Desjardins.

- **Salaires et avantages sociaux de 2 255 M$,** en baisse de 74 M$, ou de 3,2 %, par rapport à 2016, en raison principalement des éléments suivants :
 - Indemnités de départ ayant été engagées en 2016 à la suite des changements à la haute direction du Mouvement Desjardins.
 - Baisse du coût en personnel découlant de cette réorganisation.
 - Mise en place d'initiatives de productivité reflétée dans la diminution de la masse salariale.
 - Ce poste de dépenses a représenté 36,1 % de l'ensemble des frais autres que d'intérêts, soit un pourcentage inférieur à celui de 38,7 % enregistré en 2016.
 - Le ratio des avantages sociaux sur le total de la rémunération de base s'est élevé à 22,4 % en 2017, en hausse par rapport à celui de 20,9 % enregistré en 2016, en raison principalement des coûts liés aux indemnités de départ de 2016 inclus dans les salaires en 2016.

- **Frais liés aux locaux, au matériel et au mobilier (incluant l'amortissement) de 514 M$**, en hausse de 77 M$, ou de 17,6 %, par rapport à 2016.
 - Hausse provenant principalement des achats de matériel informatique.

- **Ententes de services et impartition de 322 M$,** en légère hausse par rapport à 2016.

- **Frais de communications de 244 M$**, en baisse de 21 M$, ou de 7,9 %, par rapport à 2016.
 - Baisse provenant de la mise en place d'initiatives de productivité.

- **Autres frais de 2 368 M$,** en hausse de 175 M$, ou de 8,0 %, par rapport à 2016.
 - Hausse causée en bonne partie par l'effet du traité de réassurance signé dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm.
 - Popularité accrue du programme de récompenses BONIDOLLARS auprès des clients des Services de cartes et Monétique.
 - Progression des affaires, notamment des activités de cartes de crédit, de financement au point de vente et des actifs sous gestion.
 - Radiations d'actifs incorporels.
 - En contrepartie, baisse des frais de 171 M$ résultant de la vente de Western Financial Group Inc. et de Western Life Assurance Company le 1er juillet 2017 ainsi que de Western Financial, Compagnie d'assurances le 1er janvier 2017 comme présenté à la section « Incidence de la vente de filiales ».

IMPÔTS SUR LE REVENU ET IMPÔTS INDIRECTS

La Fédération est un groupe financier coopératif et elle est considérée aux fins de la fiscalité comme une société privée et autonome, contrairement à la grande majorité des autres institutions financières canadiennes, qui sont de grandes sociétés publiques. Ainsi, elle bénéficiait jusqu'au 31 décembre 2016, lorsque les règles fiscales le permettaient, de certains taux d'imposition réduits prévus par le régime applicable aux caisses de crédit. Les entités de la Fédération qui ne sont pas des coopératives de services financiers sont assujetties au régime d'imposition applicable aux grandes sociétés.

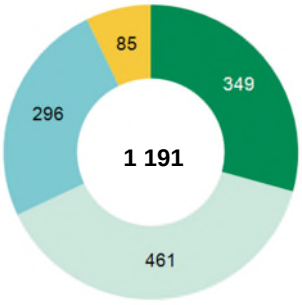
- **Charge d'impôt sur les excédents avant ristournes aux membres de 336 M$,** en hausse de 189 M$ par rapport à l'exercice 2016.
 - Taux d'imposition effectif de 19,2 % pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017, comparativement à 11,0 % pour l'exercice 2016. En excluant l'effet des éléments particuliers, le taux d'impôt effectif aurait été de 21,0 %, comparativement à 11,5 % pour l'exercice 2016.
 - En 2016, la charge d'impôt incluait un recouvrement d'impôts liés à la rémunération sur le capital social, ce qui n'était pas le cas en 2017. Cela explique principalement la hausse de la charge et du taux effectif d'impôt.

La note complémentaire 27 « Impôts sur les excédents » des états financiers consolidés présente, entre autres, le rapprochement du taux d'imposition statutaire et du taux effectif exprimé en dollars.

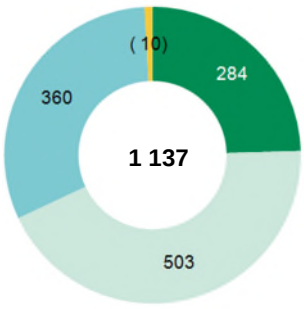
Les impôts indirects comprennent l'impôt foncier et les taxes d'affaires, la taxe sur la masse salariale, les charges sociales ainsi que la taxe sur les produits et services et les taxes de vente. Les impôts indirects sont inclus dans les frais autres que d'intérêts. Pour l'exercice 2017, les entités de la Fédération ont versé 1 049 M$ en impôts indirects, comparativement à 1 009 M$ en 2016. La hausse du taux de taxe compensatoire explique principalement cette augmentation.

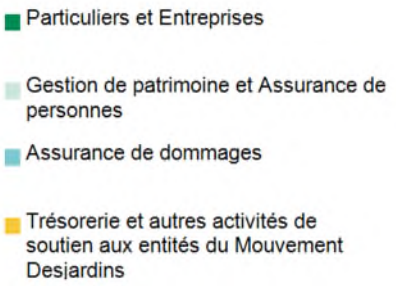
COMPARAISON DES EXERCICES FINANCIERS 2016 ET 2015

Excédents avant ristournes aux caisses membres 2016
(en M$)



Excédents avant ristournes aux caisses membres 2015
(en M$)





Au terme de l'exercice 2016, la Fédération présentait des excédents avant ristournes aux caisses membres de 1 191 M$, comparativement à 1 137 M$ pour l'exercice 2015. Les excédents rajustés des éléments particuliers s'étaient élevés à 1 224 M$, en hausse de 106 M$, ou de 9,5 %. Le rendement des capitaux propres s'établissait à 8,5 %, par rapport à 8,2 % en 2015 alors que le rendement des capitaux propres rajusté s'établissait à 8,7 % en 2016, comparativement à 8,0 % en 2015.

Résultats sectoriels

- **Particuliers et Entreprises : excédents avant ristournes aux caisses membres de 349 M$ en 2016,** soit une augmentation de 65 M$ par rapport à 2015.
 - En grande partie attribuable à la diminution de la dotation à la provision pour pertes sur créances découlant d'un recouvrement de la provision collective attribuable, entre autres, à des raffinements méthodologiques des modèles utilisés pour le calcul de cette provision.
 - Croissance des revenus de négociation liés aux marchés des capitaux.

- **Gestion de patrimoine et Assurance de personnes : excédents nets de 461 M$ en 2016,** soit une diminution de 42 M$ par rapport à 2015, en raison essentiellement des éléments suivants :
 - Ajustements aux hypothèses actuarielles réalisés dans le cours normal des affaires ayant eu un effet défavorable en 2016.
 - Gains sur dispositions de placements plus élevés en 2015.
 - Expérience technique moins favorable en 2016.

 Cette diminution a été en partie contrebalancée par les éléments suivants :
 - Bonne performance des placements en 2016.
 - Progression limitée des frais autres que d'intérêts en 2016 en raison de la gestion efficace des dépenses dans un contexte de croissance des activités.

- **Assurance de dommages : excédents nets de 296 M$ en 2016,** soit une diminution de 64 M$ par rapport à 2015. Cette baisse provenait principalement du gain réalisé sur l'acquisition des activités canadiennes de State Farm qui avait été constaté en 2015.

Résultats consolidés

- **Revenus d'exploitation de 11 946 M$ en 2016,** soit une augmentation de 345 M$ par rapport à 2015.
 - Revenu net d'intérêts de 1 303 M$ en 2016, soit une augmentation de 100 M$.
 - Hausse de l'encours des prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers.
 - Hausse des revenus liés aux activités de trésorerie.
 - Augmentation des primes nettes de 257 M$ en 2016, en raison principalement des éléments suivants :
 - Croissance des affaires liées aux activités d'assurance du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes.
 - Hausse des primes nettes attribuable à l'effet du traité de réassurance signé dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm.
 - Autres revenus d'exploitation de 3 380 M$, soit une diminution de 12 M$ en 2016, dû essentiellement aux éléments suivants :
 - Revenus de cotisations et d'ententes de services stables mais la répartition entre ces rubriques avait changé à la suite d'une révision des modes de financement.
 - Autres revenus ayant diminué de 110 M$ en 2016 en raison d'une augmentation de la contrepartie éventuelle à payer dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm et du gain qui avait été réalisé dans le cadre de cette acquisition en 2015.

 Cette diminution a été en partie contrebalancée par les éléments suivants :
 - Hausse des revenus de services de courtage et de fonds de placement de 69 M$ en raison de l'augmentation du volume d'actifs sous gestion provenant de la vente de différents produits financiers.
 - Hausse des revenus de commissions sur prêts et cartes de crédit de 28 M$ découlant de la croissance des volumes d'affaires.

- **Revenus de placement de 1 108 M$ en 2016,** soit une diminution de 102 M$ par rapport à 2015.
 - Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat ayant diminué de 115 M$ en 2016.
 - Baisse provenant principalement de la fluctuation de la juste valeur des actifs associés aux activités d'assurance et soutenant les passifs.
 - Baisse ayant été compensée en partie par la variation des provisions techniques, qui avait entraîné une diminution des charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance. Ces variations étaient majoritairement attribuables aux changements de la juste valeur du portefeuille d'obligations.
 - Fluctuation favorable de la juste valeur des instruments financiers dérivés associés aux activités de couverture à l'échelle de la Fédération et de la juste valeur des instruments dérivés du secteur Assurance de dommages en 2016.
 - Revenus sur les titres disponibles à la vente ayant augmenté de 54 M$ en 2016.
 - Pertes de valeur sur actions qui avaient été comptabilisées en 2015 et découlaient de la forte volatilité des marchés.
 - Revenus nets sur les autres placements ayant diminué de 41 M$ en 2016.
 - Gains sur dispositions de placements immobiliers moindres en 2016.

- **Dotation à la provision pour pertes sur créances de 248 M$ en 2016,** soit une diminution de 54 M$ par rapport à 2015.
 - Baisse ayant découlé principalement d'un recouvrement de la provision collective attribuable, entre autres, à des raffinements méthodologiques des modèles utilisés pour le calcul de cette provision, combiné à un portefeuille de prêts de grande qualité.
 - Ratio des prêts douteux bruts, exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts et acceptations bruts, de 0,18 % au 31 décembre 2016, par rapport à celui de 0,17 % au 31 décembre 2015.
 - Taux de dotation de 0,48 % au 31 décembre 2016, soit une diminution par rapport à celui de 0,62 % au 31 décembre 2015.

- **Charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance,** soit une augmentation de 15 M$ en 2016.
 - Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes : charges ayant augmenté de 85 M$ en 2016.
 - Augmentation de 82 M$ en 2016 des provisions techniques incluses dans le poste « Passifs des contrats d'assurance », qui comprenait l'effet de la fluctuation à la baisse de la juste valeur des placements appariés de 149 M$.
 - Renforcement des provisions techniques de 33 M$ attribuable aux changements d'hypothèses effectués en 2016, alors qu'une libération de 51 M$ avait été comptabilisée en 2015 à la suite de modifications au portefeuille de placements.
 - L'augmentation de 47 M$ des primes de rentes collectives ainsi que l'expérience technique des produits avaient également contribué à la hausse des provisions techniques.
 - Secteur Assurance de dommages : charges ayant diminué de 84 M$ en 2016.
 - Diminution ayant découlé de l'évolution favorable en 2016 des sinistres des années antérieures plus importante qu'en 2015 et provenait principalement de l'assurance automobile.
 - En contrepartie, sinistralité de l'année en cours plus importante en 2016 que lors de l'exercice 2015.
 - Ratio des sinistres des assureurs de dommages à 60,2 % pour l'exercice 2016, alors qu'il était de 62,1 % en 2015.

- **Frais autres que d'intérêts** ayant augmenté de 289 M$ en 2016. Cette hausse provenait principalement des éléments suivants :
 - Investissements supplémentaires en 2016 dans des plateformes technologiques innovatrices.
 - Versement d'indemnités de départ en 2016.
 - Croissance des affaires, notamment des activités de cartes de crédit, de financement au point de vente et d'assurance.
 - En contrepartie, gestion rigoureuse des dépenses ayant permis de limiter la hausse de ces frais en 2016.

2.3 Analyse des résultats des secteurs d'activité

La présentation de l'information financière de la Fédération est regroupée par activités. Celles-ci sont définies selon les besoins des membres et clients du Mouvement Desjardins ainsi que des marchés dans lesquels elle évolue, et elles reflètent son mode de gestion interne. Au cours du premier trimestre de 2017, certains changements ont été apportés aux secteurs d'activité afin de refléter les décisions de la direction sur la façon dont chaque secteur est géré, comme cela est mentionné dans les sections sur les secteurs d'activité concernés. Les résultats financiers de la Fédération sont regroupés en trois secteurs d'activité, soit Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes et Assurance de dommages, auxquels s'ajoute une rubrique Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins. Cette section comprend l'analyse des résultats de chacun de ces secteurs. Les montants correspondants des exercices précédents ont été retraités afin de tenir compte de ces reclassements.

Les transactions entre ces secteurs sont comptabilisées à la valeur d'échange, qui correspond au montant accepté par les différentes entités légales et unités d'affaires. Les conditions de ces opérations sont comparables à celles qui sont offertes sur les marchés financiers.

2.3.1 Secteur d'activité Particuliers et Entreprises

PROFIL

Le secteur Particuliers et Entreprises est au centre des activités du Mouvement. Il a la responsabilité de faire évoluer une offre intégrée et complète répondant aux besoins des particuliers, des entreprises, des institutions, des organismes à but non lucratif et des coopératives par l'intermédiaire du réseau des caisses Desjardins, de leurs centres Desjardins Entreprises ainsi que des équipes spécialisées. Il permet ainsi au Mouvement Desjardins d'être un leader dans les services financiers au Québec et d'occuper une place sur l'échiquier des services financiers en Ontario.

Cette offre répond notamment aux besoins en matière d'opérations courantes et de convenance, d'épargne, de services de cartes et de monétique, de financement, de services spécialisés, d'accès aux marchés des capitaux, de capital de développement, de transfert d'entreprises et de conseils et, par l'intermédiaire de son réseau de distribution, de produits d'assurance de personnes et de dommages.

De plus, les membres des caisses et les clients peuvent compter sur l'accompagnement de la plus importante force-conseil au Québec, constituée de professionnels dévoués et présents à toutes les étapes de leur cycle de vie ou de leur parcours entrepreneurial.

Pour répondre aux attentes en constante évolution des membres des caisses et des clients, la Fédération soutient le réseau des caisses et leurs centres de services dans la distribution de produits et services en optimisant la performance et la rentabilité des réseaux physiques et virtuels par la mise en place et la gestion de modes d'accès complémentaires, par téléphone et Internet, et au moyen d'applications pour appareils mobiles et de guichets automatiques.

Les activités de services partagés offertes par la Fédération à ce secteur, auparavant présentées dans la rubrique Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins, se retrouvent dans ce secteur depuis le premier trimestre de 2017.

Des renseignements supplémentaires concernant les principaux risques du secteur d'activité Particuliers et Entreprises sont présentés à la page 60 de la section « Gestion des risques » de ce rapport de gestion.

ACTIVITÉS

Les activités liées aux **opérations de convenance et d'épargne** englobent l'épargne fluctuante, y compris les comptes courants et l'épargne à terme. Elles regroupent aussi plusieurs services spécialisés, dont la conversion de devises et les transferts de fonds.

L'**offre intégrée aux entreprises** se décline par des solutions sur mesure pour accompagner les entreprises de toutes tailles dans leurs projets de croissance, tant sur les marchés québécois, canadien et internationaux.

Les activités de **financement** comprennent :

- le **crédit hypothécaire résidentiel,** pour l'achat de terrains et de résidences neuves ou existantes, et pour la rénovation;
- le **crédit à la consommation,** y compris, entre autres, les prêts accordés pour l'achat d'automobiles et de biens durables, les marges de crédit personnelles, les prêts étudiants ainsi que les solutions de financement Accord D;
- le **crédit aux entreprises,** qui permet l'offre de financement dans les secteurs commercial et industriel, agricole et agroalimentaire, public et institutionnel ainsi qu'à l'égard de l'immobilier commercial et multirésidentiel.

Les activités de **paiement** regroupent les services de paiement par carte de débit, crédit et prépayée pour les particuliers et les entreprises, les services d'acceptation des paiements aux marchands (Monetico), les services de paiement électronique et les transferts de fonds nationaux et internationaux.

Les activités d'**AccèsD** permettent, entre autres, l'accessibilité aux produits et services du réseau des caisses Desjardins à toute heure et n'importe où dans le monde par téléphone et Internet et au moyen d'applications pour appareils mobiles.

Les activités d'accès aux **marchés des capitaux** répondent aux besoins de financement des grandes entreprises, des institutions et des coopératives canadiennes, et leur proposent des services-conseils en matière de fusions et d'acquisitions ainsi que d'activités d'intermédiation et d'exécution sur les marchés d'actions et de titres à revenu fixe. Ces activités sont réalisées par l'intermédiaire d'équipes de vente et de négociation expérimentées et s'appuyant sur un groupe de recherche dont l'excellence est reconnue dans le marché.

Les activités en matière de **capital de développement** sont réalisées au moyen d'investissements directs ou par l'intermédiaire de fonds dans les petites et moyennes entreprises (PME) et coopératives de toutes les régions du Québec. À cet égard, Gestion Desjardins Capital inc., gestionnaire de Capital régional et coopératif Desjardins, appuie la croissance d'entreprises, notamment lors de transferts. Avec l'appui d'une équipe de spécialistes active partout au Québec, ce secteur contribue à garder le meilleur de l'entrepreneuriat d'ici et le valorise en proposant aux entrepreneurs un accompagnement à chacune des étapes de vie de leur entreprise.

Les **services spécialisés** comprennent notamment les services internationaux, de gestion de trésorerie, de garde de valeurs et fiduciaires ainsi que les solutions de paie et de ressources humaines.

RÉALISATIONS DE L'EXERCICE

- **Android Pay et Apple Pay :** Les membres et clients du Mouvement Desjardins utilisant un appareil compatible peuvent désormais profiter de deux nouveaux modes de paiement simples et sécuritaires pour régler des achats avec leur appareil mobile : Apple Pay, et Android Pay de Google. Le Mouvement Desjardins est la première institution financière québécoise à offrir une gamme aussi étendue de services mobiles à ses membres et à ses clients.
- **Système de paiement ouvert dans les transports (SPOT) :** Lancement d'un projet pilote avec la Société de transport de Laval (STL) sur six circuits avec 163 terminaux de paiements. Le projet vise à remplacer le numéraire à l'intérieur des autobus, une première canadienne. La technologie choisie est le paiement sans contact, ce qui signifie que le paiement se fait de façon simple, rapide et sécuritaire.
- **Signature vocale** pour les demandes de carte de crédit en ligne : Les membres n'ont plus besoin d'imprimer le formulaire, de le signer et de le retourner par la poste pour remplir une demande de carte de crédit en ligne. En plus de simplifier la démarche, ce changement permet d'accélérer le délai de traitement de l'émission de la carte.
- Ouverture de huit centres **Service Signature,** pour un total de onze à ce jour dans différentes régions du Québec. Leur mandat est d'offrir des services intégrés destinés à la clientèle aisée.
- Lancement du **fonds de développement des régions,** d'un montant de 100 M$ sur trois ans, ayant comme objectif de soutenir et de faire rayonner des initiatives et des projets liés à la mission socioéconomique du Mouvement Desjardins.
- Lancement d'un nouveau **fonds Desjardins Capital PME** destiné à soutenir la croissance des PME dans toutes les régions du Québec. Des engagements de l'ordre de 500 M$ sont envisagés sur un horizon de cinq ans. Les investissements accordés aux entreprises pourront initialement varier entre 100 000 $ et 10 M$ et prendront la forme d'une participation au capital-actions ou d'une dette subordonnée.
- Le Mouvement Desjardins est un **leader en financement de transfert d'entreprise.** En 2017, cela s'est traduit par un volume de financement de plus de 500 M$ pour plus de 250 transferts. Ces interventions ont permis le maintien de nombreuses entreprises et d'emplois dans toutes les régions du Québec et de l'Ontario, en plus de contribuer à assurer la relève entrepreneuriale.
- Mise en place de la fonctionnalité **« Cliquez pour signer »** pour simplifier la signature de documents dans le cadre de l'ouverture d'un compte Entreprises.
- Lancement d'un **fonds d'investissement entièrement destiné au secteur des fintech** et à l'intelligence artificielle appliquée à la finance, d'un montant de 50 M$. Le Mouvement Desjardins et la Caisse de dépôt et placement du Québec sont les deux institutions fondatrices auxquels se joindront d'autres partenaires institutionnels. Le fonds vise à entreprendre ses opérations en 2018.

DESCRIPTION DE L'INDUSTRIE

En 2017, l'industrie financière canadienne n'a pas connu de grands changements. On compte 85 institutions bancaires canadiennes et étrangères. On y dénombre également 570 coopératives d'épargne et de crédit, dont un peu plus de 50 % font partie du Mouvement Desjardins.

Au 31 décembre 2017, l'encours du crédit aux particuliers et aux entreprises dans l'industrie canadienne des services bancaires était estimé à 2 891,2 G$, en hausse de 5,7 % annuellement, comparativement à une majoration de 5,3 % enregistrée à la fin de 2016. La demande d'emprunt est demeurée soutenue grâce à un climat économique favorable. Dans le cas de l'épargne personnelle bilan et hors bilan, l'encours était estimé à 4 187,1 G$ à la même date, une hausse annuelle de 7,8 % par rapport à une progression de 9,4 % observée un an auparavant. Ce ralentissement est en bonne partie attribuable à une activité boursière plus modeste qui a réduit la croissance de l'épargne hors bilan, comme les fonds de placement et le courtage en valeurs mobilières.

Au Québec, l'encours du financement aux particuliers et aux entreprises était estimé à 542,2 G$ au 31 décembre 2017, en hausse de 6,4 % annuellement, comparativement à une augmentation de 8,3 % enregistrée à la fin de 2016. Cet essoufflement de la demande d'emprunt est surtout expliqué par le ralentissement du crédit aux entreprises. En effet, le rythme de croissance annuelle du financement aux particuliers a été estimé à 5,8 % au 31 décembre 2017, pour atteindre un volume de 380,5 G$, en regard d'une cadence de 4,7 % observée au 31 décembre 2016. Ce sont les prêts hypothécaires résidentiels qui sont les principaux responsables de cette demande d'emprunt soutenue de la part des particuliers puisqu'ils ont affiché une progression annuelle estimée à 5,5 % à la même date, comparativement à une hausse de 4,0 % enregistrée un an auparavant. L'embellie qu'a connue l'activité domiciliaire n'est pas étrangère à cette tendance. Par exemple, les mises en chantier et la revente de maisons existantes se sont accrues de 19,4 % et de 5,8 %, respectivement, au cours de l'exercice de 2017, alors que le prix moyen de vente a augmenté de 4,5 %. Les prêts à la consommation, pour leur part, ont crû selon un rythme estimé à 7,2 % annuellement au 31 décembre 2017, pour totaliser 82,7 G$, en regard d'une majoration de 7,3 % enregistrée à la fin de 2016. La robustesse des ventes au détail explique cette vigueur de la demande de crédit personnel. Ces dernières ont crû à près de 6 % durant la même période, alors que les ventes d'autos neuves et d'occasion ont crû à près de 10 %.

Au 31 décembre 2017, l'encours du financement aux entreprises au Québec se chiffrait à 161,7 G$, soit une hausse annuelle estimée à 7,7 %, comparativement à une progression de 18,2 % enregistrée à la fin de 2016. Cet amenuisement tire son origine en majeure partie des prêts commerciaux et industriels, qui ont affiché une croissance annuelle estimée à 7,8 % à la même date, pour atteindre un volume de 143,3 G$, en regard d'un rythme de 19,2 % observé un an plus tôt. Dans le cas du crédit agricole, qui compose également le financement des entreprises, sa progression annuelle était estimée à 6,7 % au 31 décembre 2017, pour totaliser 18,4 G$, comparativement à une majoration de 11,0 % enregistrée un an auparavant.

Au chapitre de l'épargne personnelle bilan et hors bilan au Québec, l'encours était estimé à 791,3 G$ au 31 décembre 2017, en hausse de 8,5 % annuellement, en regard d'une progression de 9,2 % observée à la fin de 2016. L'épargne hors bilan est en partie responsable de cette croissance plus lente. En effet, elle a affiché un rythme d'augmentation annuelle estimé à 10,2 % à la même date, pour totaliser 549,3 G$, comparativement à une majoration de 10,9 % enregistrée un an plus tôt. L'accroissement nettement faible de l'activité boursière, surtout au Canada, où l'indice S&P/TSX n'a crû que de 6,0 % au cours de l'exercice de 2017 contre une hausse de 17,5 % en 2016, explique ce ralentissement de la cadence des produits d'épargne hors bilan, comme les fonds de placement et le courtage en valeurs mobilières. Quant à l'épargne bilan, elle est à l'origine aussi de ce ralentissement, son encours était estimé à 242,0 G$ au 31 décembre 2017, en hausse de 4,9 % annuellement, contre un gain de 5,6 % observé à la fin de 2016.

Les acteurs majeurs de l'industrie misent sur des modèles d'affaires ciblés, que ce soit par la qualité et l'uniformité dans les services aux particuliers ou comme partenaires des PME au Québec. Leurs stratégies sont basées principalement sur l'expérience client, l'accessibilité des services et la proactivité des conseils. La lutte pour les parts de marché est donc toujours très vive. Tous adoptent des stratégies qui visent à intensifier leur relation d'affaires avec leurs clients et à mieux les reconnaître. L'innovation est devenue un incontournable dans cette lutte pour les parts de marché et la satisfaction du client.

Parallèlement, plusieurs géants de la technologie tels que Google, Apple, Facebook et Amazon font directement concurrence aux institutions financières traditionnelles ou concluent des partenariats importants avec elles.

Des renseignements supplémentaires concernant le contexte économique du secteur d'activité Particuliers et Entreprises sont présentés à la section « Évolution de la situation économique » de ce rapport de gestion.

STRATÉGIE ET PRIORITÉS POUR 2018

Les stratégies et priorités pour 2018 du secteur Particuliers et Entreprises s'inscrivent dans le cadre des priorités stratégiques du Mouvement Desjardins et visent à permettre à ce dernier d'atteindre son ambition d'être premier dans le cœur des gens. Le secteur Particuliers et Entreprises entend consolider sa position de leader en ce qui concerne le financement, l'épargne ainsi que, par l'entremise de son réseau de distribution, les produits d'assurance de personnes et d'assurance de dommages. L'exploitation des forces du grand groupe coopératif au service des membres et clients ainsi que la satisfaction de ceux-ci seront encore au cœur des priorités du Mouvement Desjardins dans la prochaine année. Pour ce faire, il compte faciliter les interactions des membres et clients avec tous ses canaux en simplifiant notamment ses processus.

L'atteinte d'objectifs ambitieux s'appuie sur l'engagement de tous les gestionnaires, employés et dirigeants ainsi que sur le caractère novateur d'une offre globale et intégrée de qualité et très accessible. De plus, le secteur entend affirmer davantage sa distinction coopérative en apportant sa contribution à la prospérité durable des entreprises et des collectivités. Sa stratégie repose sur l'établissement de relations durables, de proximité et de confiance avec ses membres, ses clients et ses partenaires ainsi que sur une philosophie axée sur la croissance durable. Il la met en œuvre en s'appuyant sur son ancrage et son engagement de longue date dans les régions et les différents milieux socioéconomiques.

Ce secteur poursuit également la mise en œuvre de son plan de croissance rentable visant à lui permettre de demeurer un acteur majeur de l'industrie au Québec tout en améliorant sa productivité. Il entend continuer de croître en maximisant les synergies avec les autres entités et secteurs du Mouvement.

Plus particulièrement, les priorités de ce secteur pour 2018 sont les suivantes :

- Accélérer le virage vers une culture centrée sur le membre et client dans l'ensemble du Mouvement.
- Poursuivre la transformation numérique pour l'ensemble des produits et services sur tous les canaux de distribution.
- Faciliter les interactions avec les membres et clients pour l'ensemble des canaux de distribution et composantes du Mouvement (mobile, site Web, centres d'appels, caisses, centres Desjardins Entreprises, centre d'affaires en ligne, etc.).
- Offrir un accompagnement proactif et mettre au service des membres et clients l'expertise de tout le Mouvement Desjardins pour appuyer la croissance de leurs entreprises.
- Assurer un taux de satisfaction élevé des membres et clients.

ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS DU SECTEUR PARTICULIERS ET ENTREPRISES

Tableau 9 – Particuliers et Entreprises – résultats sectoriels

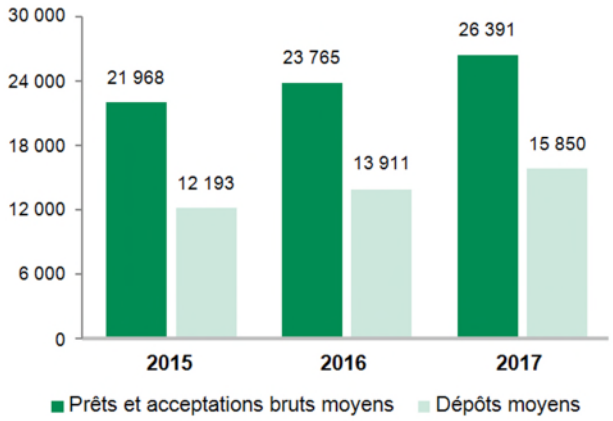
Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	**2017**	2016[1]	2015[1]
Revenu net d'intérêts	**1 089 $**	1 031 $	975 $
Autres revenus d'exploitation[2]	**1 617**	1 489	1 432
Revenus d'exploitation[2]	**2 706**	2 520	2 407
Revenus de placement[2]	**39**	33	4
Revenu total	**2 745**	2 553	2 411
Dotation à la provision pour pertes sur créances	**274**	248	302
Frais autres que d'intérêts	**2 032**	1 877	1 756
Impôts sur les excédents	**122**	79	69
Excédents avant ristournes aux caisses membres	**317**	349	284
Ristournes aux caisses membres nettes des impôts recouvrés	**-**	18	-
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux caisses membres	**317 $**	331 $	284 $
dont :			
Part revenant au Groupe	**317 $**	325 $	280 $
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	**-**	6	4
Indicateurs			
Prêts et acceptations bruts moyens[2]	**26 391 $**	23 765 $	21 968 $
Dépôts moyens[2]	**15 850**	13 911	12 193
Taux de dotation[2]	**1,04 %**	1,04 %	1,37 %
Prêts douteux bruts/prêts et acceptations bruts[2]	**0,28**	0,38	0,35

[1] Les données de 2016 et de 2015 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.
[2] Voir la section « Mode de présentation de l'information financière ».

Prêts et acceptations bruts et dépôts moyens

(en M$)



COMPARAISON DES EXERCICES 2017 ET 2016 – PARTICULIERS ET ENTREPRISES

- **Excédents avant ristournes aux caisses membres de 317 M$**, en baisse de 32 M$, ou de 9,2 %.
 - Hausse de la dotation à la provision pour pertes sur créances, qui avait connu une diminution importante en 2016, relativement à des raffinements méthodologiques appliqué au calcul de cette dernière.

- **Revenus d'exploitation de 2 706 M$,** en hausse de 186 M$, ou de 7,4 %.
 - Hausse du revenu net d'intérêts de 58 M$ en raison de la progression de l'encours de l'ensemble du portefeuille de prêts et acceptations de 3,5 G$, ou de 14,1 %, depuis un an. Ce portefeuille inclut les activités de financement dans le domaine des prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers, y compris le financement au point de vente ainsi que dans celui des prêts aux entreprises.
 - Autres revenus d'exploitation de 1 617 M$, en hausse de 128 M$, ou de 8,6 %, en raison principalement des éléments suivants :
 - Croissance des volumes d'affaires provenant des diverses solutions de paiement offertes par les Services de cartes et Monétique.
 - Croissance des revenus liés au marché des capitaux.

- **Revenus de placement de 39 M$**, en hausse de 6 M$, ou de 18,2 %**.**
 - Croissance des revenus de négociation liés au marché des capitaux.

- **Revenu total de 2 745 M$,** en hausse de 192 M$, ou de 7,5 %.

- **Dotation à la provision pour pertes sur créances de 274 M$,** en hausse de 26 M$, ou de 10,5 %. La provision avait connu une diminution importante en 2016, relativement à des raffinements méthodologiques appliqués au calcul de la provision collective. L'évolution favorable du risque lié au portefeuille a toutefois atténué cette hausse.

- **Frais autres que d'intérêts de 2 032 M$,** en hausse de 155 M$, ou de 8,3 %.
 - Progression des affaires, notamment celles des activités de cartes de crédit et de financement au point de vente, ayant un effet sur les programmes de bonification.
 - Augmentation de la rémunération versée aux caisses en lien avec la hausse de la tarification sur les encours des moyennes entreprises.

2.3.2 Secteur d'activité Gestion de patrimoine et Assurance de personnes

PROFIL

Le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes regroupe différentes catégories d'offres de service visant à enrichir le patrimoine des membres et clients du Mouvement Desjardins et à les aider à protéger leur sécurité financière. Ces offres sont destinées aux personnes ou aux entreprises, tandis que les régimes collectifs d'assurance ou d'épargne répondent aux besoins des employés par l'entremise de leur entreprise, ou aux personnes faisant partie de tout autre groupe.

Ce secteur conçoit plusieurs gammes de protections d'assurance de personnes (vie et santé) et de produits en épargne et placements. Outre ses propres produits et services, il distribue des produits externes en épargne et placements ainsi que des produits en valeurs mobilières et en gestion privée. Ce secteur comprend également la gestion d'actifs pour la clientèle institutionnelle.

La diversité et l'étendue pancanadienne de ses réseaux de distribution est une des grandes forces du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes. Ces réseaux incluent principalement des :
- employés du réseau des caisses et des centres Desjardins Entreprises;
- conseillers en sécurité financière dédiés aux membres des caisses;
- conseillers en placement et gestionnaires privés;
- agents exclusifs et partenaires indépendants;
- firmes d'actuaires-conseils et représentants en régimes collectifs.

Pour répondre aux besoins selon les préférences des membres et clients, certaines gammes de produits sont également offertes en direct par des centres de contact avec la clientèle, en ligne ou au moyen d'applications pour appareils mobiles. Les services en ligne sont en constante évolution pour bien répondre aux besoins changeants de la clientèle.

Des renseignements supplémentaires concernant les principaux risques du secteur d'activité Gestion de patrimoine et Assurance de personnes sont présentés à la page 60 de la section « Gestion des risques » de ce rapport de gestion.

ACTIVITÉS

Les activités en **assurance de personnes** regroupent des produits et services offerts sur une base individuelle ou aux entreprises et aux groupes par l'entremise de régimes collectifs. Ces protections d'assurance vie et d'assurance santé leur offrent ainsi la tranquillité d'esprit en diminuant les contrecoups financiers qui pourraient découler d'une maladie, d'une invalidité, d'un accident ou d'un décès.

Les activités en **épargne et placements** incluent différentes solutions de placement offertes aux particuliers et aux entreprises; elles comprennent aussi des régimes d'épargne-retraite collective s'adressant aux employés d'entreprises, ou aux personnes faisant partie de tout autre groupe. Cette vaste gamme de solutions de placement leur permet de trouver le placement le mieux adapté à leurs besoins, que ce soit pour préparer leur retraite, planifier un voyage ou tout autre objectif financier.

Les activités de **courtage en valeurs mobilières** comprennent quant à elles la distribution de tous les types de placement, y compris les titres liés aux marchés boursiers. Elle est offerte en deux modèles distincts : avec les services judicieux et personnalisés d'un conseiller en placement (courtage de plein exercice) ou par courtage en ligne pour les investisseurs avertis qui souhaitent transiger de façon autonome.

Les activités de **gestion privée** se définissent par une offre intégrée et évolutive particulièrement destinée à la clientèle fortunée. L'accompagnement personnalisé par les gestionnaires privés inclut plusieurs volets, comme la planification financière, l'optimisation fiscale et philanthropique, la gestion de portefeuilles, etc.

Finalement, les activités de **gestion d'actifs institutionnels** réfèrent à un groupe d'experts en placement spécialisés dans la gestion d'actifs pour la clientèle institutionnelle pour leur offrir des rendements concurrentiels tout en assurant une bonne adéquation du risque/rendement.

RÉALISATIONS DE L'EXERCICE

Nouvelles offres qui se démarquent pour répondre toujours mieux aux besoins évolutifs des membres et clients du Mouvement Desjardins :

- Assurance individuelle : **Nouvelle assurance vie avec participation** offrant une protection d'assurance vie avec un volet d'investissement fiscalement avantageux et pouvant aussi donner droit à des versements sous forme de participations.
- Assurance collective :
 - Innovation au Canada : Un **programme d'amélioration de la qualité du sommeil et de la productivité des employés** offrant trois angles d'intervention : la sensibilisation, le dépistage et le diagnostic.
 - Avec **Epsylio,** le Mouvement Desjardins devient le premier assureur à recourir à l'intelligence artificielle pour offrir un soutien personnalisé aux clients qui ne se sentent pas prêts à faire appel au Programme d'aide aux employés 360°.
- Épargne et placements :
 - Le Mouvement Desjardins lance ses propres **Fonds négociés en bourse en revenu fixe et actions ordinaires mondiales,** dont l'objectif est de diminuer le risque de pertes lors de baisses du marché et de profiter de hausses lors de reprises.
 - **Nouveaux Fonds SociéTerre Actions canadiennes.**
 - **Placements garantis liés aux marchés** : Le Mouvement Desjardins occupe le premier rang canadien (33 % de part de marché) des produits à capital garanti avec ce produit très populaire puisqu'il offre le potentiel de croissance des marchés boursiers tout en protégeant le capital investi.
 - **Assistant en ligne en épargne et placements** : Un outil complémentaire aux services des conseillers en placement pour accompagner les investisseurs qui souhaitent transiger de façon autonome.
 - **Annonce de la création de Patrimoine Aviso** : Le Mouvement Desjardins unit ses forces à celles des centrales provinciales de *credit unions* et du Groupe CUMIS pour créer l'une des plus importantes sociétés de gestion de patrimoine au Canada. C'est le regroupement de leurs filiales Financière Credential inc., Qtrade Canada Inc. et Placements NordOuest & Éthiques S.E.C. qui donnera naissance à Patrimoine Aviso au cours du premier semestre de 2018, la transaction étant sujette à l'obtention des approbations réglementaires et à la satisfaction des conditions de clôture d'usage.
- Épargne-retraite collective : **Capsules vidéo innovantes d'éducation en ligne** offertes sur le site sécurisé des participants aux régimes en épargne-retraite collective Desjardins. Cette première dans l'industrie intègre à la vidéo les données du participant et ce scénario personnalisé l'accompagne encore mieux vers l'atteinte de ses objectifs de retraite.
- Courtage en ligne de valeurs mobilières : **Nouvelle plateforme transactionnelle personnalisable** qui est aussi plus agile et plus robuste pour offrir aux investisseurs actifs certains avantages uniques dont une interface et un outil d'aide en ligne en français.
- Gestion privée Desjardins : Lancement d'un **nouveau fonds privé** avec Gestion Desjardins Capital inc. pour soutenir la croissance des entreprises de tout le Québec.

DESCRIPTION DE L'INDUSTRIE

L'industrie de la gestion de patrimoine et celle de l'assurance de personnes sont complémentaires puisqu'elles visent à offrir des produits et services permettant de faire fructifier le patrimoine financier des ménages canadiens et d'assurer leur sécurité financière.

Les avoirs financiers détenus par les ménages canadiens dans les différents produits d'épargne et de placements (gestion de patrimoine) représentaient 4 135 G$, à la fin de 2016. Cet actif a connu une croissance annuelle composée de 7,9 % au cours des cinq dernières années et de 9,7 % au cours de la dernière année.

La gestion de patrimoine fait partie de tous les grands groupes bancaires ainsi que des sociétés d'assurance de personnes et de fonds d'investissement. Elle assure la conception et la distribution de produits et services financiers diversifiés répondant aux besoins d'investissement et de planification financière, fiscale et successorale de nos clientèles incluant celles des aisés et des fortunés, dont les besoins sont particuliers et les attentes, élevées. Les grands acteurs de l'industrie rivalisent d'ingéniosité afin de conquérir ces clientèles et de les fidéliser.

Dans ce contexte de besoins élevés et complexes, le conseiller financier occupe toujours une place prépondérante quant à la pertinence de l'information, à la vente et au suivi relationnel. Néanmoins, l'industrie répond de façon proactive au désir d'autonomie de certains clients en diversifiant les modes d'accès à ses services au moyen d'interfaces virtuelles et mobiles. C'est un défi important pour les prochaines années et c'est pourquoi de plus en plus de concurrents développent des offres numériques tant au Canada qu'ailleurs dans le monde.

Selon les données de 2016, plus de 150 assureurs de personnes, dont 37 de propriété étrangère, mènent des activités au Canada. Cinq d'entre eux détenaient 78,9 % du marché canadien, ce qui illustre bien le degré élevé de consolidation de cette industrie. Celle-ci joue un important rôle stabilisateur sur le marché des capitaux, même dans une conjoncture difficile, étant donné sa forte présence en tant que fournisseur régulier de capital à long terme aux entreprises et aux gouvernements. Cette industrie a progressé à un rythme de 4,2 % depuis cinq ans et a enregistré en 2016 un revenu de primes de plus de 106 G$ grâce à l'assurance vie, à l'assurance santé et aux rentes.

Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie demeure un leader au Québec et se classe au cinquième rang au Canada avec 4,3 G$ de primes souscrites. Selon les données de 2016, 22 millions de Canadiens protègent la sécurité financière de leur famille en souscrivant une assurance vie individuelle ou collective, ce qui représente un montant d'assurance en vigueur totalisant 4,5 billions de dollars. L'industrie canadienne de l'assurance de personnes a par ailleurs versé des prestations se chiffrant à 88 G$.

STRATÉGIE ET PRIORITÉS POUR 2018

Les stratégies et priorités pour 2018 du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes s'inscrivent dans le cadre des priorités stratégiques du Mouvement Desjardins et visent à permettre à ce dernier d'atteindre son ambition d'être premier dans le cœur des gens. Tout comme les autres secteurs du Mouvement Desjardins, le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes vise l'excellence de sa relation avec les membres et clients ainsi que de ses activités. Ce secteur occupe une place privilégiée au cœur de la vie des personnes, des groupes et des entreprises grâce à son offre distinctive d'assurance vie, d'assurance santé, d'épargne et de placements ainsi que de courtage en valeurs mobilières. Pour maintenir la position dominante du Mouvement, les priorités de 2018 du secteur visent à accentuer le virage vers une culture centrée sur le membre et le client en réduisant les irritants soulevés par ceux-ci. Pour y arriver, ce secteur entend optimiser ses gammes de produits, automatiser davantage ses processus et accélérer son virage numérique. Ces gains d'efficacité lui permettront de servir toujours mieux les membres et clients, ce qui constitue sa raison d'être.

Une autre priorité du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes est de contribuer activement à l'affirmation de la distinction coopérative du Mouvement Desjardins. Concrètement, il poursuivra ainsi ses initiatives en matière d'éducation financière sur l'épargne et la retraite ainsi que ses activités pour promouvoir la gestion de la santé et de la sécurité financière. Des actions complémentaires visent pour leur part à maintenir son leadership en matière d'investissement responsable au Canada, ce qui favorisera le développement d'une économie durable et responsable.

Tirer avantage des forces du grand groupe coopératif que constitue le Mouvement Desjardins est la troisième priorité du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes. Des actions visent donc à maximiser les synergies au sein du Mouvement, par exemple en exploitant le plein potentiel de développement des affaires, particulièrement en Ontario, et en élargissant l'accessibilité de l'offre de produits dans tous les réseaux de distribution du Mouvement Desjardins et les réseaux externes.

En résumé, les trois grandes priorités du secteur sont les suivantes :

- Viser l'excellence de sa relation avec les membres et clients ainsi que de ses activités.
- Contribuer activement à l'affirmation de la distinction coopérative du Mouvement Desjardins.
- Tirer avantage des forces du grand groupe coopératif que constitue le Mouvement Desjardins.

Pour mener à bien les actions combinées de ces trois priorités, ce secteur peut compter sur une équipe d'employés et de partenaires de distribution qui sont déterminés à répondre toujours mieux aux besoins des membres et clients en leur offrant une qualité de service exemplaire et distinctive.

ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS DU SECTEUR GESTION DE PATRIMOINE ET ASSURANCE DE PERSONNES

Tableau 10 – Gestion de patrimoine et Assurance de personnes – résultats sectoriels

Pour les exercices terminés le 31 décembre

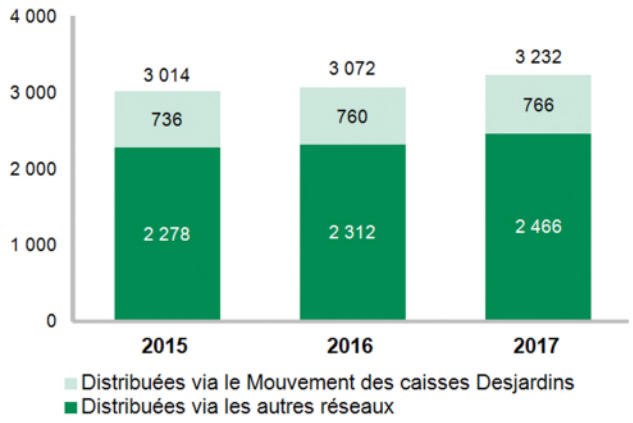
(en millions de dollars)	**2017**	2016	2015
Revenu net d'intérêts	**1 $**	- $	- $
Primes nettes	**4 406**	4 204	4 057
Autres revenus d'exploitation[1]	**1 514**	1 386	1 263
Revenus d'exploitation[1]	**5 921**	5 590	5 320
Revenus de placement[1]	**1 406**	795	942
Revenu total	**7 327**	6 385	6 262
Dotation à la provision pour pertes sur créances	**4**	-	-
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	**4 233**	3 609	3 524
Frais autres que d'intérêts	**2 329**	2 208	2 104
Impôts sur les excédents	**149**	107	131
Excédents nets de l'exercice	**612 $**	461 $	503 $
dont :			
Part revenant au Groupe	**610 $**	440 $	392 $
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	**2**	21	111
Indicateurs			
Ventes nettes d'épargne	**8 755 $**	8 465 $	7 256 $
Ventes d'assurance	**523**	471	451
Primes d'assurance collective	**3 232**	3 072	3 014
Primes d'assurance individuelle	**836**	796	746
Primes de rentes	**338**	336	297
Encaissements liés aux fonds distincts	**1 840**	2 811	1 705

[1] Voir la section « Mode de présentation de l'information financière ».

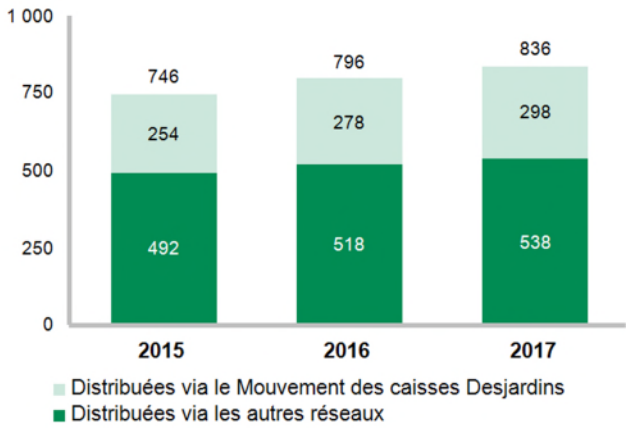
Tableau 11 – Frais attribuables aux titulaires de police
Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2017	2016	2015
Prestations d'assurance et de rentes	**3 037 $**	2 904 $	2 889 $
Variation des provisions techniques	**984**	559	477
Participations des titulaires de police, ristournes et autres	**212**	146	158
Total	**4 233 $**	3 609 $	3 524 $

Primes d'assurance collective par réseaux de distribution
(en M$)



Primes d'assurance individuelle par réseaux de distribution
(en M$)



COMPARAISON DES EXERCICES 2017 ET 2016 – GESTION DE PATRIMOINE ET ASSURANCE DE PERSONNES

- **Excédents nets de 612 M$,** en hausse de 151 M$, ou de 32,8 %. Cette augmentation est principalement attribuable aux éléments suivants :
 - Bonne performance des placements.
 - Ajustements favorables aux hypothèses actuarielles réalisées dans le cours normal des affaires.
 - Hausse des revenus liés à la croissance des actifs sous gestion.
 - En contrepartie, expérience technique moins favorable en 2017.

- **Revenus d'exploitation de 5 921 M$,** en hausse de 331 M$, ou de 5,9 %, en raison essentiellement des éléments suivants :
 - Augmentation des primes de 202 M$, dont 160 M$ provenant de l'assurance collective et 40 M$ de l'assurance individuelle.
 - Autres revenus d'exploitation de 1 514 M$, en hausse de 128 M$, ou de 9,2 %.
 - Progression des revenus liés à la croissance des actifs sous gestion.

- **Revenus de placement de 1 406 M$,** en augmentation de 611 M$, ou de 76,9 %.
 - Hausse provenant principalement de la fluctuation de la juste valeur des actifs associés aux activités d'assurance de personnes et soutenant les passifs.
 - En contrepartie, variation des provisions techniques entrainant une augmentation des charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance.
 - Variations majoritairement attribuables aux changements de la juste valeur du portefeuille d'obligations, d'actions et des produits dérivés.
 - Gains sur dispositions de placements supérieurs en 2017.

- **Revenu total de 7 327 M$,** en augmentation de 942 M$, ou de 14,8 %.

- **Charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance de 4 233 M$,** en hausse de 624 M$, ou de 17,3 %.
 - Augmentation de 425 M$ des provisions techniques incluses dans le poste « Passifs des contrats d'assurance », qui comprend l'effet de la fluctuation à la hausse de la juste valeur des placements appariés.
 - Les provisions techniques incluent également l'effet favorable des ajustements aux hypothèses actuarielles ainsi que l'effet moins favorable de l'expérience technique.
 - Hausse des prestations liée à la croissance des activités.

- **Frais autres que d'intérêts de 2 329 M$,** en hausse de 121 M$, ou de 5,5 %, en raison principalement de l'augmentation des charges liées aux actifs sous gestion limitée par une gestion efficace des dépenses dans un contexte de croissance des activités.

2.3.3 Secteur d'activité Assurance de dommages

PROFIL

Le secteur Assurance de dommages offre des produits d'assurance permettant aux membres et clients du Mouvement Desjardins de se prémunir contre les incidences d'un sinistre. Il comprend les activités de Desjardins Groupe d'assurances générales inc. et de ses filiales.

Desjardins Groupe d'assurances générales inc. propose partout au Canada une gamme de produits d'assurance automobile et de biens aux particuliers ainsi que des produits d'assurance aux entreprises.

Ses produits sont distribués par l'entremise d'agents en assurance de dommages dans le réseau des caisses Desjardins du Québec et dans plusieurs centres de contact avec la clientèle et centres Desjardins Entreprises, par un réseau d'agents exclusifs, dont près de 500 agences de l'extérieur du Québec distribuant de l'assurance de dommages ainsi que plusieurs autres produits financiers, par Internet et au moyen d'applications pour appareils mobiles.

Desjardins Groupe d'assurances générales inc., qui compte plus de trois millions de clients, commercialise ses produits à l'échelle canadienne auprès du marché des particuliers et des entreprises sous les bannières Desjardins Assurances et State Farm, et auprès du marché des groupes, comme les membres d'associations professionnelles et de syndicats et le personnel d'employeurs, sous la bannière La Personnelle. Dans le cadre de son plan d'intégration des activités canadiennes de State Farm, le Mouvement Desjardins amorcera le 1er mai 2018 et jusqu'au 31 décembre 2019, la transition de la bannière State Farm vers la bannière Desjardins Assurances. Desjardins Groupe d'assurances générales inc. est également actif dans le marché des marques privées, notamment auprès d'institutions financières canadiennes bien établies.

Le 1er juillet 2017, le Mouvement Desjardins a complété la vente de deux de ses filiales, Western Financial Group Inc. et Western Life Assurance Company. Rappelons également la vente de Western Financial, Compagnie d'assurances conclue le 1er janvier 2017. Des informations supplémentaires concernant ces transactions sont présentées à la section « Incidence de la vente de filiales », à la page 20.

Des renseignements supplémentaires concernant les principaux risques du secteur d'activité Assurance de dommages sont présentés à la page 60 de la section « Gestion des risques » de ce rapport de gestion.

ACTIVITÉS

Les activités d'**assurance automobile,** y compris l'assurance pour motos et véhicules récréatifs, offrent des protections d'assurance sur mesure et déterminées en fonction des caractéristiques des véhicules et des besoins exprimés par les assurés. Cette assurance inclut aussi les couvertures nécessaires pour obtenir des compensations financières liées aux dommages corporels dans les provinces où elles ne sont pas fournies par un régime public.

Les activités d'**assurance de biens** proposent aux propriétaires et aux locataires des protections pour les biens matériels, des protections tous risques et des garanties optionnelles pour les résidences principales et secondaires.

Les activités d'**assurance pour les entreprises** répondent aux besoins d'assurance de véhicules commerciaux, d'assurance commerciale de biens et d'assurance responsabilité civile des entreprises. Les secteurs servis sont, entre autres, les suivants : entreprises de service, détaillants et grossistes, garages, travailleurs autonomes, entrepreneurs généraux ou spécialisés, restaurateurs, bureaux, professionnels des soins de santé et immeubles commerciaux, en copropriété et résidentiels locatifs.

RÉALISATIONS DE L'EXERCICE

- Poursuite de la simplification, de la modernisation et du rehaussement de l'expérience membre et client :
 - Le client étant au cœur de ses préoccupations, le secteur Assurance de dommages a introduit une **protection contre les inondations à l'échelle nationale** en mars dernier, bonifiant ainsi sa gamme de protections contre les dommages causés par l'eau.
 - Le secteur Assurance de dommages continue de faire évoluer son offre mobile, qui propose plus d'avantages à ses assurés avec les **programmes Ajusto et Alerte,** des programmes maintenant disponibles dans les nouvelles applications Desjardins Assurances Auto-habitation, La Personnelle ou State Farm. Alerte est un tout nouveau programme pancanadien de prévention des dommages liés à l'eau en assurance habitation utilisant un détecteur à placer près d'une source potentielle de fuite d'eau. Pour sa part, le programme télématique Ajusto, qui offre une rétroaction personnalisée en fonction de la façon dont les utilisateurs conduisent, continue de générer de meilleurs comportements routiers depuis son lancement en 2013 selon les résultats d'un récent sondage auprès d'adhérents.
 - Le secteur Assurance de dommages poursuit sa **transformation numérique** avec notamment les nouvelles soumissions rapides pour les propriétaires de condo et les locataires et le déploiement de l'achat en ligne en assurance auto pour Desjardins Assurances.
- L'**intégration des activités canadiennes de State Farm** progresse toujours selon le plan et doit se terminer majoritairement en 2018.
- Poursuite du **programme de modernisation des systèmes informatiques** pour l'assurance des entreprises pour les agents exclusifs en Ontario, dans l'Atlantique et dans l'Ouest (OAO).

DESCRIPTION DE L'INDUSTRIE

Au Canada, l'industrie de l'assurance de dommages offre des couvertures d'assurance pour les véhicules, les biens personnels et commerciaux et la responsabilité civile. En 2016, le total des primes directes souscrites sur le marché canadien s'élevait à 49 G$, dont 63 % pour l'assurance des particuliers et 37 % pour l'assurance des entreprises. À l'échelle canadienne, les courtiers détiennent 63 % des parts de marché, par rapport à 27 % pour les assureurs directs et à 11 % pour les agents exclusifs. Au Québec, les assureurs directs sur le marché des particuliers continuent de gagner des parts de marché importantes et occupent maintenant 64 % du marché, comparativement à 34 % pour les courtiers et à 2 % pour les agents exclusifs.

L'industrie de l'assurance de dommages canadienne constitue un marché mature qui a connu une croissance annuelle moyenne de 3,4 % au cours des cinq dernières années. Sa croissance est influencée par le niveau des primes, qui varie notamment en fonction de l'évolution de la valeur des biens assurés ainsi que d'autres facteurs liés aux différentes branches d'activité. La performance financière de cette industrie est tributaire de la rentabilité des activités d'assurance, qui repose sur le niveau des primes d'assurance perçues moins les charges de sinistres et les frais autres que d'intérêts ainsi que sur le rendement du portefeuille de placements.

Dans ce contexte, la souscription et la tarification du risque, l'accessibilité des consommateurs et la satisfaction de la clientèle demeurent des leviers importants non seulement pour attirer de nouveaux clients, mais également pour assurer la fidélisation de la clientèle existante. L'évolution des préférences des consommateurs et la place croissante des canaux numériques, en complément aux canaux traditionnels, influencent les habitudes des clients alors qu'une majorité d'entre eux tendent à utiliser une variété de canaux pour interagir avec leur assureur.

L'ensemble de l'industrie de l'assurance automobile au Canada est désormais confronté à des défis de rentabilité, résultat d'une forte augmentation des réclamations. Cette augmentation reflète notamment le coût des nouvelles technologies intégrées dans les véhicules, l'augmentation des distractions au volant et, considérant que de nombreuses pièces de rechange sont construites aux États-Unis, le taux de change américain. Le secteur de l'assurance de dommages du Mouvement Desjardins est proactif face à ces défis et a mis en œuvre un plan d'action pour optimiser dans un monde en changement sa rentabilité dans ce contexte difficile.

Par ailleurs, la concentration du marché canadien de l'assurance de dommages continue de s'intensifier. En 2016, les dix assureurs de dommages les plus importants occupaient 69 % du marché, soit une hausse de 5 % depuis 2012. La tendance à la consolidation de ce marché se poursuit avec des transactions effectuées par d'importants assureurs et distributeurs qui exercent une pression supplémentaire sur les concurrents de moindre taille.

La saison des inondations 2017 a été particulièrement marquante pour l'industrie de l'assurance cette année. En effet, les inondations printanières de 2017 ont causé des dommages assurés de plus de 223 M$ en Ontario et au Québec selon la firme Catastrophe Indices and Quantification Inc. (CatIQ). Pour Desjardins Groupe d'assurances générales, plus de 7 000 réclamations ont été signalées au Québec et en Ontario entre avril et mai 2017. Desjardins Assurances a introduit une protection inondations dans tout le Canada en mars, bonifiant ainsi sa gamme de protections contre les dommages causés par l'eau et réaffirmant sa bienveillance en tant qu'assureur de dommages.

Alors que l'industrie canadienne évolue à un rythme sans précédent, la concurrence entre les différents acteurs de l'industrie s'opère sur plusieurs fronts de manière simultanée. Le marché canadien continuera d'évoluer rapidement comme ces dernières années sous l'effet des innovations technologiques, de l'évolution des attentes et comportements des consommateurs ainsi que de l'arrivée de nouveaux modèles d'affaires. La création de nouvelles capacités en matière d'infrastructures technologiques et de gestion des données fait l'objet d'investissements importants. En effet, l'analyse des données représentera un levier important pour l'ensemble des secteurs et sera facilitée par l'intelligence artificielle. De plus, plusieurs assureurs travaillent à faciliter et à simplifier leurs interactions avec les consommateurs selon une logique multicanale pour permettre à ces derniers de communiquer avec eux de la manière qu'ils préfèrent (en personne, par téléphone ou par Internet). Ces assureurs commencent à se positionner face aux nouvelles tendances que sont par exemple les « assurtech » ou l'économie du partage. Le secteur Assurance de dommages du Mouvement est proactif face à ces nouvelles tendances.

Pour faire progresser la valeur offerte aux membres et clients, Desjardins Groupe d'assurances générales inc. mise sur l'excellence opérationnelle et ses compétences clés en ce qui a trait à l'accès au marché, à la segmentation des risques et à la gestion des réclamations. Au 31 décembre 2016, le secteur Assurance de dommages occupait le troisième rang en assurance de dommages au Canada et le deuxième rang sur le marché des particuliers.

STRATÉGIE ET PRIORITÉS POUR 2018

Les stratégies et priorités pour 2018 du secteur Assurance de dommages s'inscrivent dans le cadre des priorités stratégiques du Mouvement Desjardins et visent à permettre à ce dernier d'atteindre son ambition d'être premier dans le cœur des gens. En 2018, le secteur Assurance de dommages concentrera ses efforts sur l'amélioration de l'expérience membre et client, sur le virage et la transformation numériques et sur la mise en œuvre des initiatives déjà engagée.

Ainsi, en 2018, le secteur poursuivra les efforts amorcés pour être reconnu comme un chef de file canadien de l'expérience membre et client. L'amélioration de celle-ci passera en particulier par l'accélération de la simplification et de la bienveillance déjà entamées, en optimisant la performance de sa chaîne de valeur et en adaptant ses pratiques d'affaires dans l'intérêt des membres et clients.

Par ailleurs, afin d'affirmer la distinction coopérative du Mouvement, le secteur entend poursuivre la modernisation de son modèle d'assurance pour augmenter les interactions à valeur ajoutée en misant sur l'analytique et la transformation numérique.

Le secteur continuera également d'exploiter les forces du grand groupe coopératif dont il fait partie. Au Québec, il entend continuer de croître en maximisant les synergies avec les autres entités et secteurs du Mouvement et en accélérant le virage vers la caissassurance. À l'extérieur du Québec, il consacrera des efforts au réseau d'agents exclusifs en complétant l'intégration des activités canadiennes de State Farm avec les autres entités du Mouvement, et verra à en développer le plein potentiel.

En bref, les priorités clés du secteur pour 2018 sont les suivantes :

- Améliorer l'expérience vécue par les membres et clients.
- Poursuivre la transformation numérique.
- Bien exécuter les différents projets en cours.

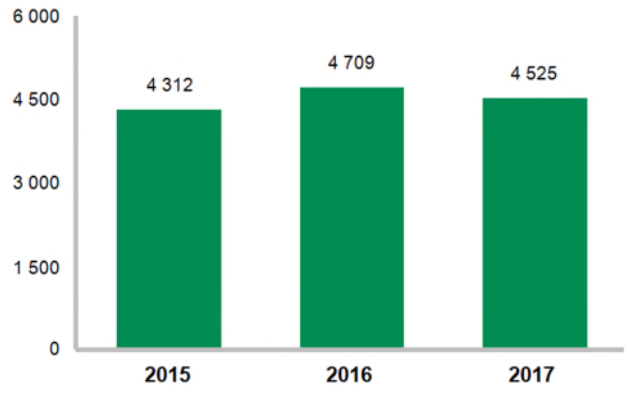
ANALYSE DES RÉSULTATS FINANCIERS DU SECTEUR ASSURANCE DE DOMMAGES

Tableau 12 – Assurance de dommages – résultats sectoriels
Pour les exercices terminés le 31 décembre

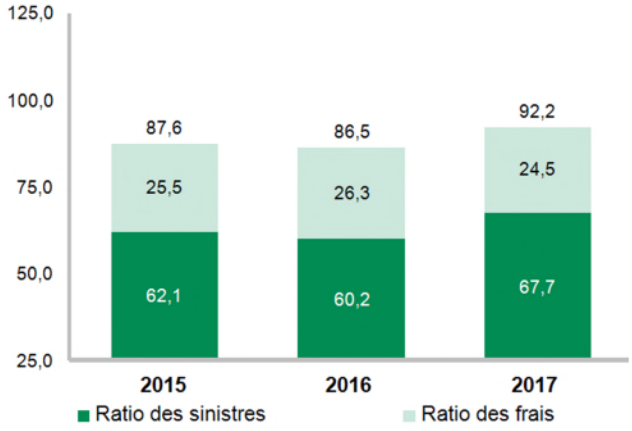
(en millions de dollars et en pourcentage)	**2017**	2016	2015
Revenu net d'intérêts	**1 $**	1 $	1 $
Primes nettes	**3 896**	3 207	3 113
Autres revenus (pertes) d'exploitation[1]	**78**	(55)	104
Revenus d'exploitation[1]	**3 975**	3 153	3 218
Revenus de placement[1]	**214**	206	228
Revenu total	**4 189**	3 359	3 446
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	**2 555**	1 838	1 922
Frais autres que d'intérêts	**1 099**	1 132	1 070
Impôts sur les excédents	**89**	93	94
Excédents nets de l'exercice	**446 $**	296 $	360 $
Éléments particuliers, nets d'impôts			
Gain net des frais liés à la vente de Western Financial Group Inc. et Western Life Assurance Company[2]	**(241)**	-	-
Gain et frais liés à l'acquisition des activités canadiennes de State Farm[3]	**32**	33	(22)
Excédents nets rajustés de l'exercice[1]	**237 $**	329 $	338 $
dont :			
Part revenant au Groupe	**405 $**	245 $	303 $
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	**41**	51	57
Indicateurs			
Primes brutes souscrites[4]	**4 525 $**	4 709 $	4 312 $
Ratio des sinistres[1]	**67,7 %**	60,2 %	62,1 %
Ratio des sinistres pour l'exercice en cours[1]	**80,1**	75,8	73,7
Ratio des sinistres liés aux catastrophes et aux événements majeurs[1]	**2,6**	4,6	0,1
Ratio de l'évolution favorable des sinistres des années antérieures[1]	**(15,0)**	(20,2)	(11,7)
Ratio des frais[1]	**24,5**	26,3	25,5
Ratio combiné[1]	**92,2**	86,5	87,6

(1) Voir la section « Mode de présentation de l'information financière ».
(2) L'écart avec les données présentées dans le tableau des excédents rajustés de la Fédération avant ristournes aux caisses membres est lié à des frais de transactions intersectoriels.
(3) L'écart avec les données présentées dans le tableau des excédents rajustés de la Fédération avant ristournes aux caisses membres est lié à un montant provenant du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes.
(4) Incluent les primes d'assurance vie de Western Financial Group Inc.

Primes brutes souscrites
(en M$)



Ratio combiné
(en % des primes nettes acquises)



COMPARAISON DES EXERCICES 2017 ET 2016 – ASSURANCE DE DOMMAGES

- **Excédents de 446 M$,** en hausse de 150 M$, ou de 50,7 %, y compris un gain de 241 M$ net des frais et après impôts sur la vente de filiales.

- **Excédents nets rajustés de 237 M$,** en baisse de 92 M$, ou de 28,0 %. Cette diminution est principalement attribuable à la sinistralité de l'année en cours supérieure à celle de 2016 et à l'évolution favorable des sinistres des années antérieures inférieure à 2016.

- **Revenus d'exploitation de 3 975 M$,** en hausse de 822 M$, ou de 26,1 %.

- **Primes nettes de 3 896 M$,** en hausse de 689 M$, ou de 21,5 %. Cette augmentation provient essentiellement des éléments suivants :
 - Hausse de 660 M$ attribuable à l'effet du traité de réassurance signé dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm. Le traité prévoit une cession décroissante, sur une période de cinq ans, des primes et des sinistres sur les nouvelles affaires et les renouvellements survenus après la date d'acquisition.
 - Augmentation de 168 M$ attribuable à l'accroissement du nombre de polices émises découlant de multiples initiatives de croissance dans l'ensemble des segments de marché et des régions.
 - En contrepartie, baisse des primes nettes découlant de la vente de Western Life Assurance Company le 1er juillet 2017 ainsi que de Western Financial, Compagnie d'assurances le 1er janvier 2017.

- **Autres revenus d'exploitation de 78 M$,** en hausse de 133 M$, en raison principalement du gain lié à la vente des filiales Western Financial Group Inc. et Western Life Assurance Company.
 Cette augmentation a été en partie compensée par les éléments suivants :
 - Baisse des revenus de commissions à la suite de la vente de Western Financial Group Inc.
 - Augmentation plus importante qu'en 2016 de la contrepartie éventuelle à payer dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm.

- **Revenus de placement de 214 M$,** en hausse de 8 M$, ou de 3,9 %. Cette augmentation provient essentiellement des gains nets sur dispositions d'actions ordinaires qui ont été plus élevés que ceux enregistrés en 2016.
 Cette hausse a été en partie compensée par les éléments suivants :
 - Résultats favorables moins importants sur les instruments financiers dérivés que ceux constatés en 2016.
 - Diminution de la juste valeur des obligations découlant de la hausse des taux d'intérêt observée sur les marchés supérieure à celle constatée en 2016. Rappelons que cette diminution de la valeur des obligations a été compensée par une baisse similaire de la charge de sinistres en raison d'une stratégie d'appariement.

- **Revenu total de 4 189 M$,** en hausse de 830 M$, ou de 24,7 %.

- **Charges de sinistres de 2 555 M$,** en hausse de 717 M$, ou de 39,0 %.
 - Hausse principalement attribuable à l'effet du traité de réassurance signé dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm. Le traité prévoit une cession décroissante, sur une période de cinq ans, des primes et des sinistres sur les nouvelles affaires et les renouvellements survenus après la date d'acquisition.
 - Ratio des sinistres des assureurs de dommages de 67,7 % pour l'exercice 2017, alors qu'il était de 60,2 % en 2016.
 - Hausse du ratio attribuable, en partie, par une évolution favorable moins importante qu'en 2016 des sinistres des années antérieures, (15,0) % comparativement à (20,2) %, principalement sur les sinistres repris de State Farm au 1er janvier 2015 en assurance automobile moins importante qu'en 2016.
 - Augmentation du ratio également attribuable à la sinistralité de l'année en cours supérieure à celle constatée en 2016 (80,1 % comparativement à 75,8 %), principalement en assurance automobile dans tous les marchés géographiques.
 - En contrepartie, incidence des catastrophes et des événements majeurs moins importante comparativement à 2016, où deux catastrophes causées par de la grêle et des feux de forêt à Fort McMurray étaient survenus en Alberta.

- **Frais autres que d'intérêts de 1 099 M$,** en baisse de 33 M$, ou de 2,9 %. Cette diminution est principalement causée par les éléments suivants :
 - Baisse des frais attribuable à la vente de Western Financial Group Inc. et de Western Life Assurance Company le 1er juillet 2017 ainsi que de la vente des activités d'assurance pour les animaux de compagnie de Western Financial, Compagnie d'assurances conclue le 1er janvier 2017.
 - En contrepartie, hausse des frais résultant, en partie, de l'effet du traité de réassurance mentionné précédemment sur les charges couvertes par celui-ci.

2.3.4 Rubrique Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins

La rubrique Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins comprend l'information financière qui n'est pas particulière à un secteur d'activité. Elle inclut principalement les activités de trésorerie de la Fédération et celles qui ont trait à l'intermédiation financière entre les surplus ou besoins de liquidités des caisses ainsi que les activités d'orientation et d'encadrement du Mouvement Desjardins. On y trouve également les activités de Capital Desjardins inc. Elle inclut aussi Groupe Technologies Desjardins inc., qui regroupe l'ensemble des activités relatives aux technologies de l'information du Mouvement. En plus des différents ajustements nécessaires à la préparation des états financiers consolidés, les éliminations des soldes intersectoriels sont classées sous cette rubrique. Les activités de services partagés offertes par la Fédération, auparavant présentées dans la rubrique Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins, se retrouvent dans le secteur Particuliers et Entreprises depuis le premier trimestre de 2017.

La Fédération considère que l'analyse comparative par postes des activités regroupées sous cette rubrique n'est pas pertinente compte tenu de l'intégration des différents ajustements de consolidation ainsi que des éliminations des soldes intersectoriels. Par conséquent, elle présente une analyse fondée sur l'apport de ces activités aux excédents.

Tableau 13 – Rubrique Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins
Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2017	2016[1]	2015[1]
Activités de trésorerie	**113 $**	110 $	111 $
Activités liées aux dérivés associés aux activités de couverture	**89**	27	(20)
Autres[2]	**(161)**	(52)	(101)
Excédents nets de l'exercice avant ristournes aux caisses membres	**41**	85	(10)
Ristournes aux caisses membres nettes des impôts recouvrés	**44**	-	-
Excédents (déficit) nets de l'exercice	**(3)$**	85 $	(10)$
dont :			
Part revenant au Groupe	**(3)$**	78 $	(18)$
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	**-**	7	8

[1] Les données de 2016 et de 2015 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.
[2] Incluent les activités des fonctions de soutien, les revenus liés aux billets à terme adossés à des actifs, les différents ajustements nécessaires à la préparation des états financiers consolidés ainsi que les éliminations des soldes intersectoriels.

COMPARAISON DES EXERCICES 2017 ET 2016 – APPORT AUX EXCÉDENTS DE LA RUBRIQUE TRÉSORERIE ET AUTRES ACTIVITÉS DE SOUTIEN AUX ENTITÉS DU MOUVEMENT DESJARDINS

- **Excédents nets avant ristournes aux caisses membres de 41 M$**, comparativement à 85 M$ en 2016.

- **Activités de trésorerie de 113 M$,** en légère hausse par rapport à 2016.
 - Croissance des revenus générés par les activités de négociation.
 - En contrepartie, effet défavorable des fluctuations des écarts entre les courbes de taux d'intérêt européenne et canadienne sur la portion non admissible à la comptabilité de couverture des instruments financiers dérivés utilisés pour couvrir les dépôts en devises étrangères.

- **Activités liées aux dérivés associés aux activités de couverture de 89 M$,** en hausse de 62 M$ par rapport à 2016.
 - Fluctuation favorable de la juste valeur des swaps liée à la hausse des taux d'intérêt en 2017 comparativement à 2016.

- **Autres activités en déficit de 161 M$,** comparativement à un déficit de 52 M$ en 2016.
 - Autres activités marquées, en 2017 et en 2016, par des frais liés à la poursuite de projets stratégiques ayant une portée à l'échelle du Mouvement Desjardins visant notamment l'amélioration des systèmes et des processus ainsi que la création de plateformes technologiques innovatrices. Ceci permet d'améliorer l'expérience vécue par les membres et clients et d'améliorer la productivité. Par ailleurs, certains actifs technologiques ont été radiés en 2017.
 - Charge d'impôt de 2016 atténuée par un recouvrement d'impôts liés à la rémunération sur le capital social, ce qui n'était pas le cas en 2017.
 - Baisse des revenus générés par les activités des billets à terme adossés à des actifs (BTAA) dont la quasi-totalité a fait l'objet d'un règlement depuis janvier 2017. Ces activités avaient généré des excédents de 10 M$ en 2016.
 - En contrepartie, frais liés à des indemnités de départ engagés en 2016, à la suite des changements à la haute direction du Mouvement Desjardins.

2.4 Analyse des résultats du quatrième trimestre et tendances trimestrielles

Tableau 14 – Résultats des huit derniers trimestres

(non audités, en millions de dollars et en pourcentage)	2017				2016			
	T4	T3	T2	T1	T4[1]	T3[1]	T2[1]	T1[1]
Revenu net d'intérêts	**357 $**	364 $	344 $	339 $	331 $	332 $	321 $	319 $
Primes nettes	**2 034**	2 007	2 099	2 006	1 857	1 897	1 764	1 745
Autres revenus d'exploitation[2]								
Cotisations	**94**	93	91	99	98	99	114	82
Ententes de services	**179**	187	194	167	174	175	158	192
Commissions sur prêts et cartes de crédit	**182**	154	153	171	151	138	135	151
Services de courtage et de fonds de placement	**261**	241	307	278	281	279	286	260
Honoraires de gestion et de services de garde	**131**	109	111	106	108	99	97	93
Revenus de change	**22**	16	21	18	20	21	17	12
Autres	**(78)**	330	47	63	(13)	(17)	76	94
Revenus d'exploitation[2]	**3 182**	3 501	3 367	3 247	3 007	3 023	2 968	2 948
Revenus (pertes) de placement[2]								
Revenus (pertes) nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	**806**	(440)	497	295	(1 204)	396	870	510
Revenus nets sur les titres disponibles à la vente	**80**	66	183	76	93	91	84	67
Revenus nets sur les autres placements	**38**	58	54	54	49	51	51	50
	924	(316)	734	425	(1 062)	538	1 005	627
Revenu total	**4 106**	3 185	4 101	3 672	1 945	3 561	3 973	3 575
Dotation à la provision pour pertes sur créances	**74**	72	59	73	48	70	58	72
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	**2 120**	1 000	1 922	1 753	(104)	1 727	2 065	1 758
Frais autres que d'intérêts	**1 651**	1 433	1 605	1 550	1 560	1 458	1 536	1 468
Impôts sur les excédents	**80**	89	100	67	27	32	43	45
Excédents avant ristournes aux caisses membres	**181**	591	415	229	414	274	271	232
Ristournes aux caisses membres nettes des impôts recouvrés	**44**	-	-	-	18	-	-	-
Excédents nets de la période après ristournes aux caisses membres	**137 $**	591 $	415 $	229 $	396 $	274 $	271 $	232 $
dont :								
Part revenant au Groupe	**128 $**	576 $	401 $	224 $	370 $	261 $	248 $	209 $
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	**9**	15	14	5	26	13	23	23
Apport aux excédents consolidés par secteurs d'activité								
Particuliers et Entreprises	**62 $**	86 $	85 $	84 $	97 $	88 $	87 $	77 $
Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	**159**	121	189	143	114	126	124	97
Assurance de dommages	**48**	318	98	(18)	182	26	49	39
Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins	**(88)**	66	43	20	21	34	11	19
	181 $	591 $	415 $	229 $	414 $	274 $	271 $	232 $
Total de l'actif	**145 740 $**	148 020 $	144 206 $	142 927 $	134 658 $	136 100 $	136 770 $	135 481 $
Indicateurs								
Rendement des capitaux propres[2]	**4,5 %**	15,3 %	11,2 %	6,5 %	11,3 %	7,8 %	7,8 %	6,8 %
Ratio de fonds propres de la catégorie 1A	**17,5**	17,7	15,8	15,2	15,9	s. o.[3]	s. o.[3]	s. o.[3]
Ratio du total des fonds propres	**17,5**	17,6	15,8	15,2	15,9	s. o.[3]	s. o.[3]	s. o.[3]

(1) Les données des périodes précédentes ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de la période courante.
(2) Voir la section « Mode de présentation de l'information financière ».
(3) La Fédération publie ses ratios de fonds propres calculés selon la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* à l'intention des coopératives de services financiers émise par l'AMF depuis le 1er janvier 2017. Les ratios du 31 décembre 2016 sont en date du 1er janvier 2017.

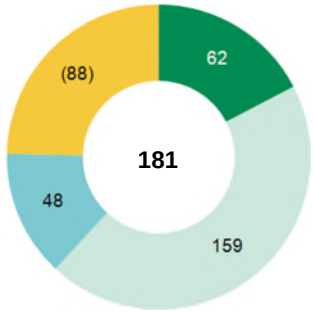
RÉSULTATS CONSOLIDÉS DU QUATRIÈME TRIMESTRE

Pour le quatrième trimestre de 2017, la Fédération a enregistré des excédents avant ristournes aux caisses membres de 181 M$, en baisse de 233 M$, par rapport à la même période en 2016.

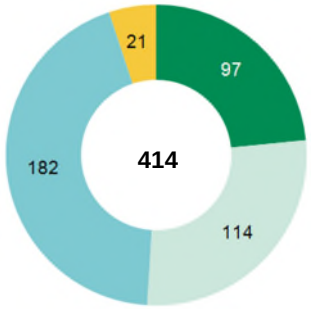
Contribution des secteurs aux excédents

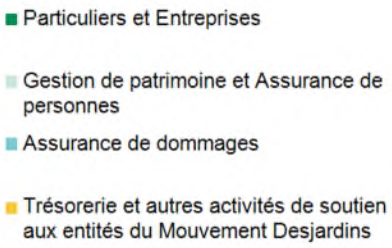
- Particuliers et Entreprises : **apport de 62 M$,** en baisse de 35 M$ par rapport à la même période en 2016, en raison principalement de la hausse de la dotation à la provision pour pertes sur créances, qui avait connu une diminution importante en 2016, liées aux raffinements méthodologiques appliqués au calcul de la provision collective.
- Gestion de patrimoine et Assurance de personnes : **apport de 159 M$,** en hausse de 45 M$ par rapport à la même période en 2016. Cette hausse est principalement attribuable aux ajustements favorables aux hypothèses actuarielles réalisées dans le cours normal des affaires.
- Assurance de dommages : **apport de 48 M$,** en baisse de 134 M$ par rapport à la même période en 2016. Cette diminution provient essentiellement des éléments suivants :
 - Évolution favorable des sinistres des années antérieures moins importante qu'au trimestre correspondant de 2016, où celle-ci, avait été très favorable.
 - Sinistralité de l'année en cours supérieure à celle du trimestre correspondant de 2016.
 - Hausse des frais autres que d'intérêts causée en bonne partie par l'effet du traité de réassurance signé dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm.
- Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins : **déficit de 88 M$,** contre des excédents de 21 M$ en 2016. Les excédents de 2016 incluaient un recouvrement d'impôts lié à la rémunération sur le capital social, ce qui n'était pas le cas en 2017.

Excédents avant ristournes aux caisses membres 2017
(en M$)



Excédents avant ristournes aux caisses membres 2016
(en M$)





- **Rendement des capitaux propres de 4,5 %,** par rapport à 11,3 % au quatrième trimestre de 2016.
 - Diminution principalement causée par la baisse des excédents tel qu'expliquée précédemment.

- **Revenus d'exploitation de 3 182 M$,** en hausse de 175 M$, ou de 5,8 %.

- **Revenu net d'intérêts de 357 M$,** en hausse de 26 M$, ou de 7,9 %. Cette augmentation provient principalement de la progression de l'encours de l'ensemble du portefeuille de prêts et acceptations de 6,3 G$, ou de 12,0 %, depuis un an. L'encours est constitué des activités de financement dans le domaine des prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers, y compris le financement au point de vente ainsi que dans celui des prêts aux entreprises et aux gouvernements.

- **Primes nettes de 2 034 M$,** en hausse de 177 M$, ou de 9,5 %.
 - **Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes :** primes nettes d'assurance et de rentes de 1 088 M$, en hausse de 10 M$, ou de 0,9 %, par rapport à la même période en 2016.
 - Hausse des primes d'assurances de 51 M$.
 - Croissance de 41 M$ provenant de l'assurance collective et de 10 M$ pour l'assurance individuelle.
 - Diminution des primes de rentes de 41 M$.

 - **Secteur Assurance de dommages :** primes nettes de 983 M$, en hausse de 167 M$, ou de 20,5 %, par rapport à la même période en 2016.
 - Hausse de 168 M$ attribuable à l'effet du traité de réassurance signé dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm. Le traité prévoit une cession décroissante, sur une période de cinq ans, des primes et des sinistres sur les nouvelles affaires et les renouvellements survenus après la date d'acquisition.
 - Augmentation attribuable à l'accroissement du nombre de polices émises découlant de multiples initiatives de croissance dans l'ensemble des segments de marché et des régions.
 - En contrepartie, baisse des primes nettes découlant de la vente de Western Life Assurance Company le 1er juillet 2017 ainsi que de Western Financial, Compagnie d'assurances le 1er janvier 2017.

- **Autres revenus d'exploitation de 791 M$,** en baisse de 28 M$, ou de 3,4 %. Cette diminution provient principalement des éléments suivants :
 - Variation à la hausse de la contrepartie éventuelle à payer dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm.
 - Baisse des revenus provenant des filiales vendues en 2017, comme présenté à la section « Incidence de la vente de filiales ».
 - En contrepartie, progression des revenus liés aux actifs sous gestion et des revenus liés à la croissance des activités de cartes de crédit et de financement au point de vente.

- **Revenus de placement de 924 M$,** en hausse de 1 986 M$**.**
 - Hausse provenant principalement de la fluctuation de la juste valeur des actifs associés aux activités d'assurance de personnes et soutenant les passifs.
 - Hausse compensée en grande partie par la variation des provisions techniques, qui a entraîné une augmentation des charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance.
 - Variations majoritairement attribuables aux changements de la juste valeur du portefeuille d'obligations, d'actions et des produits dérivés.
 - Augmentation de la juste valeur des obligations du secteur Assurance de dommages découlant d'une légère baisse des taux d'intérêt à long terme observée sur les marchés, alors qu'une augmentation avait été constatée au quatrième trimestre de 2016.
 - Variation de la valeur des obligations compensée par une augmentation similaire des charges de sinistres en raison d'une stratégie d'appariement.
 - Variation favorable de la juste valeur des instruments financiers dérivés, y compris ceux associés aux activités de couverture de la Fédération.
 - En contrepartie, gains sur dispositions de placements inférieurs au quatrième trimestre de 2017 par rapport au trimestre correspondant de 2016.

- **Revenu total de 4 106 M$,** en hausse de 2 161 M$.

- **Dotation à la provision pour pertes sur créances de 74 M$,** en hausse de 26 M$, ou de 54,2 %.
 - Recouvrement de la provision collective au quatrième trimestre de 2016 attribuable, entre autres, à des raffinements méthodologiques des modèles utilisés pour le calcul de cette dernière. La Fédération a continué de présenter un portefeuille de prêts de grande qualité.
 - Ratio des prêts douteux bruts, exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts et acceptations bruts, de 0,14 % au 31 décembre 2017, en baisse par rapport à celui de 0,18 % au 31 décembre 2016. L'amélioration de la conjoncture économique a contribué à la baisse du volume de prêts douteux brut.

- **Charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance de 2 120 M$,** en hausse de 2 224 M$.
 - **Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes :** charges de 1 513 M$, en hausse de 1 791 M$ par rapport à la même période en 2016. Cette variation est expliquée principalement par une augmentation de 1 725 M$ des provisions techniques incluses dans le poste « Passifs des contrats d'assurance », qui comprend l'effet de la fluctuation à la hausse de la juste valeur des placements appariés.

 - **Secteur Assurance de dommages :** charges de sinistres de 599 M$, en hausse de 424 M$ par rapport à la même période en 2016. Cette augmentation s'explique principalement par les éléments suivants :
 - Évolution favorable des sinistres des années antérieures moins importante qu'au trimestre correspondant de 2016, essentiellement en assurance automobile.
 - Sinistralité de l'année en cours supérieure au trimestre correspondant de 2016.
 - Effet du traité de réassurance signé dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm.
 - Ratio des sinistres des assureurs de dommages de 59,9 % pour le quatrième trimestre de 2017, alors qu'il était de 37,8 % au trimestre correspondant de 2016.
 - Évolution favorable des sinistres des années antérieures en assurance automobile moins importante qu'au trimestre correspondant de 2016.
 - Sinistralité de l'année en cours défavorable par rapport au quatrième trimestre de 2016, principalement en assurance automobile et de biens.

- **Frais autres que d'intérêts de 1 651 M$,** en hausse de 91 M$ ou de 5,8 %, par rapport à 2016.
 - Hausse causée en bonne partie par l'effet du traité de réassurance signé dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm ainsi que par la progression des affaires, notamment des activités de cartes de crédit, de financement au point de vente et d'actifs sous gestion.
 - Hausse des frais provenant également des achats de matériel informatique et de radiations d'actifs incorporels.
 - Rémunération et autres versements de 133 M$, en hausse de 8 M$, ou de 6,4 %, par rapport à 2016.
 - Progression des versements aux caisses membres découlant de la croissance des ventes par le réseau de divers produits du Mouvement tels que les Fonds Desjardins.

 Cette augmentation a été contrebalancée en partie par les éléments suivants :
 - Mise en place d'initiatives de productivité, notamment en ce qui a trait à la masse salariale ayant permis de limiter la croissance des frais.
 - Baisse des frais autres que d'intérêts à la suite de la vente de Western Financial Group Inc. et de Western Life Assurance Company le 1er juillet 2017 ainsi que de Western Financial, Compagnie d'assurances le 1er janvier 2017.

TENDANCES TRIMESTRIELLES

Les revenus, les charges et les excédents trimestriels avant ristournes aux caisses membres varient en fonction de certaines tendances, notamment des fluctuations saisonnières, de la conjoncture économique en général et des conditions des marchés financiers. Les résultats des huit derniers trimestres de la Fédération ont donc subi les effets de l'évolution des économies mondiale, américaine, canadienne et québécoise. Avec une croissance anticipée du PIB réel canadien de 2,9 % en 2017, par rapport à un rythme de 1,4 % enregistré en 2016, et de 2,9 % par rapport à 1,4 % au Québec, les résultats des huit derniers trimestres de la Fédération ont profité d'un PIB en croissance. L'évolution de la sinistralité et des hypothèses actuarielles peut également causer des variations importantes entre les trimestres. Enfin, les huit dernières périodes ont été marquées par l'environnement des bas taux d'intérêt, qui s'est poursuivi en 2016 et en 2017. Par contre, au troisième trimestre de 2017, il y a eu deux augmentations des taux directeurs canadiens à la suite d'un resserrement monétaire.

Excédents consolidés

- Tendance des excédents avant ristournes aux caisses membres principalement affectée par la fluctuation de la sinistralité d'un trimestre à l'autre.
- Bonne performance des placements dans le secteur Gestion de patrimoine et assurance de personnes ayant contribué aux excédents plus élevés du deuxième trimestre de 2017.
- Quatrième trimestre de 2017 marqué par une évolution favorable moins importante sur les sinistres des années antérieures en assurance automobile et par une sinistralité de l'année en cours plus importante.
- Résultats du troisième trimestre de 2017 marqués par le gain de 249 M$ net des frais et après impôts, lié à la vente de Western Financial Group Inc. et de Western Life Assurance Company, complétée le 1er juillet 2017.
- Excédents du quatrième trimestre de 2016 marqués par une évolution très favorable des sinistres des années antérieures en assurance automobile.
- Résultats du deuxième et troisième trimestre de 2016 affectés par une sinistralité plus importante, principalement, en assurance automobile et en raison des dommages causés par les feux de forêt de Fort McMurray. La sinistralité a également été plus importante en assurance de biens au troisième trimestre de 2016 en raison d'événements majeurs ainsi que d'une catastrophe causée par de la grêle en Alberta.

Résultats consolidés

- **Revenus d'exploitation – tendance à la hausse pour les trimestres de 2017, comparativement à ceux de 2016, à l'exception du quatrième trimestre de 2017.**
 - Croissance des activités ayant permis à la Fédération de faire progresser les revenus d'exploitation, notamment les revenus de primes.
 - Augmentation des primes nettes qui s'explique principalement par l'effet du traité de réassurance signé dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm, qui prévoit la cession décroissante, sur une période de cinq ans, des primes et des sinistres provenant des nouvelles affaires et des renouvellements survenus après la date d'acquisition.
 - Croissance des activités de crédit et de financement au point de vente ainsi que des revenus liés aux actifs sous gestion.
 - Variation à la hausse de la contrepartie éventuelle à payer dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm au quatrième trimestre de 2017 ayant affecté à la baisse les revenus d'exploitation.
 - Revenus d'exploitation du troisième trimestre de 2017 marqués par le gain lié à la vente de Western Financial Group Inc. et de Western Life Assurance Company, complétée le 1er juillet 2017.

- **Revenus de placement – fluctuation provenant principalement de la volatilité des marchés entraînant la fluctuation de la juste valeur des actifs associés aux activités d'assurance de personnes et soutenant les passifs.**
 - En raison d'une stratégie d'appariement, ces fluctuations sont compensées par la variation des provisions techniques, dont l'effet se reflète dans les charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance.

- **Dotation à la provision pour pertes sur créances – relativement stable lorsque l'on compare les trimestres de 2017 par rapport à ceux de 2016.**
 - Recouvrement de la provision collective au quatrième trimestre de 2016 attribuable, entre autres, à des raffinements méthodologiques des modèles utilisés pour le calcul de cette dernière.
 - Ratio des prêts douteux bruts, en pourcentage du portefeuille total de prêts et acceptations bruts, en légère baisse au cours des huit derniers trimestres. La Fédération a continué de présenter un portefeuille de prêts de grande qualité.

- **Charges liées aux sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance – fluctuations trimestrielles.**
 - Trimestres de 2017 marqués par une hausse des sinistres qui provient de l'effet du traité de réassurance signé dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm.
 - Résultats du quatrième trimestre de 2017 marqués par une évolution favorable moins importante sur les sinistres des années antérieures en assurance automobile et par une sinistralité de l'année en cours plus importante.
 - Charges principalement affectées par la variation de la juste valeur des placements associés aux activités d'assurance de personnes, dont l'incidence a été particulièrement importante au quatrième trimestre de 2016 et au troisième trimestre de 2017, et par la variation des ratios des sinistres en assurance de dommages.
 - Quatrième trimestre de 2016 marqué par l'évolution favorable des sinistres des années antérieures en assurance automobile et par le renforcement des provisions techniques dû à des changements d'hypothèses.
 - Résultats du deuxième et troisième trimestre de 2016 affectés par une sinistralité plus importante, principalement, en assurance automobile et en raison des dommages causés par les feux de forêt de Fort McMurray. La sinistralité a également été plus importante en assurance de biens au troisième trimestre de 2016 en raison d'événements majeurs ainsi que d'une catastrophe causée par de la grêle en Alberta.

- **Frais autres que d'intérêts – tendance à la hausse lorsque l'on compare les trimestres de 2017 à ceux de 2016.**
 - Hausse principalement attribuable à l'effet du traité de réassurance signé dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm sur les charges couvertes par celui-ci ainsi qu'à la progression des affaires, notamment des activités de cartes de crédit, de financement au point de vente et des actifs sous gestion.
 - Mise en place d'initiatives de productivité, notamment en ce qui a trait à la masse salariale, ayant permis de limiter la hausse des frais autres que d'intérêts.
 - Vente de Western Financial Group Inc. et de Western Life Assurance Company le 1er juillet 2017, réduisant les frais autres que d'intérêts pour les troisième et quatrième trimestres de 2017.
 - Vente de Western Financial, Compagnie d'assurances le 1er janvier 2017, diminuant les frais autres que d'intérêts pour les trimestres de 2017.
 - Rémunération et autres versements inclus dans les frais autres que d'intérêts en hausse à partir du deuxième trimestre de 2017, en raison de la progression des ventes par le réseau des caisses de divers produits du Mouvement Desjardins.

Excédents sectoriels

- **Excédents avant ristournes aux caisses membres du secteur Particuliers et Entreprises ayant augmenté de façon constante au cours des huit derniers trimestres à l'exception du quatrième trimestre de 2017.**
 - Revenu net d'intérêts en progression, en raison de la croissance de l'encours moyen de l'ensemble du portefeuille de prêts et acceptations.
 - Croissance des affaires provenant notamment des activités de cartes de crédit et de financement au point de vente.
 - Croissance des activités liées au marché des capitaux.
 - Quatrième trimestre de 2017 marqué par une hausse de la dotation à la provision pour pertes sur créances tandis que le quatrième trimestre de 2016 avait bénéficié d'un recouvrement de cette provision.

- **Excédents nets du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes ayant fluctué au cours des huit derniers trimestres.**
 - Croissance des revenus liés aux actifs sous gestion au cours de 2017.
 - Excédents plus élevés du quatrième trimestre de 2017 majoritairement attribuables aux ajustements favorables des hypothèses actuarielles et compensés en partie par une détérioration de l'expérience technique.
 - Expérience technique plus favorable pour presque toutes les lignes d'affaires, ayant affecté positivement les excédents nets des deux premiers trimestres de 2017.
 - Bonne performance des placements, ayant aussi contribué aux excédents plus élevés du deuxième trimestre de 2017.

- **Excédents nets du secteur Assurance de dommages ayant fluctué au cours des huit derniers trimestres.**
 - Effet du traité de réassurance signé dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm ayant marqué chacun des trimestres.
 - Résultats du quatrième trimestre de 2017 marqués par une évolution favorable moins importante sur les sinistres des années antérieures en assurance automobile et par une sinistralité de l'année en cours plus importante.
 - Résultats du troisième trimestre de 2017 marqués par le gain de 241 M$ net des frais et après impôts, lié à la vente de Western Financial Group Inc. et de Western Life Assurance Company, complétée le 1er juillet 2017.
 - Excédents du quatrième trimestre de 2016 marqués par une évolution très favorable des sinistres des années antérieures en assurance automobile.
 - Résultats du deuxième et troisième trimestre de 2016 affectés par une sinistralité plus importante, principalement, en assurance automobile et en raison des dommages causés par les feux de forêt de Fort McMurray. La sinistralité a également été plus importante en assurance de biens au troisième trimestre de 2016 en raison d'événements majeurs ainsi que d'une catastrophe causée par de la grêle en Alberta.

3.0 Revue du bilan

3.1 Gestion du bilan

Tableau 15 – Bilan consolidé
Au 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2017		2016		2015	
Actif						
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	**1 731 $**	**1,2 %**	1 212 $	0,9 %	1 006 $	0,8 %
Valeurs mobilières	**46 904**	**32,2**	44 937	33,4	43 115	33,5
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	**9 377**	**6,4**	7 713	5,7	8 046	6,3
Prêts et acceptations nets	**58 715**	**40,3**	52 441	38,9	51 084	39,7
Actif net des fonds distincts	**13 379**	**9,2**	11 965	8,9	9 781	7,6
Instruments financiers dérivés	**3 772**	**2,6**	3 706	2,8	4 879	3,8
Autres actifs	**11 862**	**8,1**	12 684	9,4	10 746	8,3
Total de l'actif	**145 740 $**	**100,0 %**	134 658 $	100,0 %	128 657 $	100,0 %
Passif et capitaux propres						
Dépôts	**52 149 $**	**35,8 %**	46 902 $	34,8 %	47 922 $	37,2 %
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	**9 112**	**6,3**	8 196	6,1	5 464	4,2
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	**10 062**	**6,9**	9 870	7,3	9 283	7,2
Instruments financiers dérivés	**3 677**	**2,5**	2 540	1,9	2 478	1,9
Passifs des contrats d'assurance	**28 300**	**19,4**	27 493	20,4	26 734	20,8
Passif net des fonds distincts	**13 354**	**9,2**	11 957	8,9	9 776	7,6
Autres passifs	**11 679**	**7,9**	11 642	8,7	11 529	9,0
Obligations subordonnées	**1 388**	**1,0**	1 378	1,0	1 884	1,5
Capitaux propres	**16 019**	**11,0**	14 680	10,9	13 587	10,6
Total du passif et des capitaux propres	**145 740 $**	**100,0 %**	134 658 $	100,0 %	128 657 $	100,0 %

ACTIF TOTAL

Au 31 décembre 2017, l'actif total de la Fédération s'élevait à 145,7 G$, en hausse de 11,1 G$, ou de 8,2 %, depuis le 31 décembre 2016, comparativement à une croissance de 6,0 G$, ou de 4,7 %, enregistrée à la fin de l'année précédente. Cette progression s'explique en grande partie par l'augmentation des prêts et acceptations nets ainsi que des valeurs mobilières, y compris celles empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente.

TRÉSORERIE, DÉPÔTS AUPRÈS D'INSTITUTIONS FINANCIÈRES ET VALEURS MOBILIÈRES

Au 31 décembre 2017, l'encours de la trésorerie et des dépôts auprès d'institutions financières de la Fédération s'établissait à 1,7 G$, en hausse de 519 M$, ou de 42,8 %, depuis le 31 décembre 2016, comparativement à une hausse de 206 M$, ou de 20,5 %, observée un an auparavant. Les valeurs mobilières, y compris celles qui sont empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente, s'établissaient à 56,3 G$, comparativement à un volume de 52,7 G$ enregistré à la fin de 2016, soit une progression de 3,6 G$, ou de 6,9 %, pendant la même période, en regard d'une majoration de 1,5 G$, ou de 2,9 %, enregistrée au cours de 2016. Les activités de marché et de dépôts de la Fédération expliquent cette augmentation.

PRÊTS ET ENGAGEMENTS DE CLIENTS EN CONTREPARTIE D'ACCEPTATIONS

Prêts

Au 31 décembre 2017, l'encours du portefeuille de prêts, y compris les engagements de clients en contrepartie d'acceptations, net de la provision pour pertes sur prêts, totalisait 58,7 G$, en hausse de 6,3 G$, ou de 12,0 %, depuis le 31 décembre 2016, comparativement à un accroissement de 1,4 G$, ou de 2,7 %, enregistré un an plus tôt. Parmi les différentes catégories d'emprunteurs présentées dans le tableau 16, les prêts consentis aux entreprises et aux gouvernements composaient 62,9 % du portefeuille total de la Fédération au 31 décembre 2017. Leur encours atteignait un volume de 37,0 G$, en hausse de 3,6 G$, ou de 10,8 %, depuis le 31 décembre 2016, en regard d'une baisse de 279 M$, ou de 0,8 %, obtenue un an auparavant. Soulignons que les prêts aux caisses membres, inclus dans les prêts consentis aux entreprises et aux gouvernements, ont augmenté de 2,3 G$, depuis le 31 décembre 2016, pour se chiffrer à 26,2 G$ au terme de l'exercice, comparativement à une diminution de 79 M$ enregistrée un an plus tôt.

Tableau 16 – Prêts et acceptations
Au 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	**2017**		2016		2015	
Hypothécaires résidentiels	**4 323 $**	**7,3 %**	3 486 $	6,6 %	2 861 $	5,6 %
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	**17 547**	**29,8**	15 720	29,9	14 697	28,7
Aux entreprises et aux gouvernements	**37 043**	**62,9**	33 427	63,5	33 706	65,7
	58 913	**100,0 %**	52 633	100,0 %	51 264	100,0 %
Provision pour pertes sur prêts	**(198)**		(192)		(180)	
Total des prêts et acceptations par catégories d'emprunteurs	**58 715 $**		52 441 $		51 084 $	
Prêts garantis ou assurés[1]	**5 609 $**		5 196 $		5 553 $	
Prêts garantis ou assurés[1] en pourcentage du total des prêts et acceptations bruts	**9,5 %**		9,9 %		10,8 %	

[1] Prêts qui incluent une garantie ou une assurance, complète ou partielle, auprès d'un assureur public ou privé ou d'un gouvernement.

Les prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers constituaient 29,8 % du portefeuille total des prêts de la Fédération au 31 décembre 2017. Leur encours a progressé de 1,8 G$, ou de 11,6 %, depuis le 31 décembre 2016, pour se chiffrer à 17,5 G$ au terme de l'exercice, comparativement à une hausse de 1,0 G$, ou de 7,0 %, enregistrée au 31 décembre 2016. Les prêts des Services de cartes et Monétique sont principalement responsables de cette croissance, grâce, notamment, à l'augmentation des prêts liés au financement automobile et aux biens durables.

Les prêts hypothécaires résidentiels de la Fédération composaient 7,3 % de son portefeuille total au 31 décembre 2017. Leur encours s'élevait à 4,3 G$, en hausse de 837 M$, ou de 24,0 %, depuis le 31 décembre 2016, comparativement à un accroissement de 625 M$, ou de 21,8 %, enregistré un an auparavant.

Qualité du crédit

Au 31 décembre 2017, la Fédération continuait de présenter un portefeuille de prêts de grande qualité. En effet, l'encours de ses prêts douteux bruts s'établissait à 84 M$, en baisse de 11 M$, ou de 11,6 %, depuis la fin de 2016, comparativement à une progression de 10 M$, ou de 11,8 %, enregistrée à la fin de l'année précédente. Le ratio des prêts douteux bruts, exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts bruts, totalisait 0,14 % au terme de cet exercice, une diminution par rapport au ratio de 0,18 % en 2016. L'amélioration de la conjoncture économique a contribué à la baisse du volume de prêts douteux brut.

Les prêts garantis ou assurés par des gouvernements et d'autres organismes publics et parapublics composaient 9,5 % de son portefeuille de prêts total au 31 décembre 2017.

D'autres renseignements sur la qualité du portefeuille de crédit de la Fédération sont présentés à la section 4.2 « Gestion des risques », aux pages 69 à 72 de ce rapport de gestion.

DÉPÔTS

Tableau 17 – Dépôts
Au 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2017					2016		2015	
	Payables à vue	**Payables à préavis**	**Payables à terme**	**Total**		Total		Total	
Particuliers	**3 154 $**	**50 $**	**1 149 $**	**4 353 $**	**8,3 %**	3 817 $	8,1 %	2 518 $	5,3 %
Entreprises et gouvernements	**3 452**	**-**	**37 511**	**40 963**	**78,6**	36 780	78,5	38 925	81,2
Institutions de dépôts	**2 757**	**-**	**4 076**	**6 833**	**13,1**	6 305	13,4	6 479	13,5
Total des dépôts	**9 363 $**	**50 $**	**42 736 $**	**52 149 $**	**100,0 %**	46 902 $	100,0 %	47 922 $	100,0 %

Au 31 décembre 2017, l'encours des dépôts de la Fédération se chiffrait à 52,1 G$, en hausse de 5,2 G$, ou de 11,2 %, depuis la fin de 2016, comparativement à une baisse de 1,0 G$, ou de 2,1 %, observée un an plus tôt. Cette progression tire son origine en grande partie des dépôts des entreprises et des gouvernements de la Fédération, qui constituaient 78,6 % de l'encours total de son portefeuille de dépôts au terme de cet exercice. Leur encours s'élevait à 41,0 G$ au 31 décembre 2017, une augmentation de 4,2 G$, ou de 11,4 %, depuis le 31 décembre 2016, en regard d'une baisse de 2,1 G$, ou de 5,5 %, enregistrée l'année précédente. Cet accroissement s'explique notamment par les différentes émissions de titres effectuées sur les marchés américain, canadien et européen, qui ont permis de soutenir la croissance des besoins de fonds du Mouvement Desjardins.

Les dépôts en provenance des particuliers s'établissaient à 4,4 G$ au 31 décembre 2017, en hausse de 536 M$, ou de 14,0 %, depuis la fin de 2016, comparativement à une progression de 1,3 G$, ou de 51,6 %, observée durant l'année précédente. Enfin, les dépôts des institutions de dépôts totalisaient 6,8 G$ au 31 décembre 2017, une majoration de 528 M$, ou de 8,4 %, comparativement à une diminution de 174 M$, ou de 2,7 %, enregistrée l'année précédente. Les dépôts des caisses membres, inclus dans les dépôts des institutions de dépôts, ont diminué de 16 M$, pour s'établir à 5,0 G$.

Des renseignements supplémentaires concernant les sources de financement sont présentés aux pages 78 et 79, tandis que la politique de gestion du risque de liquidité de la Fédération est traitée à la page 77.

PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE

Au 31 décembre 2017, les passifs des contrats d'assurance de la Fédération se chiffraient à 28,3 G$, en hausse de 807 M$, ou de 2,9 %, depuis le 31 décembre 2016, comparativement à une augmentation de 759 M$, ou de 2,8 %, observée un an auparavant. Cette progression s'explique en partie par l'augmentation des provisions techniques attribuable aux activités d'assurance de personnes, qui ont augmenté de 854 M$.

La note complémentaire 15 « Passifs des contrats d'assurance » des états financiers consolidés annuels présente des renseignements supplémentaires sur ces passifs du Mouvement Desjardins.

CAPITAUX PROPRES

Au 31 décembre 2017, les capitaux propres s'élevaient à 16,0 G$, soit une augmentation de 1,3 G$, ou de 9,1 %, en regard d'un accroissement de 1,1 G$, ou de 8,0 %, observé à la fin de 2016. Les excédents nets après ristournes aux caisses membres, totalisant 1 372 M$, ont été une source de cette croissance. De plus, la Fédération a procédé à l'émission de parts de capital F pour un produit net des frais d'émission de 249 M$ ainsi que de parts de capital F d'une valeur de 125 M$ pour le paiement d'intérêts lorsque le détenteur a fait le choix de recevoir la rémunération en parts de capital F. Les versements aux caisses membres de 68 M$ ainsi que la rémunération de 167 M$ sur les parts de capital de la Fédération ont diminué les capitaux propres.

La note complémentaire 22 « Capital social » des états financiers consolidés annuels présente des renseignements supplémentaires sur le capital social de la Fédération.

3.2 Gestion du capital

La gestion du capital est un élément essentiel de la gestion financière qui couvre l'ensemble du Mouvement Desjardins, y compris celle de la Fédération. Elle a comme objectif d'assurer que le niveau et la structure de fonds propres du Mouvement Desjardins et de ses composantes respectent son profil de risque, son caractère distinctif et ses objectifs coopératifs. Elle doit également faire en sorte que la structure de fonds propres soit adéquate au regard de la protection des membres et des clients, des cibles de rentabilité, des objectifs de croissance, des attentes des agences de notation et des exigences des organismes de réglementation. De plus, elle doit optimiser la répartition des fonds propres et les mécanismes de circulation de ces derniers à l'interne de même que soutenir la croissance, le développement et la gestion des risques liés aux actifs du Mouvement Desjardins.

Le Mouvement Desjardins préconise une gestion prudente de son capital. Celle-ci vise à maintenir des ratios de fonds propres réglementaires supérieurs à ceux de l'industrie bancaire canadienne et aux exigences réglementaires. Cette gestion prudente du capital du Mouvement Desjardins se reflète dans la qualité des cotes de crédit que lui accordent les différentes agences de notation.

La crise financière mondiale a amené l'industrie à mettre davantage l'accent sur une saine capitalisation de ses activités. En fait, les agences de notation et le marché favorisent plus que jamais les institutions les mieux capitalisées. Ces éléments militent en faveur d'une augmentation générale du niveau et de la qualité du capital émis par les institutions financières. Cela se reflète également dans les exigences rehaussées de Bâle III mises en place le 1er janvier 2013.

Cadre intégré de gestion du capital du Mouvement Desjardins

De façon générale, le Cadre intégré de gestion du capital du Mouvement Desjardins prévoit les politiques et processus nécessaires pour établir les cibles de capitalisation de ce dernier et les stratégies permettant d'assurer l'atteinte de ces cibles, mobiliser rapidement les capitaux, assurer une mesure adéquate de la performance des composantes et optimiser les mécanismes de circulation et d'utilisation des fonds propres à l'interne.

Par ailleurs, le programme interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (PIEAFP) permet au Mouvement Desjardins de s'assurer du niveau approprié de ses fonds propres pour couvrir tous les risques importants auxquels il fait face et de mettre en place des stratégies de gestion du capital qui tiennent compte de l'évolution de son profil de risque.

Pour sa part, le programme de simulations de crise permet d'établir et de mesurer l'effet de différents scénarios intégrés, c'est-à-dire de simuler divers scénarios économiques et d'en évaluer les répercussions financières et réglementaires. Ce processus permet de déterminer si la cible minimale, établie selon le plan de capitalisation, est adéquate au regard des risques auxquels le Mouvement Desjardins est exposé. Des renseignements supplémentaires sur le PIEAFP et le programme de simulations de crise sont présentés à la section 4.2 « Gestion des risques ».

Cadre réglementaire et politiques internes

La gestion du capital du Mouvement Desjardins est sous la responsabilité du conseil d'administration de la Fédération qui, pour le soutenir à cet égard, a mandaté le comité de direction, par l'entremise du comité de gestion Finances et Risques, pour veiller à ce que le Mouvement, dont la Fédération, se dote d'une base de fonds propres adéquate considérant les objectifs stratégiques et les obligations réglementaires de l'organisation. La première vice-présidence Finances, Trésorerie et Administration prépare annuellement un plan de capitalisation qui lui permet de projeter l'évolution des fonds propres, d'élaborer des stratégies et de recommander des plans d'action permettant l'atteinte des objectifs et des cibles en matière de fonds propres.

Les situations actuelles et projetées révèlent que, globalement, le Mouvement Desjardins, dont la Fédération dispose d'une solide base de fonds propres lui permettant de se maintenir parmi les institutions financières les mieux capitalisées.

Les ratios de fonds propres de la Fédération sont calculés selon la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* à l'intention des coopératives de services financiers émise par l'AMF (ligne directrice). Cette dernière tient compte du dispositif réglementaire mondial visant à renforcer la résilience des établissements et systèmes bancaires (Bâle III) édicté par la Banque des règlements internationaux.

Le ratio minimal de fonds propres de la catégorie 1A que doit maintenir la Fédération est de 8 %. De plus, les ratios de fonds propres de la catégorie 1 ainsi que le ratio du total des fonds propres doivent respectivement être supérieurs à 9,5 % et à 11,5 %. Quant au ratio de levier, l'exigence minimale est de 3 %.

Les fonds propres prennent en considération les investissements effectués au sein des filiales de la Fédération. Certaines d'entre elles sont soumises à des exigences distinctes en matière de fonds propres réglementaires, de liquidités ou de financement, qui sont fixées par des organismes de réglementation régissant, entre autres, les banques, les assureurs et les valeurs mobilières. La Fédération surveille et gère les exigences en matière de fonds propres de ces entités afin d'assurer l'utilisation efficace de ceux-ci et le respect continu de la réglementation applicable.

À cet effet, mentionnons que les filiales d'assurance de personnes sous juridiction provinciale sont assujetties à la *Ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance des fonds propres* émise par l'AMF. Quant aux filiales d'assurance de dommages sous juridiction provinciale, elles doivent respecter la *Ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance du capital* émise par l'AMF. Les filiales d'assurance de dommages sous juridiction fédérale doivent pour leur part respecter la *Ligne directrice sur le test du capital minimal à l'intention des sociétés d'assurances multirisques fédérales* émise par le BSIF. Le suivi de l'évolution de ces lignes directrices est présenté dans la section « Évolution du contexte réglementaire », aux pages 10 à 12 de ce rapport de gestion.

Aux fins du calcul des fonds propres, la société de portefeuille Desjardins Société financière inc., qui regroupe principalement les sociétés d'assurance, est déconsolidée et en partie déduite des fonds propres en vertu des règles de participations significatives énoncées dans la ligne directrice. Par ailleurs, la société de portefeuille Desjardins Société financière inc. est assujettie à la *Ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance des fonds propres* pour les assureurs de personnes émise par l'AMF.

Évolution de la réglementation

Le Mouvement Desjardins continue de suivre l'évolution des modifications aux exigences concernant le capital en vertu des normes mondiales élaborées par le Comité de Bâle sur les contrôles bancaires (CBCB) et d'en évaluer les incidences sur les ratios de fonds propres et le ratio de levier.

Le 14 janvier 2016, le CBCB a publié la version révisée des exigences minimales de fonds propres à l'égard du risque de marché. L'objectif du dispositif révisé est de faire en sorte que, pour le traitement du risque de marché, l'approche standard et l'approche fondée sur les modèles internes aboutissent à des résultats crédibles en matière de dotation en fonds propres et favorisent une mise en œuvre concordante des normes dans l'ensemble des juridictions. Le 29 juin 2017, le CBCB a publié le document consultatif *Simplified alternative to the standardised approach to market risk capital requirements,* qui propose une simplification des règles définies dans le document publié en janvier 2016 en ce qui a trait à l'approche standardisée. Le 7 décembre 2017, le CBCB a annoncé que les institutions financières devront présenter l'information en vertu de l'approche standard à compter du 1er janvier 2022.

Le 21 avril 2016, le CBCB a également publié un document nommé *Interest rate risk in the banking book*. Ce document se veut une mise à jour du document publié en 2004, *Principles for the management and supervision of interest rate risk*, portant sur la gestion des risques, le traitement des fonds propres et la supervision du risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire. Il vise à faire en sorte que les institutions financières disposent de fonds propres suffisants pour couvrir des pertes potentielles dans le portefeuille bancaire qui découlent de fluctuations des taux d'intérêt et ainsi limiter l'arbitrage sur les fonds propres entre le portefeuille de négociation et le portefeuille bancaire. La mise en application est prévue à partir de 2018.

Par ailleurs, mentionnons l'entrée en vigueur le 1er janvier 2017 d'une mise à jour de la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* à l'intention des coopératives de services financiers émise par l'AMF. Celle-ci contient une modification à l'égard du traitement des placements en actions dans des fonds de placement ainsi que la mise en œuvre d'un seuil de perte en cas de défaut de ralentissement en ce qui a trait aux hypothèques résidentielles, pour les institutions financières appliquant l'approche fondée sur les notations internes sur les prêts garantis par des biens immobiliers résidentiels.

Le 29 mars 2017, le CBCB a publié le document intitulé *Regulatory treatment of accounting provisions – interim and transitional arrangements*. Ce document résulte de l'application de l'IFRS 9 le 1er janvier 2018, qui nécessite la comptabilisation de provisions pour pertes de crédit attendues plutôt que de pertes subies, comme l'exige la norme actuelle. Le CBCB maintient le traitement réglementaire actuel des provisions en vertu du cadre de l'Accord de Bâle durant une période transitoire. À cet effet, le BSIF a publié le 21 août dernier un projet de consultation publique portant sur la révision de la *Ligne directrice Normes de fonds propres*, qui entrera en vigueur au premier trimestre de 2018. Les modifications proposées reprennent les mêmes principes que le CBCB. Les autorités peuvent adopter des mesures transitoires en vue de tenir compte de façon graduelle de toute incidence négative importante éventuelle sur le capital réglementaire découlant de l'introduction du nouveau modèle de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues en vertu de l'IFRS 9. Toutefois, le 29 novembre 2017, le BSIF a annoncé qu'aucune mesure transitoire n'est permise à la suite de l'adoption de l'IFRS 9.

Le 6 juillet 2017, le CBCB a publié le document consultatif intitulé *Capital treatment for simple, transparent and comparable short-term securitisations,* qui fournit des lignes directrices et exigences supplémentaires qui permettent aux institutions financières agissant à titre d'investisseurs ou de promoteurs dans le cadre de titrisations à court terme simples, transparentes et comparables de déterminer si elles peuvent bénéficier d'un traitement privilégié en matière de capital réglementaire. Mentionnons que l'AMF n'a pas publié ses intentions au regard de ce document consultatif.

Le 25 octobre 2017, le CBCB a publié la ligne directrice sur la détection et la gestion du risque d'intervention, qui vise à mesurer le risque lié au soutien qu'une institution financière pourrait donner à une entité non consolidée si jamais cette dernière se trouvait en détresse financière, et ce même au-delà ou en l'absence d'exigences contractuelles. Le cadre proposé ne prévoit pas l'ajout automatique d'exigences de fonds propres en plus de ceux requis selon les normes actuelles de Bâle. L'entrée en vigueur est prévue pour 2020.

Le 7 décembre 2017, le Groupe des gouverneurs de banque centrale et des responsables du contrôle bancaire, qui supervise le CBCB, a approuvé les réformes réglementaires en cours de Bâle III, engagées après la crise financière. Ces réformes visent à réduire la variabilité excessive des actifs pondérés en fonction des risques (APR) et à améliorer la comparabilité et la transparence des ratios de fonds propres des institutions financières :

- en renfonçant la solidité et la sensibilité des approches standards du risque de crédit, du risque du dispositif d'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC) et du risque opérationnel;
- en restreignant l'utilisation des approches fondées sur les modèles internes, d'une part en limitant l'usage de certaines variables pour le calcul des exigences de fonds propres dans le cadre de l'approche du risque de crédit fondée sur les notations internes, et d'autre part en révoquant l'usage des approches fondées sur les modèles internes pour le risque du dispositif d'AEC et le risque opérationnel;
- en ajustant la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier;
- en remplaçant le seuil de Bâle I existant par un plancher plus robuste et sensible aux risques fondés sur les approches standards révisées de Bâle III.

Le CBCB prévoit la mise en œuvre de ces réformes pour le 1er janvier 2022 et des dispositions transitoires pour l'application du plancher selon l'approche standard révisée de Bâle III. L'AMF pourrait choisir de mettre en œuvre des exigences plus prudentes et des dispositions transitoires accélérées. À cet effet, le BSIF a publié le 12 janvier 2018 une mesure transitoire permettant le remplacement du seuil Bâle I par un plancher de fonds propres révisé dès le 2e trimestre de 2018.

Le 7 décembre 2017, le CBCB a également publié un document de réflexion sur le traitement réglementaire des expositions souveraines. Des commentaires sur le sujet peuvent être acheminés au CBCB d'ici le 9 mars 2018.

Le 23 novembre 2017, l'AMF a émis un avis concernant le report au premier trimestre de 2019 de la mise en œuvre des règles du CBCB liées à l'approche standard au risque de crédit de contrepartie (AS-RCC) et à la révision des exigences en matière de fonds propres pour l'exposition des banques à des contreparties centrales.

La section « Évolution du contexte réglementaire » présente des renseignements supplémentaires sur la réglementation touchant l'ensemble des activités du Mouvement Desjardins. D'ailleurs, on retrouve à cette section les informations concernant le dossier de la recapitalisation interne, soit le projet de la ligne directrice TLAC.

Respect des exigences

Au 31 décembre 2017, les ratios de fonds propres, calculé selon les exigences de Bâle III pour la catégorie 1A, la catégorie 1 et le total des fonds propres, sont tous de 17,5 %. Quant au ratio de levier, il se situait à 7,9 %.

La Fédération et ses filiales, qui sont soumises à des exigences réglementaires minimales en matière de capitalisation, respectaient celles-ci au 31 décembre 2017.

Fonds propres réglementaires

Les tableaux qui suivent présentent les principales composantes des fonds propres de la Fédération, les fonds propres réglementaires, les ratios de fonds propres ainsi que l'évolution des fonds propres au cours de l'exercice.

Tableau 18 – Principales composantes des fonds propres

	Total des fonds propres		
	Fonds propres de la catégorie 1		Fonds propres de la catégorie 2
	Catégorie 1A[1]	Catégorie 1B[1]	
Éléments admissibles	• Réserves et excédents non répartis • Cumul des autres éléments du résultat global admissibles • Parts de capital	• Participations ne donnant pas le contrôle[2]	• Provisions collectives admissibles • Obligations subordonnées assujetties au retrait progressif • Parts de qualification admissibles
Ajustements réglementaires	• Goodwill • Logiciels • Autres actifs incorporels • Actifs d'impôt différé issus essentiellement du report prospectif des pertes • Déficit de provisions • Participations croisées[3]		
Déductions	• Principalement des participations significatives dans des entités financières[4]		• Investissement en actions privilégiées dans une composante exclue du périmètre de consolidation réglementaire • Instrument financier subordonné

[1] Les ratios de la catégorie 1A et de la catégorie 1B sont l'équivalent pour une coopérative financière régie par l'AMF des ratios CET1 et AT1 des institutions financières.
[2] Le solde des participations ne donnant pas le contrôle est déterminé, entre autres, en fonction de la nature des activités et du niveau de capitalisation de l'entité émettrice.
[3] Participations croisées dans les fonds propres de la catégorie 1A du réseau des caisses Desjardins du Québec.
[4] Correspondent à la part des investissements dans les composantes exclues du périmètre de consolidation réglementaire (principalement Desjardins Société financière inc.) qui excède 10 % des fonds propres nets des ajustements réglementaires. De plus, lorsque le solde non déduit, auquel s'ajoutent les actifs d'impôt différé nets des passifs d'impôt différé correspondants, est supérieur à 15 % des fonds propres ajustés, l'excédent est également déduit de ces fonds propres. Le solde net non déduit est assujetti à une pondération en fonction des risques de 250 %.

Tableau 19 – Fonds propres réglementaires
Au 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2017	2016
Fonds propres de la catégorie 1A		
Parts de capital de la Fédération	**4 501 $**	4 127 $
Autres parts de capital	**4 036**	3 939
Réserves	**540**	524
Excédents non répartis	**5 655**	4 765
Cumul des autres éléments du résultat global admissibles	**456**	386
Participations ne donnant pas le contrôle	**-**	32
Déductions[1][2]	**(6 026)**	(6 456)
Total des fonds propres de la catégorie 1A	**9 162**	7 317
Participations ne donnant pas le contrôle	**13**	19
Déductions[1]	**(13)**	(19)
Total des fonds propres de la catégorie 1B	**-**	-
Total des fonds propres de la catégorie 1	**9 162**	7 317
Fonds propres de la catégorie 2		
Obligations subordonnées assujetties au retrait progressif	**1 032**	1 200
Provisions collectives admissibles	**126**	132
Autres instruments admissibles	**-**	-
Participations ne donnant pas le contrôle	**-**	6
Déductions[1]	**(1 158)**	(1 338)
Total des fonds propres de la catégorie 2	**-**	-
Total des fonds propres réglementaires (catégories 1 et 2)	**9 162 $**	7 317 $
Ratios et exposition du ratio de levier		
Fonds propres de la catégorie 1A[3]	**17,5 %**	15,9 %
Fonds propres de la catégorie 1[3]	**17,5**	15,9
Total des fonds propres[3]	**17,5**	15,9
Levier[4]	**7,9**	7,4
Exposition du ratio de levier	**115 915 $**	98 892 $

(1) Conformément à la ligne directrice, lorsqu'une entité est tenue de faire une déduction à une composante donnée de fonds propres sans en être suffisamment dotée, la différence est déduite de l'élément de qualité immédiatement supérieur. Si les fonds propres de la catégorie 2 sont insuffisants pour absorber une déduction, la portion non déduite le sera dans la catégorie 1B, puis 1A s'il y a lieu.
(2) Les déductions de la catégorie 1A sont constituées des ajustements réglementaires (2 152 M$ en 2017 et 1 886 M$ en 2016), dont les participations croisées (1 634 M$ en 2017 et 1 318 M$ en 2016), des participations significatives (3 137 M$ en 2017 et 3 841 M$ en 2016), des actifs d'impôt différé attribuables à des différences temporaires (0 M$ en 2017 et 16 M$ en 2016) et des éléments qui n'ont pu être déduits dans les catégories 1B et 2 en raison de l'insuffisance des fonds propres dans ces catégories (737 M$ en 2017 et 713 M$ en 2016).
(3) Les ratios de fonds propres s'expriment en pourcentage des fonds propres réglementaires par rapport aux actifs pondérés en fonction des risques, et ce conformément à la ligne directrice.
(4) Le ratio de levier est calculé conformément à la ligne directrice et se définit comme étant une mesure indépendante du risque en considérant la mesure des fonds propres, soit les fonds propres de la catégorie 1, divisée par la mesure de l'exposition. La mesure de l'exposition comprend : 1) les expositions au bilan; 2) les expositions aux opérations de financement par titres; 3) les expositions sur dérivés; et 4) les éléments hors bilan.

Conformément aux exigences de Bâle III, les instruments de fonds propres qui ne satisfont plus aux critères d'admissibilité des catégories de fonds propres sont exclus de celles-ci depuis le 1er janvier 2013 comme prescrit. En vertu des mesures transitoires énoncées dans la ligne directrice, ceux qui répondent à certaines conditions sont éliminés progressivement des fonds propres à raison de 10 % par année pendant une période de neuf ans qui a débuté le 1er janvier 2013. Les obligations subordonnées émises par Capital Desjardins inc. sont assujetties à cet amortissement de 10 %. Pour être pleinement admissibles à titre de fonds propres de la catégorie 2, ces obligations doivent répondre aux exigences relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité. Le Mouvement Desjardins n'a émis aucun instrument visé par ces règles, car des discussions sont toujours en cours auprès de l'AMF sur l'application de cette réglementation par le Mouvement Desjardins.

Le 21 décembre 2017, la Fédération a déposé un nouveau prospectus simplifié et obtenu un visa afin d'émettre, au cours des douze mois suivant la date du visa, des parts de capital de catégorie F jusqu'à concurrence d'une valeur de 125 M$. Cette nouvelle émission a débuté le 23 janvier 2018. Au cours de l'exercice 2017, la Fédération a procédé à l'émission de parts de capital F pour un produit net des frais d'émission de 249 M$. De plus, la Fédération a émis des parts de capital F d'une valeur de 125 M$ pour le paiement d'intérêts lorsque le détenteur a fait le choix de recevoir la rémunération en parts de capital F.

Au cours de la même période, la Fédération a émis des parts de capital A pour une contrepartie en espèces de 25 M$. En outre, le 27 octobre 2016, le conseil d'administration de la Fédération a autorisé la création d'une nouvelle catégorie de parts de capital G. Le 1er janvier 2017, soit la date de la fusion, les parts de capital CCD émises et en circulation ont été converties en parts de capital G émises à l'intention des membres de la Fédération. Les parts de capital CCD ne font plus partie du capital autorisé de la Fédération depuis la date de la fusion. Pour l'exercice 2017, la Fédération a émis des parts de capital G pour une contrepartie en espèces de 72 M$.

De plus, le 7 décembre 2017, le conseil d'administration de la Fédération a approuvé la distribution aux caisses membres de revenus nets à l'égard des parts de capital de catégorie FIN-5A et INV pour un montant respectif de 60 M$ et de 8 M$.

Au 31 décembre 2017, le ratio de fonds propres de la catégorie 1A est en hausse de 156 points de base par rapport au 31 décembre 2016. L'incidence favorable de la croissance des excédents et des réserves et de l'émission de parts de capital F a été neutralisée par la hausse des actifs pondérés en fonction des risques. Le 1er juillet 2017, le Mouvement Desjardins a complété la vente de deux de ses filiales, Western Financial Group Inc. et Western Life Assurance Company, ce qui a contribué à la hausse du ratio de fonds propres de la catégorie 1A.

Tableau 20 – Évolution des fonds propres réglementaires

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2017
Fonds propres de la catégorie 1A	
Solde au début de l'exercice	**7 317 $**
Croissance des réserves et des excédents non répartis[1]	**906**
Cumul des autres éléments du résultat global admissibles	**70**
Parts de capital de la Fédération	**374**
Autres parts de capital	**97**
Participations ne donnant pas le contrôle	**(32)**
Déductions	**430**
Solde à la fin de l'exercice	**9 162**
Fonds propres de la catégorie 1B	
Solde au début de l'exercice	**-**
Participations ne donnant pas le contrôle	**(6)**
Déductions	**6**
Solde à la fin de l'exercice	**-**
Total des fonds propres de la catégorie 1	**9 162**
Fonds propres de la catégorie 2	
Solde au début de l'exercice	**-**
Participations ne donnant pas le contrôle	**(6)**
Obligations de premier rang assujetties au retrait progressif	**(168)**
Provisions collectives admissibles	**(6)**
Déductions	**180**
Solde à la fin de l'exercice	**-**
Total des fonds propres	**9 162 $**

[1] Montant incluant la variation du passif au titre des régimes de retraite à prestations définies.

Actifs pondérés en fonction des risques (APR)

La Fédération calcule des APR pour le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel. Elle utilise l'approche des notations internes pour le risque de crédit lié aux portefeuilles de prêts de la clientèle de détail – Particuliers. Quant aux autres expositions aux risques de crédit et de marché, elles sont évaluées selon l'approche standard. Le 19 juin dernier, la Fédération a reçu l'autorisation de l'AMF quant à l'utilisation de l'approche standard aux fins du calcul du risque opérationnel, et ce, depuis le deuxième trimestre de 2017.

Comme l'indique le tableau suivant, les actifs pondérés en fonction des risques s'élevaient à 52,4 G$ au 31 décembre 2017. De ce montant, 42,5 G$ sont attribuables au risque de crédit, 2,0 G$ au risque de marché et 8,1 G$ au risque opérationnel. Au 31 décembre 2016, les actifs pondérés étaient de 45,9 G$.

Tableau 21 - Actifs pondérés en fonction des risques

(en millions de dollars et en pourcentage)	Approche des notations internes		Approche standard		Total au 31 décembre 2017				Total au 31 décembre 2016
	Expositions [1]	Actifs pondérés en fonction des risques	Expositions [1]	Actifs pondérés en fonction des risques	Expositions [1]	Actifs pondérés en fonction des risques	Exigence de capital [2]	Taux de pondération moyen des risques	Actifs pondérés en fonction des risques
Risque de crédit autre que le risque de contrepartie									
Emprunteurs souverains	**- $**	**- $**	**5 669 $**	**21 $**	**5 669 $**	**21 $**	**2 $**	**0,4 %**	- $
Institutions financières	**-**	**-**	**37 772**	**7 601**	**37 772**	**7 601**	**608**	**20,1**	5 330
Entreprises	**-**	**-**	**13 331**	**12 989**	**13 331**	**12 989**	**1 039**	**97,4**	12 491
Titrisations	**-**	**-**	**6**	**75**	**6**	**75**	**6**	**1 250,0**	1 138
Actions	**-**	**-**	**152**	**241**	**152**	**241**	**19**	**158,6**	98
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	**-**	**-**	**1 681**	**1 288**	**1 681**	**1 288**	**103**	**76,6**	1 048
Prêts hypothécaires	**1 806**	**183**	**411**	**146**	**2 217**	**329**	**26**	**14,8**	207
Autres expositions sur la clientèle de détail (à l'exception des PME)	**5 791**	**2 986**	**278**	**221**	**6 069**	**3 207**	**257**	**52,8**	2 396
Expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles	**29 819**	**8 110**	**-**	**-**	**29 819**	**8 110**	**649**	**27,2**	6 881
Sous-total du risque de crédit autre que le risque de contrepartie	**37 416**	**11 279**	**59 300**	**22 582**	**96 716**	**33 861**	**2 709**	**35,0**	29 589
Risque de contrepartie									
Emprunteurs souverains	**-**	**-**	**8**	**-**	**8**	**-**	**-**	**-**	-
Institutions financières	**-**	**-**	**1 711**	**343**	**1 711**	**343**	**27**	**20,0**	316
Entreprises	**-**	**-**	**5**	**4**	**5**	**4**	**-**	**80,0**	8
Portefeuille de négociation	**-**	**-**	**1 312**	**374**	**1 312**	**374**	**30**	**28,5**	192
Charge d'ajustement de l'évaluation de crédit	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**910**	**74**	**-**	808
Exigences supplémentaires liées au portefeuille bancaire et de négociation	**-**	**-**	**-**	**-**	**68**	**1**	**-**	**-**	1
Sous-total du risque de contrepartie	**-**	**-**	**3 036**	**721**	**3 104**	**1 632**	**131**	**52,6**	1 325
Autres actifs [3]	**-**	**-**	**-**	**-**	**16 805**	**6 340**	**507**	**37,7**	4 320
Facteur scalaire [4]	**-**	**677**	**-**	**-**	**-**	**677**	**54**	**-**	551
Total du risque de crédit	**37 416**	**11 956**	**62 336**	**23 303**	**116 625**	**42 510**	**3 401**	**36,5**	35 785
Risque de marché									
Risque de position lié aux taux d'intérêt	**-**	**-**	**-**	**1 692**	**-**	**1 692**	**135**	**-**	1 428
Risque de devise	**-**	**-**	**-**	**151**	**-**	**151**	**12**	**-**	262
Exigences supplémentaires liées à d'autres risques [5]	**-**	**-**	**-**	**122**	**-**	**122**	**10**	**-**	120
Total du risque de marché	**-**	**-**	**-**	**1 965**	**-**	**1 965**	**157**	**-**	1 810
Risque opérationnel [6]	**-**	**-**	**-**	**8 143**	**-**	**8 143**	**651**	**-**	8 612
Total des actifs pondérés en fonction des risques avant le seuil	**37 416**	**11 956**	**62 336**	**33 411**	**116 625**	**52 618**	**4 209**	**-**	46 207
Actifs pondérés en fonction des risques (APR) après les dispositions transitoires pour la charge d'ajustement de l'évaluation de crédit [7]									
APR pour les fonds propres de la catégorie 1A	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**52 364**	**4 189**	**-**	45 916
APR pour les fonds propres de la catégorie 1	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**52 409**	**4 193**	**-**	45 972
APR pour le total des fonds propres	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**52 445**	**4 196**	**-**	46 021
Total des actifs pondérés en fonction des risques	**37 416 $**	**11 956 $**	**62 336 $**	**33 411 $**	**116 625 $**	**52 364 $**	**4 189 $**	**- %**	45 916 $

[1] Expositions nettes après l'atténuation du risque de crédit (déduction faite des provisions spécifiques selon l'approche standard, mais non selon l'approche des notations internes, conformément à la ligne directrice de l'AMF).

[2] L'exigence de capital représente 8 % des actifs pondérés en fonction des risques.

[3] Les autres actifs sont évalués à l'aide d'une méthode autre que les méthodes standard ou des notations internes. Cette rubrique comprend la part des investissements au-dessous d'un certain seuil dans les composantes déconsolidées aux fins des fonds propres réglementaires (principalement Desjardins Société financière inc.), la part des investissements au-dessous d'un certain seuil dans les sociétés associées ainsi que la part des autres actifs d'impôt futurs au-dessous d'un certain seuil. Ces trois éléments sont pondérés à 250 %, et la partie déduite (c'est-à-dire celle qui est au-dessus d'un certain seuil) est pondérée à 0 %. Cette catégorie exclut la charge d'AEC et les exigences supplémentaires liées au portefeuille bancaire et de négociation, qui sont divulguées dans la section portant sur le risque de crédit de contrepartie.

[4] Le facteur scalaire correspond à un calibrage de 6,0 % des actifs à risque évalués selon l'approche des notations internes pour les expositions de crédit, conformément à la section 1.3 de la ligne directrice de l'AMF.

[5] Les autres risques comprennent le risque de position lié aux titres de propriété, le risque lié aux produits de base et le risque lié aux expositions sur les options.

[6] Depuis le deuxième trimestre de 2017, l'approche standard est utilisée pour évaluer le risque opérationnel. L'approche indicateur de base a été utilisée pour les périodes précédentes.

[7] Les facteurs scalaires utilisés pour tenir compte des exigences relatives à la charge d'AEC sont appliqués progressivement au calcul des ratios de fonds propres de la catégorie 1A et de la catégorie 1 ainsi qu'au calcul du ratio du total des fonds propres depuis le 1er janvier 2014. Ils sont respectivement de 72 %, de 77 % et de 81 % en 2017 (64 %, 71 % et 77 % en 2016). Ils atteindront 100 % pour chaque catégorie de capital d'ici 2019.

3.3 Arrangements hors bilan

La Fédération contracte différents arrangements hors bilan dans le cours normal de ses activités. Ces arrangements incluent les biens sous gestion et sous administration pour le compte de membres des caisses et de clients, les instruments de crédit, les engagements contractuels, les actifs financiers reçus en garantie et autres ainsi que les entités structurées, y compris la titrisation.

BIENS SOUS GESTION ET SOUS ADMINISTRATION

Au 31 décembre 2017, la Fédération administrait, pour le compte de ses membres et de ses clients, des biens d'une valeur de 420,0 G$, soit une baisse annuelle de 8,1 G$, ou de 1,9 %, comparativement à une augmentation de 17,2 G$, ou de 4,2 %, enregistrée au 31 décembre de l'année précédente. Cette diminution provient principalement des services de garde de valeur aux institutions. Les avoirs financiers confiés à la Fédération à titre de gestionnaire de patrimoine se chiffraient à 66,7 G$ à l'issue de l'exercice 2017, en regard d'un volume de 59,5 G$ observé au 31 décembre 2016, ce qui représente une croissance de 7,2 G$, ou de 12,0 %, sur une base annuelle, en regard d'une majoration de 5,9 G$, ou de 11,1 %, affichée un an auparavant. Cette hausse s'explique principalement par la croissance des Fonds Desjardins.

Rappelons que les biens sous gestion et sous administration de la Fédération sont composés essentiellement d'avoirs financiers sous forme de fonds de placement, de titres en garde et d'actifs accumulés par des caisses de retraite qui n'appartiennent pas à la Fédération, mais plutôt aux membres des caisses et à ses clients. Ils ne sont donc pas comptabilisés au bilan consolidé. Le secteur Gestion de patrimoine est le principal responsable des activités liées aux biens sous gestion et sous administration.

Tableau 22 – Biens sous gestion et sous administration
Au 31 décembre

(en millions de dollars)	**2017**	2016	2015
Biens sous gestion			
Institutions et particuliers	**15 263 $**	12 205 $	11 595 $
Fonds de placement[1]	**51 390**	47 285	41 966
Total des biens sous gestion	**66 653 $**	59 490 $	53 561 $
Biens sous administration			
Services de fiducie et de garde pour les particuliers et institutions	**313 517 $**	326 798 $	321 401 $
Fonds de placement[1]	**106 464**	101 308	89 457
Total des biens sous administration	**419 981 $**	428 106 $	410 858 $

[1] Y compris les Fonds Desjardins et les Fonds NordOuest et Éthiques.

INSTRUMENTS DE CRÉDIT

La Fédération conclut différentes ententes avec ses membres et ses clients afin de répondre à leurs besoins de financement. Ces ententes comprennent des engagements de crédit, des engagements d'indemnisation liés aux prêts de valeurs et des lettres de crédit documentaire. Ces produits sont habituellement des instruments hors bilan et peuvent exposer la Fédération à des risques de liquidité et de crédit. Ces instruments sont assujettis aux règles habituelles de gestion des risques de la Fédération.

La note complémentaire 28 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers consolidés de la Fédération fournit des renseignements plus détaillés sur ces instruments de crédit.

GARANTIES

Dans le cours normal de ses activités, la Fédération conclut également avec ses clients divers contrats de garantie et d'indemnisation qui demeurent hors bilan, notamment des garanties et des lettres de crédit de soutien et des swaps sur défaillance de crédit. La note complémentaire 28 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers consolidés fournit des renseignements sur ces arrangements hors bilan.

ACTIFS AFFECTÉS ET REÇUS EN GARANTIE

Dans le cours normal de ses activités, la Fédération reçoit des actifs financiers en garantie à la suite de transactions sur des valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées. La note complémentaire 28 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers consolidés fournit des détails supplémentaires sur les actifs reçus en garantie.

ENTITÉS STRUCTURÉES

La Fédération procède à diverses opérations financières avec des entités structurées dans le cours normal de ses affaires afin de diversifier ses sources de financement et de gérer ses fonds propres. Ces entités sont habituellement créées dans un objectif précis et bien défini, et leurs activités sont souvent limitées. Ces entités peuvent être incluses dans le bilan consolidé de la Fédération si celle-ci en détient le contrôle. Les détails concernant les expositions significatives à des entités structurées non incluses dans le bilan consolidé de la Fédération sont fournis ci-dessous. La note complémentaire 13 « Intérêts détenus dans d'autres entités » des états financiers consolidés contient plus de renseignements sur les entités structurées.

Fiducies de véhicules d'actif cadre (VAC)

La Fédération détient des intérêts économiques dans des fiducies VAC qui sont des entités structurées non incluses dans le bilan consolidé. Ces fiducies ont été créées dans le but précis de regrouper les billets restructurés provenant des papiers commerciaux adossés à des actifs détenus par des investisseurs institutionnels canadiens. Au cours du premier trimestre de 2017, la quasi-totalité des BTAA ont fait l'objet d'un règlement.

Titrisation d'actifs financiers de la Fédération

La Fédération participe au Programme des titres hypothécaires émis aux termes de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH) pour gérer ses liquidités et ses fonds propres. Les opérations effectuées dans le cadre de ce programme exigent parfois l'utilisation d'une entité structurée mise en place par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) en vertu du Programme des Obligations hypothécaires du Canada (OHC), soit la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH). La note complémentaire 8 « Décomptabilisation d'actifs financiers » des états financiers consolidés contient plus de renseignements sur la titrisation de prêts de la Fédération.

4.0 Gestion des risques

Les zones ombragées et les tableaux identifiés d'un astérisque (*) de cette section présentent les renseignements sur les risques de crédit, de marché et de liquidité conformément à l'IFRS 7, *Instruments financiers : informations à fournir.* De plus, on y trouve une analyse de la façon dont la Fédération évalue ses risques ainsi qu'une description des objectifs, des politiques et des méthodes qui servent à les gérer. L'IFRS 7 prévoit que les informations à divulguer sur les risques peuvent être fournies dans le rapport de gestion. Par conséquent, les zones ombragées et les tableaux identifiés d'un astérisque (*) font partie intégrante des états financiers consolidés, comme l'explique la note complémentaire 30 « Gestion des risques découlant des instruments financiers » des états financiers consolidés.

4.1 Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs

Au-delà des risques présentés dans la section 4.2 de ce rapport de gestion, d'autres facteurs de risque, qui ne sont pas sous le contrôle du Mouvement Desjardins, y compris la Fédération, pourraient avoir une incidence sur ses résultats futurs. De plus, comme l'indique la mise en garde sur les énoncés prospectifs, des risques et des incertitudes de nature générale ou spécifique pourraient faire en sorte que les résultats réels du Mouvement Desjardins, y compris la Fédération, diffèrent de ceux qui sont avancés dans ces énoncés. Certains de ces facteurs de risque sont présentés ci-après.

Principaux risques et risques émergents

Les principaux risques et les risques émergents sont des risques ou des facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence importante sur la santé financière du Mouvement Desjardins ou seraient susceptibles d'affecter sa réputation, la volatilité de ses résultats, l'adéquation de sa capitalisation ou ses liquidités, advenant leur réalisation. Parmi ceux-ci, certains risques dits émergents représentent des facteurs de risque en croissance notable ou en évolution. Le Mouvement Desjardins demeure proactif en ce qui a trait à l'identification de ces risques et à leur suivi de manière à prendre les mesures de gestion appropriées lorsque nécessaire. Par exemple, une vigie continue de l'environnement externe est exercée afin de déterminer, entre autres, quels sont les facteurs de risque et événements de nature économique ou réglementaire susceptibles d'avoir des incidences sur les activités. De plus, des échanges réguliers entre la première vice-présidence Gestion des risques (PVPGR), les officiers de risques et les secteurs d'activité permettent de cerner davantage les facteurs de risque plus préoccupants.

Principaux risques et risques émergents	Description
Cybermenaces	L'accélération des environnements d'affaires virtuels et leur complexité, tant en ce qui a trait aux activités bancaires qu'aux assurances et à la gestion de patrimoine, augmentent l'exposition de l'organisation au risque de cybermenaces. Par exemple, l'évolution des modes de paiement vers des approches interactives et virtuelles augmente le risque de fraude externe quant à l'intégrité des données alors qu'une instabilité des plateformes transactionnelles pour les membres et les clients peut entraîner un bris de confiance et des répercussions négatives sur les activités d'affaires. Ces éléments pourraient entraîner des litiges et des incidences négatives sur les résultats financiers, ce qui affecterait la réputation du Mouvement Desjardins. L'organisation demeure vigilante et proactive dans la gestion et l'identification de ces risques en adoptant des techniques de cyberdéfense dans le but de protéger ses systèmes et données dans un souci de protection de ses membres et clients.

Principaux risques et risques émergents	Description
Évolutions technologiques	Les risques liés à l'évolution des technologies sont en croissance en raison de l'utilisation accrue qui en est fait par le secteur des services financiers, mais également dans les autres domaines de l'économie. L'industrie des services financiers est en mutation. L'environnement d'affaires s'est modifié rapidement au cours des dernières années avec l'arrivée de concurrents non conventionnels issus du monde des technologies offrant des services de paiements et de financement alternatifs et efficaces. Ces compétiteurs possèdent des moyens technologiques flexibles et un cadre réglementaire moins contraignant. L'avènement des fintech a mené les acteurs traditionnels du secteur financier à se positionner sur ces nouveaux marchés et à revoir leurs modes opérationnels pour favoriser l'innovation et le déploiement de nouvelles solutions. Le Mouvement Desjardins s'inscrit dans ce courant et demeure actif afin de gérer ce risque stratégique entre autres au moyen d'investissements destinés aux technologies financières et par la révision et la diversification de ses produits, services et canaux de distribution afin de répondre aux besoins de ses membres et clients.
Évolutions réglementaires	Le Mouvement Desjardins est soumis à un environnement réglementaire complexe, varié et évolutif ainsi qu'à une surveillance accrue des autorités réglementaires, notamment en raison de son statut d'IFIS-I et de ses activités dans l'ensemble des provinces canadiennes et aux États-Unis. Les changements réglementaires et leur complexité exposent le groupe à un risque accru de non-conformité ainsi qu'à l'incertitude des incidences que ces changements pourraient avoir sur les pratiques d'affaires et les résultats financiers. Notons en particulier les travaux de mise à jour de la *Loi sur les coopératives de services financiers* et de la *Loi sur l'assurance-dépôts,* la publication par le BSIF de la version finale de la ligne directrice B-20 sur les pratiques et procédures de souscription des prêts hypothécaires résidentiels (en vigueur au 1er janvier 2018) et le projet de ligne directrice sur l'octroi de prêts hypothécaires résidentiels de l'AMF. Soulignons également la mise en conformité prochaine à l'IFRS 17, qui vient modifier les règles d'évaluation des passifs actuariels sur le plan de l'assurance (implantation prévue en 2021). L'organisation dispose d'importantes ressources affectées au suivi, à l'analyse et à l'application des différentes exigences légales et réglementaires liées à ses activités et à sa nature coopérative.
Endettement des ménages et évolution du marché immobilier	Un ralentissement de l'économie, plus accru en période d'incertitude géopolitique, pourrait affecter de façon importante les ménages dont le taux d'endettement demeure élevé. Cette situation économique pourrait entraîner à la baisse le marché immobilier, qui demeure ferme malgré certains signes de ralentissement et l'effet attendu du resserrement des règles d'octroi hypothécaire comprenant entre autres un test de tension sur le taux d'intérêt du financement pour les prêts hypothécaires. Le Mouvement Desjardins dispose d'un important portefeuille principalement concentré au Québec, ce qui l'expose en cas de survenance d'une chute du marché immobilier. Cependant, le Mouvement Desjardins possède de saines pratiques en matière d'octroi et de gestion du crédit hypothécaire qui lui permettent de prévenir ce risque.
Conjoncture de faibles taux d'intérêt	Les taux d'intérêt se maintiennent à des niveaux très bas depuis la reprise à la suite de la crise financière de 2008. Cet environnement de taux crée une pression sur les marges d'intermédiation financière où les revenus d'intérêts baissent et où la compétition, notamment pour les dépôts, s'accentue, alors que plusieurs épargnants à la recherche de rendement délaissent les produits bancaires classiques au profit de comptes d'épargne à taux élevés et de véhicules de placement. Cette situation affecte également les activités d'appariement des assureurs et des régimes de retraite du Mouvement Desjardins alors que la valorisation des passifs augmente et que les rendements des actifs sont en baisse. Le Mouvement Desjardins demeure actif sur le plan de ses stratégies d'appariement et gère efficacement ces risques. Cependant, la situation évolue vers une hausse progressive du taux directeur de la Banque du Canada qui, combinée au resserrement des règles hypothécaires, pourrait avoir des incidences sur la santé financière des ménages. Le Mouvement Desjardins reste cependant vigilant et effectue un suivi de la qualité du crédit de son portefeuille de prêts et de cartes afin de mitiger ce risque.
Incertitudes géopolitiques	L'environnement géopolitique est en transformation. L'adoption de mesures protectionnistes par l'administration américaine accentue l'incertitude à l'échelle mondiale et plus particulièrement en ce qui concerne l'économie canadienne en raison des négociations de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et du désengagement des États-Unis de l'Accord de partenariat transpacifique. Le paysage politique européen connaît également des mutations importantes en raison des négociations liées au retrait de la Grande-Bretagne de l'Union européenne (Brexit) ou encore de la tentative de séparation en Catalogne. Par ailleurs, les perspectives d'une militarisation des relations internationales avec la Corée du Nord augmentent les craintes d'instabilité politique. Conscient de la forte intégration économique mondiale, le Mouvement Desjardins demeure vigilant et continue de s'appuyer sur son solide cadre de gestion des risques pour identifier, mesurer et atténuer les risques.

Autres facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs

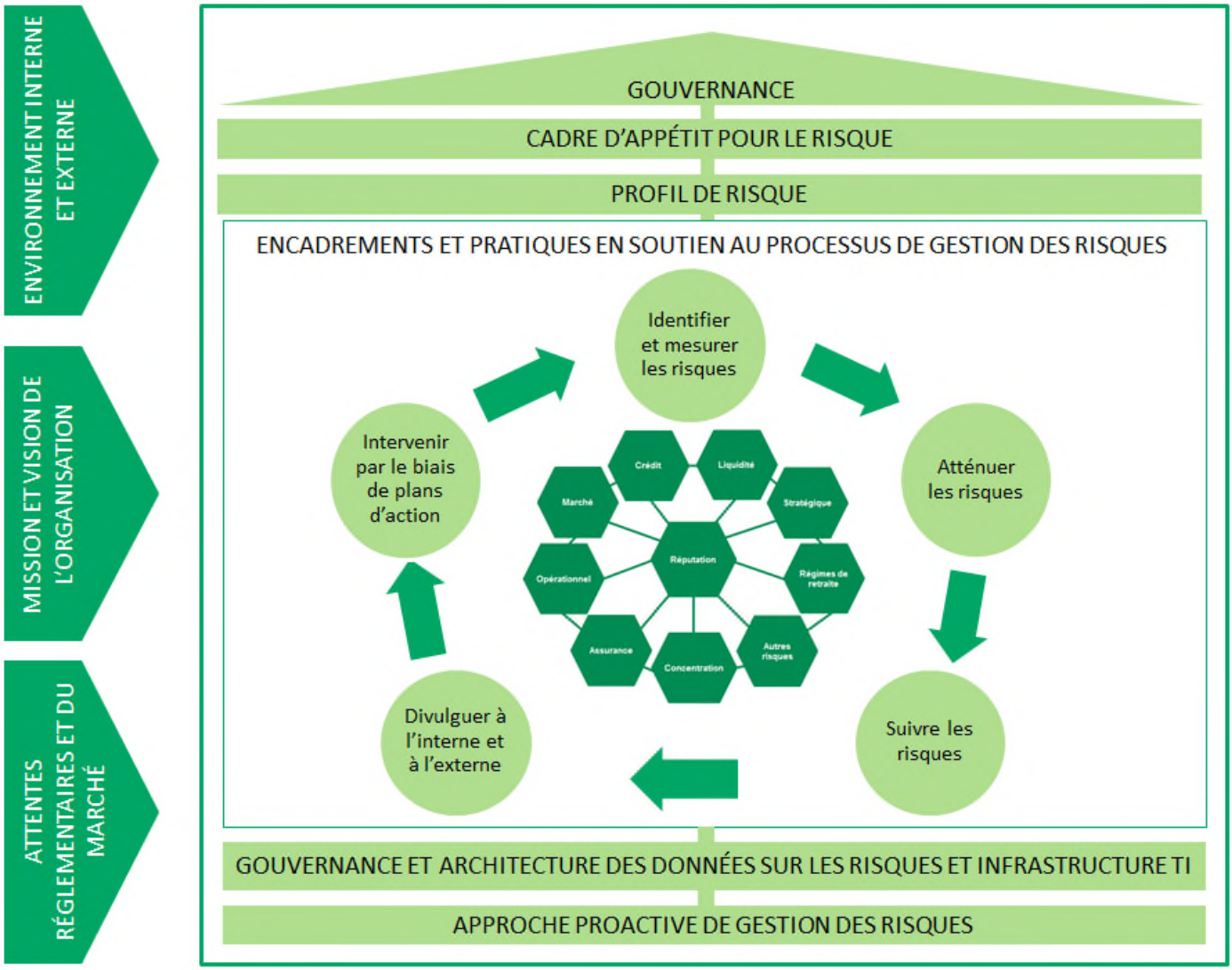
Facteurs de risque	Description
Conditions économiques et commerciales générales dans les régions où le Mouvement Desjardins exerce ses activités	Les conditions économiques et commerciales générales dans les régions où le Mouvement Desjardins exerce ses activités pourraient avoir une incidence importante sur ses revenus et ses excédents. Elles comprennent les taux d'intérêt à court et à long termes, l'inflation, les fluctuations des marchés des titres de créances, les taux de change, la volatilité des marchés financiers, le resserrement des liquidités sur certains marchés, le niveau d'endettement, la vigueur de l'économie, les habitudes des consommateurs en matière de dépenses et d'épargne et le volume des affaires réalisées par le Mouvement Desjardins dans une région donnée.
Politiques monétaires	Les politiques monétaires de la Banque du Canada et de la FED ainsi que les interventions sur les marchés des capitaux ont des répercussions sur les revenus du Mouvement Desjardins. Le niveau général des taux d'intérêt pourrait avoir une incidence sur la rentabilité, puisque les fluctuations de ce niveau ont un effet sur l'écart entre les intérêts versés sur les dépôts et les intérêts gagnés sur les prêts, et donc sur le revenu net d'intérêts du Mouvement. Par ailleurs, considérant le niveau actuel d'endettement des ménages canadiens, une hausse des taux d'intérêt pourrait avoir une incidence négative sur la capacité de service de la dette pour les consommateurs entraînant une augmentation du risque de pertes de créances pour les institutions financières. Le Mouvement Desjardins n'exerce aucun contrôle sur les modifications des politiques monétaires ni sur les changements des conditions des marchés des capitaux et ne peut, par conséquent, les prévoir systématiquement.
Exactitude et intégralité des renseignements sur les clients et les contreparties	Le Mouvement Desjardins compte sur l'exactitude et l'intégralité des renseignements qu'il possède sur ses clients et ses contreparties. Dans ses décisions concernant l'autorisation d'un prêt ou d'autres opérations avec ces derniers, il peut utiliser des renseignements fournis par eux, y compris des états financiers et d'autres informations financières. Il peut également s'en remettre aux déclarations faites par ses clients et ses contreparties à l'égard de l'exactitude et de l'intégralité de ces renseignements et aux rapports des auditeurs en ce qui a trait aux états financiers. La situation financière et les revenus du Mouvement pourraient être affectés négativement si des états financiers auxquels il se fie ne sont pas conformes aux normes comptables, sont trompeurs ou ne présentent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie de ses membres, de ses clients et de ses contreparties. Le Mouvement Desjardins forme ses employés et met en place des procédures afin d'atténuer les risques liés à l'utilisation de données inexactes, incomplètes ou frauduleuses provenant de ses membres, de ses clients et de ses contreparties.
Estimations comptables critiques et normes comptables	Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux IFRS. Les méthodes comptables utilisées par le Mouvement établissent la façon dont il présente sa situation financière et ses résultats d'exploitation, et peuvent exiger que la direction procède à des estimations ou qu'elle ait recours à des hypothèses portant sur des questions qui sont, par nature, incertaines. Tout changement à ces estimations et à ces hypothèses pourrait avoir une incidence importante sur la situation financière et les résultats d'exploitation du Mouvement. Soulignons également la mise en conformité prochaine avec l'IFRS 9 qui intègre une vision prospective dans le calcul des provisions pour pertes sur créances (implantation 2018), et l'IFRS 17, qui vient modifier les règles d'évaluation des passifs actuariels sur le plan de l'assurance (implantation prévue en 2021). Ces nouvelles normes pourraient affecter les résultats financiers de l'organisation.
Nouveaux produits et services destinés à maintenir ou à accroître les parts de marché	Les pressions concurrentielles accrues de la part des institutions financières canadiennes ainsi que l'émergence de nouveaux concurrents amènent le Mouvement Desjardins à développer de nouveaux produits et services à un rythme accéléré afin de maintenir et d'accroître sa capacité d'attraction comme institution financière auprès de sa clientèle. Le développement de ces nouveaux produits et services pourrait requérir des investissements importants par le Mouvement Desjardins ou comporter des risques non identifiés au moment de leur développement. Le Mouvement ne peut avoir la certitude que ses nouveaux produits et services offerts lui permettront d'obtenir les bénéfices financiers escomptés.
Concentration géographique	Les activités de la Fédération sont fortement concentrées au Québec. Ainsi, au 31 décembre 2017, les prêts qu'elle avait consentis à des membres et à des clients de cette province représentaient une proportion de 84,8 % du total de son portefeuille de prêts. Compte tenu de cette importante concentration géographique, ses résultats dépendent largement des conditions économiques qui existent au Québec. Une détérioration de ces dernières pourrait avoir des incidences négatives sur : • les prêts en souffrance; • les actifs problématiques et les biens saisis; • les réclamations et les poursuites; • le niveau de la demande des produits et services; • la valeur des garanties disponibles pour les prêts, particulièrement les prêts hypothécaires, et, de ce fait, la capacité d'emprunter des membres et des clients, la valeur des actifs associés aux prêts dépréciés ainsi que la couverture des garanties.

Facteurs de risque	Description
Acquisitions et partenariats	Le Mouvement Desjardins a mis en place un environnement de contrôle interne rigoureux relativement aux processus d'acquisitions et de partenariats. Malgré cela, ses objectifs financiers ou stratégiques pourraient ne pas être atteints en raison de facteurs imprévus tels que des retards dans l'approbation des transactions par les organismes de réglementation ou l'imposition de conditions additionnelles par celles-ci, l'incapacité d'appliquer le plan stratégique dans sa forme initiale, des difficultés d'intégration ou de rétention des clients, une hausse des coûts réglementaires, des frais imprévus, ou des changements survenant dans le contexte concurrentiel et économique. Par conséquent, il est possible que les synergies, les hausses de revenus, les économies de coûts, les augmentations des parts de marché et les autres avantages prévus ne se matérialisent pas ou soient retardés, et que cela ait un effet sur les excédents futurs du Mouvement Desjardins. L'intégration des activités canadiennes de State Farm au sein du Mouvement Desjardins se déroule de façon satisfaisante, notamment en ce qui concerne le regroupement des fonctions liées ainsi que de l'utilisation des bannières et de la marque de commerce de State Farm pendant une certaine période après la clôture. De même, l'entente visant la prestation de certains services de transition par State Farm au Mouvement Desjardins pendant une période convenue après la clôture se déroule comme convenu. Cependant, la réalisation complète des avantages attendus par le Mouvement Desjardins dépendra de la capacité de celui-ci à concrétiser les occasions de croissance. Il demeure un risque que le Mouvement éprouve des problèmes d'ici la fin du processus d'intégration et de transition, qui pourraient avoir une incidence défavorable sur ses activités, sa situation financière, ses résultats d'exploitation et ses flux de trésorerie.
Cotes de crédit	Les cotes de crédit attribuées au Mouvement Desjardins par les agences de notation jouent un rôle important en ce qui concerne l'accès aux sources de financement de gros et son coût. Ces cotes peuvent être révisées ou retirées à tout moment par les agences. De plus, une détérioration significative des diverses cotes pourrait engendrer pour le Mouvement une hausse des coûts de financement, une réduction de l'accès aux marchés financiers et une augmentation des obligations additionnelles exigées par ses contreparties.
Catastrophes et changements climatiques	Les catastrophes sont des événements dont la nature imprévisible et la forte gravité font en sorte qu'ils pourraient avoir une incidence importante sur les résultats du Mouvement. Plus particulièrement, les résultats financiers des filiales d'assurance de dommages du Mouvement, étant donné la nature de leurs activités, sont plus fortement affectés par les désastres naturels. Les risques associés aux catastrophes et aux changements climatiques font l'objet d'une gouvernance spécifique au sein des filiales d'assurance de dommages ainsi que de mesures de mitigation, dont la plus importante demeure le traité de réassurance contre les catastrophes, qui permet de diminuer la volatilité des résultats financiers. Le Mouvement est conscient de l'enjeu que représentent les changements climatiques pour ses activités d'assurance de dommages et est un acteur actif dans les différentes initiatives de l'industrie. De plus, le Mouvement et ses filiales d'assurance de dommages ont mis en place une structure de gestion pour coordonner leurs activités et favoriser le déploiement rapide de leurs effectifs afin d'offrir le meilleur soutien possible à leurs assurés étant donné la fréquence suffisamment importante de ces événements météorologiques extrêmes.
Autres facteurs	D'autres facteurs pourraient avoir une incidence potentielle sur les résultats futurs du Mouvement Desjardins. Ces facteurs comprennent les modifications aux lois fiscales, les changements imprévus dans les habitudes de consommation et d'épargne des particuliers, la capacité de mettre en œuvre le plan de relève du Mouvement dans un délai raisonnable, l'incidence possible sur les activités de conflits internationaux ainsi que la capacité de prévoir et de bien gérer les risques associés à ces facteurs malgré la présence d'un contexte de gestion rigoureuse des risques. Le Mouvement Desjardins prévient le lecteur que d'autres facteurs que ceux qui précèdent pourraient avoir une incidence sur ses résultats futurs. Lorsque les investisseurs et les autres personnes intéressées s'en remettent à des déclarations prévisionnelles pour prendre des décisions à l'égard du Mouvement Desjardins, ils devraient considérer attentivement ces facteurs ainsi que d'autres incertitudes, événements potentiels et facteurs liés à son secteur d'activité ou à d'autres éléments particuliers qui lui sont propres et qui pourraient avoir une incidence défavorable sur ses résultats futurs.

4.2 Gestion des risques

Cadre de gestion intégrée des risques

L'objectif du Mouvement Desjardins en matière de gestion des risques est d'optimiser la relation risque-rendement dans le respect des niveaux de tolérance établis en élaborant et en appliquant des stratégies, des encadrements, des pratiques ainsi que des processus de gestion des risques intégrés à l'ensemble de ses activités. À cet égard, le Mouvement s'est doté d'un Cadre de gestion intégrée des risques qui vise, entre autres, à donner à sa haute direction et au conseil d'administration de la Fédération un niveau de confiance et de confort approprié quant à la compréhension et à la gestion de la gamme complète des risques liés à l'atteinte de ses objectifs. La gestion des risques est une fonction couvrant l'ensemble des activités du Mouvement Desjardins, y compris celles de la Fédération. En conséquence, la description de la gestion des risques qui suit est celle du Mouvement.



IDENTIFICATION DES RISQUES

Le Mouvement Desjardins considère qu'il est important d'évaluer périodiquement le contexte dans lequel il mène ses activités et de cerner les principaux risques ainsi que les principaux facteurs de risque et risques émergents, tels que présentés précédemment, auxquels il est exposé. À cet égard, il dispose d'un registre des risques. Celui-ci établit les principales catégories et sous-catégories de risques auxquels le Mouvement Desjardins est confronté et qui sont susceptibles d'avoir une incidence sur les résultats. Le registre est actualisé au moins tous les ans et sert d'assise à l'évaluation quantitative et qualitative de la matérialité des risques, à la détermination du profil de risque du Mouvement, et à la mise en œuvre des stratégies appropriées pour les atténuer.

Les principaux risques auxquels la Fédération est exposée dans le cours normal de ses activités sont présentés dans l'illustration suivante et font l'objet de sous-sections spécifiques de ce rapport de gestion.

Crédit	Marché	Liquidité	Opérationnel	Assurance	Stratégique	Réputation	Régimes de retraite	Environnemental	Environnement réglementaire et juridique

En plus des risques stratégique, opérationnel, de liquidité et de réputation inhérents à leurs activités, les principaux risques des secteurs d'activité de la Fédération sont les suivants :

- Particuliers et Entreprises : risque de crédit et de marché
- Gestion de patrimoine et Assurance de personnes : risque d'assurance, de marché et de crédit
- Assurance de dommages : risque d'assurance et de marché

La gestion rigoureuse et efficace de ces risques constitue une priorité pour le Mouvement Desjardins et vise à soutenir ses grandes orientations, entre autres, à l'égard de sa solidité financière et de sa croissance soutenue et rentable dans le respect des exigences réglementaires. Le Mouvement Desjardins considère les risques comme des éléments indissociables de son développement et, par conséquent, cherche à promouvoir une approche proactive pour laquelle la gestion des risques est une responsabilité qui incombe à chacun de ses secteurs d'activité, de ses employés et de ses gestionnaires.

MESURE DES RISQUES

Le Mouvement Desjardins s'appuie tant sur des techniques quantitatives que qualitatives pour déterminer son exposition aux risques. Il s'assure de concevoir et de maintenir une gamme appropriée d'outils de mesure et de techniques d'atténuation afin de soutenir le développement de ses affaires.

L'utilisation de modèles, qui interviennent dans divers aspects de la gestion des risques, joue un rôle central dans l'évaluation des risques du Mouvement Desjardins et soutient la prise de décisions dans de nombreuses situations. En ce qui concerne la mesure du risque de crédit, des modèles quantitatifs sont utilisés afin de modéliser ses paramètres. D'autres modèles quantitatifs sont utilisés notamment dans la mesure du risque de marché, le calcul du capital économique ainsi que la valorisation des actifs et la tarification. La quantification des risques se fait tant dans le contexte économique actuel que dans des contextes hypothétiques de simulations de crise. Ces crises sont évaluées pour des risques spécifiques et de manière intégrée pour l'ensemble de l'organisation.

Simulations de crise intégrées à l'échelle du Mouvement

Des analyses de sensibilité et des scénarios de crise à l'échelle du Mouvement Desjardins sont utilisés comme outils complémentaires d'analyse des risques afin de mesurer l'incidence potentielle d'événements exceptionnels, mais plausibles, sur la rentabilité et le niveau de capital. Les scénarios de crise appliqués à l'ensemble de l'organisation sont élaborés en fonction des perspectives économiques prévues dans des conditions défavorables. Conformément au deuxième pilier de l'Accord de Bâle, les résultats de ces analyses représentent un élément central du programme interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres du Mouvement et permettent de déceler les vulnérabilités potentielles des différentes activités par rapport aux facteurs de risque. L'exercice de simulations de crise intégrées à l'échelle du Mouvement est réalisé annuellement.

Les économistes du Mouvement élaborent ainsi annuellement une série de scénarios de crise potentiels en considérant la conjoncture économique actuelle, les principaux facteurs de risque auxquels est exposée l'organisation ainsi que les risques émergents. Ces scénarios sont, par la suite, soumis à la haute direction afin que celle-ci approuve leur évaluation à l'échelle du Mouvement. Plus d'une vingtaine de variables macroéconomiques (notamment le produit intérieur brut, le taux de chômage, le prix des maisons, les indices boursiers et l'inflation) sont projetées pour chacun des scénarios ainsi que différentes courbes de taux d'intérêt.

Cet exercice requiert la collaboration d'intervenants provenant des différents secteurs d'activité et unités d'affaires. Cela assure la perspective globale de l'analyse et une cohérence entre les différentes incidences estimées. Parmi les portefeuilles importants analysés se trouvent les portefeuilles de crédit du réseau des caisses Desjardins et de la Fédération. L'analyse couvre également les deux groupes d'assurance, soit Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie et Desjardins Groupe d'assurances générales inc., ainsi que le Régime de rentes du Mouvement Desjardins.

Cet exercice est arrimé à la planification financière intégrée du Mouvement Desjardins dont les projections sont effectuées sur un horizon de trois années. Les résultats de cet exercice sont également utilisés lors de l'établissement des cibles de capitalisation ainsi que de la mise à jour des indicateurs d'appétit et de tolérance au risque.

Lors de l'exercice de simulations de crise intégrées à l'échelle du Mouvement réalisé en 2017, les scénarios élaborés envisageaient séparément la possibilité d'une crise économique mondiale suivie d'une chute de l'immobilier au Canada, d'une crise liée aux politiques économiques américaines et à une hausse du protectionnisme et d'une crise découlant d'une attaque informatique touchant les marchés financiers internationaux. Les résultats obtenus à la suite de l'évaluation de ces scénarios démontrent que les niveaux actuels de capitalisation du Mouvement Desjardins suffiraient pour faire face à la détérioration économique envisagée, et que ses ratios de capitalisation demeureraient supérieurs aux limites réglementaires et à ses limites d'appétit pour le risque.

Les résultats de cet exercice sont présentés sur une base annuelle à différents comités internes formés d'administrateurs et de membres de la direction du Mouvement Desjardins, soit la commission Gestion des risques, le comité de gestion Finances et Risques du Mouvement, le comité de direction du Mouvement ainsi que le conseil d'administration de la Fédération.

En plus des scénarios de crise étudiés lors de sa planification financière, le Mouvement Desjardins réalise une simulation de crise réglementaire selon les hypothèses prescrites par l'AMF. Celle-ci est effectuée selon la fréquence établie par cette dernière, généralement tous les deux ans.

Gouvernance et validation des modèles

Dans le but d'encadrer l'utilisation des modèles de risque du Mouvement Desjardins, les activités telles que le développement, le suivi de la performance et la validation des modèles dans les domaines du risque de crédit, du risque de marché, du capital économique et des simulations de crise font l'objet d'encadrements qui spécifient les rôles et responsabilités des différents intervenants dans ces activités.

Le groupe de validation, qui est indépendant des unités responsables du développement des modèles et de celles qui les utilisent, est responsable d'appliquer le programme de validation approprié selon le niveau d'importance du modèle. Pour les modèles les plus importants, le programme consiste en un ensemble de points de validation permettant de les évaluer à l'égard de la méthodologie de conception, y compris les hypothèses, la fiabilité et la qualité des données. Le programme comporte également la reproduction autonome de certains résultats obtenus par l'équipe de modélisation et l'examen de certains aspects touchant la mise en œuvre du modèle. De plus, pour les modèles utilisés aux fins du calcul du capital réglementaire, la validation vise à évaluer le respect des exigences réglementaires applicables. Pour les modèles d'importance moindre, le programme comporte un nombre réduit de points de validation. L'équipe de validation est aussi responsable de déterminer le niveau d'importance de chacun des modèles d'évaluation du risque du Mouvement Desjardins. Le niveau d'importance d'un modèle dicte également la fréquence à laquelle ce dernier sera validé au cours de sa durée utile. Bien que la gouvernance encadrant les activités de conception et de suivi de la performance atténue le risque que des modèles inadéquats soient déployés et utilisés, l'activité indépendante de validation constitue la principale mesure d'atténuation de ce risque.

COMMUNICATION DES RISQUES

Un rapport d'information sur les risques est produit trimestriellement et présenté au comité de direction du Mouvement, à la commission Gestion des risques et au conseil d'administration de la Fédération. Ce rapport fournit l'information pertinente sur l'évolution des principaux risques identifiés ainsi que sur la situation des fonds propres, notamment à l'égard de la suffisance de ces derniers en fonction du profil de risque du Mouvement Desjardins. En constante évolution, ce rapport inclut les derniers développements en matière de gestion des risques.

APPÉTIT POUR LE RISQUE

L'appétit pour le risque est une constituante importante du Cadre de gestion intégrée des risques et permet de déterminer le niveau et le type de risque que le Mouvement Desjardins est disposé à assumer dans la poursuite de ses objectifs stratégiques, financiers et d'affaires. L'appétit pour le risque est une partie intégrante de la planification stratégique qui permet d'orienter la prise de risque afin d'assurer la stabilité et la pérennité du Mouvement Desjardins advenant des événements futurs défavorables qui pourraient affecter la réputation, la volatilité de la rentabilité, l'adéquation de la capitalisation ou les liquidités. L'appétit pour le risque sert ainsi d'assise à la gestion intégrée des risques en favorisant une meilleure compréhension de l'incidence des principaux risques et des risques émergents sur les résultats réels du Mouvement Desjardins.

Le cadre d'appétit pour le risque reflète les valeurs, la mission et la philosophie de prise de risque du Mouvement Desjardins. Il repose sur les énoncés suivants :

- Prendre les risques nécessaires pour enrichir la vie des personnes et des communautés et contribuer au développement d'une économie durable et responsable, et gérer ces risques consciencieusement;
- Protéger la réputation du Mouvement Desjardins auprès des membres, des clients, des communautés, des autorités réglementaires et des autres parties prenantes, et ce dans le respect de ses valeurs coopératives;
- Comprendre les risques découlant des activités du Mouvement Desjardins et s'engager uniquement dans de nouvelles activités pour lesquelles les risques sont définis, évalués et compris;
- Moderniser les technologies du Mouvement Desjardins pour s'adapter aux besoins des membres, des clients et des employés, pour simplifier leur expérience;
- Grâce à une rentabilité adéquate en fonction des risques encourus, assurer la pérennité du Mouvement Desjardins pour permettre un retour aux membres et aux communautés ainsi que pour satisfaire à ses engagements;
- Maintenir la stabilité financière au sein du marché en conservant un niveau de capitalisation qui satisfait aux attentes du marché et qui respecte les exigences réglementaires;
- Gérer les liquidités et les activités de refinancement pour se prémunir contre le risque de liquidité;
- Éviter des concentrations de risques trop importantes;
- Assurer une gestion adéquate des risques opérationnels et réglementaires.

Le cadre d'appétit pour le risque prévoit également un système d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs qui sont suivis régulièrement afin d'assurer que le profil de risque du Mouvement Desjardins demeure à l'intérieur des balises d'appétit pour le risque établies par la haute direction et le conseil d'administration. Sur une base trimestrielle, le profil de risque du Mouvement Desjardins est analysé par la PVPGR et présenté à la haute direction ainsi qu'au conseil d'administration. En cas de dépassement d'un seuil ou d'une limite sur un indicateur d'appétit pour le risque, un mécanisme de mise en œuvre d'un plan d'action est déployé et l'information est transmise aux instances concernées. Le conseil d'administration approuve le dispositif lié à l'appétit pour le risque et s'assure que les objectifs stratégiques et financiers de l'organisation respectent son appétit pour le risque.

Le cadre d'appétit pour le risque est révisé régulièrement et soumis au conseil d'administration de la Fédération pour approbation. La PVPGR communique les grandes orientations en matière d'appétit pour le risque aux secteurs d'activité et aux composantes et soutient ceux-ci dans la mise en œuvre de ces notions en s'assurant de la cohérence de l'ensemble des indicateurs, des cibles, des seuils et des limites avec le cadre du Mouvement Desjardins.

APPROCHE PROACTIVE DE GESTION DES RISQUES

L'approche proactive de gestion des risques constitue l'un des fondements du Cadre de gestion intégrée des risques du Mouvement Desjardins et représente l'ensemble des pratiques et des comportements des individus et des groupes au sein de l'organisation qui conditionnent la capacité collective d'identifier, de comprendre les risques et d'en discuter ouvertement en plus d'agir relativement aux risques présents et futurs. Au premier chef, le conseil d'administration, la haute direction et la PVPGR donnent le ton en encourageant des comportements de prise de risques respectant les encadrements de gestion des risques ainsi que l'appétit pour le risque du Mouvement. L'approche proactive de gestion des risques encourage une communication franche et transparente entre la fonction de gestion des risques du Mouvement, ses autres fonctions de soutien, ses secteurs d'activité et ses composantes, et favorise un équilibre approprié entre les risques et le rendement.

L'approche proactive de gestion des risques au chapitre de la déontologie du Mouvement et de l'intégrité est bien établie et s'appuie sur le *Code de déontologie de Desjardins*. Ce code énonce les valeurs et les principes que le Mouvement s'est donnés pour maintenir un haut niveau d'intégrité.

Les autres moyens mis en œuvre afin de soutenir l'approche proactive de gestion des risques et de promouvoir la responsabilisation relativement aux risques sont notamment :

- la définition et la diffusion des rôles et des responsabilités à tous les niveaux hiérarchiques en matière de gestion des risques en fonction de l'approche de gestion des opérations basée sur le modèle des trois lignes de défense;
- l'alignement des décisions stratégiques et des processus de rémunération sur la prise de risques;
- la diffusion des encadrements en matière de gestion des risques;
- l'organisation de séances de formation et de sensibilisation traitant de la gestion de risques et tenant compte de la nature du risque abordé et du rôle des différents intervenants interpellés.

Les principes directeurs suivants sous-tendent la gestion des risques et le Cadre de gestion intégrée des risques. Ils prévoient notamment :

- la responsabilisation des secteurs d'activité et des autres fonctions du Mouvement Desjardins en ce qui concerne les risques inhérents à leurs activités;
- l'indépendance de la fonction de gestion des risques par rapport aux secteurs d'activité;
- une mise en œuvre à tous les niveaux de l'organisation afin d'obtenir une vision globale de l'exposition aux risques;
- un mécanisme visant à assurer que les questions relatives aux risques sont communiquées et signalées aux échelons supérieurs en temps opportun, et de façon précise et transparente;
- l'existence et la présence d'un processus complet et rigoureux visant à déterminer le niveau de capital approprié en fonction des risques assumés;
- la prise en compte de la gestion des risques dans la définition des plans stratégiques et des stratégies d'affaires ainsi que dans les décisions qui en découlent;
- une évaluation rigoureuse des risques dans le cadre du lancement de nouveaux produits ou de transactions à forte incidence financière.

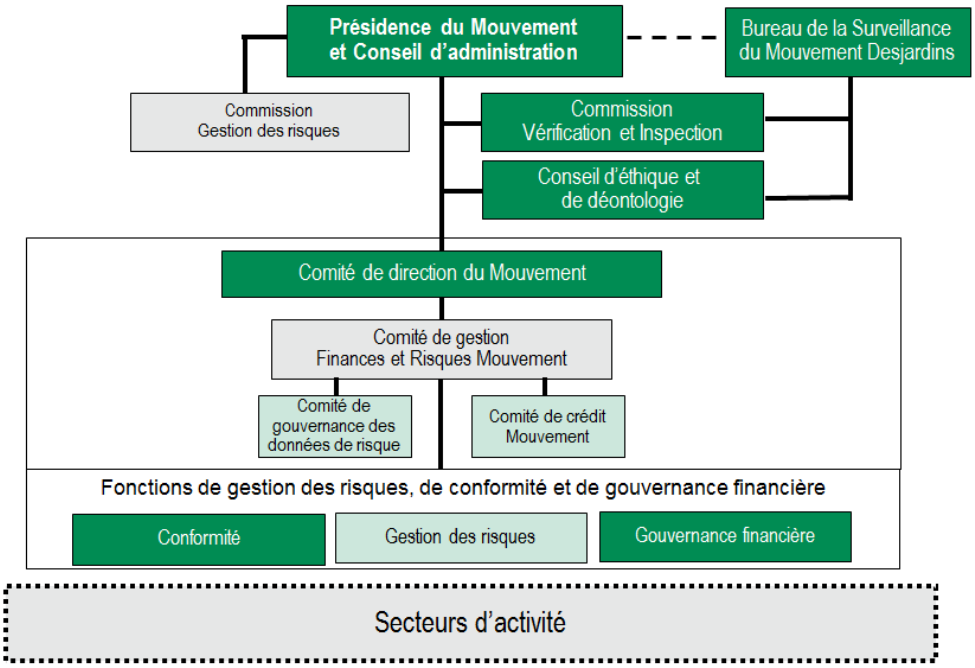
La rémunération liée à la gestion des risques

Le Mouvement Desjardins a établi une gouvernance rigoureuse en matière de rémunération globale. Le conseil d'administration est responsable de l'évolution annuelle de la rémunération globale des cadres supérieurs, des membres du comité de direction ainsi que de l'ensemble des employés. À cet égard, il établit la révision salariale annuelle, fixe les objectifs et évalue les résultats du régime général d'intéressement. Agissant à titre de sous-comité du conseil d'administration, la commission Ressources humaines revoit périodiquement la position du Mouvement Desjardins en matière de rémunération globale afin de lui permettre de maintenir sa compétitivité.

En ce qui a trait aux cadres supérieurs, leurs régimes d'intéressement, en cohérence avec la prise de risques du Mouvement, prévoient en règle générale le report à moyen ou à long terme d'une portion importante de la bonification annuelle des participants. Les sommes ainsi reportées peuvent varier annuellement en fonction des résultats du Mouvement. Cette formule incite les principaux intéressés à avoir une vision à long terme du développement du Mouvement, ce qui est à l'avantage des membres et des clients de l'organisation.

GOUVERNANCE EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES

Le Cadre de gestion intégrée des risques s'appuie sur une structure bien établie de gouvernance en matière de risques et respecte la réalité organisationnelle du Mouvement Desjardins comme l'illustre la figure suivante.



Le **conseil d'administration de la Fédération** assume les responsabilités d'orientation, de planification, de coordination et de surveillance de l'ensemble des activités du Mouvement Desjardins et, à ce titre, participe activement à la supervision des risques importants auxquels le Mouvement est exposé. Il est notamment responsable de l'adoption des orientations et des stratégies globales proposées par la haute direction ainsi que des politiques en matière de gestion des risques visant à garantir une gestion saine et prudente des activités. Il est appuyé à cet égard par la commission Gestion des risques, la commission Vérification et Inspection, le conseil d'éthique et de déontologie et le comité de direction du Mouvement. Des renseignements supplémentaires sur ces instances se trouvent à la section portant sur la gouvernance d'entreprise du rapport annuel 2017 de la Fédération.

Le comité de direction du Mouvement Desjardins doit notamment formuler des recommandations au conseil d'administration à l'égard des stratégies et des encadrements en matière de gestion des risques, et s'assurer qu'elles sont mises en œuvre de façon efficace et efficiente. Il peut s'appuyer sur le comité de gestion Finances et Risques Mouvement qui est composé de responsables de fonctions stratégiques et d'experts du Mouvement.

Le comité de gestion Finances et Risques Mouvement est responsable d'analyser les éléments clés du cadre d'appétit pour les risques et, au besoin, de formuler des recommandations au comité de direction du Mouvement, de s'assurer que les principaux risques auxquels le Mouvement est ou sera exposé, figurant au bilan ou non, directement ou par l'entremise d'une ou de plusieurs de ses filiales, ont été identifiés et mesurés et d'évaluer l'incidence potentielle des risques identifiés sur les stratégies d'affaires. Ce comité est soutenu par le comité de crédit Mouvement et le comité de gouvernance des données de risque. Ce dernier oriente et exerce l'autorité dans la mise en place et le suivi de la gouvernance des données de risque selon les besoins du Mouvement Desjardins et les exigences réglementaires. De plus, il priorise les actions permettant d'améliorer la qualité des données sur les risques. Le comité de crédit Mouvement est également soutenu par une fonction de surveillance des risques responsable d'assurer une gouvernance intégrée des outils et des modèles de segmentation du risque et des modèles réglementaires.

Approche de la gestion des activités basée sur le modèle des trois lignes de défense

La gouvernance en matière de gestion des risques et le Cadre de gestion intégrée des risques s'appuient également sur le modèle des trois lignes de défense. Les lignes de défense ont des responsabilités complémentaires qui s'emploient ensemble à soutenir la saine prise de risques. À cet égard, les rôles et responsabilités liés à la gestion des activités et de leurs risques sont clairement définis.

3e ligne de défense	
Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins	Responsable de réaliser l'évaluation périodique, indépendante et objective des travaux de la 1re et de la 2e ligne de défense.
2e ligne de défense	
Fonctions de gestion de risque, de conformité et de contrôle	Responsable de soutenir la 1re ligne de défense dans la gestion de ses risques : développer des encadrements et des outils, accompagner et former la 1re ligne de défense ainsi que s'assurer de l'application des orientations proposées.
1re ligne de défense	
Propriétaire du processus (Secteurs d'activité et fonctions de soutien)	Imputable de la performance du processus, il travaille avec ses mandataires et son équipe pour assurer le développement cohérent du processus en lien avec les besoins du membre et du client et la vision stratégique du Mouvement.
Mandataire	Responsable de la performance de son périmètre afin d'atteindre les cibles fixées par le propriétaire et d'assurer la bonne tenue des opérations.

1re ligne de défense

La 1re ligne de défense est plus précisément imputable de la performance globale des activités du processus qui lui sont confiées et de la gestion des risques qui en découle. Elle est donc responsable :

- d'identifier, de mesurer, de suivre et d'atténuer les risques des activités du processus qui lui sont confiées;
- d'identifier les contrôles en place, de les analyser et de dégager une conclusion sur leur suffisance et leur qualité;
- de concevoir et de mettre en place des contrôles, de les exécuter et d'en faire le suivi;
- d'identifier les changements pouvant influencer le niveau de risque des activités du processus qui lui sont confiées et d'en mesurer l'incidence;
- d'identifier, de concevoir et de faire le suivi des indicateurs permettant de gérer les risques des activités du processus qui lui sont confiées;
- de produire le profil de risque des processus qui lui sont confiés et d'en rendre compte;
- de participer aux activités de revue critique effectuées par la 2e et la 3e ligne de défense et d'apporter les correctifs, si requis;
- de se conformer aux exigences réglementaires relatives aux données sur les risques et à la divulgation des risques ainsi qu'au dispositif de gouvernance, et d'en tenir compte lors de son processus de planification stratégique et budgétaire et lors de la conception et de la réalisation d'initiatives nouvelles.

2e ligne de défense

La **PVPGR** remplit une fonction stratégique, et sa mission première consiste à agir comme partenaire des secteurs d'activité et du développement du Mouvement sur les plans de l'identification, de la mesure et de la gestion des risques tout en assurant sa pérennité. Il incombe à la fonction de gestion des risques du Mouvement, en partenariat avec les secteurs d'activité, de recommander et d'établir des encadrements de gestion des risques ainsi que de mettre en place l'infrastructure, les processus et les pratiques de gestion des risques appropriés pour cibler les risques importants à l'échelle du Mouvement.

La 2e ligne de défense peut s'appuyer sur les travaux réalisés par des programmes spécialisés d'évaluation des risques ciblés, lesquels constituent également cette ligne de défense. Ces programmes spécialisés, bien qu'ayant chacun un mandat distinct en raison de leur expertise, permettent d'encadrer et de gérer adéquatement certains enjeux inhérents au contexte des activités du Mouvement. Ces programmes experts sont la gouvernance financière, la continuité des affaires, la gouvernance et la qualité des données de risque, la conformité, le risque technologique, l'impartition et la criminalité financière.

3e ligne de défense

Le **Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins** est un organisme indépendant et objectif de conseil et d'assurance. Il assiste les dirigeants du Mouvement dans l'exercice de leurs responsabilités en matière de gouvernance. En outre, il surveille et conseille la direction dans son devoir d'assurer une gestion saine et prudente. Il contribue ainsi à l'amélioration de la performance globale du Mouvement et au maintien de la confiance des membres, du public et des organismes réglementaires envers ce dernier. Il regroupe les activités d'audit interne des composantes du Mouvement.

Accord de Bâle sur les fonds propres

L'Accord de Bâle III est un dispositif d'adéquation international des fonds propres qui permet de lier plus étroitement les exigences réglementaires aux risques encourus et qui favorise la progression constante des capacités d'évaluation des risques dans les institutions financières.

Le cadre de Bâle III repose essentiellement sur trois piliers : le premier met en place les exigences en matière de fonds propres réglementaires en fonction des risques; le deuxième porte sur la surveillance prudentielle; et le troisième établit les différentes exigences concernant la communication de l'information financière.

Conformément à la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* adaptée en fonction des dispositions de l'Accord de Bâle III, le Mouvement Desjardins utilise l'approche des notations internes, sous réserve de conditions, pour le risque de crédit lié aux portefeuilles de prêts de la clientèle de détail – Particuliers. Quant aux autres expositions aux risques de crédit, de marché et opérationnel, elles sont présentement évaluées selon l'approche standard. Ces dispositions servent notamment au calcul des ratios de fonds propres de la Fédération.

Conformément à la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* de l'AMF, le Mouvement Desjardins s'est également doté d'un programme interne d'évaluation de l'adéquation des fonds propres (PIEAFP). Le PIEAFP est une saine pratique de gestion reconnue dans l'industrie et l'élément central du deuxième pilier de l'Accord de Bâle. Il permet à une institution de s'assurer du niveau approprié de ses fonds propres pour couvrir tous les risques importants auxquels elle fait face ainsi que de la mise en place de stratégies de gestion du capital qui tiennent compte de l'évolution de son profil de risque.

Le PIEAFP du Mouvement Desjardins est sous la responsabilité de la PVPGR. L'adéquation des fonds propres est évaluée en vérifiant la suffisance des fonds propres disponibles pour couvrir les fonds propres requis. Les unités responsables surveillent l'adéquation globale des fonds propres disponibles du Mouvement tant en fonction des mesures internes de capital économique que des exigences de capital réglementaire du premier pilier. Les résultats des exercices de simulations de crise sont également considérés dans le cadre de l'évaluation de la suffisance des fonds propres.

La mesure interne de capital utilisée par le Mouvement Desjardins est le capital économique, qui correspond au montant de capital qu'une institution doit maintenir, en plus des pertes qu'elle anticipe, afin d'assurer sa solvabilité sur un certain horizon, à un niveau de confiance élevé. Le capital économique du Mouvement Desjardins est évalué sur un horizon d'un an. En ce qui a trait au niveau de confiance, il est sélectionné de façon à répondre à l'objectif de maintenir des cotes de crédit avantageuses. Afin d'évaluer l'adéquation globale des fonds propres de la Fédération par rapport à son profil de risque, tous les risques importants identifiés au moyen du processus de mise en registre des risques sont évalués selon des méthodologies internes permettant d'obtenir une mesure de capital économique. Il est important de souligner que chacune des méthodologies de capital économique fait l'objet d'un exercice de validation indépendant afin d'assurer que les données et les hypothèses de modélisation utilisées permettent l'obtention d'une mesure appropriée du risque évalué.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de pertes découlant du manquement d'un emprunteur, d'un garant, d'un émetteur ou d'une contrepartie de s'acquitter de ses obligations contractuelles figurant ou non au bilan consolidé.

La Fédération est exposée au risque de crédit d'abord par ses prêts directs aux particuliers, aux entreprises et aux gouvernements, qui représentaient 40,3 % de l'actif consolidé du bilan au 31 décembre 2017, comparativement à 38,9 % à la fin de 2016. Elle est également exposée par divers autres engagements, dont les lettres de crédit, les opérations portant sur les instruments financiers dérivés et les opérations portant sur les valeurs mobilières.

GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT

Le Mouvement Desjardins maintient son objectif de servir l'ensemble de ses membres et de ses clients de façon efficace. Pour y parvenir, il s'est doté de canaux de distribution spécialisés par produits et par clientèles. Les diverses unités et les composantes qui les servent constituent des centres d'expertise et sont responsables de leur performance dans leurs marchés respectifs, y compris en ce qui concerne la gestion du risque de crédit. Elles disposent à cet égard d'encadrements spécifiques pour les soutenir, de pouvoirs d'approbation ainsi que d'outils de suivi et de gestion qui s'y rattachent. Afin d'assister ces unités et ces composantes, le Mouvement Desjardins a établi des structures et des mécanismes centralisés pour s'assurer que son Cadre de gestion intégrée des risques permet une gestion efficace demeurant saine et prudente.

La PVPGR s'est dotée d'une structure lui permettant de gérer efficacement le risque de crédit et d'assurer les activités d'approbation, d'encadrement, de quantification, de suivi et de reddition de comptes en matière de crédit.

Encadrement

Un ensemble de politiques, de directives, de normes, de règles et de pratiques encadrent les éléments de gestion du risque de crédit du Mouvement Desjardins. Ces encadrements définissent les responsabilités et les pouvoirs des intervenants, les limites en fonction de la tolérance au risque, les règles d'attribution et d'administration des dossiers et les règles de communication à l'égard des risques de crédit auxquels le Mouvement est exposé.

L'ensemble de ces encadrements permet de déterminer la conduite à suivre en matière de gestion et de contrôle du risque de crédit.

Évaluation du risque de crédit et de contrepartie

La Fédération calcule son risque de crédit et de contrepartie à l'aide de deux approches, soit l'approche standard et l'approche fondée sur les notations internes. La Fédération a adopté l'approche fondée sur les notations internes pour le risque de crédit lié aux portefeuilles de prêts de la clientèle de détail – Particuliers. Les expositions au risque de crédit sont présentées dans la section sur la gestion du capital à la page 53.

Octroi du crédit

La PVPGR attribue des limites d'approbation applicables aux diverses unités et composantes, y compris au réseau des caisses. L'approbation des dossiers provenant des diverses unités et composantes relève d'abord de leur responsabilité. Toutefois, la PVPGR approuve les engagements d'un montant supérieur aux limites qui leur sont attribuées. Ses responsabilités en matière d'approbation et la profondeur des analyses à réaliser sont adaptées aux caractéristiques des produits ainsi qu'à la complexité et à l'ampleur du risque des transactions.

La PVPGR fixe également des limites d'engagement, soit le montant maximal d'engagement pouvant être consenti à un emprunteur et aux entités qui lui sont liées. Au besoin, des mécanismes de partage des risques peuvent être utilisés, principalement avec d'autres caisses ou certaines composantes du Mouvement Desjardins. Des mécanismes de partage de risque peuvent également être conclus avec d'autres institutions financières dans le cadre de syndications bancaires.

Prêts aux particuliers

Les portefeuilles de prêts aux particuliers sont composés d'hypothèques résidentielles, de prêts et de marges de crédit personnels, de financements au point de vente et de prêts sur cartes de crédit. L'approche des notations internes à l'égard du risque de crédit est actuellement utilisée pour la majorité de ces portefeuilles.

En vertu de l'approche des notations internes, le risque de crédit est mesuré selon trois paramètres, soit la probabilité de défaut (PD), la perte en cas de défaut (PCD) et l'exposition en cas de défaut (ECD).

La PD attribuée représente la probabilité sur une période d'un an qu'un emprunteur soit en défaut relativement à ses obligations. Des modèles de notation de type comportemental, estimés à l'aide de régressions logistiques, produisent des niveaux de risque sur une base mensuelle. Les caractéristiques prédictives de ces modèles incluent notamment des caractéristiques propres à l'emprunteur et aux comptes telles que l'âge des comptes, la taille des prêts et la délinquance. Ces modèles permettent une gestion proactive du risque de crédit des portefeuilles. Toutefois, à des fins réglementaires, les PD provenant des modèles de notation font notamment l'objet :

- d'une calibration par groupes de produits selon les axes suivants : hypothèques résidentielles, prêts et marges de crédit, financements au point de vente et cartes de crédit;
- d'un léger ajustement à la hausse (marge prudentielle) pour compenser la volatilité historique des PD.

La PCD correspond à l'importance de la perte économique pouvant être subie advenant le défaut de l'emprunteur. Elle est exprimée en pourcentage de l'ECD. Les estimations de la PCD reflètent les pertes économiques moyennes par types de sûretés ou de garanties captées dans un historique interne. Les pertes économiques comprennent les coûts de gestion directs et indirects de même que tout flux de recouvrement ajusté pour le délai entre le moment d'entrée en défaut et le moment de la transaction. La PCD est ajustée à la hausse pour tenir compte des effets possibles d'un ralentissement économique.

L'ECD consiste en une estimation de l'encours d'une exposition donnée au moment du défaut. Pour les expositions au bilan, l'ECD correspond au solde au moment de l'observation. Pour les expositions hors bilan, l'ECD inclut une estimation des tirages supplémentaires pouvant survenir entre le moment de l'observation et le défaut. Les estimations de ces tirages supplémentaires éventuels reflètent l'historique interne du tirage moyen sur les produits de crédit rotatif entre la date d'observation et le moment du défaut. Finalement, l'ECD des expositions hors bilan est ajustée à la hausse pour tenir compte des effets possibles d'un ralentissement économique.

En général, les décisions en matière de crédit sont fondées sur des notations de risque qui sont générées à l'aide de modèles prédictifs d'évaluation du crédit. Les méthodes d'approbation du crédit et de gestion des portefeuilles visent à assurer l'uniformité de l'octroi du crédit ainsi qu'à déceler rapidement les prêts en difficulté. Le système automatisé de notation du risque du Mouvement Desjardins évalue mensuellement la solvabilité de chaque membre et client. Ce processus permet d'assurer de façon valable et rapide le repérage et la gestion des prêts en difficulté.

Le tableau 23 présente les tranches de PD par rapport aux niveaux de risque.

Tableau 23 – Probabilités de défaut des particuliers par niveaux de risque*

Niveaux de risque	Tranches de PD
Excellent	0,00 % – 0,14 %
Très faible	0,15 % – 0,49 %
Faible	0,50 % – 2,49 %
Moyen	2,50 % – 9,99 %
Élevé	10,00 % – 99,99 %
Défaut	100,00 %

Suivi de la performance des modèles liés à l'évaluation du risque de crédit selon l'approche des notations internes

Pour les portefeuilles évalués selon l'approche des notations internes, la PVPGR est responsable d'assurer la conception, le développement et le suivi de la performance des modèles conformément aux divers encadrements portant sur ce sujet.

Les modèles liés à l'évaluation du risque de crédit sont élaborés et testés par des équipes spécialisées appuyées par les unités d'affaires et les unités connexes de gestion du risque de crédit concernées par le modèle.

La performance des paramètres de risque de crédit est analysée sur une base continue à l'aide de tests rétroactifs. Ces tests sont réalisés sur des données « hors temps et hors échantillon » et visent à évaluer la robustesse et la suffisance des paramètres. Au besoin, c'est-à-dire lorsqu'un dépassement statistiquement significatif est observé, des ajustements prudentiels à la hausse sont appliqués pour refléter une évolution non appréhendée sur un segment en particulier. Ces ajustements permettant une évaluation plus adéquate du risque lié aux transactions et aux emprunteurs font l'objet de validations et d'approbations par les unités responsables.

Plus particulièrement pour la PD, ces tests de rétroaction prennent la forme de divers tests statistiques permettant d'évaluer les critères suivants :
- le pouvoir discriminant du modèle;
- le calibrage du modèle;
- la stabilité des résultats du modèle.

Les modèles liés à l'évaluation du risque de crédit font également l'objet de validations indépendantes. Les aspects les plus déterminants à valider sont les facteurs permettant le classement approprié des risques par niveaux, la quantification adéquate des expositions et l'emploi de techniques d'évaluation prenant en considération des facteurs externes, comme la conjoncture économique et la situation du crédit, et enfin, la concordance avec les politiques internes et les dispositions réglementaires.

Le mécanisme d'approbation des modèles ainsi que la reddition de comptes relèvent de différentes instances selon la nature et l'importance de l'approbation en question. Conséquemment, les nouveaux modèles et les modifications importantes à un modèle existant sont approuvés par un comité hiérarchiquement supérieur à celui qui prend connaissance des résultats annuels du suivi de la performance des modèles et autorise les recommandations en découlant, le cas échéant.

Le tableau suivant présente la qualité du portefeuille de prêts aux particuliers soumis à l'approche des notations internes par classes d'actif.

Tableau 24 – Exposition au risque de crédit des portefeuilles de prêts aux particuliers[1]*
Au 31 décembre

	2017				2016
	ECD				
(en millions de dollars)	Expositions liées à des créances hypothécaires au logement	Expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles (ERCDE)	Autres expositions sur la clientèle de détail	Total	Total
Excellent	**420 $**	**9 205 $**	**11 $**	**9 636 $**	16 974 $
Très faible	**499**	**11 954**	**236**	**12 689**	3 550
Faible	**792**	**6 366**	**2 187**	**9 345**	8 138
Moyen	**81**	**1 054**	**3 122**	**4 257**	3 101
Élevé	**10**	**1 132**	**195**	**1 337**	1 377
Défaut	**4**	**108**	**40**	**152**	147
Total	**1 806 $**	**29 819 $**	**5 791 $**	**37 416 $**	33 287 $

(1) Les expositions sont en fonction du périmètre réglementaire, ce qui exclut les activités d'assurance.

Le tableau suivant présente la qualité du portefeuille de prêts aux particuliers soumis à l'approche standard par tranches de risque.

Tableau 25 – Expositions aux particuliers par tranches de risque[1]*
Au 31 décembre

	2017								2016
	Tranches de risque								
(en millions de dollars)	0 %	20 %	35 %	50 %	75 %	100 %	Autres	Total	Total
Prêts hypothécaires	**- $**	**- $**	**408 $**	**- $**	**- $**	**3 $**	**- $**	**411 $**	143 $
Autres expositions sur la clientèle de détail (à l'exception des PME)	**-**	**-**	**-**	**-**	**1 455**	**49**	**1**	**1 505**	1 538
Total	**- $**	**- $**	**408 $**	**- $**	**1 455 $**	**52 $**	**1 $**	**1 916 $**	1 681 $

(1) Les expositions sont en fonction du périmètre réglementaire, ce qui exclut les activités d'assurance.

Prêts aux entreprises, aux emprunteurs souverains et aux institutions financières

Ces prêts sont composés des prêts à la clientèle de détail, des prêts aux souverains et organismes publics, des prêts accordés au secteur de l'immobilier et des prêts aux autres entreprises. Des travaux en vue du passage de ces portefeuilles à l'approche fondée sur les notations internes sont en cours.

Le tableau suivant présente la qualité du crédit du portefeuille de prêts et acceptations aux entreprises, aux emprunteurs souverains et aux institutions financières par tranches de risque.

Tableau 26 – Expositions aux entreprises, aux emprunteurs souverains et aux institutions financières par tranches de risque[1]*
Au 31 décembre

	2017								2016
	Tranches de risque								
(en millions de dollars)	0 %	20 %	35 %	50 %	75 %	100 %	Autres	Total	Total
Emprunteurs souverains	931 $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	931 $	694 $
Institutions financières	-	34 765	-	13	-	24	3	34 805	25 084
Entreprises	-	-	-	566	-	11 680	245	12 491	11 650
PME assimilées aux autres expositions sur la clientèle de détail	-	-	-	-	1 496	72	13	1 581	1 368
Total	931 $	34 765 $	- $	579 $	1 496 $	11 776 $	261 $	49 808 $	38 796 $

(1) Les expositions sont en fonction du périmètre réglementaire, ce qui exclut les activités d'assurance.

Clientèle de détail, petit immobilier locatif résidentiel et petit immobilier locatif commercial

Des systèmes de notation basés sur des statistiques validées sont utilisés pour évaluer le risque des activités de crédit liées à ces clientèles.

Ces systèmes sont conçus à l'aide d'un historique du comportement des emprunteurs ayant un profil ou des caractéristiques semblables à ceux du demandeur afin de permettre l'estimation du risque que représente une transaction.

De tels systèmes sont utilisés au moment de l'approbation initiale et lors de la réévaluation mensuelle du niveau de risque des emprunteurs. Cette mise à jour en continu permet une gestion proactive du risque de crédit des portefeuilles.

La performance de ces systèmes est analysée sur une base périodique et des ajustements leur sont apportés régulièrement afin de permettre l'évaluation la plus adéquate possible du risque lié aux transactions et aux emprunteurs. Les unités responsables du développement des systèmes de notation et des modèles sous-jacents s'assurent de la mise en place de contrôles adéquats qui veillent à la stabilité et à la performance de ces derniers.

Autres segments

L'octroi du crédit est basé sur une analyse détaillée du dossier. Les caractéristiques de nature financière, de marché et de gestion de chaque emprunteur sont notamment analysées à l'aide d'un modèle d'évaluation du risque de crédit conçu à partir d'historiques de données internes et externes prenant en compte notamment la taille de l'entreprise, les particularités du secteur d'activité principal dans lequel l'emprunteur évolue et la performance d'entreprises comparables.

Afin de déterminer le modèle à utiliser, un segment est attribué à chaque emprunteur en fonction de son secteur d'activité principal et de certaines autres caractéristiques. L'analyse quantitative, réalisée à partir des données financières, est complétée par une appréciation des éléments qualitatifs par le responsable du dossier. Au terme de cette analyse, chaque emprunteur se voit attribuer une cote de risque de crédit représentant son niveau de risque.

L'utilisation des résultats des notations est étendue à d'autres activités de gestion et de gouvernance en matière de risques telles que la détermination des exigences d'analyse et du palier décisionnel requis, les différents types de suivis à effectuer ainsi que l'évaluation et la divulgation de la qualité du risque du portefeuille.

Atténuation du risque de crédit

Les modalités d'atténuation du risque de crédit sont précisées dans les politiques, règles et pratiques de crédit établies par la PVPGR.

Lorsqu'un prêt est consenti à un membre ou à un client, la Fédération peut obtenir une garantie afin d'atténuer le risque de crédit d'un emprunteur. Une telle garantie revêt habituellement la forme d'actifs, comme des immobilisations, des comptes débiteurs, des stocks, des placements, des titres de gouvernements ou des actions.

Pour certains portefeuilles, des programmes offerts par divers organismes, notamment la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) ou La Financière agricole du Québec, sont utilisés en plus des garanties usuelles. Au 31 décembre 2017, les prêts de la Fédération garantis ou assurés représentaient 9,5 % du total des prêts bruts, comparativement à 9,9 % à la fin de 2016.

Des encadrements adaptés à chaque type de garantie décrivent les exigences relatives à leur évaluation, à leur validation sur le plan juridique et à leur suivi. La nature de la garantie ainsi que la valeur des actifs grevés par celle-ci sont établies d'après une évaluation du risque de crédit de la transaction et de l'emprunteur, en fonction notamment de sa PD. Ainsi, une telle évaluation est requise à l'octroi de tout nouveau prêt conformément aux encadrements de la Fédération. Lorsque la détermination de la valeur de la garantie nécessite l'intervention d'un professionnel externe tel qu'un évaluateur agréé ou une firme d'évaluation environnementale, le choix du professionnel ainsi que son mandat doivent être conformes aux exigences décrites dans les encadrements. Considérant que la garantie sert à recouvrer en totalité ou en partie le solde non payé d'un prêt en cas de défaut de l'emprunteur, la qualité, la validité juridique et la facilité de réalisation de la garantie sont des éléments déterminants lors de l'octroi d'un prêt.

Afin de s'assurer que la valeur de la garantie demeure suffisante, une mise à jour périodique est nécessaire. La fréquence de réévaluation dépend notamment du niveau de risque, du type de garantie ou de certains événements déclencheurs tels qu'une détérioration de la situation financière de l'emprunteur ou la vente d'un actif détenu en garantie. Le palier décisionnel est responsable d'approuver la mise à jour de la valeur de la garantie, le cas échéant.

Allègement relatif à un prêt

Dans sa gestion des portefeuilles de prêts, la Fédération peut, pour des raisons d'ordre économique ou juridique, modifier les modalités initiales d'un prêt consenti à un emprunteur éprouvant des difficultés financières l'empêchant de respecter ses obligations. Ces modifications peuvent comprendre l'ajustement du taux d'intérêt, le report ou la prolongation des paiements du capital et des intérêts ou la renonciation à une tranche du capital ou des intérêts.

Suivi des dossiers et gestion des risques plus élevés

Des pratiques de crédit encadrent les suivis à réaliser relativement aux prêts. Les dossiers sont réévalués régulièrement. Les exigences, en matière de fréquence et de profondeur des examens, s'accroissent avec l'augmentation de la PD ou de l'importance des pertes potentielles sur les créances. Le responsable du dossier exerce un suivi des dossiers à risque élevé à l'aide de diverses méthodes d'intervention. Les dossiers présentant des irrégularités ou des risques accrus et les dossiers en défaut doivent faire l'objet d'un positionnement, lequel doit être autorisé par le palier décisionnel approprié.

Le suivi des dossiers et la gestion des risques plus élevés incombent au premier abord à l'unité responsable du financement. Toutefois, certaines tâches ou certains dossiers peuvent être impartis à des unités d'intervention de la Fédération spécialisées en redressement ou en recouvrement. Des rapports de surveillance produits et soumis périodiquement aux instances appropriées permettent de suivre la situation des emprunteurs à risque ainsi que l'évolution des mesures correctives mises en place. De plus, une reddition de comptes relative aux activités de crédit couvrant l'évolution de la qualité du crédit et les enjeux financiers est présentée trimestriellement à la direction de la composante concernée.

Situations de défaut

Un emprunteur ou une contrepartie est considéré en défaut dans certaines situations définies par les encadrements. Ces situations incluent notamment les retards de paiement de plus de 90 jours, les dépassements non autorisés de limite de plus de 90 jours, les restructurations forcées, les faillites ou insolvabilités ou encore toute autre raison qui pousserait à croire qu'un emprunteur ne pourra rembourser en totalité sa dette sans recours à des mesures appropriées. Un emprunteur cesse d'être considéré en défaut dès que certaines conditions sont réunies.

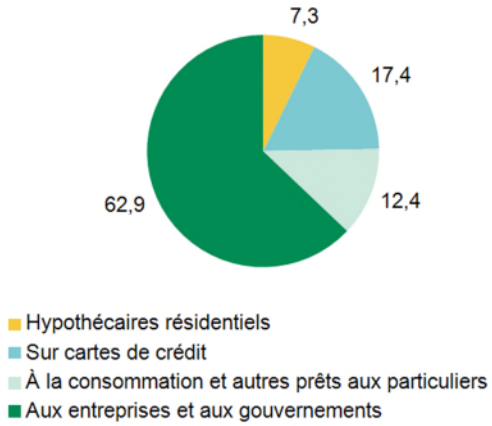
Suivi du portefeuille et reddition de comptes

La PVPGR supervise la gestion de tous les risques auxquels l'organisation fait face, y compris celui de crédit. Les méthodes d'exploitation exigent une surveillance continue des risques de crédit auxquels la Fédération est exposée ainsi qu'une reddition de comptes périodique portant sur la qualité du portefeuille aux instances appropriées.

DÉTAIL ET QUALITÉ DU PORTEFEUILLE DE PRÊTS

Le graphique suivant présente la répartition des prêts et acceptations par catégories d'emprunteurs. Plus de la moitié du portefeuille est constituée de prêts hypothécaires résidentiels pour lesquels le taux de perte est statistiquement plus faible.

Répartition des prêts et acceptations
Au 31 décembre 2017
(en %)



Le tableau suivant présente les prêts par catégories d'emprunteurs et par secteurs. Au 31 décembre 2017, les principaux secteurs du portefeuille de prêts aux entreprises sont la finance et assurance, l'immobilier et la fabrication, ce qui représente un ratio de 84,9 % du portefeuille de prêts aux entreprises de 35,1 G$. Ces principaux secteurs sont les mêmes qu'au 31 décembre 2016.

Tableau 27 – Prêts par catégories d'emprunteurs et par secteurs

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2017		2016		2015	
	Prêts bruts	**Prêts douteux bruts**	Prêts bruts	Prêts douteux bruts	Prêts bruts	Prêts douteux bruts
Hypothécaires résidentiels	**4 323 $**	**8 $**	3 486 $	2 $	2 861 $	3 $
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	**17 547**	**72**	15 720	82	14 697	73
Aux organismes publics[1]	**1 910**	**-**	1 037	-	1 863	-
Aux entreprises					-	-
Agriculture	**125**	**-**	196	1	114	1
Mines, pétrole et gaz	**258**	**-**	201	-	332	-
Services publics	**379**	**1**	321	-	283	-
Construction	**730**	**-**	644	1	551	1
Fabrication	**1 193**	**2**	902	5	1 002	4
Commerce de gros	**384**	**-**	258	-	255	-
Commerce de détail	**478**	**-**	480	1	405	-
Transport	**468**	**-**	436	-	401	-
Industrie de l'information	**218**	**-**	196	-	164	-
Finance et assurances	**26 804**	**-**	24 254	-	23 552	-
Immobilier	**1 810**	**-**	3 510	1	3 266	1
Services professionnels	**166**	**-**	169	-	127	-
Gestion de sociétés	**168**	**-**	87	-	128	-
Services administratifs	**13**	**-**	39	-	47	-
Enseignement	**-**	**-**	6	-	3	-
Soins de santé	**126**	**1**	42	-	40	-
Arts et spectacles	**79**	**-**	91	-	91	-
Hébergement	**36**	**-**	89	1	73	-
Autres services	**147**	**-**	206	-	165	-
Autres entreprises	**1 520**	**-**	252	1	468	2
Total des prêts aux entreprises	**35 102 $**	**4 $**	32 379 $	11 $	31 467 $	9 $
Total des prêts	**58 882 $**	**84 $**	52 622 $	95 $	50 888 $	85 $

[1] Y compris les prêts aux gouvernements.

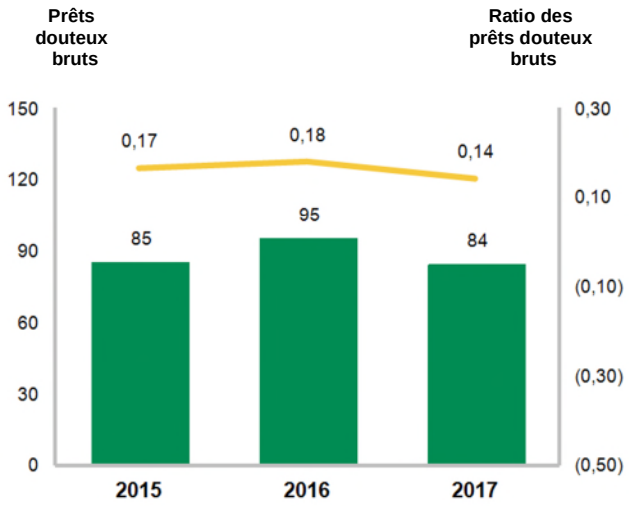
Le graphique suivant présente les prêts douteux bruts. Au 31 décembre 2017, l'encours des prêts douteux bruts se chiffrait à 84 M$, en baisse de 11 M$ depuis le 31 décembre 2016. Le ratio des prêts douteux bruts, exprimé en pourcentage du portefeuille total de prêts et acceptations bruts, s'établissait à 0,14 % au terme de l'exercice 2017, en baisse par rapport au ratio de 0,18 % enregistré au 31 décembre 2016. L'amélioration de la conjoncture économique a contribué à la baisse du volume de prêts douteux bruts. La Fédération continue de présenter un portefeuille de prêts de grande qualité.

Les provisions individuelles pour pertes sur prêts, qui totalisaient 9 M$ au 31 décembre 2017, ont permis d'obtenir un taux global de couverture de 10,7 % du portefeuille de prêts douteux bruts, alors que ce ratio était de 5,3 % au 31 décembre 2016.

Quant à la provision collective, elle s'établissait à 189 M$ au 31 décembre 2017, en hausse par rapport à celle de 187 M$ qui avait été enregistrée à la fin de 2016. De plus, une provision liée au risque relatif à des arrangements hors bilan de 40 M$ au 31 décembre 2017 a été comptabilisée au poste « Autres passifs – Autres » du bilan consolidé, soit une baisse de 6 M$ par rapport au montant qui avait été enregistré au 31 décembre 2016. La provision collective reflète la meilleure estimation quant au risque de pertes sur les prêts qui n'ont pas encore été individuellement désignés comme étant des prêts douteux.

Les méthodes d'évaluation des provisions individuelles et collective ainsi que la méthode de détermination d'un prêt déprécié sont décrites à la section 5.3 « Méthodes comptables critiques et estimations – Dépréciation d'actifs financiers » de ce rapport de gestion.

Prêts douteux bruts
(en M$ et en pourcentage)



Les tableaux 28 et 29 présentent les prêts douteux bruts par catégories d'emprunteurs de la Fédération ainsi que la variation du solde des prêts douteux bruts.

Tableau 28 – Prêts douteux bruts par catégories d'emprunteurs
Au 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	2017					2016		2015	
	Prêts et acceptations bruts	**Prêts douteux bruts**		**Provisions individuelles pour pertes sur prêts**	**Prêts douteux nets**	Prêts douteux bruts	Prêts douteux nets	Prêts douteux bruts	Prêts douteux nets
Hypothécaires résidentiels	**4 323** $	**8** $	**0,19** %	**5** $	**3** $	2 $	2 $	3 $	3 $
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	**17 547**	**72**	**0,41**	**-**	**72**	82	82	73	73
Aux entreprises et aux gouvernements	**37 043**	**4**	**0,01**	**4**	**-**	11	6	9	6
Total	**58 913 $**	**84 $**		**9 $**	**75 $**	95 $	90 $	85 $	82 $
En pourcentage des prêts et acceptations bruts[(1)]			**0,14 %**		**0,13 %**	0,18 %	0,17 %	0,17 %	0,16 %

(1) Voir la section « Mode de présentation de l'information financière ».

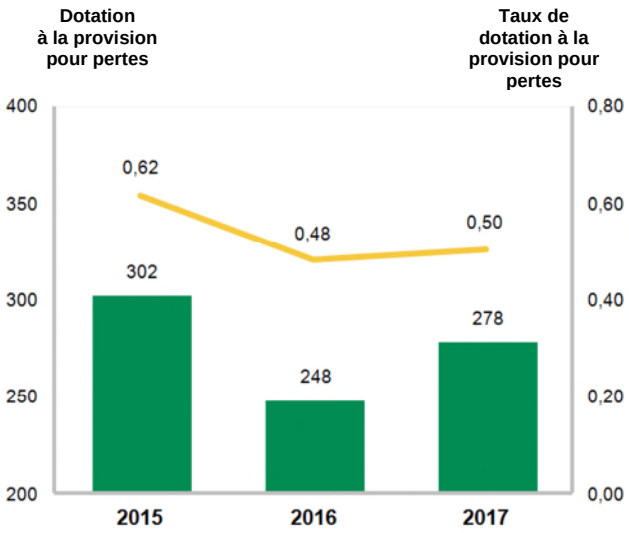
Tableau 29 – Variation du solde des prêts douteux bruts
Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2017	2016	2015
Prêts douteux bruts au début de l'exercice	**95 $**	85 $	76 $
Prêts douteux bruts survenus depuis la dernière période	**441**	466	453
Retours à un état non douteux	**(225)**	(205)	(187)
Radiations et recouvrements	**(278)**	(281)	(271)
Autres variations	**51**	30	14
Prêts douteux bruts à la fin de l'exercice	**84 $**	95 $	85 $

Dotation à la provision pour pertes sur créances

La dotation à la provision pour pertes sur créances de la Fédération s'est élevée à 278 M$ pour 2017, en hausse de 30 M$ par rapport à 2016. En 2016, des raffinements méthodologiques des modèles utilisés pour le calcul de la provision collective avaient généré un recouvrement de cette provision. L'évolution favorable du risque lié au portefeuille a toutefois atténué cette hausse. Le taux de dotation s'établissait à 0,50 % au terme de l'exercice 2017, en légère hausse par rapport au ratio de 0,48 % enregistré au 31 décembre 2016.

Dotation à la provision pour pertes sur créances
(en M$ et en pourcentage)



Risque de contrepartie et d'émetteur

Le risque de contrepartie et d'émetteur est un risque de crédit relatif à divers types de transactions portant sur des valeurs mobilières, des instruments financiers dérivés et des prêts de valeurs.

La PVPGR détermine les montants maximaux d'exposition par contrepartie et par émetteur à partir de critères quantitatifs et qualitatifs. De plus, des limites sont aussi établies pour certains instruments financiers. Ces montants sont par la suite alloués aux différentes composantes en fonction de leurs besoins.

Afin de gérer adéquatement le risque auquel il est exposé, le Mouvement Desjardins attribue une cote de crédit à chaque contrepartie et émetteur. Cette cote s'appuie sur celles de quatre organismes externes d'évaluation de crédit (DBRS, Moody's, Standard & Poor's et Fitch). Il est à noter que ces quatre organismes d'évaluation de crédit satisfont aux critères d'admissibilité de l'Accord de Bâle et sont autorisés par l'AMF et le BSIF. Le Mouvement utilise cette cote de crédit pour établir les limites d'exposition et calculer les exigences de fonds propres selon l'approche standard. De plus, en vue de l'établissement des limites d'exposition, la cote de crédit peut également tenir compte de modèles internes dépendamment de la catégorie de la contrepartie ou de l'émetteur. Selon la catégorie des contreparties et des émetteurs, ces limites ne peuvent dépasser un certain pourcentage des fonds propres de la catégorie 1A.

Le Mouvement Desjardins est principalement exposé au risque que représentent les différents ordres de gouvernements canadiens, les entités publiques ou parapubliques québécoises et les grandes banques canadiennes. La cote de crédit de la plupart de ces contreparties et émetteurs est égale ou supérieure à A-. L'exposition du Mouvement aux institutions financières européennes et américaines est faible et son exposition à la dette souveraine est concentrée au Canada et aux États-Unis.

Les transactions du Mouvement portant sur des instruments financiers dérivés et des prêts de valeurs, qui incluent des conventions de rachat et de revente ainsi que des emprunts et des prêts de titres, l'exposent à un risque de crédit associé à ses contreparties.

Le Mouvement utilise des instruments financiers dérivés principalement à des fins de gestion de l'actif et du passif. Ces instruments financiers dérivés sont des contrats dont la valeur dépend d'éléments d'actif de taux d'intérêt, de cours de change ou d'indices financiers. La grande majorité des contrats d'instruments financiers dérivés du Mouvement Desjardins est négociée de gré à gré avec les contreparties et comprend des contrats de change à terme, des swaps de devises et de taux d'intérêt, des swaps sur défaillance de crédit, des swaps sur rendement total, des contrats de garantie de taux d'intérêt et des options sur devises, sur taux d'intérêt et sur indices boursiers. Les autres instruments sont des contrats négociés en bourse comprenant principalement des contrats à terme normalisés et des swaps négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation. Ces derniers sont des contrats standards exécutés sur des bourses établies ou des chambres de compensation bien capitalisées pour lesquels le risque de contrepartie est très faible.

Le risque de crédit associé aux instruments financiers dérivés négociés de gré à gré correspond à la possibilité qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles envers le Mouvement Desjardins à un moment où la juste valeur de cet instrument est positive pour ce dernier. Ce risque représente normalement une faible fraction des montants nominaux de référence. La valeur de remplacement et le risque de crédit équivalent sont deux mesures utilisées pour l'évaluer. La valeur de remplacement correspond au coût de remplacement actuel de tous les contrats qui ont une juste valeur positive. Le risque de crédit équivalent est égal à la somme de cette valeur de remplacement et du risque de crédit éventuel. En vue de limiter son exposition au risque de contrepartie, le Mouvement Desjardins conclut des ententes-cadres appelées « ententes ISDA » (International Swaps and Derivatives Association) qui définissent les modalités et les conditions de ces transactions. Ces ententes prévoient, entre autres, l'utilisation de la compensation pour permettre de déterminer un montant net d'exposition advenant une situation de défaut. De plus, il est possible d'ajouter une annexe de soutien au crédit à ces ententes afin de demander aux contreparties de payer ou d'obtenir des garanties sur la valeur au marché courante des positions lorsque cette valeur franchit un certain seuil. Ce dernier a été fixé à zéro pour ses principales contreparties. La valeur de ces différentes mesures ainsi que l'incidence des accords généraux de compensation de la Fédération est présentée à la note complémentaire 19 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » des états financiers consolidés.

Le Mouvement Desjardins limite également son risque en faisant affaire avec des contreparties dont la cote de crédit est élevée. La note complémentaire 19 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » des états financiers consolidés présente pour la Fédération les instruments financiers dérivés selon la cote d'évaluation du risque de crédit et le type de contrepartie. En fonction de la valeur de remplacement, cette note indique que la quasi-totalité des contreparties de la Fédération a une cote de crédit se situant entre AAA et A-. De plus, l'achat de couvertures par l'intermédiaire de dérivés de crédit tels que les swaps sur défaillance de crédit et les swaps sur rendement total permet de transférer un risque de crédit à une contrepartie ou de se protéger face aux différents types de risques.

Les transactions de prêts de valeurs sont encadrées par des conventions de participation de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières. Pour atténuer le risque de crédit auquel il est exposé, le Mouvement Desjardins utilise également des ententes de compensation avec ses contreparties et exige un pourcentage de constitution de garanties (sûretés financières) sur ces transactions.

Le Mouvement Desjardins n'accepte de ses contreparties que des sûretés financières qui respectent les critères d'admissibilité définis dans ses politiques. Ces critères favorisent la réalisation rapide des sûretés, s'il y a lieu, advenant une situation de défaut. Les sûretés reçues et données par le Mouvement prennent principalement la forme de trésorerie et de titres de gouvernements.

Des renseignements supplémentaires sur le risque de crédit de la Fédération sont présentés aux notes complémentaires 5 « Compensation d'actifs et de passifs financiers », 19 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » et 28 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers consolidés.

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque de variation de la juste valeur d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, les écarts de crédit et leur volatilité.

Le Mouvement Desjardins est exposé au risque de marché en raison de ses activités de négociation, activités qui découlent principalement d'opérations à court terme dans l'intention de tirer profit de mouvements de prix actuels ou pour s'assurer des bénéfices d'arbitrage. Le Mouvement est aussi exposé au risque de marché en raison de ses activités autres que de négociation, activités qui regroupent principalement les opérations de gestion actif-passif des activités bancaires traditionnelles ainsi que les portefeuilles de placements relatifs à ses activités d'assurance. Le Mouvement et ses composantes ont adopté des politiques décrivant les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion du risque de marché.

GOUVERNANCE

Les composantes du Mouvement sont principalement structurées en différentes entités légales en vue de fournir des produits et services qui peuvent être distribués aux membres et aux clients du Mouvement. Ces entités légales gèrent des instruments financiers exposés au risque de marché et sont assujetties à différents environnements réglementaires tels que l'industrie bancaire, du courtage en valeurs mobilières, de la gestion du patrimoine et de l'assurance de personnes ainsi que de l'assurance de dommages. Les conseils d'administration de ces entités délèguent à différents comités la responsabilité de mettre en place des systèmes et procédures en vue d'établir des mesures adaptées à leurs activités et environnements réglementaires. Ces mesures, avec les processus de suivi appropriés, sont incorporées dans leurs politiques et directives respectives. La PVPGR a comme fonction de faire le suivi de ces mesures et de s'assurer de la conformité à ces politiques. Les principales mesures utilisées et leurs processus de suivi sont décrits ci-dessous.

GESTION DU RISQUE DE MARCHÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION – VALEUR À RISQUE

La gestion du risque de marché des portefeuilles de négociation est effectuée quotidiennement et elle est encadrée par une politique spécifique. Cette politique précise les facteurs de risque qui doivent être mesurés ainsi que la limite attribuable à chacun de ces facteurs et au total. Des limites de tolérance sont également prévues pour les différentes simulations de crise. Le respect de ces limites est suivi quotidiennement et un tableau de bord sur le risque de marché est produit chaque jour et expédié à la haute direction. Tout dépassement de limites est analysé immédiatement et les actions appropriées sont prises à son égard.

Le principal outil qui sert à mesurer ce risque est la « Valeur à risque » (VaR). La VaR constitue une estimation de la perte potentielle sur un certain intervalle de temps et selon un niveau de confiance donné. Une VaR Monte Carlo, avec un niveau de confiance de 99 %, est calculée quotidiennement pour les portefeuilles de négociation sur un horizon de détention d'un jour. Il est donc raisonnable de prévoir une perte excédant la VaR une fois tous les 100 jours. Le calcul de la VaR se fait à partir de données historiques sur un intervalle d'un an.

En plus de la VaR globale, le Mouvement calcule également une VaR globale en période de tension. Cette dernière est calculée de la même manière que la VaR globale, sauf en ce qui concerne l'utilisation des données historiques. Ainsi, au lieu d'utiliser l'intervalle de la dernière année, la VaR globale en période de tension prend en compte les données historiques d'une période de crise d'un an, soit celle débutant en septembre 2008.

Le tableau 30 présente la VaR globale et la VaR globale en période de tension des activités de négociation par catégories de risques ainsi que l'effet de diversification. Le risque de prix des actions, le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque spécifique de taux d'intérêt représentent les quatre catégories de risques auxquelles est exposée la Fédération. Ces facteurs de risque sont pris en compte dans la mesure du risque de marché du portefeuille de négociation. Ils sont reflétés dans le tableau de la VaR présenté ci-dessous. La définition du portefeuille de négociation répond aux différents critères définis dans l'Accord de Bâle.

Tableau 30 – VaR par catégories de risques (portefeuille de négociation)*

(en millions de dollars)	Au 31 décembre 2017	Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017			Au 31 décembre 2016	Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016		
		Moyenne	Haut	Bas		Moyenne	Haut	Bas
Actions	**0,5 $**	**0,3 $**	**1,6 $**	**0,1 $**	0,3 $	0,2 $	2,4 $	- $
Change	**0,4**	**0,3**	**1,8**	**-**	0,1	0,3	1,9	0,1
Taux d'intérêt	**2,1**	**3,0**	**5,1**	**1,8**	3,0	3,2	5,2	1,7
Risque spécifique de taux d'intérêt[1]	**4,3**	**5,2**	**8,2**	**2,5**	3,0	4,6	7,3	2,3
Effet de diversification[2]	**(5,1)**	**(5,7)**	**s. o.[3]**	**s. o.[3]**	(3,4)	(5,0)	s. o.[3]	s. o.[3]
VaR globale	**2,2 $**	**3,1 $**	**5,1 $**	**2,0 $**	3,0 $	3,3 $	5,2 $	1,7 $
VaR globale en période de tension	**11,1 $**	**11,9 $**	**19,7 $**	**8,2 $**	8,7 $	9,1 $	13,3 $	4,2 $

(1) Le risque spécifique est le risque directement lié à l'émetteur d'un titre financier, indépendamment des événements de marché. Une approche portefeuille est utilisée pour distinguer le risque spécifique du risque général de marché. Cette approche consiste à créer un sous-portefeuille qui contient les positions comportant un risque spécifique d'émetteur, comme les provinces, les municipalités et les sociétés, et un sous-portefeuille qui contient les positions considérées comme sans risque d'émetteur, comme le gouvernement dans sa devise locale.
(2) Représente la réduction du risque liée à la diversification, soit la différence entre la somme des VaR des différents risques de marché et la VaR globale.
(3) Le haut et le bas des différentes catégories de risques de marché peuvent se rapporter à différentes dates.

La moyenne de la VaR globale du portefeuille de négociation a été de 3,1 M$ pour l'exercice 2017, en baisse de 0,2 M$ par rapport à celle de 2016. Cette diminution s'explique principalement par une baisse de la moyenne de la VaR liée aux taux d'intérêt. Quant à la moyenne de la VaR globale en période de tension, elle a été de 11,9 M$ pour l'exercice 2017, en hausse de 2,8 M$ par rapport à celle de 2016. Il est à noter qu'il n'y a eu aucun changement de modèle ni d'hypothèse au cours de l'exercice.

La VaR globale et la VaR globale en période de tension sont des mesures appropriées d'un portefeuille de négociation, mais elles doivent être interprétées en tenant compte de certaines limites, notamment les suivantes :

- ces mesures ne permettent pas de prédire les pertes futures si les fluctuations réelles du marché diffèrent sensiblement de celles qui ont été utilisées pour effectuer les calculs;
- ces mesures servent à déterminer les pertes potentielles pour une période de détention d'un jour et non les pertes liées aux positions qui ne peuvent être liquidées ou couvertes durant cette période d'un jour;
- ces mesures ne donnent pas d'information sur les pertes potentielles au-delà du niveau de confiance choisi de 99 %.

Compte tenu de ces limites, le processus de surveillance des activités de négociation au moyen de la VaR est complété par des simulations de crise et l'établissement de limites à cet égard.

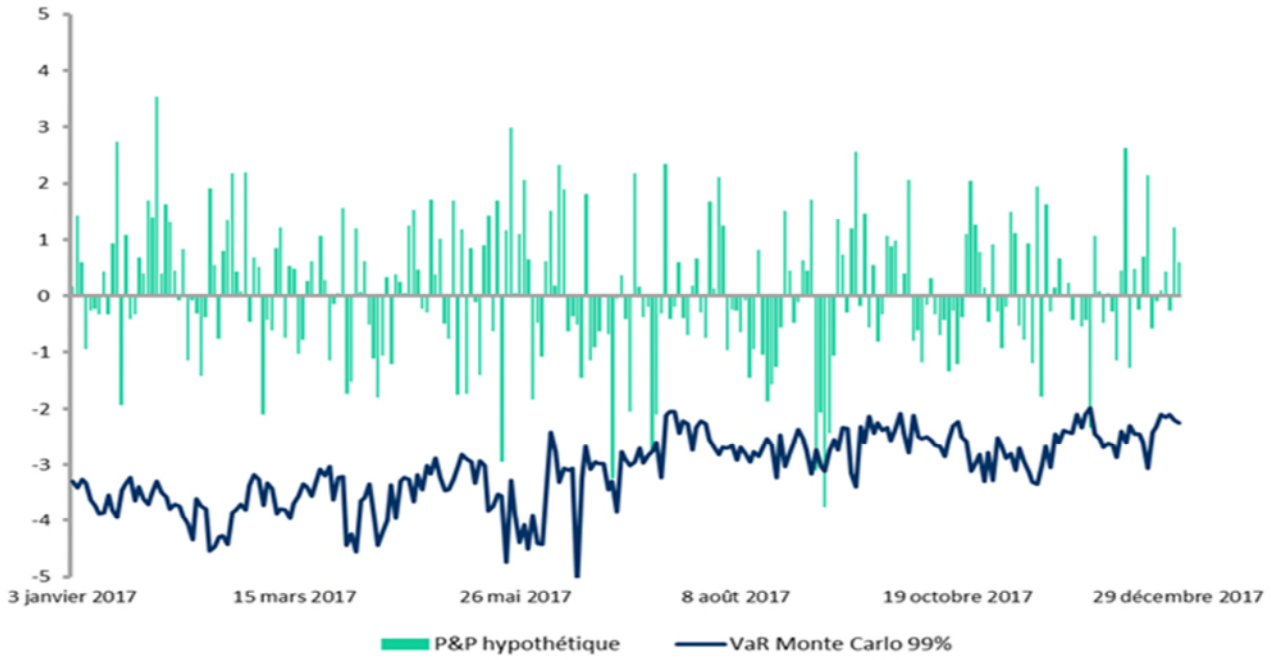
Contrôle ex post

Afin de valider le modèle de la VaR, un contrôle ex post, soit la comparaison quotidienne de la VaR avec le profit ou la perte (P&P) des portefeuilles, est effectué afin de s'assurer que les résultats hypothétiques correspondent statistiquement à ceux du modèle de la VaR. De plus, une unité indépendante de validation en modélisation effectue annuellement des travaux sur ce modèle.

Le Mouvement Desjardins effectue quotidiennement un contrôle ex post avec un P&P hypothétique sur ses portefeuilles de négociation. Le P&P hypothétique est calculé au moyen de l'établissement de la différence de valeur attribuable aux changements dans les conditions de marché entre deux jours consécutifs. La composition des portefeuilles entre ces deux jours demeure statique.

Le graphique suivant représente l'évolution de la VaR des activités de négociation ainsi que les P&P hypothétiques liés à ces activités pour l'exercice 2017. Au cours de l'exercice 2017, il y a eu quatre dépassements du P&P hypothétique. Trois dépassements de 0,04 M$, de 0,4 M$ et de 0,6 M$ du P&P hypothétique ont été observés respectivement le 11 juillet et le 1er et le 6 septembre. Ces trois dépassements sont attribuables notamment à une exposition à une baisse du taux d'intérêt 30 ans du gouvernement canadien. De plus, un dépassement de 0,3 M$ du P&P hypothétique a été constaté le 30 novembre suite aux fluctuations des taux d'intérêt. Malgré ces dépassements, le modèle de la VaR demeure adéquat.

VaR par rapport au P&P hypothétique des activités de négociation
(en millions de dollars)



Simulations de crise

Certains événements ayant une faible probabilité de réalisation et pouvant avoir des répercussions considérables sur les portefeuilles de négociation se produisent à l'occasion. Ces événements de queue de distribution sont le résultat de situations extrêmes. L'utilisation d'un programme de simulations de crise est nécessaire en vue d'évaluer l'incidence de ces situations potentielles.

Le programme de simulations de crise pour les portefeuilles de négociation inclut des scénarios historiques, hypothétiques et de sensibilités. Ces scénarios se basent notamment sur des événements comme les attentats du 11 septembre 2001 ou la crise de crédit de 2008. Ces simulations permettent de faire le suivi de la variation de la valeur marchande des positions détenues à la suite de la réalisation de ces différents scénarios. La plupart de ces simulations de crise sont de type prédictif. Ainsi, pour une simulation donnée, des chocs sont appliqués à certains facteurs de risque (taux d'intérêt, taux de change, produits de base), et les effets de ces chocs sont transmis à l'ensemble des facteurs de risque en tenant compte des corrélations historiques. La réalisation de chacune de ces simulations est considérée comme indépendante par rapport aux autres. De plus, certaines simulations font l'objet d'un suivi de limite. Les résultats de ces simulations sont analysés et communiqués quotidiennement au moyen d'un tableau de bord conjointement avec le calcul de la VaR afin de détecter la vulnérabilité à de tels événements. Le programme de simulations est révisé périodiquement afin d'assurer qu'il demeure d'actualité.

GESTION DU RISQUE STRUCTUREL DE TAUX D'INTÉRÊT

Le Mouvement Desjardins est exposé au risque structurel de taux d'intérêt, qui correspond aux répercussions éventuelles des fluctuations de ces taux sur le revenu net d'intérêts et la valeur économique des capitaux propres. Ce risque est la principale constituante du risque de marché en ce qui a trait aux activités bancaires traditionnelles du Mouvement autres que de négociation, telles que l'acceptation de dépôts et l'octroi de prêts, ainsi qu'aux portefeuilles de valeurs mobilières qu'il détient à des fins de placements à long terme et comme réserve de liquidités.

La sensibilité aux fluctuations des taux d'intérêt est fonction de la date d'échéance des éléments d'actif et de passif et des instruments financiers dérivés utilisés pour gérer le risque structurel de taux d'intérêt ou, si elle est plus proche, de leur date de renégociation. La situation présentée reflète la position à la date indiquée, qui peut changer de façon importante au cours des exercices subséquents selon les préférences des membres et des clients du Mouvement Desjardins et selon l'application des politiques sur la gestion du risque structurel de taux d'intérêt.

Certains postes du bilan consolidé sont considérés comme des instruments non sensibles aux taux d'intérêt, notamment les placements en actions, les prêts improductifs, les dépôts ne portant pas intérêt, les dépôts sans échéance portant intérêt dont le taux d'intérêt n'est pas indexé selon un taux spécifique (comme le taux préférentiel) et les capitaux propres. Les pratiques de gestion du Mouvement Desjardins reposent, comme l'exigent ses politiques, sur des hypothèses prudentes quant au profil d'échéance utilisé dans ses modèles pour établir la sensibilité de ces instruments aux taux d'intérêt.

En plus de l'écart de sensibilité total, les principaux facteurs de risque structurel de taux d'intérêt sont :
- l'évolution du niveau et de la volatilité des taux d'intérêt;
- les variations dans la forme de la courbe de taux d'intérêt;
- le comportement des membres et des clients dans le choix des produits;
- la marge d'intermédiation financière;
- l'optionalité des différents produits financiers offerts.

Afin d'atténuer ces facteurs de risque, une gestion saine et prudente est exercée pour optimiser le revenu net d'intérêts tout en minimisant l'incidence défavorable des mouvements des taux d'intérêt. Les politiques élaborées décrivent les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion de ce risque. L'utilisation de simulations permet de mesurer l'effet de différentes variables sur l'évolution du revenu net d'intérêts et la valeur économique des capitaux propres. Ces politiques précisent les facteurs de risque structurel de taux d'intérêt, les mesures de risques retenues, les niveaux de tolérance au risque, les limites de gestion ainsi que les procédures en cas de dépassement des limites. Le risque structurel de taux d'intérêt est évalué à la fréquence requise selon la volatilité des portefeuilles (quotidienne, mensuelle, trimestrielle).

Les hypothèses alimentant les simulations sont basées sur l'analyse des données historiques et les retombées de différents contextes de taux d'intérêt sur l'évolution de ces données. Ces hypothèses touchent l'évolution de la structure des actifs et des passifs, y compris la modélisation des dépôts sans échéance et des capitaux propres, du comportement des membres et des clients ainsi que de la tarification. Le comité de gestion de l'actif et du passif du Mouvement Desjardins (comité actif-passif) a la responsabilité d'analyser et d'entériner mensuellement la stratégie d'appariement globale dans le respect des paramètres définis par les politiques de gestion du risque structurel de taux d'intérêt.

Le tableau 31 présente l'incidence potentielle avant impôts de la gestion du risque structurel de taux d'intérêt associé aux activités bancaires, d'une augmentation et d'une diminution immédiates et soutenues de 100 points de base des taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêts et sur la valeur économique des capitaux propres de la Fédération. L'incidence liée aux activités d'assurance est présentée dans la note 1 de ce tableau.

Tableau 31 – Sensibilité aux taux d'intérêt (avant impôts)[(1)]*

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2017		2016	
	Revenu net d'intérêts[(2)]	**Valeur économique des capitaux propres[(3)]**	Revenu net d'intérêts[(2)]	Valeur économique des capitaux propres[(3)]
Incidence d'une augmentation des taux d'intérêt de 100 points de base	**(8) $**	**-$**	(26)$	(2)$
Incidence d'une diminution des taux d'intérêt de 100 points de base[(4)]	**9**	**-**	(29)	12

(1) La sensibilité aux taux d'intérêt liée aux activités d'assurance n'est pas reflétée dans les montants ci-dessus. Pour ces activités, une augmentation des taux d'intérêt de 100 points de base donnerait lieu à une diminution de la valeur économique des capitaux propres de 226 M$ avant impôts au 31 décembre 2017 et de 205 M$ au 31 décembre 2016. Une diminution des taux d'intérêt de 100 points de base donnerait lieu à une augmentation de la valeur économique des capitaux propres de 205 M$ avant impôts au 31 décembre 2017 et de 177 M$ au 31 décembre 2016. Des renseignements supplémentaires sont présentés à la section « Gestion du risque de taux d'intérêt » à la note 15 « Passifs des contrats d'assurance » des états financiers consolidés.

(2) Représente la sensibilité aux taux d'intérêt du revenu net d'intérêts pour les 12 prochains mois.

(3) Représente la sensibilité de la valeur actualisée des actifs, des passifs et des instruments hors bilan.

(4) Les résultats de l'incidence d'une diminution des taux d'intérêt prennent en considération l'utilisation d'un plancher pour ne pas avoir de taux d'intérêt négatif.

GESTION DU RISQUE DE CHANGE

Le risque de change correspond au risque que la valeur réelle ou prévue des éléments d'actif libellés en une devise étrangère soit supérieure ou inférieure à celle des éléments de passif libellés en cette même devise.

Dans certaines situations particulières, le Mouvement et ses composantes peuvent s'exposer au risque de change lié notamment au dollar américain et à l'euro. Cette exposition provient surtout de leurs activités d'intermédiation avec les membres et les clients, de financement et de placement. Une politique du Mouvement sur le risque de marché a établi des limites d'exposition au risque de change et un suivi est effectué par la PVPGR. De plus, le Mouvement et ses composantes utilisent, entre autres, des instruments financiers dérivés tels que des contrats de change à terme et des swaps de devises en vue de leur permettre de bien contrôler ce risque. L'exposition résiduelle du Mouvement à ce risque est faible considérant qu'il réduit son risque de change à l'aide d'instruments financiers dérivés.

GESTION DU RISQUE DE PRIX

Le Mouvement, dans ses activités autres que de négociation, est notamment exposé au risque de prix, principalement en ce qui concerne ses composantes œuvrant dans le domaine des assurances et leurs portefeuilles de placements. *Ce risque correspond à la perte potentielle résultant d'une variation de la valeur marchande d'actifs (actions, matières premières, biens immobiliers, actifs sur indice) ne résultant pas d'une fluctuation des taux d'intérêt, du taux de change ou de la qualité du crédit de la contrepartie.*

Gestion du risque de prix lié aux activités immobilières

Les composantes d'assurances peuvent être exposées aux variations du marché immobilier par les immeubles qu'elles détiennent et dont la valeur marchande peut fluctuer. Elles gèrent ce risque au moyen de politiques qui définissent des limites de diversification telles que des limites géographiques et des limites par catégories de biens immobiliers. Chaque placement immobilier fait l'objet d'une évaluation professionnelle annuelle visant à déterminer sa valeur marchande selon les normes édictées par les organismes réglementaires.

Gestion du risque de prix lié aux marchés boursiers

Les composantes d'assurances peuvent également être exposées au risque de prix lié aux marchés boursiers, entre autres, par les titres de participation et les instruments financiers dérivés qu'elles détiennent ainsi que par les garanties minimales offertes en vertu des contrats de fonds distincts dont la valeur est influencée par les fluctuations des marchés. Elles gèrent ce risque au moyen de différentes limites établies dans des politiques et d'un programme de couverture pour atténuer les effets de la volatilité des marchés. Pour des renseignements supplémentaires, se référer à la note 15 « Passifs des contrats d'assurance » des états financiers consolidés.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque lié à la capacité du Mouvement Desjardins de réunir les fonds nécessaires (par augmentation du passif ou conversion de l'actif) pour faire face à une obligation financière figurant ou non au bilan consolidé.

La gestion du risque de liquidité a pour objectif de garantir au Mouvement Desjardins, en temps opportun et de façon rentable, l'accès aux fonds nécessaires pour honorer ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles, tant en situation normale qu'en situation de crise. La gestion de ce risque se traduit par le maintien d'un niveau suffisant de titres liquides, un approvisionnement en fonds stable et diversifié, un suivi d'indicateurs et un plan de contingence en cas de crise de liquidités.

La gestion du risque de liquidité constitue un volet clé de la stratégie globale de gestion des risques. Le Mouvement a établi des politiques décrivant les principes, les limites, les seuils d'appétit pour le risque risque ainsi que les mécanismes applicables à la gestion du risque de liquidité. Ces politiques sont revues régulièrement afin d'assurer leur concordance avec le contexte opérationnel et les conditions de marché. Elles sont également mises à jour en fonction des exigences des organismes de réglementation et des saines pratiques en matière de gestion du risque de liquidité. Les compagnies d'assurance étant soumises à des exigences réglementaires particulières, elles gèrent leurs risques de liquidité en fonction de leurs propres besoins tout en suivant les orientations du Mouvement. Les valeurs mobilières détenues par ces composantes ne sont par ailleurs pas prises en compte lors de l'évaluation des réserves de liquidités du Mouvement, car elles ne pourraient pas être utilisées par la Trésorerie du Mouvement pour générer des liquidités pour d'autres composantes.

La Trésorerie du Mouvement Desjardins s'assure de la stabilité et de la diversité des sources d'approvisionnement en fonds institutionnels selon leur type, leur provenance et leur échéance. Elle utilise un éventail de produits financiers et de programmes d'emprunt sur différents marchés pour ses besoins de financement. Ces opérations permettent de subvenir aux besoins de financement des composantes du Mouvement en offrant à ces dernières des conditions comparables à celles offertes sur les marchés financiers.

De plus, le Mouvement procède à l'émission d'obligations sécurisées et à la titrisation des prêts assurés par la SCHL dans le cadre de ses opérations courantes. Le Mouvement Desjardins est aussi admissible aux différents programmes d'intervention administrés par la Banque du Canada de même qu'aux facilités de prêts visant des avances au titre de l'aide d'urgence.

La mise en œuvre de l'Accord de Bâle III renforce les exigences internationales minimales de liquidité au moyen de l'application du ratio de liquidité à court terme (LCR), du ratio structurel de liquidité à long terme (NSFR) et des flux de trésorerie nets cumulatifs (NCCF). Le Mouvement Desjardins produit déjà ces deux ratios ainsi que les NCCF conformément à sa politique sur la gestion du risque de liquidité et les présente régulièrement à l'AMF. Il est à noter que la date d'adoption des exigences réglementaires liées au ratio NSFR a été reportée au 1er janvier 2019. Le Mouvement entend respecter ce ratio lors de son entrée en vigueur.

En vertu de l'application des règles de calcul élaborées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire et reconduites dans la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance des liquidités* de l'AMF, le Mouvement Desjardins présente un ratio LCR moyen de 121,4 % pour le trimestre terminé le 31 décembre 2017 comparativement à un ratio de 119,9 % pour le trimestre précédent. L'AMF exige qu'en l'absence de période de tension, la valeur de ce ratio ne soit pas inférieure à 100 %. Ce ratio est géré proactivement par la Trésorerie du Mouvement Desjardins et le maintien d'un niveau d'actifs liquides de haute qualité assure une couverture adéquate des sorties de fonds théoriques associées au scénario de crise standardisé dans le cadre de l'Accord de Bâle III. Les principales sources de sorties de fonds théoriques du Mouvement Desjardins proviennent de retraits massifs potentiels des dépôts par les membres des caisses ainsi que d'un assèchement brusque des sources de financement institutionnel à court terme utilisées au jour le jour par le Mouvement.

Mesure et suivi du risque de liquidité

Le Mouvement Desjardins établit ses besoins de liquidités au moyen de la revue de ses activités courantes et de l'évaluation de ses prévisions futures pour ce qui est de la croissance du bilan et des conditions de financement institutionnel. Il utilise différentes analyses pour établir le niveau de liquidités réel des actifs et la stabilité des passifs sur la base des comportements observés ou des échéances contractuelles. Le maintien de réserves de liquidités composées d'actifs de haute qualité est nécessaire pour compenser d'éventuelles sorties de fonds découlant d'un dérèglement des marchés financiers ou d'événements qui limiteraient son accès au financement ou se traduiraient en retraits massifs des dépôts.

Les niveaux minimaux d'actifs liquides que doit maintenir le Mouvement sont spécifiquement prescrits par des politiques. La gestion quotidienne de ces valeurs mobilières et le niveau des réserves à maintenir font l'objet d'une gestion centralisée à la Trésorerie du Mouvement Desjardins et sont suivis par la fonction Gestion des risques sous la supervision du comité de gestion Finances et Risques. Les titres admissibles aux réserves de liquidités doivent respecter des critères élevés de sécurité et de négociabilité et fournir l'assurance de leur suffisance lors d'une éventuelle crise de liquidités sévère. Les valeurs mobilières détenues sont constituées en majorité de titres des gouvernements canadiens.

En plus des ratios imposés sur une base réglementaire, un programme de scénarios de crise est mis en place à l'échelle du Mouvement Desjardins. Ce programme intègre les concepts mis de l'avant dans le document *Bâle III : dispositif international de mesure, normalisation et surveillance du risque de liquidité* publié par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Ces scénarios basés sur une décote du Mouvement combinée à un choc sur les marchés financiers permettent :

- d'évaluer l'ampleur, sur une période d'un an, des sorties de fonds potentielles en situation de crise;
- de mettre en place des ratios et des niveaux de liquidités à maintenir pour l'ensemble du Mouvement Desjardins;
- d'évaluer le coût marginal potentiel de tels événements en fonction du type, de la sévérité et du niveau de la crise.

Ces calculs sont effectués quotidiennement afin d'assurer que les seuils de liquidité à maintenir en fonction des scénarios de crise sont respectés.

Indicateurs de risque de liquidité

La vigie quotidienne des indicateurs de liquidité a pour but de déceler sans délai un manque de liquidités, potentiel ou réel, au sein du Mouvement Desjardins et sur les marchés financiers. Des niveaux d'alerte assujettis à un processus d'escalade sont établis pour chacun de ces indicateurs. L'atteinte d'un niveau d'alerte par un ou plusieurs indicateurs est immédiatement signalée au comité de gestion Finances et Risques. Ce comité agirait à titre de comité de crise si le plan de contingence était appliqué.

Ce plan énumère les sources de liquidité disponibles lors de situations exceptionnelles. Il prescrit également un processus décisionnel et informationnel en fonction du niveau de gravité d'une éventuelle crise. L'objectif du plan est de permettre une intervention rapide et efficace afin de réduire au minimum les effets perturbateurs de changements imprévus dans le comportement des membres et des clients ainsi que d'éventuelles perturbations sur les marchés financiers ou en ce qui concerne la conjoncture économique. De plus, lors d'une crise dont l'ampleur menacerait la solvabilité du Mouvement, un plan de retour à la viabilité a été élaboré en vue de permettre au comité de crise de faire appel à un éventail élargi de sources de liquidité pour faire face à cette situation.

SOURCES DE FINANCEMENT

Le financement de base, qui inclut le capital, les passifs à long terme et un portefeuille diversifié de dépôts, constitue l'assise sur laquelle repose la position de liquidité de la Fédération. La solide base de dépôts des caisses membres combinée au financement de gros diversifié tant par les programmes utilisés que par l'étalement des échéances contractuelles permet le maintien de hauts ratios de liquidité réglementaire tout en assurant leur stabilité. Les dépôts des caisses membres sont présentés au bilan consolidé, au poste « Dépôts – Institutions de dépôts » et représentait 3,9 % du total du passif consolidé au 31 décembre 2017, comparativement à 4,2 % à la fin de 2016. Le total des dépôts, y compris le financement de gros, présentés au bilan consolidé s'élevait à 52,1 G$ au 31 décembre 2017, en hausse de 5,2 G$ depuis le 31 décembre 2016. Des informations additionnelles sur les dépôts sont présentées à la section 3.1 « Gestion du bilan » de ce rapport de gestion.

Programmes et stratégies de financement

À titre de trésorier du Mouvement Desjardins, la Fédération répond aux besoins des membres et des clients de l'organisation. La mise en œuvre de stratégies appropriées pour déterminer, mesurer et gérer les risques est sa principale priorité, et ces stratégies sont encadrées par des politiques. En 2017, la Fédération a réussi à maintenir un niveau de liquidités suffisant pour répondre aux besoins du Mouvement en raison de la rigueur de sa politique de trésorerie, de la solidité de ses financements institutionnels et de l'apport du réseau des caisses. Le financement de gros à court terme sert à financer les actifs très liquides tandis que le financement de gros à long terme sert principalement à financer les actifs moins liquides et à soutenir des réserves d'actifs liquides.

En vue de tirer parti d'un financement à long terme au coût le plus avantageux sur le marché, la Fédération maintient sa présence dans le marché de la titrisation de créances hypothécaires garanties par le gouvernement fédéral dans le cadre du Programme des titres hypothécaires émis aux termes de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH). De plus, pour s'assurer un financement stable, elle diversifie ses sources provenant des marchés institutionnels. Ainsi, elle a régulièrement recours au marché des capitaux lorsque les conditions sont favorables et procède, au besoin, à des émissions publiques et privées de billets à terme sur les marchés canadien, américain et européen.

Les principaux programmes utilisés actuellement par la Fédération sont les suivants :

Tableau 32 – Principaux programmes de financement
Au 31 décembre 2017

Programmes de financement	Montant maximal autorisé
Billets à moyen terme (canadiens)	**7 milliards de dollars**
Obligations sécurisées (multidevises)	**10 milliards de dollars**[1]
Billets à court terme (européens)	**3 milliards d'euros**
Billets à court terme (américains)	**15 milliards de dollars américains**
Billets à moyen terme (multidevises)	**7 milliards d'euros**

[1] Le montant maximal autorisé couvre le Programme d'obligations sécurisées structuré et le Programme d'obligations sécurisées législatif de la Fédération.

Le tableau suivant représente les durées à l'échéance résiduelle du financement de gros.

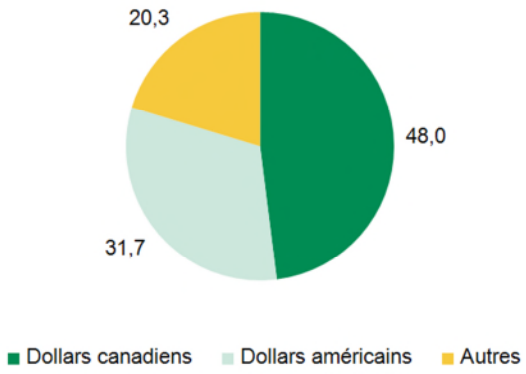
Tableau 33 – Durées à l'échéance résiduelle du financement de gros
Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2017								2016
	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 12 mois	Total – Moins de 1 an	De 1 à 2 ans	Plus de 2 ans	Total	Total
Billets à escompte au porteur	2 011 $	757 $	17 $	17 $	2 802 $	- $	- $	2 802 $	1 908 $
Papier commercial	3 856	2 614	1 101	1 705	9 276	-	-	9 276	5 842
Billets à moyen terme	2 764	-	-	1 249	4 013	688	6 329	11 030	10 938
Titrisation de créances hypothécaires	-	383	556	814	1 753	1 631	5 780	9 164	8 009
Obligations sécurisées	-	-	-	-	-	3 012	1 505	4 517	6 255
Obligations subordonnées	-	-	-	-	-	-	1 388	1 388	1 378
Total	8 631 $	3 754 $	1 674 $	3 785 $	17 844 $	5 331 $	15 002 $	38 177 $	34 330 $
dont :									
Garantis	- $	383 $	556 $	814 $	1 753 $	4 643 $	8 673 $	15 069 $	15 642 $
Non garantis	8 631	3 371	1 118	2 971	16 091	688	6 329	23 108	18 688

L'ensemble du financement de gros de la Fédération présenté dans le tableau ci-dessus a été effectué par la Fédération, à l'exception des obligations subordonnées qui ont été émises par Capital Desjardins inc. Le total du financement de gros a augmenté de 3,8 G$ par rapport au 31 décembre 2016. Cette hausse est principalement attribuable à l'augmentation du papier commercial.

De plus, la Fédération diversifie ses sources de financement afin de limiter sa dépendance à une devise. Le graphique « Financement de gros par devises » présente la répartition des emprunts sur les marchés et des obligations subordonnées par devises. Ces fonds sont principalement obtenus par l'intermédiaire de billets à court et à moyen termes, de la titrisation de créances hypothécaires et des obligations sécurisées et subordonnées.

Financement de gros par devises
Au 31 décembre 2017
(en %)



La Fédération a par ailleurs participé à de nouvelles émissions dans le cadre du Programme des titres hypothécaires LNH, avec une participation totale de 2,4 G$ pour l'exercice. Durant la même période, elle a également procédé à deux émissions d'un montant total de 1,9 G$ par l'entremise de son programme de billets à moyen terme canadiens et à une émission d'un montant de 300 M$ US par l'entremise de son programme de billets à moyen terme multidevises. Soulignons par ailleurs que le 31 octobre 2017, la Fédération a procédé à une nouvelle émission aux États-Unis d'un montant de 1,5 G$ US par l'entremise de son programme de billets à moyen terme multidevises.

L'encours des émissions effectuées dans le cadre de programmes de financement à moyen terme de la Fédération s'élevait à 24,7 G$ au 31 décembre 2017, comparativement à 25,2 G$ au 31 décembre 2016. L'encours de ces émissions est présenté au bilan consolidé, au poste « Dépôts – Entreprises et gouvernements ». Quant à Capital Desjardins inc., l'encours de ses obligations de premier rang totalisait 1,4 G$ au 31 décembre 2017, soit le même montant qu'au 31 décembre 2016. De plus, afin de compléter son financement et d'augmenter la base de son capital, le Mouvement Desjardins, par l'entremise de la Fédération, a émis, en 2017, des parts de capital F pour un produit net des frais d'émission de 249 M$ ainsi que des parts de capital F d'une valeur de 125 M$ pour le paiement d'intérêts lorsque le détenteur a fait le choix de recevoir la rémunération en parts de capital F.

L'ensemble de ces transactions a permis de répondre adéquatement aux besoins de liquidités du Mouvement Desjardins, de diversifier encore mieux ses sources de financement et d'en allonger davantage le terme moyen.

COTES DE CRÉDIT DES TITRES ÉMIS

Les cotes de crédit du Mouvement Desjardins ont une incidence sur sa capacité à accéder aux sources de financement auprès des marchés financiers de même que sur les conditions de ce financement. Elles sont également un élément considéré lors de certaines opérations du Mouvement impliquant des contreparties.

Les agences de notation attribuent les cotes de crédit et les perspectives qui s'y rattachent en fonction de leur méthodologie qui comprend plusieurs critères d'analyse, dont des facteurs qui ne sont pas sous le contrôle du Mouvement. Les agences évaluent le Mouvement Desjardins sur une base cumulée et reconnaissent sa capitalisation, la constance de sa performance financière, ses importantes parts de marché au Québec et la qualité de ses actifs. Par conséquent, les cotes de crédit de la Fédération, émetteur pleinement assujetti, et de Capital Desjardins inc., émetteur assujetti émergent, sont adossées à la solidité financière du Mouvement.

Au cours de 2017, les cotes de crédit et les perspectives attribuées aux titres du Mouvement Desjardins sont demeurées inchangées et ont été confirmées par les agences de notation Moody's, Standard & Poor's (S&P), DBRS et Fitch.

Par ailleurs, le 10 mai 2017, l'agence de notation Moody's a abaissé d'un cran la cote de la dette à long terme des six grandes banques canadiennes, en indiquant notamment qu'une augmentation de la dette du secteur privé pourrait affecter la qualité des actifs et la rentabilité des banques canadiennes. Dans son communiqué, Moody's a toutefois confirmé les cotes de crédit du Mouvement Desjardins puisqu'elle considère que les activités de ce dernier sont moins exposées à ces risques.

Les perspectives assignées aux cotes du Mouvement Desjardins par S&P et Fitch sont stables, alors que celles apposées par DBRS et Moody's au Mouvement et à plusieurs grandes banques canadiennes demeurent négatives, depuis le 20 mai 2015 pour DBRS et le 11 juin 2014 pour Moody's. La perspective attribuée aux cotes de Capital Desjardins inc. par Moody's demeure toutefois stable. DBRS et Moody's expliquent leur décision d'apposer une perspective négative aux cotes du Mouvement et à celles de plusieurs grandes banques canadiennes par l'incertitude entourant le maintien du soutien gouvernemental aux institutions financières d'importance systémique relativement au régime de recapitalisation interne proposé par le gouvernement canadien.

La Fédération et Capital Desjardins inc. bénéficient de cotes de crédit de première qualité qui figurent parmi les meilleures des grandes institutions bancaires canadiennes et internationales.

Tableau 34 – Cotes de crédit des titres émis

	DBRS	STANDARD & POOR'S	MOODY'S	FITCH
Fédération des caisses Desjardins du Québec				
Court terme	R-1 (élevé)	A-1	P-1	F1+
Moyen et long termes de premier rang	AA	A+	Aa2	AA-
Capital Desjardins inc.				
Moyen et long termes de premier rang	AA (faible)	A	A2	A+

Le Mouvement surveille régulièrement le niveau d'obligations additionnelles que ses contreparties exigeraient en cas de baisse des cotes de crédit de la Fédération et de Capital Desjardins inc. Ce suivi permet au Mouvement d'évaluer l'incidence d'une telle baisse sur sa capacité de financement, d'effectuer des transactions dans le cours normal de ses activités et de s'assurer qu'il détient les actifs liquides et les sûretés additionnelles pour s'acquitter de ses obligations. Actuellement, le Mouvement n'a pas l'obligation de fournir des garanties supplémentaires dans l'éventualité où sa cote de crédit serait abaissée de trois niveaux par une ou plusieurs agences de notation.

ÉCHÉANCES CONTRACTUELLES DES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Le tableau 35 présente les actifs et les passifs inscrits au bilan consolidé et les engagements hors bilan à la valeur comptable et répartis selon leurs échéances contractuelles résiduelles. La répartition des échéances constitue une source de renseignements à l'égard du risque de liquidité et de financement, mais elle diffère de l'analyse effectuée par la Fédération pour déterminer l'échéance attendue de ces éléments aux fins de la gestion du risque de liquidité. Plusieurs facteurs autres que les échéances contractuelles sont pris en considération pour évaluer les flux monétaires futurs prévus et le risque de liquidité.

La valeur des engagements de crédit présentés dans ce tableau représente le montant maximal de crédit additionnel que la Fédération pourrait être obligée de consentir si les engagements sont entièrement utilisés. La valeur des garanties et lettres de soutien correspond aux sorties maximales de fonds que la Fédération pourrait devoir effectuer en cas de défaillance complète des parties aux garanties, sans tenir compte des recouvrements possibles. Ces engagements et garanties ne représentent pas nécessairement les besoins de liquidités futurs, car une partie importante de ces instruments expireront ou seront résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds.

Le tableau suivant présente dorénavant les échéances contractuelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan conformément aux recommandations de l'EDTF aux fins de comparaison avec les autres institutions financières. La note complémentaire 15 « Passifs des contrats d'assurance » fournit des renseignements supplémentaires sur les échéances contractuelles des provisions techniques et des provisions pour sinistres et frais de règlement.

Tableau 35 – Échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan*
Au 31 décembre 2017

(en millions de dollars)	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	Total
Actif										
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	1 343 $	378 $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	10 $	1 731 $
Valeurs mobilières										
Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat[1]	45	541	1 152	835	2 112	2 195	7 181	15 881	1 712	31 654
Titres disponibles à la vente[1]	2 361	515	815	299	265	1 098	3 957	2 663	3 277	15 250
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	8 982	257	123	15	-	-	-	-	-	9 377
Prêts										
Hypothécaires résidentiels[2]	39	49	227	93	120	505	1 934	1 350	6	4 323
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers[2]	41	84	196	209	273	1 128	4 473	4 472	6 671	17 547
Aux entreprises et aux gouvernements[2]	6 579	2 364	1 270	1 378	1 465	5 432	8 753	3 318	6 453	37 012
Provision pour pertes sur prêts	-	-	-	-	-	-	-	-	(198)	(198)
Actif net des fonds distincts	-	-	-	-	-	-	-	-	13 379	13 379
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	31	-	-	-	-	-	-	-	-	31
Primes à recevoir	173	62	13	3	-	-	-	-	1 847	2 098
Instruments financiers dérivés	99	115	174	159	162	699	2 228	136	-	3 772
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	1 519	3	-	-	-	(8)	-	-	49	1 563
Actifs de réassurance	35	71	72	63	60	213	423	1 038	227	2 202
Immeubles de placement	-	-	-	-	-	-	-	-	817	817
Immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-	-	-	780	780
Goodwill	-	-	-	-	-	-	-	-	121	121
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-	-	-	466	466
Actifs d'impôt différé	-	-	-	-	-	-	-	-	746	746
Autres actifs	443	68	109	2	5	8	21	-	1 532	2 188
Actifs du groupe destiné à être cédé	-	-	-	-	-	-	-	-	881	881
Total de l'actif	21 690 $	4 507 $	4 151 $	3 056 $	4 462 $	11 270 $	28 970 $	28 858 $	38 776 $	145 740 $

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 84.

Tableau 35 – Échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan (suite)*
Au 31 décembre 2017

(en millions de dollars)	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	Total
Passif et capitaux propres										
Dépôts										
Particuliers[3]	42 $	75 $	122 $	72 $	76 $	237 $	526 $	3 $	3 200 $	4 353 $
Entreprises et gouvernements[3]	9 246	3 768	1 703	1 653	2 134	5 383	12 019	1 602	3 455	40 963
Institutions de dépôts[3]	685	192	279	186	200	687	1 840	6	2 758	6 833
Acceptations	31	-	-	-	-	-	-	-	-	31
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert[4]	155	595	114	108	21	1 366	2 225	4 526	2	9 112
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	10 062	-	-	-	-	-	-	-	-	10 062
Instruments financiers dérivés	156	126	191	172	166	558	2 166	142	-	3 677
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	2 628	1	-	-	-	-	-	-	1 618	4 247
Passifs des contrats d'assurance	412	732	897	834	766	1 885	4 121	16 379	2 274	28 300
Passif net des fonds distincts	-	-	-	-	-	-	-	-	13 354	13 354
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	-	-	-	-	-	-	-	-	1 741	1 741
Passifs d'impôt différé	-	-	-	-	-	-	-	-	204	204
Autres passifs	1 923	427	347	8	9	60	81	741	1 198	4 794
Passifs du groupe destiné à être cédé	-	-	-	-	-	-	-	-	662	662
Obligations subordonnées	-	-	-	-	-	-	898	490	-	1 388
Total des capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	16 019	16 019
Total du passif et des capitaux propres	25 340 $	5 916 $	3 653 $	3 033 $	3 372 $	10 176 $	23 876 $	23 889 $	46 485 $	145 740 $
Engagements hors bilan										
Engagements de crédit[5]	3 569 $	110 $	149 $	225 $	397 $	2 957 $	7 031 $	243 $	80 604 $	95 285 $
Engagements d'indemnisation liés aux prêts de valeurs	-	-	-	-	-	-	-	-	2 024	2 024
Engagements en vertu de contrats de location	4	7	11	11	11	41	102	212	-	399
Lettres de crédit documentaire	-	-	-	-	1	-	-	-	-	1
Garanties et lettres de crédit de soutien	38	70	37	201	226	-	13	78	4	667
Swaps sur défaillance de crédit	-	-	-	-	-	-	540	-	-	540

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 84.

Tableau 35 – Échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan (suite)*
Au 31 décembre 2016[6]

(en millions de dollars)	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	Total
Actif										
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	968 $	241 $	3 $	- $	- $	- $	- $	- $	- $	1 212 $
Valeurs mobilières										
Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat[1]	818	317	1 094	577	1 263	2 564	7 410	15 566	1 396	31 005
Titres disponibles à la vente[1]	358	321	601	153	344	2 088	4 311	2 656	3 100	13 932
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	7 649	64	-	-	-	-	-	-	-	7 713
Prêts										
Hypothécaires résidentiels[2]	18	36	103	105	61	541	1 311	1 311	-	3 486
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers[2]	46	71	158	171	251	1 183	4 061	3 622	6 157	15 720
Aux entreprises et aux gouvernements[2]	5 273	1 484	786	1 013	1 146	5 303	11 203	2 609	4 599	33 416
Provision pour pertes sur prêts	-	-	-	-	-	-	-	-	(192)	(192)
Actif net des fonds distincts	-	-	-	-	-	-	-	-	11 965	11 965
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	7	4	-	-	-	-	-	-	-	11
Primes à recevoir	168	60	12	2	-	-	-	-	1 719	1 961
Instruments financiers dérivés	74	698	157	413	415	637	1 288	24	-	3 706
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	1 895	4	3	-	-	-	-	-	639	2 541
Actifs de réassurance	39	78	72	60	56	190	454	1 072	561	2 582
Immeubles de placement	-	-	-	-	-	-	-	-	806	806
Immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-	-	-	769	769
Goodwill	-	-	-	-	-	-	-	-	471	471
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-	-	-	690	690
Actifs d'impôt différé	-	-	-	-	-	-	-	-	724	724
Autres actifs	327	88	129	18	11	14	32	9	1 512	2 140
Total de l'actif	17 640 $	3 466 $	3 118 $	2 512 $	3 547 $	12 520 $	30 070 $	26 869 $	34 916 $	134 658 $

Pour les notes de bas de tableau, se reporter à la page 84.

Tableau 35 – Échéances contractuelles résiduelles des éléments du bilan et des engagements hors bilan (suite)*

Au 31 décembre 2016[6]

(en millions de dollars)	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Sans échéance précise	Total
Passif et capitaux propres										
Dépôts										
Particuliers[3]	20 $	27 $	33 $	40 $	94 $	337 $	583 $	1 $	2 682 $	3 817 $
Entreprises et gouvernements[3]	5 065	5 916	704	3 080	1 263	5 794	11 380	935	2 643	36 780
Institutions de dépôts[3]	214	226	378	233	248	832	1 508	4	2 662	6 305
Acceptations	7	4	-	-	-	-	-	-	-	11
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert[4]	418	62	315	92	-	1 012	2 208	4 089	-	8 196
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	9 870	-	-	-	-	-	-	-	-	9 870
Instruments financiers dérivés	57	90	120	144	145	634	1 305	45	-	2 540
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	2 399	4	-	-	-	-	-	-	2 256	4 659
Passifs des contrats d'assurance	406	717	873	783	792	1 917	4 292	15 581	2 132	27 493
Passif net des fonds distincts	-	-	-	-	-	-	-	-	11 957	11 957
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	-	-	-	-	-	-	-	-	1 478	1 478
Passifs d'impôt différé	-	-	-	-	-	-	-	-	247	247
Autres passifs	1 261	796	325	9	20	75	141	43	2 577	5 247
Obligations subordonnées	-	-	-	-	-	-	1 378	-	-	1 378
Total des capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	14 680	14 680
Total du passif et des capitaux propres	19 717 $	7 842 $	2 748 $	4 381 $	2 562 $	10 601 $	22 795 $	20 698 $	43 314 $	134 658 $
Engagements hors bilan										
Engagements de crédit[5]	3 591 $	340 $	388 $	816 $	595 $	2 438 $	6 165 $	256 $	73 366 $	87 955 $
Engagements d'indemnisation liés aux prêts de valeurs	-	-	-	-	-	-	-	-	1 772	1 772
Engagements en vertu de contrats de location	4	7	12	12	11	35	81	92	-	254
Lettres de crédit documentaire	-	1	3	-	1	-	-	-	-	5
Garanties et lettres de crédit de soutien	54	104	137	92	185	24	4	73	3	676
Swaps sur défaillance de crédit	-	-	-	-	-	-	644	-	-	644

(1) Les titres de participation sont classés dans la colonne « Sans échéance précise ».
(2) Les montants remboursables sur demande ainsi que les prêts douteux sont classés dans la colonne « Sans échéance précise ».
(3) Les dépôts remboursables à vue ou avec préavis sont considérés comme étant sans échéance précise.
(4) Les montants sont présentés selon l'échéance contractuelle restante du titre sous-jacent.
(5) Comprend les marges de crédit personnelles, les marges de crédit garanties par un bien immobilier et les marges sur cartes de crédit pour lesquelles les montants d'engagement sont révocables sans condition en tout temps à la discrétion de la Fédération.
(6) Les données de 2016 ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel correspond au risque d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des processus, à des personnes, à des systèmes internes ou à des événements extérieurs se soldant par des pertes, par la non-atteinte des objectifs ou par des conséquences négatives sur la réputation.

Le risque opérationnel est inhérent à toutes les activités du Mouvement Desjardins, y compris les pratiques de gestion et de contrôle des autres domaines de risque (crédit, marché, liquidité, etc.), ainsi qu'aux activités imparties. Ce risque peut entraîner des pertes découlant principalement de vols et de fraudes, de dommages aux actifs corporels, d'actes non conformes à la réglementation ou à la législation, de dysfonctionnements des systèmes, d'accès non autorisés aux systèmes informatiques, de cybermenaces ainsi que de problèmes ou d'erreurs dans la gestion des processus. Afin de maintenir ce risque à un niveau acceptable, un cadre de gestion du risque opérationnel a été élaboré et déployé à l'échelle de l'organisation. Ce cadre comprend les pratiques usuelles qui permettent une saine gestion des opérations et s'appuie sur le modèle des trois lignes de défense en définissant clairement les rôles et responsabilités liés à la gestion des opérations et des risques.

CADRE DE GESTION DU RISQUE OPÉRATIONNEL

Le cadre de gestion du risque opérationnel permet d'assurer l'identification, la mesure, l'atténuation et le suivi de ce risque ainsi que l'intervention et la communication le concernant, conformément à l'appétit pour ce risque de même qu'aux encadrements adoptés par le conseil d'administration. Il est appuyé par des principes directeurs qui établissent les fondements de la gestion du risque opérationnel. Parallèlement, le cadre de gestion du risque opérationnel fait le lien avec les autres domaines de risque.

Ce cadre est révisé annuellement afin d'assurer son adéquation et sa pertinence en fonction du profil de risque du Mouvement et de l'évolution des pratiques de l'industrie.

GOUVERNANCE

La gouvernance en matière de gestion des risques met l'accent sur l'imputabilité et l'encadrement efficace du risque. Le risque opérationnel est régi par un ensemble de politiques, de directives et de règles. Ces encadrements sont révisés périodiquement afin d'assurer leur cohérence avec le Cadre de gestion intégrée des risques approuvé par le conseil d'administration.

Une reddition de comptes est effectuée régulièrement aux comités encadrant la gestion des risques afin de permettre à leurs membres d'apprécier l'exposition au risque opérationnel du Mouvement.

Approches d'identification, d'évaluation et de suivi du risque opérationnel

En ce qui a trait au cadre de gestion du risque opérationnel, le tableau suivant illustre les méthodes et les outils permettant d'identifier, d'évaluer et de suivre le risque opérationnel.

	Description
Identification et mesure des risques	Un inventaire standard des risques opérationnels auxquels le Mouvement est exposé a été établi et sert de base pour déterminer les risques opérationnels les plus importants et pour évaluer l'efficacité des mesures d'atténuation en place pour les réduire. Les évaluations des risques et des contrôles, qui sont effectuées sur une base périodique, peuvent être liées à des projets, des produits, des systèmes, des processus et des activités ainsi qu'à des initiatives stratégiques et à de nouveaux produits d'importance. La considération des événements internes et externes (pertes, constats d'audit, etc.) fait partie intégrante de ces évaluations. Lorsque les résultats démontrent une exposition aux risques opérationnels supérieure au niveau de tolérance établi, des plans d'action sont élaborés afin de ramener l'exposition à un niveau acceptable.
Collecte de données sur les pertes opérationnelles	La collecte de données internes sur les pertes opérationnelles permet de répertorier et de quantifier les pertes selon des seuils déterminés. Les pertes opérationnelles sont recensées dans des bases de données. Des analyses permettent de mieux comprendre les causes, de déterminer les tendances et d'instaurer des mesures correctives lorsqu'elles sont requises. De plus, une vigie externe des événements de risques opérationnels survenus dans l'industrie est effectuée afin de détecter des risques potentiels ou émergents et de rehausser la gestion des risques au sein du Mouvement, le cas échéant. Les principales tendances dégagées lors de l'analyse des pertes opérationnelles sont communiquées régulièrement aux divers comités lors de la reddition de comptes. Au cours de l'exercice 2017, les pertes opérationnelles étaient cohérentes avec les balises d'appétit au risque établies par la haute direction et le conseil d'administration. Les passifs éventuels, y compris l'incidence des litiges, sont présentés à la note complémentaire 28 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers consolidés.
Indicateurs de risques clés	Afin de suivre leur profil de risque et l'évolution de celui-ci, les secteurs d'activité et fonctions de soutien établissent des indicateurs de risque opérationnel leur permettant de suivre de façon proactive l'accroissement de leur niveau d'exposition aux risques les plus importants et d'agir relativement à ces risques lorsque le seuil de tolérance est atteint.

	Description
Programmes spécialisés d'évaluation des risques	Certains programmes, qui relèvent de groupes spécialisés, agissent en complémentarité au cadre de gestion du risque opérationnel. Ces programmes encadrent des risques spécifiques et les suivent au moyen de leurs mécanismes de surveillance. Il en est ainsi pour les programmes suivants : - gestion des risques liés à l'information financière; - gestion des risques technologiques; - gestion des risques de continuité des affaires; - gestion des risques liés à l'impartition; - gestion des risques liés à la criminalité financière; - gestion des risques réglementaires; - gestion des risques liés à la gouvernance et à qualité des données.
Programmes de partage des risques programmes d'assurance	Le Mouvement s'est doté de programmes d'assurances lui assurant une protection additionnelle contre les pertes opérationnelles importantes. Ces programmes offrent des protections selon les besoins des secteurs d'activité, la tolérance aux risques de l'institution ainsi que les risques émergents sur le marché.
Calcul des fonds propres exposés au risque opérationnel	Depuis le deuxième trimestre de 2017, le Mouvement Desjardins utilise l'approche standard pour calculer son risque opérationnel sous forme de fonds propres réglementaires au titre du risque opérationnel.

Risque d'assurance

Le risque d'assurance correspond à l'incertitude quant au fait que les événements puissent survenir différemment des hypothèses utilisées lors de la conception, de la tarification ou de l'évaluation des réserves actuarielles des produits d'assurance, et qui puissent avoir des répercussions sur leur rentabilité.

Le Mouvement est exposé au risque d'assurance dans le cadre de ses activités d'assurance de personnes et d'assurance de dommages.

Le risque d'assurance des filiales d'assurance de personnes est constitué des éléments suivants :
- risque de mortalité : perte potentielle résultant d'une augmentation du taux de mortalité des assurés;
- risque de longévité : perte potentielle résultant d'une augmentation de l'espérance de vie des assurés;
- risque de morbidité/invalidité : perte potentielle résultant d'une dégradation de l'état de santé des assurés;
- risque de comportement des détenteurs de police : perte potentielle résultant de comportements défavorables des détenteurs de polices en regard du maintien en vigueur de leur contrat ou de l'exercice de toute option prévue aux contrats;
- risque de dépenses : perte potentielle résultant d'une augmentation du niveau de dépenses.

Le risque d'assurance des filiales d'assurance de dommages est quant à lui composé des éléments suivants :
- risque de souscription : perte potentielle résultant d'une augmentation de la fréquence ou de la sévérité des sinistres (ex. : incendies, vols, dégâts d'eau, vandalisme) couverts par les produits d'assurance offerts. Ces derniers couvrent principalement les dommages physiques à des biens, les dommages corporels et les responsabilités des assurés (civile, juridique, etc.);
- risque de catastrophes : perte potentielle liée à une augmentation de la fréquence ou de la sévérité des catastrophes couvertes par les polices d'assurance;
- risque de réserve : perte potentielle résultant d'une insuffisance dans les provisions ou les réserves actuarielles.

L'identification, l'évaluation et l'atténuation des risques associés aux nouveaux produits d'assurance et aux modifications apportées aux produits existants passent par un processus rigoureux d'approbation des produits. Dans les filiales d'assurance, l'ensemble des risques, y compris le risque d'assurance, est géré conformément à leur Politique de gestion intégrée des risques, qui est établie en cohérence avec le Cadre de gestion intégrée des risques du Mouvement. Le processus de mise en registre des risques découlant de cette politique permet, d'une part, d'identifier tous les risques susceptibles d'affecter la filiale visée et devant faire l'objet d'une gouvernance et d'un encadrement, et d'autre part, de maintenir un registre de tous ces risques et de les évaluer avec une méthode appropriée.

Les filiales sont imputables du risque qu'elles génèrent, y compris le risque d'assurance. Chacune d'elles dispose d'une structure de gouvernance qui lui est propre. Le risque d'assurance est encadré par plusieurs politiques qui établissent clairement les rôles et les responsabilités des différents intervenants concernés et leur permettent de respecter les différentes lignes directrices émises par les autorités réglementaires. Les filiales disposent également d'une infrastructure robuste comprenant les outils appropriés pour assurer la disponibilité, l'intégrité, l'intégralité et l'agrégation de toutes les données nécessaires à une saine gestion du risque d'assurance.

Le risque d'assurance découle de la possibilité que les prévisions relatives à de nombreux facteurs nécessaires à l'établissement des primes, y compris le rendement futur des placements, les résultats techniques en matière de sinistralité, de mortalité et de morbidité ainsi que les charges administratives, soient inexactes. Ces prévisions sont essentiellement basées sur des hypothèses actuarielles qui doivent être conformes aux normes de pratiques en vigueur au Canada. Les filiales d'assurance adoptent aussi des normes et des politiques de tarification strictes et effectuent des études d'expérience afin de comparer leurs prévisions avec leurs résultats réels. La conception et la tarification des produits d'assurance sont révisées sur une base régulière. Par ailleurs, un certain nombre de produits permettent un rajustement des prix en fonction de la réalisation ou non des prévisions.

De plus, les filiales ont recours à des ententes de réassurance qui varient selon la nature des activités afin de limiter leurs pertes et elles souscrivent une protection additionnelle de réassurance à l'égard des événements catastrophiques de grande envergure.

Dans le but de réduire le risque afférent à la réassurance, les filiales d'assurance font affaire avec de nombreux réassureurs qui satisfont à des critères de solidité financière et qui sont en grande partie assujettis aux mêmes organismes de réglementation qu'elles. De telles ententes de réassurance n'ont pas pour effet de libérer les filiales de leurs obligations envers les titulaires de police, mais plutôt d'atténuer les risques auxquels elles sont exposées.

Les filiales respectent les normes de saines pratiques de gestion établies par les organismes de réglementation qui les régissent et se soumettent à divers exercices visant à tester leur solidité financière selon des scénarios défavorables ainsi que l'effet de ces scénarios sur leur ratio de capitalisation. Parmi ces exercices se trouvent des simulations de crise, y compris les scénarios de crise standardisés requis ponctuellement par les autorités réglementaires, ainsi que l'examen dynamique de suffisance du capital. Les résultats de ces tests ont démontré que le capital est adéquat dans chacun des cas.

Chaque filiale des secteurs d'assurance fournit des évaluations et des rapports indépendants sur son exposition aux différents risques à son conseil d'administration ainsi qu'aux instances du Mouvement Desjardins. Cette reddition de comptes porte notamment sur l'évolution des risques importants et l'efficacité des procédures en place pour les mitiger, les résultats des analyses de risque et les principales hypothèses et constatations issues des simulations de crise.

Les activités propres aux filiales d'assurance les exposent, en plus du risque d'assurance, à d'autres types de risques, notamment aux risques identifiés à la note complémentaire 15 « Passifs des contrats d'assurance » des états financiers consolidés ainsi qu'à d'autres facteurs de risque identifiés à la section 4.1 « Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs ».

Risque stratégique

Le risque stratégique correspond au risque de subir une perte attribuable à l'incapacité de s'adapter à l'évolution de l'environnement en raison d'un défaut d'agir, de choix stratégiques inadéquats ou de l'incapacité d'assurer la mise en œuvre efficace des stratégies.

Il appartient d'abord à la haute direction et au conseil d'administration d'aborder et de définir les orientations stratégiques du Mouvement Desjardins en considérant l'appétit pour le risque, selon les mécanismes de consultation qui lui sont propres, et de suivre leur évolution. Les événements susceptibles de compromettre l'atteinte des objectifs stratégiques du Mouvement font l'objet d'un suivi systématique et périodique par ses dirigeants et sa haute direction. À cet égard, les secteurs d'activité et les fonctions de soutien identifient et évaluent périodiquement les événements et risques susceptibles d'entraver l'atteinte des objectifs stratégiques et ils font rapport à ce sujet aux instances appropriées.

Les différents projets de développement organisationnel sont évalués à la lumière du cadre d'appétit pour le risque de l'organisation, afin de s'assurer que ces initiatives sont alignées sur le plan stratégique de l'organisation. De plus, ce plan est actualisé annuellement afin de tenir compte de l'évolution du marché, notamment des grandes tendances de l'industrie et des mesures prises par les concurrents.

Risque de réputation

Le risque de réputation correspond au risque qu'une perception négative des parties prenantes, fondée ou non, concernant les pratiques, les actions ou l'inaction du Mouvement Desjardins puisse avoir une incidence défavorable sur ses revenus et ses fonds propres ainsi que sur la confiance envers le Mouvement Desjardins.

La réputation est d'une importance fondamentale et le risque qui lui est associé ne peut être géré indépendamment des autres risques. La gestion du risque de réputation dans tous les secteurs d'activité est donc une préoccupation constante pour le Mouvement Desjardins. À cet égard, ce dernier vise à ce que l'ensemble des employés soient sensibilisés en tout temps aux répercussions possibles de leurs actions sur sa réputation et son image. Le Mouvement Desjardins considère qu'il est essentiel de favoriser une approche proactive de gestion des risques dans laquelle l'intégrité et l'éthique sont des valeurs fondamentales.

Le Mouvement Desjardins a défini un cadre de gestion ainsi que les rôles et les responsabilités à l'égard du risque de réputation. Cet encadrement s'ajoute aux divers mécanismes déjà en place pour identifier, mesurer et encadrer ce risque, notamment les initiatives de gestion du risque opérationnel mentionnées précédemment, le programme de conformité réglementaire, les règles de déontologie et l'évaluation du risque de réputation dans le cadre de nouvelles initiatives ou du lancement de nouveaux produits. Tous ces aspects visent à favoriser une saine gestion de ce risque. Il revient à l'ensemble des dirigeants et des employés d'exercer leurs activités conformément à ces principes et aux valeurs du Mouvement Desjardins.

Risque lié aux régimes de retraite

Le risque lié aux régimes de retraite correspond au risque de pertes résultant des engagements pris par le Mouvement Desjardins au profit de ses employés en matière de régimes de retraite. Ce risque découle essentiellement des risques de taux, de prix, de change et de longévité.

Le principal régime de retraite de l'organisation est le Régime de rentes du Mouvement Desjardins (RRMD). La Fédération, par l'intermédiaire de son conseil d'administration, est le promoteur du RRMD et, à ce titre, elle agit comme représentant de tous les employeurs du Mouvement Desjardins. Quant au comité de retraite du Mouvement Desjardins (CRMD), qui est formé de membres du conseil d'administration de la Fédération et de représentants des participants actifs et des retraités, il est l'administrateur du RRMD. Il est responsable de la gestion des actifs de la caisse de retraite et de l'administration des prestations promises par le régime. Il voit à l'application des règles prévues dans ce dernier et s'assure du respect des lois. Il doit notamment s'assurer de la saine gouvernance du régime. À cet égard, il s'est doté de politiques et d'un règlement interne, comme l'exige la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite.*

Afin de bien gérer les risques du RRMD, le CRMD a mis en place un comité consultatif sur la gestion des risques. Sous la responsabilité du CRMD, ce comité consultatif a le mandat d'analyser les principaux risques associés à la gestion des activités du RRMD. Pour ce faire, il revoit annuellement le profil de risque intégré et la stratégie de répartition des actifs. Il émet également des opinions sur les nouveaux investissements qui sont transmises au comité de placement. Par ailleurs, un tableau de bord de la gestion des risques du RRMD est mis à jour trimestriellement. Ce tableau est composé d'indicateurs sur les risques identifiés dans le profil.

Risque environnemental

Le risque environnemental correspond au risque que le Mouvement Desjardins subisse des pertes financières, opérationnelles ou de réputation résultant des impacts ou de problèmes d'ordre environnemental, que ceux-ci découlent de ses activités relatives au crédit, à l'investissement ou à ses opérations.

Aux pertes financières potentielles pouvant être engendrées par une mauvaise gestion de ce risque s'ajoute notamment un accroissement du risque de crédit découlant d'une perte de valeur des actifs pris en garantie. Étant donné la nature de leurs activités, les filiales d'assurance de dommages du Mouvement sont aussi particulièrement exposées aux catastrophes et aux changements climatiques, qui sont définis à la section 4.1 « Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs ». Également, les relations d'affaires avec des entités dont les activités sont susceptibles de faire l'objet d'enjeux sociaux ou environnementaux peuvent engendrer un risque de réputation.

Le risque environnemental fait partie intégrante du Cadre de gestion intégrée des risques du Mouvement Desjardins. En décembre 2017, le Mouvement Desjardins a annoncé l'implantation de quatre pratiques de gestion qui visent à renforcer à court terme l'atténuation du risque environnemental et à concrétiser l'appui du Mouvement Desjardins dans la réduction de son empreinte carbone :

- compensation de ses émissions de gaz à effet de serre générés par ses activités;
- pour ses propres placements, concentration de ses investissements directs en infrastructures énergétiques dans les énergies renouvelables. Le Régime de rentes du Mouvement Desjardins a pris ce même engagement;
- pour ses propres placements, réduction de 25 % de son empreinte carbone d'ici 2020 en ce qui concerne ses portefeuilles investis dans les marchés publics par rapport aux indices de référence;
- intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans ses décisions d'affaires (financement, investissement, placement et assurances). Des outils sont en cours de développement pour soutenir les équipes dans l'implantation graduelle de ce positionnement, l'objectif recherché en étant un de cohérence pour l'ensemble de l'organisation.

Compte tenu du fait que le développement durable est considéré comme un risque stratégique pour le Mouvement Desjardins, celui-ci s'est doté d'une politique d'encadrement pour l'ensemble de ses activités et a intégré des orientations pour soutenir le développement d'une économie durable et responsable dans son plan stratégique ainsi que dans la gestion de sa performance, notamment par la détermination de cibles en lien avec la réduction de son empreinte carbone, et par l'intégration graduelle de celles-ci aux objectifs de performance. Il poursuit également le développement novateur de produits et services axés sur le développement durable à l'intention de ses membres et clients. La reddition de comptes afférente est produite annuellement dans son rapport de responsabilité sociale et coopérative sur la base des indicateurs de la Global Reporting Initiative (GRI). D'ailleurs, conformément à la GRI-G4, le Mouvement Desjardins a consulté, sur ses priorités en développement durable, plusieurs parties prenantes, notamment des employés, des membres dirigeants (incluant des membre du Comité aviseur jeunesse), des directeurs généraux de caisses et des directeurs de centres Desjardins Entreprises, des représentants du milieu des affaires, des organismes provenant de la société civile, des représentants d'autorités publiques, des membres de la haute direction et des membres du conseil d'administration. De plus, le Mouvement Desjardins actualise périodiquement l'analyse des risques que représentent les changements climatiques pour ses activités et communique annuellement sa stratégie et sa gestion des risques relatifs aux changements climatiques au CDP (anciennement nommé Carbon Disclosure Project). En 2017, cet organisme lui a attribué la cote B, au-dessus de la moyenne sectorielle de C, ce qui démontre clairement que ses actions portent leurs fruits.

Risque lié à l'environnement réglementaire et juridique

Le risque lié à l'environnement réglementaire et juridique correspond au risque découlant du non-respect par le Mouvement Desjardins des lois, de la réglementation, des normes et des pratiques en vigueur là où le Mouvement exerce ses activités ainsi que de ses différents codes de conduite internes et de ses engagements contractuels, et pouvant engendrer des conséquences se traduisant, notamment, par une perte financière, une imposition de sanctions, une atteinte à sa réputation, des recours ou une surveillance accrue de la part des autorités réglementaires.

Le risque lié à l'environnement réglementaire et juridique englobe, entre autres, l'efficacité de la prévention et du traitement des litiges et des réclamations éventuels. Ces litiges et réclamations éventuels peuvent notamment mener à des jugements ou à des décisions d'un tribunal ou d'un organisme de réglementation qui pourraient se traduire par des pénalités financières ou des sanctions. Les décisions judiciaires et l'activité législative actuelles et à venir pourraient accroître l'exposition du Mouvement Desjardins à de nouveaux genres de poursuites. De plus, certaines poursuites intentées contre le Mouvement Desjardins peuvent être très complexes et porter sur des théories juridiques nouvelles ou n'ayant jamais été vérifiées. L'issue de telles poursuites peut être difficile à prédire ou à estimer avant que les procédures atteignent un stade avancé, ce qui peut prendre plusieurs années. Les recours collectifs ou actions multipartites peuvent présenter un risque supplémentaire de jugements en dommages-intérêts pécuniaires, non pécuniaires ou punitifs substantiels. Les demandeurs qui déposent un recours collectif ou d'autres poursuites réclament parfois des montants très importants et il est impossible de déterminer avant longtemps la responsabilité du Mouvement Desjardins, le cas échéant. Une responsabilité légale ou une mesure réglementaire importante pourrait avoir un effet négatif sur le déroulement des activités courantes du Mouvement Desjardins, ses résultats opérationnels et sa situation financière, en plus de ternir sa réputation. Même si le Mouvement Desjardins avait gain de cause devant les tribunaux ou ne faisait plus l'objet de mesures imposées par les organismes de réglementation, ces situations pourraient nuire à sa réputation et avoir une incidence négative sur sa situation financière, notamment en raison des coûts associés à ces procédures, et son image de marque.

Le domaine des services financiers est l'un des secteurs les plus étroitement surveillés et réglementés. Depuis les dernières années, la réglementation qui l'encadre est en plein essor. Cette évolution répond à de nombreux phénomènes socioéconomiques : conception de nouveaux produits financiers de plus en plus complexes, volatilité continue dans le domaine des valeurs mobilières, fraudes financières, lutte contre le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes, lutte à l'évasion fiscale, etc. En plus des exigences des gouvernements fédéraux (Canada et États-Unis) et provinciaux, cette réglementation comprend également celles d'organismes tels que l'AMF, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières, le BSIF, le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada, l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels et l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières. Se conformer aux dispositions législatives et réglementaires importantes, comme celles de la protection des renseignements personnels, des lois et des règlements régissant le domaine de l'assurance, de la *Foreign Account Tax Compliance Act*, de la Norme d'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers en matière fiscale, de la *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act* ou des accords de Bâle, implique d'importantes ressources techniques, humaines et financières en plus d'avoir un effet sur la façon dont le Mouvement Desjardins gère ses activités courantes et met en œuvre ses stratégies commerciales.

En tant que fonction de supervision indépendante, le Bureau du chef de la conformité du Mouvement fait la promotion d'une approche proactive en matière de conformité en l'intégrant pleinement dans le cadre des activités courantes de l'organisation. Il est responsable de l'élaboration, de la mise à jour et du maintien du cadre de gestion de la conformité, qui s'appuie sur l'identification et le suivi des obligations réglementaires ainsi que des unités fonctionnelles visées par celles-ci. Pour ce faire, une vigie des développements en matière de réglementation, une évaluation de leur incidence sur les activités et une mise en œuvre de stratégies pour l'atténuer sont effectuées en continu par la fonction de conformité en collaboration avec le Bureau du chef des Affaires juridiques. La fonction de conformité appuie les gestionnaires responsables des secteurs d'activité et des fonctions de soutien dans la gestion efficace de leurs risques en élaborant l'encadrement et la documentation pertinente, en exerçant un rôle de conseil, en mettant en place des programmes de formation et en procédant à des inspections périodiques des activités. Le Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins fournit une évaluation indépendante de l'efficacité du cadre de gestion de la conformité. Enfin, le Mouvement Desjardins a mis en place un mécanisme formel de reddition de comptes à cet égard à l'intention de la haute direction et des diverses instances. En outre, pour maintenir sa réputation d'intégrité ainsi que la confiance de ses membres, de ses clients, du marché et du public en général, le Mouvement s'est doté d'un code de déontologie applicable à tous ses dirigeants et employés ainsi qu'à toutes ses composantes. Cette gestion d'ensemble de la conformité permet d'obtenir l'assurance raisonnable que la conduite des activités du Mouvement respecte la réglementation à laquelle ces dernières sont assujetties. Malgré tout, il est possible que le Mouvement Desjardins ne soit pas en mesure de prévoir l'incidence exacte des développements réglementaires et de mettre en œuvre adéquatement ses stratégies pour y répondre. Le Mouvement pourrait alors subir des répercussions défavorables sur sa performance financière, ses activités et sa réputation. Des renseignements supplémentaires sont présentés à la section « Contexte réglementaire » de ce rapport de gestion.

Le 5 octobre 2017, le ministre des Finances du Québec a déposé le projet de loi n^{o} 141, *Loi visant principalement à améliorer l'encadrement du secteur financier, la protection des dépôts d'argent et le régime de fonctionnement des institutions financières.* Ce projet de loi aura, lorsqu'il sera en vigueur, des effets significatifs sur l'ensemble des institutions et intermédiaires évoluant dans le secteur financier au Québec. Pour plus de renseignements, se référer à la page 10 sous la rubrique « Évolution du contexte réglementaire ». Cette section présente l'évolution de la réglementation applicable au Mouvement Desjardins.

4.3 Information additionnelle liée à l'exposition à certains risques

Les tableaux suivants présentent des renseignements détaillés sur les instruments financiers plus complexes et plus risqués.

Tableau 36 – Titres adossés

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2017		2016	
	Montants nominaux	**Juste valeur**	Montants nominaux	Juste valeur
Titres adossés à des créances hypothécaires commerciales[1]	**- $**	**- $**	15 $	15 $
Titres adossés à des actifs financiers et à des créances hypothécaires[2]	**146**	**148**	170	174

[1] Ces titres sont présentés au bilan consolidé, au poste « Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat ».

[2] Aucun des titres détenus n'est directement adossé à des créances hypothécaires résidentielles à risque. Ces titres sont présentés au bilan consolidé, aux postes « Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat » et « Titres disponibles à la vente ».

Tableau 37 – Instruments financiers dérivés

Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2017			2016		
	Montants nominaux	**Valeur positive**	**Valeur négative**	Montants nominaux	Valeur positive	Valeur négative
Swaps sur défaillance de crédit[1]	**616 $**	**13 $**	**2 $**	644 $	10 $	- $
Swaps sur rendement total[2]	**86**	**-**	**1**	66	-	-

[1] Les swaps sur défaillance de crédit sont présentés au bilan consolidé comme des instruments financiers dérivés.

[2] Ces montants excluent ceux qui ont été réalisés dans le cadre des activités de titrisation. Les swaps sur rendement total sont présentés au bilan consolidé comme des instruments financiers dérivés.

Tableau 38 – Structures de financement à levier et prêts à risque
Au 31 décembre

(en millions de dollars)	2017	2016
Structures de financement à levier[1]	**149 $**	179 $
Prêts à risque de la catégorie Alt-A[2]	**19**	23
Prêts à risque sur créances hypothécaires résidentielles[3]	**1**	2

[1] Les structures de financement à levier sont des prêts accordés aux grandes sociétés et à des sociétés de financement dont la cote de crédit se situe entre BB+ et D, et dont le niveau d'endettement est très élevé comparativement à celui des autres sociétés actives dans la même industrie.
[2] Les prêts hypothécaires de catégorie Alt-A sont définis comme étant des prêts octroyés à des emprunteurs qui ne possèdent pas la documentation standard sur les revenus. Ces prêts sont présentés au bilan consolidé, au poste « Prêts – Hypothécaires résidentiels », et sont évalués au coût amorti.
[3] Ces prêts sont définis comme étant des prêts octroyés à des emprunteurs présentant un profil de risque de crédit élevé. Les prêts hypothécaires résidentiels à risque sont présentés au bilan consolidé, au poste « Prêts – Hypothécaires résidentiels », et sont évalués au coût amorti.

5.0 Renseignements complémentaires

5.1 Contrôles et procédures

La Fédération se conforme à certaines exigences découlant de la réglementation prescrite par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) et portant sur les obligations d'information continue, la surveillance des auditeurs externes, l'attestation de l'information financière et les comités d'audit.

Ainsi, la Fédération a réalisé, au cours de l'exercice 2017, des travaux qui lui permettent d'attester, au 31 décembre 2017, la conception et l'efficacité de ses contrôles et procédures de communication de l'information ainsi que de son contrôle interne à l'égard de l'information financière.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION

Conformément aux directives des ACVM décrites dans le Règlement 52-109, le président et chef de la direction et le premier vice-président, Finances, Trésorerie, Administration et chef de la direction financière (chef des finances) ont conçu ou fait concevoir des contrôles et procédures de communication de l'information. Ces contrôles s'appuient notamment sur un processus d'attestation périodique de l'information financière présentée dans les documents annuels et intermédiaires. L'ensemble de l'information recueillie au cours du processus de gouvernance financière est revu trimestriellement et annuellement par les membres du comité de divulgation du Mouvement et de la commission Vérification et Inspection. Les membres de ces instances exercent un rôle de premier plan quant à la surveillance et à l'appréciation de l'adéquation des contrôles et procédures de communication de l'information.

Au 31 décembre 2017, la direction de la Fédération a procédé à une évaluation de la conception et de l'efficacité de ses contrôles et procédures de communication de l'information. En se fondant sur les résultats de ces travaux, le président et chef de la direction et le chef des finances ont conclu que les contrôles et procédures de communication de l'information sont adéquatement conçus et efficaces. Ces contrôles et procédures sont conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information présentée dans les documents annuels, les documents intermédiaires ou d'autres rapports déposés ou transmis en vertu de la législation en valeurs mobilières est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits par cette législation. Ces contrôles et procédures sont également conçus pour garantir que cette information est rassemblée puis communiquée à la direction de la Fédération, y compris ses dirigeants signataires, selon ce qui convient pour prendre des décisions en temps opportun en matière de communication de l'information.

CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction de la Fédération a fait concevoir et a maintenu un processus de contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière. Ce processus est conçu de façon à fournir une assurance raisonnable que l'information financière présentée est fiable, et que les états financiers consolidés ont été préparés, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux IFRS.

L'évaluation de la conception et de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière a été effectuée selon le référentiel intégré de contrôle interne 2013 Internal Control – Integrated Framework publié par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO) pour les contrôles financiers et selon le cadre de contrôle Control Objectives for Information and Related Technologies (COBIT) pour les contrôles généraux des technologies de l'information.

En raison de ses limites inhérentes, il est possible que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ni de détecter toutes les inexactitudes en temps opportun. L'évaluation des contrôles par la direction fournit une assurance raisonnable, mais non absolue, que tous les problèmes liés au contrôle qui pourraient donner lieu à des inexactitudes importantes ont été détectés.

La direction de la Fédération a réalisé des travaux d'évaluation de la conception et de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière sous la supervision du président et chef de la direction et du chef des finances. En se fondant sur les résultats de ces travaux, ces hauts dirigeants ont conclu qu'au 31 décembre 2017, le contrôle interne à l'égard de l'information financière était adéquatement conçu et efficace et qu'il ne comportait aucune faiblesse importante. Ces éléments fournissent une assurance raisonnable que l'information financière de la Fédération est fiable et que ses états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux IFRS.

MODIFICATION DU CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2017, la Fédération n'a apporté aucun changement à son contrôle interne à l'égard de l'information financière ayant eu une incidence importante, ou susceptible d'avoir une incidence importante, sur ses activités.

Divers autres éléments relatifs à la gouvernance d'entreprise sont traités plus en détail à la section « Gouvernance d'entreprise » du rapport annuel 2017 de la Fédération.

5.2 Information relative aux parties liées

Dans le cours normal de ses affaires, la Fédération offre des services financiers à ses parties liées, y compris ses sociétés associées et autres sociétés liées, et conclut des ententes visant des services d'exploitation avec elles. De plus, elle verse une rémunération à ses principaux dirigeants dans des conditions normales de marché.

La Fédération et ses filiales effectuent des transactions avec des parties liées et principalement avec les caisses membres. Les services fournis aux caisses membres comprennent, entre autres, différents services techniques, administratifs et financiers pour lesquels des revenus tels que la cotisation et la tarification sont perçus. En parallèle, les caisses membres reçoivent de la Fédération des revenus de rémunération sur des produits et services comme les cartes de crédit, les services de paie de même que les services de fonds et de placement ainsi que d'ingénierie financière. La Fédération joue également un rôle de trésorier, permettant ainsi aux caisses membres d'emprunter ou de prêter des liquidités. Des contrats de swaps sont également conclus entre les caisses membres et la Fédération.

Par l'entremise de Desjardins Société de placement inc., la Fédération perçoit des honoraires de gestion à titre de gestionnaire des Fonds Desjardins en échange des services suivants : comptabilité, tenue de registres, garde de valeurs, gestion de portefeuilles et services d'agent de transfert. Par l'entremise de la Fiducie Desjardins inc., la Fédération touche également des honoraires en tant que dépositaire de fonds. Finalement, elle reçoit également des revenus de gestion provenant des régimes de retraite et des frais d'intérêts payés au Régime de rentes du Mouvement Desjardins.

La Fédération offre aussi ses produits et services financiers dans des conditions normales de marché à ses administrateurs, à ses principaux dirigeants ainsi qu'aux personnes avec qui ces derniers ont des liens.

La Fédération a mis en place un processus afin d'obtenir l'assurance que ses opérations avec ses dirigeants et les personnes qui leur sont liées sont conclues dans des conditions de concurrence normale de même que conformément à l'encadrement législatif applicable à ses diverses composantes.

La note complémentaire 33 « Information relative aux parties liées » des états financiers consolidés annuels présente des renseignements supplémentaires sur les transactions entre parties liées.

5.3 Méthodes comptables critiques et estimations

La description des méthodes comptables de la Fédération est essentielle à la compréhension des états financiers consolidés au 31 décembre 2017. Les principales méthodes comptables sont décrites à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés. Certaines de ces méthodes revêtent une importance particulière quant à la présentation de la situation financière et des résultats d'exploitation de la Fédération du fait que la direction doit exercer des jugements et avoir recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés de certains actifs, passifs, revenus et charges ainsi que sur l'information connexe. Le texte qui suit traite des principales méthodes comptables qui ont nécessité des jugements difficiles, subjectifs ou complexes, souvent sur des questions de nature incertaine, de la part de la direction.

ENTITÉS STRUCTURÉES

Une entité structurée est consolidée lorsqu'elle est contrôlée par la Fédération. La direction doit exercer des jugements importants lorsqu'elle évalue les différents éléments et tous les faits et circonstances connexes dans leur ensemble afin de déterminer s'il existe une situation de contrôle, particulièrement dans le cas d'entités structurées.

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui la contrôle. C'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives, et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Une entité structurée présente souvent certaines ou l'ensemble des caractéristiques suivantes : ses activités sont limitées; elle a été créée pour un objectif précis et bien défini; ses capitaux propres sont insuffisants pour lui permettre de financer ses activités sans devoir recourir à un soutien financier subordonné, ou elle a recours à du financement par l'émission, auprès d'investisseurs, de multiples instruments liés entre eux par contrat.

Des renseignements supplémentaires sur les entités structurées sont présentés à la note complémentaire 13 « Intérêts détenus dans d'autres entités » des états financiers consolidés.

DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur d'un instrument financier est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers est établie en fonction de la hiérarchie à trois niveaux qui reflètent l'importance des données utilisées pour effectuer les évaluations. Le niveau 1 a trait à une évaluation fondée sur des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques, alors que le niveau 2 a trait à des techniques d'évaluation fondées principalement sur des données observables sur le marché. Quant au niveau 3, il a trait à des techniques d'évaluation qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché.

La juste valeur des instruments financiers, particulièrement celle des valeurs mobilières et des engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert, obtenue à l'aide de prix cotés sur des marchés actifs comprend peu de subjectivité quant à son établissement. Cette juste valeur est basée sur le prix coté à l'intérieur de l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur qui reflète le mieux la juste valeur selon les circonstances.

S'il n'existe pas de prix cotés sur des marchés actifs, la juste valeur est déterminée à partir de modèles qui maximisent l'utilisation de données observables et minimisent celle de données non observables. Les estimations de la juste valeur sont alors établies à l'aide de techniques d'évaluation telles que la valeur actualisée des flux de trésorerie, la comparaison avec des instruments financiers similaires, des modèles d'évaluation des options et d'autres techniques utilisées couramment par les intervenants du marché s'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables. Les techniques d'évaluation se basent sur des hypothèses relatives au montant et à l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et aux taux d'actualisation qui sont fondés principalement sur des données observables telles que les courbes de rendement des taux d'intérêt, les taux de change, les courbes de crédit et les facteurs de volatilité. Lorsqu'une ou plusieurs données significatives ne sont pas observables sur les marchés, la juste valeur est principalement établie au moyen de données et d'estimations internes qui tiennent compte des caractéristiques propres à l'instrument financier ainsi que de tout facteur pertinent pour l'évaluation. En ce qui a trait aux instruments financiers complexes, un jugement important est exercé dans la détermination de la technique d'évaluation à utiliser ainsi que dans la sélection des intrants et des ajustements liés à cette technique. En raison de la nécessité de recourir à des estimations et du jugement qu'il convient d'exercer dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation, les estimations de la juste valeur des actifs identiques ou semblables peuvent différer d'une entité à une autre. La juste valeur reflète les conditions du marché à une date donnée et peut donc ne pas être représentative des justes valeurs futures. Elle ne saurait non plus être interprétée comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat des instruments.

Prêts

La juste valeur des prêts est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels prévus aux taux d'intérêt du marché exigés pour de nouveaux prêts similaires à la date de clôture et elle tient compte des remboursements anticipés estimatifs. La variation des taux d'intérêt ainsi que les changements relatifs à la solvabilité des emprunteurs constituent les principales causes des variations de la juste valeur des prêts détenus par la Fédération, ce qui se traduit par un écart favorable ou défavorable par rapport à leur valeur comptable. Quant aux prêts douteux, leur juste valeur est présumée correspondre à leur valeur comptable.

Dépôts

La juste valeur des dépôts à taux fixe est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie prévus aux taux d'intérêt courants offerts sur le marché pour des dépôts ayant sensiblement la même période et elle tient compte des remboursements anticipés estimatifs. La juste valeur des dépôts qui sont assortis de caractéristiques de taux variable ou dont l'échéance n'est pas déterminée est présumée correspondre à leur valeur comptable.

Obligations subordonnées

La juste valeur des obligations subordonnées repose sur les données de courtiers.

Instruments financiers dérivés

La juste valeur des instruments financiers dérivés est déterminée au moyen de modèles d'établissement des prix qui intègrent les prix du marché courant et les prix contractuels des instruments sous-jacents, la valeur temporelle de l'argent, les courbes de rendement des taux d'intérêt, les courbes de crédit ainsi que les facteurs de volatilité. La juste valeur des instruments financiers dérivés est présentée sans tenir compte de l'incidence des accords généraux de compensation juridiquement exécutoires. Toutefois, la Fédération ajuste l'évaluation de ces instruments en fonction du risque de crédit, et ces ajustements tiennent compte de la capacité financière des contreparties aux contrats, de la solvabilité de la Fédération de même que des mesures d'atténuation du risque de crédit, comme les accords généraux de compensation juridiquement exécutoires.

Instruments financiers dont la juste valeur est égale à la valeur comptable

La valeur comptable de certains instruments financiers venant à échéance au cours des 12 prochains mois constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur. Ces instruments financiers incluent les éléments suivants : « Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières », « Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente », « Engagements de clients en contrepartie d'acceptations », « Primes à recevoir », « Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières », certains « Autres actifs – Autres », « Acceptations », « Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat », « Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières » et certains « Autres passifs – Autres ».

Des renseignements supplémentaires sur la juste valeur des instruments financiers sont présentés à la note complémentaire 4 « Juste valeur des instruments financiers » des états financiers consolidés.

DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS FINANCIERS

Un actif financier est décomptabilisé du bilan consolidé lorsque les droits contractuels à ses flux de trésorerie expirent, lorsque les droits contractuels de recevoir ces flux de trésorerie sont conservés, mais que la Fédération a l'obligation de les verser à un tiers sous certaines conditions, ou lorsque la Fédération transfère les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie, et que la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif ont été transférés.

Lorsque la Fédération a conservé la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif financier transféré, celui-ci n'est pas décomptabilisé du bilan consolidé, et il y a comptabilisation d'un passif financier, s'il y a lieu.

Lorsque la Fédération ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et des avantages liés à un actif financier, elle décomptabilise l'actif financier dont elle ne conserve pas le contrôle et comptabilise un actif ou un passif représentant les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert de l'actif. Si elle conserve le contrôle de l'actif financier, la Fédération maintient ce dernier au bilan consolidé dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte est comptabilisé à l'état consolidé du résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue.

La direction doit faire appel à son jugement afin de déterminer si les droits contractuels aux flux de trésorerie sont expirés, transférés ou conservés avec une obligation de les verser à un tiers. En ce qui a trait au transfert de la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif, la direction évalue l'exposition de la Fédération avant et après le transfert ainsi que la variation du montant et du moment de la réalisation des flux de trésorerie nets liés à l'actif transféré. Enfin, la direction doit poser des jugements pour établir si elle exerce un contrôle sur l'actif financier et pour évaluer les droits conservés.

Des renseignements supplémentaires sur la décomptabilisation d'actifs financiers sont présentés à la note complémentaire 8 « Décomptabilisation d'actifs financiers » des états financiers consolidés.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS FINANCIERS

À la date de clôture, la Fédération détermine s'il existe des indications objectives de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers.

Provision pour pertes sur prêts

Les indications objectives de dépréciation sont le résultat d'un événement générateur de pertes s'étant produit après l'octroi du prêt, mais avant la date de clôture, et ayant des incidences sur les flux de trésorerie futurs estimatifs des prêts.

La dépréciation d'un prêt ou d'un groupe de prêts est déterminée au moyen de l'estimation de la valeur de recouvrement de ces actifs financiers. L'écart entre cette évaluation et la valeur comptable fait l'objet d'une provision. Pour déterminer le montant de recouvrement estimatif d'un prêt, la Fédération utilise la valeur des flux de trésorerie futurs estimatifs actualisée au taux d'intérêt effectif inhérent au prêt. Lorsque les montants et le moment des flux de trésorerie futurs ne peuvent être estimés de manière raisonnablement fiable, le montant de recouvrement estimatif est déterminé au moyen de la juste valeur des garanties sous-jacentes au prêt, déduction faite des coûts de réalisation prévus, ou au moyen du prix du marché observable pour le prêt. La garantie peut varier selon la catégorie de prêts.

La provision pour pertes sur prêts représente la meilleure estimation de la direction relativement à la dépréciation des prêts à la date de clôture. Dans le cadre de son évaluation, la direction doit exercer son jugement afin de déterminer les données, hypothèses et estimations à utiliser, y compris la détermination du moment où un prêt est considéré comme douteux et du montant qui pourrait être recouvré. Un changement de ces estimations et de ces hypothèses aurait une incidence sur la provision pour pertes sur prêts ainsi que sur la dotation à la provision pour pertes sur créances de l'exercice.

La provision pour pertes sur prêts relative aux prêts douteux est évaluée soit individuellement soit collectivement pour ceux qui ne sont pas individuellement significatifs, tandis que la provision pour pertes sur prêts est évaluée collectivement pour les prêts non douteux.

Pour les provisions individuelles, la Fédération passe premièrement en revue ses portefeuilles de prêts individuellement afin d'apprécier le risque de crédit et de déterminer s'il existe des indications objectives de dépréciation pour lesquelles une perte devrait être comptabilisée à l'état consolidé du résultat. Les portefeuilles de prêts qui n'ont pas d'indications objectives de dépréciation sont inclus dans des groupes d'actifs financiers présentant des caractéristiques de crédit similaires et font l'objet d'une provision collective.

Pour certains portefeuilles de prêts douteux composés d'un nombre élevé de soldes homogènes qui ne sont pas individuellement significatifs, la Fédération établit une provision collective sur ces prêts douteux en fonction du taux historique du portefeuille en matière de pertes nettes.

La méthode d'évaluation de la provision collective utilisée par la Fédération prend en compte les paramètres de risque des divers portefeuilles de prêts, notamment au moyen de l'intégration de modèles de risque de crédit élaborés. Ces modèles de détermination de la provision collective prennent en compte un certain nombre de facteurs, dont les probabilités de défaillance (fréquence des pertes), les pertes en cas de défaillance (importance des pertes) et les montants bruts susceptibles de défaillance. Ces paramètres sont établis en fonction des pertes historiques et sont déterminés selon la catégorie et la cote de risque de chaque prêt. L'évaluation de la provision collective fait largement appel au jugement de la direction et dépend de son appréciation des tendances actuelles en matière de qualité de crédit relatives aux secteurs d'activité, à l'incidence de modifications à ses politiques de crédit de même qu'à la conjoncture économique.

Des renseignements supplémentaires sur les prêts et la provision pour pertes sur prêts sont présentés à la note complémentaire 7 « Prêts et provision pour pertes sur prêts » des états financiers consolidés.

Titres disponibles à la vente

Les titres classés dans la catégorie « Disponibles à la vente » font l'objet d'un examen à la date de clôture visant à déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Aux fins de l'évaluation d'une perte de valeur, la Fédération tient compte de plusieurs faits propres à chaque placement, et de l'ensemble des facteurs qui pourraient indiquer une telle perte. Les facteurs pris en compte comprennent, sans s'y limiter, une baisse importante ou prolongée de la juste valeur, des difficultés financières importantes de l'émetteur, un manquement au contrat, la possibilité croissante de faillite ou de restructuration de l'émetteur ainsi que la disparition d'un marché actif pour cet actif financier. La direction utilise aussi son jugement quant au moment de comptabiliser une perte de valeur.

La Fédération évalue individuellement les titres de créances de la catégorie « Disponibles à la vente », incluant les actions privilégiées ayant des caractéristiques et un comportement semblables à un instrument d'emprunt, pour déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. En ce qui concerne les titres de capitaux propres de la catégorie « Disponibles à la vente », l'indication objective inclurait également une baisse importante ou prolongée de la juste valeur inférieure à leur coût.

Des renseignements supplémentaires sur la comptabilisation des titres disponibles à la vente ainsi que la détermination de la juste valeur sont présentés aux notes complémentaires 3 « Valeur comptable des instruments financiers », 4 « Juste valeur des instruments financiers » et 6 « Valeurs mobilières » des états financiers consolidés.

DÉPRÉCIATION DES ACTIFS NON FINANCIERS

La Fédération évalue à la date de clôture s'il existe une indication qu'un actif a pu se déprécier. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable d'un actif excède sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable représente la plus élevée des deux valeurs suivantes : la juste valeur diminuée des coûts de sortie ou la valeur d'utilité. La juste valeur correspond à la meilleure estimation du montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif lors d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. La valeur d'utilité est calculée selon la méthode la plus appropriée, généralement par l'actualisation des flux de trésorerie futurs recouvrables.

L'estimation de la valeur recouvrable d'un actif non financier visant à déterminer si ce dernier a subi une perte de valeur exige également de la direction qu'elle formule des estimations et des hypothèses, et toute modification de ces estimations et hypothèses pourrait avoir une incidence sur la détermination de la valeur recouvrable des actifs non financiers, et par conséquent, sur les résultats du test de dépréciation. Les principales estimations et hypothèses utilisées dans le calcul de la valeur recouvrable sont les flux de trésorerie futurs estimés sur la base des prévisions financières internes, les bénéfices futurs prévus, le taux de croissance et le taux d'actualisation.

Goodwill et immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée

Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée font l'objet d'un test de dépréciation annuellement, et dès qu'il y a un indice possible d'une perte de valeur.

Le test de dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée est établi sur la base de la valeur recouvrable de l'immobilisation ou de chaque unité génératrice de trésorerie (UGT) (ou chaque groupe d'UGT) à laquelle le goodwill ou l'immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée se rapporte. Un jugement important doit être exercé pour estimer les données prises en compte dans le modèle utilisé pour établir le montant recouvrable de chaque immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée ou de chaque UGT.

Lorsque la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est enregistrée à l'état consolidé du résultat de l'exercice et comptabilisée en réduction de l'immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée ou, dans le cas d'une UGT, en réduction du goodwill affecté à l'UGT (ou au groupe d'UGT) en premier lieu, puis en réduction des autres actifs identifiables de l'UGT (ou du groupe d'UGT) au prorata de leur valeur comptable dans l'unité. L'affectation d'une perte de valeur aux actifs d'une UGT (ou d'un groupe d'UGT) ne doit toutefois pas avoir pour conséquence que la valeur comptable de ces derniers soit inférieure au plus élevé des montants suivants : la juste valeur de l'actif diminuée des coûts de vente, sa valeur d'utilité ou zéro. Les pertes de valeur constatées sur le goodwill sont irréversibles.

La note complémentaire 11 « Goodwill et immobilisations incorporelles » des états financiers consolidés fournit d'autres renseignements sur la dépréciation des actifs non financiers.

PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE

Passif des contrats d'assurance de personnes

Le passif des contrats d'assurance de personnes se compose des provisions techniques, des prestations à payer, des provisions pour sinistres non déclarés, des provisions pour participations et ristournes ainsi que des dépôts des titulaires de contrat.

Les provisions techniques représentent les montants qui, ajoutés aux primes et aux revenus nets de placement futurs estimatifs, permettront aux filiales d'assurance de personnes d'honorer toutes les obligations relatives aux prestations, aux participations revenant aux titulaires de contrat et aux frais connexes futurs estimatifs. Il revient à l'actuaire désigné de chacune des filiales d'assurance de personnes d'évaluer le montant des provisions techniques nécessaire pour couvrir ces engagements. Les provisions techniques de ces filiales sont déterminées selon la méthode canadienne axée sur le bilan, conformément aux pratiques actuarielles reconnues au Canada, et elles sont égales à la valeur au bilan consolidé des éléments d'actifs qui les soutiennent.

Passif des contrats d'assurance de dommages

Le passif des contrats d'assurance de dommages comprend les primes non acquises et les provisions pour sinistres et frais de règlement.

Les primes non acquises représentent la portion des primes restante à courir à la date de clôture.

Les provisions pour sinistres et frais de règlement relatives aux polices d'assurance des filiales d'assurance de dommages sont estimées au moyen de techniques actuarielles qui prennent en considération les hypothèses les plus probables, compte tenu des données actuellement connues, lesquelles font l'objet d'une révision et d'une mise à jour régulières. Tout redressement qui en résulte est comptabilisé à l'état consolidé du résultat de l'exercice au cours duquel la révision a eu lieu. Les provisions pour sinistres et frais de règlement sont présentées sur une base actualisée en utilisant le taux de rendement des actifs sous-jacents et en incluant une marge pour écarts défavorables.

La note complémentaire 15 « Passifs des contrats d'assurance » des états financiers consolidés présente des renseignements sur la comptabilisation des différents passifs des contrats d'assurance de personnes et de dommages, les principales hypothèses utilisées ainsi que les incidences sur les résultats des modifications des hypothèses.

PROVISIONS

Les provisions constituent des passifs dont l'échéance ou le montant est incertain. Une provision est comptabilisée lorsque la Fédération a une obligation (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques, et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de l'obligation est actualisé si l'effet de la valeur temporelle de l'argent est significatif.

Les provisions reposent sur la meilleure estimation par la direction des montants qui seront nécessaires pour régler l'obligation à la date de clôture, compte tenu des incertitudes et des risques pertinents. En raison du caractère prospectif de ces estimations, la direction doit faire appel à son jugement pour prévoir le moment de la réalisation et le montant des flux de trésorerie futurs. Les résultats réels pourraient être sensiblement différents des prévisions.

PASSIFS ÉVENTUELS

La Fédération est impliquée dans divers litiges et diverses procédures judiciaires dans le cours normal de ses affaires.

Des renseignements supplémentaires sur les passifs éventuels sont présentés à la note complémentaire 28 « Engagements, garanties et passifs éventuels » des états financiers consolidés.

IMPÔTS SUR LES EXCÉDENTS

La charge d'impôt sur les excédents comptabilisés à l'état consolidé du résultat comprend la charge d'impôt exigible et différé sur les excédents d'exploitation ainsi que les conséquences fiscales de la rémunération sur le capital social et des dividendes lorsque certaines conditions sont respectées. Le total de la charge d'impôt comprend la charge d'impôt sur les excédents de l'état consolidé des résultats et les impôts exigibles et différés des éléments qui ont été comptabilisés hors résultat directement à l'état consolidé du résultat global ou à l'état consolidé des variations des capitaux propres.

Le total de la charge d'impôt est fondé sur le traitement fiscal prévu des transactions. Pour déterminer les éléments actuels et futurs de cette charge, la direction doit exercer son jugement afin d'établir des hypothèses concernant les dates auxquelles les actifs et passifs d'impôt différé seront contrepassés. Un jugement important doit être exercé afin d'interpréter les lois fiscales pertinentes pour déterminer la charge d'impôt. Si l'interprétation de la Fédération diffère de celle des autorités fiscales ou si les dates des contrepassations ne correspondent pas aux prévisions, la provision pour impôts sur les excédents pourrait augmenter ou diminuer au cours des exercices suivants.

La note complémentaire 27 « Impôts sur les excédents » des états financiers consolidés fournit d'autres renseignements sur les impôts sur les excédents.

RISTOURNES AUX CAISSES MEMBRES

Les ristournes aux caisses membres figurant à l'état consolidé du résultat représentent la meilleure estimation de la direction. Elles sont fondées sur une résolution du conseil d'administration visant à recommander à l'assemblée générale l'approbation du versement des ristournes. Les ristournes annuelles sont établies en fonction du partage des excédents que l'assemblée générale annuelle de la Fédération a approuvé. Les virements aux réserves sont comptabilisés lorsqu'ils sont approuvés par les caisses membres. Les ristournes aux caisses membres sont principalement attribuées au secteur Particuliers et Entreprises.

AVANTAGES DU PERSONNEL

La Fédération participe au régime de retraite et au régime excédentaire de retraite par l'entremise des régimes de groupe à prestations définies du Mouvement Desjardins. La Fédération offre à la majorité de ses employés un régime de retraite ainsi qu'un régime excédentaire de retraite à prestations définies. Elle offre également des régimes d'avantages complémentaires de retraite incluant des protections d'assurance maladie, d'assurance de soins dentaires et d'assurance vie aux employés qui prennent leur retraite ainsi qu'aux personnes à leur charge.

La Fédération participe à des régimes de retraite de groupe à prestations définies dont les risques sont partagés par des entités soumises à un contrôle commun. La quote-part de la Fédération dans les coûts comptabilisés ainsi que dans le passif net au titre des régimes de groupe à prestations définies du Mouvement Desjardins est déterminée principalement en fonction des règles de financement telles que décrites dans le règlement du régime. Le principal régime de retraite du Mouvement Desjardins est financé par des cotisations provenant à la fois des employés et des employeurs, lesquelles sont établies sur la base de la situation financière et de la politique de financement du régime. Les cotisations des employeurs sont déterminées en fonction d'un pourcentage de la masse salariale cotisable de leurs employés participant au régime.

La quote-part de la Fédération dans les coûts du régime d'avantages complémentaires de retraite de groupe du Mouvement Desjardins est déterminée en fonction du nombre d'assurés actifs de la Fédération en pourcentage du nombre total d'assurés actifs pour l'ensemble du Mouvement Desjardins.

La note complémentaire 16 « Passifs nets au titre des régimes à prestations définies » des états financiers consolidés fournit d'autres renseignements sur la comptabilisation des régimes à prestations définies ainsi que sur la sensibilité des hypothèses clés.

5.4 Modifications comptables futures

Les normes comptables et les amendements qui ont été publiés par l'IASB, mais qui ne sont pas encore en vigueur le 31 décembre 2017, sont présentés ci-après. Les autorités réglementaires ont indiqué que ces normes et amendements ne peuvent pas être adoptés de manière anticipée, à moins d'un avis contraire de leur part.

IFRS 15, *PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS*

L'IASB a publié en mai 2014 l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, qui introduit un modèle de comptabilisation unique et exhaustif pour tous les contrats conclus avec des clients, à l'exception de ceux entrant dans le champ d'application d'autres normes tels que les instruments financiers, les contrats d'assurance et les contrats de location. La majorité des produits de la Fédération ne seront pas touchés par l'adoption de cette norme. L'IFRS 15 remplace l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, de même que les interprétations connexes. Le principe de base de cette norme est que la comptabilisation d'un produit doit traduire le transfert de biens ou de services en un montant qui reflète la valeur de la contrepartie reçue, ou que l'on s'attend à recevoir en échange de ces biens ou services.

L'IASB a publié en avril 2016 des amendements à l'IFRS 15 qui fournissent des clarifications additionnelles sur la comptabilisation des produits et sur les dispositions transitoires relatives à l'application initiale.

La Fédération devra adopter l'IFRS 15 à compter du 1er janvier 2018 de manière rétrospective. Cependant, le retraitement des périodes comparatives n'est pas obligatoire, car une exemption de la norme permet de présenter les périodes comparatives selon le référentiel comptable antérieur sous certaines conditions. Dans ce cas, tout ajustement découlant de l'application de l'IFRS 15 sera comptabilisé au bilan consolidé d'ouverture. La Fédération a pris la décision de ne pas retraiter les périodes comparatives lors de l'adoption des dispositions de l'IFRS 15. Par conséquent, les incidences rétrospectives de l'application de l'IFRS 15 seront comptabilisées dans le bilan consolidé au 1er janvier 2018, date d'entrée en vigueur de la nouvelle norme.

La Fédération estime que l'adoption de l'IFRS 15 ne devrait pas entraîner d'incidence significative sur le poste « Capitaux propres – Part revenant au Groupe » au 1er janvier 2018.

IFRS 9, *INSTRUMENTS FINANCIERS*

L'IASB a publié en juillet 2014 la version complète et définitive de l'IFRS 9, *Instruments financiers,* qui remplacera l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. L'IFRS 9 comprend les exigences relatives au classement et à l'évaluation des actifs et des passifs financiers, à la dépréciation des actifs financiers ainsi que les exigences générales relatives à la comptabilité de couverture. Parallèlement à la publication de l'IFRS 9, l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir* a été modifiée afin d'accroître les informations qualitatives et quantitatives exigées, lesquelles devront être fournies pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018.

La Fédération devra adopter l'IFRS 9 à compter du 1er janvier 2018 de manière rétrospective. Cependant, le retraitement des périodes comparatives n'est pas obligatoire, car une exemption de la norme permet de présenter les périodes comparatives selon le référentiel comptable antérieur sous certaines conditions. Dans ce cas, tout ajustement découlant de l'application de l'IFRS 9 sera comptabilisé au bilan consolidé d'ouverture. La Fédération a pris la décision de ne pas retraiter les périodes comparatives lors de l'adoption des dispositions de l'IFRS 9. Par conséquent, les incidences rétrospectives de l'application de l'IFRS 9 seront comptabilisées dans le bilan consolidé au 1er janvier 2018, date d'entrée en vigueur de la nouvelle norme sur les instruments financiers.

La Fédération estime que l'adoption de l'IFRS 9 devrait entraîner une diminution du poste « Capitaux propres – Part revenant au Groupe » d'environ 215 M$ nets d'impôts au 1er janvier 2018, ainsi qu'une diminution d'environ 43 points de base des ratios de fonds propres réglementaires. Cette incidence est principalement attribuable à l'augmentation de la provision pour pertes de crédit découlant de l'application du nouveau modèle de dépréciation des actifs financiers. La Fédération continue de raffiner ses processus en lien avec le nouveau modèle de dépréciation en prévision de la divulgation du premier trimestre de 2018.

Gouvernance et gestion du projet

L'adoption de l'IFRS 9 représente une initiative importante pour la Fédération, qui a mis en place un projet à l'échelle de l'organisation s'appuyant sur une structure formelle de gouvernance, comprenant divers comités composés de membres clés provenant des fonctions Finances et Direction financière ainsi que Gestion des risques, de même qu'un plan structuré de mise en œuvre. Ce plan est sous-divisé en trois principaux volets, correspondant aux trois sections de la nouvelle norme sur les instruments financiers :

- classement et évaluation;
- dépréciation;
- comptabilité de couverture.

Une équipe multidisciplinaire comprenant des intervenants de différents secteurs tels que la gestion des risques, y compris la modélisation, la normalisation comptable ainsi que les technologies de l'information, a été affectée au projet et a mis l'accent sur les éléments suivants pour chacun des volets mentionnés plus haut : les changements à la divulgation et à la comptabilisation de l'information financière ainsi qu'aux systèmes, aux processus et aux contrôles, les communications et la formation. Des rapports visant à communiquer l'avancement du projet ainsi que les principales orientations prises ont été présentés à la commission Vérification et Inspection, à la Commission Gestion des risques et à la haute direction.

Un suivi de l'avancement est effectué pour chacun des volets du plan de mise en œuvre et le projet continue de progresser selon le calendrier prévu.

Voici un sommaire des nouveaux concepts afférents à l'IFRS 9 et de l'avancement des travaux pour chacun des volets mentionnés ci-dessus :

Classement et évaluation

L'IFRS 9 établit un nouveau modèle de classement et d'évaluation des actifs financiers visant à déterminer si un actif financier doit être classé au coût amorti, à la juste valeur par le biais du résultat net ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Ce modèle est basé sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier ainsi que sur le modèle économique en vertu duquel il est détenu.

Le classement des instruments d'emprunt dont les flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de capital et d'intérêt sera déterminé, lors de la comptabilisation initiale, en fonction du modèle économique selon lequel ces actifs financiers sont gérés :

- les actifs financiers pour lesquels leur détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de percevoir les flux de trésorerie contractuels seront classés au coût amorti;
- les actifs financiers pour lesquels leur détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers seront classés à la juste valeur par le biais du résultat global;
- les actifs financiers qui sont gérés soit à des fins de transactions, soit sur la base de la juste valeur seront classés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Dans tous les cas, si un instrument d'emprunt ne répond pas aux critères du test des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels correspondant uniquement à des remboursements de capital et d'intérêt, l'actif financier sera classé à la juste valeur par le biais du résultat net.

Finalement, la Fédération peut faire le choix irrévocable de classer, lors de sa comptabilisation initiale, un instrument d'emprunt à la juste valeur par le biais du résultat net si cette désignation élimine ou réduit sensiblement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation de l'actif financier et si les exigences réglementaires sont respectées.

En ce qui a trait aux instruments de capitaux propres, ces derniers sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net, à moins que, lors de la comptabilisation initiale, un choix irrévocable soit effectué, instrument par instrument, afin de les classer à la juste valeur par le biais du résultat global. Si ce choix est effectué, les gains et pertes seront comptabilisés dans les autres éléments du résultat global, sans reclassement ultérieur au résultat net.

Certains actifs financiers qui seront reclassés au moment de l'adoption de l'IFRS 9 seront désignés aux fins de l'application de l'approche par superposition. Pour plus de renseignements, se référer à la section IFRS 4, *Contrats d'assurance,* ci-dessous.

Les instruments financiers dérivés continueront d'être comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Pour le classement et l'évaluation des passifs financiers, la nouvelle norme reprend essentiellement les exigences actuelles de l'IAS 39 et ne comporte pas de différence significative à l'exception des passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, pour lesquels la variation de la juste valeur qui est imputable à la variation du risque de crédit propre à l'entité émettrice devra être comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. Puisque la Fédération ne détient aucun passif financier désigné à la juste valeur par le biais du résultat net à la date de transition, la nouvelle norme n'aura aucune incidence en ce qui concerne le classement et l'évaluation des passifs financiers.

Dépréciation

Comparaison générale du modèle de dépréciation de l'IFRS 9 avec celui de l'IAS 39

L'IFRS 9 introduit un nouveau modèle unique de dépréciation des actifs financiers nécessitant la comptabilisation des pertes de crédit attendues plutôt que celle des pertes subies comme l'exige le modèle de dépréciation de l'IAS 39. Selon la norme actuelle, des provisions pour pertes sont comptabilisées uniquement lorsqu'il y a des indications objectives de dépréciation (décelées individuellement ou collectivement), soit lorsqu'un événement générateur de pertes s'est produit après la comptabilisation initiale, mais avant la date de clôture, et que cela entraîne des incidences sur les flux de trésorerie estimatifs de l'actif financier. Selon l'IFRS 9, des pertes de crédit seront comptabilisées avant qu'il y ait un événement générateur de pertes, ce qui devrait se traduire par une comptabilisation plus rapide des pertes de crédit par rapport au modèle actuel.

Le modèle de dépréciation selon l'IFRS 9 est donc davantage de nature prospective que le modèle de dépréciation de l'IAS 39. Selon l'IFRS 9, l'évaluation des modifications du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale et l'estimation des pertes de crédit attendues doivent tenir compte de l'information pertinente disponible à la date de clôture, notamment celle sur les événements passés et les conditions actuelles, ainsi que les informations prospectives raisonnables et pouvant être étayées concernant la conjoncture économique et les événements futurs.

Champ d'application

Le modèle de dépréciation s'applique à tous les actifs financiers de même qu'aux engagements de prêt et aux contrats de garanties financières, à l'exception des instruments financiers évalués ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net et ceux désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Modèle général de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues

Le modèle général de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues est composé de trois différentes étapes :

- Étape 1 : Pour les instruments financiers dont le risque de crédit n'a pas augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale et qui ne sont pas considérés comme des actifs financiers dépréciés, une provision pour pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir est comptabilisée;
- Étape 2 : Pour les instruments financiers dont le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale, mais qui ne sont pas considérés comme des actifs financiers dépréciés, une provision pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie de l'instrument financier est comptabilisée;
- Étape 3 : Pour les actifs financiers considérés comme dépréciés, une provision pour pertes de crédit attendues sur la durée de vie continue d'être comptabilisée.

La définition d'actif financier déprécié sous l'IFRS 9 correspondra à la définition de défaillance interne utilisée pour la gestion du risque de crédit, qui prend en considération des facteurs qualitatifs pertinents. Quant aux prêts, ils sont considérés comme des actifs financiers dépréciés en vertu de l'IAS 39 lorsqu'ils rencontrent les conditions de « prêts douteux », comme définis à la note complémentaire 2 « Mode de présentation et principales méthodes comptables » des états financiers consolidés. Conséquemment, la notion d'actif financier déprécié sera différente de celle utilisée actuellement sous l'IAS 39.

Au cours de la durée de vie des instruments financiers, ceux-ci peuvent passer d'une étape à l'autre du modèle général de dépréciation en fonction de l'amélioration ou de la détérioration de leur risque de crédit. La catégorisation des instruments entre les diverses étapes du modèle général de dépréciation sera toujours faite en comparant la variation du risque de crédit entre la date de clôture et la date de comptabilisation initiale de l'instrument financier.

Durée de vie attendue

Pour la plupart des instruments financiers, la durée de vie attendue correspond à la période contractuelle maximale pendant laquelle la Fédération est exposée au risque de crédit, y compris les options de prolongation dont l'exercice dépend uniquement de l'emprunteur. L'exception à cette règle concerne les expositions rotatives, composées des marges de crédit aux particuliers et aux entreprises et des prêts sur cartes de crédit. Pour ces instruments, la durée de vie est estimée et correspond à la période depuis la date de clôture pour laquelle il y a une exposition au risque de crédit sans que les pertes de crédit attendues soient atténuées par des mesures normales de gestion du risque de crédit.

Détermination des augmentations importantes du risque de crédit

Pour déterminer si, à la date de clôture, le risque de crédit a augmenté ou non de manière importante depuis la comptabilisation initiale, la Fédération doit fonder son appréciation sur la variation du risque de défaillance au cours de la durée de vie attendue de l'instrument financier conformément aux exigences de l'IFRS 9, ce qui nécessitera l'exercice d'un degré élevé de jugement.

Afin de déterminer s'il y a eu une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, la Fédération comparera la probabilité de défaut de l'instrument financier à la date de clôture avec la probabilité de défaut à la date de la comptabilisation initiale. Elle tiendra également compte des informations raisonnables et justifiables qui sont indicatives d'augmentations importantes du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, notamment des informations sur la conjoncture économique à venir dans la mesure où celles-ci ont une incidence sur l'évaluation de la probabilité de défaut de l'instrument. Pour déterminer la PD de l'instrument, les modèles d'évaluation de la PD servant pour le calcul des fonds propres réglementaires selon l'approche des notations internes seront utilisés, mais seront ajustés pour se conformer à l'IFRS 9. Les critères utilisés pour déterminer l'augmentation importante du risque de crédit se fonderont principalement sur une variation relative combinée à une variation absolue de la PD et varieront selon les types de clientèle.

La Fédération a également choisi de ne pas réfuter la présomption selon laquelle les prêts en retard depuis plus de 30 jours sont réputés avoir eu une augmentation importante du risque de crédit. Cela représentera le moment le plus tardif auquel un instrument financier sera réputé avoir subi une augmentation importante du risque de crédit.

Évaluation des provisions pour pertes de crédit attendues

Les provisions pour pertes de crédit attendues correspondront à un montant objectif, fondé sur une pondération probabiliste de la valeur actualisée des insuffisances des flux de trésorerie, et qui prendra en considération les informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions de la conjoncture économique à venir.

Les provisions pour pertes de crédit attendues seront évaluées collectivement ou individuellement. La provision pour pertes de crédit attendues des instruments financiers qui seront inclus dans l'étape 1 et dans l'étape 2 du modèle général de dépréciation sera évaluée collectivement. Pour les actifs financiers qui seront inclus à l'étape 3, la provision pour pertes de crédit attendue sera évaluée individuellement ou collectivement.

Les provisions pour pertes de crédit attendues qui sont évaluées collectivement se baseront principalement sur les paramètres servant au calcul des fonds propres réglementaires selon l'approche de notation interne, soit la PD, la PCD et l'ECD, définis à la sous-section « Risque de crédit » de la section 4.2 « Gestion des risques ». Toutefois, des ajustements seront apportés à ces paramètres pour se conformer adéquatement à l'IFRS 9.

Le tableau suivant présente les principales différences entre les paramètres servant au calcul des fonds propres réglementaires et ceux servant au calcul des provisions pour pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9.

	Fonds propres réglementaires	IFRS 9
PD	• Estimée sur la moyenne à long terme d'un cycle économique complet. • Projetée sur les 12 mois à venir. • La définition de défaut est associée à un instrument dont les paiements sont en souffrance depuis plus de 90 jours, en plus de certains autres critères.	• Estimée de façon ponctuelle pour les 12 mois à venir ou pour la durée de vie. • Basée sur l'expérience passée, les conditions actuelles et les informations prospectives pertinentes. • Correspondra à la définition de défaut utilisée aux fins des fonds propres réglementaires.
PCD	• Basée sur les pertes qui seraient attendues lors d'un ralentissement économique. • Soumises à certains planchers réglementaires. • Prise en compte de tous les coûts de recouvrement, directs et indirects. • Actualisée pour tenir compte de la période de recouvrement jusqu'au défaut selon le taux d'actualisation exigé aux fins des fonds propres réglementaires.	• Basée sur l'expérience passée, les conditions actuelles et les informations prospectives pertinentes. • La prudence excessive et les planchers sont exclus. • Prise en compte uniquement des coûts de recouvrement directs uniquement. • Actualisée pour tenir compte de la période de recouvrement jusqu'au défaut selon le taux d'intérêt effectif initial.
ECD	• Correspond aux montants prélevés majorés de l'utilisation prévue des montants inutilisés avant le défaut. • Le montant ne peut être inférieur au solde des montants prélevés.	• Basée sur le solde prévu des montants en défaut projetés pour les 12 mois à venir ou pour la durée de vie en fonction des attentes prospectives.
Actualisation	• Aucune actualisation entre la date de défaut et la date de clôture.	• Actualisée de la date du défaut à la date de clôture selon le taux d'intérêt effectif initial.

Le processus de calcul de la provision pour pertes de crédit attendues intégrera trois différents scénarios économiques élaborés par les économistes de la Fédération, soit un scénario de base et deux scénarios alternatifs (haussier et baissier), auxquels seront attribués des pondérations en fonction de leurs probabilités d'occurrence. Les principales variables relatives à la conjoncture économique future qui seront utilisées pour l'établissement de la provision pour pertes de crédit comprennent notamment le produit intérieur brut, le taux de chômage, l'indice des prix à la consommation, le prix des maisons et l'écart de financement corporatif. L'utilisation de l'information prospective et les estimations qu'elle nécessite exigeront l'exercice d'un jugement important. En raison de la nature prospective du modèle de dépréciation de l'IFRS 9, la Fédération s'attend à ce que la provision pour pertes de crédit attendues établie selon cette norme soit plus volatile que celle établie selon le modèle actuel.

La solution technologique retenue pour le calcul des pertes de crédit attendues, qui a été implémentée au cours de l'exercice 2017, permettra d'assurer le suivi de la catégorisation des actifs financiers inclus dans chacune des étapes selon le nouveau modèle fondé sur les pertes de crédit attendues, de prendre en charge les incidences des variables économiques prévues et d'intégrer les paramètres de risque et certains processus de modélisation du risque de crédit.

Au cours de l'exercice 2017, la Fédération a également finalisé l'élaboration et la validation du modèle de dépréciation aux fins du calcul des pertes de crédit attendues et des simulations de calcul ont été effectuées. De plus, la documentation interne portant sur les méthodes comptables, les processus et les contrôles internes a été mise à jour, et les processus opérationnels et de présentation de l'information financière ont été modifiés. Des changements au processus de gouvernance existant relatif à la provision pour pertes sur prêts selon IAS 39 ont également été apportés, notamment par la révision du rôle du Comité de gouvernance – Provision collective, formé de dirigeants des fonctions Finances et Direction financière, Gestion des risques et Études économiques, et chargé d'approuver les travaux relatifs à la détermination des provisions collectives et d'évaluer la pertinence des montants à inscrire aux états financiers consolidés.

Documents publiés par les autorités réglementaires

En décembre 2015, le CBCB a publié la version définitive du document *Recommandations relatives au risque de crédit et à la comptabilisation des pertes de crédit attendues,* qui énonce les recommandations prudentielles visant à établir de saines pratiques en matière de risques de crédit dans le cadre de la mise en œuvre et de l'application des référentiels comptables relatifs aux pertes sur prêts attendues. En septembre 2016, l'AMF a publié un avis relatif à la mise en application de l'IFRS 9, qui stipule que l'AMF adhère aux principes et orientations énoncés par le CBCB et s'attend à ce que les coopératives de services financiers, comme la Fédération, se conforment à ces recommandations. La Fédération prend en considération ces recommandations pour la mise en œuvre et pour l'application du modèle de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues selon l'IFRS 9.

Certains documents relatifs au traitement réglementaire des provisions comptables ont également été publiés. Des renseignements supplémentaires sur ces documents sont présentés à la section 3.2 « Gestion du capital ».

Comptabilité de couverture

L'IFRS 9 inclut un nouveau modèle pour la comptabilité de couverture afin de mieux harmoniser celle-ci avec les activités de gestion des risques.

Toutefois, comme le permet l'IFRS 9, la Fédération a pris la décision de continuer d'appliquer les exigences de l'IAS 39 relatives à la comptabilité de couverture plutôt qu'adopter les dispositions de l'IFRS 9. Cependant les nouvelles informations à fournir à la suite de la modification de l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir* devront être présentées.

IFRS 4, *CONTRATS D'ASSURANCE*

L'IASB a publié en septembre 2016 des amendements à l'IFRS 4, *Contrats d'assurance*, qui visent à résoudre les préoccupations des assureurs et des organisations qui les représentent concernant les dates d'entrée en vigueur différentes de l'IFRS 9, *Instruments financiers* au 1er janvier 2018 et de la nouvelle IFRS 17, *Contrats d'assurance*.

Les amendements permettent, sans toutefois l'exiger, à une entité qui émet des contrats d'assurance d'effectuer un choix entre deux options en lien avec l'adoption de l'IFRS 9, soit le report de la date d'application de cette dernière au 1er janvier 2021 ou l'application de l'approche par superposition.

La Fédération a choisi d'appliquer l'approche par superposition, qui est la seule option proposée par ces amendements dont il peut se prévaloir, aux actifs financiers éligibles et désignés selon certains critères spécifiques. L'approche par superposition consiste à reclasser entre les excédents nets et les autres éléments du résultat global, pour les actifs financiers désignés, la différence entre le montant présenté dans l'état consolidé du résultat selon l'IFRS 9 et le montant qui aurait été présenté dans l'état consolidé du résultat si la Fédération avait continué d'appliquer l'IAS 39, afin que l'excédent net relatif aux instruments financiers désignés présenté dans l'état consolidé du résultat corresponde au montant qui aurait été présenté si la Fédération avait continué d'appliquer l'IAS 39.

La Fédération devra adopter les amendements à l'IFRS 4 à compter du 1er janvier 2018, soit la date à laquelle l'IFRS 9 est appliquée pour la première fois. Conformément à l'approche de transition retenue pour l'adoption de l'IFRS 9, les incidences rétrospectives de l'approche par superposition seront comptabilisées dans le bilan consolidé au 1er janvier 2018 et les périodes comparatives ne seront pas retraitées.

Pour les actifs financiers reclassés de la catégorie « Disponibles à la vente » selon l'IAS 39 vers les actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais du résultat net » selon l'IFRS 9 ayant été désignés aux fins de l'application de l'approche par superposition, la Fédération estime que l'adoption des amendements à l'IFRS 4 devrait entraîner un reclassement d'environ 405 M$ après impôts des « Excédents non répartis » vers le « Cumul des autres éléments du résultat global » au 1er janvier 2018.

IFRS 16, *CONTRATS DE LOCATION*

L'IASB a publié en janvier 2016 l'IFRS 16, *Contrats de location,* qui remplacera l'actuelle IAS 17, *Contrats de location.* L'IFRS 16 énonce les principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'information relatifs aux contrats de location. L'IFRS 16 introduit un modèle de comptabilisation unique pour le preneur, qui exige de comptabiliser au bilan des actifs et des passifs liés aux contrats de location pour la plupart de ces contrats, éliminant ainsi la distinction actuelle entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement. Pour le bailleur, la distinction entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement demeure similaire.

La Fédération évalue actuellement l'incidence de l'adoption de l'IFRS 16, qui sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019.

IFRS 17, *CONTRATS D'ASSURANCE*

L'IASB a publié en mai 2017 l'IFRS 17, *Contrats d'assurance,* qui remplacera l'actuelle IFRS 4, *Contrats d'assurance*. L'IFRS 17 comprend les exigences relatives à la comptabilisation, à l'évaluation, à la présentation et aux informations à fournir applicables à tous les contrats d'assurance.

L'IFRS 17 exige que le passif des contrats d'assurance soit évalué selon un modèle général fondé sur la valeur actuelle. Ce modèle général se base sur l'utilisation des hypothèses en date de clôture pour estimer le montant, le calendrier et l'incertitude des flux de trésorerie futurs, et prend en compte les taux d'intérêt du marché et les incidences des options et garanties des assurés.

De plus, selon l'IFRS 17, les profits résultant de la vente de polices d'assurance ne seront plus reconnus lors de la comptabilisation initiale, mais seront reportés à titre de passif distinct et comptabilisés au résultat net sur la période de couverture au fur et à mesure que les services seront rendus.

La Fédération évalue actuellement l'incidence de l'adoption de l'IFRS 17 qui sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021.

5.5 Statistiques des cinq dernières années

Tableau 39 – Bilan consolidé
Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2017	2016	2015	2014	2013
ACTIF					
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	**1 731 $**	1 212 $	1 006 $	1 232 $	524 $
Valeurs mobilières					
Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	**31 654**	31 005	28 715	24 846	23 536
Titres disponibles à la vente	**15 250**	13 932	14 400	11 616	11 323
	46 904	44 937	43 115	36 462	34 859
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	**9 377**	7 713	8 046	10 143	8 043
Prêts					
Hypothécaires résidentiels	**4 323**	3 486	2 861	2 367	2 308
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	**17 547**	15 720	14 697	13 827	12 506
Aux entreprises et aux gouvernements	**37 012**	33 416	33 330	29 891	23 325
	58 882	52 622	50 888	46 085	38 139
Provision pour pertes sur prêts	**(198)**	(192)	(180)	(163)	(132)
	58 684	52 430	50 708	45 922	38 007
Actif net des fonds distincts	**13 379**	11 965	9 781	8 695	7 252
Autres actifs					
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	**31**	11	376	858	985
Primes à recevoir	**2 098**	1 961	1 665	1 130	1 126
Instruments financiers dérivés	**3 772**	3 706	4 879	3 153	2 448
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	**1 563**	2 541	2 041	1 751	1 901
Actifs de réassurance	**2 202**	2 582	1 964	785	648
Immeubles de placement	**817**	806	669	551	457
Immobilisations corporelles	**780**	769	745	655	604
Goodwill	**121**	471	472	472	456
Immobilisations incorporelles	**466**	690	660	569	507
Actifs d'impôt différé	**746**	724	678	599	468
Autres	**2 188**	2 140	1 852	1 689	1 613
Actifs du groupe destiné à être cédé	**881**	-	-	-	-
	15 665	16 401	16 001	12 212	11 213
TOTAL DE L'ACTIF	**145 740 $**	134 658 $	128 657 $	114 666 $	99 898 $

Tableau 39 – Bilan consolidé (suite)
Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2017	2016	2015	2014	2013
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES					
PASSIF					
Dépôts					
Particuliers	**4 353 $**	3 817 $	2 518 $	2 055 $	2 266 $
Entreprises et gouvernements	**40 963**	36 780	38 925	33 535	25 748
Institutions de dépôts	**6 833**	6 305	6 479	5 532	6 610
	52 149	46 902	47 922	41 122	34 624
Autres passifs					
Acceptations	**31**	11	376	858	985
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	**9 112**	8 196	5 464	6 304	7 754
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	**10 062**	9 870	9 283	13 021	8 738
Instruments financiers dérivés	**3 677**	2 540	2 478	2 194	2 180
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	**4 247**	4 659	4 713	3 713	3 752
Passifs des contrats d'assurance	**28 300**	27 493	26 734	19 435	17 070
Passif net des fonds distincts	**13 354**	11 957	9 776	8 706	7 260
Passifs au titre des régimes à prestations définies	**1 741**	1 478	1 548	1 576	1 024
Passifs d'impôt différé	**204**	247	218	201	195
Autres	**4 794**	5 247	4 674	3 245	3 269
Passifs du groupe destiné à être cédé	**662**	-	-	-	-
	76 184	71 698	65 264	59 253	52 227
Obligations subordonnées	**1 388**	1 378	1 884	2 564	3 063
TOTAL DU PASSIF	**129 721**	119 978	115 070	102 939	89 914
CAPITAUX PROPRES					
Capital social	**8 537**	8 066	7 505	7 050	5 641
Excédents non répartis	**5 674**	4 781	3 977	3 290	3 021
Cumul des autres éléments du résultat global	**458**	393	265	386	266
Réserves	**540**	524	507	440	543
Capitaux propres – Part revenant au Groupe	**15 209**	13 764	12 254	11 166	9 471
Participations ne donnant pas le contrôle	**810**	916	1 333	561	513
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	**16 019**	14 680	13 587	11 727	9 984
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	**145 740 $**	134 658 $	128 657 $	114 666 $	99 898 $

Tableau 40 – État consolidé du résultat
Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars)	2017	2016[1]	2015[1]	2014[1]	2013[1]
Revenus d'intérêts					
Prêts	**2 070 $**	1 866 $	1 762 $	1 595 $	1 446 $
Valeurs mobilières	**195**	182	167	188	159
	2 265	2 048	1 929	1 783	1 605
Frais d'intérêts					
Dépôts	**783**	660	598	593	530
Obligations subordonnées et autres	**78**	85	128	135	157
	861	745	726	728	687
Revenu net d'intérêts	**1 404**	1 303	1 203	1 055	918
Primes nettes	**8 146**	7 263	7 006	6 018	5 662
Autres revenus					
Cotisations	**377**	393	339	304	313
Ententes de services	**727**	699	760	684	671
Commissions sur prêts et cartes de crédit	**660**	575	547	533	482
Services de courtage et de fonds de placement	**1 087**	1 106	1 037	970	855
Honoraires de gestion et de services de garde	**457**	397	385	374	325
Revenus (pertes) nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	**1 158**	572	687	1 948	(686)
Revenus nets sur les titres disponibles à la vente	**405**	335	281	273	215
Revenus nets sur les autres placements	**204**	201	242	236	228
Revenus de change	**77**	70	74	70	58
Autres	**362**	140	250	323	341
	5 514	4 488	4 602	5 715	2 802
Revenu total	**15 064**	13 054	12 811	12 788	9 382
Dotation à la provision pour pertes sur créances	**278**	248	302	265	203
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	**6 795**	5 446	5 431	6 303	3 259
Frais autres que d'intérêts					
Rémunération et autres versements	**536**	492	471	428	377
Salaires et avantages sociaux	**2 255**	2 329	2 221	1 907	1 794
Locaux, matériel et mobilier incluant l'amortissement	**514**	437	397	351	321
Ententes de services et impartition	**322**	306	327	251	228
Communications	**244**	265	254	233	228
Autres	**2 368**	2 193	2 063	1 957	1 715
	6 239	6 022	5 733	5 127	4 663
Excédents d'exploitation	**1 752**	1 338	1 345	1 093	1 257
Impôts sur les excédents	**336**	147	208	198	257
Excédents avant ristournes aux caisses membres	**1 416**	1 191	1 137	895	1 000
Ristournes aux caisses membres	**60**	25	-	9	60
Recouvrement d'impôt relatif aux ristournes aux caisses membres	**(16)**	(7)	-	(2)	(15)
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux caisses membres	**1 372 $**	1 173 $	1 137 $	888 $	955 $
dont :					
Part revenant au Groupe	**1 329 $**	1 088 $	957 $	825 $	929 $
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	**43**	85	180	63	26

[1] Les données des exercices précédents ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant.

Tableau 41 – Principales mesures financières

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars et en pourcentage)	**2017**	2016	2015	2014	2013
Fonds propres de la catégorie 1A	**17,5 %**	15,9 %	s. o.[1]	s. o.[1]	s. o.[1]
Fonds propres de la catégorie 1	**17,5**	15,9	s. o.[1]	s. o.[1]	s. o.[1]
Total des fonds propres	**17,5**	15,9	s. o.[1]	s. o.[1]	s. o.[1]
Ratio de levier	**7,9**	7,4	s. o.[1]	s. o.[1]	s. o.[1]
Rendement des capitaux propres[2]	**9,4**	8,5	8,2 %	8,6 %	11,9 %
Prêts douteux bruts/prêts et acceptations bruts[2]	**0,14**	0,18	0,17	0,16	0,17
Actif moyen[2]	**143 110 $**	134 333 $	130 051 $	108 698 $	94 611 $
Prêts et acceptations nets moyens[2]	**54 977**	51 213	48 831	42 618	36 354
Dépôts moyens[2]	**52 256**	48 376	44 985	37 953	32 862

(1) La Fédération publie ses ratios de fonds propres calculés selon la *Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base* à l'intention des coopératives de services financiers émise par l'AMF depuis le 1er janvier 2017. Les ratios du 31 décembre 2016 sont en date du 1er janvier 2017.

(2) Voir la section « Mode de présentation de l'information financière ».

États financiers consolidés de la Fédération des caisses Desjardins du Québec

Table des matières

Rapports

Rapport annuel de la commission Vérification et Inspection 106
Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière 107
Rapport de l'auditeur indépendant 108

États financiers consolidés

Bilan consolidé 109
État consolidé du résultat 110
État consolidé du résultat global 111
État consolidé des variations des capitaux propres 112
Tableau consolidé des flux de trésorerie 113

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

Note 1 – Informations relatives à la Fédération des caisses Desjardins du Québec 114
Note 2 – Mode de présentation et principales méthodes comptables 114
Note 3 – Valeur comptable des instruments financiers 133
Note 4 – Juste valeur des instruments financiers 134
Note 5 – Compensation d'actifs et de passifs financiers 141
Note 6 – Valeurs mobilières 143
Note 7 – Prêts et provision pour pertes sur prêts 145
Note 8 – Décomptabilisation d'actifs financiers 146
Note 9 – Fonds distincts 147
Note 10 – Immobilisations corporelles et immeubles de placement 149
Note 11 – Goodwill et immobilisations incorporelles 150
Note 12 – Autres actifs – Autres 152
Note 13 – Intérêts détenus dans d'autres entités 152
Note 14 – Dépôts 156
Note 15 – Passifs des contrats d'assurance 157
Note 16 – Passifs nets au titre des régimes à prestations définies 163
Note 17 – Autres passifs – Autres 164
Note 18 – Obligations subordonnées 165
Note 19 – Instruments financiers dérivés et activités de couverture 165
Note 20 – Dispositions importantes 170
Note 21 – Groupe destiné à être cédé 171
Note 22 – Capital social 172
Note 23 – Cumul des autres éléments du résultat global 173
Note 24 – Gestion du capital 173
Note 25 – Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat 175
Note 26 – Frais autres que d'intérêts – Autres 175
Note 27 – Impôts sur les excédents 176
Note 28 – Engagements, garanties et passifs éventuels 178
Note 29 – Contrats de location 180
Note 30 – Gestion des risques découlant des instruments financiers 180
Note 31 – Exposition au risque de taux d'intérêt 181
Note 32 – Information sectorielle 182
Note 33 – Information relative aux parties liées 184

Rapport annuel de la commission Vérification et Inspection

Le rôle de la commission Vérification et Inspection (commission) est d'appuyer le conseil d'administration de la Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération) dans ses responsabilités de surveillance pour le Mouvement des caisses Desjardins (Mouvement Desjardins). Son mandat consiste essentiellement à :

- analyser les états financiers et les rapports de gestion ainsi que leur présentation;
- veiller à la qualité et à l'intégrité de l'information financière ainsi qu'à l'utilisation des pratiques comptables adéquates;
- veiller à la gestion des risques financiers importants;
- s'assurer de la mise en place d'un système de contrôle interne efficace;
- être responsable de la surveillance des travaux de l'audit interne et de l'audit indépendant;
- s'assurer de l'application d'un cadre de gestion de la conformité.

Les états financiers intermédiaires et annuels de la Fédération, ses rapports de gestion y afférents, ses prospectus et sa notice annuelle sont examinés par la commission. Celle-ci s'assure que la direction a élaboré et mis en œuvre un système de contrôle interne efficace à l'égard des processus d'affaires de l'organisation et en matière de divulgation de l'information financière, de sauvegarde des actifs, de détection de la fraude et de conformité réglementaire. Elle voit aussi à ce que la direction ait mis en place des systèmes de gestion des principaux risques pouvant influer sur les résultats financiers de la Fédération. À cet égard, elle analyse trimestriellement l'information issue de ce processus de gouvernance financière.

L'auditeur indépendant est sous l'autorité de la commission. Pour s'acquitter de ses responsabilités à cet égard, celle-ci assure et maintient l'indépendance et l'objectivité de l'auditeur indépendant en autorisant tous ses services non liés à l'audit, en recommandant sa nomination ou la reconduction de son mandat au conseil d'administration de la Fédération, en établissant et en recommandant sa rémunération, et en procédant à son évaluation annuelle. De plus, elle supervise ses travaux et examine son offre de service, son mandat, son plan d'audit annuel, ses rapports, sa lettre à la direction et les commentaires de cette dernière. Le Mouvement Desjardins a adopté une politique sur les règles d'attribution de contrats pour des services connexes, qui traite : a) des services qui peuvent ou non être fournis par l'auditeur indépendant; b) de la procédure de régie à suivre avant l'octroi de mandats; et c) des responsabilités des principaux intervenants. Ainsi, la commission reçoit trimestriellement un rapport sur les contrats accordés à l'auditeur indépendant par chacune des entités de la Fédération.

La commission veille à la protection de l'indépendance et de l'objectivité de la fonction d'audit interne assumée par le Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins. Elle analyse le plan annuel d'audit interne de même que les responsabilités et l'objectivité de cette équipe. Elle s'assure de la réalisation du plan d'action, prend connaissance des sommaires exécutifs des rapports d'audit interne effectués et, au besoin, s'assure du suivi approprié. À cet effet, elle rencontre le responsable de l'audit interne du Mouvement Desjardins pour analyser toute question importante soumise à la direction. Au terme de l'exercice financier, la commission étudie le rapport annuel de surveillance du Bureau de la Surveillance et en fait la recommandation au conseil.

En ce qui concerne les relations avec l'Autorité des marchés financiers (AMF) du Québec, la commission prend connaissance et fait le suivi des rapports de surveillance produits par cet organisme, et elle examine les rapports financiers trimestriels qui lui sont soumis.

La commission rencontre en privé l'auditeur indépendant, le premier vice-président exécutif et chef de l'exploitation du Mouvement Desjardins, le premier vice-président, Finances, Trésorerie, Administration et chef de la direction financière, Mouvement Desjardins, le chef de la Surveillance du Mouvement Desjardins et les responsables de l'AMF. Trimestriellement, elle fait rapport au conseil d'administration et formule des recommandations au besoin. Enfin, conformément aux saines pratiques de gouvernance, elle évalue chaque année l'efficacité et l'efficience avec lesquelles elle a exécuté les tâches prévues dans sa charte.

La commission est composée de cinq administrateurs indépendants et de trois membres observateurs, soit les présidents des comités d'audit et de gestion des risques de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie et de Desjardins Groupe d'assurances générales inc. ainsi qu'un directeur général de caisse siégeant au conseil d'administration de la Fédération. À l'exception de ce dernier, aucun des membres de la commission ne reçoit de rémunération directe ou indirecte du Mouvement Desjardins si ce n'est en contrepartie des services qu'il fournit en tant que membre du conseil d'administration de la Fédération ou d'autres entités du Mouvement Desjardins et de leurs comités et commissions.

Dans le contexte des changements importants apportés aux exigences comptables en matière de comptabilisation et de divulgation financière, les membres de la commission ont assisté, au cours de l'exercice, à diverses activités de formation portant notamment sur l'évolution des Normes internationales d'information financière ainsi que les conséquences de la transformation des cadres normatifs et réglementaires régissant la gestion du capital et la gouvernance des institutions. Tous les membres de la commission ont donc les connaissances requises pour lire et interpréter les états financiers d'une institution financière selon les critères établis par la charte de la commission.

La commission a tenu huit réunions, et ses membres ont participé à une séance de formation durant l'exercice financier 2017. Au cours de ce dernier, MM. Jacques Baril, Serges Chamberland, Luc Forand et Benoît Turcotte ont quitté la commission, et MM. Louis Babineau, Jean-François Laporte, Michel Tourangeau et Serge Tourangeau s'y sont joints. Au 31 décembre 2017, les cinq administrateurs indépendants membres de la commission étaient MM. Louis Babineau, Stéphane Corbeil, Jean-François Laporte, Michel Tourangeau et Serge Tourangeau, tandis que ses trois membres observateurs étaient MM. Michel Magnan, FCPA, FCA, Robert St-Aubin, FCPA, FCA, et Neil Hawthorn.

Louis Babineau
Président

Montréal (Québec)
Le 23 février 2018

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers consolidés de la Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération) ainsi que tous les renseignements contenus dans son rapport de gestion annuel relèvent de sa direction, à qui il incombe d'assurer l'intégrité et la fidélité de l'information présentée.

Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board et selon les exigences comptables de l'Autorité des marchés financiers (AMF) du Québec, qui ne diffèrent pas des IFRS. Ces états financiers consolidés comprennent nécessairement des montants établis par la direction selon les estimations qu'elle juge raisonnables et justes. Ces estimations incluent, entre autres, des évaluations des passifs des contrats d'assurance effectuées par les actuaires des secteurs de l'assurance. Toute information financière présentée dans le rapport de gestion annuel est conforme à celle qui figure dans les états financiers consolidés audités.

Responsable de la fiabilité des états financiers consolidés de la Fédération, des renseignements connexes et des systèmes comptables qui les produisent, la direction de cette dernière s'appuie sur des contrôles qui régissent les opérations et leur comptabilisation. Ces contrôles comprennent notamment une structure organisationnelle assurant une répartition efficace des responsabilités, un code de déontologie, des normes d'embauche et de formation du personnel, des politiques et des manuels de procédures ainsi que l'application et la mise à jour régulière de méthodes de contrôle en vue d'exercer une supervision appropriée des opérations. Le système de contrôle interne est renforcé par une équipe de conformité, qui aide la direction à veiller au respect des exigences réglementaires, et une équipe du Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins, qui a un accès sans réserve à la commission Vérification et Inspection. La direction a également mis en place un cadre de gouvernance financière issu des meilleures pratiques du marché afin de s'assurer que les contrôles et procédures de communication de l'information financière présentée dans les documents annuels et périodiques de la Fédération sont adéquatement conçus et efficaces. Au 31 décembre 2017, nous avons déterminé, à titre de chef de la direction et de chef des finances de la Fédération, que le contrôle interne à l'égard de l'information financière est efficace.

L'AMF procède à l'inspection des activités de la Fédération sur une base continue.

Le conseil d'administration de la Fédération approuve l'information financière présentée dans le rapport annuel de celle-ci en s'appuyant sur la recommandation de sa commission Vérification et Inspection. À cet effet, cette dernière est mandatée par le conseil pour examiner les états financiers consolidés et le rapport de gestion de la Fédération. De plus, cette commission, formée d'administrateurs indépendants et de trois membres observateurs n'appartenant ni à la direction ni au personnel de la Fédération, exerce un rôle de surveillance afin de s'assurer que la direction a élaboré et mis en œuvre des procédures de contrôle et des systèmes adéquats permettant la présentation d'une information financière de qualité comprenant toutes les divulgations requises dans les délais exigés.

Ces états financiers consolidés ont été audités par PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., l'auditeur indépendant nommé par l'assemblée générale des membres de la Fédération, dont le rapport suit. L'auditeur indépendant peut s'entretenir en tout temps avec les membres de la commission Vérification et Inspection de tous les aspects de sa mission d'audit et de tous les points soulevés dans le cadre de son travail, notamment l'intégrité de l'information financière fournie et la qualité des systèmes de contrôle interne.

Guy Cormier
Président et chef de la direction
Mouvement Desjardins

Réal Bellemare
Premier vice-président Finances, Trésorerie, Administration et chef de la direction financière
Mouvement Desjardins

Lévis (Québec)
Le 26 février 2018

Rapport de l'auditeur indépendant

AUX MEMBRES DE LA FÉDÉRATION DES CAISSES DESJARDINS DU QUÉBEC

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Fédération des caisses Desjardins du Québec, qui comprennent les bilans consolidés au 31 décembre 2017 et 2016, et les états consolidés du résultat, du résultat global, des variations des capitaux propres, et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices terminés le 31 décembre 2017 et 2016, ainsi que les notes complémentaires constituées d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus au cours de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fédération des caisses Desjardins du Québec au 31 décembre 2017 et 2016, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés le 31 décembre 2017 et 2016, conformément aux Normes internationales d'information financière.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.[(1)]
[(1)] CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A119427

Montréal (Québec)
Le 26 février 2018

Bilan consolidé

(en millions de dollars canadiens)	Notes	Au 31 décembre 2017	Au 31 décembre 2016
ACTIF			
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières		**1 731 $**	1 212 $
Valeurs mobilières	6 et 8		
Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat		**31 654**	31 005
Titres disponibles à la vente		**15 250**	13 932
		46 904	44 937
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente		**9 377**	7 713
Prêts	7 et 8		
Hypothécaires résidentiels		**4 323**	3 486
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers		**17 547**	15 720
Aux entreprises et aux gouvernements		**37 012**	33 416
		58 882	52 622
Provision pour pertes sur prêts	7	**(198)**	(192)
		58 684	52 430
Actif net des fonds distincts	9	**13 379**	11 965
Autres actifs			
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations		**31**	11
Primes à recevoir		**2 098**	1 961
Instruments financiers dérivés	19	**3 772**	3 706
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières		**1 563**	2 541
Actifs de réassurance	15	**2 202**	2 582
Immeubles de placement	10	**817**	806
Immobilisations corporelles	10	**780**	769
Goodwill	11	**121**	471
Immobilisations incorporelles	11	**466**	690
Actifs d'impôt différé	27	**746**	724
Autres	12	**2 188**	2 140
Actifs du groupe destiné à être cédé	21	**881**	-
		15 665	16 401
TOTAL DE L'ACTIF		**145 740 $**	134 658 $
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			
PASSIF			
Dépôts	14		
Particuliers		**4 353 $**	3 817 $
Entreprises et gouvernements		**40 963**	36 780
Institutions de dépôts		**6 833**	6 305
		52 149	46 902
Autres passifs			
Acceptations		**31**	11
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert		**9 112**	8 196
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat		**10 062**	9 870
Instruments financiers dérivés	19	**3 677**	2 540
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières		**4 247**	4 659
Passifs des contrats d'assurance	15	**28 300**	27 493
Passif net des fonds distincts	9	**13 354**	11 957
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	16	**1 741**	1 478
Passifs d'impôt différé	27	**204**	247
Autres	17	**4 794**	5 247
Passifs du groupe destiné à être cédé	21	**662**	-
		76 184	71 698
Obligations subordonnées	18	**1 388**	1 378
TOTAL DU PASSIF		**129 721**	119 978
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	22	**8 537**	8 066
Excédents non répartis		**5 674**	4 781
Cumul des autres éléments du résultat global	23	**458**	393
Réserves		**540**	524
Capitaux propres – Part revenant au Groupe		**15 209**	13 764
Participations ne donnant pas le contrôle	13 et 15	**810**	916
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		**16 019**	14 680
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES		**145 740 $**	134 658 $

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Au nom du conseil d'administration de la Fédération des caisses Desjardins du Québec,

Guy Cormier
Président du conseil

Yvon Vinet, LL.L., D.D.N.
Vice-président du conseil

État consolidé du résultat

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars canadiens)	Notes	2017	2016
REVENU D'INTÉRÊTS			
Prêts		**2 070 $**	1 866 $
Valeurs mobilières		**195**	182
		2 265	2 048
FRAIS D'INTÉRÊTS			
Dépôts		**783**	660
Obligations subordonnées et autres		**78**	85
		861	745
REVENU NET D'INTÉRÊTS		**1 404**	1 303
PRIMES NETTES	15	**8 146**	7 263
AUTRES REVENUS			
Cotisations		**377**	393
Ententes de services		**727**	699
Commissions sur prêts et cartes de crédit		**660**	575
Services de courtage et de fonds de placement		**1 087**	1 106
Honoraires de gestion et de services de garde		**457**	397
Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	25	**1 158**	572
Revenus nets sur les titres disponibles à la vente		**405**	335
Revenus nets sur les autres placements		**204**	201
Revenus de change		**77**	70
Autres		**362**	140
		5 514	4 488
REVENU TOTAL		**15 064**	13 054
DOTATION À LA PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES	7	**278**	248
SINISTRES, PRESTATIONS, RENTES ET VARIATIONS DES PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE	15	**6 795**	5 446
FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS			
Rémunération et autres versements		**536**	492
Salaires et avantages sociaux		**2 255**	2 329
Locaux, matériel et mobilier incluant l'amortissement		**514**	437
Ententes de services et impartition		**322**	306
Communications		**244**	265
Autres	26	**2 368**	2 193
		6 239	6 022
EXCÉDENTS D'EXPLOITATION		**1 752**	1 338
Impôts sur les excédents	27	**336**	147
EXCÉDENTS AVANT RISTOURNES AUX CAISSES MEMBRES[(1)]		**1 416**	1 191
Ristournes aux caisses membres		**60**	25
Recouvrement d'impôt relatif aux ristournes aux caisses membres	27	**(16)**	(7)
EXCÉDENTS NETS DE L'EXERCICE APRÈS RISTOURNES AUX CAISSES MEMBRES		**1 372 $**	1 173 $
dont :			
Part revenant au Groupe		**1 329 $**	1 088 $
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	13	**43**	85

(1) La part revenant au Groupe des « Excédents avant ristournes aux caisses membres » est présentée à la note 32 « Information sectorielle ».

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé du résultat global

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars canadiens)	2017	2016
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux caisses membres	**1 372 $**	1 173 $
Autres éléments du résultat global (nets d'impôts)		
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement à l'état consolidé du résultat		
Réévaluation des passifs nets au titre des régimes à prestations définies	**(193)**	52
Quote-part des entreprises associées et des coentreprises comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	**(2)**	1
	(195)	53
Éléments qui seront reclassés ultérieurement à l'état consolidé du résultat		
Variation nette des gains et des pertes non réalisés sur les titres disponibles à la vente		
Gains nets non réalisés sur les titres disponibles à la vente	**246**	217
Reclassement à l'état consolidé du résultat des gains sur les titres disponibles à la vente	**(169)**	(105)
	77	112
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie		
Gains nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	**1**	-
Reclassement à l'état consolidé du résultat des gains sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	**(6)**	(6)
	(5)	(6)
Pertes nettes de change non réalisées sur conversion d'un investissement net dans un établissement à l'étranger, déduction faite des opérations de couverture	**-**	(1)
	72	105
Total des autres éléments du résultat global (nets d'impôts)	**(123)**	158
RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE	**1 249 $**	1 331 $
dont :		
Part revenant au Groupe	**1 202 $**	1 239 $
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	**47**	92

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Impôts sur les autres éléments du résultat global

La charge (le recouvrement) d'impôt relative à chaque composante des autres éléments du résultat global est présentée dans le tableau suivant :

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars canadiens)	2017	2016
Élément qui ne sera pas reclassé ultérieurement à l'état consolidé du résultat		
Réévaluation des passifs nets au titre des régimes à prestations définies	**(69) $**	20 $
	(69)	20
Éléments qui seront reclassés ultérieurement à l'état consolidé du résultat		
Variation nette des gains et des pertes non réalisés sur les titres disponibles à la vente		
Gains nets non réalisés sur les titres disponibles à la vente	**51**	71
Reclassement à l'état consolidé du résultat des gains sur les titres disponibles à la vente	**(35)**	(19)
	16	52
Variation nette des couvertures de flux de trésorerie		
Gains nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	**1**	-
Reclassement à l'état consolidé du résultat des gains sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	**(2)**	(2)
	(1)	(2)
	15	50
Total de la charge (du recouvrement) d'impôt	**(54) $**	70 $

État consolidé des variations des capitaux propres

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars canadiens)	Capital social (note 22)	Excédents non répartis	Cumul des autres éléments du résultat global (note 23)	Réserves			Capitaux propres – Part revenant au Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle (notes 13 et 15)	Total des capitaux propres
				Réserve de stabilisation	Réserve générale et autres réserves	Total des réserves			
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2015	7 505 $	3 977 $	265 $	436 $	71 $	507 $	12 254 $	1 333 $	13 587 $
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux caisses membres	-	1 088	-	-	-	-	1 088	85	1 173
Autres éléments du résultat global de l'exercice	-	57	94	-	-	-	151	7	158
Résultat global de l'exercice	-	1 145	94	-	-	-	1 239	92	1 331
Émission de parts de capital F	598	-	-	-	-	-	598	-	598
Frais d'émission des parts de capital F	(2)	-	-	-	-	-	(2)	-	(2)
Autres variations nettes du capital social	(35)	-	-	-	-	-	(35)	(60)	(95)
Versements aux caisses membres	-	(555)	-	-	-	-	(555)	-	(555)
Rémunération sur les parts de capital F	-	(135)	-	-	-	-	(135)	-	(135)
Émission de capital-actions	-	-	-	-	-	-	-	10	10
Rachat de capital-actions	-	-	-	-	-	-	-	(3)	(3)
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	(40)	(40)
Transfert des titulaires de contrats avec participation	-	362	34	-	-	-	396	(396)	-
Virement provenant des excédents non répartis (affectation aux réserves)	-	(17)	-	-	17	17	-	-	-
Transactions liées aux options de vente	-	8	-	-	-	-	8	(6)	2
Autres	-	(4)	-	-	-	-	(4)	(14)	(18)
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2016	8 066 $	4 781 $	393 $	436 $	88 $	524 $	13 764 $	916 $	14 680 $
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux caisses membres	**-**	**1 329**	**-**	**-**	**-**	**-**	**1 329**	**43**	**1 372**
Autres éléments du résultat global de l'exercice	**-**	**(192)**	**65**	**-**	**-**	**-**	**(127)**	**4**	**(123)**
Résultat global de l'exercice	**-**	**1 137**	**65**	**-**	**-**	**-**	**1 202**	**47**	**1 249**
Émission de parts de capital F	**375**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**375**	**-**	**375**
Frais d'émission des parts de capital F	**(1)**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**(1)**	**-**	**(1)**
Autres variations nettes du capital social	**97**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**97**	**(97)**	**-**
Versements aux caisses membres	**-**	**(68)**	**-**	**-**	**-**	**-**	**(68)**	**-**	**(68)**
Rémunération sur les parts de capital F	**-**	**(167)**	**-**	**-**	**-**	**-**	**(167)**	**-**	**(167)**
Rachat de capital-actions	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**(8)**	**(8)**
Dividendes	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**(42)**	**(42)**
Virement provenant des excédents non répartis (affectation aux réserves)	**-**	**(16)**	**-**	**31**	**(15)**	**16**	**-**	**-**	**-**
Transactions liées aux options de vente	**-**	**5**	**-**	**-**	**-**	**-**	**5**	**(3)**	**2**
Autres	**-**	**2**	**-**	**-**	**-**	**-**	**2**	**(3)**	**(1)**
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2017	**8 537 $**	**5 674 $**	**458 $**	**467 $**	**73 $**	**540 $**	**15 209 $**	**810 $**	**16 019 $**

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Tableau consolidé des flux de trésorerie

Pour les exercices terminés le 31 décembre

(en millions de dollars canadiens)	Note	2017	2016
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Excédents d'exploitation		**1 752 $**	1 338 $
Ajustements sans effet sur la trésorerie :			
Amortissement des immobilisations corporelles, incorporelles et des immeubles de placement		**224**	231
Variation nette des passifs des contrats d'assurance		**974**	759
Dotation à la provision pour pertes sur créances		**278**	248
Gains nets réalisés sur les titres disponibles à la vente		**(208)**	(149)
Dépréciation comptabilisée au résultat net sur les titres disponibles à la vente		**6**	24
Autres		**(100)**	55
Variations des actifs et des passifs d'exploitation :			
Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat		**(852)**	(2 290)
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente		**(1 664)**	333
Prêts		**(6 532)**	(1 970)
Instruments financiers dérivés, montant net		**1 079**	1 246
Sommes à recevoir et à payer aux clients, courtiers et institutions financières, montant net		**606**	(554)
Dépôts		**5 247**	(1 020)
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert		**916**	2 732
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat		**192**	587
Autres		**(10)**	(460)
Paiement de la contrepartie éventuelle		**(243)**	(121)
Impôts versés sur les excédents		**(289)**	(259)
		1 376	730
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Remboursement d'obligations subordonnées		**-**	(500)
Ventes (achats) de titres d'emprunt et d'obligations subordonnées à des tiers sur le marché		**10**	(7)
Émission de parts de capital F		**250**	498
Frais d'émission des parts de capital F		**(1)**	(2)
Versements aux caisses membres		**(68)**	(555)
Autres variations nettes du capital social		**-**	(95)
Rémunération sur le capital social		**(42)**	(35)
Émission de capital-actions		**-**	10
Rachat de capital-actions		**(8)**	(3)
Dividendes versés		**(42)**	(40)
Exercice d'options de vente émises à l'intention des Participations ne donnant pas le contrôle		**(15)**	(17)
		84	(746)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions de titres disponibles à la vente		**(51 240)**	(43 639)
Produits tirés de la vente de titres disponibles à la vente		**15 873**	12 388
Produits tirés de l'échéance de titres disponibles à la vente		**34 113**	31 964
Dispositions de filiales nettes de la trésorerie et des équivalents de trésorerie cédés		**684**	-
Paiement de la contrepartie éventuelle comptabilisée à la date d'acquisition		**(23)**	(34)
Acquisitions d'immobilisations corporelles, incorporelles et d'immeubles de placement		**(332)**	(486)
Produits de cession d'immobilisations corporelles, incorporelles et d'immeubles de placement		**10**	29
		(915)	222
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		**545**	206
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice		**1 212**	1 006
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE		**1 757**	1 212
Moins :			
Trésorerie et équivalents de trésorerie du groupe destiné à être cédé	21	**26**	-
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS POURSUIVIES À LA FIN DE L'EXERCICE		**1 731 $**	1 212 $
Autres renseignements sur les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation			
Intérêts versés		**1 109 $**	580 $
Intérêts et dividendes reçus		**3 288**	3 091

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

NOTE 1 – INFORMATIONS RELATIVES À LA FÉDÉRATION DES CAISSES DESJARDINS DU QUÉBEC

Nature des activités

La Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération) est l'entité coopérative responsable de l'orientation, de l'encadrement, de la coordination et du développement du Mouvement des caisses Desjardins (Mouvement Desjardins). Elle fournit à ses caisses membres divers services, dont certains d'ordre technique, financier et administratif. Les caisses membres exercent un pouvoir collectif sur la Fédération et chacune des caisses membres exerce une influence notable sur la Fédération.

De plus, la Fédération est la société mère de plusieurs filiales œuvrant dans les services financiers. Les divers secteurs d'activité dans lesquels évolue la Fédération sont décrits à la note 32 « Information sectorielle ». Son siège social est situé au 100, rue des Commandeurs, Lévis (Québec), Canada.

NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

MODE DE PRÉSENTATION

Déclaration de conformité

Aux termes de la *Loi sur les coopératives de services financiers* (la Loi), ces états financiers consolidés ont été préparés par la direction de la Fédération conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et aux exigences comptables de l'Autorité des marchés financiers (AMF) du Québec, qui ne diffèrent pas des IFRS. Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle des états financiers consolidés de l'exercice courant. Ces reclassements n'ont eu aucune incidence sur les résultats ni sur le total de l'actif et du passif de la Fédération.

Les états financiers consolidés de l'exercice terminé le 31 décembre 2017 ont été approuvés par le conseil d'administration de la Fédération le 26 février 2018.

Les principales règles d'évaluation et de présentation appliquées lors de la préparation de ces états financiers consolidés sont indiquées ci-dessous.

Jugements significatifs, estimations et hypothèses

La préparation des états financiers consolidés conformément aux IFRS exige que la direction exerce des jugements et ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés de certains actifs, passifs, revenus et charges ainsi que sur l'information connexe. Les principales méthodes comptables qui ont nécessité que la direction porte des jugements difficiles, subjectifs ou complexes, souvent sur des questions de nature incertaine, concernent la consolidation des entités structurées, la détermination de la juste valeur des instruments financiers, la décomptabilisation d'actifs financiers, la provision pour pertes sur prêts, la dépréciation des titres disponibles à la vente, la dépréciation des actifs non financiers, les passifs des contrats d'assurance, les provisions, les impôts sur les excédents, les ristournes aux caisses membres, les avantages du personnel de même que le goodwill et les immobilisations incorporelles. Par conséquent, les résultats réels pourraient différer de ces estimations et hypothèses.

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés de la Fédération comprennent l'actif, le passif, les résultats d'exploitation ainsi que les flux de trésorerie de cette dernière et de ses filiales. Les états financiers de l'ensemble des filiales sont préparés selon des méthodes comptables homogènes. Toutes les transactions et tous les soldes intragroupes sont éliminés.

La Fédération administre divers fonds selon les modalités prévues au règlement de régie interne adopté par l'assemblée générale. Aux fins des états financiers consolidés de la Fédération, ces fonds sont regroupés et désignés comme étant un Groupe.

La direction doit faire appel à des jugements afin de déterminer si les faits et circonstances découlant d'une relation avec une autre entité confèrent à la Fédération un contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable sur cette dernière. Des jugements importants doivent notamment être exercés dans le cas des entités structurées.

NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES *(suite)*

Filiales

Une entité est considérée comme une filiale lorsqu'elle est contrôlée par la Fédération. Cette dernière contrôle une entité émettrice si et seulement si tous les éléments suivants sont réunis :

- elle détient le pouvoir sur l'entité émettrice;
- elle est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice; et
- elle a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influer sur le montant des rendements qu'elle obtient.

Entités structurées

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui la contrôle. C'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives, et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Une entité structurée présente souvent certaines ou l'ensemble des caractéristiques suivantes : ses activités sont limitées; elle a été créée pour un objectif précis et bien défini; ses capitaux propres sont insuffisants pour lui permettre de financer ses activités sans devoir recourir à un soutien financier subordonné ou elle a recours à du financement par l'émission, auprès d'investisseurs, de multiples instruments liés entre eux par contrat.

Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle représentent la part de profit ou de perte ainsi que les actifs nets qui ne sont pas détenus par le Groupe. Elles sont présentées séparément à l'état consolidé du résultat, à l'état consolidé du résultat global et dans les capitaux propres, au bilan consolidé.

Entreprises associées

Une entreprise associée est une entité pour laquelle la Fédération exerce une influence notable sur les décisions relatives aux politiques financières et opérationnelles sans toutefois exercer sur elle un contrôle ou un contrôle conjoint. Les participations de la Fédération dans des entreprises associées sont présentées au poste « Autres actifs – Autres » du bilan consolidé et sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, les participations sont initialement comptabilisées au coût et ajustées par la suite pour prendre en compte les changements dans la quote-part de la Fédération des capitaux propres des entreprises concernées, qui surviennent postérieurement à l'acquisition.

Partenariats

Un partenariat est une entreprise sur laquelle la Fédération exerce un contrôle conjoint, soit un partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur cette entreprise, avec une ou plusieurs autres parties. Un contrôle conjoint n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités pertinentes de l'entreprise requièrent le consentement unanime des parties qui en partagent le contrôle.

Les partenariats sont classés en deux types en fonction des droits et des obligations des parties à l'entreprise :

- Une entreprise commune est un partenariat dans lequel les parties ont des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs relatifs à l'entreprise. Chacune des parties doit comptabiliser ses actifs, passifs, produits et charges, y compris sa quote-part des actifs détenus et des passifs assumés conjointement, et sa quote-part des produits générés et des charges engagées dans le cadre de l'entreprise commune.
- Une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties ont des droits sur l'actif net de l'entreprise. Ce type de partenariat est comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence. Les participations de la Fédération dans des coentreprises sont présentées au poste « Autres actifs – Autres » du bilan consolidé.

Monnaie de présentation et monnaie fonctionnelle

Ces états financiers consolidés sont exprimés en dollars canadiens, cette monnaie étant également la monnaie fonctionnelle de la Fédération. Les chiffres présentés dans les tableaux des notes complémentaires sont en millions de dollars, sauf indication contraire. Les symboles M$ et G$ sont utilisés pour désigner respectivement les millions et les milliards de dollars.

NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES *(suite)*

PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

a) Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés à la date à laquelle la Fédération devient une partie prenante aux dispositions contractuelles, soit la date d'acquisition ou d'émission de l'instrument financier. Les actifs financiers acquis ou vendus qui doivent être réglés selon un délai normalisé sont comptabilisés selon la date de transaction.

Classification et mesure

Les actifs et passifs financiers sont classés en fonction de leurs caractéristiques ainsi que de l'intention de la direction au moment de leur acquisition. Leur classement dans les catégories définies par les normes relatives aux instruments financiers est présenté à la note 3 « Valeur comptable des instruments financiers ».

La classification des actifs financiers se résume comme suit :

Catégories		**Classes**	**Comptabilisation**	
			Initiale	**Subséquente**
Actifs financiers	À la juste valeur par le biais du compte de résultat (i)	Détenus à des fins de transaction (ii)	Juste valeur	Juste valeur
		Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat (iii)	Juste valeur	Juste valeur
	Prêts et créances (iv)		Juste valeur	Coût amorti
	Disponibles à la vente (v)		Juste valeur	Juste valeur
	Détenus jusqu'à leur échéance (vi)		Juste valeur	Coût amorti

(i) Les actifs financiers classés dans la catégorie « À la juste valeur par le biais du compte de résultat » comprennent les actifs financiers « Détenus à des fins de transaction » et « Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat », ainsi :

- les variations de la juste valeur dans cette catégorie sont enregistrées à l'état consolidé du résultat, au poste « Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat »;
- les revenus d'intérêts et de dividendes provenant des valeurs mobilières classées dans la catégorie « À la juste valeur par le biais du compte de résultat » du secteur Particuliers et Entreprises et de la rubrique Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins sont comptabilisés au poste « Revenu d'intérêts – Valeurs mobilières » alors que pour les autres secteurs, ces revenus sont principalement comptabilisés au poste « Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat » selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

(ii) Les actifs financiers classés comme étant « Détenus à des fins de transaction » comprennent :

- des titres acquis à des fins de revente à court terme ainsi que les titres faisant partie d'un portefeuille de titres qui sont gérés ensemble et pour lequel il existe un calendrier de prise de bénéfice à court terme; et
- les instruments financiers dérivés.

La section m) « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » précise la nature de la comptabilisation des instruments financiers dérivés désignés dans une relation de couverture.

(iii) Les actifs financiers classés comme étant « Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat » sont essentiellement des titres qui ont été désignés ainsi par la direction lors de leur comptabilisation initiale, instrument par instrument. La direction peut désigner un instrument financier à la juste valeur par le biais du compte de résultat lors de sa comptabilisation initiale, et lorsque l'une des conditions suivantes est remplie :

- la désignation élimine ou réduit significativement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation;
- les actifs font partie d'un groupe d'actifs financiers ou d'actifs et de passifs financiers qui sont gérés, et dont la performance est évaluée d'après la méthode de la juste valeur;
- les actifs sont des instruments financiers hybrides comportant au moins un dérivé incorporé qui serait autrement séparé du contrat hôte et comptabilisé distinctement.

Les actifs financiers de la Fédération compris dans cette catégorie sont composés de certains placements effectués en lien avec des instruments dérivés non désignés dans une relation de couverture, ce qui réduit significativement une incohérence dans leur comptabilisation. La Fédération a de plus désigné les billets à terme adossés à des actifs (BTAA) dans cette catégorie, ces derniers étant composés de certains instruments financiers hybrides comportant des dérivés incorporés, alors que certains autres sont considérés comme faisant partie d'un groupe d'actifs qui sont gérés, et dont la performance est évaluée d'après la méthode de la juste valeur. Enfin, certaines valeurs mobilières de cette catégorie, qui sont appariées aux provisions techniques relatives à l'assurance de personnes et aux provisions pour sinistres relatives à l'assurance de dommages, ont été classées comme étant « Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat » afin d'éliminer ou de réduire significativement une incohérence dans leur comptabilisation.

NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES *(suite)*

(iv) Les titres classés dans la catégorie « Prêts et créances » sont des actifs financiers non dérivés à revenu fixe ou déterminable non cotés sur un marché actif et qui ne sont pas destinés à la vente dès leur acquisition ou leur octroi.

Les encours des titres de cette catégorie sont comptabilisés initialement à leur juste valeur au bilan consolidé et valorisés lors des clôtures suivantes au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les revenus comptabilisés sur les titres de la catégorie « Prêts et créances » sont présentés au poste « Revenu d'intérêts – Prêts » de l'état consolidé du résultat s'ils sont comptabilisés par le secteur Particuliers et Entreprises et sous la rubrique Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins. Les revenus des autres secteurs sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat, principalement au poste « Autres revenus – Autres ».

(v) Les titres classés dans la catégorie « Disponibles à la vente » sont des actifs financiers non dérivés qui sont désignés initialement comme étant disponibles à la vente ou qui ne sont pas classés dans les catégories « À la juste valeur par le biais du compte de résultat », « Détenus jusqu'à l'échéance » et « Prêts et créances ». Les titres disponibles à la vente peuvent être vendus à la suite ou en prévision de variations des taux d'intérêt, des taux de change ou des prix d'instruments de capitaux propres, ou de variations dans les sources ou les modalités de financement, ou encore, afin de combler les besoins de liquidités de la Fédération.

Les gains et pertes découlant de variations de la juste valeur, à l'exception des pertes de valeur et des gains et pertes de change, sont enregistrés à l'état consolidé du résultat global, au poste « Gains nets non réalisés sur les titres disponibles à la vente » jusqu'à ce que l'actif financier soit décomptabilisé. Les primes et escomptes à l'achat des titres disponibles à la vente sont amortis sur la durée du titre selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et comptabilisés au poste « Revenu d'intérêts – Valeurs mobilières » pour le secteur Particuliers et Entreprises et la rubrique Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins, alors que pour les autres secteurs, ils sont principalement comptabilisés au poste « Revenus nets sur les titres disponibles à la vente ».

(vi) Les titres classés dans la catégorie « Détenus jusqu'à l'échéance » sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements déterminés ou déterminables et d'une échéance fixe que la direction a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Ces titres sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La Fédération ne détient aucun instrument de cette catégorie aux dates de clôture.

La classification des passifs financiers se résume comme suit :

Catégories		**Classes**	**Comptabilisation**	
			Initiale	**Subséquente**
Passifs financiers	À la juste valeur par le biais du compte de résultat (i)	Détenus à des fins de transaction (ii)	Juste valeur	Juste valeur
		Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat (iii)	Juste valeur	Juste valeur
	Au coût amorti (iv)		Juste valeur	Coût amorti

(i) Les passifs financiers de la catégorie « À la juste valeur par le biais du compte de résultat » comprennent les passifs financiers « Détenus à des fins de transaction » et « Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat », ainsi :

- les variations de la juste valeur dans cette catégorie sont enregistrées à l'état consolidé du résultat, au poste « Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat »;
- les frais d'intérêts liés aux passifs financiers classés dans la catégorie « À la juste valeur par le biais du compte de résultat » sont comptabilisés au poste « Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat ».

(ii) Les passifs financiers classés comme étant « Détenus à des fins de transaction » sont des titres de dette émis avec l'intention de les racheter à brève échéance ainsi que les titres faisant partie d'un portefeuille de titres qui sont gérés ensemble et pour lequel il existe un calendrier de prise de bénéfice à court terme tels que les « Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert ». Les instruments financiers dérivés sont également classés comme étant « Détenus à des fins de transaction ». La section m) « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » précise la nature de la comptabilisation des instruments financiers dérivés désignés dans une relation de couverture.

(iii) Les passifs financiers classés comme étant « Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat » ont été désignés ainsi par la direction lors de leur comptabilisation initiale, instrument par instrument. La direction peut désigner un instrument financier à la juste valeur par le biais du compte de résultat lors de sa comptabilisation initiale, et lorsque l'une des conditions suivantes est remplie :

- la désignation élimine ou réduit significativement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation;
- les passifs font partie d'un groupe de passifs financiers ou d'actifs et de passifs financiers qui sont gérés, et dont la performance est évaluée d'après la méthode de la juste valeur;
- les passifs sont des instruments financiers hybrides comportant au moins un dérivé incorporé qui serait autrement séparé du contrat hôte et comptabilisé distinctement.

La Fédération ne détient aucun instrument de cette catégorie aux dates de clôture.

NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES *(suite)*

(iv) Les passifs financiers qui n'entrent pas dans la catégorie « À la juste valeur par le biais du compte de résultat » sont classés dans la catégorie « Au coût amorti ».

Les passifs financiers de cette catégorie sont comptabilisés initialement à leur juste valeur au bilan consolidé et valorisés lors des clôtures suivantes au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les frais d'intérêts des titres de la catégorie « Au coût amorti » sont comptabilisés au poste « Frais d'intérêts » de l'état consolidé du résultat pour le secteur Particuliers et Entreprises et sous la rubrique Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins. Les revenus des autres secteurs sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat, principalement au poste « Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat ».

Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur d'un instrument financier est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

La juste valeur des instruments financiers, particulièrement celle des valeurs mobilières et des engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert, obtenue à l'aide de prix cotés sur des marchés actifs comprend peu de subjectivité quant à son établissement. Cette juste valeur est basée sur le prix coté à l'intérieur de l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur qui reflète le mieux la juste valeur selon les circonstances.

S'il n'existe pas de prix cotés sur des marchés actifs, la juste valeur est déterminée à partir de modèles qui maximisent l'utilisation de données observables et minimisent celle de données non observables. Les estimations de la juste valeur sont alors établies à l'aide de techniques d'évaluation telles que la valeur actualisée des flux de trésorerie, la comparaison avec des instruments financiers similaires, des modèles d'évaluation des options et d'autres techniques utilisées couramment par les intervenants du marché s'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables. Les techniques d'évaluation se basent sur des hypothèses relatives au montant et à l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et aux taux d'actualisation qui sont fondés principalement sur des données observables telles que les courbes de rendement des taux d'intérêt, les taux de change, les courbes de crédit et les facteurs de volatilité. Lorsqu'une ou plusieurs données significatives ne sont pas observables sur les marchés, la juste valeur est principalement établie au moyen de données et d'estimations internes qui tiennent compte des caractéristiques propres à l'instrument financier ainsi que de tout facteur pertinent pour l'évaluation. En ce qui a trait aux instruments financiers complexes, un jugement important est exercé dans la détermination de la technique d'évaluation à utiliser ainsi que dans la sélection des intrants et des ajustements liés à cette technique. En raison de la nécessité de recourir à des estimations et du jugement qu'il convient d'exercer dans l'application d'un grand nombre de techniques d'évaluation, les estimations de la juste valeur des actifs identiques ou semblables peuvent différer d'une entité à une autre. La juste valeur reflète les conditions du marché à une date donnée et peut donc ne pas être représentative des justes valeurs futures. Elle ne saurait non plus être interprétée comme un montant réalisable en cas de règlement immédiat des instruments.

Prêts

La juste valeur des prêts est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels prévus aux taux d'intérêt du marché exigés pour de nouveaux prêts similaires à la date de clôture, et elle tient compte des remboursements anticipés estimatifs. La variation des taux d'intérêt ainsi que les changements relatifs à la solvabilité des emprunteurs constituent les principales causes des variations de la juste valeur des prêts détenus par la Fédération, ce qui se traduit par un écart favorable ou défavorable par rapport à leur valeur comptable. Quant aux prêts douteux, leur juste valeur est présumée correspondre à leur valeur comptable.

Dépôts

La juste valeur des dépôts à taux fixe est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie prévus aux taux d'intérêt courants offerts sur le marché pour des dépôts ayant sensiblement la même période, et elle tient compte des remboursements anticipés estimatifs. La juste valeur des dépôts qui sont assortis de caractéristiques de taux variable ou dont l'échéance n'est pas déterminée est présumée correspondre à leur valeur comptable.

Obligations subordonnées

La juste valeur des obligations subordonnées repose sur les données de courtiers.

Instruments financiers dérivés

La juste valeur des instruments financiers dérivés est déterminée au moyen de modèles d'établissement des prix qui intègrent les prix du marché courant et les prix contractuels des instruments sous-jacents, la valeur temporelle de l'argent, les courbes de rendement des taux d'intérêt, les courbes de crédit ainsi que les facteurs de volatilité. La juste valeur des instruments financiers dérivés est présentée sans tenir compte de l'incidence des accords généraux de compensation juridiquement exécutoires. Toutefois, la Fédération ajuste l'évaluation de ces instruments en fonction du risque de crédit, et ces ajustements tiennent compte de la capacité financière des contreparties aux contrats, de la solvabilité de la Fédération de même que des mesures d'atténuation du risque de crédit, comme les accords généraux de compensation juridiquement exécutoires. La note 19 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture » précise la nature des instruments financiers dérivés détenus par la Fédération.

Instruments financiers dont la juste valeur est égale à la valeur comptable

La valeur comptable de certains instruments financiers venant à échéance au cours des 12 prochains mois constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur. Ces instruments financiers incluent les éléments suivants : « Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières », « Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente », « Engagements de clients en contrepartie d'acceptations », « Primes à recevoir », « Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières », certains « Autres actifs – Autres », « Acceptations », « Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat », « Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières » et certains « Autres passifs – Autres ».

NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES *(suite)*

Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers sont capitalisés, puis amortis sur la durée de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif, sauf lorsqu'ils sont classés ou désignés dans la catégorie « À la juste valeur par le biais du compte de résultat », auquel cas ils sont passés en charge dès qu'ils sont engagés.

Compensation des actifs et des passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont présentés au net lorsqu'ils font l'objet d'un droit juridiquement exécutoire et inconditionnel d'effectuer une compensation entre les montants comptabilisés, et que la Fédération a l'intention de procéder à un règlement d'après le solde net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Décomptabilisation d'actifs et de passifs financiers

Un actif financier est décomptabilisé du bilan consolidé lorsque les droits contractuels à ses flux de trésorerie expirent, lorsque les droits contractuels de recevoir ces flux de trésorerie sont conservés, mais que la Fédération a l'obligation de les verser à un tiers sous certaines conditions, ou lorsque la Fédération transfère les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie, et que la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif ont été transférés.

Lorsque la Fédération a conservé la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif financier transféré, celui-ci n'est pas décomptabilisé du bilan consolidé, et il y a comptabilisation d'un passif financier, s'il y a lieu.

Lorsque la Fédération ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et des avantages liés à un actif financier, elle décomptabilise l'actif financier dont elle ne conserve pas le contrôle et comptabilise un actif ou un passif représentant les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert de l'actif. Si elle conserve le contrôle de l'actif financier, la Fédération maintient ce dernier au bilan consolidé dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, un gain ou une perte est comptabilisé à l'état consolidé du résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur de la contrepartie reçue.

La direction doit faire appel à son jugement afin de déterminer si les droits contractuels aux flux de trésorerie sont expirés, transférés ou conservés avec une obligation de les verser à un tiers. En ce qui a trait au transfert de la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de l'actif, la direction évalue l'exposition de la Fédération avant et après le transfert ainsi que la variation du montant et du moment de la réalisation des flux de trésorerie nets liés à l'actif transféré. Enfin, la direction doit poser des jugements pour établir si elle exerce un contrôle sur l'actif financier et pour évaluer les droits conservés.

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation liée au passif est éteinte, annulée ou expirée. L'écart entre la valeur comptable du passif financier transféré et la contrepartie payée est comptabilisé à l'état consolidé du résultat.

b) Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières

Le poste « Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières » comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Les équivalents de trésorerie regroupent les dépôts à la Banque du Canada, les dépôts auprès d'institutions financières, y compris les montants nets à recevoir à la suite de la compensation en cours des chèques et d'autres effets ainsi que certains titres à revenu fixe. Ces instruments financiers viennent à échéance à court terme, sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

c) Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières sont des titres classés selon leurs caractéristiques et l'intention de la direction dans les différentes catégories présentées à la section a) « Actifs et passifs financiers » ci-dessus.

Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées

Les valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et les valeurs mobilières empruntées ne sont pas comptabilisées au bilan consolidé, car la quasi-totalité des risques et des avantages liés à leur propriété n'a pas été obtenue.

Les conventions de revente sont traitées comme des transactions de prêts garantis. Un actif correspondant à la contrepartie versée en échange des valeurs mobilières acquises, y compris les intérêts courus, est comptabilisé au bilan consolidé, au poste « Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente ».

Dans le cadre des emprunts de valeurs mobilières, la Fédération donne des garanties sous forme de trésorerie ou de valeurs mobilières. Dans les cas où la garantie est donnée sous forme de trésorerie, un actif correspondant au montant qui sera reçu lors de la remise des titres empruntés est comptabilisé au bilan consolidé, au poste « Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente ». Dans les cas où la garantie est donnée sous forme de valeurs mobilières, les titres affectés en garantie ne sont pas décomptabilisés, car la quasi-totalité des risques et des avantages liés à leur propriété est conservée.

Valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées

Les valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et les valeurs mobilières prêtées ne sont pas décomptabilisées du bilan consolidé, car la quasi-totalité des risques et des avantages liés à leur propriété est conservée.

NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES *(suite)*

Les conventions de rachat sont traitées comme des transactions d'emprunts garantis. Un passif correspondant à la contrepartie reçue en échange des valeurs mobilières vendues, y compris les intérêts courus, est comptabilisé au bilan consolidé, au poste « Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat ».

Dans le cadre des prêts de valeurs mobilières, la Fédération reçoit des garanties sous forme de trésorerie ou de valeurs mobilières. Dans les cas où la garantie est reçue sous forme de trésorerie, un passif correspondant à l'obligation de remettre la trésorerie est comptabilisé au bilan consolidé, au poste « Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat ». Dans les cas où la garantie est reçue sous forme de valeurs mobilières, les titres reçus en garantie ne sont pas comptabilisés, car la quasi-totalité des risques et des avantages liés à leur propriété n'a pas été obtenue.

Valeurs mobilières vendues à découvert

Les valeurs mobilières vendues à découvert dans le cadre des activités de transaction, qui représentent l'obligation pour la Fédération de livrer des valeurs mobilières qu'elle ne possédait pas au moment de la vente, sont comptabilisées à titre de passifs et inscrites à leur juste valeur. Les gains et pertes réalisés et non réalisés sur ces valeurs mobilières sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat, au poste « Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat ».

d) Prêts

Les prêts, y compris les avances aux titulaires de police, sont inscrits au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions perçues et les frais directs relatifs au montage, à la restructuration et à la renégociation de prêts sont traités comme faisant partie intégrante du rendement obtenu sur le prêt. Ils sont reportés et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et l'amortissement est comptabilisé à titre de revenus d'intérêts sur la durée du prêt. Une garantie est obtenue si elle est jugée nécessaire d'après une évaluation de solvabilité de l'emprunteur. Une telle garantie revêt habituellement la forme d'actifs, comme de la trésorerie, des titres de gouvernement, des actions, des débiteurs, des stocks ou des immobilisations.

Les prêts restructurés sont les prêts dont la Fédération a renégocié les modalités initiales en accordant des allègements à l'emprunteur dans un contexte de difficultés financières ou pour contrer une inhabileté à rencontrer ses obligations initiales.

Les prêts restructurés demeurent classés dans la catégorie des prêts productifs lorsqu'ils ne présentent pas de caractéristiques exigeant leur classement dans les prêts douteux. De plus, la direction évalue si les prêts ainsi restructurés se sont dépréciés conformément à ses politiques en matière de dépréciation.

e) Dépréciation d'actifs financiers

Prêt douteux

À la date de clôture, la Fédération détermine s'il existe des indications objectives de dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers. Un prêt est considéré comme douteux lorsqu'il y a une telle indication, plus précisément lorsqu'une des conditions suivantes est remplie :

- il y a tout lieu de croire qu'une partie du capital ou de l'intérêt ne pourra être recouvrée; ou
- l'intérêt ou le capital est en souffrance depuis 90 jours en vertu du contrat, à moins que le prêt ne soit entièrement garanti et qu'il ne soit en voie de recouvrement; ou
- l'intérêt ou le capital est en souffrance depuis plus de 180 jours.

Un prêt n'est pas classé à titre de prêt douteux lorsqu'il est entièrement garanti ou assuré par un gouvernement du Canada (fédéral ou provincial) ou un organisme du gouvernement du Canada.

Un prêt est considéré comme étant en souffrance dès qu'un emprunteur n'a pas effectué de paiement à la date d'échéance contractuelle.

Lorsqu'un prêt devient douteux, l'intérêt couru antérieurement, mais non encaissé, est capitalisé dans le prêt. Les encaissements reçus subséquemment sont comptabilisés en réduction du prêt. Un prêt cesse d'être considéré comme douteux lorsque les paiements de capital et d'intérêts sont à jour, et qu'il n'y a plus de doute quant à son recouvrement, ou encore, lorsqu'il est restructuré et traité comme un nouveau prêt, et qu'il n'y a plus de doute concernant le recouvrement du capital et des intérêts.

Les biens saisis en règlement de prêts douteux sont comptabilisés à la date de saisie, à leur juste valeur, diminuée des frais de vente. Tout écart entre la valeur comptable du prêt et la juste valeur inscrite des actifs acquis est comptabilisé au poste « Dotation à la provision pour pertes sur créances ».

Un prêt de la catégorie « Prêts et créances » est radié lorsque toutes les activités de restructuration ou de recouvrement possibles ont été entreprises, et qu'il est peu probable que l'on puisse recouvrer d'autres sommes. Lorsqu'un prêt a été entièrement radié, les paiements subséquents, le cas échéant, sont portés au poste « Dotation à la provision pour pertes sur créances » de l'état consolidé du résultat. Les soldes des prêts sur cartes de crédit sont radiés entièrement lorsqu'aucun paiement n'a été reçu à l'issue d'une période de 180 jours.

Les variations de la provision individuelle pour pertes sur prêts attribuables à l'écoulement du temps sont comptabilisées au poste « Revenus nets sur les autres placements », tandis que celles qui sont attribuables à la révision des encaissements prévus sont comptabilisées au poste « Dotation à la provision pour pertes sur créances » de l'état consolidé du résultat.

NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES *(suite)*

Provision pour pertes sur prêts

Les indications objectives de dépréciation sont le résultat d'un événement générateur de pertes s'étant produit après l'octroi du prêt, mais avant la date de clôture, et ayant des incidences sur les flux de trésorerie futurs estimatifs des prêts.

La dépréciation d'un prêt ou d'un groupe de prêts est déterminée au moyen de l'estimation de la valeur de recouvrement de ces actifs financiers. L'écart entre cette évaluation et la valeur comptable fait l'objet d'une provision. Cette provision est portée en réduction des actifs au poste « Provision pour pertes sur prêts ». Pour déterminer le montant de recouvrement estimatif d'un prêt, la Fédération utilise la valeur des flux de trésorerie futurs estimatifs actualisée au taux d'intérêt effectif inhérent au prêt. Lorsque les montants et le moment des flux de trésorerie futurs ne peuvent être estimés de manière raisonnablement fiable, le montant de recouvrement estimatif est déterminé au moyen de la juste valeur des garanties sous-jacentes au prêt, déduction faite des coûts de réalisation prévus, ou au moyen du prix du marché observable pour le prêt. La garantie peut varier selon la catégorie de prêts.

La provision pour pertes sur prêts représente la meilleure estimation de la direction relativement à la dépréciation des prêts à la date de clôture. Dans le cadre de son évaluation, la direction doit exercer son jugement afin de déterminer les données, hypothèses et estimations à utiliser, y compris la détermination du moment où un prêt est considéré comme douteux et du montant qui pourrait être recouvré. Un changement de ces estimations et de ces hypothèses aurait une incidence sur la provision pour pertes sur prêts ainsi que sur la dotation à la provision pour pertes sur créances de l'exercice.

La provision pour pertes sur prêts relative aux prêts douteux est évaluée soit individuellement soit collectivement pour ceux qui ne sont pas individuellement significatifs, tandis que la provision pour pertes sur prêts est évaluée collectivement pour les prêts non douteux.

Provisions individuelles

La Fédération passe premièrement en revue ses portefeuilles de prêts individuellement afin d'apprécier le risque de crédit et de déterminer s'il existe des indications objectives de dépréciation pour lesquelles une perte devrait être comptabilisée à l'état consolidé du résultat. Les portefeuilles de prêts qui n'ont pas d'indications objectives de dépréciation sont inclus dans des groupes d'actifs financiers présentant des caractéristiques de crédit similaires et font l'objet d'une provision collective.

Provision collective sur prêts douteux

Certains portefeuilles de prêts à la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers sont composés d'un nombre élevé de soldes homogènes qui ne sont pas individuellement significatifs, et à l'égard desquels une provision collective est établie en fonction du taux historique du portefeuille en matière de pertes nettes.

Provision collective

La méthode utilisée par la Fédération pour évaluer la provision collective prend en compte les paramètres de risque des divers portefeuilles de prêts, notamment au moyen de l'intégration de modèles de risque de crédit élaborés. Ces modèles de détermination de la provision collective prennent en compte un certain nombre de facteurs, dont les probabilités de défaillance (fréquence des pertes), les pertes en cas de défaillance (importance des pertes) et les montants bruts susceptibles de défaillance. Ces paramètres sont établis en fonction des pertes historiques et sont déterminés selon la catégorie et la cote de risque de chaque prêt. L'évaluation de la provision collective fait largement appel au jugement de la direction et dépend de son appréciation des tendances actuelles en matière de qualité de crédit en lien avec les secteurs d'activité, de l'incidence de modifications à ses politiques de crédit de même que de la conjoncture économique.

La provision collective relative aux prêts des filiales d'assurance de personnes est incluse dans les provisions techniques, au poste « Passifs des contrats d'assurance ».

Enfin, la provision liée au risque relatif à des éléments hors bilan tels que les lettres de garanties et certains engagements de crédit non comptabilisés est enregistrée au bilan consolidé, au poste « Autres passifs – Autres », et à l'état consolidé du résultat, au poste « Dotation à la provision pour pertes sur créances ».

Titres disponibles à la vente

Les titres classés dans la catégorie « Disponibles à la vente » font l'objet d'un examen à la date de clôture visant à déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Aux fins de l'évaluation d'une perte de valeur, la Fédération tient compte de plusieurs faits propres à chaque placement, et de l'ensemble des facteurs qui pourraient indiquer une telle perte. Les facteurs pris en compte comprennent, sans s'y limiter, une baisse importante ou prolongée de la juste valeur, des difficultés financières importantes de l'émetteur, un manquement au contrat, la possibilité croissante de faillite ou de restructuration de l'émetteur ainsi que la disparition d'un marché actif pour cet actif financier. La direction utilise aussi son jugement quant au moment de comptabiliser une perte de valeur.

La Fédération évalue individuellement les titres de créances de la catégorie « Disponibles à la vente » incluant les actions privilégiées ayant des caractéristiques et un comportement semblables à un instrument d'emprunt, pour déterminer s'il existe une indication objective de dépréciation. Une dépréciation représente la perte cumulée, qui correspond à la différence entre le coût amorti et la juste valeur actuelle, diminuée de toute perte préalablement comptabilisée. Les revenus d'intérêts futurs sont calculés sur la valeur comptable réduite à l'aide du taux d'intérêt utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs dans le but de mesurer la perte de valeur. Si, au cours d'une période ultérieure, la juste valeur d'un titre de créance augmente, et que cette augmentation peut être objectivement liée à un événement de crédit survenu après la comptabilisation de la dépréciation à l'état consolidé du résultat, la perte de valeur est reprise par l'entremise de l'état consolidé du résultat.

NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES *(suite)*

En ce qui concerne les titres de capitaux propres de la catégorie « Disponibles à la vente », lorsqu'il y a des indices de dépréciation, la perte cumulée, qui correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle, diminuée de toute perte préalablement comptabilisée, est sortie des autres éléments du résultat global de l'état consolidé du résultat global et comptabilisée à l'état consolidé du résultat. Les pertes de valeur sur des titres de capitaux propres ne sont pas reprises à l'état consolidé du résultat. Les augmentations de la juste valeur après avoir constaté une perte de valeur sont plutôt enregistrées directement dans les autres éléments du résultat global à l'état consolidé du résultat global. Toute perte de valeur sur les titres ayant subi une dépréciation antérieure est directement comptabilisée à l'état consolidé du résultat.

f) Immobilisations corporelles et immeubles de placement

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent les terrains, les bâtiments, le matériel informatique, le mobilier, l'agencement et autres ainsi que les améliorations locatives. Ces immobilisations sont comptabilisées au coût, diminué, le cas échéant, de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur, et sont amorties en fonction de la durée d'utilité attendue du bien selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité des immobilisations est généralement égale à la période d'utilité prévue du bien.

Les dotations aux amortissements concernant les immobilisations corporelles sont comptabilisées au poste « Frais autres que d'intérêts – Locaux, matériel et mobilier incluant l'amortissement » de l'état consolidé du résultat.

Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont des immeubles ou des terrains détenus en vue de générer des revenus de location ou de bénéficier de l'appréciation de leur valeur.

Les immeubles de placement sont comptabilisés au coût, diminué de l'amortissement cumulé, et sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée d'utilité. Des transferts vers ou depuis la catégorie « Immeubles de placement » sont effectués dans les seuls cas de changements d'utilisation. Lors d'un transfert d'immobilisations corporelles de la catégorie « Immeubles de placement » vers la catégorie « Bâtiments », le coût ne change pas et demeure à la valeur comptable. Si un bâtiment détenu et occupé par la Fédération devient un immeuble de placement, il est comptabilisé selon les méthodes comptables applicables aux immeubles de placement.

Les dotations aux amortissements des immeubles de placement sont comptabilisées au poste « Revenus nets sur les autres placements » de l'état consolidé du résultat.

Amortissement

Les immobilisations corporelles et les immeubles de placement sont amortis en fonction des durées d'amortissement suivantes :

	Durées d'amortissement
Terrains	Non amortissables
Bâtiments et immeubles de placement	5 à 80 ans
Matériel informatique	1 à 10 ans
Mobilier, agencement et autres	3 à 10 ans
Améliorations locatives	Durée prévue du bail

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments significatifs dont les durées d'utilité sont différentes, ou qui procurent des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et amorti selon la durée d'amortissement qui lui est propre.

Décomptabilisation

Les immobilisations corporelles et les immeubles de placement sont décomptabilisés lors de leur cession, ou lorsque leur utilisation cesse de manière permanente, et qu'aucun avantage économique futur n'est attendu. Les profits ou pertes résultant de la sortie ou de la vente d'immeubles sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat de l'exercice au cours duquel ils sont réalisés, au poste « Locaux, matériel et mobilier incluant l'amortissement » pour les immobilisations corporelles, et au poste « Revenus nets sur les autres placements » pour les immeubles de placement.

g) Goodwill et immobilisations incorporelles

Goodwill

Le goodwill représente l'excédent du prix d'achat sur la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris identifiables lors d'un regroupement d'entreprises comptabilisé selon la méthode de l'acquisition.

À la date d'acquisition, le goodwill est affecté à une ou à plusieurs unités génératrices de trésorerie (UGT ou groupe d'UGT) susceptibles de retirer des avantages du regroupement. Un groupe d'UGT ne doit pas être plus grand qu'un secteur d'activité. Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. Après l'évaluation initiale, le goodwill est évalué au coût, déduction faite de toute perte de valeur.

NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES *(suite)*

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent celles qui sont acquises et générées en interne, et elles sont comptabilisées initialement à leur coût. Le coût d'une immobilisation incorporelle acquise dans le cadre d'un regroupement d'entreprises correspond à sa juste valeur à la date de l'acquisition. Après la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût, diminué, le cas échéant, de l'amortissement cumulé et des pertes de valeur. Les dépenses relatives aux immobilisations incorporelles générées en interne, à l'exception des coûts de développement, sont comptabilisées en résultat lorsqu'elles sont engagées.

La Fédération évalue si la durée d'utilité d'une immobilisation incorporelle est déterminée ou indéterminée. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée comprennent principalement des logiciels et des relations clients et sont amorties de façon linéaire sur leur durée d'utilisation estimative, qui n'excède pas 40 ans. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée comprennent principalement des marques de commerce et des licences.

Les profits ou pertes résultant de la décomptabilisation d'une immobilisation incorporelle correspondent à la différence entre les revenus nets de sortie et la valeur nette comptable de l'actif. Ils sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat, au poste « Frais autres que d'intérêts – Autres », lors de la décomptabilisation de l'actif.

h) Dépréciation des actifs non financiers

La Fédération évalue à la date de clôture s'il existe une indication qu'un actif a pu se déprécier. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable d'un actif excède sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable représente la plus élevée des deux valeurs suivantes : la juste valeur diminuée des coûts de sortie ou la valeur d'utilité. La juste valeur correspond à la meilleure estimation du montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif lors d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. La valeur d'utilité est calculée selon la méthode la plus appropriée, généralement par l'actualisation des flux de trésorerie futurs recouvrables.

La perte de valeur comptabilisée, le cas échéant, à l'état consolidé du résultat correspond à l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sur un actif peuvent être reprises subséquemment et sont comptabilisées à l'état consolidé du résultat de la période où elles sont constatées.

L'estimation de la valeur recouvrable d'un actif non financier visant à déterminer si ce dernier a subi une perte de valeur exige également de la direction qu'elle formule des estimations et des hypothèses, et toute modification de ces estimations et hypothèses pourrait avoir une incidence sur la détermination de la valeur recouvrable des actifs non financiers, et par conséquent, sur les résultats du test de dépréciation. Les principales estimations et hypothèses utilisées dans le calcul de la valeur recouvrable sont les flux de trésorerie futurs estimés sur la base des prévisions financières internes, les bénéfices futurs prévus, le taux de croissance et le taux d'actualisation.

Goodwill et immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée

Le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée font l'objet d'un test de dépréciation annuellement, et dès qu'il y a un indice possible d'une perte de valeur.

Le test de dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée est établi sur la base de la valeur recouvrable de l'immobilisation ou de chaque UGT (ou chaque groupe d'UGT) à laquelle le goodwill ou l'immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée se rapporte. Un jugement important doit être exercé pour estimer les données prises en compte dans le modèle utilisé pour établir le montant recouvrable de chaque immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée ou de chaque UGT.

Lorsque la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est enregistrée à l'état consolidé du résultat de l'exercice et comptabilisée en réduction de l'immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée ou, dans le cas d'une UGT, en réduction du goodwill affecté à l'UGT (ou au groupe d'UGT) en premier lieu, puis en réduction des autres actifs identifiables de l'UGT (ou du groupe d'UGT), au prorata de leur valeur comptable dans l'unité. L'affectation d'une perte de valeur aux actifs d'une UGT (ou d'un groupe d'UGT) ne doit toutefois pas avoir pour conséquence que la valeur comptable de ces derniers soit inférieure au plus élevé des montants suivants : la juste valeur de l'actif diminuée des coûts de vente, sa valeur d'utilité ou zéro.

Les pertes de valeur constatées sur le goodwill sont irréversibles.

i) Acceptations et engagements de clients en contrepartie d'acceptations

Les acceptations représentent une forme d'instrument d'emprunt à court terme négociable qu'émettent nos clients et que nous garantissons en contrepartie de commissions. La responsabilité éventuelle de la Fédération aux termes des acceptations est comptabilisée dans les autres passifs au poste « Acceptations ». La Fédération bénéficie d'un droit équivalent envers ses clients dans le cas d'un appel de fonds relatif à ces engagements, lequel est comptabilisé dans les autres actifs au poste « Engagements de clients en contrepartie d'acceptations ». Les commissions sont comptabilisées au poste « Autres revenus- Autres ».

NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES *(suite)*

j) Passifs des contrats d'assurance

Les contrats d'assurance sont des contrats qui transfèrent un risque d'assurance significatif à l'assureur lors de leur émission. Un risque d'assurance est transféré lorsque les filiales d'assurance acceptent d'indemniser le titulaire d'une police si un événement futur incertain spécifié au contrat l'affecte de façon défavorable. Les contrats émis par les filiales d'assurance qui transfèrent un risque d'assurance significatif sont classés à titre de contrats d'assurance conformément à l'IFRS 4, *Contrats d'assurance*.

Une fois qu'un contrat a été classé à titre de contrat d'assurance, il demeure un contrat d'assurance même si le risque d'assurance qu'il comporte diminue considérablement pendant sa durée de vie.

Les passifs des contrats d'assurance comprennent les passifs des contrats des filiales d'assurance de personnes et des filiales d'assurance de dommages, et ils sont décomptabilisés lorsque l'obligation précisée au contrat est acquittée ou annulée, ou qu'elle a expiré.

Passif des contrats d'assurance de personnes

Le passif des contrats d'assurance de personnes se compose des provisions techniques, des prestations à payer, des provisions pour sinistres non déclarés, des provisions pour participations et ristournes ainsi que des dépôts des titulaires de contrat.

Les provisions techniques représentent les montants qui, ajoutés aux primes et aux revenus nets de placement futurs estimatifs, permettront aux filiales d'assurance de personnes d'honorer toutes les obligations relatives aux prestations, aux participations revenant aux titulaires de contrat et aux frais connexes futurs estimatifs. Il revient à l'actuaire désigné de chacune des filiales d'assurance de personnes d'évaluer le montant des provisions techniques nécessaire pour couvrir ces engagements. Les provisions techniques de ces filiales sont déterminées selon la méthode canadienne axée sur le bilan (MCAB) conformément aux pratiques actuarielles reconnues au Canada, et elles sont égales à la valeur au bilan consolidé des éléments d'actifs qui les soutiennent.

En vertu de la MCAB, le calcul des provisions techniques des filiales d'assurance de personnes est fondé sur une projection explicite des flux de trésorerie tirée des hypothèses courantes les plus probables pour chaque composante de ces flux et chaque éventualité importante. Chaque hypothèse non économique est rajustée afin qu'elle tienne compte d'une marge pour écart défavorable. En ce qui concerne le rendement des placements, la provision pour écarts défavorables est déterminée à l'aide de scénarios de taux de rendement qui tiennent compte de l'incertitude liée aux prévisions relatives aux taux d'intérêt sur le réinvestissement des flux de trésorerie futurs concernant la non-coordination des flux de trésorerie. Ces scénarios sont établis au moyen d'un modèle déterministe qui comprend les tests prescrits par les normes actuarielles du Canada. Pour ce qui est des garanties minimales relatives aux produits de fonds distincts, la provision pour écarts défavorables est déterminée au moyen d'une modélisation stochastique.

Passif des contrats d'assurance de dommages

Le passif des contrats d'assurance de dommages comprend les primes non acquises et les provisions pour sinistres et frais de règlement.

Les primes non acquises représentent la portion des primes restante à courir à la date de clôture.

Les provisions pour sinistres et frais de règlement relatives aux polices d'assurance des filiales d'assurance de dommages sont estimées au moyen de techniques actuarielles qui prennent en considération les hypothèses les plus probables, compte tenu des données actuellement connues, lesquelles font l'objet d'une révision et d'une mise à jour régulières. Tout redressement qui en résulte est comptabilisé à l'état consolidé du résultat de l'exercice au cours duquel la révision a eu lieu. Les provisions pour sinistres et frais de règlement sont présentées sur une base actualisée en utilisant le taux de rendement des actifs sous-jacents et en incluant une marge pour écarts défavorables.

Éléments de participation discrétionnaire

Certains contrats d'assurance des filiales d'assurance de personnes comportent un élément de participation discrétionnaire qui permet aux titulaires de participer à la rentabilité associée à leur contrat. Ces derniers procurent le droit contractuel de recevoir des prestations complémentaires en tant que supplément aux prestations garanties. Les filiales d'assurance de personnes ont choisi de ne pas comptabiliser distinctement la portion participative de ces contrats.

Réassurance

Afin de limiter leurs pertes, les filiales d'assurance ont recours à des ententes de réassurance qui varient selon la nature des activités. De plus, elles souscrivent une protection additionnelle de réassurance à l'égard des événements catastrophiques de grande envergure.

Les revenus de primes des contrats d'assurance et les charges relatives aux sinistres, aux prestations et aux variations des passifs des contrats d'assurance liés aux contrats faisant l'objet d'ententes de réassurance sont présentés nets des montants cédés aux réassureurs à l'état consolidé du résultat.

La part des réassureurs dans le passif des contrats d'assurance est présentée au poste « Actifs de réassurance » du bilan consolidé au même moment et selon des bases conformes à celles qui sont employées pour établir l'élément de passif correspondant. Ces actifs de réassurance sont composés de la part des réassureurs dans les provisions techniques et les provisions pour prestations, participations et ristournes en ce qui a trait aux activités d'assurance de personnes, et de la part des réassureurs dans les primes non acquises et les provisions pour sinistres et frais de règlement en ce qui a trait aux activités d'assurance de dommages.

NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES *(suite)*

k) Fonds distincts

Certains contrats d'assurance permettent à leur titulaire d'effectuer des placements dans des fonds distincts détenus par une des filiales d'assurance de personnes à leur intention. Les titulaires de ces contrats assument les risques et bénéficient des avantages découlant de la propriété de ces placements, même s'ils sont détenus par cette filiale. En conséquence, l'actif net et le passif net des fonds distincts sont présentés sur une ligne particulière du bilan consolidé. Les placements des fonds distincts sont évalués et comptabilisés à la juste valeur à la date de clôture, qui est établie selon les méthodes énoncées à la section a) « Actifs et passifs financiers ». De plus, si un fonds distinct exerce un contrôle sur un fonds commun de placement dans lequel des sommes ont été investies, ce dernier est consolidé dans l'actif net des fonds distincts. Un passif correspondant aux droits des titulaires de contrat dans l'actif net des fonds distincts est également comptabilisé distinctement.

l) Provisions

Les provisions constituent des passifs dont l'échéance ou le montant est incertain. Une provision est comptabilisée lorsque la Fédération a une obligation (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques, et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de l'obligation est actualisé si l'effet de la valeur temporelle de l'argent est significatif.

Les provisions reposent sur la meilleure estimation par la direction des montants qui seront nécessaires pour régler l'obligation à la date de clôture compte tenu des incertitudes et des risques pertinents. En raison du caractère prospectif de ces estimations, la direction doit faire appel à son jugement pour prévoir le moment de la réalisation et le montant des flux de trésorerie futurs. Les résultats réels pourraient être sensiblement différents des prévisions.

Les dotations aux provisions et les reprises de celles-ci sont comptabilisées en résultat aux postes correspondant à la nature des dépenses couvertes.

m) Instruments financiers dérivés et activités de couverture

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des contrats financiers dont la valeur dépend d'éléments d'actif, de taux d'intérêt, de cours de change ou d'indices financiers. La grande majorité des contrats d'instruments financiers dérivés de la Fédération est négociée de gré à gré avec la contrepartie et comprend les contrats de change à terme, les swaps de devises et de taux d'intérêt, les swaps sur défaillance de crédit, les swaps sur rendement total, les contrats de garantie de taux d'intérêt ainsi que les options sur devises, sur taux d'intérêt et sur indices boursiers. Les autres transactions sont effectuées dans le cadre d'échanges réglementés et comprennent principalement des contrats à terme normalisés. Les types de contrats utilisés sont définis à la note 19 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture ».

Les instruments financiers dérivés, y compris les dérivés incorporés devant être comptabilisés distinctement, sont comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé.

Les dérivés incorporés sont séparés de leur contrat hôte et comptabilisés à titre de dérivés lorsque : a) les caractéristiques économiques et les risques qu'ils présentent ne sont pas étroitement liés à ceux que présente le contrat hôte; b) le dérivé incorporé présente les mêmes conditions qu'un instrument séparé; c) l'instrument ou le contrat hybride n'est pas comptabilisé à la juste valeur avec les variations aux résultats consolidés. Les dérivés incorporés devant être comptabilisés distinctement sont mesurés à la juste valeur, et les variations de leur juste valeur sont comptabilisées au poste « Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat » de l'état consolidé du résultat.

La Fédération utilise les instruments financiers dérivés à des fins de transaction ou de gestion de l'actif et du passif.

Les instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction sont utilisés afin de répondre à la demande des caisses membres et des clients, et pour permettre à la Fédération de générer des revenus sur ses propres activités de transaction. Ces instruments financiers dérivés sont comptabilisés à la juste valeur au bilan consolidé, et les variations de leur juste valeur sont comptabilisées au poste « Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat » de l'état consolidé du résultat.

Les instruments financiers dérivés détenus à des fins de gestion de l'actif et du passif visent à gérer les risques actuels ou prévus liés au risque de marché. Ces instruments permettent à la Fédération de transférer, de modifier ou de réduire des risques liés aux taux d'intérêt et à la devise auxquels sont exposés les actifs et passifs figurant au bilan consolidé ainsi que les engagements fermes et les opérations prévues.

Activités de couverture

La Fédération désigne principalement ses instruments financiers dérivés comme étant dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Lorsque les instruments financiers dérivés sont utilisés à des fins de gestion de l'actif et du passif, il faut déterminer si la comptabilité de couverture est appropriée à chacun d'eux. Pour être admissible à cette comptabilité, une relation de couverture doit être désignée et documentée dès le moment de sa mise en place. Cette documentation doit notamment porter sur la stratégie spécifique de gestion du risque, l'actif, le passif ou les flux de trésorerie qui font l'objet de la couverture de même que la mesure de l'efficacité de cette couverture. Ainsi, chaque relation de couverture doit être soumise régulièrement et individuellement à un test d'efficacité afin que l'on puisse déterminer avec une assurance raisonnable si elle est efficace et continuera de l'être. L'instrument financier dérivé doit s'avérer hautement efficace pour compenser les variations de la juste valeur ou des flux de l'élément couvert attribuables au risque faisant l'objet de la couverture.

La Fédération peut également utiliser des instruments financiers dérivés à titre de couverture économique de certaines opérations dans des situations où celles-ci ne répondent pas aux conditions de la comptabilité de couverture ou qu'elle fait le choix de ne pas appliquer la comptabilité de couverture.

NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES *(suite)*

La désignation d'un instrument financier dérivé à titre d'instrument de couverture prend fin dans les cas suivants : l'élément couvert est vendu ou vient à échéance; l'instrument financier dérivé fait l'objet d'un rachat ou vient à échéance; la couverture n'est plus efficace; ou la Fédération met fin à la désignation de couverture ou s'attend à ce que la transaction prévue ne se réalise pas.

Les instruments de couverture qui satisfont aux critères stricts de la comptabilité de couverture sont comptabilisés de la manière suivante :

Couverture de juste valeur

Les opérations de couverture de juste valeur ont principalement trait à des swaps de taux d'intérêt couvrant les variations de juste valeur d'un instrument financier à taux fixe par suite de la variation des taux d'intérêt sur le marché. La variation de la juste valeur des instruments financiers dérivés de couverture compense la variation de la juste valeur des éléments couverts faisant l'objet de la couverture. La Fédération utilise des stratégies de couverture de juste valeur pour ses portefeuilles de valeurs mobilières, de prêts et de dépôts.

Lors d'une opération de couverture de juste valeur, la variation de la juste valeur de l'instrument financier dérivé de couverture est comptabilisée à l'état consolidé du résultat, au poste « Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat », tout comme les changements de la juste valeur de l'actif ou du passif couvert attribuables au risque couvert. Le montant du gain ou de la perte attribuable au risque couvert est appliqué à la valeur comptable de l'élément couvert. Lorsque les variations de la juste valeur de l'instrument financier dérivé de couverture et de l'élément couvert ne se compensent pas entièrement, le montant en résultant, qui représente la portion inefficace de la relation, est comptabilisé au poste « Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat » de l'état consolidé du résultat.

Lors de la cessation d'une relation de couverture de juste valeur, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée de façon prospective. L'élément couvert n'est plus ajusté pour refléter la juste valeur de l'effet du risque désigné. Les ajustements comptabilisés antérieurement à l'élément couvert sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comptabilisés à l'état consolidé du résultat, dans le revenu net d'intérêts, en suivant l'instrument sous-jacent, selon la durée restante de l'élément couvert. Toutefois, si l'élément couvert n'existe plus, les ajustements au titre de l'effet du risque désigné sont immédiatement comptabilisés au poste « Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat » de l'état consolidé du résultat.

Couverture de flux de trésorerie

Les opérations de couverture de flux de trésorerie ont principalement trait à des swaps de taux d'intérêt couvrant les variations des flux de trésorerie futurs générés par un instrument financier à taux variable. Les instruments financiers dérivés de couverture réduisent la variabilité des flux de trésorerie futurs sur l'élément couvert. La Fédération utilise des stratégies de couverture de flux de trésorerie pour ses portefeuilles de prêts, de dépôts et de valeurs mobilières.

Pour une opération de couverture de flux de trésorerie, les gains et pertes découlant de la variation de juste valeur de la partie efficace de l'instrument financier dérivé sont présentés dans les autres éléments du résultat global, au poste « Gains nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie », jusqu'à ce que l'élément couvert soit comptabilisé à l'état consolidé du résultat. Cette variation est alors comptabilisée à l'état consolidé du résultat, dans le revenu net d'intérêts, en suivant l'instrument sous-jacent. La partie inefficace des opérations de couverture de flux de trésorerie est comptabilisée immédiatement à l'état consolidé du résultat, au poste « Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat ».

Lorsqu'une relation de couverture de flux de trésorerie ne répond plus aux conditions d'application de la comptabilité de couverture, la Fédération cesse de façon prospective d'appliquer cette comptabilité. Les gains ou pertes comptabilisés au cumul des autres éléments du résultat global sont amortis dans les comptes de résultat, dans le revenu net d'intérêts, en suivant l'instrument sous-jacent, selon la durée résiduelle prévue de la relation de couverture ayant fait l'objet d'une cessation. Si un élément couvert désigné est vendu ou vient à échéance avant que l'instrument financier dérivé connexe prenne fin, la totalité des gains ou des pertes est constatée immédiatement dans les comptes de résultat, au poste « Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat ».

n) Garanties financières

Une garantie financière représente un contrat ou une convention d'indemnisation qui pourrait éventuellement obliger la Fédération à effectuer des paiements à son bénéficiaire à la suite d'une perte subie en raison de la défaillance d'une tierce partie spécifiée à effectuer un paiement à l'échéance en vertu des dispositions initiales ou modifiées de l'instrument d'emprunt.

Les garanties financières sont initialement comptabilisées dans les états financiers consolidés à titre de passifs correspondant à la juste valeur de l'engagement découlant de l'émission de la garantie. Après la comptabilisation initiale, la garantie est mesurée selon le plus élevé des montants suivants :

i) le montant initialement comptabilisé diminué, le cas échéant, des amortissements cumulés des frais comptabilisés à l'état consolidé du résultat; ou

ii) la meilleure estimation des sorties de fonds nécessaires pour régler toute obligation financière découlant de la garantie.

Si une garantie financière satisfait à la définition de dérivé, elle est évaluée à la juste valeur lors de chaque date de clôture et présentée comme un instrument financier dérivé. Les garanties présentées comme des instruments financiers dérivés sont un type de dérivé de crédit négocié hors Bourse qui permet de transférer le risque de crédit d'un instrument financier sous-jacent d'une partie à une autre.

La valeur comptable des garanties ne reflète pas le montant maximal potentiel des paiements futurs au titre des garanties. La Fédération considère la différence entre ces deux montants comme des instruments de crédit hors bilan.

NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES *(suite)*

o) Réserves

La réserve de stabilisation de la Fédération se compose des sommes affectées à même les excédents d'une année. Les montants affectés à cette réserve servent essentiellement au paiement de l'intérêt sur les parts permanentes émises par une caisse, en cas d'insuffisance des sommes affectées à la réserve de stabilisation de cette dernière, et au paiement de l'intérêt sur les parts de capital F émises par la Fédération en cas d'insuffisance des excédents annuels de celle-ci.

La réserve générale représente principalement les sommes affectées par la Fédération. Cette réserve ne peut servir qu'à combler un déficit et ne peut être partagée entre les caisses membres ni entamée par le versement d'une ristourne. Les autres réserves sont constituées principalement de sommes qui pourront être prises en compte dans le calcul du projet de partage seulement au moment de la réalisation des éléments affectés antérieurement à ces réserves.

p) Comptabilisation des revenus

Les revenus sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que les avantages économiques seront versés à la Fédération et qu'ils peuvent être mesurés de manière fiable. En plus des éléments mentionnés dans la section a) « Actifs et passifs financiers », les critères de comptabilisation spécifiques suivants doivent également être satisfaits avant que les revenus soient comptabilisés.

Revenu net d'intérêts

Les revenus et frais d'intérêts proviennent principalement du secteur Particuliers et Entreprises et de la rubrique Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins. Ils sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti, les actifs financiers portant intérêts de la catégorie « Disponibles à la vente » et les instruments financiers de la catégorie « À la juste valeur par le biais du compte de résultat ».

La méthode du taux d'intérêt effectif est un mode de calcul du coût amorti d'un actif ou d'un passif financier et de répartition des revenus ou des frais d'intérêts sur la période concernée. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, le cas échéant, sur une période plus courte, de manière à obtenir la valeur comptable nette de ce dernier.

Lors du calcul du taux d'intérêt effectif, la Fédération estime les flux de trésorerie compte tenu de toutes les conditions contractuelles de l'instrument financier (par exemple, les options de remboursement anticipé), mais ne tient pas compte des pertes sur créances futures. Le calcul prend en compte les coûts et revenus de transaction entre les parties au contrat ainsi que les primes ou escomptes. Les coûts et revenus de transaction qui font partie intégrante du taux effectif du contrat tels que les frais de dossier ou les commissions d'apporteurs d'affaires sont assimilés à des compléments d'intérêts.

Primes

Les primes brutes liées aux contrats d'assurance des filiales d'assurance de personnes sont comptabilisées à titre de revenus lorsqu'elles deviennent exigibles. Dès que ces primes sont constatées, une provision actuarielle est établie et comptabilisée dans le passif, au poste « Passifs des contrats d'assurance ». Les primes sont présentées déduction faite des primes cédées en vertu des contrats de réassurance au poste « Primes nettes » de l'état consolidé du résultat.

Les primes brutes relatives aux contrats d'assurance des filiales d'assurance de dommages sont comptabilisées à titre de revenus proportionnellement à la durée des contrats. Les primes sont présentées déduction faite des primes cédées en vertu des contrats de réassurance au poste « Primes nettes » de l'état consolidé du résultat. La portion des primes restant à courir à la date de clôture est présentée au poste « Passifs des contrats d'assurance » du bilan consolidé.

Frais de service, de commissions, de courtage et autres

La Fédération perçoit des revenus tirés des frais de service, de commissions et de courtage relatifs à une vaste gamme de services et de produits qu'elle offre à ses caisses membres et à ses clients.

Les frais de service, de commissions, de courtage et de fonds de placement sont comptabilisés une fois que le service a été exécuté ou que le produit a été livré. Ces revenus sont comptabilisés au poste « Services de courtage et de fonds de placement » de l'état consolidé du résultat.

Les commissions de syndication de prêts sont comptabilisées à titre de revenus à la signature de l'entente de syndication, à moins que le rendement du prêt conservé par la Fédération ne soit inférieur à celui d'autres établissements de crédit comparables participant au financement. Dans de tels cas, une fraction appropriée de la commission est reportée selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ces revenus sont comptabilisés au poste « Commissions sur prêts et cartes de crédit » de l'état consolidé du résultat.

Les commissions et frais provenant de la négociation ou de la participation à la négociation d'une transaction pour le compte d'un tiers telle que l'agencement de l'acquisition d'actions ou d'autres valeurs mobilières, ou l'achat ou la vente d'entreprises sont reconnus à l'issue de la transaction sous-jacente. Les revenus de ces commissions sont comptabilisés au poste « Services de courtage et de fonds de placement » de l'état consolidé du résultat. Les revenus de commissions sur prêts et cartes de crédit sont enregistrés au poste « Commissions sur prêts et cartes de crédit » de l'état consolidé du résultat.

Les honoraires de gestion de portefeuilles et liés à d'autres services sont comptabilisés sur la base des contrats de services applicables au prorata de la période pendant laquelle le service est exécuté. Les revenus provenant de la gestion de portefeuilles sont comptabilisés au poste « Honoraires de gestion et de services de garde » de l'état consolidé du résultat.

NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES *(suite)*

Les honoraires de gestion d'actifs liés aux fonds d'investissement sont comptabilisés au prorata de la période pendant laquelle le service est exécuté. Le même principe est appliqué à la gestion de patrimoine, à la planification financière et aux services de garde qui sont exécutés en continu pendant une longue période. Les revenus provenant de la gestion d'actifs sont enregistrés au poste « Honoraires de gestion et de services de garde » de l'état consolidé du résultat.

Les ententes de services liées au support technique, financier et administratif sont comptabilisées une fois que le service a été exécuté ou que le produit a été livré. Ces revenus sont comptabilisés au poste « Ententes de services » de l'état consolidé du résultat.

Les revenus de dividendes sont comptabilisés lorsque le droit de la Fédération d'en recevoir le paiement est établi.

q) Biens sous gestion et sous administration

Les biens sous gestion et sous administration sont détenus par les clients à leur propre bénéfice. Ces actifs ne figurent donc pas au bilan consolidé de la Fédération. Les revenus provenant de ces services de gestion sont comptabilisés au poste « Honoraires de gestion et de services de garde » de l'état consolidé du résultat lorsque le service a été exécuté.

r) Conversion de devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les éléments d'actif et de passif non monétaires évalués au coût historique sont convertis au cours de change applicable à la date de la transaction, tandis que ceux qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change en vigueur à la date à laquelle cette valeur a été déterminée. Les revenus et frais sont convertis au cours de change moyen de l'exercice. Les gains et pertes, réalisés ou non, résultant de ces conversions sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat, au poste « Revenus de change ». Toutefois, les gains et pertes non réalisés sur les instruments financiers non monétaires classés comme étant « Disponibles à la vente » ainsi que les gains et pertes sur des dérivés désignés comme instruments de couverture de flux de trésorerie sont présentés dans les autres éléments de l'état consolidé du résultat global.

s) Contrats de location

Contrats de location simple

Les contrats de location ne comportant pas de transfert de la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif sont classés comme des contrats de location simple.

Lorsque la Fédération agit à titre de bailleur, les revenus locatifs provenant des contrats de location simple sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée du contrat de location au poste « Revenus nets sur les autres placements », et l'actif loué demeure comptabilisé au bilan consolidé. Les coûts directs initiaux engagés lors de la négociation et de la rédaction d'un contrat de location simple sont ajoutés à la valeur comptable de l'actif loué, et comptabilisés sur la période de location de la même façon que les revenus locatifs. Les loyers conditionnels sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont acquis.

Lorsque la Fédération agit à titre de preneur, le bien n'est pas comptabilisé à l'actif. Les paiements effectués au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat au poste « Locaux, matériel et mobilier incluant l'amortissement » de l'état consolidé du résultat.

Contrats de location-financement

Les contrats de location en vertu desquels la Fédération agit à titre de bailleur et qui transfèrent la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif loué sont comptabilisés au bilan consolidé, au début de la période de location, à titre d'investissement net dans un contrat de location-financement à la valeur actualisée des paiements minimaux exigibles et de toutes valeurs résiduelles non garanties revenant au bailleur, au poste « Autres actifs ─ Autres ». Les produits financiers sont comptabilisés aux résultats de manière à générer un rendement périodique sur l'investissement dans le contrat de location-financement, au poste « Autres revenus ─ Autres ».

t) Impôts sur les excédents

La charge d'impôt sur les excédents comptabilisée à l'état consolidé du résultat comprend la charge d'impôt exigible et différé sur les excédents d'exploitation ainsi que les conséquences fiscales de la rémunération sur le capital social et des dividendes lorsque certaines conditions sont respectées. Le total de la charge d'impôt comprend la charge d'impôt sur les excédents de l'état consolidé du résultat et l'impôt exigible et différé des éléments qui ont été comptabilisés hors résultat directement à l'état consolidé du résultat global ou à l'état consolidé des variations des capitaux propres.

Le total de la charge d'impôt est fondé sur le traitement fiscal prévu des transactions. Pour déterminer les éléments actuels et futurs de cette charge, la direction doit exercer son jugement afin d'établir des hypothèses concernant les dates auxquelles les actifs et passifs d'impôt différé seront contrepassés. Un jugement important doit être exercé afin d'interpréter les lois fiscales pertinentes pour déterminer la charge d'impôt. Si l'interprétation de la Fédération diffère de celle des autorités fiscales ou si les dates des contrepassations ne correspondent pas aux prévisions, la provision pour impôts sur les excédents pourrait augmenter ou diminuer au cours des exercices suivants.

Impôt exigible

Les actifs et passifs d'impôt exigible de l'exercice et des exercices précédents sont évalués sur la base du montant que la Fédération s'attend à recouvrer auprès des administrations fiscales ou à payer à celles-ci. Les règles fiscales et taux d'impôt appliqués pour déterminer ces montants sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES *(suite)*

Impôt différé

L'impôt différé est comptabilisé selon la méthode bilancielle du report variable pour toutes les différences temporaires existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable au bilan consolidé.

Des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables, sauf :

i) lorsque le passif d'impôt différé résulte de la reconnaissance initiale du goodwill ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, lorsqu'elle survient, n'affecte ni le résultat comptable, ni le bénéfice imposable, ni la perte fiscale; et

ii) pour les différences temporaires imposables liées à des participations dans les filiales lorsque la date à laquelle la différence temporaire s'inversera peut être contrôlée, et qu'il est probable que la différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires déductibles ainsi que tous les reports prospectifs de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que sera disponible un bénéfice imposable auquel ces différences temporaires déductibles, reports prospectifs de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés, sauf :

i) quand l'actif d'impôt différé lié à la différence temporaire déductible est généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le bénéfice imposable, ni la perte fiscale; et

ii) pour les différences temporaires déductibles liées à des participations dans les filiales, entreprises associées et coentreprises. Des actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que la différence temporaire s'inversera dans un avenir prévisible, et qu'il existera un bénéfice imposable auquel la différence temporaire pourra être imputée.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue lors de chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il ne paraît plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant soit disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de la totalité ou d'une partie d'un actif d'impôt différé. Les actifs d'impôt différé non reconnus sont réappréciés lors de chaque date de clôture et reconnus dans la mesure où il devient probable qu'un bénéfice futur imposable permettra de les recouvrer.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue pendant l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des règles fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et que cet impôt différé concerne la même entité imposable et la même autorité fiscale.

u) Ristournes aux caisses membres

Les ristournes aux caisses membres figurant à l'état consolidé du résultat représentent la meilleure estimation de la direction. Elles sont fondées sur une résolution du conseil d'administration visant à recommander à l'assemblée générale l'approbation de leur versement. Les ristournes annuelles sont établies en fonction du partage des excédents que l'assemblée générale annuelle de la Fédération a approuvé. Les virements aux réserves sont comptabilisés lorsqu'ils sont approuvés par les caisses membres.

v) Avantages du personnel

Avantages à court terme

Les avantages à court terme comprennent les salaires et commissions, les cotisations sociales et certaines primes payables au cours des 12 mois suivant la clôture de l'exercice. Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages sur la période au cours de laquelle les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus.

Avantages postérieurs à l'emploi

Régimes de retraite et régimes d'avantages complémentaires

La Fédération offre à la majorité de ses employés un régime de retraite ainsi qu'un régime excédentaire de retraite à prestations définies. Elle offre également un régime d'avantages complémentaires de retraite incluant des protections d'assurance maladie, d'assurance de soins dentaires et d'assurance vie aux employés qui prennent leur retraite ainsi qu'aux personnes à leur charge.

Le coût de ces régimes est comptabilisé à l'état consolidé du résultat et se compose du coût des services courants, du coût des services passés et des intérêts nets sur les passifs nets au titre des régimes à prestations définies. Le coût des services passés découlant d'une modification ou d'une réduction des régimes est comptabilisé immédiatement à l'état consolidé du résultat.

Les réévaluations des passifs nets au titre des régimes à prestations définies sont comptabilisées aux autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés ultérieurement à l'état consolidé du résultat et sont reclassées immédiatement dans les excédents non répartis. Les réévaluations des passifs nets au titre des régimes à prestations définies comprennent les gains et pertes actuariels et l'écart entre le rendement réel des actifs du régime et le produit d'intérêts généré par ces actifs, qui est comptabilisé à l'état consolidé du résultat. Les gains et pertes actuariels résultent des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'obligation au titre des régimes à prestations définies ainsi que des gains ou des pertes d'expérience sur cette même obligation.

NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES *(suite)*

L'actif ou passif net au titre des régimes à prestations définies correspond à la valeur actualisée de l'obligation de ces régimes calculée selon la méthode des unités de crédit projetées, diminuée de la juste valeur des actifs des régimes. La valeur de tout actif au titre des régimes à prestations définies, le cas échéant, est restreinte à la valeur actualisée de tout avantage économique disponible sous forme de remboursement provenant des régimes ou de réductions des cotisations futures aux régimes de retraite.

La Fédération participe à des régimes de retraite à prestations définies de groupe dont les risques sont partagés par des entités soumises à un contrôle commun. La quote-part de la Fédération dans les coûts comptabilisés ainsi que dans le passif net au titre des régimes de groupe à prestations définies du Mouvement Desjardins est déterminée principalement en fonction des règles de financement telles que décrites dans le règlement du régime. Le principal régime de retraite du Mouvement Desjardins est financé par des cotisations provenant à la fois des employés et des employeurs, lesquelles sont basées sur la situation financière et la politique de financement du régime. Les cotisations des employeurs sont déterminées en fonction d'un pourcentage de la masse salariale cotisable de leurs employés participant au régime.

La quote-part de la Fédération dans les coûts du régime d'avantages complémentaires de retraite de groupe du Mouvement Desjardins est déterminée en fonction du pourcentage du nombre d'assurés actifs de la Fédération par rapport au nombre total d'assurés actifs pour l'ensemble du Mouvement Desjardins.

MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

Les normes comptables et les amendements qui ont été publiés par l'IASB, mais qui ne sont pas encore en vigueur le 31 décembre 2017, sont présentés ci-après. Les autorités réglementaires ont indiqué que ces normes et amendements ne peuvent pas être adoptés de manière anticipée, à moins d'un avis contraire de leur part.

IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*

L'IASB a publié en mai 2014 l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, qui introduit un modèle de comptabilisation unique et exhaustif pour tous les contrats conclus avec des clients, à l'exception de ceux entrant dans le champ d'application d'autres normes tels que les instruments financiers, les contrats d'assurance et les contrats de location. La majorité des produits de la Fédération ne seront donc pas touchés par l'adoption de cette norme. L'IFRS 15 remplace ainsi l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires,* de même que les interprétations connexes. Le principe de base de cette norme est que la comptabilisation d'un produit doit traduire le transfert de biens ou de services en un montant qui reflète la valeur de la contrepartie reçue, ou que l'on s'attend à recevoir en échange de ces biens ou services.

L'IASB a publié en avril 2016 des amendements à l'IFRS 15 qui fournissent des clarifications additionnelles sur la comptabilisation des produits et sur les dispositions transitoires relatives à l'application initiale.

La Fédération devra adopter l'IFRS 15 à compter du 1er janvier 2018 de manière rétrospective. Cependant, le retraitement des périodes comparatives n'est pas obligatoire, car une exemption de la norme permet de présenter les périodes comparatives selon le référentiel comptable antérieur sous certaines conditions. Dans ce cas, tout ajustement découlant de l'application de l'IFRS 15 sera comptabilisé au bilan consolidé d'ouverture. La Fédération a pris la décision de ne pas retraiter les périodes comparatives lors de l'adoption des dispositions de l'IFRS 15. Par conséquent, les incidences rétrospectives de l'application de l'IFRS 15 seront comptabilisées dans le bilan consolidé au 1er janvier 2018, date d'entrée en vigueur de la nouvelle norme.

La Fédération estime que l'adoption de l'IFRS 15 ne devrait pas entraîner d'incidence significative sur les capitaux propres revenant au Groupe au 1er janvier 2018.

IFRS 9, *Instruments financiers*

L'IASB a publié en juillet 2014 la version complète et définitive de l'IFRS 9, *Instruments financiers*, qui remplacera l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation.* L'IFRS 9 comprend les exigences relatives au classement et à l'évaluation des actifs et des passifs financiers, à la dépréciation des actifs financiers ainsi que les exigences générales relatives à la comptabilité de couverture. Parallèlement à la publication de l'IFRS 9, l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir* a été modifiée afin d'accroître les informations qualitatives et quantitatives exigées, lesquelles devront être fournies pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018.

La Fédération devra adopter l'IFRS 9 à compter du 1er janvier 2018 de manière rétrospective. Cependant, le retraitement des périodes comparatives n'est pas obligatoire car une exemption de la norme permet de présenter les périodes comparatives selon le référentiel comptable antérieur sous certaines conditions. Dans ce cas, tout ajustement découlant de l'application de l'IFRS 9 sera comptabilisé au bilan consolidé d'ouverture. La Fédération a pris la décision de ne pas retraiter les périodes comparatives lors de l'adoption des dispositions de l'IFRS 9. Par conséquent, les incidences rétrospectives de l'application de l'IFRS 9 seront comptabilisées dans le bilan consolidé au 1er janvier 2018, date d'entrée en vigueur de la nouvelle norme sur les instruments financiers.

La Fédération estime que l'adoption de l'IFRS 9 devrait entraîner une diminution des capitaux propres revenant au Groupe d'environ 215 M$ nets d'impôts au 1er janvier 2018, ainsi qu'une diminution d'environ 43 points de base des ratios de fonds propres réglementaires. Cette incidence est principalement attribuable à l'augmentation de la provision pour pertes de crédit découlant de l'application du nouveau modèle de dépréciation des actifs financiers. La Fédération continue de raffiner ses processus en lien avec le nouveau modèle de dépréciation en prévision de la divulgation du premier trimestre de 2018.

NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES *(suite)*

Voici un sommaire des nouveaux concepts afférents à l'IFRS 9 :

Classement et évaluation

L'IFRS 9 établit un nouveau modèle de classement et d'évaluation des actifs financiers visant à déterminer si un actif financier doit être classé au coût amorti, à la juste valeur par le biais du résultat net ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Ce modèle est basé sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier ainsi que sur le modèle économique en vertu duquel il est détenu.

Le classement des instruments d'emprunt dont les flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de capital et d'intérêt sera déterminé, lors de la comptabilisation initiale, en fonction du modèle économique selon lequel ces actifs financiers sont gérés :

- les actifs financiers pour lesquels leur détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de percevoir les flux de trésorerie contractuels seront classés au coût amorti;
- les actifs financiers pour lesquels leur détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers seront classés à la juste valeur par le biais du résultat global;
- les actifs financiers qui sont gérés soit à des fins de transaction ou sur la base de la juste valeur seront classés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Dans tous les cas, si un instrument d'emprunt ne répond pas aux critères du test des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels correspondant uniquement à des remboursements de capital et d'intérêt, l'actif financier sera classé à la juste valeur par le biais du résultat net.

Finalement, la Fédération peut faire le choix irrévocable de classer, lors de sa comptabilisation initiale, un instrument d'emprunt à la juste valeur par le biais du résultat net si cette désignation élimine ou réduit sensiblement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation de l'actif financier et si les exigences réglementaires sont respectées.

En ce qui a trait aux instruments de capitaux propres, ces derniers sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net, à moins que, lors de la comptabilisation initiale, un choix irrévocable soit effectué, instrument par instrument, afin de les classer à la juste valeur par le biais du résultat global. Si ce choix est effectué, les gains et pertes seront comptabilisés dans les autres éléments du résultat global, sans reclassement ultérieur au résultat net.

Certains actifs financiers qui seront reclassés au moment de l'adoption de l'IFRS 9 seront désignés aux fins de l'application de l'approche par superposition. Pour plus de renseignements, se référer à la section IFRS 4, *Contrats d'assurance* ci-dessous.

Les instruments financiers dérivés continueront d'être comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Pour le classement et l'évaluation des passifs financiers, la nouvelle norme reprend essentiellement les exigences actuelles de l'IAS 39 et ne comporte pas de différence significative à l'exception des passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, pour lesquels la variation de la juste valeur qui est imputable à la variation du risque de crédit propre à l'entité émettrice devra être comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. Puisque la Fédération ne détient aucun passif financier désigné à la juste valeur par le biais du résultat net à la date de transition, la nouvelle norme n'aura aucune incidence en ce qui concerne le classement et l'évaluation des passifs financiers.

Dépréciation

L'IFRS 9 introduit un nouveau modèle unique de dépréciation des actifs financiers nécessitant la comptabilisation des pertes de crédit attendues plutôt que celle des pertes subies tel que l'exige le modèle de dépréciation actuel. Selon la norme actuelle, des provisions pour pertes sont comptabilisées uniquement lorsqu'il y a des indications objectives de dépréciation (décelées individuellement ou collectivement), soit lorsqu'un événement générateur de pertes s'est produit après la comptabilisation initiale, mais avant la date de clôture, et que cela entraîne des incidences sur les flux de trésorerie estimatifs de l'actif financier. Selon l'IFRS 9, des pertes de crédit seront comptabilisées avant qu'il y ait un événement générateur de pertes. Le modèle de dépréciation selon l'IFRS 9 est donc davantage de nature prospective que le modèle de dépréciation actuel. Selon l'IFRS 9, l'évaluation des modifications du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale et l'estimation des pertes de crédit attendues doivent tenir compte de l'information pertinente disponible à la date de clôture, notamment de celle qui concerne les événements passés et les conditions actuelles, ainsi que les informations prospectives raisonnables et pouvant être étayées concernant la conjoncture économique et les événements futurs. De plus, les provisions pour pertes de crédit attendues correspondront à un montant objectif, fondé sur une pondération probabiliste de la valeur actualisée des insuffisances des flux de trésorerie.

Le modèle de dépréciation s'applique à tous les actifs financiers, de même qu'aux engagements de prêt et aux contrats de garanties financières, à l'exception des instruments financiers évalués ou désignés à la juste valeur par le biais du résultat net et ceux désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Le nouveau modèle de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues est composé de trois différentes étapes : 1) pour les instruments financiers dont le risque de crédit n'a pas augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale et qui ne sont pas considérés comme des actifs financiers dépréciés, une provision pour pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir est comptabilisée 2) pour les instruments financiers dont le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale, mais qui ne sont pas considérés comme des actifs financiers dépréciés, une provision pour pertes de crédit attendues pour la durée de vie de l'instrument financier est comptabilisée 3) pour les actifs financiers considérés comme dépréciés, une provision pour pertes de crédit attendues sur la durée de vie continue d'être comptabilisée.

Comptabilité de couverture

L'IFRS 9 inclut un nouveau modèle pour la comptabilité de couverture afin de mieux harmoniser celle-ci avec les activités de gestion des risques. Toutefois, comme le permet l'IFRS 9, la Fédération a pris la décision de continuer d'appliquer les exigences de l'IAS 39 relatives à la comptabilité de couverture, plutôt que d'adopter les dispositions de l'IFRS 9. Cependant les nouvelles informations à fournir suite à la modification de l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir* devront être présentées.

NOTE 2 – MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES *(suite)*

IFRS 4, *Contrats d'assurance*

L'IASB a publié en septembre 2016 des amendements à l'IFRS 4, *Contrats d'assurance*, qui visent à résoudre les préoccupations des assureurs et des organisations qui les représentent concernant les dates d'entrée en vigueur différentes de l'IFRS 9, *Instruments financiers* au 1er janvier 2018 et de la nouvelle IFRS 17, *Contrats d'assurance*.

Les amendements permettent, sans toutefois l'exiger, à une entité qui émet des contrats d'assurance d'effectuer un choix entre deux options en lien avec l'adoption de l'IFRS 9, soit le report de la date d'application de cette dernière au 1er janvier 2021 ou l'application de l'approche par superposition.

La Fédération a choisi d'appliquer l'approche par superposition, qui est la seule option proposée par ces amendements dont il peut se prévaloir, aux actifs financiers éligibles et désignés selon certains critères spécifiques. L'approche par superposition consiste à reclasser entre les excédents nets et les autres éléments du résultat global, pour les actifs financiers désignés, la différence entre le montant présenté dans l'état consolidé du résultat selon l'IFRS 9 et le montant qui aurait été présenté dans l'état consolidé du résultat si la Fédération avait continué d'appliquer l'IAS 39, afin que l'excédent net relatif aux instruments financiers désignés présenté dans l'état consolidé du résultat corresponde au montant qui aurait été présenté si la Fédération avait continué d'appliquer l'IAS 39.

La Fédération devra adopter les amendements à l'IFRS 4 à compter du 1er janvier 2018, soit la date à laquelle l'IFRS 9 est appliquée pour la première fois. Conformément à l'approche de transition retenue pour l'adoption de l'IFRS 9, les incidences rétrospectives de l'approche par superposition seront comptabilisées dans le bilan consolidé au 1er janvier 2018 et les périodes comparatives ne seront pas retraitées.

Pour les actifs financiers reclassés de la catégorie « Disponibles à la vente » selon l'IAS 39 vers les actifs financiers « Classés à la juste valeur par le biais du résultat net » selon l'IFRS 9 ayant été désignés aux fins de l'application de l'approche par superposition, la Fédération estime que l'adoption des amendements à l'IFRS 4 devrait entraîner un reclassement d'environ 405 M$ nets d'impôts des « Excédents non répartis » vers le « Cumul des autres éléments du résultat global » au 1er janvier 2018.

IFRS 16, *Contrats de location*

L'IASB a publié en janvier 2016 l'IFRS 16, *Contrats de location*, qui remplacera la norme actuelle IAS 17, *Contrats de location*. L'IFRS 16 énonce les principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'information relatifs aux contrats de location. L'IFRS 16 introduit un modèle de comptabilisation unique pour le preneur, qui exige de comptabiliser au bilan des actifs et des passifs liés aux contrats de location pour la plupart de ces contrats, éliminant ainsi la distinction actuelle entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement. Pour le bailleur, la distinction entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement demeure similaire.

La Fédération évalue actuellement l'incidence de l'adoption de l'IFRS 16 qui sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019.

IFRS 17, *Contrats d'assurance*

L'IASB a publié en mai 2017 l'IFRS 17, *Contrats d'assurance*, qui remplacera la norme actuelle IFRS 4, *Contrats d'assurance.* L'IFRS 17 comprend les exigences relatives à la comptabilisation, à l'évaluation, à la présentation et aux informations à fournir applicables à tous les contrats d'assurance.

L'IFRS 17 exige que le passif des contrats d'assurance soit évalué selon un modèle général fondé sur la valeur actuelle. Ce modèle général se base sur l'utilisation des hypothèses en date de clôture pour estimer le montant, le calendrier et l'incertitude des flux de trésorerie futurs et prend en compte les taux d'intérêts du marché et les incidences des options et garanties des assurés.

De plus, selon l'IFRS 17, les profits résultant de la vente de polices d'assurance ne seront plus reconnus lors de la comptabilisation initiale, mais seront reportés à titre de passif distinct et comptabilisés au résultat net sur la période de couverture au fur et à mesure que les services seront rendus.

La Fédération évalue actuellement l'incidence de l'adoption de l'IFRS 17 qui sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021.

NOTE 3 – VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

CLASSEMENT ET VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable de tous les actifs et passifs financiers selon leur classement dans les catégories définies par les normes relatives aux instruments financiers :

	À la juste valeur par le biais du compte de résultat				
Au 31 décembre 2017	**Détenus à des fins de transaction**	**Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat**	**Disponibles à la vente**	**Prêts et créances et passifs financiers au coût amorti**	**Total**
Actifs financiers					
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	**23 $**	**298 $**	**639 $**	**771 $**	**1 731 $**
Valeurs mobilières					
Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	**13 312**	**18 342**	**-**	**-**	**31 654**
Titres disponibles à la vente	**-**	**-**	**15 250**	**-**	**15 250**
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	**-**	**-**	**-**	**9 377**	**9 377**
Prêts[1]	**-**	**-**	**-**	**58 684**	**58 684**
Autres actifs financiers					
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	**-**	**-**	**-**	**31**	**31**
Primes à recevoir	**-**	**-**	**-**	**2 098**	**2 098**
Instruments financiers dérivés[2]	**3 772**	**-**	**-**	**-**	**3 772**
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	**-**	**-**	**-**	**1 563**	**1 563**
Autres	**-**	**-**	**-**	**1 013**	**1 013**
Total des actifs financiers	**17 107 $**	**18 640 $**	**15 889 $**	**73 537 $**	**125 173 $**
Passifs financiers					
Dépôts	**- $**	**- $**	**- $**	**52 149 $**	**52 149 $**
Autres passifs financiers					
Acceptations	**-**	**-**	**-**	**31**	**31**
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	**9 112**	**-**	**-**	**-**	**9 112**
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	**-**	**-**	**-**	**10 062**	**10 062**
Instruments financiers dérivés[2]	**3 677**	**-**	**-**	**-**	**3 677**
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	**-**	**-**	**-**	**4 247**	**4 247**
Autres	**452**	**-**	**-**	**2 638**	**3 090**
Obligations subordonnées	**-**	**-**	**-**	**1 388**	**1 388**
Total des passifs financiers	**13 241 $**	**- $**	**- $**	**70 515 $**	**83 756 $**

[1] Pour plus de renseignements, se référer à la note 7 « Prêts et provision pour pertes sur prêts ».

[2] Incluent des instruments financiers dérivés concernant les activités de couverture de juste valeur et de flux de trésorerie d'un montant de 275 M$ à l'actif et de 351 M$ au passif. Pour obtenir le détail des dérivés désignés comme instruments de couverture, se référer à la note 19 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture ».

NOTE 3 – VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS *(suite)*

CLASSEMENT ET VALEUR COMPTABLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS *(suite)*

Au 31 décembre 2016	À la juste valeur par le biais du compte de résultat – Détenus à des fins de transaction	À la juste valeur par le biais du compte de résultat – Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	Disponibles à la vente	Prêts et créances et passifs financiers au coût amorti	Total
Actifs financiers					
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	21 $	122 $	195 $	874 $	1 212 $
Valeurs mobilières					
Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	12 363	18 642	-	-	31 005
Titres disponibles à la vente	-	-	13 932	-	13 932
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	-	-	-	7 713	7 713
Prêts[1]	-	-	-	52 430	52 430
Autres actifs financiers					
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	-	-	-	11	11
Primes à recevoir	-	-	-	1 961	1 961
Instruments financiers dérivés[2]	3 706	-	-	-	3 706
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	-	-	-	2 541	2 541
Autres	-	-	-	998	998
Total des actifs financiers	16 090 $	18 764 $	14 127 $	66 528 $	115 509 $
Passifs financiers					
Dépôts	- $	- $	- $	46 902 $	46 902 $
Autres passifs financiers					
Acceptations	-	-	-	11	11
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	8 196	-	-	-	8 196
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	-	-	-	9 870	9 870
Instruments financiers dérivés[2]	2 540	-	-	-	2 540
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	-	-	-	4 659	4 659
Autres	432	-	-	3 116	3 548
Obligations subordonnées	-	-	-	1 378	1 378
Total des passifs financiers	11 168 $	- $	- $	65 936 $	77 104 $

[1] Pour plus de renseignements, se référer à la note 7 « Prêts et provision pour pertes sur prêts ».

[2] Incluent des instruments financiers dérivés concernant les activités de couverture de juste valeur et de flux de trésorerie d'un montant de 1 078 M$ à l'actif et de 343 M$ au passif. Pour obtenir le détail des dérivés désignés comme instruments de couverture, se référer à la note 19 « Instruments financiers dérivés et activités de couverture ».

NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

HIÉRARCHIE DES JUSTES VALEURS

L'évaluation de la juste valeur des instruments est établie en fonction de la hiérarchie à trois niveaux suivante :

- le niveau 1 a trait à une évaluation fondée sur des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- le niveau 2 a trait à des techniques d'évaluation fondées principalement sur des données observables sur le marché;
- le niveau 3 a trait à des techniques d'évaluation qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché.

TRANSFERTS ENTRE NIVEAUX

Les transferts entre les niveaux de la hiérarchie des instruments évalués à la juste valeur se font à la date de clôture.

NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS *(suite)*

HIÉRARCHIE DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

Les tableaux suivants présentent la hiérarchie des instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan consolidé :

Au 31 décembre 2017	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	8 $	313 $	- $	321 $
Valeurs mobilières – Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat				
Créances émises ou garanties par des :				
Entités gouvernementales canadiennes	7 620	1 247	-	8 867
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	15 232	1 176	-	16 408
Corps scolaires ou publics au Canada	14	94	-	108
Administrations publiques à l'étranger	312	-	-	312
Autres titres				
Institutions financières	29	800	58	887
Autres émetteurs	-	2 497	867	3 364
Titres de participation	1 236	236	236	1 708
	24 451	6 363	1 161	31 975
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	-	1 624	-	1 624
Contrats de change	-	390	-	390
Autres contrats	-	1 758	-	1 758
	-	3 772	-	3 772
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	24 451	10 135	1 161	35 747
Actifs financiers disponibles à la vente				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	36	603	-	639
Valeurs mobilières – Titres disponibles à la vente				
Créances émises ou garanties par des :				
Entités gouvernementales canadiennes	1 821	573	-	2 394
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	4 610	1 205	-	5 815
Administrations publiques à l'étranger	7	28	-	35
Autres titres				
Institutions financières	-	2 878	-	2 878
Autres émetteurs	5	751	95	851
Titres de participation	2 367	631	279	3 277
Total des actifs financiers disponibles à la vente	8 846	6 669	374	15 889
Instruments financiers des fonds distincts	5 859	7 456	60	13 375
Total des actifs financiers	39 156 $	24 260 $	1 595 $	65 011 $
Passifs financiers				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction				
Autres passifs				
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	8 951 $	161 $	- $	9 112 $
Autres	-	-	452	452
	8 951	161	452	9 564
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	-	1 619	-	1 619
Contrats de change	-	365	-	365
Autres contrats	-	1 693	-	1 693
	-	3 677	-	3 677
Total des passifs financiers	8 951 $	3 838 $	452 $	13 241 $

NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS *(suite)*

HIÉRARCHIE DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR *(suite)*

Au 31 décembre 2016	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers				
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	7 $	136 $	- $	143 $
Valeurs mobilières – Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat				
Créances émises ou garanties par des :				
Entités gouvernementales canadiennes	7 569	1 026	-	8 595
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	14 790	1 165	-	15 955
Corps scolaires ou publics au Canada	19	97	-	116
Administrations publiques à l'étranger	231	-	-	231
Autres titres				
Institutions financières	29	1 009	60	1 098
Autres émetteurs	-	2 624	996	3 620
Titres de participation	1 066	227	97	1 390
	23 711	6 284	1 153	31 148
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	-	1 177	-	1 177
Contrats de change	-	1 189	-	1 189
Autres contrats	-	1 340	-	1 340
	-	3 706	-	3 706
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	23 711	9 990	1 153	34 854
Actifs financiers disponibles à la vente				
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	19	176	-	195
Valeurs mobilières – Titres disponibles à la vente				
Créances émises ou garanties par des :				
Entités gouvernementales canadiennes	1 415	603	-	2 018
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	6 221	1 050	-	7 271
Administrations publiques à l'étranger	10	23	-	33
Autres titres				
Institutions financières	-	911	-	911
Autres émetteurs	5	492	101	598
Titres de participation	2 384	587	130	3 101
Total des actifs financiers disponibles à la vente	10 054	3 842	231	14 127
Instruments financiers des fonds distincts	5 331	6 627	20	11 978
Total des actifs financiers	39 096 $	20 459 $	1 404 $	60 959 $
Passifs financiers				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction				
Autres passifs				
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	8 069 $	127 $	- $	8 196 $
Autres	-	-	432	432
	8 069	127	432	8 628
Instruments financiers dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	-	891	-	891
Contrats de change	-	365	-	365
Autres contrats	-	1 284	-	1 284
	-	2 540	-	2 540
Total des passifs financiers	8 069 $	2 667 $	432 $	11 168 $

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2017, aucun transfert significatif imputable à des changements touchant le caractère observable ou non des données de marché n'a été effectué entre les niveaux de la hiérarchie des instruments évalués à la juste valeur. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2016, des BTAA d'une valeur comptable de 800 M$ avaient été transférés du niveau 3 au niveau 2 puisque ces instruments ont fait l'objet d'un règlement au premier trimestre de 2017 et les données non observables relatives à la prime d'illiquidité s'y rattachant n'étaient plus considérées comme significatives pour les fins de l'établissement de la juste valeur. Aucun autre transfert significatif imputable à des changements touchant le caractère observable ou non des données de marché n'avait été effectué entre les niveaux de la hiérarchie des instruments évalués à la juste valeur au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2016.

NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS *(suite)*

HIÉRARCHIE DES INSTRUMENTS FINANCIERS DONT LA VALEUR COMPTABLE N'EST PAS ÉGALE À LA JUSTE VALEUR

Les tableaux suivants présentent, par niveaux de la hiérarchie, les instruments financiers dont la valeur comptable n'est pas égale à la juste valeur :

Au 31 décembre 2017	**Valeur comptable**	**Juste valeur**	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**
Actifs financiers					
Prêts	**58 684 $**	**58 951 $**	**- $**	**32 376 $**	**26 575 $**
Passifs financiers					
Dépôts	**52 149**	**50 182**	**1 169**	**49 013**	**-**
Obligations subordonnées	**1 388**	**1 488**	**-**	**1 488**	**-**

Au 31 décembre 2016	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers					
Prêts	52 430 $	52 748 $	- $	30 269 $	22 479 $
Passifs financiers					
Dépôts	46 902	46 918	1 065	45 853	-
Obligations subordonnées	1 378	1 521	-	1 521	-

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS CLASSÉS DANS LE NIVEAU 3

Processus d'évaluation des instruments financiers classés dans le niveau 3

La Fédération a mis en place divers contrôles et procédures clés afin de s'assurer que l'évaluation des instruments financiers classés dans le niveau 3 est appropriée et fiable. Le cadre de gouvernance financière prévoit une surveillance indépendante et une séparation des tâches à cet égard.

Les instruments financiers classés dans le niveau 3 les plus importants que détient la Fédération sont les obligations hypothécaires, les titres de participation, le passif financier lié aux options de vente émises à l'intention de certains détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle ainsi que le passif financier lié à une contrepartie éventuelle résultant d'une clause d'ajustement de prix de certains contrats d'assurance de dommages acquis.

En ce qui concerne les obligations hypothécaires, la Fédération a élaboré une grille de paramètres basés sur des données comparables, qui est révisée annuellement et ajustée selon les tendances du marché. Des contrôles trimestriels sont effectués afin de s'assurer que les taux utilisés par le système sont conformes à cette grille, et que leur évolution est raisonnable.

La Fédération évalue la majorité des titres de participation en se basant sur des évaluations de courtiers obtenues auprès de tierces parties indépendantes et elle examine et approuve les données obtenues.

Dans le cadre de l'acquisition de Qtrade Canada Inc. réalisée en 2013, la Fédération a consenti à certains détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle des options de vente de leurs participations à des dates prédéterminées et à un prix représentant la juste valeur à ces dates, et définies ci-après en tant que « Passif financier lié aux options de vente ». Les principales données utilisées dans l'évaluation de ce passif financier découlent de prévisions internes de la direction de l'entreprise acquise et d'estimations de la Fédération. Les prévisions internes et hypothèses sur lesquelles repose cette technique d'évaluation ont été préparées par une tierce partie indépendante, puis examinées et approuvées par la Fédération.

Dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm Mutual Automobile Insurance Company (State Farm), la Fédération a comptabilisé une contrepartie éventuelle résultant de la clause d'ajustement de prix prévue au contrat. State Farm compensera la Fédération pour 95 % de l'évolution défavorable de la provision pour sinistres et frais de règlement relative aux contrats d'assurance de dommages transférés lors de l'acquisition, et la Fédération devra, quant à elle, remettre à State Farm 90 % de l'évolution favorable de cette provision.

Sensibilité des instruments financiers classés dans le niveau 3

La Fédération effectue des analyses de sensibilité pour évaluer la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3. L'effet de la substitution de données non observables par une ou plusieurs hypothèses raisonnablement possibles n'entraîne pas de variation significative de la juste valeur des instruments financiers classés dans ce niveau.

NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS *(suite)*

Variation de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3

Les tableaux suivants présentent les variations de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 de la hiérarchie, soit ceux dont la juste valeur est établie au moyen de techniques d'évaluation qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché :

2017	Solde au début de l'exercice	Gains / pertes réalisés comptabilisés en résultat net[1]	Gains / pertes non réalisés comptabilisés en résultat net[2]	Gains / pertes non réalisés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global[3]	Transfert d'instruments vers (depuis) le niveau 3	Achats / Émissions	Ventes / Règlements	Solde à la fin de l'exercice
Actifs financiers								
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat								
Valeurs mobilières – Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat								
Autres titres								
Institutions financières								
Obligations hypothécaires	60 $	- $	(2) $	- $	- $	- $	- $	58 $
Autres émetteurs								
Fonds de couverture	7	-	5	-	-	-	(8)	4
Billets à terme adossés à des actifs	8	-	1	-	-	-	(3)	6
Obligations hypothécaires	981	-	(22)	-	-	-	(102)	857
Titres de participation	97	(1)	13	-	(7)	172	(38)	236
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	1 153	(1)	(5)	-	(7)	172	(151)	1 161
Actifs financiers disponibles à la vente								
Valeurs mobilières – Titres disponibles à la vente								
Autres titres								
Autres émetteurs								
Obligations hypothécaires	101	-	-	(3)	-	-	(3)	95
Titres de participation	130	-	3	24	-	130	(8)	279
Total des actifs financiers disponibles à la vente	231	-	3	21	-	130	(11)	374
Instruments financiers des fonds distincts	20	-	3	-	(4)	44	(3)	60
Total des actifs financiers	1 404 $	(1) $	1 $	21 $	(11) $	346 $	(165) $	1 595 $
Passifs financiers								
Passifs financiers détenus à des fins de transaction								
Autres passifs – Autres								
Passif financier lié aux options de vente	68 $	- $	7 $	- $	- $	- $	(11) $	64 $
Passif financier lié à la contrepartie éventuelle	364	-	290	-	-	-	(266)	388
Total des passifs financiers	432 $	- $	297 $	- $	- $	- $	(277) $	452 $

[1] Les gains ou pertes réalisés sur les actifs financiers détenus à des fins de transaction et désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont présentés au poste « Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat ». Les pertes ou gains réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés au poste « Revenus nets sur les titres disponibles à la vente ».

[2] Les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers détenus à des fins de transaction et désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont présentés au poste « Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat ».

[3] Les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat global, au poste « Gains nets non réalisés sur les titres disponibles à la vente ».

NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS *(suite)*

Variation de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 *(suite)*

2016	Solde au début de l'exercice	Gains / pertes réalisés comptabilisés en résultat net[1]	Gains / pertes non réalisés comptabilisés en résultat net[2]	Gains / pertes non réalisés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global[3]	Transfert d'instruments vers (depuis) le niveau 3	Achats / Émissions	Ventes / Règlements	Solde à la fin de l'exercice
Actifs financiers								
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat								
Valeurs mobilières – Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat								
Autres titres								
Institutions financières								
Obligations hypothécaires	72 $	- $	(2) $	- $	- $	- $	(10) $	60 $
Autres émetteurs								
Fonds de couverture	8	-	(1)	-	-	-	-	7
Billets à terme adossés à des actifs	801	-	10	-	(800)	-	(3)	8
Obligations hypothécaires	1 043	-	(20)	-	-	13	(55)	981
Titres adossés à des actifs financiers	27	-	1	-	-	-	(28)	-
Titres de participation	68	1	(1)	-	-	48	(19)	97
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	2 019	1	(13)	-	(800)	61	(115)	1 153
Actifs financiers disponibles à la vente								
Valeurs mobilières – Titres disponibles à la vente								
Autres titres								
Autres émetteurs								
Obligations hypothécaires	106	-	-	(2)	-	-	(3)	101
Titres de participation	131	-	(2)	27	(38)	29	(17)	130
Total des actifs financiers disponibles à la vente	237	-	(2)	25	(38)	29	(20)	231
Instruments financiers des fonds distincts	8	-	-	-	-	12	-	20
Total des actifs financiers	2 264 $	1 $	(15) $	25 $	(838) $	102 $	(135) $	1 404 $
Passifs financiers								
Passifs financiers détenus à des fins de transaction								
Autres passifs – Autres								
Passif financier lié aux options de vente	79 $	- $	8 $	- $	- $	- $	(19) $	68 $
Passif financier lié à la contrepartie éventuelle	258	-	261	-	-	-	(155)	364
Instruments financiers dérivés								
Autres contrats	38	-	-	-	(38)	-	-	-
Total des passifs financiers	375 $	- $	269 $	- $	(38) $	- $	(174) $	432 $

[1] Les gains ou pertes réalisés sur les actifs financiers détenus à des fins de transaction et désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont présentés au poste « Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat ». Les pertes ou gains réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés au poste « Revenus nets sur les titres disponibles à la vente ».

[2] Les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers détenus à des fins de transaction et désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont présentés au poste « Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat ».

[3] Les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat global, au poste « Gains nets non réalisés sur les titres disponibles à la vente ».

NOTE 4 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS *(suite)*

Techniques d'évaluation et données utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3

Les tableaux suivants présentent les principales techniques et les données utilisées pour évaluer la juste valeur des instruments financiers importants classés dans le niveau 3 :

Au 31 décembre 2017	**Juste valeur**	**Principales techniques d'évaluation**	**Données non observables**	**Intervalles de valeurs des données**	
Actifs financiers					
Valeurs mobilières					
Obligations hypothécaires	**1 010 $**	Actualisation des flux de trésorerie	Écart de crédit[B,C] Données comparables[B,C]	**0 p.b. à 300 p.b.** **0 p.b. à 410 p.b.**	
	54	Évaluations de courtiers	Données de courtiers	**-**	**-** [1]
Titres de participation	**461**	Valeur nette des actifs ajustée	Valeur nette des actifs ajustée[A,C]	**-**	**-** [1]
Autres actifs financiers[2]	**70**				
Total des actifs financiers	**1 595 $**				
Passifs financiers					
Autres passifs – Autres					
			Valeur de l'entreprise[A,C]	**-**	**-** [3]
		Actualisation des	Taux d'actualisation[B,C]	**7,5%**	
Passif financier lié aux options de vente	**64 $**	flux de trésorerie	Date d'exercice des options de vente[B,C]	**6 mois à 2 ans**	
Passif financier lié à la contrepartie éventuelle	**388**	Techniques actuarielles[4]	Provision pour sinistres et frais de règlement[B]	**-**	**-** [5]
Total des passifs financiers	**452 $**				

Au 31 décembre 2016	Juste valeur	Principales techniques d'évaluation	Données non observables	Intervalles de valeurs des données	
Actifs financiers					
Valeurs mobilières					
Obligations hypothécaires	1 142 $	Actualisation des flux de trésorerie	Écart de crédit[B,C] Données comparables[B,C]	0 p.b. à 300 p.b. 0 p.b. à 520 p.b.	
	35	Évaluations de courtiers	Données de courtiers	-	- [1]
Titres de participation	192	Valeur nette des actifs ajustée	Valeur nette des actifs ajustée[A,C]	-	- [1]
Autres actifs financiers[2]	35				
Total des actifs financiers	1 404 $				
Passifs financiers					
Autres passifs – Autres					
			Valeur de l'entreprise[A,C]	-	- [3]
		Actualisation des	Taux d'actualisation[B,C]	7,5 %	
Passif financier lié aux options de vente	68 $	flux de trésorerie	Date d'exercice des options de vente[B,C]	6 mois à 3 ans	
Passif financier lié à la contrepartie éventuelle	364	Techniques actuarielles[4]	Provision pour sinistres et frais de règlement[B]	-	- [5]
Total des passifs financiers	432 $				

[1] En raison de la nature de ce type d'investissement, aucun intervalle de valeurs des données n'est présenté.
[2] Incluent les autres actifs financiers tels que les instruments financiers des fonds distincts.
[3] En raison de la diversité des activités des secteurs d'affaires sous-jacents associés à la valeur de l'entreprise, aucun intervalle de valeurs des données n'est présenté.
[4] Les techniques actuarielles en matière d'évaluation prospective de la provision pour sinistres et frais de règlement sont conformes aux pratiques actuarielles reconnues au Canada. Pour plus de détails sur ces pratiques, se référer à la section « Hypothèses actuarielles » de la note 15 « Passifs des contrats d'assurance ».
[5] En raison de la nature de ce passif financier, aucun intervalle de valeurs des données n'est présenté.

Sensibilité de la juste valeur aux variations des données non observables

[A] Une augmentation (diminution) de cette donnée non observable prise isolément entraîne généralement une augmentation (diminution) de la juste valeur.
[B] Une augmentation (diminution) de cette donnée non observable prise isolément entraîne généralement une diminution (augmentation) de la juste valeur.
[C] Il n'existe pas de relation prévisible entre cette donnée et les autres données non observables significatives.

NOTE 5 – COMPENSATION D'ACTIFS ET DE PASSIFS FINANCIERS

Un actif et un passif financiers doivent être compensés au bilan consolidé si et seulement si la Fédération a un droit juridiquement exécutoire et inconditionnel de les compenser et qu'elle a l'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. La Fédération a un droit juridiquement exécutoire et inconditionnel de compenser un actif et un passif financiers lorsque ce droit est exécutoire dans le cours normal des affaires et en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite.

Les valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente et les engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat font l'objet d'accords généraux de compensation ou d'ententes similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation au bilan consolidé, puisqu'ils confèrent un droit de compensation qui est exécutoire uniquement en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite. Toutefois, lorsque ces transactions sont conclues avec des chambres de compensation, les critères de compensation au bilan consolidé sont respectés.

Les dérivés négociés sur les marchés hors cote conformément à des accords généraux de compensation de l'International Swaps and Derivatives Association ne satisfont pas non plus aux critères de compensation au bilan consolidé, puisqu'ils confèrent également un droit de compensation qui est exécutoire uniquement en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite. Dans le cadre de ces opérations, la Fédération reçoit et donne des garanties afin de gérer le risque de crédit conformément aux conditions stipulées à l'annexe de soutien du crédit.

Les dérivés négociés en Bourse sont aussi assujettis à des accords généraux de compensation conclus directement avec des Bourses ou des chambres de compensation, ou indirectement par l'entremise de courtiers. Les accords généraux de compensation conclus directement avec des Bourses et des chambres de compensation satisfont aux critères de compensation au bilan consolidé, contrairement à ceux qui sont conclus indirectement par l'entremise de courtiers, puisqu'ils confèrent un droit de compensation qui est exécutoire uniquement dans le cours normal des affaires.

Certaines sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières ainsi que certaines sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières font quant à elles l'objet d'accords généraux de compensation qui satisfont aux critères de compensation au bilan consolidé.

Les tableaux suivants présentent de l'information sur les actifs et passifs financiers compensés et non compensés au bilan consolidé, et faisant l'objet d'un accord général de compensation ou d'une entente similaire :

				Montants associés non compensés au bilan consolidé[1]		
Au 31 décembre 2017	**Montants bruts comptabilisés**	**Montants compensés**	**Montants nets présentés au bilan consolidé[2]**	**Instruments financiers[3]**	**Garanties financières reçues / affectées**	**Montants résiduels non compensés**
Actifs financiers						
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	**11 308 $**	**1 931 $**	**9 377 $**	**4 538 $**	**4 839 $**	**- $**
Instruments financiers dérivés	**3 760**	**-**	**3 760**	**1 883**	**1 848**	**29**
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières et Autres	**33**	**24**	**9**	**5**	**-**	**4**
Total des actifs financiers	**15 101 $**	**1 955 $**	**13 146 $**	**6 426 $**	**6 687 $**	**33 $**
Passifs financiers						
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	**11 993 $**	**1 931 $**	**10 062 $**	**4 538 $**	**5 520 $**	**4 $**
Instruments financiers dérivés	**2 058**	**-**	**2 058**	**1 883**	**111**	**64**
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	**90**	**24**	**66**	**5**	**-**	**61**
Total des passifs financiers	**14 141 $**	**1 955 $**	**12 186 $**	**6 426 $**	**5 631 $**	**129 $**

(1) Tout surdimensionnement est exclu du tableau.

(2) L'écart entre les montants nets présentés dans ce tableau et les soldes qui figurent au bilan consolidé représente les actifs et les passifs financiers qui ne font pas l'objet d'accords généraux de compensation ni d'ententes similaires.

(3) Valeur comptable des actifs et des passifs financiers qui font l'objet d'un accord général de compensation ou d'une entente similaire, mais qui ne satisfont pas aux critères de compensation.

NOTE 5 – COMPENSATION D'ACTIFS ET DE PASSIFS FINANCIERS *(suite)*

Au 31 décembre 2016	Montants bruts comptabilisés	Montants compensés	Montants nets présentés au bilan consolidé[2]	Montants associés non compensés au bilan consolidé[1]		Montants résiduels non compensés
				Instruments financiers[3]	Garanties financières reçues / affectées	
Actifs financiers						
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	8 677 $	964 $	7 713 $	3 588 $	4 124 $	1 $
Instruments financiers dérivés	3 693	-	3 693	740	2 938	15
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières et Autres	16	7	9	5	-	4
Total des actifs financiers	12 386 $	971 $	11 415 $	4 333 $	7 062 $	20 $
Passifs financiers						
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	10 834 $	964 $	9 870 $	3 588 $	6 282 $	- $
Instruments financiers dérivés	1 225	-	1 225	740	107	378
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières et Autres	24	7	17	5	3	9
Total des passifs financiers	12 083 $	971 $	11 112 $	4 333 $	6 392 $	387 $

(1) Tout surdimensionnement est exclu du tableau.

(2) L'écart entre les montants nets présentés dans ce tableau et les soldes qui figurent au bilan consolidé représente les actifs et les passifs financiers qui ne font pas l'objet d'accords généraux de compensation ni d'ententes similaires.

(3) Valeur comptable des actifs et des passifs financiers qui font l'objet d'un accord général de compensation ou d'une entente similaire, mais qui ne satisfont pas aux critères de compensation.

NOTE 6 – VALEURS MOBILIÈRES

ÉCHÉANCES DES VALEURS MOBILIÈRES

Le tableau suivant présente une analyse des échéances des valeurs mobilières de la Fédération :

	Échéances							
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	Plus de 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Aucune échéance précise	Au 31 décembre 2017	Au 31 décembre 2016
Actifs financiers								
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat								
Valeurs mobilières – Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat								
Créances émises ou garanties par des :								
Entités gouvernementales canadiennes	**2 403 $**	**1 471 $**	**3 035 $**	**375 $**	**1 583 $**	**- $**	**8 867 $**	8 595 $
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	**1 677**	**2 251**	**1 546**	**2 843**	**8 091**	**-**	**16 408**	15 955
Corps scolaires ou publics au Canada	**-**	**-**	**-**	**22**	**86**	**-**	**108**	116
Administrations publiques à l'étranger	**81**	**-**	**178**	**27**	**26**	**-**	**312**	231
Autres titres								
Institutions financières	**293**	**313**	**55**	**113**	**113**	**-**	**887**	1 098
Autres émetteurs	**231**	**178**	**349**	**489**	**2 113**	**4**	**3 364**	3 620
Titres de participation	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**1 708**	**1 708**	1 390
Total des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	**4 685**	**4 213**	**5 163**	**3 869**	**12 012**	**1 712**	**31 654**	31 005
Actifs financiers disponibles à la vente								
Valeurs mobilières – Titres disponibles à la vente								
Créances émises ou garanties par des :								
Entités gouvernementales canadiennes	**227**	**822**	**1 273**	**72**	**-**	**-**	**2 394**	2 018
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	**1 402**	**1 265**	**1 060**	**1 294**	**794**	**-**	**5 815**	7 271
Administrations publiques à l'étranger	**9**	**-**	**1**	**10**	**15**	**-**	**35**	33
Autres titres								
Institutions financières	**2 347**	**205**	**222**	**92**	**12**	**-**	**2 878**	911
Autres émetteurs	**269**	**70**	**138**	**361**	**13**	**-**	**851**	598
Titres de participation	**-**	**-**	**-**	**-**	**6**	**3 271**	**3 277**	3 101
Total des actifs financiers disponibles à la vente	**4 254**	**2 362**	**2 694**	**1 829**	**840**	**3 271**	**15 250**	13 932
Total des valeurs mobilières	**8 939 $**	**6 575 $**	**7 857 $**	**5 698 $**	**12 852 $**	**4 983 $**	**46 904 $**	44 937 $

NOTE 6 – VALEURS MOBILIÈRES *(suite)*

GAINS ET PERTES NON RÉALISÉS SUR LES TITRES DISPONIBLES À LA VENTE

Les tableaux suivants présentent les gains et pertes non réalisés sur les titres disponibles à la vente :

Au 31 décembre 2017	**Coût après amortissement**	**Gains bruts non réalisés**	**Pertes brutes non réalisées**	**Valeur comptable**
Créances émises ou garanties par des :				
Entités gouvernementales canadiennes	**2 417 $**	**2 $**	**25 $**	**2 394 $**
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	**5 746**	**106**	**37**	**5 815**
Administrations publiques à l'étranger	**35**	**-**	**-**	**35**
Autres titres				
Institutions financières	**2 882**	**1**	**5**	**2 878**
Autres émetteurs	**846**	**10**	**5**	**851**
Titres de participation	**2 738**	**578**	**39**	**3 277**
	14 664 $	**697 $**	**111 $**	**15 250 $**

Au 31 décembre 2016	Coût après amortissement	Gains bruts non réalisés	Pertes brutes non réalisées	Valeur comptable
Créances émises ou garanties par des :				
Entités gouvernementales canadiennes	2 015 $	8 $	5 $	2 018 $
Entités gouvernementales provinciales et corps municipaux au Canada	7 175	112	16	7 271
Administrations publiques à l'étranger	33	-	-	33
Autres titres				
Institutions financières	909	4	2	911
Autres émetteurs	582	17	1	598
Titres de participation	2 711	436	46	3 101
	13 425 $	577 $	70 $	13 932 $

Pertes de valeur comptabilisées

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2017 et 2016, la Fédération a conclu qu'il n'existait pas d'indication objective de dépréciation significative.

VALEURS MOBILIÈRES – BILLETS À TERME ADOSSÉS À DES ACTIFS (BTAA)

La Fédération détient des BTAA de véhicules d'actifs cadres (VAC) dont la juste valeur et la valeur nominale s'établissent respectivement à 6 M$ et à 35 M$ au 31 décembre 2017 (807 M$ et 839 M$ au 31 décembre 2016).

Au cours du premier trimestre de 2017, la quasi-totalité des BTAA du VAC 1 a fait l'objet d'un règlement et une contrepartie en espèces de 799 M$ correspondant à la valeur nominale de ces BTAA a été encaissée.

Incidence sur les résultats

Un gain totalisant 1 M$ relatif à la juste valeur des BTAA a été comptabilisé aux résultats consolidés de la Fédération pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 (gain de 10 M$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016).

NOTE 7 – PRÊTS ET PROVISION POUR PERTES SUR PRÊTS

PRÊTS, PRÊTS DOUTEUX ET PROVISION POUR PERTES SUR PRÊTS

Les tableaux suivants présentent la qualité du crédit des prêts :

Au 31 décembre 2017	Prêts bruts ni en souffrance ni douteux	Prêts bruts en souffrance mais non douteux	Prêts douteux bruts	Provisions individuelles	Provision collective[1]	Prêts nets
Hypothécaires résidentiels	**4 260 $**	**55 $**	**8 $**	**5 $**	**2 $**	**4 316 $**
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	**16 764**	**711**	**72**	**-**	**136**	**17 411**
Aux entreprises et aux gouvernements	**36 986**	**22**	**4**	**4**	**51**	**36 957**
	58 010 $	**788 $**	**84 $**	**9 $**	**189 $**	**58 684 $**

(1) Comprend la provision collective sur prêts douteux de 23 M$.

Au 31 décembre 2016	Prêts bruts ni en souffrance ni douteux	Prêts bruts en souffrance mais non douteux	Prêts douteux bruts	Provisions individuelles	Provision collective[1]	Prêts nets
Hypothécaires résidentiels	3 442 $	42 $	2 $	- $	3 $	3 483 $
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	14 989	649	82	-	135	15 585
Aux entreprises et aux gouvernements	33 249	156	11	5	49	33 362
	51 680 $	847 $	95 $	5 $	187 $	52 430 $

(1) Comprend la provision collective sur prêts douteux de 22 M$.

Le solde des prêts « Aux entreprises et aux gouvernements » comprend un montant de 26 G$ au 31 décembre 2017 (24 G$ au 31 décembre 2016) qui correspond à des prêts aux caisses membres qui ne sont ni en souffrance ni douteux. Aucune provision collective n'a été comptabilisée sur ces prêts.

PRÊTS BRUTS EN SOUFFRANCE MAIS NON DOUTEUX

Les tableaux suivants présentent la classification chronologique des prêts bruts en souffrance, mais non douteux :

Au 31 décembre 2017	De 1 à 29 jours	De 30 à 59 jours	De 60 à 89 jours	90 jours et plus	Total
Hypothécaires résidentiels	**43 $**	**4 $**	**- $**	**8 $**	**55 $**
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	**559**	**104**	**48**	**-**	**711**
Aux entreprises et aux gouvernements	**21**	**1**	**-**	**-**	**22**
	623 $	**109 $**	**48 $**	**8 $**	**788 $**

Au 31 décembre 2016	De 1 à 29 jours	De 30 à 59 jours	De 60 à 89 jours	90 jours et plus	Total
Hypothécaires résidentiels	35 $	5 $	1 $	1 $	42 $
À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers	488	109	52	-	649
Aux entreprises et aux gouvernements	155	1	-	-	156
	678 $	115 $	53 $	1 $	847 $

PROVISIONS POUR PERTES SUR CRÉANCES

Le tableau suivant présente les variations des provisions pour pertes sur créances pour les exercices terminés le 31 décembre :

	Hypothécaires résidentiels		À la consommation, sur cartes de crédit et autres prêts aux particuliers		Aux entreprises et aux gouvernements		Total	
	2017	2016	**2017**	2016	**2017**	2016	**2017**	2016
Solde au début de l'exercice	**3 $**	2 $	**148 $**	143 $	**87 $**	126 $	**238 $**	271 $
Dotation à la provision pour pertes sur créances	**4**	1	**281**	286	**(7)**	(39)	**278**	248
Radiations et recouvrements	**-**	-	**(278)**	(281)	**-**	-	**(278)**	(281)
Solde à la fin de l'exercice	**7 $**	3 $	**151 $**	148 $	**80 $**	87 $	**238 $**	238 $
Composition du solde :								
Provision pour pertes sur prêts	**7 $**	3 $	**137 $**	135 $	**54 $**	54 $	**198 $**	192 $
Provision pour les éléments hors bilan[1]	**-**	-	**14**	13	**26**	33	**40**	46

(1) La provision relative aux éléments hors bilan est comptabilisée au poste « Autres passifs – Autres ».

NOTE 8 – DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS FINANCIERS

ACTIFS FINANCIERS TRANSFÉRÉS MAIS NON DÉCOMPTABILISÉS

Titrisation de prêts

Dans le cadre de la stratégie de gestion des liquidités et des fonds propres du Mouvement Desjardins, la Fédération participe au Programme des titres hypothécaires émis aux termes de la *Loi nationale sur l'habitation* (LNH). En vertu de ce Programme, la Fédération procède à l'acquisition de droits dans la titrisation des prêts hypothécaires auprès des caisses membres du Mouvement Desjardins. Elle regroupe ensuite les prêts hypothécaires résidentiels garantis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) sous la forme de titres hypothécaires adossés (TH LNH), puis les cède à la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH) ou ils demeurent détenus légalement par la Fédération. Les droits dans la titrisation des prêts hypothécaires acquis ne répondent pas aux critères de constatation puisque les caisses membres conservent la quasi-totalité des risques, notamment les risques de prépaiement, de taux d'intérêt et de crédit, et les avantages liés à ces titres, soit les flux de trésorerie associés aux actifs. Par ailleurs, la Fédération traite, s'il y a lieu, les transferts comme des opérations de financement garanti et comptabilise un passif à cet égard. Le cas échéant, ce passif correspond à la contrepartie reçue lors de la vente des TH LNH qui ne respectent pas les critères de décomptabilisation et est présenté au poste « Dépôts – Entreprises et gouvernements » du bilan consolidé. Pour sa part, la FCH finance ces achats par l'émission d'obligations hypothécaires du Canada (OHC) à l'intention des investisseurs. La garantie légale des tiers porteurs d'OHC se limite aux actifs transférés.

Les modalités du Programme résultant en la vente de TH LNH à la FCH exigent que des contrats de swaps de taux soient conclus entre la FCH et la Fédération afin de recevoir mensuellement la totalité des flux de trésorerie liés aux prêts hypothécaires sous-jacents aux TH LNH. La Fédération, pour sa part, verse à la FCH un montant correspondant aux intérêts payables aux porteurs des OHC, la différence entre ces montants étant considérée comme la marge d'intérêts excédentaire. Dans le cadre de ces swaps, la Fédération doit également créer un compte distinct à des fins de réinvestissement (compte de réinvestissement de capital) pour tout versement en capital reçu relativement aux prêts hypothécaires afin de respecter les obligations liées au remboursement à l'échéance des OHC.

En vertu de ce même programme, la Fédération regroupe certains de ses prêts hypothécaires résidentiels garantis par la SCHL sous la forme de TH LNH, puis les cède à une partie liée. Dans le cadre de ces opérations, la Fédération conserve toutefois la quasi-totalité des risques, notamment les risques de prépaiement, de taux d'intérêt et de crédit, et les avantages liés à ces titres, soit les flux de trésorerie associés aux actifs. De ce fait, ces prêts demeurent comptabilisés au bilan consolidé. Par ailleurs, la Fédération traite les transferts comme des opérations de financement garanti et comptabilise un passif à cet égard. Ce passif correspond à la contrepartie reçue lors de la vente des TH LNH qui ne respectent pas les critères de décomptabilisation et est présenté au poste « Dépôts – Entreprises et gouvernements » du bilan consolidé.

Aucune perte significative n'est prévue sur les prêts hypothécaires, car ils sont garantis par la SCHL. Les revenus liés aux opérations de titrisation sont comptabilisés aux postes « Revenu d'intérêts – Valeurs mobilières » et « Revenu d'intérêts – Prêts ».

Valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat

Dans le cadre des opérations de valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat, la Fédération transfère des actifs financiers en vertu de modalités prévoyant leur rachat dans le futur. Ces actifs financiers demeurent comptabilisés au bilan consolidé, puisque la Fédération conserve la quasi-totalité des risques et des avantages qui leur sont liés.

Le tableau suivant présente la valeur comptable et la juste valeur des actifs financiers transférés par la Fédération, mais qui n'ont pas été décomptabilisés, ainsi que leurs passifs associés comptabilisés au bilan consolidé :

	Au 31 décembre 2017		Au 31 décembre 2016	
	Valeur comptable	**Juste valeur**	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers transférés mais non décomptabilisés				
Actifs financiers cédés dans le cadre des opérations de titrisation	**34 $**	**34 $**	34 $	34 $
Valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat	**6 537**	**6 537**	8 761	8 761
Valeurs mobilières prêtées	**2**	**2**	2	2
	6 573 $	**6 573 $**	8 797 $	8 797 $
Passifs associés	**6 473 $**	**6 473 $**	8 690 $	8 690 $

NOTE 9 – FONDS DISTINCTS

Actif net des fonds distincts

Le tableau suivant présente la valeur comptable de l'actif net des fonds distincts :

	Au 31 décembre 2017	Au 31 décembre 2016
Placements		
Obligations	**541 $**	523 $
Actions et parts de fonds communs de placement	**12 789**	11 418
Titres du marché monétaire	**45**	37
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	**30**	48
Autres éléments d'actif	**74**	121
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	**(6)**	(40)
Éléments de passif	**(63)**	(112)
Actif net détenu pour le compte des titulaires de contrat de fonds distincts	**13 410 $**	11 995 $
Actif détenu pour le compte de l'assureur	**(31)**	(30)
Total de l'actif net des fonds distincts[(1)]	**13 379 $**	11 965 $

(1) L'écart entre l'actif net et le passif net des fonds distincts correspond aux éliminations des soldes entre les fonds distincts et les diverses sociétés incluses dans le périmètre de consolidation de la Fédération. Ces éliminations se chiffrent à 25 M$ au 31 décembre 2017 (8 M$ au 31 décembre 2016).

Juste valeur des instruments financiers

L'actif net des fonds distincts inclut des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur. La Fédération classe les instruments financiers évalués à la juste valeur de chaque catégorie selon la hiérarchie à trois niveaux qui reflète l'importance des données utilisées pour procéder à leur évaluation. La description des trois niveaux de la hiérarchie ainsi que des indications sur les données utilisées lors de l'évaluation de la juste valeur sont présentées à la note 4 « Juste valeur des instruments financiers ».

La valeur comptable de certains instruments financiers venant à échéance au cours des 12 prochains mois constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur. Ces instruments financiers incluent les éléments suivants : « Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente », « Autres éléments d'actif », « Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat » et « Éléments de passif ».

Les tableaux suivants présentent les instruments financiers inclus dans l'actif net des fonds distincts et comptabilisés à la juste valeur :

Au 31 décembre 2017	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total**
Placements				
Obligations	**305 $**	**236 $**	**- $**	**541 $**
Actions et parts de fonds communs de placement	**5 518**	**7 211**	**60**	**12 789**
Titres du marché monétaire	**36**	**9**	**-**	**45**
Total des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur	**5 859 $**	**7 456 $**	**60 $**	**13 375 $**

Au 31 décembre 2016	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements				
Obligations	301 $	222 $	- $	523 $
Actions et parts de fonds communs de placement	5 004	6 394	20	11 418
Titres du marché monétaire	26	11	-	37
Total des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur	5 331 $	6 627 $	20 $	11 978 $

Aucun transfert imputable à des changements touchant le caractère observable ou non des données de marché n'a été effectué entre les niveaux de la hiérarchie des instruments évalués à la juste valeur au cours des exercices terminés le 31 décembre 2017 et 2016.

NOTE 9 – FONDS DISTINCTS *(suite)*

Décomptabilisation d'actifs financiers

Dans le cadre des opérations de valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat, les fonds distincts transfèrent des actifs financiers en vertu de modalités prévoyant leur rachat dans le futur. Ces actifs demeurent comptabilisés au bilan consolidé, puisque les fonds distincts conservent la quasi-totalité des risques et des avantages qui leur sont liés.

Au 31 décembre 2017 et 2016, la valeur comptable et la juste valeur des actifs financiers ainsi transférés et de leurs passifs associés comptabilisés au bilan consolidé est de 6 M$ et de 6 M$ respectivement.

Actifs financiers affectés et reçus en garantie

La valeur comptable des actifs financiers affectés en garantie de passifs ou de passifs éventuels dans le cours normal des affaires des fonds distincts est de 6 M$ au 31 décembre 2017 (6 M$ au 31 décembre 2016). La juste valeur des actifs financiers reçus en garantie que les fonds distincts sont autorisés à vendre ou à réaffecter en garantie en l'absence de défaillance s'élève à 5 M$ (7 M$ au 31 décembre 2016). Aucun actif financier accepté à titre de garantie n'a été vendu ni réaffecté en garantie en 2017 et en 2016. Ces actifs financiers ont été reçus en garantie dans le cadre de transactions de valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente.

Risques liés aux instruments financiers

La Fédération n'est pas exposée aux risques liés aux instruments financiers inclus dans l'actif détenu pour le compte des titulaires de contrats de fonds distincts, car ces derniers assument les risques et bénéficient des avantages découlant de ces instruments financiers.

Passif net des fonds distincts

Le tableau suivant présente les variations du passif net des fonds distincts :

	Au 31 décembre 2017	Au 31 décembre 2016
Solde au début – passif net dû aux titulaires de contrat de fonds distincts	**11 987 $**	9 804 $
Augmentation		
Montants reçus des titulaires de contrat	**1 840**	2 811
Revenus nets sur placements	**1 183**	804
	3 023	3 615
Diminution		
Rachats et retraits	**1 479**	1 297
Honoraires de gestion	**146**	135
	1 625	1 432
Solde à la fin – passif net dû aux titulaires de contrat de fonds distincts	**13 385 $**	11 987 $
Passif dû à l'assureur	**(31)**	(30)
Total du passif net des fonds distincts[(1)]	**13 354 $**	11 957 $

(1) L'écart entre l'actif net et le passif net des fonds distincts correspond aux éliminations des soldes entre les fonds distincts et les diverses sociétés incluses dans le périmètre de consolidation de la Fédération. Ces éliminations se chiffrent à 25 M$ au 31 décembre 2017 (8 M$ au 31 décembre 2016).

NOTE 10 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET IMMEUBLES DE PLACEMENT

Les variations relatives aux immobilisations corporelles et aux immeubles de placement se détaillent comme suit :

	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						IMMEUBLES DE PLACEMENT		
	Terrains	Bâtiments	Matériel informatique	Mobilier, agencement et autres	Améliorations locatives	Total	Terrains	Bâtiments	Total
Coût									
Au 31 décembre 2015	33 $	541 $	285 $	178 $	232 $	1 269 $	131 $	748 $	879 $
Acquisitions	-	12	61	16	33	122	57	139	196
Dispositions	-	(1)	(29)	(22)	(8)	(60)	(2)	(7)	(9)
Autres	-	34	13	12	10	69	-	(38)	(38)
Au 31 décembre 2016	33 $	586 $	330 $	184 $	267 $	1 400 $	186 $	842 $	1 028 $
Acquisitions	**-**	**17**	**54**	**22**	**57**	**150**	**-**	**36**	**36**
Dispositions	**(1)**	**(3)**	**(72)**	**(48)**	**(43)**	**(167)**	**(6)**	**-**	**(6)**
Autres	**-**	**-**	**-**	**-**	**(2)**	**(2)**	**1**	**4**	**5**
Au 31 décembre 2017	**32 $**	**600 $**	**312 $**	**158 $**	**279 $**	**1 381 $**	**181 $**	**882 $**	**1 063 $**

	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						IMMEUBLES DE PLACEMENT		
	Terrains	Bâtiments	Matériel informatique	Mobilier, agencement et autres	Améliorations locatives	Total	Terrains	Bâtiments	Total
Amortissements cumulés									
Au 31 décembre 2015	- $	129 $	201 $	85 $	109 $	524 $	4 $	206 $	210 $
Amortissements	-	19	44	17	20	100	-	27	27
Dispositions	-	(1)	(24)	(14)	(6)	(45)	-	(1)	(1)
Autres	-	12	15	14	11	52	-	(14)	(14)
Au 31 décembre 2016	- $	159 $	236 $	102 $	134 $	631 $	4 $	218 $	222 $
Amortissements	**-**	**20**	**49**	**14**	**18**	**101**	**-**	**29**	**29**
Dispositions	**-**	**(2)**	**(65)**	**(38)**	**(30)**	**(135)**	**(4)**	**-**	**(4)**
Autres	**-**	**1**	**1**	**3**	**(1)**	**4**	**-**	**(1)**	**(1)**
Au 31 décembre 2017	**- $**	**178 $**	**221 $**	**81 $**	**121 $**	**601 $**	**- $**	**246 $**	**246 $**

	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						IMMEUBLES DE PLACEMENT		
	Terrains	Bâtiments	Matériel informatique	Mobilier, agencement et autres	Améliorations locatives	Total	Terrains	Bâtiments	Total
Valeur nette comptable									
Au 31 décembre 2017	**32 $**	**422 $**	**91 $**	**77 $**	**158 $**	**780 $**	**181 $**	**636 $**	**817 $**
Au 31 décembre 2016	33 $	427 $	94 $	82 $	133 $	769 $	182 $	624 $	806 $

Au 31 décembre 2017, aucun montant (7 M$ au 31 décembre 2016) n'est inclus dans le solde des bâtiments à titre de coûts relatifs à des bâtiments en construction. De plus, au 31 décembre 2017 et 2016, elle n'a aucun engagement relatif à l'acquisition de ces bâtiments.

Au 31 décembre 2017, les immeubles de placement ont une juste valeur de 1 502 M$ (1 383 M$ au 31 décembre 2016). Ces immeubles sont classés dans le niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs tel que défini à la note 4 « Juste valeur des instruments financiers », puisqu'ils sont évalués à l'aide de techniques qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché. La juste valeur des immeubles de placement est déterminée annuellement par la direction en utilisant, principalement, le travail des spécialistes en évaluation immobilière indépendants dont la qualification professionnelle est pertinente et reconnue ainsi que toutes autres informations significatives pouvant être jugées pertinentes. Ces derniers utilisent un éventail de méthodes d'évaluation, y compris la technique d'actualisation directe du revenu net normalisé et l'actualisation des flux de trésorerie. Ces techniques, qui s'appuient sur des données observables et non observables, comprennent notamment l'estimation des taux de capitalisation et des bénéfices d'exploitation nets régularisés, pour la technique de l'actualisation directe du revenu net normalisé, et l'estimation des taux d'actualisation, de capitalisation et des flux de trésorerie futurs applicables, pour la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017, les revenus locatifs provenant des immeubles de placement s'élèvent à 157 M$ (147 M$ en 2016). Les montants comptabilisés en résultat au titre des charges d'exploitation pour les immeubles de placement qui ont généré des revenus locatifs au cours de l'exercice totalisent 103 M$ (102 M$ en 2016), tandis qu'aucun montant n'a été comptabilisé pour ceux qui n'ont pas généré de revenus locatifs. Tous ces montants sont présentés au poste « Revenus nets sur les autres placements » de l'état consolidé du résultat.

NOTE 11 – GOODWILL ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

GOODWILL

Le goodwill alloué aux UGT et aux groupes d'UGT se détaille comme suit :

	Secteur Assurance de dommages	Secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	Total
Coût			
Au 31 décembre 2015	416 $	56 $	472 $
Autres[1]	(1)	-	(1)
Au 31 décembre 2016	415 $	56 $	471 $
Dispositions[2] / Retraits[3]	**(315)**	**(35)**	**(350)**
Au 31 décembre 2017	**100 $**	**21 $**	**121 $**

[1] Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2016, la Fédération a comptabilisé une perte de 1 M$ en diminution du goodwill pour évaluer les actifs et passifs de Western Financial Insurance Company à la juste valeur diminués des coûts de vente. Cette filiale a été disposée le 1er janvier 2017.

[2] Pour plus de renseignements, se référer à la note 20 « Dispositions importantes ».

[3] Pour plus de renseignements, se référer à la note 21 « Groupe destiné à être cédé ».

Le secteur Assurance de dommages comprend Desjardins Groupe d'assurances générales inc. Les filiales Western Financial Group Inc. et Western Financial Insurance Company qui étaient auparavant incluses dans ce secteur, ont été disposées au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2017 tel que décrit à la note 13 « Intérêts détenus dans d'autres entités ». Le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes comprend, entre autres, Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie, les Valeurs mobilières Desjardins inc. et Desjardins Société financière inc. Le goodwill attribuable à Qtrade Canada Inc., auparavant présenté dans ce secteur est présenté au poste « Actifs du groupe destiné à être cédé » au 31 décembre 2017.

Les résultats des tests indiquent que la valeur recouvrable des UGT ainsi que celle des groupes d'UGT que constitue chacun de ces secteurs excède sa valeur comptable de sorte qu'aucune perte de valeur sur le goodwill n'a été comptabilisée pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 ni au cours des exercices antérieurs.

La valeur recouvrable des UGT et des groupes d'UGT a été déterminée sur la base du calcul de la valeur d'utilité, au moyen des projections de flux de trésorerie basées sur le budget et le plan financier approuvés par le conseil d'administration, et couvrant une période de quatre ans. Les hypothèses clés sur lesquelles sont basés le budget et le plan financier reposent sur les performances passées et les attentes de la direction au sujet de l'évolution du marché. Le taux de croissance utilisé pour extrapoler les projections des flux de trésorerie au-delà de la période de cinq ans est de 2,5 % (2,5 % en 2016) pour le secteur Assurance de dommages et de 2,0 % (2,0 % en 2016) pour le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes. De plus, le taux d'actualisation qui a été utilisé pour actualiser les flux de trésorerie projetés est de 11,5 % (10,6 % en 2016) pour le secteur Assurance de dommages et de 6,9 % (6,9 % en 2016) pour le secteur Gestion du patrimoine et assurance de personnes. Ces taux représentent le coût moyen pondéré du capital de la Fédération au 30 septembre relatif aux secteurs Assurance de dommages et Gestion de patrimoine et Assurance de personnes, respectivement.

La Fédération estime qu'aucune modification raisonnablement possible de l'une des hypothèses principales mentionnées ci-dessus ne serait susceptible de porter la valeur comptable de ces UGT et groupes d'UGT au-delà de sa valeur recouvrable. La valeur comptable de chacune de ces UGT et de chacun de ces groupes d'UGT serait inférieure à sa valeur recouvrable même avec une baisse de 10 % (10 % au 31 décembre 2016) des marges budgétées, ou de 3 % (3 % au 31 décembre 2016) du taux de croissance.

NOTE 11 – GOODWILL ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES *(suite)*

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La variation des immobilisations incorporelles se détaille comme suit :

	Logiciels	Relations clients	Autres[1]	Total
Coût				
Au 31 décembre 2015	745 $	191 $	248 $	1 184 $
Acquisitions / Additions	163	3	2	168
Dispositions / Retraits	(67)	(3)	(3)	(73)
Autres	5	6	(18)	(7)
Au 31 décembre 2016	846 $	197 $	229 $	1 272 $
Acquisitions / Additions	**142**	**-**	**4**	**146**
Dispositions[2] / Retraits[3]	**(158)**	**(178)**	**(108)**	**(444)**
Autres	**(2)**	**-**	**(1)**	**(3)**
Au 31 décembre 2017	**828 $**	**19 $**	**124 $**	**971 $**

	Logiciels	Relations clients	Autres[1]	Total
Amortissements cumulés				
Au 31 décembre 2015	425 $	45 $	54 $	524 $
Amortissements	83	10	11	104
Dispositions / Retraits	(44)	-	(2)	(46)
Autres	12	6	(18)	-
Au 31 décembre 2016	476 $	61 $	45 $	582 $
Amortissements	**82**	**5**	**7**	**94**
Dispositions[2] / Retraits[3]	**(107)**	**(59)**	**(12)**	**(178)**
Autres	**7**	**-**	**-**	**7**
Au 31 décembre 2017	**458 $**	**7 $**	**40 $**	**505 $**

	Logiciels	Relations clients	Autres[1]	Total
Valeur nette comptable				
Au 31 décembre 2017	**370 $**	**12 $**	**84 $**	**466 $**
Au 31 décembre 2016	370 $	136 $	184 $	690 $

[1] La rubrique « Autres » comprend principalement des marques de commerce, des licences et le montant relatif à l'acquisition de portefeuilles de contrats d'assurance et d'un réseau de distribution. Au 31 décembre 2017, la Fédération ne détient aucune immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée dans cette catégorie (93 M$ au 31 décembre 2016).

[2] Pour plus de renseignements, se référer à la note 20 « Dispositions importantes ».

[3] Pour plus de renseignements, se référer à la note 21 « Groupe destiné à être cédé ».

NOTE 12 – AUTRES ACTIFS – AUTRES

Le tableau ci-dessous présente la composition des « Autres actifs – Autres » :

	Au 31 décembre 2017	Au 31 décembre 2016
Débiteurs	**597 $**	654 $
Participations dans les entreprises mises en équivalence (note 13)	**515**	567
Intérêts à recevoir	**295**	286
Frais payés d'avance	**159**	129
Impôt à recevoir	**48**	50
Autres	**574**	454
	2 188 $	2 140 $

NOTE 13 – INTÉRÊTS DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTITÉS

FILIALES

Les principales filiales de la Fédération ont été constituées au Canada, et leur établissement principal se trouve dans ce pays.

Le tableau suivant présente la nature des activités de ces filiales et le pourcentage des titres de participation détenu par la Fédération dans chacune d'elles :

	Nature des activités	Au 31 décembre 2017[1]	Au 31 décembre 2016[1]
Caisse centrale Desjardins[2]	Trésorerie du Mouvement Desjardins et agent financier sur les marchés canadien et international	**s.o.**	96,8%
Capital Desjardins inc.	Émetteur de titres sur les marchés et financement des caisses Desjardins	**100%**	100%
Desjardins Holding financier inc.	Société de portefeuille	**100**	100
Banque Zag	Institution financière	**100**	100
Desjardins Société financière inc.	Société de portefeuille	**100**	100
Desjardins Gestion internationale d'actifs inc.	Gestion d'actifs	**100**	100
Desjardins Groupe d'assurances générales inc.	Assurance de dommages	**100**	100
Filiales d'assurance de dommages[3]	Assurance de dommages	**90**	90
Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie	Assurance de personnes et services financiers	**100**	100
Desjardins Société de placement inc.	Conception, administration et distribution de produits d'assurance et d'épargne	**100**	100
Western Financial Group Inc.[4]	Courtage d'assurance et services financiers	**-**	100
Western Life Assurance Company[4]	Assurance de personnes	**-**	100
Western Financial Insurance Company[5]	Assurance de dommages	**-**	100
Fiducie Desjardins inc.	Garde de valeurs et services fiduciaires	**100**	100
Groupe Technologies Desjardins inc.	Développement, maintenance et évolution des technologies du Mouvement Desjardins	**100**	100
Qtrade Canada Inc.[6]	Courtage en ligne et services de gestion de patrimoine	**80,8**	77,2
Valeurs mobilières Desjardins inc.	Courtage de valeurs mobilières	**100**	100

[1] Correspond également aux pourcentages de droits de vote détenus par la Fédération dans ces filiales, à l'exception de Qtrade Canada Inc. dont la Fédération détient 100 % des droits de vote.
[2] Le 1er janvier 2017, la Fédération a fusionné avec la Caisse centrale Desjardins, par absorption de celle-ci. Pour plus de renseignements, se référer à la section « Filiales dans lesquelles les participations ne donnant pas le contrôle sont significatives » de la présente note.
[3] Correspond à un regroupement de six filiales d'assurance de dommages.
[4] Filiale disposée le 1er juillet 2017. Pour plus de renseignements, se référer à la note 20 « Dispositions importantes ».
[5] Filiale disposée le 1er janvier 2017. Cette transaction n'a pas eu d'incidence significative sur le bilan consolidé de la Fédération.
[6] Filiale classée comme groupe destiné à être cédé au 31 décembre 2017. Pour plus de renseignements, se référer à la note 21 « Groupe destiné à être cédé ».

NOTE 13 – INTÉRÊTS DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTITÉS *(suite)*

Filiales dans lesquelles les participations ne donnant pas le contrôle sont significatives

Les tableaux suivants présentent des informations financières résumées relatives aux filiales dans lesquelles les participations ne donnant pas le contrôle sont significatives. Ces informations financières sont présentées avant l'élimination des comptes et des opérations réciproques, et elles ont été ajustées afin de refléter les ajustements à la juste valeur effectués au moment de l'acquisition.

	Au 31 décembre 2017		Au 31 décembre 2016	
	Caisse centrale Desjardins[1]	**Filiales d'assurance de dommages**	Caisse centrale Desjardins	Filiales d'assurance de dommages
Actifs[2]	**s.o.**	**14 672 $**	50 751 $	14 980 $
Passifs	**s.o.**	**11 861**	47 696	12 122
Capitaux propres[2]	**s.o.**	**2 811 $**	3 055 $	2 858 $
Participations ne donnant pas le contrôle	**s.o.**	**776 $**	98 $	782 $

[1] Pour plus de renseignements, se référer à la section « Fusion de la Fédération avec la Caisse centrale Desjardins ».
[2] Comprennent un goodwill de 100 M$, au 31 décembre 2017 (100 M$ au 31 décembre 2016).

	Pour les exercices terminés le 31 décembre			
	2017		2016	
	Caisse centrale Desjardins[1]	**Filiales d'assurance de dommages**	Caisse centrale Desjardins	Filiales d'assurance de dommages
Revenu total	**s.o.**	**3 945 $**	469 $	3 104 $
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux caisses membres	**s.o.**	**162**	274	260
Résultat global de l'exercice	**s.o.**	**199 $**	262 $	352 $
Part des excédents nets de l'exercice après ristournes aux caisses membres revenant aux détenteurs de Participations ne donnant pas le contrôle	**s.o.**	**41 $**	13 $	50 $
Dividendes/distributions versés aux détenteurs de Participations ne donnant pas le contrôle	**s.o.**	**42 $**	13 $	40 $

[1] Pour plus de renseignements, se référer à la section « Fusion de la Fédération avec la Caisse centrale Desjardins ».

Fusion de la Fédération avec la Caisse centrale Desjardins

Au terme de la fusion de la Fédération avec la Caisse centrale Desjardins (Caisse centrale) le 1er janvier 2017, la Fédération détient tous les droits et est responsable de toutes les obligations de la Caisse centrale, en plus de ses propres droits et obligations. Les parts de capital A émises par la Caisse centrale et détenues par la Fédération ont été annulées sans remboursement de capital, alors que celles détenues par la Fédération des caisses populaires de l'Ontario Inc. (FCPO) ont été converties en parts de capital A et en parts de capital G de la Fédération.

Cette transaction n'a pas eu d'incidence significative sur le bilan consolidé de la Fédération excepté une diminution de la participation ne donnant pas le contrôle liée à la Caisse centrale de 98 M$ et une augmentation du capital social de 97 M$ en lien avec les parts de capital émises par la Fédération à la FCPO au moment de la conversion.

ENTITÉ STRUCTURÉE CONSOLIDÉE

Obligations sécurisées

En vertu de son programme d'obligations sécurisées, la Fédération émet des titres de créances garantis par un bloc de prêts hypothécaires. Une entité structurée est en place afin de garantir les paiements de capital et d'intérêts dus aux détenteurs des obligations sécurisées émises par la Fédération. Les opérations de cette entité sont incluses dans les états financiers consolidés de cette dernière, puisqu'elle en détient le contrôle. La Fédération a accordé du financement à cette entité afin de faciliter l'acquisition des actifs aux fins de la garantie des émissions d'obligations sécurisées. Le financement accordé par la Fédération peut atteindre un montant maximal équivalant à l'encours des prêts détenus par cette entité. La Fédération dispose d'un accès restreint aux actifs appartenant légalement à cette entité structurée selon les termes des conventions applicables à chacune des émissions. Ces actifs ne répondent pas aux critères de constatation pour l'entité structurée ni pour la Fédération, et ils ne sont donc pas comptabilisés dans leur bilan respectif. Les obligations sécurisées, d'un montant de 4 517 M$ au 31 décembre 2017 (6 255 M$ au 31 décembre 2016), sont présentées au poste « Dépôts – Entreprises et gouvernements » du bilan consolidé.

COENTREPRISE

Informations relatives à la coentreprise significative

RPADS SEC, une entité qui procède à l'acquisition et au développement de portefeuilles immobiliers, est la seule coentreprise significative dans laquelle la Fédération détient un intérêt. RPADS SEC a été constituée au Canada, et son établissement principal se trouve dans ce pays.

NOTE 13 – INTÉRÊTS DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTITÉS *(suite)*

Les tableaux suivants présentent des informations financières résumées relatives à cette coentreprise, soit les montants compris dans ses états financiers préparés selon les IFRS, qui ont été ajustés afin de refléter les ajustements effectués par la Fédération lors de l'application de la méthode de la mise en équivalence tels que les ajustements à la juste valeur effectués au moment de l'acquisition et les ajustements au titre des différences entre les méthodes comptables :

	Au 31 décembre 2017	Au 31 décembre 2016
Pourcentage des titres de participation	**50,10 %**	50,10 %
Actifs	**474 $**	440 $
Passifs[1]	**37**	48
Capitaux propres	**437 $**	392 $
Participation dans la coentreprise[2]	**219 $**	197 $

[1] Constitués principalement de passifs financiers autres que des créditeurs et des provisions.
[2] Correspond à la valeur comptable de l'intérêt dans la coentreprise comptabilisé au bilan consolidé.

	Pour les exercices terminés le 31 décembre	
	2017	2016
Revenu total	**95 $**	78 $
Résultat net et résultat global de l'exercice	**23 $**	18 $

ENTREPRISE COMMUNE

La Fédération participe à un partenariat avec le Fonds Immobilier Cogir 1, afin d'investir en copropriété indivise dans des immeubles commerciaux situés dans la Province de Québec. Ce partenariat est une entreprise commune conférant aux coparticipants des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs en fonction de la quote-part de leur participation et la Fédération en détient une quote-part de 80%. Toutes les décisions sur les activités pertinentes doivent être prises de façon unanime par ces derniers. L'entreprise commune a été constituée au Canada, et son établissement principal se trouve dans ce pays. Il s'agit de la seule entreprise commune significative dans laquelle la Fédération détient un intérêt.

ENTREPRISES ASSOCIÉES

Informations relatives aux entreprises associées significatives

La Fédération détient des intérêts dans deux entreprises associées significatives, soit Gestion Fiera inc. et Placements NordOuest & Éthiques SEC (NordOuest & Éthiques). Ces entités sont actives dans le secteur de la gestion de placement. Elles ont été constituées au Canada, et leur établissement principal se trouve dans ce pays. Bien que la Fédération détienne 50 % des droits de vote et des titres de participation de NordOuest & Éthiques, elle n'a pas la capacité de diriger les activités pertinentes ayant une incidence importante sur les rendements de cette dernière, et il n'existe aucun accord lui conférant un contrôle conjoint sur cette entité.

Les tableaux suivants présentent des informations financières résumées relatives à ces entreprises associées, soit les montants compris dans leurs états financiers préparés selon les IFRS, qui ont été ajustés afin de refléter les ajustements effectués par la Fédération lors de l'application de la méthode de la mise en équivalence tels que les ajustements à la juste valeur effectués au moment de l'acquisition et les ajustements au titre des différences entre les méthodes comptables :

NOTE 13 – INTÉRÊTS DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTITÉS *(suite)*

	Au 31 décembre 2017		Au 31 décembre 2016	
	Gestion Fiera inc.	**NordOuest & Éthiques[1]**	Gestion Fiera inc.	NordOuest & Éthiques
Pourcentage des titres de participation[2,3]	**37,18 %**	**50,00 %**	36,67 %	50,00 %
Actifs[4,5]	**1 113 $**	**204 $**	1 018 $	200 $
Passifs[5]	**566**	**54**	472	51
Capitaux propres[4,5]	**547 $**	**150 $**	546 $	149 $
Participations dans les entreprises associées[6]	**52 $**	**85 $**	55 $	85 $

(1) Au 31 décembre 2017, la participation dans NordOuest & Éthiques est classée comme actif du groupe destiné à être cédé. Pour plus de renseignements, se référer à la note 21 « Groupe destiné à être cédé ».
(2) Correspond également au pourcentage des droits de vote détenus par la Fédération dans les entreprises associées.
(3) La Fédération détient indirectement 8,09 % au 31 décembre 2017 (9,00 % au 31 décembre 2016) des titres de participation de Corporation Fiera Capital par le biais de son intérêt dans Gestion Fiera inc.
(4) Comprennent un goodwill d'un montant de 10 M$ et de 19 M$, respectivement, relatif à Gestion Fiera inc. et à NordOuest & Éthiques (10 M$ et 19 M$ au 31 décembre 2016).
(5) L'actif, le passif et les capitaux propres de Gestion Fiera inc. et de NordOuest & Éthiques pour 2017 et 2016 ont été établis au 30 septembre.
(6) Correspond à la valeur comptable de l'intérêt dans les entreprises associées comptabilisé au bilan consolidé.

	Pour les exercices terminés le 31 décembre			
	2017		2016	
	Gestion Fiera inc.	**NordOuest & Éthiques**	Gestion Fiera inc.	NordOuest & Éthiques
Revenu total[1]	**427 $**	**111 $**	294 $	108 $
Résultat net et global de l'exercice[1]	**15 $**	**11 $**	26 $	10 $

(1) Le revenu total, le résultat net et le résultat global de Gestion Fiera inc. et NordOuest & Éthiques sont basés sur les données relatives aux périodes de douze mois terminées le 30 septembre 2017 et 2016.

NOTE 13 – INTÉRÊTS DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTITÉS *(suite)*

ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES

Fonds communs de placement

La Fédération a des intérêts dans des parts de fonds communs de placement. Bien qu'elle détienne, dans certains cas, une exposition importante ou ait droit à une part importante des rendements variables en raison des parts qu'elle détient dans ces fonds, ces parts ne lui confèrent pas le pouvoir sur les activités pertinentes de ces derniers. Ainsi, la Fédération n'a pas le contrôle sur ceux-ci. Ces fonds sont considérés comme des entités structurées non consolidées.

Les investissements sont faits selon une politique de placement diversifiée, et la nature des activités de ces fonds ainsi que leurs caractéristiques sont comparables à ce qui se retrouve dans des conditions normales de marché pour ce type de fonds. L'exposition maximale au risque de perte attribuable aux intérêts de la Fédération dans ces fonds communs de placement se limite à la valeur des investissements dans ceux-ci.

VAC 1

Le VAC 1 est considéré comme une entité structurée non consolidée. Pour obtenir plus de renseignements sur cette entité, se référer à la section « Valeurs mobilières – Billets à terme adossés à des actifs » de la note 6 « Valeurs mobilières ».

NOTE 14 – DÉPÔTS

Les dépôts se composent de dépôts à vue, de dépôts à préavis et de dépôts à terme. Les dépôts à vue sont des dépôts portant intérêt ou non, constitués principalement des comptes dotés du privilège de chèques, et pour lesquels la Fédération n'a pas le droit d'exiger un préavis de retrait. Les dépôts à préavis sont des dépôts portant intérêt, constitués principalement des comptes d'épargne, et pour lesquels la Fédération peut légalement exiger un préavis de retrait. Les dépôts à terme sont des dépôts portant intérêt, constitués principalement des comptes de dépôt à terme fixe, des certificats de placement garanti ou d'autres instruments du même type dont les termes varient généralement d'un jour à 10 ans et venant à échéance à une date prédéterminée.

Le tableau ci-dessous présente la composition des dépôts :

	Au 31 décembre 2017				Au 31 décembre 2016			
	Payables à vue	**Payables à préavis**	**Payables à terme**	**Total**	Payables à vue	Payables à préavis	Payables à terme	Total
Particuliers	**3 154 $**	**50 $**	**1 149 $**	**4 353 $**	2 623 $	51 $	1 143 $	3 817 $
Entreprises et gouvernements	**3 452**	**-**	**37 511**	**40 963**	2 642	-	34 138	36 780
Institutions de dépôts	**2 757**	**-**	**4 076**	**6 833**	2 664	-	3 641	6 305
	9 363 $	**50 $**	**42 736 $**	**52 149 $**	7 929 $	51 $	38 922 $	46 902 $

NOTE 15 – PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE

PRIMES

	2017			2016		
	Assurance de personnes	**Assurance de dommages**	**Total**	Assurance de personnes	Assurance de dommages	Total
Primes brutes	**4 516 $**	**4 295 $**	**8 811 $**	4 431 $	4 173 $	8 604 $
Primes cédées en vertu de contrats de réassurance	**(198)**	**(467)**	**(665)**	(217)	(1 124)	(1 341)
Primes nettes	**4 318 $**	**3 828 $**	**8 146 $**	4 214 $	3 049 $	7 263 $

COMPOSITION DES PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE

	Au 31 décembre 2017	Au 31 décembre 2016
Passifs des contrats d'assurance		
Provisions techniques − Assurance de personnes	**18 428 $**	17 574 $
Provisions pour sinistres et frais de règlement − Assurance de dommages	**6 457**	6 679
Primes non acquises	**2 274**	2 132
Dépôts des titulaires de police	**646**	638
Provisions pour prestations, participations et ristournes	**480**	394
Autres	**15**	76
	28 300 $	27 493 $

PROVISIONS TECHNIQUES - ASSURANCE DE PERSONNES

Composition

Les provisions techniques et l'actif qui leur est apparié se composent des éléments suivants :

	Au 31 décembre 2017	Au 31 décembre 2016
Provisions techniques brutes		
Polices sans participation	**14 326 $**	13 814 $
Polices avec participation	**4 102**	3 760
	18 428	17 574
Montants cédés aux réassureurs	**(915)**	(935)
Provisions techniques nettes	**17 513 $**	16 639 $

	Au 31 décembre 2017	Au 31 décembre 2016
Composition de l'actif apparié aux provisions techniques nettes		
Obligations	**10 884 $**	10 411 $
Prêts hypothécaires et prêts aux entreprises	**2 536**	2 783
Immeubles de placement	**1 040**	1 006
Actions	**1 531**	1 242
Autres	**1 522**	1 197
	17 513 $	16 639 $

La juste valeur de l'actif apparié aux provisions techniques nettes est de 18 117 M$ au 31 décembre 2017 (17 291 M$ au 31 décembre 2016).

Hypothèses actuarielles

Le calcul des provisions techniques est fondé sur des estimations et des hypothèses. La nature des principales hypothèses utilisées pour déterminer les provisions techniques et la méthode ayant servi à établir ces hypothèses sont décrites dans les paragraphes qui suivent.

Les hypothèses de base retenues pour le calcul des provisions techniques sont celles qui s'avèrent les plus probables selon diverses éventualités. L'actuaire désigné est tenu d'établir pour chacune de ces hypothèses une marge pour écarts défavorables afin de pallier leur caractère aléatoire, de prévoir le risque de détérioration des résultats techniques et de s'assurer que les provisions sont suffisantes pour honorer les engagements futurs. L'étendue des marges pour écarts défavorables est prescrite par les pratiques actuarielles reconnues au Canada. Ces marges varient selon chaque hypothèse et type de produits. Les marges pour écarts défavorables entraînent une augmentation du montant des provisions techniques et une diminution du résultat qui serait normalement constaté lors de l'entrée en vigueur des contrats. À mesure que le temps passe et que diminuent les risques d'estimation, ces marges sont contrepassées et comptabilisées à l'état consolidé du résultat.

Les risques liés à l'exactitude des hypothèses actuarielles utilisées pour le calcul des provisions techniques découlent de la non-réalisation des hypothèses prévues. L'actuaire effectue périodiquement des études sur les résultats techniques liés à chaque hypothèse et modifie les hypothèses, s'il y a lieu, pour tenir compte de la situation courante et de celle qui est prévue pour le futur. Toute incidence résultant de ces modifications est immédiatement constatée à l'état consolidé du résultat.

NOTE 15 – PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE *(suite)*

Mortalité

Les filiales d'assurance de personnes établissent leurs hypothèses de mortalité selon les études annuelles de leurs récents résultats techniques et tiennent aussi compte d'études de l'industrie lorsque ces résultats ne peuvent servir de référence unique en raison de leur crédibilité insuffisante. Les hypothèses de mortalité varient selon le sexe, la catégorie de risque et le type de contrat. Une hypothèse d'amélioration future de la mortalité est prise en compte, conformément aux pratiques actuarielles reconnues au Canada.

Morbidité

En ce qui a trait aux hypothèses relatives à la morbidité, soit la survenance d'accidents ou de maladies, les filiales d'assurance de personnes utilisent des tables conçues par l'industrie et modifiées selon les données courantes fournies par les études relatives à leurs résultats techniques et à ceux de l'industrie.

Taux de résiliation des contrats

Les filiales d'assurance de personnes effectuent une étude annuelle de leurs résultats techniques en matière de résiliation de contrats d'assurance individuelle, car les titulaires peuvent mettre fin à leur police avant l'expiration de la période de couverture contractuelle en cessant de payer les primes et en n'utilisant pas les options de non-déchéance. Les hypothèses relatives aux taux de résiliation des contrats sont basées sur les récents résultats techniques des filiales d'assurance de personnes. Ces hypothèses sont rajustées en fonction des résultats techniques de l'industrie si ceux de ces filiales ne sont pas assez crédibles.

Rendement des placements

Le rendement des placements est tributaire des revenus de placement prévus en fonction des portefeuilles d'actifs courants appariés aux provisions techniques et des stratégies de réinvestissement envisagées. Les filiales d'assurance de personnes gèrent les placements soutenant leurs provisions techniques en tenant compte des caractéristiques des engagements de chacun de leurs secteurs d'affaires et au moyen des mécanismes clairement définis dans leur politique d'appariement. En appariant étroitement les flux de trésorerie liés aux actifs à ceux des provisions techniques, les filiales d'assurance de personnes réduisent leur sensibilité aux variations futures du niveau des taux d'intérêt. En effet, selon la MCAB, les variations de la juste valeur des actifs soutenant les provisions techniques sont essentiellement contrebalancées par des variations correspondantes de la valeur des provisions techniques.

En vertu de la MCAB, les flux de trésorerie de ces actifs sont jumelés aux flux de trésorerie qui seront tirés de futures acquisitions ou ventes d'actifs afin d'établir les taux de rendement prévus pour ces actifs au cours des exercices à venir. Les stratégies de réinvestissement envisagées sont définies en fonction des caractéristiques des engagements de chaque secteur, et les rendements de réinvestissement sont tirés des taux du marché actuels et prévus pour les placements à intérêt fixe et des taux prévus pour les actifs à intérêt variable. En outre, les projections de flux de trésorerie des éléments d'actifs incluent des hypothèses relatives aux frais de gestion des placements et aux risques de crédit.

Les hypothèses relatives au rendement des placements prennent en compte des pertes sur créances futures prévues sur les placements à revenu fixe. À cet effet, outre les provisions pour placements non productifs comptabilisées au moyen d'une diminution de la valeur comptable des actifs, au 31 décembre 2017, une provision de 345 M$ (355 M$ au 31 décembre 2016) est incluse dans les provisions techniques afin de contrer le risque de rendement insuffisant de l'actif.

Frais d'exploitation, impôts et taxes

Les hypothèses relatives aux frais d'exploitation reflètent les coûts projetés de la gestion et du traitement des contrats en vigueur, y compris les frais généraux indirects. Les filiales d'assurance de personnes effectuent une étude annuelle des frais d'exploitation pour chaque grande ligne de produits, et ces frais sont projetés en tenant compte de l'inflation prévue et de l'évolution prévue des blocs d'affaires, lorsqu'elles sont pertinentes.

Les impôts et les taxes reflètent les hypothèses relatives aux taxes futures sur les primes et à d'autres impôts et taxes non liés au résultat. Pour ce qui est des impôts sur le résultat, les provisions techniques ne sont rajustées que dans les cas où il existe des différences temporelles ou pour tenir compte de l'impact des éléments non déductibles ou non imposables sur les flux de trésorerie du passif et de l'actif liés aux contrats d'assurance.

NOTE 15 – PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE *(suite)*

Sensibilité des provisions techniques aux changements des hypothèses

Le tableau suivant montre, pour les exercices terminés le 31 décembre, l'incidence sur les « Excédents nets de l'exercice après ristournes aux caisses membres » de la sensibilité des provisions techniques aux changements de la meilleure estimation des hypothèses non économiques qui les sous-tendent :

	2017	2016
Variation défavorable de 2 % des taux de mortalité futurs		
Produits pour lesquels une hausse des taux augmente les provisions techniques	**(49) $**	(47) $
Produits pour lesquels une baisse des taux augmente les provisions techniques	**(23)**	(21)
Augmentation de 5 % des taux de morbidité futurs	**(75)**	(73)
Variation défavorable de 10 % des taux de résiliation futurs des contrats	**(138)**	(149)
Augmentation de 5 % des charges d'exploitation futures	**(44)**	(42)

Variation des provisions techniques

Les changements survenus dans les provisions techniques nettes au cours des exercices terminés le 31 décembre sont attribuables aux activités et aux variations des estimations actuarielles suivantes :

	2017			2016		
	Montant brut	**Montant cédé aux réassureurs**	**Montant net**	Montant brut	Montant cédé aux réassureurs	Montant net
Solde au début	**17 574 $**	**(935) $**	**16 639 $**	16 895 $	(822) $	16 073 $
Variation due :						
Au passage du temps	**556**	**(29)**	**527**	92	(54)	38
Aux nouvelles affaires	**538**	**(24)**	**514**	514	(23)	491
Aux changements apportés aux hypothèses actuarielles	**(84)**	**34**	**(50)**	31	1	32
Aux dispositions[(1)]	**(162)**	**53**	**(109)**	-	-	-
	848	**34**	**882**	637	(76)	561
Autres variations	**6**	**(14)**	**(8)**	42	(37)	5
Solde à la fin	**18 428 $**	**(915) $**	**17 513 $**	17 574 $	(935) $	16 639 $

(1) Pour plus de renseignements, se référer à la note 20 « Dispositions importantes ».

Changements apportés aux hypothèses actuarielles

Les hypothèses économiques et non économiques prises en compte dans le calcul des provisions techniques sont mises à jour périodiquement afin de refléter les résultats techniques actuels ou prévus associés à chacune d'elles. Le tableau suivant montre l'effet des changements apportés aux hypothèses sur les « Excédents nets de l'exercice après ristournes aux caisses membres » pour les exercices terminés le 31 décembre :

	2017	2016
Hypothèses modifiées		
Mortalité	**119 $**	21 $
Morbidité	**1**	11
Taux de résiliation des contrats	**(166)**	(169)
Rendement des placements	**59**	18
Charges d'exploitation	**17**	(20)
Méthodes et autres	**6**	115
	36 $	(24) $

PROVISIONS POUR SINISTRES ET FRAIS DE RÈGLEMENT – ASSURANCE DE DOMMAGES

Méthodologie et hypothèses

Les provisions pour sinistres et frais de règlement incluent des provisions au dossier pour chaque sinistre déclaré, de même que des provisions pour les frais de règlement, la variation des sinistres déclarés et les sinistres survenus mais non déclarés par les assurés.

Les provisions pour sinistres et frais de règlement sont estimées au moyen de méthodes actuarielles appropriées en matière d'évaluation prospective des sinistres conformément aux pratiques actuarielles reconnues au Canada. Ces méthodes permettent d'estimer les sinistres à l'ultime en projetant les montants des sinistres par secteurs d'affaires et par année de survenance.

NOTE 15 – PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE *(suite)*

La principale hypothèse qui sous-tend ces méthodes est que l'évolution des antécédents en matière de sinistres peut être utilisée afin de projeter ce que sera l'évolution future des sinistres (ou que l'évolution future des sinistres sera similaire à l'évolution passée des sinistres). De plus, un jugement qualitatif supplémentaire est appliqué afin d'évaluer la mesure dans laquelle les tendances passées pourraient ne pas s'appliquer dans le futur et d'effectuer les ajustements nécessaires afin d'établir adéquatement les provisions pour sinistres et frais de règlement pour que celles-ci représentent la meilleure estimation des paiements futurs sur les sinistres en suspens, y compris ceux survenus mais non déclarés auxquels on peut s'attendre, compte tenu des données et des informations actuellement connues. Les hypothèses utilisées pour établir cette estimation sont sélectionnées par catégorie de risque et par zone géographique. De plus, les estimations effectuées prennent également en considération divers facteurs, dont le coût moyen de règlement par sinistre, le nombre moyen de sinistres et les tendances relatives à la sévérité et à la fréquence des sinistres.
L'estimation initiale des provisions pour sinistres et frais de règlement correspond à un montant non actualisé. Cette estimation est ensuite actualisée afin de reconnaître la valeur temporelle de l'argent. Le taux d'actualisation utilisé est basé sur le taux de rendement des actifs soutenant les provisions pour sinistres et frais de règlement.

Puisque la détermination des estimations relatives aux sinistres fait l'objet d'incertitudes et que la fluctuation de ces estimations peut être importante à court terme, les filiales d'assurance de dommages incluent des marges pour écarts défavorables dans leurs hypothèses relatives à l'évolution des sinistres, aux recouvrements prévus au titre de la réassurance et aux revenus de placement futurs à l'égard du portefeuille d'actifs qui sous-tend les provisions pour sinistres et frais de règlement. Ces marges pour écarts défavorables sont déterminées en conformité avec les pratiques actuarielles reconnues au Canada afin de s'assurer que le montant des provisions pour sinistres et frais de règlement est suffisant pour régler les prestations futures.

Variation des provisions pour sinistres et frais de règlement

Le tableau suivant montre la variation des provisions pour sinistres et frais de règlement au cours des exercices terminés le 31 décembre :

	2017			2016		
	Montant brut	**Montant cédé aux réassureurs**	**Montant net**	Montant brut	Montant cédé aux réassureurs	Montant net
Solde au début	**6 679 $**	**(1 080) $**	**5 599 $**	6 936 $	(598) $	6 338 $
Sinistres survenus au cours de l'exercice	**3 538**	**(364)**	**3 174**	3 479	(1 028)	2 451
Évolution des sinistres survenus au cours des exercices précédents	**(620)**	**35**	**(585)**	(630)	12	(618)
Évolution des taux d'actualisation	**(64)**	**10**	**(54)**	(33)	2	(31)
Sinistres payés au cours de l'exercice	**(3 073)**	**343**	**(2 730)**	(3 073)	532	(2 541)
Dispositions	**(3)**	**-**	**(3)**	-	-	-
Solde à la fin	**6 457 $**	**(1 056) $**	**5 401 $**	6 679 $	(1 080) $	5 599 $

Les changements d'hypothèses n'ont pas eu d'incidence significative sur les états financiers consolidés au 31 décembre 2017 et 2016.

Analyse de sensibilité des hypothèses

Le tableau suivant montre, pour les exercices terminés le 31 décembre, l'incidence sur l'état consolidé du résultat de la sensibilité des provisions pour sinistres et frais de règlement aux changements de certaines hypothèses clés. L'incidence d'un changement de taux d'actualisation est présenté à la section « Gestion du risque de taux d'intérêt » de la présente note.

	Changements apportés aux hypothèses	**Incidence sur les « Excédents nets de l'exercice après ristournes aux caisses membres »**	
		2017	2016
Coût moyen de règlement des sinistres	+ 5 %	**(227) $**	(225) $

NOTE 15 – PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE *(suite)*

Évolution des sinistres et frais de règlement

Le tableau suivant indique l'évolution des sinistres et frais de règlement sur une base nette. Il présente l'estimation du montant ultime des sinistres, y compris ceux qui ont été déclarés et ceux qui sont survenus mais qui n'ont pas été déclarés à la date de clôture de chaque année de survenance, avec les paiements cumulatifs effectués à ce jour :

	2007 et antérieures	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	**2017**	Total
Estimation du montant ultime des sinistres :												
À la fin de l'année de survenance		1 141 $	1 076 $	1 101 $	1 272 $	1 375 $	1 471 $	1 536 $	2 186 $	2 417 $	**3 158 $**	
Une année plus tard		1 096	1 063	1 103	1 272	1 322	1 447	2 453	2 168	2 387		
Deux années plus tard		1 097	1 077	1 091	1 238	1 328	2 186	2 349	2 165			
Trois années plus tard		1 097	1 072	1 071	1 221	1 967	2 086	2 272				
Quatre années plus tard		1 083	1 062	1 055	1 781	1 839	1 977					
Cinq années plus tard		1 074	1 049	1 577	1 657	1 769						
Six années plus tard		1 077	1 466	1 515	1 568							
Sept années plus tard		1 277	1 379	1 434								
Huit années plus tard		1 241	1 330									
Neuf années plus tard		1 213										
Paiements cumulatifs à ce jour		1 115	1 133	1 195	1 328	1 420	1 485	1 585	1 581	1 650	**1 658**	
Provisions pour sinistres et frais de règlement, nettes	278 $	98 $	197 $	239 $	240 $	349 $	492 $	687 $	584 $	737 $	**1 500 $**	5 401 $
Part des réassureurs dans les provisions pour sinistres et frais de règlement	7	-	-	-	-	3	-	-	370	462	**214**	1 056
Provisions pour sinistres et frais de règlement, brutes	285 $	98 $	197 $	239 $	240 $	352 $	492 $	687 $	954 $	1 199 $	**1 714 $**	6 457 $

Gestion du risque d'assurance

Le risque d'assurance correspond au risque que des évènements puissent survenir différemment des hypothèses utilisées lors de la conception, de la tarification ou de l'évaluation des réserves actuarielles des produits d'assurance, et qu'ils puissent avoir des répercussions sur la rentabilité de ces derniers.

Les filiales d'assurance de personnes sont exposées au risque d'assurance par l'entremise des produits qu'elles vendent. Selon la nature du produit, ces filiales d'assurance de personnes peuvent être exposées au risque de mortalité, au risque de morbidité et au risque de déchéance. Tous les produits vendus exposent les filiales d'assurance de personnes au risque de dépenses.

Les filiales d'assurance de dommages, quant à elles, souscrivent des contrats d'assurance automobile, habitation et de biens commerciaux à des particuliers et à des entreprises. Dans le cours normal de leurs activités, les filiales d'assurance de dommages sont exposées au risque d'assurance, qui comporte plusieurs volets: le risque de souscription, le risque de catastrophes et le risque de réserve.

Afin de gérer le risque d'assurance, les filiales d'assurance appliquent des politiques et des critères stricts relativement au développement et à la tarification des produits et services et elles effectuent régulièrement des analyses afin de comparer les prévisions avec les résultats réels et de réviser les hypothèses de tarification, s'il y a lieu.

De plus, pour les filiales d'assurance de personnes, certains produits permettent un rajustement des prix en fonction de la réalisation ou non des hypothèses.

Aussi, pour les filiales d'assurance de dommages, la gestion du risque d'assurance s'effectue également à travers différents aspects, notamment par une gestion active et rigoureuse de la segmentation des risques (par la souscription et la tarification) et des réclamations. En ce qui a trait aux catastrophes, les filiales d'assurance de dommages ont établi une gouvernance afin d'encadrer les différents risques engendrés par de tels événements et utilisent des outils sophistiqués afin de simuler les pertes financières et les incidences opérationnelles qui y sont associées. Étant donné la nature imprévisible des événements catastrophiques de grande envergure, les filiales d'assurance de dommages possèdent un traité de réassurance catastrophe, traité qui fait l'objet d'une révision au minimum annuellement.

Les filiales d'assurance constituent également des provisions techniques et des provisions pour sinistres et frais de règlement conformément aux pratiques actuarielles reconnues au Canada, et elles effectuent un suivi constant de l'évolution de la sinistralité.

Utilisation de la réassurance

Afin de limiter leurs pertes, les filiales d'assurance de personnes et de dommages ont recours à des ententes de réassurance relativement aux contrats dont le capital ou le montant assuré dépasse certains maximums qui varient selon la nature des activités. Cette structure de réassurance considère leur profil de risque et leur appétit pour le risque respectifs. De plus, elles souscrivent une protection additionnelle de réassurance à l'égard des événements catastrophiques de grande envergure. Les sélections de la rétention et de la limite du traité catastrophe des filiales d'assurance de dommages font l'objet d'une analyse annuelle approfondie basée sur leurs différents modèles de catastrophes et le positionnement de leurs compétiteurs dans l'industrie.

NOTE 15 – PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE *(suite)*

Dans le cadre de l'acquisition des activités canadiennes de State Farm, les filiales d'assurance de dommages ont signé un traité de réassurance quote-part avec State Farm, lequel prévoit, sur une durée de cinq ans, une cession décroissante selon des pourcentages variant de 90 % pour l'année de survenance 2015 à 10 % pour l'année de survenance 2019, de l'ensemble des primes et sinistres provenant des nouvelles affaires et des renouvellements en lien avec les activités acquises et survenus après la date d'acquisition. Conformément aux modalités du traité de réassurance, les sommes à payer et à recevoir liées à ce contrat seront réglées sur une base nette.

Dans le but de réduire le risque afférent à la réassurance, les filiales d'assurance de personnes et de dommages font affaire avec de nombreux réassureurs qui satisfont à des critères de solidité financière, et qui sont en grande partie assujettis aux mêmes organismes de réglementation qu'elles. De plus, un examen de la solvabilité des sociétés auxquelles elles cèdent une partie de leurs risques est effectué de façon périodique. De telles ententes de réassurance n'ont pas pour effet de libérer les filiales d'assurance de personnes et de dommages de leurs obligations envers leurs titulaires de police, mais plutôt d'atténuer les risques auxquels elles sont exposées. Pour le traité de réassurance quote-part avec State Farm, les ententes signées dans le cadre de l'acquisition prévoient que cette dernière doit conserver des placements en fiducie afin d'assurer le respect de ses obligations à titre de réassureur.

Pour les exercices terminés le 31 décembre, l'incidence de la réassurance a réduit les postes de l'état consolidé du résultat présentés dans le tableau ci-dessous des montants suivants :

	2017			2016		
	Assurance de personnes	**Assurance de dommages**	**Total**	Assurance de personnes	Assurance de dommages	Total
Primes	**198 $**	**467 $**	**665 $**	217 $	1 124 $	1 341 $
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	**153**	**319**	**472**	203	1 015	1 218

Gestion du risque lié aux fonds distincts

Les placements détenus pour le compte des titulaires de contrats de fonds distincts sont exposés à divers risques financiers. Selon les dispositions des contrats, les titulaires assument les risques et bénéficient des avantages découlant du rendement de ces placements, même si ceux-ci sont détenus par la filiale d'assurance de personnes qui offre de tels contrats. Cette dernière offre des garanties minimales relativement à la prestation de décès, à la valeur à l'échéance et aux montants des retraits en situation de décaissement visant à protéger les titulaires de parts de certains fonds. Les provisions techniques de cette filiale incluent les montants nécessaires pour honorer ces garanties minimales.

Afin de réduire les impacts défavorables potentiels pouvant découler du risque lié aux garanties accordées en vertu des contrats de fonds distincts, la filiale d'assurance de personnes qui offre de tels contrats utilise un programme de couverture visant à contrer l'effet des mouvements défavorables des marchés boursiers sur le coût futur des garanties ainsi qu'un programme de couverture visant à contrer les mouvements défavorables des taux d'intérêt sur ces coûts futurs. Ces programmes couvrent la totalité des contrats de fonds distincts qui comportent une garantie et qui sont offerts aux clients par cette filiale.

Gestion du risque de taux d'intérêt

Les filiales d'assurance sont exposées au risque de taux d'intérêt, qui correspond aux répercussions éventuelles des fluctuations de ces taux sur l'état consolidé du résultat et sur les capitaux propres. Une gestion saine et prudente est exercée afin de minimiser l'incidence défavorable des mouvements de taux d'intérêt.

La politique d'appariement de l'actif et du passif des filiales d'assurance de personnes décrit les techniques utilisées afin de mesurer le risque de taux d'intérêt, les limites tolérées ainsi que les mécanismes de suivi applicables à la gestion de ce risque. La politique établit, entre autres, les limites de l'écart entre la durée des passifs et la durée des actifs qui s'y rattachent. La direction des filiales d'assurance de personnes est responsable d'appliquer la politique et s'assure que les pratiques en place permettent l'administration et le suivi du risque de taux d'intérêt. De plus, au besoin, elle peut appliquer des techniques de rééquilibrage afin de corriger ou d'améliorer l'état de l'appariement.

L'incidence sur l'état consolidé du résultat d'une non-coordination des flux monétaires serait nulle advenant un mouvement des taux d'intérêt à l'intérieur des limites considérées pour établir les provisions techniques, alors qu'un mouvement des taux à l'extérieur de ces limites aurait un impact sur l'état consolidé du résultat des filiales d'assurance de personnes. De plus, pour les garanties accordées en vertu des contrats de fonds distincts, les provisions techniques sont calculées en utilisant la courbe des taux courants, et un mouvement de ceux-ci aurait un impact direct sur la valeur de ces provisions, et par le fait même, sur l'état consolidé du résultat. Par contre, la filiale d'assurance de personnes offrant ces contrats a mis en place un programme de couverture pour ces produits de fonds distincts afin de minimiser l'impact des variations des taux d'intérêt sur l'état consolidé du résultat.

Le tableau suivant présente, pour les exercices terminés le 31 décembre, l'incidence estimative sur les « Excédents nets de l'exercice après ristournes aux caisses membres » découlant de l'impact d'une variation des taux d'intérêt sur les provisions techniques et l'actif apparié des filiales d'assurance de personnes :

	2017	2016
Augmentation de 1 % des taux d'intérêt	**43 $**	43 $
Diminution de 1 % des taux d'intérêt	**(60)**	(69)

NOTE 15 – PASSIFS DES CONTRATS D'ASSURANCE *(suite)*

La politique sur la gestion du risque de taux d'intérêt des filiales d'assurance de dommages décrit les techniques utilisées afin de mesurer le risque de taux d'intérêt, les limites tolérées ainsi que les mécanismes de suivi applicables à la gestion de ce risque. La politique établit, entre autres, la limite de l'écart avec la cible de durée du portefeuille de titres à revenu fixe consolidé ainsi que la limite de l'écart de durée entre l'actif et le passif à apparier. La direction des filiales d'assurance de dommages est responsable d'appliquer la politique et s'assure que les pratiques en place permettent l'administration et le suivi du risque de taux d'intérêt. De plus, au besoin, elle peut appliquer un plan d'action afin de corriger ou d'améliorer l'état de l'appariement.

Le tableau suivant présente, pour les exercices terminés le 31 décembre, l'incidence estimative sur les « Excédents nets de l'exercice après ristournes aux caisses membres » découlant de l'impact d'une variation des taux d'intérêt sur les provisions pour sinistres et frais de règlement et l'actif apparié des filiales d'assurance de dommages :

	2017	2016
Augmentation de 1 % des taux d'intérêt	**5 $**	1 $
Diminution de 1 % des taux d'intérêt	**(6)**	1

Gestion du risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité a pour objectif de garantir aux filiales d'assurance de personnes, en temps opportun et de façon rentable, l'accès aux fonds nécessaires pour honorer leurs engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles, tant en situation normale qu'en situation de crise.

Pour les filiales d'assurance de personnes, la gestion de ce risque se traduit par le maintien d'un niveau suffisant de titres liquides, un suivi d'indicateurs et un plan de contingence en cas de crise de liquidités.

Pour les filiales d'assurance de dommages, la gestion de ce risque se traduit également par le maintien d'un niveau suffisant de titres liquides et la répartition de la perception des primes d'assurance tout au long de l'année, qui permet généralement de soutenir en grande partie les sorties de fonds générées par les réclamations et les autres frais.

Les échéances contractuelles des provisions techniques et des provisions pour sinistres et frais de règlement sont présentées dans le tableau ci-dessous. Les projections contenues dans ce tableau sont supérieures au solde des provisions techniques et des provisions pour sinistres et frais de règlement présenté au bilan consolidé, puisqu'il s'agit des flux sortants prévus qui excluent, entre autres, tout élément d'escompte. Les flux relatifs aux provisions techniques inclus dans ce tableau sont présentés nets des flux des primes périodiques attendues des assurés. De plus, les montants de ce tableau sont sur une base nette de réassurance et représentent les flux de trésorerie estimés qui pourraient différer des flux de trésorerie réels.

	Au 31 décembre 2017	Au 31 décembre 2016
Moins de 1 an	**2 626 $**	2 510 $
De 1 an à 5 ans	**5 438**	5 608
Plus de 5 ans	**34 580**	32 774
Total	**42 644 $**	40 892 $

NOTE 16 – PASSIFS NETS AU TITRE DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

Cette note doit être lue conjointement avec la note 16 « Passifs nets au titre des régimes à prestations définies » des états financiers combinés audités de l'exercice terminé le 31 décembre 2017 du Mouvement Desjardins et approuvés le 26 février 2018, qui présente les régimes de groupe à prestations définies, les risques liés aux régimes de retraite ainsi que des informations sur les régimes qui ne sont pas des régimes de groupe.

RÉGIMES DE GROUPE

Régimes de retraite

La Fédération participe au régime de retraite et au régime excédentaire de retraite par l'entremise des régimes de groupe à prestations définies du Mouvement Desjardins. Conséquemment, la Fédération comptabilise sa quote-part des passifs de ces régimes au bilan consolidé.

Régime d'avantages complémentaires

La Fédération offre également aux employés qui prennent leur retraite ainsi qu'aux personnes à leur charge un régime d'avantages complémentaires de retraite incluant des protections d'assurance maladie, de soins dentaires et vie par l'entremise du régime de groupe à prestations définies du Mouvement Desjardins. Conséquemment, la Fédération comptabilise sa quote-part du passif de ce régime au bilan consolidé.

RÉGIMES QUI NE SONT PAS DES RÉGIMES DE GROUPE

La Fédération offre aussi à certains de ses cadres actifs et retraités d'autres régimes excédentaires de retraite à prestations définies pour lesquels un passif, qui représente les obligations futures relatives à ces régimes, a été comptabilisé au bilan consolidé.

De plus, les employés de certaines filiales bénéficient de régimes de retraite et d'un régime d'avantages complémentaires de retraite à prestations définies spécifiques qui ne font pas partie des régimes de groupe à prestations définies du Mouvement Desjardins.

NOTE 16 – PASSIFS NETS AU TITRE DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES *(suite)*

Les tableaux suivants présentent les passifs, les coûts et la réévaluation des passifs nets comptabilisés au titre des régimes à prestations définies pour l'ensemble des régimes ainsi que la quote-part de la Fédération dans les régimes de groupe à prestations définies :

	Au 31 décembre 2017		Au 31 décembre 2016	
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies				
Régimes de groupe				
Régimes de retraite	**926 $**	**64 %**	743 $	64 %
Régime d'avantages complémentaires	**482**	**57**	434	55
	1 408		1 177	
Régimes qui ne sont pas des régimes de groupe	**333**		301	
Total des passifs nets au titre des régimes à prestations définies	**1 741 $**		1 478 $	

	Au 31 décembre 2017	Au 31 décembre 2016
Coûts comptabilisés au titre des régimes à prestations définies		
Régimes de groupe		
Régimes de retraite	**208 $**	202 $
Régime d'avantages complémentaires	**24**	22
	232	224
Régimes qui ne sont pas des régimes de groupe	**40**	44
Total des coûts comptabilisés au titre des régimes à prestations définies	**272 $**	268 $

	Au 31 décembre 2017	Au 31 décembre 2016
Réévaluation des passifs nets au titre des régimes à prestations définies		
Régimes de groupe		
Régimes de retraite	**198 $**	(101) $
Régime d'avantages complémentaires	**35**	13
	233	(88)
Régimes qui ne sont pas des régimes de groupe	**29**	16
Total de la réévaluation des passifs nets au titre des régimes à prestations définies	**262 $**	(72) $

NOTE 17 – AUTRES PASSIFS – AUTRES

Le tableau ci-dessous présente la composition des « Autres passifs – Autres » :

	Au 31 décembre 2017	Au 31 décembre 2016
Créditeurs	**1 858 $**	2 236 $
Revenus reportés relatifs aux programmes de fidélisation	**309**	288
Provisions pour risques et charges	**226**	238
Intérêts à payer	**151**	381
Impôt à payer	**56**	116
Dettes auprès d'institutions financières	**30**	30
Autres	**2 164**	1 958
	4 794 $	5 247 $

NOTE 18 – OBLIGATIONS SUBORDONNÉES

Les obligations subordonnées qui figurent au bilan consolidé de la Fédération sont des obligations de premier rang émises par Capital Desjardins inc., dont le produit brut est investi dans des billets subordonnés aux droits des déposants et de certains autres créanciers, et qui sont émis par les caisses Desjardins du Québec. Ces obligations de premier rang ont priorité, quant au droit de paiement, sur tous les titres d'emprunt subordonnés de Capital Desjardins inc. et sont garanties par une hypothèque grevant les billets subordonnés émis par les caisses Desjardins du Québec.

Les remboursements et annulations de ces obligations sont assujettis au consentement et à l'approbation des diverses autorités réglementaires. Ces obligations se composent des éléments suivants :

	Au 31 décembre 2017	Au 31 décembre 2016
Obligations de premier rang série G (valeur nominale de 900 M$) émises le 5 mai 2010, échéant en mai 2020, portant intérêt au taux annuel de 5,187 %, remboursables au gré de l'émetteur.	**898 $**	892 $
Obligations de premier rang série J (valeur nominale de 500 M$) émises le 15 décembre 2011, échéant en décembre 2026, portant intérêt au taux annuel de 4,954 % pour les dix premières années et à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours plus 2,67 % pour les cinq années suivantes, remboursables au gré de l'émetteur à compter de 2021.	**490**	486
	1 388 $	1 378 $

Remboursement

En 2016, la totalité des obligations subordonnées série F en circulation, d'un montant de 500 M$, ont été remboursées par anticipation.

NOTE 19 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE

Les instruments financiers dérivés de la Fédération comprennent les types de contrats suivants :

Contrats de taux d'intérêt

Les contrats de taux d'intérêt comprennent les swaps, les contrats de garantie de taux et les contrats à terme normalisés. Les swaps de taux d'intérêt sont des opérations au moyen desquelles deux parties échangent des flux d'intérêts portant sur un capital nominal spécifié pendant une période prédéterminée et selon des taux fixes et variables convenus entre les deux parties. Les montants en capital ne font pas l'objet d'un échange. Les contrats de garantie de taux d'intérêt sont des opérations à terme sur taux d'intérêt portant sur un capital nominal, qui prévoient un règlement au comptant à une date ultérieure à l'égard de la différence entre le taux d'intérêt contractuel et le taux du marché. Les contrats à terme normalisés représentent un engagement futur d'acheter ou de livrer des instruments financiers à une date ultérieure donnée et à un prix déterminé. Les contrats à terme normalisés sont négociés selon des montants prédéterminés sur des Bourses organisées et sont assujettis à des marges au comptant calculées quotidiennement. La Fédération utilise des contrats de taux d'intérêt principalement à des fins de gestion de l'actif et du passif.

Contrats de change

Les contrats de change comprennent les contrats à terme de gré à gré, les opérations au comptant et les swaps de devises. Les contrats de change à terme de gré à gré sont des engagements d'échanger deux devises à une date ultérieure et selon un taux convenu entre les deux parties au moment de l'établissement du contrat. Les opérations de change au comptant sont semblables aux contrats de change à terme de gré à gré, à l'exception du fait que leur livraison s'effectue dans les deux jours ouvrables suivant la date du contrat. Les swaps de devises ainsi que les swaps de taux d'intérêt et de devises sont des opérations au moyen desquelles les parties s'échangent des versements d'intérêts sur des montants nominaux de référence dans des devises différentes. Les montants en capital nominal font l'objet d'un échange lorsque la transaction est conclue ainsi qu'à son échéance. La Fédération utilise des swaps de devises ainsi que des swaps de taux d'intérêt et de devises pour gérer ses risques relatifs aux éléments d'actif et de passif libellés en devises étrangères.

NOTE 19 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE *(suite)*

Autres contrats financiers dérivés

Les autres contrats financiers dérivés utilisés par la Fédération comprennent les swaps sur rendement total et les options sur indices boursiers, qui sont liés aux opérations relatives à des indices financiers, de même que les swaps sur défaillance de crédit, qui sont utilisés pour gérer le risque de crédit relatif aux éléments d'actif et de passif. Les swaps sur rendement total sont des opérations au moyen desquelles une partie accepte de payer ou de recevoir de l'autre partie le taux de rendement d'un actif, d'un groupe d'actifs ou d'un indice sous-jacent en contrepartie d'une rémunération précisée dans le contrat. Les swaps sur défaillance de crédit sont des opérations en vertu desquelles l'une des parties convient de payer des intérêts à l'autre partie qui s'engage, quant à elle, à effectuer un paiement si l'incidence de crédit précisée dans l'accord se produit.

Options

Les options sont des ententes contractuelles en vertu desquelles le vendeur accorde à l'acheteur le droit, mais ne lui impose pas l'obligation, d'acheter (option d'achat) ou de vendre (option de vente), à une date déterminée ou avant cette date, un montant établi d'un instrument financier à un prix déterminé d'avance. Le vendeur reçoit une prime de l'acheteur en contrepartie de ce droit. La Fédération conclut différents types d'options tels que des options sur taux d'intérêt, sur devises, sur indices boursiers et sur produits de base. Elle emploie principalement ces contrats pour répondre aux besoins de ses membres et de ses clients, et pour gérer ses propres risques relatifs aux éléments d'actif et de passif.

ÉCHÉANCES DES INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Le tableau suivant présente les échéances des montants nominaux de référence des instruments financiers dérivés :

	Échéances				Au 31 décembre 2017	Au 31 décembre 2016
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	Plus de 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Montants nominaux de référence	Montants nominaux de référence
Contrats de taux d'intérêt						
Contrats hors cote						
Swaps de taux d'intérêt	**68 509 $**	**95 416 $**	**53 811 $**	**7 016 $**	**224 752 $**	150 659 $
Contrats de garantie de taux d'intérêt	**2 258**	**-**	**-**	**-**	**2 258**	1 255
Options achetées	**1 708**	**754**	**-**	**-**	**2 462**	3 438
Options vendues	**400**	**-**	**-**	**-**	**400**	550
Contrats négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation						
Swaps de taux d'intérêt	**2 453**	**5 796**	**2 078**	**224**	**10 551**	3 240
Contrats négociables en Bourse						
Contrats à terme normalisés	**6 512**	**425**	**-**	**-**	**6 937**	7 260
Options achetées	**8 238**	**-**	**-**	**-**	**8 238**	8 313
Options vendues	**7 755**	**-**	**-**	**-**	**7 755**	11 341
	97 833	**102 391**	**55 889**	**7 240**	**263 353**	186 056
Contrats de change						
Contrats hors cote						
Contrats à terme	**22 911**	**887**	**37**	**-**	**23 835**	15 136
Swaps de devises	**6 001**	**8 575**	**-**	**300**	**14 876**	14 446
Options achetées	**804**	**98**	**6**	**-**	**908**	743
Options vendues	**770**	**111**	**6**	**-**	**887**	845
Contrats négociables en Bourse						
Contrats à terme	**1**	**-**	**-**	**-**	**1**	11
	30 487	**9 671**	**49**	**300**	**40 507**	31 181
Autres contrats[1]						
Contrats hors cote						
Swaps	**-**	**125**	**47**	**-**	**172**	133
Options achetées	**2 910**	**8 014**	**9 336**	**50**	**20 310**	16 738
Options vendues	**2 772**	**7 620**	**8 053**	**-**	**18 445**	15 469
Contrats négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation						
Swaps	**-**	**-**	**616**	**-**	**616**	644
Contrats négociables en Bourse						
Contrats à terme normalisés	**1 037**	**-**	**-**	**-**	**1 037**	1 111
Options achetées	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	2
	6 719	**15 759**	**18 052**	**50**	**40 580**	34 097
Total des instruments financiers dérivés	**135 039 $**	**127 821 $**	**73 990 $**	**7 590 $**	**344 440 $**	251 334 $

[1] Incluent des contrats relatifs aux revenus d'épargne à terme indicielle.

NOTE 19 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE *(suite)*

Le tableau suivant présente la juste valeur des instruments financiers dérivés inscrits au bilan consolidé :

	Au 31 décembre 2017			Au 31 décembre 2016		
	Montants nominaux de référence	**Actifs**	**Passifs**	Montants nominaux de référence	Actifs	Passifs
Désignés comme instruments de couverture						
Couverture de juste valeur						
Contrats de taux d'intérêt						
Swaps – Autres	**14 658 $**	**36 $**	**229 $**	13 872 $	128 $	86 $
	14 658	**36**	**229**	13 872	128	86
Contrats de change						
Contrats de change à terme	**255**	**2**	**-**	109	-	1
Swaps de devises	**10 347**	**219**	**101**	12 533	937	251
	10 602	**221**	**101**	12 642	937	252
Total – Couverture de juste valeur	**25 260**	**257**	**330**	26 514	1 065	338
Couverture de flux de trésorerie						
Contrats de taux d'intérêt						
Swaps	**3 644**	**18**	**21**	2 291	9	5
	3 644	**18**	**21**	2 291	9	5
Contrats de change						
Contrats de change à terme	**-**	**-**	**-**	37	4	-
	-	**-**	**-**	37	4	-
Total – Couverture de flux de trésorerie	**3 644**	**18**	**21**	2 328	13	5
Total – Désignés comme instruments de couverture	**28 904**	**275**	**351**	28 842	1 078	343
À des fins de transaction						
Contrats de taux d'intérêt						
Swaps négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation	**10 550**	**18**	**33**	3 240	7	19
Swaps – Autres	**206 451**	**1 530**	**1 327**	134 496	1 025	766
Contrats de garantie de taux d'intérêt	**2 258**	**19**	**7**	1 255	1	9
Contrats à terme normalisés	**6 937**	**-**	**-**	7 260	-	-
Options achetées	**10 700**	**3**	**-**	11 751	7	-
Options vendues	**8 155**	**-**	**2**	11 891	-	6
	245 051	**1 570**	**1 369**	169 893	1 040	800
Contrats de change						
Contrats de change à terme	**23 581**	**154**	**214**	15 001	142	79
Swaps de devises	**4 529**	**6**	**29**	1 913	86	14
Options achetées	**908**	**9**	**-**	743	20	-
Options vendues	**887**	**-**	**21**	845	-	20
	29 905	**169**	**264**	18 502	248	113
Autres contrats						
Swaps négociés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation	**616**	**13**	**2**	644	10	-
Swaps – Autres	**172**	**1**	**1**	133	1	1
Contrats à terme normalisés	**1 037**	**-**	**-**	1 111	-	-
Options achetées	**20 310**	**1 744**	**-**	16 740	1 329	-
Options vendues	**18 445**	**-**	**1 690**	15 469	-	1 283
	40 580	**1 758**	**1 693**	34 097	1 340	1 284
Total – À des fins de transaction	**315 536**	**3 497**	**3 326**	222 492	2 628	2 197
Total des instruments financiers dérivés avant l'incidence des accords généraux de compensation	**344 440 $**	**3 772 $**	**3 677 $**	251 334 $	3 706 $	2 540 $
Moins :						
Incidence des accords généraux de compensation[(1)]	**-**	**1 883**	**1 883**	-	740	740
Total des instruments financiers dérivés après l'incidence des accords généraux de compensation	**344 440 $**	**1 889 $**	**1 794 $**	251 334 $	2 966 $	1 800 $

[(1)] Incidence de la compensation du risque de crédit lorsque la Fédération détient des accords généraux de compensation sans avoir l'intention de procéder au règlement sur la base du solde net ou simultanément.

NOTE 19 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE *(suite)*

ACTIVITÉS DE COUVERTURE

Les montants bruts liés à l'inefficacité des couvertures de juste valeur et les montants relatifs à l'inefficacité des couvertures de flux de trésorerie, qui sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat, au poste « Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat », se détaillent comme suit pour les exercices terminés le 31 décembre :

	2017	2016
Gains sur les éléments couverts	**728 $**	1 204 $
Pertes sur les instruments dérivés	**(740)**	(1 207)
Inefficacité de la couverture de juste valeur	**(12) $**	(3) $
Inefficacité des couvertures de flux de trésorerie	**(1) $**	- $

Flux de trésorerie

Les tableaux suivants présentent les dates de tombée prévues des flux de trésorerie faisant l'objet d'une couverture :

2017	**Échéances**				
	Moins de 1 an	**De 1 an à 3 ans**	**Plus de 3 ans à 5 ans**	**Plus de 5 ans**	**Total**
Flux de trésorerie intrants (actifs)	**32 $**	**50 $**	**21 $**	**1 $**	**104 $**
Flux de trésorerie extrants (passifs)	**27**	**58**	**18**	**-**	**103**
Flux de trésorerie nets	**5 $**	**(8) $**	**3 $**	**1 $**	**1 $**

2016	Échéances				
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	Plus de 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Flux de trésorerie intrants (actifs)	8 $	15 $	7 $	1 $	31 $
Flux de trésorerie extrants (passifs)	45	25	10	1	81
Flux de trésorerie nets	(37) $	(10) $	(3) $	- $	(50) $

L'incidence nette sur les excédents des flux de trésorerie liés aux intérêts est comptabilisée selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée de vie de l'instrument sous-jacent. Au cours des exercices terminés le 31 décembre 2017 et 2016, les principales opérations de couverture se sont réalisées comme prévu.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS – RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit associé aux instruments financiers dérivés correspond à la possibilité qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles envers la Fédération à un moment où la juste valeur de l'instrument est positive pour ce dernier. La façon dont la Fédération évalue ce risque ainsi que les objectifs, politiques et méthodes qui servent à le gérer sont présentés à la section 4.0 « Gestion des risques » du rapport de gestion. Les zones ombragées qui comprennent les textes et les tableaux présentés dans ces pages font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Montants nominaux de référence	Les montants du contrat auxquels un taux ou un prix est appliqué pour déterminer le montant des flux de trésorerie à échanger.
Valeur de remplacement	Le coût de remplacement actuel de tous les contrats qui ont une juste valeur positive sans égard aux accords de compensation ni aux garanties pouvant être obtenus.
Risque de crédit équivalent	Le total de la valeur de remplacement et du risque de crédit éventuel, qui est lui-même représenté par le changement de valeur déterminé selon une formule établie par la Banque des règlements internationaux (BRI), à l'exclusion des éléments prescrits par cette dernière, soit la valeur de remplacement des contrats de change à terme d'une échéance initiale de moins de 14 jours, et les instruments dérivés négociés par l'intermédiaire de marchés boursiers qui font l'objet d'une marge de sécurité quotidienne.
Solde pondéré en fonction du risque	Le solde pondéré en fonction du risque lié à la solvabilité de la contrepartie établi selon les taux stipulés par la BRI.

NOTE 19 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET ACTIVITÉS DE COUVERTURE *(suite)*

Le tableau suivant présente une vue d'ensemble du portefeuille d'instruments financiers dérivés de la Fédération et du risque de crédit qui s'y rattache avant et après l'incidence des accords généraux de compensation :

	Au 31 décembre 2017				Au 31 décembre 2016			
	Montants nominaux de référence	**Valeur de remplacement**	**Risque de crédit équivalent**	**Solde pondéré en fonction du risque**	Montants nominaux de référence	Valeur de remplacement	Risque de crédit équivalent	Solde pondéré en fonction du risque
Contrats de taux d'intérêt								
Swaps	**235 303 $**	**1 602 $**	**2 481 $**	**887 $**	153 899 $	1 169 $	1 803 $	455 $
Contrats de garantie de taux d'intérêt	**2 258**	**19**	**41**	**41**	1 255	1	10	10
Contrats à terme normalisés	**6 937**	**-**	**-**	**-**	7 260	-	-	-
Options achetées	**10 700**	**3**	**5**	**2**	11 751	7	16	5
Options vendues	**8 155**	**-**	**-**	**-**	11 891	-	-	-
	263 353	**1 624**	**2 527**	**930**	186 056	1 177	1 829	470
Contrats de change								
Contrats de change à terme	**23 836**	**156**	**429**	**228**	15 147	146	323	151
Swaps de devises	**14 876**	**225**	**736**	**234**	14 446	1 023	1 487	373
Options achetées	**908**	**9**	**22**	**14**	743	20	35	16
Options vendues	**887**	**-**	**-**	**-**	845	-	-	-
	40 507	**390**	**1 187**	**476**	31 181	1 189	1 845	540
Autres contrats								
Swaps	**788**	**14**	**22**	**3**	777	11	17	3
Contrats à terme normalisés	**1 037**	**-**	**-**	**-**	1 111	-	-	-
Options achetées	**20 310**	**1 744**	**3 324**	**1 109**	16 740	1 329	2 637	858
Options vendues	**18 445**	**-**	**-**	**-**	15 469	-	-	-
	40 580	**1 758**	**3 346**	**1 112**	34 097	1 340	2 654	861
Total des instruments financiers dérivés avant l'incidence des accords généraux de compensation	**344 440 $**	**3 772 $**	**7 060 $**	**2 518 $**	251 334 $	3 706 $	6 328 $	1 871 $
Moins :								
Incidence des accords généraux de compensation[1]	**-**	**1 883**	**-**	**858**	-	740	-	879
Total des instruments financiers dérivés après l'incidence des accords généraux de compensation	**344 440 $**	**1 889 $**	**7 060 $**	**1 660 $**	251 334 $	2 966 $	6 328 $	992 $

[1] Incidence de la compensation du risque de crédit lorsque la Fédération détient des accords généraux de compensation sans avoir l'intention de procéder au règlement sur la base du solde net ou simultanément.

Le tableau suivant présente les instruments financiers dérivés selon la cote d'évaluation du risque de crédit et le type de contrepartie :

	Au 31 décembre 2017		Au 31 décembre 2016	
	Valeur de remplacement	**Solde pondéré en fonction du risque**	Valeur de remplacement	Solde pondéré en fonction du risque
Cote d'évaluation du risque de crédit[1]				
AAA, AA+, AA, AA-	**2 524 $**	**1 409 $**	2 117 $	952 $
A+, A, A-	**1 128**	**824**	1 334	745
BBB, B, BB-, BBB-	**47**	**112**	40	66
Non cotée	**73**	**173**	215	108
Total	**3 772**	**2 518**	3 706	1 871
Moins :				
Incidence des accords généraux de compensation[2]	**1 883**	**858**	740	879
Total après l'incidence des accords généraux de compensation	**1 889 $**	**1 660 $**	2 966 $	992 $
Type de contrepartie				
Institutions financières	**3 041 $**	**1 748 $**	3 476 $	1 635 $
Autres	**731**	**770**	230	236
Total	**3 772**	**2 518**	3 706	1 871
Moins :				
Incidence des accords généraux de compensation[2]	**1 883**	**858**	740	879
Total après l'incidence des accords généraux de compensation	**1 889 $**	**1 660 $**	2 966 $	992 $

[1] Les cotes d'évaluation du risque de crédit sont établies par les agences de notation reconnues. Les contreparties non cotées sont principalement des caisses membres ou des clients de la Fédération.

[2] Incidence de la compensation du risque de crédit lorsque la Fédération détient des accords généraux de compensation sans avoir l'intention de procéder au règlement sur la base du solde net ou simultanément.

NOTE 20 – DISPOSITIONS IMPORTANTES

DISPOSITIONS

Exercice terminé le 31 décembre 2017

Le 1er juillet 2017, la Fédération a complété la vente de deux de ses filiales, Western Financial Group Inc., une société de services financiers et Western Life Assurance Company, une société d'assurance de personnes, à Trimont Financial Ltd., une filiale de la Compagnie mutuelle d'assurance Wawanesa.

Les actifs et les passifs relatifs aux deux filiales disposées étaient les suivants en date de disposition :

	Au 1er juillet 2017
Actifs nets cédés	
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	**82 $**
Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	**123**
Titres disponibles à la vente	**59**
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	**17**
Actifs de réassurance	**55**
Immobilisations corporelles	**17**
Goodwill	**293**
Immobilisations incorporelles	**155**
Actifs d'impôt différé	**3**
Autres actifs	**110**
Passifs des contrats d'assurance	**(161)**
Passifs d'impôt différé	**(40)**
Autres passifs	**(288)**
	425 $
Produit de disposition	
Espèces	**722 $**
Moins : Coûts directement attribuables à la disposition	**19**
Produit net de disposition	**703 $**

À l'état consolidé du résultat de l'exercice terminé le 31 décembre 2017, un gain de 278 M$ liée à la disposition de ces filiales a été comptabilisé au poste « Autres revenus – Autres ».

Les activités de ces deux filiales étaient présentées dans le secteur Assurance de dommages.

Exercice terminé le 31 décembre 2016

La Fédération n'a effectué aucune disposition importante au cours de l'exercice.

NOTE 21 – GROUPE DESTINÉ À ÊTRE CÉDÉ

Le 12 décembre 2017, la Fédération et un partenariat formé des cinq centrales provinciales de credit unions (les centrales) et le Groupe CUMIS ont annoncé la conclusion d'une entente pour regrouper leurs filiales Financière Credential inc., Qtrade Canada Inc. et Placements NordOuest & Éthiques. Cette transaction entraînera la création de Patrimoine Aviso, une société de gestion de patrimoine, détenue en parts égales par la Fédération et par le partenariat entre les centrales et le Groupe CUMIS. La participation dans Patrimoine Aviso représentera un placement dans une coentreprise pour la Fédération et sera comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. La clôture de la transaction est prévue au cours du premier semestre de 2018, sujette à l'obtention des approbations réglementaires requises et à la satisfaction des conditions de clôture d'usage.

La filiale Qtrade Canada Inc. et l'intérêt détenu dans l'entreprise associée Placements NordOuest & Éthiques sont classés comme groupe destiné à être cédé, car la valeur comptable de ceux-ci ne sera pas recouvrée par leur utilisation continue. Un groupe destiné à être cédé est évalué au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur diminuée des coûts de vente.

Les actifs et les passifs du groupe destiné à être cédé présentés séparément dans le bilan consolidé sont les suivants :

	Au 31 décembre 2017
Actifs	
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	**26 $**
Titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	**80**
Sommes à recevoir des clients, courtiers et institutions financières	**577**
Immobilisations corporelles	**3**
Goodwill	**32**
Immobilisations incorporelles	**65**
Actifs d'impôt différé	**1**
Autres actifs	**97**
Total de l'actif du groupe destiné à être cédé	**881 $**
Passifs	
Passifs d'impôt différé	**14 $**
Sommes à payer aux clients, courtiers et institutions financières	**631**
Autres passifs	**17**
Total du passif du groupe destiné à être cédé	**662 $**

Les activités de cette filiale et de l'intérêt détenu dans l'entreprise associée sont présentées dans le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes.

Le 23 janvier 2018, la Fédération a exercé son option de rachat des participations ne donnant pas le contrôle de Qtrade Canada Inc. pour un montant de 44 M$, afin de détenir cette filiale en propriété exclusive lors de la clôture de la transaction.

NOTE 22 – CAPITAL SOCIAL

AUTORISÉ

Le capital social de la Fédération est composé des parts de qualification et des parts de capital suivantes :

Un nombre illimité de parts de qualification d'une valeur nominale de 5 $. Ces parts ne peuvent être émises qu'à l'intention des membres de la Fédération et ne sont rachetables qu'au gré du conseil d'administration dans certaines situations prévues par règlement.

Un nombre illimité de parts de capital A et G d'une valeur nominale de 5 $ et un nombre illimité de parts de capital F d'une valeur nominale de 10 $. Les parts A et G ne peuvent être émises qu'à l'intention des membres de la Fédération, tandis que les parts de capital F ne peuvent être émises qu'à l'intention des membres des caisses Desjardins du Québec, y compris à leurs membres auxiliaires. La Fédération a le droit, par résolution du conseil d'administration et avec l'autorisation de l'AMF, de racheter, en tout temps, unilatéralement, la totalité ou une partie des parts de capital A et G et des parts de capital F. La Fédération peut aussi, en tout temps et avec l'autorisation de l'AMF, acheter de gré à gré la totalité ou une partie des parts de capital A et G et des parts de capital F. De plus, les parts de capital A et G peuvent être converties, en tout temps par résolution du conseil d'administration, en totalité ou en partie, en une autre catégorie de parts émises à cette fin. Le taux d'intérêt des parts de capital A et G et des parts de capital F est déterminé par le conseil d'administration. Le remboursement du capital et le versement des intérêts à l'égard des parts de capital F sont assujettis au respect de certaines conditions.

Un nombre illimité de parts de capital FIN-5A, INV, SER et FED-7 relatives à un fonds de participation. Ces parts ne peuvent être émises qu'à l'intention des membres de la Fédération; elles sont sans valeur nominale et ne portent pas intérêt. Sous réserve des dispositions du règlement de la Fédération concernant les fonds de participation, les détenteurs de ces parts se partagent les revenus nets des fonds. Ces parts sont rachetables, avec l'autorisation de l'AMF, au gré du conseil d'administration ou de gré à gré. De plus, elles peuvent être converties, par résolution du conseil d'administration, en totalité ou en partie, en une autre catégorie de parts émises à cette fin.

Les parts de qualification et les parts de capital de la Fédération ne comportent pas le droit d'être convoqué, d'assister ni de voter aux assemblées des membres de la Fédération.

PARTS ÉMISES ET PAYÉES

(en milliers de dollars)	**Au 31 décembre 2017**		Au 31 décembre 2016	
	Nombre de parts	**Montant**	Nombre de parts	Montant
Parts de qualification	**32 810**	**164 $**	33 000	165 $
Parts de capital A	**13 789 467**	**68 947**	8 864 047	44 320
Parts de capital F	**452 125 823**	**4 501 237**	414 623 037	4 127 474
Parts de capital G	**600 532 931**	**3 002 665**	-	-
Parts de capital CCD	**-**	**-**	598 296 746	2 930 367
Parts de capital INV	**47 856 914**	**18 946**	47 856 914	18 946
Parts de capital SER	**2 865 680**	**23 395**	2 865 680	23 395
Parts de capital FED-7	**1 084 566**	**4 676**	1 084 566	4 676
Parts de capital FIN-5A	**694 258 599**	**916 974**	694 258 599	916 974
		8 537 004 $		8 066 317 $

ÉMISSIONS DE PARTS

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2017, la Fédération a procédé à l'émission de 24 967 040 parts de capital F pour une contrepartie en espèces de 249 M$, qui correspond au produit brut tiré de cette émission, soit 250 M$, moins les frais d'émission de 1 M$. De plus, la Fédération a émis 12 535 746 parts de capital F d'une valeur de 125 M$ pour le paiement d'intérêts lorsque le détenteur a fait le choix de recevoir la rémunération en parts de capital F. Elle a également émis 4 925 420 parts de capital A pour une contrepartie en espèces de 25 M$ et 14 459 580 parts de capital G pour une contrepartie en espèces de 72 M$.

En 2016, la Fédération avait procédé à l'émission de 49 776 013 parts de capital F pour une contrepartie en espèces de 496 M$, qui correspond au produit brut tiré de cette émission, soit 498 M$, moins les frais d'émission de 2 M$. De plus, la Fédération avait émis 10 062 747 parts de capital F d'une valeur de 100 M$ pour le paiement d'intérêts lorsque le détenteur avait fait le choix de recevoir la rémunération en parts de capital F.

CONVERSIONS DE PARTS

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2017, la Fédération a converti la totalité des parts de capital CCD en 586 073 351 parts de capital G. Ces conversions n'ont eu aucune incidence sur la valeur du capital social.

RACHATS DE PARTS

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2017, la Fédération a procédé au rachat de 190 parts de qualification pour une contrepartie en espèces non significative.

En 2016, la Fédération avait procédé au rachat aux fins d'annulation de la totalité des parts B, C et D pour une contrepartie en espèces de 35 M$. Elle avait également procédé au rachat de 440 parts de qualification pour une contrepartie en espèces non significative.

NOTE 23 – CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Le tableau suivant présente les principaux éléments du poste « Cumul des autres éléments du résultat global » (nets d'impôts) :

	Au 31 décembre 2017		Au 31 décembre 2016	
	Part revenant au Groupe	**Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle**	Part revenant au Groupe	Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle
Éléments qui seront reclassés ultérieurement à l'état consolidé du résultat				
Gains nets non réalisés sur les titres disponibles à la vente	**452 $**	**21 $**	382 $	15 $
Gains nets sur les instruments financiers dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	**5**	**-**	10	-
Gains nets de change non réalisés sur conversion d'un investissement net dans un établissement à l'étranger, déduction faite des opérations de couverture	**1**	**-**	1	1
Cumul des autres éléments du résultat global	**458 $**	**21 $**	393 $	16 $

NOTE 24 – GESTION DU CAPITAL

La gestion du capital est un élément essentiel de la gestion financière qui couvre l'ensemble des activités du Mouvement Desjardins, y compris celles de la Fédération. En conséquence, la description de la gestion du capital de la Fédération, et comment elle atteint ses objectifs en matière de gestion des fonds propres, provient de l'orientation suivie pour l'ensemble des activités du Mouvement Desjardins. L'objectif de celui-ci en matière de gestion du capital est d'assurer le maintien de fonds propres suffisants et de qualité afin de se donner une marge de manœuvre pour son développement, de maintenir des cotes de crédit avantageuses et de garder la confiance de ses déposants et des marchés financiers.

CADRE INTÉGRÉ DE GESTION DU CAPITAL DU MOUVEMENT DESJARDINS

En matière de fonds propres réglementaires, la composition et la suffisance de ceux-ci pour la Fédération sont évaluées selon la Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base à l'intention des coopératives de services financiers (la ligne directrice) émise par l'AMF. Aux fins du calcul des fonds propres, la société de portefeuille Desjardins Société financière inc., qui regroupe principalement les sociétés d'assurance, est déconsolidée et en partie déduite des fonds propres en vertu des règles de participations significatives énoncées dans la ligne directrice. Par ailleurs, la société de portefeuille Desjardins Société financière inc. est assujettie à la Ligne directrice sur les exigences en matière de suffisance des fonds propres pour les assureurs de personnes émise par l'AMF.

Certaines filiales de la Fédération sont assujetties à des exigences réglementaires provenant de l'AMF ou d'autres autorités réglementaires. La plupart de ces filiales doivent respecter des exigences minimales de capitaux.

La gestion du capital du Mouvement Desjardins est sous la responsabilité du conseil d'administration de la Fédération qui, pour le soutenir à cet égard, a mandaté le comité de direction, par l'entremise du comité de gestion Finances et Risques pour veiller à ce que le Mouvement Desjardins, dont la Fédération, soit doté d'une base de fonds propres adéquate considérant les objectifs stratégiques et les obligations réglementaires de l'organisation. La première vice-présidence Finances, Trésorerie et Administration prépare annuellement un plan de capitalisation qui lui permet de projeter l'évolution des fonds propres, d'élaborer des stratégies et de recommander des plans d'action permettant l'atteinte des objectifs et des cibles en matière de fonds propres.

ACCORD DE BÂLE III

Les ratios de fonds propres de la Fédération sont calculés selon la ligne directrice et s'expriment en pourcentage des fonds propres réglementaires par rapport aux actifs pondérés en fonction des risques. Le ratio minimal de fonds propres de la catégorie 1A que doit maintenir la Fédération est de 8,0 %. De plus, les ratios de fonds propres de la catégorie 1 ainsi que le ratio du total des fonds propres doivent respectivement être supérieurs à 9,5 % et à 11,5 %.

NOTE 24 – GESTION DU CAPITAL *(suite)*

Les fonds propres de la Fédération diffèrent des capitaux propres figurant au bilan. Ils sont composés des éléments suivants :

i) Les fonds propres de base (catégorie 1) visent à assurer la continuité de l'exploitation. Ils sont subdivisés en deux groupes, soit la catégorie 1A (noyau dur) et la catégorie 1B (fonds propres additionnels). Les fonds propres de la catégorie 1A sont notamment constitués des parts de capital admissibles, des réserves, des excédents non répartis et du cumul des autres éléments du résultat global. Les fonds propres de la catégorie 1B sont constitués des participations ne donnant pas le contrôle. Celles-ci sont déterminées, entre autres, en fonction de la nature des activités et du niveau de capitalisation de l'entité émettrice.

ii) Les fonds propres complémentaires (catégorie 2) visent à absorber les pertes en cas de liquidation. Ils comprennent les obligations subordonnées, les parts de qualification admissibles et la portion admissible de la provision collective.

Depuis le 1er janvier 2014, les mesures et exigences relatives à la charge d'ajustement de l'évaluation de crédit (AEC) sont mises en œuvre progressivement conformément à la ligne directrice. Cette charge atteindra 100 % d'ici 2019 pour chacun des ratios de fonds propres. Au 31 décembre 2017, la charge d'AEC appliquée aux ratios de fonds propres de la catégorie 1A et de la catégorie 1 et au ratio du total des fonds propres a été respectivement de 72 %, de 77 % et de 81 %.

Par ailleurs, l'AMF exige de la Fédération qu'il respecte un ratio de levier financier minimal de 3 %. Le ratio de levier se définit comme étant une mesure indépendante du risque en considérant la mesure des fonds propres, soit les fonds propres de la catégorie 1, divisée par la mesure de l'exposition. La mesure de l'exposition comprend : 1) les expositions au bilan; 2) les expositions aux opérations de financement par titres; 3) les expositions sur dérivés; et 4) les éléments hors bilan.

Le tableau suivant indique la composition des fonds propres de la Fédération, les actifs pondérés en fonction des risques ainsi que la mesure de l'exposition pour le ratio de levier :

	Au 31 décembre 2017	Au 31 décembre 2016
Fonds propres de la catégorie 1A		
Parts de capital F	**4 501 $**	4 127 $
Autres parts de capital	**4 036**	3 939
Réserves	**540**	524
Excédents non répartis	**5 655**	4 765
Cumul des autres éléments du résultat global admissibles	**456**	386
Participations ne donnant pas le contrôle	**-**	32
Déductions[1]	**(6 026)**	(6 456)
Total des fonds propres de la catégorie 1A	**9 162**	7 317
Participations ne donnant pas le contrôle	**13**	19
Déductions	**(13)**	(19)
Total des fonds propres de la catégorie 1B	**-**	-
Total des fonds propres de la catégorie 1	**9 162 $**	7 317 $
Fonds propres de la catégorie 2		
Obligations subordonnées assujetties au retrait progressif	**1 032 $**	1 200 $
Provisions collectives admissibles	**126**	132
Participations ne donnant pas le contrôle	**-**	6
Déductions[2]	**(1 158)**	(1 338)
Total des fonds propres de la catégorie 2	**- $**	- $
Total des fonds propres réglementaires (catégories 1 et 2)	**9 162 $**	7 317 $
Actifs pondérés en fonction des risques (APR)		
APR pour les fonds propres de la catégorie 1A	**52 364 $**	45 916 $
APR pour les fonds propres de la catégorie 1	**52 409**	45 972
APR pour le total des fonds propres	**52 445**	46 021
Mesure de l'exposition pour le ratio de levier	**115 915**	98 892

(1) Correspondent essentiellement à la part des investissements dans les composantes exclues du périmètre de consolidation réglementaire (principalement Desjardins Société financière inc.) qui excède 10 % des fonds propres nets des ajustements réglementaires. Le solde non déduit sera assujetti à une pondération en fonction des risques de 250 %.

(2) Correspondent principalement à un investissement en actions privilégiées dans une des filiales d'assurance de personnes exclue du périmètre de consolidation réglementaire.

Conformément aux exigences de Bâle III, les instruments de fonds propres qui ne satisfont plus aux critères d'admissibilité des catégories de fonds propres sont exclus de celles-ci depuis le 1er janvier 2013. Toutefois, en vertu de mesures transitoires énoncées dans la ligne directrice, ceux qui répondent à certaines conditions sont éliminés progressivement des fonds propres à raison de 10 % par année pendant une période de neuf ans qui a débuté le 1er janvier 2013. Les obligations subordonnées décrites à la note 18 « Obligations subordonnées » sont assujetties à cet amortissement de 10 %. Pour être pleinement admissibles à titre de fonds propres de la catégorie 2, ces obligations doivent répondre aux exigences relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité. Des discussions portant sur l'application de ces exigences aux entités coopératives sont toujours en cours à l'échelle internationale. Le Mouvement Desjardins n'a émis aucun instrument visé par ces règles, car des discussions sont toujours en cours auprès de l'AMF sur l'application de cette règlementation par le Mouvement Desjardins.

Les fonds propres réglementaires de la Fédération atteignent 9 162 M$ au 31 décembre 2017, soit une progression de 1 845 M$ par rapport au 31 décembre 2016. Cette augmentation découle essentiellement de la croissance des réserves et des excédents non répartis de 906 M$, de l'émission de parts de capital de la Fédération pour un montant de 374 M$. En contrepartie, le retrait progressif des instruments de fonds propres qui ne satisfont plus aux critères d'admissibilité de Bâle III a entraîné une baisse des fonds propres de l'ordre de 168 M$.

NOTE 24 – GESTION DU CAPITAL *(suite)*

Comme l'indique la note 22 « Capital social », la Fédération a émis en 2017 des parts ayant généré un produit net de 249 M$. De plus, la Fédération a émis des parts d'une valeur de 125 M$ en paiement des intérêts aux détenteurs ayant fait le choix de recevoir la rémunération en parts. Par ailleurs, le 21 décembre 2017, la Fédération a obtenu l'autorisation de l'AMF de déposer un nouveau prospectus visant l'émission de parts supplémentaires totalisant 125 M$. Cette nouvelle émission a débuté le 23 janvier 2018.

RESPECT DES EXIGENCES

La Fédération et ses filiales, qui sont soumises à des exigences réglementaires minimales en matière de capitalisation respectent celles-ci au 31 décembre 2017, comme lors de l'exercice précédent. À cette date, les ratios de fonds propres de la catégorie 1A, de la catégorie 1 de même que le ratio du total des fonds propres de la Fédération, calculés selon les exigences de Bâle III, étaient tous de 17,5 %. Quant au ratio de levier, il se situait à 7,9 %.

NOTE 25 – REVENUS NETS SUR LES TITRES À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU COMPTE DE RÉSULTAT

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

Le tableau suivant présente les incidences des revenus provenant des instruments financiers détenus à des fins de transaction sur l'état consolidé du résultat pour les exercices terminés le 31 décembre :

	2017	2016
Revenus		
Revenus nets d'intérêts	**40 $**	38 $
Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	**44**	54
	84 $	92 $

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉSIGNÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU COMPTE DE RÉSULTAT

Le tableau suivant présente les incidences des revenus provenant des instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat sur l'état consolidé du résultat pour les exercices terminés le 31 décembre :

	2017	2016
Revenus		
Revenus nets d'intérêts	**10 $**	2 $
Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	**1 114**	518
	1 124 $	520 $

NOTE 26 – FRAIS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS – AUTRES

Pour les exercices terminés le 31 décembre, les « Frais autres que d'intérêts – Autres » présentés à l'état consolidé du résultat se détaillent comme suit :

	2017	2016
Commissions	**794 $**	808 $
Recouvrement de charges liées à la réassurance	**(133)**	(292)
Honoraires professionnels	**528**	497
Taxes d'affaires et impôts sur le capital	**312**	297
Autres frais en personnel	**106**	111
Amortissement des immobilisations incorporelles	**94**	102
Commandites et dons	**30**	35
Autres	**637**	635
	2 368 $	2 193 $

NOTE 27 – IMPÔTS SUR LES EXCÉDENTS

CHARGE D'IMPÔT SUR LES EXCÉDENTS DE L'EXERCICE

La charge (le recouvrement) d'impôt comptabilisée dans les états financiers consolidés pour les exercices terminés le 31 décembre se détaille comme suit :

	2017	2016
État consolidé du résultat		
Impôt exigible		
Charge d'impôt exigible sur les excédents	**286 $**	361 $
Ajustements au titre de l'impôt exigible des exercices précédents	**(3)**	(9)
Recouvrement de l'impôt exigible relatif à la rémunération sur le capital social	**-**	(153)
Recouvrement de l'impôt relatif aux ristournes aux caisses membres	**(16)**	(7)
	267	192
Impôt différé		
Création et renversement des différences temporaires	**55**	(52)
Variation des taux d'impôt	**(2)**	-
	53	(52)
	320 $	140 $
État consolidé du résultat global		
Impôt exigible	**13 $**	34 $
Impôt différé	**(67)**	36
	(54)	70
Total de la charge d'impôt	**266 $**	210 $

Les impôts sur les excédents présentés à l'état consolidé du résultat pour les exercices terminés le 31 décembre se détaillent comme suit :

	2017	2016
Impôts sur les excédents	**336 $**	147 $
Recouvrement d'impôt relatif aux ristournes aux caisses membres	**(16)**	(7)
Impôts sur les excédents	**320 $**	140 $

RAPPROCHEMENT DU TAUX D'IMPOSITION

La charge (le recouvrement) d'impôt sur les excédents à l'état consolidé du résultat pour les exercices terminés le 31 décembre diffère de celle qui serait établie au taux statutaire canadien pour les raisons suivantes :

	2017	2016
Impôt au taux statutaire combiné du Canada et des provinces de 26,79 % (26,87 % en 2016)	**453 $**	353 $
Déduction pour petites entreprises et crédit supplémentaire pour caisses de crédit	**-**	(2)
Revenus de placement et autres éléments non imposables	**(73)**	(62)
Variation des taux d'impôt	**(2)**	-
Dépenses non déductibles	**7**	8
Ajustement au titre de l'impôt exigible des exercices précédents	**(3)**	(9)
Recouvrement de l'impôt relatif à la rémunération sur le capital social	**(44)**	(153)
Écart de taux d'imposition applicable au gain lié à la disposition de filiales	**(47)**	-
Autres	**29**	5
	320 $	140 $

NOTE 27 – IMPÔTS SUR LES EXCÉDENTS *(suite)*

IMPÔT DIFFÉRÉ

Les sources d'impôt différé sont les suivantes :

	Bilan consolidé		État consolidé du résultat	
	Au 31 décembre 2017	Au 31 décembre 2016	**2017**	2016
Actifs d'impôt différé				
Passifs des contrats d'assurance	**9 $**	14 $	**5 $**	25 $
Provision pour pertes sur prêts	**30**	32	**2**	11
Passifs nets au titre des régimes à prestations définies	**462**	392	**(1)**	-
Pertes fiscales	**96**	130	**32**	(62)
Autres	**171**	101	**(6)**	(6)
	768	669	**32**	(32)
Passifs d'impôt différé				
Immobilisations corporelles et immeubles de placement	**154**	146	**(4)**	(20)
Valeurs mobilières et autres instruments financiers	**72**	46	**25**	-
	226	192	**21**	(20)
Solde net des actifs d'impôt différé	**542 $**	477 $	**53 $**	(52) $

Aux fins de la présentation du bilan consolidé, les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués par entités légales et présentés comme suit :

	Au 31 décembre 2017	Au 31 décembre 2016
Actifs d'impôt différé[(1)]	**746 $**	724 $
Passifs d'impôt différé[(1)]	**204**	247
	542 $	477 $

(1) L'impôt différé se résorbera principalement à long terme.

Il n'y a aucun montant de différences temporaires déductibles, de pertes fiscales et de crédits d'impôt pour lequel aucuns actifs d'impôt différé n'ont été comptabilisés au bilan consolidé au 31 décembre 2017 et 2016.

NOTE 28 – ENGAGEMENTS, GARANTIES ET PASSIFS ÉVENTUELS

ENGAGEMENTS ET GARANTIES FINANCIÈRES

Dans le cours normal de ses activités, la Fédération a recours à des instruments de crédit et à des garanties hors bilan afin de répondre aux besoins de financement des caisses membres et de ses clients. Le tableau suivant présente le montant contractuel des engagements ainsi que le montant maximal potentiel des paiements futurs au titre des garanties que la Fédération a accordées à des tiers. Le risque de crédit maximal lié aux engagements correspond au montant intégral du crédit additionnel que la Fédération pourrait devoir consentir si les engagements étaient entièrement utilisés. Le risque de crédit maximal lié aux garanties correspond aux sorties de fonds maximales que la Fédération pourrait devoir effectuer en cas de défaillance complète des parties aux garanties, sans tenir compte des recouvrements possibles dont elle pourrait bénéficier tels que les garanties détenues, les polices d'assurance ou d'autres méthodes d'atténuation du risque de crédit. Ces engagements et garanties ne représentent pas nécessairement les besoins de liquidités futurs, car bon nombre de ces instruments expireront ou seront résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds. Dans les deux cas, le risque de perte maximale est considérablement plus élevé que le montant comptabilisé à titre de passif au bilan consolidé.

Les montants présentés dans le tableau suivant représentent l'exposition maximale au risque de crédit des instruments financiers dont le risque maximal est différent de la valeur comptabilisée. D'autres instruments financiers présentés au bilan consolidé exposent la Fédération à un risque de crédit. Pour ces derniers, l'exposition maximale au risque de crédit est égale à la valeur comptable.

	Au 31 décembre 2017	Au 31 décembre 2016
Engagements		
Engagements de crédit	**95 285 $**	87 955 $
Engagements d'indemnisation liés aux prêts de valeurs	**2 024**	1 772
Lettres de crédit documentaire	**1**	5
Garanties financières		
Garanties et lettres de crédit de soutien	**667**	676
Swaps sur défaillance de crédit	**540**	644

Engagements de crédit

Les engagements de crédit représentent les montants non utilisés des autorisations de crédit offertes sous forme de prêts, de garanties ou de lettres de crédit. Ces instruments ont pour principal objectif de permettre aux caisses membres et aux clients de disposer de fonds, au besoin, pour des durées variables et selon des conditions précises.

Engagements d'indemnisation liés aux prêts de valeurs

Dans le cadre de ses activités de garde de valeurs, la Fédération conclut des ententes de prêts de valeurs avec des clients. Elle fournit des engagements d'indemnisation à certains clients prêteurs de titres afin d'assurer que la juste valeur des titres prêtés sera remboursée dans le cas où l'emprunteur ne remettrait pas les titres empruntés, et où la valeur des actifs détenus en garantie ne suffirait pas à couvrir la juste valeur de ces titres. Ces engagements arrivent habituellement à échéance sans avoir été utilisés.

L'emprunteur doit garantir le prêt en tout temps au moyen de titres négociables émis généralement par les gouvernements fédéral et provinciaux et représentant 102 % du montant contractuel. Il y a un risque de perte si l'emprunteur manque à ses engagements, et que la valeur de la garantie n'est pas suffisante pour couvrir le montant du prêt. Afin de limiter ce risque, la valeur des garanties obtenues de l'emprunteur est ajustée sur une base quotidienne, ce qui assure une couverture suffisante.

Lettres de crédit documentaire

Les lettres de crédit documentaire sont des instruments émis pour le compte d'un client, et elles représentent le consentement de la Fédération à honorer les traites présentées par un tiers après l'exécution de certaines activités, jusqu'à concurrence d'un montant établi. La Fédération est exposée au risque que le client ne règle pas, en définitive, le montant des traites. Cependant, les montants utilisés sont garantis par les biens qui s'y rattachent.

Garanties et lettres de crédit de soutien

Les garanties et lettres de crédit de soutien représentent des engagements irrévocables de la Fédération à effectuer les paiements d'un client qui ne respecterait pas ses obligations financières envers des tiers. La politique de la Fédération en ce qui a trait aux biens obtenus en garantie à l'égard de ces instruments est habituellement la même que celle qui s'applique aux prêts.

Swaps sur défaillance de crédit

Dans le cours normal de ses activités de placement, la Fédération a conclu des swaps sur défaillance de crédit et s'est engagée à assumer le risque de crédit sur les titres obligataires composant l'actif sous-jacent de ces swaps. La garantie offerte consiste à pourvoir au paiement partiel ou total d'un titre ou d'un ensemble de titres dans l'éventualité d'un défaut de paiement de l'émetteur.

Le montant maximal de la garantie correspond au montant notionnel du swap. Les montants qui pourraient devoir être payés dépendent de la nature de la défaillance et du taux de récupération des titres en recouvrement.

NOTE 28 – ENGAGEMENTS, GARANTIES ET PASSIFS ÉVENTUELS *(suite)*

Autres ententes d'indemnisation

Dans le cours normal de ses activités, la Fédération conclut nombre de contrats qui renferment des dispositions d'indemnisation. Ces indemnisations sont habituellement liées à des contrats d'acquisition, de cession, de prestation de services et de location, à des accords de compensation ainsi qu'aux contrats signés avec des administrateurs ou des dirigeants. Aux termes de tels contrats, la Fédération pourrait être tenue de verser des indemnisations si certains événements se produisaient tels que des changements aux lois et à la réglementation (y compris les règles fiscales) ainsi qu'aux situations financières déclarées, l'existence de passifs non déclarés, des pertes causées par les activités de tiers ou des litiges présentés par des tiers. Les dispositions d'indemnisation varient selon les contrats. Dans plusieurs cas, aucun montant ni limite prédéterminé ne figure au contrat, et les événements qui déclencheraient un paiement sont difficiles à prévoir. Par conséquent, le montant maximal que la Fédération pourrait devoir payer ne peut être estimé. Dans le passé, les paiements effectués aux termes de ces engagements d'indemnisation ont été négligeables.

ACTIFS AFFECTÉS ET REÇUS EN GARANTIE

Dans le cours normal de ses activités, la Fédération conclut des conventions d'affectation d'actifs en garantie et reçoit de ses clients des actifs en garantie qu'elle est autorisée à vendre ou à réaffecter en garantie en l'absence de défaillance conformément à des modalités normalisées attribuables à ces types de transactions. Voici des exemples de modalités concernant les actifs affectés en garantie :

- les risques et les avantages liés aux actifs affectés en garantie reviennent à l'emprunteur;
- des garanties supplémentaires sont exigées lorsque la valeur de marché de l'opération dépasse le seuil convenu avec l'emprunteur;
- le droit du créancier de vendre les actifs ou de les réaffecter en garantie dépend de l'entente en vertu de laquelle le bien a été affecté en garantie;
- les actifs affectés en garantie sont remis à l'emprunteur lorsque les modalités obligatoires ont été respectées. Dans les cas où le créancier est autorisé à vendre ou à réaffecter l'actif reçu en garantie, un actif comparable est remis à l'emprunteur.

Le tableau suivant présente la valeur comptable des actifs financiers de la Fédération affectés en garantie de passifs ou de passifs éventuels et la juste valeur des actifs détenus ou réaffectés en garantie provenant de tiers :

	Au 31 décembre 2017	Au 31 décembre 2016
Actifs financiers de la Fédération affectés en garantie :		
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	**42 $**	34 $
Valeurs mobilières	**14 641**	14 033
Prêts	**3 534**	2 434
Autres	**1**	-
	18 218	16 501
Actifs provenant de tiers :		
Actifs reçus en garantie et pouvant être vendus ou réaffectés en garantie	**11 563**	9 970
Moins : Actifs non vendus ou non réaffectés en garantie	**1 861**	2 123
	9 702	7 847
	27 920 $	24 348 $
Utilisation des actifs :		
Opérations liées à des engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et aux valeurs mobilières prêtées et empruntées	**11 781 $**	9 770 $
Opérations liées à des engagements relatifs à des valeurs mobilières vendues à découvert	**9 237**	8 151
Opérations de titrisation	**34**	34
Opérations sur instruments financiers dérivés	**137**	145
Systèmes de compensation, systèmes de paiement et dépositaires[(1)]	**4 067**	2 893
Opérations liées aux provisions pour frais de sinistres et règlements[(2)]	**2 501**	3 222
Approvisionnement en argent du réseau des caisses auprès de la Banque du Canada	**163**	132
Autres	**-**	1
	27 920 $	24 348 $

[(1)] Dans le cours normal de ses activités, la Fédération est tenue de fournir à la Banque du Canada des garanties intrajournalières pour pouvoir utiliser le système de transfert de paiements de grande valeur. Celles-ci sont exclues puisqu'elles sont remises à la fin du cycle de règlement quotidien.

[(2)] Correspond aux valeurs mobilières données en garantie dans le cadre du traité de réassurance qui a transféré en date d'acquisition les passifs des contrats d'assurance de dommages des activités canadiennes de State Farm à la Fédération.

LITIGES

La Fédération est impliquée dans divers litiges et diverses procédures judiciaires dans le cours normal de ses affaires. Il n'est actuellement pas possible d'évaluer l'issue de certains de ces litiges et procédures, ni le moment de leur résolution ainsi que leur incidence éventuelle sur la situation financière de la Fédération. De l'avis de la direction, la juste valeur des passifs éventuels résultant des litiges et procédures, dans la mesure où elle peut être évaluée, pourrait avoir une incidence sur les résultats de la Fédération pour une période donnée, mais n'aurait pas de répercussion défavorable importante sur sa situation financière.

NOTE 29 – CONTRATS DE LOCATION

CONTRATS DE LOCATION EN QUALITÉ DE PRENEUR

Location simple

Pour les exercices terminés le 31 décembre, les engagements futurs minimaux au titre de la location de locaux et de matériel sont les suivants :

	2017	2016
Moins de 1 an	**45 $**	45 $
De 1 an à 5 ans	**142**	117
Plus de 5 ans	**212**	92
Total des engagements minimaux futurs	**399 $**	254 $

Les frais de location comptabilisés dans les charges pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017 totalisent 53 M$ (47 M$ en 2016).

CONTRATS DE LOCATION EN QUALITÉ DE BAILLEUR

Location simple

Pour les exercices terminés le 31 décembre, les paiements minimaux futurs à recevoir au titre de la location de locaux et de matériel en vertu des contrats de location simple non résiliables se détaillent comme suit :

	2017	2016
Moins de 1 an	**72 $**	72 $
De 1 an à 5 ans	**214**	228
Plus de 5 ans	**397**	259
Total des paiements minimaux futurs	**683 $**	559 $

Aucun loyer conditionnel n'a été comptabilisé dans les produits pour les exercices terminés le 31 décembre 2017 et 2016.

NOTE 30 – GESTION DES RISQUES DÉCOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Dans le cours normal de leurs activités, la Fédération et ses filiales sont exposées à différents risques découlant des instruments financiers, notamment le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité. La façon dont la Fédération évalue ces risques ainsi que les objectifs, politiques et méthodes qui servent à gérer ces derniers sont présentés à la section 4.0 « Gestion des risques » du rapport de gestion. Les zones ombragées et les tableaux identifiés d'un astérisque (*) présentés dans ces pages font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

NOTE 31 – EXPOSITION AU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le tableau suivant présente l'exposition au risque de taux d'intérêt. Les instruments financiers sont présentés d'après leur date d'échéance ou de modification des taux, selon la date la plus rapprochée. Certaines dates d'échéance ou de réévaluation contractuelle peuvent faire l'objet d'un ajustement selon les hypothèses comportementales à l'égard des remboursements ou des rachats anticipés. De plus, certains instruments financiers sont présentés dans la colonne « Non sensibles aux taux d'intérêt et provisions » alors qu'un profil de risque différent est utilisé dans la gestion réelle. Les hypothèses et modèles comportementaux sont développés à l'interne selon, notamment, des analyses historiques.

	Taux variable	Moins de 3 mois	De 3 mois à 6 mois	Plus de 6 mois à 12 mois	Plus de 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensibles aux taux d'intérêt et provisions	Au 31 décembre 2017
Actif								
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	194 $	956 $	13 $	- $	- $	- $	568 $	1 731 $
Taux d'intérêt effectif		*1,26 %*	*1,30 %*					
Valeurs mobilières	633	5 435	1 318	2 279	12 433	18 433	6 373	46 904
Taux d'intérêt effectif		*1,45 %*	*1,50 %*	*2,26 %*	*2,02 %*	*3,67 %*		
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	-	9 377	-	-	-	-	-	9 377
Taux d'intérêt effectif		*0,96 %*						
Prêts	11 603	26 294	2 196	3 241	13 174	2 163	13	58 684
Taux d'intérêt effectif		*2,81 %*	*5,52 %*	*5,75 %*	*6,09 %*	*4,31 %*		
Actifs des fonds distincts et autres actifs[1]	-	-	-	-	-	-	29 044	29 044
	12 430 $	42 062 $	3 527 $	5 520 $	25 607 $	20 596 $	35 998 $	145 740 $
Passif et capitaux propres								
Dépôts	8 344 $	18 578 $	2 079 $	4 069 $	16 547 $	1 388 $	1 144 $	52 149 $
Taux d'intérêt effectif		*1,28 %*	*1,49 %*	*2,20 %*	*1,65 %*	*2,29 %*		
Engagements relatifs aux valeurs mobilières vendues à découvert	232	113	18	76	3 513	4 490	670	9 112
Taux d'intérêt effectif		*3,25 %*	*1,19 %*	*1,35 %*	*1,62 %*	*2,79 %*		
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	-	10 062	-	-	-	-	-	10 062
Taux d'intérêt effectif		*1,03 %*						
Passifs des contrats d'assurance	-	-	-	-	-	-	28 300	28 300
Autres passifs[1]	2	-	-	-	14	13	29 491	29 520
Obligations subordonnées	-	-	-	-	1 388	-	-	1 388
Taux d'intérêt effectif					*5,10 %*			
Capitaux propres	-	-	-	-	-	-	15 209	15 209
	8 578 $	28 753 $	2 097 $	4 145 $	21 462 $	5 891 $	74 814 $	145 740 $
Écart des éléments inscrits au bilan consolidé	3 852 $	13 309 $	1 430 $	1 375 $	4 145 $	14 705 $	(38 816) $	- $
Écart des instruments financiers dérivés selon les montants nominaux de référence	-	(11 740)	924	913	6 453	3 450	-	-
Écart total	3 852 $	1 569 $	2 354 $	2 288 $	10 598 $	18 155 $	(38 816) $	- $

[1] Les actifs et passifs des fonds distincts n'ont pas d'incidence sur l'exposition au risque de taux d'intérêt de la Fédération. Pour obtenir plus de renseignements, se référer à la section « Gestion du risque lié aux fonds distincts » de la note 15 « Passifs des contrats d'assurance ».

NOTE 32 – INFORMATION SECTORIELLE

La Fédération comprend les trois secteurs d'activité suivants : Particuliers et Entreprises, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes et Assurance de dommages. Ces secteurs sont structurés en fonction des besoins des membres du réseau des caisses Desjardins, des clients et des marchés dans lesquels la Fédération évolue, et ils reflètent son mode de gestion interne. Au cours du premier trimestre de 2017, certains changements ont été apportés aux secteurs d'activité afin de refléter les décisions de la direction sur la façon dont chaque secteur est géré. Les montants correspondants des périodes précédentes ont été retraités afin de tenir compte de ces reclassements. L'information financière sur les activités qui ne sont pas spécifiques à un secteur d'activité est présentée sous la rubrique Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins.

Le secteur Particuliers et Entreprises a la responsabilité de faire évoluer et de commercialiser une offre intégrée et complète répondant aux besoins des particuliers, des entreprises, des institutions, des organismes à but non lucratif et des coopératives par l'intermédiaire du réseau des caisses Desjardins, de leurs centres Desjardins Entreprises ainsi que des équipes spécialisées. Il conçoit des produits répondant notamment aux besoins en matière d'opérations courantes et de convenance, d'épargne, de services de cartes et monétique, de financement, de services spécialisés, d'accès aux marchés des capitaux, de capital de développement, de transfert d'entreprises et de conseils. Il soutient les caisses et leurs centres de services dans la distribution des produits et services en optimisant la performance et la rentabilité des réseaux physiques et virtuels par la mise en place et la gestion de modes d'accès complémentaires, par téléphone et Internet, et au moyen d'applications pour appareils mobiles et de guichets automatiques. Certaines activités de soutien offertes par la Fédération à ce secteur, auparavant présentées dans le secteur Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins, se retrouvent dans ce secteur depuis le premier trimestre de 2017.

Le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes regroupe différentes catégories d'offres de service visant à enrichir le patrimoine des membres et clients du Mouvement Desjardins et à les aider à protéger leur sécurité financière. Ces offres sont destinées aux personnes ou aux entreprises tandis que les régimes collectifs d'assurance ou d'épargne répondent aux besoins des employés par l'entremise de leur entreprise, ou aux personnes faisant partie de tout autre groupe. Ce secteur conçoit plusieurs gammes de protections d'assurance de personnes (vie et santé) et de produits en épargne et placements. Outre la distribution de ses propres produits et services, il distribue des produits externes en épargne et placements ainsi que des produits en valeurs mobilières et de ceux en gestion privée. Ce secteur comprend également la gestion d'actifs pour la clientèle institutionnelle. Les produits et services du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes sont distribués par les employés du réseau des caisses et des centres Desjardins Entreprises, des conseillers en sécurité financière, des conseillers en placement, des gestionnaires privés, des agents exclusifs, des partenaires indépendants, des firmes d'actuaires conseils et des représentants en régimes collectifs. Certaines gammes de produits sont également distribuées en direct, en ligne, au moyen d'applications pour appareils mobiles et par des centres de contact avec la clientèle.

Le secteur Assurance de dommages offre des produits d'assurance permettant aux membres et aux clients du Mouvement Desjardins de se prémunir contre les incidences d'un sinistre. Il comprend les activités de Desjardins Groupe d'assurances générales inc., et de Western Financial Group Inc. jusqu'à sa disposition par la Fédération le 1er juillet 2017. Les produits sont distribués par l'entremise d'agents en assurance de dommages dans le réseau des caisses Desjardins et dans plusieurs centres de contact avec la clientèle et centres Desjardins Entreprises, par un réseau d'agents exclusifs sur le terrain au Québec et à l'extérieur du Québec, par Internet et au moyen d'applications pour téléphones mobiles.

La rubrique Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins comprend l'information financière qui n'est pas particulière à un secteur d'activité. Elle inclut principalement les activités de trésorerie et celles qui ont trait à l'intermédiation financière entre les surplus ou besoins de liquidités des caisses ainsi que les activités d'orientation et d'encadrement du Mouvement Desjardins. On y trouve également les activités de Capital Desjardins inc. Elle inclut aussi Groupe Technologies Desjardins inc., qui regroupe l'ensemble des activités relatives aux technologies de l'information du Mouvement Desjardins. En plus des différents ajustements nécessaires à la préparation des états financiers consolidés, les éliminations des soldes intersectoriels sont classées sous cette rubrique.

Les transactions entre les secteurs sont comptabilisées à la valeur d'échange, qui correspond au montant accepté par les différentes entités légales et unités d'affaires. Les conditions de ces opérations sont comparables à celles qui sont offertes sur les marchés financiers. Les résultats des principaux secteurs reflètent les données recueillies par les systèmes internes d'information financière et sont compatibles avec les politiques applicables à la préparation des états financiers consolidés de la Fédération.

NOTE 32 – INFORMATION SECTORIELLE *(suite)*

RÉSULTATS PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ

Le tableau ci-dessous présente un sommaire des résultats financiers de la Fédération par secteurs d'activité pour les exercices terminés le 31 décembre :

	Particuliers et Entreprises		Gestion de patrimoine et Assurance de personnes		Assurance de dommages		Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins		Consolidé	
	2017	2016	**2017**	2016	**2017**	2016	**2017**	2016	**2017**	2016
Revenu net d'intérêts	**1 089 $**	1 031 $	**1 $**	- $	**1 $**	1 $	**313 $**	271 $	**1 404 $**	1 303 $
Primes nettes	**-**	-	**4 406**	4 204	**3 896**	3 207	**(156)**	(148)	**8 146**	7 263
Autres revenus	**1 656**	1 522	**2 920**	2 181	**292**	151	**646**	634	**5 514**	4 488
Revenu total	**2 745**	2 553	**7 327**	6 385	**4 189**	3 359	**803**	757	**15 064**	13 054
Dotation à la provision pour pertes sur créances	**274**	248	**4**	-	**-**	-	**-**	-	**278**	248
Sinistres, prestations, rentes et variations des passifs des contrats d'assurance	**-**	-	**4 233**	3 609	**2 555**	1 838	**7**	(1)	**6 795**	5 446
Frais autres que d'intérêts	**2 032**	1 877	**2 329**	2 208	**1 099**	1 132	**779**	805	**6 239**	6 022
Excédents d'exploitation	**439**	428	**761**	568	**535**	389	**17**	(47)	**1 752**	1 338
Impôts sur les excédents	**122**	79	**149**	107	**89**	93	**(24)**	(132)	**336**	147
Excédents avant ristournes aux caisses membres[1]	**317**	349	**612**	461	**446**	296	**41**	85	**1 416**	1 191
Ristournes aux caisses membres nettes de l'impôt recouvré	**-**	18	**-**	-	**-**	-	**44**	-	**44**	18
Excédents nets de l'exercice après ristournes aux caisses membres	**317 $**	331 $	**612 $**	461 $	**446 $**	296 $	**(3) $**	85 $	**1 372 $**	1 173 $
dont :										
Part revenant au Groupe	**317 $**	325 $	**610 $**	440 $	**405 $**	245 $	**(3) $**	78 $	**1 329 $**	1 088 $
Part revenant aux Participations ne donnant pas le contrôle	**-**	6	**2**	21	**41**	51	**-**	7	**43**	85

[1] Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017, la part revenant au Groupe des « Excédents avant ristournes aux caisses membres » est de 317 M$ (343 M$ en 2016) pour le secteur Particuliers et Entreprises, de 610 M$ (440 M$ en 2016) pour le secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes, de 405 M$ (245 M$ en 2016) pour le secteur Assurance de dommages et de 41 M$ (78 M$ en 2016) pour la rubrique Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins.

ACTIFS SECTORIELS

	Particuliers et Entreprises	Gestion de patrimoine et Assurance de personnes	Assurance de dommages	Trésorerie et autres activités de soutien aux entités du Mouvement Desjardins	Consolidé
Au 31 décembre 2017	**51 696 $**	**42 005 $**	**13 138 $**	**38 901 $**	**145 740 $**
Au 31 décembre 2016	43 163 $	38 616 $	14 568 $	38 311 $	134 658 $

NOTE 33 – INFORMATION RELATIVE AUX PARTIES LIÉES

Les parties liées de la Fédération comprennent les entités incluses dans le périmètre du Groupe du Mouvement Desjardins et principalement les caisses membres. Elles incluent également les entreprises associées, les coentreprises, les régimes d'avantages du personnel au bénéfice des employés et certaines entités pour lesquelles la substance de la relation indique qu'elles sont liées à la Fédération, notamment les Fonds Desjardins. Elles comprennent aussi les principaux dirigeants et les membres de leur famille proche ainsi que les entités sur lesquelles ces derniers exercent, directement ou indirectement, un contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable.

TRANSACTIONS ENTRE LES PARTIES LIÉES DE LA FÉDÉRATION

Les transactions effectuées avec les parties liées de la Fédération ont été conclues à des conditions normales de marché et ont été initialement comptabilisées à la juste valeur.

La Fédération et ses filiales effectuent des transactions avec des parties liées et principalement avec les caisses membres. Les services fournis aux caisses membres comprennent, entre autres, différents services techniques, administratifs et financiers pour lesquels des revenus tels que la cotisation et la tarification sont perçus. En parallèle, les caisses membres reçoivent de la Fédération des revenus de rémunération sur des produits et services, comme les cartes de crédit, les services de paie de même que les services de fonds et de placement ainsi que d'ingénierie financière. La Fédération joue également un rôle de trésorier, permettant ainsi aux caisses d'emprunter ou de prêter des liquidités. Des contrats de swaps sont également conclus entre les caisses membres et la Fédération.

Par l'entremise de Desjardins Société de placement inc., la Fédération perçoit des honoraires de gestion à titre de gestionnaire des Fonds Desjardins en échange des services suivants : comptabilité, tenue de registres, garde de valeurs, gestion de portefeuilles et services d'agent de transfert. Par l'entremise de la Fiducie Desjardins inc., la Fédération touche également des honoraires en tant que dépositaire de fonds. Finalement, elle reçoit également des revenus de gestion provenant des régimes de retraite et des frais d'intérêts payés au Régime de rentes du Mouvement Desjardins.

Ces opérations et les soldes à la fin de l'exercice se détaillent comme suit :

	2017				2016			
	Caisses membres	**Entreprises associées**	**Autres parties liées**	**Total**	Caisses membres	Entreprises associées	Autres parties liées	Total
État consolidé du résultat								
Revenu d'intérêts	**489 $**	**4 $**	**- $**	**493 $**	443 $	2 $	2 $	447 $
Frais d'intérêts	**(153)**	**-**	**(1)**	**(154)**	(160)	-	(1)	(161)
Primes nettes	**97**	**-**	**-**	**97**	95	-	-	95
Cotisations	**376**	**-**	**1**	**377**	392	-	1	393
Entente de service	**682**	**-**	**23**	**705**	664	-	28	692
Services de courtage et de fonds de placement	**-**	**1**	**503**	**504**	-	-	440	440
Revenus nets sur les titres à la juste valeur par le biais du compte de résultat	**165**	**-**	**3**	**168**	67	-	(2)	65
Rémunération et autres	**(536)**	**-**	**-**	**(536)**	(492)	-	-	(492)
Autres revenus	**173**	**11**	**18**	**202**	167	11	(16)	162
Autres frais	**(101)**	**(7)**	**(1)**	**(109)**	(62)	(10)	(3)	(75)
Bilan consolidé								
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	**87 $**	**- $**	**- $**	**87 $**	128 $	- $	- $	128 $
Valeurs mobilières	**1**	**16**	**403**	**420**	1	9	267	277
Valeurs mobilières empruntées ou acquises en vertu de conventions de revente	**702**	**-**	**676**	**1 378**	23	-	1 124	1 147
Actif net des fonds distincts	**-**	**-**	**1 234**	**1 234**	-	-	988	988
Prêts	**26 228**	**65**	**-**	**26 293**	23 915	127	-	24 042
Autres actifs	**725**	**2**	**23**	**750**	273	2	22	297
Dépôts	**5 006**	**69**	**295**	**5 370**	5 022	64	325	5 411
Engagements relatifs aux valeurs mobilières prêtées ou vendues en vertu de conventions de rachat	**-**	**-**	**50**	**50**	-	-	234	234
Instruments financiers dérivés	**2 190**	**-**	**(25)**	**2 165**	1 722	-	28	1 750
Autres passifs	**439**	**1**	**10**	**450**	622	2	6	630
Autres								
Engagements de crédit donnés	**37 607 $**	**- $**	**213 $**	**37 820 $**	34 725 $	- $	218 $	34 943 $
Garanties données	**1**	**-**	**50**	**51**	35	-	234	269
Engagements de crédit reçus	**35**	**-**	**-**	**35**	35	-	-	35
Garanties reçues	**718**	**-**	**676**	**1 394**	23	-	1 124	1 147

NOTE 33 – INFORMATION RELATIVE AUX PARTIES LIÉES *(suite)*

RÉMUNÉRATION DES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les principaux dirigeants de la Fédération sont les membres de son conseil d'administration et de son comité de direction. Ces personnes sont responsables de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la Fédération et ont l'autorité nécessaire pour exercer leurs fonctions. Dans le cours normal de ses affaires, la Fédération effectue des transactions financières avec ses dirigeants. Outre la rémunération conférée aux principaux dirigeants, les principales transactions financières incluent également des opérations d'intermédiation financière de nature courante ainsi que des opérations liées à la gestion de patrimoine, à l'assurance de personnes et à l'assurance de dommages avec les diverses entités incluses dans le périmètre de consolidation de la Fédération. Ces transactions ont été conclues selon des modalités équivalant à celles qui ont cours dans le cas de transactions soumises à des conditions de concurrence normale et elles ont été initialement comptabilisées à la juste valeur.

Pour les exercices terminés le 31 décembre, la rémunération des principaux dirigeants de la Fédération se détaille comme suit :

	2017	2016
Avantages à court terme	**12 $**	16 $
Avantages à long terme et postérieurs à l'emploi	**5**	6
Indemnités de fin de contrat de travail	**2**	9
	19 $	31 $

Une gouvernance démocratique moderne et de proximité

Contributeur actif d'une économie durable et responsable, le Mouvement des caisses Desjardins (Mouvement Desjardins ou Mouvement) mise sur son fonctionnement démocratique innovant et branché pour être proche de ses membres et clients et de leurs communautés. Sa priorité? Toujours travailler dans l'intérêt de ses membres et clients pour être premier dans leur cœur. C'est ce qui anime la nouvelle stratégie de Desjardins à l'horizon 2020. Le Mouvement a d'ailleurs mis en place différents fonds pour soutenir le développement socio-économique de ces communautés, développer l'entrepreneuriat et encourager l'innovation.

L'année 2017 aura été marquée par une mobilisation et une participation des membres, des dirigeants élus, des gestionnaires ainsi que des employés pour tracer les orientations des prochaines années tant sur les plans de la gouvernance et de la culture d'entreprise que de la contribution de Desjardins à la transition vers une économie verte. Cette participation, étendue sur plus d'une année, s'est concrétisée par la démarche du 23e Congrès ainsi que par la consultation des parties prenantes de Desjardins selon les lignes directrices internationales et portant sur les enjeux sur le plan de sa responsabilité sociale.

Nos dirigeants sont déterminés à faire évoluer la gouvernance et à renforcer nos ancrages coopératifs tant sur le plan local et régional que national. En somme, la nature coopérative est reconnue, dans toute l'organisation, comme un levier puissant de distinction parce qu'elle valorise les relations entre les personnes, la proximité et la nécessité de toujours travailler dans l'intérêt de nos membres et nos clients.

Faits saillants

Les instances du Mouvement Desjardins ont traité des dossiers majeurs liés à la gouvernance en 2017. Les principaux sont les suivants :

1 - La consultation itinérante sur l'évolution de la vie associative et de la gouvernance et le 23e Congrès

La consultation itinérante visait à faire évoluer le cadre de vie associative et de gouvernance du Mouvement. Elle a permis aux membres, aux dirigeants et aux directeurs généraux du réseau des caisses de s'exprimer sur les forces et les enjeux actuels ayant trait à la vie associative et à la gouvernance du Mouvement. Cette consultation a conduit à la tenue du 23e Congrès d'orientation à l'automne 2017. Les délégués des caisses ont statué notamment sur les sujets suivants :

1. La participation des membres à la vie associative de leur coopérative
2. L'évolution des conseils de surveillance
3. L'évolution des conseils régionaux et des caisses de groupes
4. L'exercice des fonctions de président du conseil et de chef de la direction
5. La transition à la présidence

Des orientations importantes ont été adoptées dont celles relatives à l'importance pour les dirigeants des caisses d'être à l'écoute des membres, de faire évoluer les profils collectifs tant des dirigeants des caisses que de la Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération) pour renforcer la diversité des compétences et la représentativité des membres. Les délégués ont aussi adopté des orientations touchant la formation obligatoire pour tous les dirigeants, la limitation à 12 ans de la durée des mandats à la présidence d'une caisse, la possibilité de compléter la composition du conseil d'administration de la Fédération par des administrateurs externes ainsi que la confirmation du cumul des fonctions de président du conseil et de président et chef de la direction et de l'approche de transition à la présidence pour le futur.

Au terme du Congrès, un plan d'action a été élaboré et conduira au cours des prochains mois à des changements significatifs de la gouvernance tant de la Fédération que du réseau des caisses entre autres par la révision des modes de participation des membres à la vie associative, la révision de la surveillance au sein de la caisse, l'évolution des conseils régionaux et du conseil des caisses de groupes et la composition du conseil d'administration du Mouvement.

2 - Une culture d'entreprise toujours en évolution

Bénéficiant d'un cadre stratégique clair, cohérent et bien campé, l'évolution de la culture du Mouvement met à profit les forces créatives de l'organisation. Cette évolution assure une adéquation entre la stratégie et les gestes pour favoriser la promesse de toujours travailler dans l'intérêt des membres et clients. Le président et chef de la direction a poursuivi ses rencontres des employés, des gestionnaires et des dirigeants élus pour partager la vision stratégique du Mouvement et les attentes de l'organisation désormais exprimées dans des gestes concrets et des actions prioritaires tels que la mise en place du comité consultatif jeunesse qui a permis aux jeunes d'être présents et d'exprimer leurs points de vue au conseil d'administration et au comité de direction du Mouvement. Le processus d'évaluation de la performance du personnel du Mouvement prévoit pour tous des objectifs pour concrétiser les comportements Desjardins alignés sur cette vision.

3 - Développement des compétences des membres du conseil d'administration

Le conseil d'administration a suivi rigoureusement son plan de développement des compétences de ses membres. Les séances de perfectionnement ont porté sur la gouvernance des technologies de l'information, la gestion des risques, la responsabilité sociale des organisations et le développement durable ainsi que le développement pancanadien.

4 - Révision de la gouvernance des technologies de l'information

Compte tenu du caractère hautement stratégique de l'évolution des technologies pour assurer la satisfaction de ses membres et clients et de l'importance du numérique et de la saine gestion des risques technologiques pour assurer la pérennité du Mouvement, le conseil d'administration a rehaussé sa prise en charge de l'orientation stratégique, de la surveillance et de l'évolution des technologies de l'information au sein du Mouvement Desjardins. Il assume maintenant les responsabilités du conseil d'administration de Groupe Technologies Desjardins inc. La responsabilité fonctionnelle a été confiée au premier vice-président Technologies de l'information du Mouvement.

5 - Loi sur les coopératives de services financiers et lignes directrices de l'AMF

À la suite du dépôt du projet de loi 141 prévoyant entre autres la modernisation de la *Loi sur les coopératives de services financiers*, notamment par l'abrogation de la *Loi sur le Mouvement Desjardins*, qui vise notamment à renforcer la solidarité financière au sein de ce dernier, le Mouvement a déployé ses équipes afin d'assurer une transition harmonieuse vers ce nouveau cadre législatif. Il a également donné suite aux mises à jour de diverses lignes directrices de l'Autorité des marchés financiers du Québec (AMF), dont celle portant sur la gouvernance en effectuant une mise à jour de sa politique de gouvernance.

6 - Rémunération des dirigeants élus et membres des conseils d'administration des filiales du Mouvement

Les résultats d'une étude exhaustive de l'évolution de la rémunération des dirigeants élus au sein des groupes coopératifs au Québec, au Canada et à l'international ont été soumis aux instances du Mouvement. Desjardins a ainsi pu positionner la rémunération qu'il verse à ses dirigeants par rapport aux organisations comparables. Une réflexion est prévue en début d'année 2018 pour donner suite au balisage.

Cadre de gouvernance

La gouvernance de la Fédération vise avant tout à lui permettre de réaliser sa mission, qui est de contribuer au mieux-être économique et social des personnes et des collectivités. La Fédération voit à l'élaboration et à l'application du cadre de gouvernance pour le Mouvement, qui tient compte de sa nature coopérative, de ses ambitions en matière de responsabilité sociale, de la complexité de ses activités et des lignes directrices de l'AMF. Ce cadre englobe les activités de la Fédération, du Fonds de sécurité Desjardins, de La Fédération des caisses populaires de l'Ontario Inc., des filiales et des caisses. Certaines composantes étant assujetties à des lois et des règlements particuliers, ce cadre respecte globalement la réglementation prescrite par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) et le Bureau du surintendant des institutions financières de même que les saines pratiques de l'industrie dans ce domaine.

Mandat du conseil d'administration

1. Administration de la Fédération

En vertu de la *Loi sur les coopératives de services financiers*, le conseil administre les affaires de la Fédération et s'appuie à cet égard sur l'apport de ses commissions et de ses comités. Il veille à ce que soient mis en place les mécanismes et structures qui permettent à la Fédération de jouer pleinement son rôle d'organisme d'orientation, de planification, de coordination, de surveillance et de contrôle de l'ensemble des activités du Mouvement. Dans le cadre de son rôle fiduciaire, il prend les décisions requises et coordonne les actions des diverses composantes du Mouvement pour assurer la pérennité de celui-ci à long terme. La structure organisationnelle centrée sur les secteurs d'activité et les fonctions de soutien optimise la performance globale, simplifie l'organisation et améliore la gestion financière ainsi que la gestion des risques. Le conseil assume notamment les responsabilités suivantes :

a. Culture d'entreprise

Il incombe au conseil d'administration de promouvoir la culture de l'entreprise basée sur les valeurs du Mouvement, soit l'argent au service du développement humain, l'action démocratique, l'engagement personnel, la rigueur et l'intégrité dans l'entreprise coopérative, la solidarité avec le milieu et l'intercoopération, afin d'assurer la confiance d'une part, du public et, d'autre part, des membres et clients envers leur coopérative de services financiers. Il lui revient de plus de voir au respect des règles déontologiques du Mouvement.

Au cœur de cette culture toujours en évolution, le conseil s'appuie sur un cadre stratégique en cohérence avec la raison d'être du Mouvement : *Desjardins, à travers ses membres et clients, enrichit la vie des personnes et des communautés*. Les décisions et les actions prennent ancrage dans ce qui distingue Desjardins, soit d'être premier dans le cœur des gens en mettant toujours en premier l'intérêt des membres et clients.
La Fédération dispose d'un conseil d'éthique et de déontologie dont les membres sont tous indépendants de la direction et du conseil d'administration. Pour les caisses Desjardins, l'instance responsable de l'éthique et de la déontologie se nomme « conseil de surveillance » au Québec. En Ontario, un comité de vérification composé d'administrateurs de la caisse assume cette responsabilité. La Fédération dispose aussi d'une politique relative au signalement des actions contraires aux encadrements réglementaires et au *Code de déontologie de Desjardins* (Code). Cette politique est assortie d'un mécanisme de signalement confidentiel protégeant l'anonymat des personnes y ayant recours.

Le Code, auquel le public peut accéder sur le site Desjardins.com, est commun à toutes les composantes du Mouvement. Il comprend une première section portant sur l'éthique, la mission et les valeurs de ce dernier, et une seconde section regroupant l'ensemble des règles déontologiques. De plus, une formation en ligne spécifique à la déontologie est offerte à tous les employés et dirigeants de la Fédération, qui attestent annuellement leur connaissance du Code.

b. Processus de planification stratégique et financière

Le conseil d'administration dispose d'un processus continu de planification stratégique et financière pour le Mouvement incluant un plan financier, des scénarios de crise, un plan d'approvisionnement en fonds et un plan de capitalisation. Ce processus fournit l'orientation de l'ensemble des autres plans (du réseau des caisses, des secteurs d'activité et des fonctions de soutien), et est axé sur la continuité, la priorisation et l'engagement. Le conseil adopte un plan stratégique continu qui est actualisé périodiquement. Pour ce faire, il met à contribution tant les caisses que les instances démocratiques et les secteurs d'activité du Mouvement de même que les instances de ses filiales. De ce plan découlent des plans d'affaires annuels pour chacune des régions et des caisses du réseau coopératif, qui sont responsables de leur réalisation.

Les conseils d'administration respectifs de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie, de Desjardins Groupe d'assurances générales inc., des Valeurs mobilières Desjardins inc., de Capital Desjardins inc. et de la Fiducie Desjardins inc. adoptent, quant à eux, un plan stratégique et financier propre à leur secteur et qui s'arrime à celui du Mouvement.

Considéré comme un trait distinctif du Mouvement Desjardins, le processus de planification stratégique prévoit le recours occasionnel au Congrès des dirigeants pour la définition de certaines grandes orientations. Ce Congrès réunit plus de 1 000 délégués des caisses. Ce processus permet aussi la consultation, au besoin, de l'Assemblée des représentants, qui est composée des membres des conseils régionaux et du conseil des caisses de groupes ainsi que du président et chef de la direction, ce qui assure la légitimité et l'agilité de la prise des décisions touchant les grands dossiers du Mouvement. Sur le plan de la cohésion, des mécanismes sont mis en place pour assurer l'alignement de l'ensemble des composantes sur les grandes orientations stratégiques.

Le comité de direction du Mouvement appuie également le conseil d'administration dans son rôle de suivi, de surveillance et de contrôle. Pour ce faire, il procède périodiquement à une reddition de comptes par l'entremise de la revue de performance pour permettre au conseil de suivre la réalisation du plan stratégique du Mouvement et des plans d'affaires et, au besoin, d'apporter les correctifs nécessaires.

c. Détermination et gestion des principaux risques

Le conseil d'administration voit à déterminer quels sont les principaux risques du Mouvement Desjardins, définit l'appétit à l'égard de ces risques, et s'assure de la mise en place par la direction des systèmes pertinents pour les gérer de façon saine et prudente. À cet égard, le conseil compte sur l'appui de la première vice-présidence Gestion des risques. De plus, le conseil, appuyé par sa commission Gestion des risques, assure un arrimage avec sa commission Vérification et Inspection, qui demeure responsable des risques liés au processus de divulgation de l'information financière. Le comité de direction du Mouvement appuie aussi le conseil dans l'exercice de ses responsabilités à ce sujet. Les membres de la commission Gestion des risques tiennent, lors de chacune de leurs séances, des discussions à huis clos avec la première vice-présidente, Gestion des risques ainsi que des séances à huis clos, sans la présence de membres de la direction. Enfin, le conseil peut notamment compter sur les travaux du comité de gestion Finances et Risques Mouvement, qui est composé principalement de gestionnaires provenant des secteurs des finances, de la gestion des risques, de la conformité et des technologies ainsi que des secteurs d'activité.

La section « Gestion des risques » du rapport de gestion figurant à la page 55 de ce rapport annuel présente de façon explicite les principes de gestion des risques appliqués dans le Mouvement Desjardins.

Le mandat complet et la composition des commissions et des comités appuyant le conseil d'administration de la Fédération dans l'exercice de ses fonctions sont disponibles sur le site Web du Mouvement, à l'adresse www.desjardins.com/a-propos/desjardins/gouvernance-democratie/conseil-administration/commissions-comites/index.jsp. S'y trouvent également des renseignements supplémentaires concernant spécifiquement la commission Gestion des risques et traitant de ses pratiques en matière de gouvernance.

d. Planification de la relève

Le conseil d'administration supervise l'évolution du programme de développement et de gestion de la relève des cadres supérieurs, et il est appuyé dans cette responsabilité par la commission Ressources humaines et la première vice-présidence Ressources humaines et Communications. La commission veille à la réalisation de ce programme, fait rapport au conseil et formule, au besoin, des recommandations à l'intention de celui-ci. Pour le comité de direction du Mouvement, ce programme joue un rôle déterminant dans le développement des personnes, la préparation de la relève et la diminution de la vulnérabilité et des risques potentiels de l'organisation en ce qui concerne ses ressources humaines.

Les processus entourant le développement des talents, la planification de la relève et la dotation en ressources humaines visent à assurer la qualification professionnelle et la diversité du personnel du Mouvement.

Président et chef de la direction

Le titulaire du poste de président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, marque de la distinction coopérative de ce dernier, est élu par un collège électoral formé de 255 représentants des caisses du Québec et de l'Ontario (les membres des conseils régionaux et du conseil des caisses de groupes) de même que du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins en fonction. Bien qu'il n'ait pas à nommer le titulaire de ce poste, le conseil d'administration se préoccupe de la relève en déterminant notamment les grands paramètres des mandats à la présidence du Mouvement.

Le processus électoral est encadré par un règlement de la Fédération et par le *Code de déontologie de Desjardins* et est supervisé par un comité d'élection formé de dirigeants élus et indépendants du conseil d'administration, dont la responsabilité consiste à établir les modalités ainsi que les règles de conduite devant être respectées par le collège électoral, les candidats, les employés et les dirigeants élus. Une même personne ne peut cumuler plus de deux mandats consécutifs de quatre ans à la présidence du Mouvement Desjardins. Outre les grands paramètres, le conseil établit aussi le profil du poste de président et chef de la direction de même qu'un guide d'évaluation des candidatures en fonction de ce profil au bénéfice des membres du collège électoral.

Premier vice-président exécutif et chef de l'exploitation

Dans le respect de la loi et afin de renforcer les mécanismes d'indépendance et d'assurer la stabilité et la relève dans l'organisation, le conseil approuve la nomination du premier vice-président exécutif et chef de l'exploitation qui assume, aux fins de la loi et du règlement de régie interne, le rôle de directeur général de la Fédération. Il est aussi appelé à recommander au président et chef de la direction la structure organisationnelle de travail des cadres supérieurs de la Fédération et du Mouvement.

e. Intégrité des systèmes de contrôle interne et d'information de gestion

Appuyé par sa commission Vérification et Inspection, le conseil d'administration veille à la mise en place de systèmes de contrôle efficaces (comptables, administratifs et de gestion) pour garantir l'intégrité de ses activités, et il obtient les redditions de comptes requises de la direction à cet égard. Il est appuyé dans cette responsabilité par le chef de la Surveillance du Mouvement Desjardins, dont le plan annuel de travail est approuvé par sa commission Vérification et Inspection. Un processus rigoureux de gouvernance financière est en place au sein du Mouvement afin de soutenir adéquatement le premier vice-président, Finances, Trésorerie et Administration et chef de la direction financière, à qui revient la responsabilité d'attester les états financiers combinés du Mouvement conjointement avec le président et chef de la direction.

La Fédération publie l'information financière en respectant le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* des ACVM. Le Mouvement n'est pas, sur une base combinée, un émetteur assujetti à ce règlement. Cependant, il a choisi de se conformer à ce dernier afin d'exprimer sa volonté de respecter les meilleures pratiques en matière de gouvernance financière. Cette gouvernance permet, entre autres, aux signataires de la Fédération d'attester, au terme de l'exercice, la conception et l'efficacité des contrôles et des procédures de communication de l'information ainsi que du contrôle interne à l'égard de l'information financière.

Le réseau des caisses bénéficie d'un système de contrôle interne efficace, efficient, adapté à sa réalité et permettant de fournir une assurance raisonnable aux instances quant à l'atteinte de ses objectifs d'affaires, le tout en accord avec les exigences des autorités réglementaires.

Le conseil d'administration veille aussi à ce que le comité de direction du Mouvement lui fournisse, ainsi qu'à ses commissions et à ses comités, des informations justes, présentées en temps opportun, et adaptées aux besoins particuliers de ses administrateurs, de façon à permettre à ces derniers de tirer parti des occasions d'affaires qui surviennent et d'en estimer les risques. Les membres du conseil sont invités à évaluer au fur et à mesure la qualité des dossiers soumis en soutien à la prise de décisions.

La direction de chaque secteur d'activité dispose de l'information lui permettant de suivre efficacement les principaux indicateurs de performance au bénéfice, notamment, du conseil d'administration, qui obtient ainsi plus rapidement les données stratégiques soutenant la prise de décisions.

Les administrateurs reçoivent au moins tous les trimestres de l'information financière, de l'information sur les résultats d'exploitation leur permettant d'évaluer la situation du Mouvement et de l'information sur l'avancement des projets de la Fédération. Le conseil d'administration s'assure que l'organisation dispose des politiques et des mécanismes appropriés pour favoriser la production et la présentation de cette information.

Pour remplir efficacement son rôle, le conseil d'administration se réunit régulièrement selon un calendrier préétabli. Les administrateurs reçoivent à l'avance l'ordre du jour et la documentation relative à ces réunions afin d'assurer que les discussions sont éclairées et de faciliter le processus décisionnel. Le conseil cherche constamment à améliorer son efficacité et à canaliser ses efforts sur les dossiers de nature stratégique en renforçant notamment la délégation de certaines responsabilités au comité de direction du Mouvement en ce qui a trait aux questions opérationnelles.

Les administrateurs disposent des outils technologiques leur permettant d'accéder efficacement et de façon sécuritaire à la documentation relative aux réunions et aux encadrements des activités du Mouvement. Ils sont tenus de respecter la politique sur la sécurité de l'information appartenant au Mouvement.

f. Orientations stratégiques de communication

Le conseil d'administration adopte une politique de communication pour la Fédération et des orientations stratégiques de communication alignées sur le Plan stratégique du Mouvement, y compris les actions à réaliser et les cibles visées. La Fédération élabore aussi des plans ou stratégies de communication internes et externes pour mieux encadrer ses relations avec les caisses et leurs membres, les secteurs d'activité et leurs clients, ses employés, les organismes socioéconomiques, communautaires et non gouvernementaux, les leaders d'opinion, le public, les médias, les agences de notation et les gouvernements.

La Fédération encadre notamment la divulgation de l'information financière et des changements importants pouvant influer sur la situation financière du Mouvement. Elle dispose aussi de diverses équipes et de différents mécanismes lui permettant d'assurer une communication efficace auprès des diverses parties prenantes.

Ces équipes et mécanismes comprennent, entre autres, le Bureau de l'Ombudsman, l'équipe de soutien à l'éthique et à la déontologie du Mouvement et le processus de règlement des plaintes du réseau des caisses (*Votre satisfaction, notre priorité*) ainsi que, au niveau du Mouvement, les assemblées générales annuelles, la divulgation trimestrielle des résultats financiers, les publications (dont le rapport annuel qui comprend la divulgation en matière de responsabilité sociale et coopérative, présentée dans un document distinct), les lignes téléphoniques sans frais, les portails intranet, le portail destiné spécifiquement aux dirigeants des caisses, le site Web (où se trouvent l'espace Coopmoi consacré à l'éducation, à la coopération et au dialogue avec les membres et clients et une section Relations avec les membres), le Service aux membres de la Fédération, le mécanisme de signalement des actions contraires au *Code de déontologie de Desjardins* et aux encadrements réglementaires, des infolettres ainsi que le recours à plusieurs médias sociaux (Facebook, YouTube, LinkedIn, Twitter, etc.).

De plus, la Fédération entretient des relations avec les agences de notation internationales et coordonne les relations du Mouvement avec les divers ordres de gouvernement dans le respect des lois en vigueur sur le lobbyisme.

2. Composition du conseil d'administration

Le conseil d'administration de la Fédération compte 22 membres, dont 3 femmes (14 %), et il est constitué d'une majorité d'administrateurs indépendants.

Les vice-présidents des conseils régionaux de la région Outaouais, Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec ainsi que de la région Bas-Saint-Laurent et Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine participent également aux réunions du conseil à titre d'administrateurs délégués. À ce titre, ils n'ont pas droit de vote.

De plus, afin d'appuyer le conseil, le premier vice-président exécutif et chef de l'exploitation, le premier vice-président, Finances, Trésorerie et Administration et chef de la direction financière, la vice-présidente, Gouvernance, Développement durable et Secrétaire générale du Mouvement et la vice-présidente, Bureau du président, Coopération et Soutien aux dirigeants assistent à ses réunions.

3. Processus de mise en candidature

Compte tenu de la structure démocratique du Mouvement Desjardins et du principe de délégation qui y prévaut, le conseil d'administration de la Fédération est composé de personnes élues par les délégués des caisses membres de la Fédération qui, réunis en assemblée dans chacune des régions ou en assemblée des caisses de groupes, élisent directement 17 de ses 22 administrateurs. Ces personnes représentatives de leur milieu assument la présidence des conseils régionaux et du conseil des caisses de groupes[1]. La Fédération peut ainsi compter sur des administrateurs qui connaissent étroitement leur milieu et les activités du Mouvement tout en étant indépendants de sa direction. Cette connaissance de l'organisation est un avantage important de la structure démocratique du Mouvement Desjardins.

Les présidents des conseils régionaux et du conseil des caisses de groupes ont aussi la responsabilité de s'assurer, d'une part, que les caisses qui sont rattachées à leur conseil comprennent bien les orientations définies par le conseil d'administration et, d'autre part, que ce dernier prend en considération les attentes et commentaires communiqués par ces caisses. Ils assument ainsi un leadership déterminant dans l'atteinte des objectifs régionaux et du Mouvement, la gestion de la performance de même que la promotion de l'intercoopération. Les présidents doivent également se soucier de la planification de la relève au sein de leur conseil, particulièrement en ce qui concerne sa présidence. Des outils ont été conçus par la Fédération pour soutenir la réflexion des conseils à cet égard.

Les quatre autres postes occupés par des directeurs généraux de caisse sont pourvus au moyen d'une élection tenue lors d'une Assemblée des représentants de la Fédération. Le dernier poste est réservé au président et chef de la direction du Mouvement Desjardins. La présence de quatre directeurs généraux de caisse vise à donner l'assurance au conseil d'administration que les orientations qu'il adopte et leur mise en œuvre sont adaptées à la réalité des caisses.

Les modes de sélection des membres du conseil d'administration et de son président sont conçus de sorte que chacun d'eux fait appel à un processus et à un collège électoral distincts, ce qui renforce l'indépendance entre les membres du conseil et la direction.

Le mandat de trois ans des membres du conseil est renouvelable, et il expire annuellement pour le tiers d'entre eux. L'assemblée générale annuelle de la Fédération a donné suite en 2015 à l'orientation du Congrès des dirigeants en introduisant dans le règlement de régie interne une limitation du nombre des mandats applicable au conseil d'administration et au conseil d'éthique et de déontologie de la Fédération. Cette limitation est de quatre mandats de trois ans, que ceux-ci soient ou non consécutifs, et sera appliquée lorsque la révision de la *Loi sur les coopératives des services financiers* entrera en vigueur. Les membres de ces deux instances ont toutefois déjà fait des gestes pour respecter la volonté du congrès et de l'assemblée générale.

La composition du conseil d'administration est tributaire d'un processus démocratique. Il n'y a pas de comité de candidature pour les administrateurs ni de politique sur la recherche et la sélection des candidats à ce poste, et le conseil ne peut pas imposer la représentation féminine dans la recherche de candidats. En contrepartie, la Fédération a conçu des outils permettant aux électeurs de comprendre les exigences de la fonction d'administrateur afin qu'ils puissent exercer un choix éclairé.

Le Mouvement possède une politique d'engagement volontaire favorisant l'équilibre hommes-femmes laquelle est cependant tributaire des processus électoraux inhérents à la structure démocratique. Il faut cependant souligner l'orientation donnée par le 23e Congrès afin que soit adopté pour le conseil d'administration du Mouvement un profil collectif enrichi qui permettra de mettre en œuvre les moyens nécessaires à l'atteinte des objectifs en matière de diversité.

4. Application de la définition d'administrateur indépendant

Un administrateur est indépendant s'il n'a pas de relation importante avec le Mouvement qui, de l'avis du conseil d'administration, pourrait nuire à l'indépendance de son jugement.

Le conseil d'administration compte cinq administrateurs non indépendants, soit le président et chef de la direction du Mouvement Desjardins et quatre directeurs généraux de caisse. Le premier n'est pas indépendant parce qu'il est membre de la direction de la Fédération, et les quatre autres, parce qu'ils sont des employés de coopératives du Mouvement, en l'occurrence de caisses. Par ailleurs, aucun administrateur n'a de lien d'affaires ni de lien personnel avec les membres du comité de direction du Mouvement, ni d'intérêts susceptibles, selon le jugement du conseil, de nuire de façon importante à sa capacité d'agir au mieux des intérêts de la Fédération et du Mouvement, ni d'intérêts raisonnablement susceptibles, toujours de l'avis du conseil, d'être perçus comme nuisibles. De ce fait, les membres du conseil sont en mesure d'exercer, tant individuellement que collectivement, un jugement objectif et impartial sur les affaires du Mouvement sans subir d'influence indue de la haute direction ou de tierces parties.

Pour le guider dans les jugements qu'il porte, le conseil d'administration se réfère aux dispositions du *Code de déontologie de Desjardins* applicables à ses administrateurs et aux déclarations d'intérêts produites annuellement par ces derniers. Aucun des administrateurs ne siège à des conseils d'administration d'entreprises publiques.

[1] Les conseils régionaux et le conseil des caisses de groupes exercent leur influence au sein de la Fédération en ce qui a trait à la prise de décisions touchant les grandes orientations, notamment la planification stratégique du Mouvement et les projets importants. Ils représentent les caisses de leur région et assurent leurs relations avec la Fédération et le milieu. Ils agissent dans le respect de la culture et des valeurs ainsi que dans le meilleur intérêt des caisses et du Mouvement, et ils en font la promotion. Leurs fonctions concernent : la vie associative et les relations avec le milieu; la planification du développement des affaires; l'évolution du réseau de distribution; et la qualité des relations entre les caisses, la direction et les autres instances de la Fédération.

Administrateurs indépendants

Les administrateurs suivants sont indépendants de l'avis du conseil d'administration et suivant la notion d'indépendance définie dans le *Règlement 52-110 sur le comité d'audit* des ACVM et la ligne directrice sur la gouvernance de l'AMF :

- Louis Babineau
- Claude Chapdelaine
- Stéphane Corbeil
- Jean-François Laporte
- Camil Maltais
- Serge Rousseau
- Mario Simard
- Serge Tourangeau
- Yvon Vinet
- Annie P. Bélanger
- Carole Chevalier
- Nadine Groulx
- Jean-Robert Laporte
- Roch Ouellet
- Christian Savard
- Michel Tourangeau
- Stéphane Trottier

Nadine Groulx a commencé son mandat le 23 février 2017.
Jean-François Laporte, Camil Maltais, Roch Ouellet et Michel Tourangeau ont commencé leur mandat le 25 mars 2017.
Michel Allard et Pierre Perras sont administrateurs délégués. Ils sont indépendants au même titre que les administrateurs.
Pierre Perras a commencé son mandat le 25 mars 2017.
Denis Paré a terminé son mandat le 30 janvier 2017.
Jacques Baril, Serges Chamberland, Luc Forand, Sylvie Saint-Pierre Babin et Benoît Turcotte ont terminé leur mandat le 25 mars 2017.

Administrateurs non indépendants

Les administrateurs suivants ne sont pas indépendants toujours de l'avis du conseil d'administration et suivant la notion d'indépendance définie dans le *Règlement 52-110 sur le comité d'audit* des ACVM et la ligne directrice sur la gouvernance de l'AMF :

- Guy Cormier
- Benoît Bélanger
- Sylvain Dessureault
- Yves Genest
- Neil Hawthorn

Benoît Bélanger a commencé son mandat le 25 mars 2017.
Alain Raîche a terminé son mandat le 25 mars 2017.

5. Évaluation de l'efficacité des instances et des compétences des administrateurs

Le conseil d'administration, ses commissions et ses comités évaluent leur performance tous les deux ans. Un plan d'action sur deux ans découlant de cet exercice est ensuite recommandé au conseil par sa commission sur la gouvernance, qui veille à son suivi.

Cet exercice s'accompagne d'une rencontre individuelle de chaque administrateur avec le président du conseil. Ces rencontres, qu'elles soient formelles ou non, ont pour objectif d'accroître la performance des instances. Le président tient ces rencontres sur une base continue au cours de l'année.

De plus, sur la recommandation des membres de sa commission sur la gouvernance et conformément à la Ligne directrice sur les critères de probité et de compétence de l'AMF, le conseil d'administration réalise un processus d'autoévaluation des compétences de ses membres. Pour ce faire, chacun de ces derniers remplit à chaque deux ans une grille d'autoévaluation conçue à cette fin. Les résultats de la compilation de ces grilles permettent de mettre sur pied un plan de développement collectif des compétences des membres du conseil d'administration. À cet effet, soulignons que toutes les activités prévues au plan de développement 2015-2017 ont été complétées en décembre dernier. Les résultats issus de la compilation des grilles d'autoévaluation permettent également de concevoir une matrice composée de 16 zones de compétences généralement attendues au sein du conseil d'administration d'une institution financière. Elle a été adaptée pour tenir compte de la nature coopérative du Mouvement.

Tenant pour acquis que les membres du conseil d'administration disposent des connaissances et des compétences de base requises pour assumer leurs fonctions d'administrateur de la Fédération étant donné leur cheminement dans la structure démocratique aux niveaux local, régional et du Mouvement ainsi que leur expérience à ce chapitre, la matrice qui suit vise à faire ressortir les forces particulières de chacun d'eux compte tenu de leur parcours professionnel et de leurs expériences personnelles. Elle démontre que, collectivement, ils disposent d'une gamme étendue d'expériences et de compétences complémentaires qui leur permettent d'apporter une contribution active et éclairée à la gouvernance du Mouvement. Cette divulgation volontaire sera évolutive et constitue un point d'évaluation qui guidera le développement futur des compétences des membres du conseil. La pondération des autoévaluations est assurée par le président et le vice-président du conseil.

	COMPÉTENCES															
Administrateurs	**Besoins et attentes de nos membres et clients**	**Planification stratégique**	**Gestion des ressources humaines**	**Performance financière et contrôles financiers**	**Gestion des risques**	**Gouvernance de la Fédération et des filiales**	**Gouvernance des T.I.**	**Engagement coopératif, communautaire et intercoopération**	**Encadrement légal et réglementaire**	**Responsabilité sociale des organisations et développement durable**	**Éducation**	**Communication stratégique**	**Tendances et la concurrence dans nos marchés**	**Industrie de l'assurance**	**Trésorerie**	**Affaires gouvernementales**
Allard, Michel	✔				✔	✔	✔	✔	✔							
Babineau, Louis	✔	✔		✔	✔	✔	✔	✔	✔		✔					✔
Bélanger, Annie P.	✔	✔	✔			✔		✔		✔	✔		✔	✔		
Bélanger, Benoît	✔	✔	✔	✔				✔				✔	✔		✔	
Chapdelaine, Claude	✔	✔	✔				✔	✔				✔	✔			
Chevalier, Carole	✔		✔			✔		✔		✔	✔	✔				
Corbeil, Stéphane	✔	✔		✔	✔			✔							✔	
Cormier, Guy	✔	✔	✔	✔	✔	✔	✔	✔	✔	✔	✔	✔	✔	✔	✔	✔
Dessureault, Sylvain	✔	✔	✔	✔	✔			✔			✔		✔		✔	
Genest, Yves	✔	✔	✔	✔	✔			✔	✔	✔	✔	✔	✔		✔	
Groulx, Nadine	✔							✔			✔					
Hawthorn, Neil	✔	✔	✔	✔	✔		✔	✔					✔		✔	
Laporte, Jean-François	✔	✔	✔	✔	✔			✔						✔	✔	
Laporte, Jean-Robert	✔	✔	✔		✔	✔		✔	✔		✔			✔		✔
Maltais, Camil	✔							✔								
Ouellet, Roch	✔							✔								
Perras, Pierre	✔			✔				✔							✔	
Rousseau, Serge	✔	✔	✔		✔			✔			✔	✔				
Savard, Christian	✔		✔		✔	✔		✔		✔		✔				✔
Simard, Mario	✔		✔	✔				✔			✔					✔
Tourangeau, Michel	✔					✔		✔	✔							✔
Tourangeau, Serge	✔	✔	✔	✔	✔	✔		✔								✔
Trottier, Stéphane	✔	✔						✔			✔		✔	✔		
Vinet, Yvon	✔	✔	✔			✔		✔	✔	✔	✔		✔	✔		

6. Programme d'accueil et de formation des nouveaux administrateurs

La Fédération assure l'accueil et la formation continue de ses administrateurs, et elle prépare les activités à cet égard en fonction de leurs besoins spécifiques. Tout nouvel administrateur bénéficie de séances d'intégration comportant notamment des rencontres avec les membres de la direction et la présentation d'un manuel de référence contenant les renseignements essentiels à l'exercice de ses fonctions. Enfin, des séances d'accueil assurent l'intégration efficace des nouveaux membres d'une commission ou d'un comité du conseil.

Au besoin et sur demande, des rencontres sont organisées avec du personnel spécialisé de la Fédération et de la Fiducie Desjardins inc. pour aider les administrateurs à approfondir leur connaissance générale et spécifique de l'entreprise et de ses principaux dossiers stratégiques.

Le programme de formation des membres du conseil d'administration est conçu en fonction de leurs besoins, qui sont étroitement liés à la matrice de compétences. Le conseil tient également des colloques sur des sujets précis se rapportant à la planification stratégique de ce dernier et aux enjeux particuliers en découlant. Ces colloques tenus avec les membres du comité de direction s'avèrent des périodes intensives de développement des connaissances des membres du conseil.

7. Politique de rémunération des administrateurs

Le conseil d'administration révise, lorsqu'il le juge nécessaire, mais au moins tous les trois ans, sa politique encadrant la rémunération de ses administrateurs, des membres du conseil d'éthique et de déontologie ainsi que des membres des conseils régionaux et du conseil des caisses de groupes. Il bénéficie à cet égard de la recommandation de sa commission sur la gouvernance, qui étudie attentivement l'évolution du marché dans ce domaine. Les barèmes de cette politique s'appuient sur un étalonnage d'organisations coopératives québécoises, canadiennes et européennes comparables.

Cette politique comprend des principes directeurs qui guident l'établissement de la rémunération tant des dirigeants élus des caisses et de la Fédération que des administrateurs des filiales.

Conformément à la *Loi sur les coopératives de services financiers*, l'enveloppe budgétaire globale relative au versement des allocations de présence des membres du conseil d'administration, des conseils régionaux, du conseil des caisses de groupes et du conseil d'éthique et de déontologie est autorisée par l'assemblée générale de la Fédération. L'ensemble de la rémunération (indemnité annuelle et allocations de présence) fait l'objet d'une reddition de comptes à l'assemblée générale. Cette dernière reçoit un rapport sur l'évolution de cette rémunération chaque année. L'enveloppe budgétaire globale a été fixée à 2 880 500 $ en 2017.

Les barèmes de cette politique sont présentés à la page 203 de la présente section du rapport annuel de la Fédération.

8. Indépendance du conseil d'administration par rapport à la direction du Mouvement

Les instances du Mouvement ont mis en place différentes structures et procédures pour assurer l'indépendance du conseil d'administration par rapport à la direction :

- Un seul poste d'administrateur est occupé par un membre de la direction du Mouvement, soit le président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, qui est aussi un dirigeant élu par l'Assemblée des représentants, ce qui favorise sa légitimité et son indépendance.
- Le vice-président du conseil d'administration, un administrateur indépendant, prend en charge la direction des réunions du conseil lorsque les sujets traités exigent le retrait du président et chef de la direction. Il joue en ce sens le rôle d'administrateur principal. Le règlement de régie interne de la Fédération prévoit que le vice-président du conseil remplace le président lorsque ce dernier ne peut agir, notamment lorsqu'il est dans une situation réelle ou apparente de conflit d'intérêts. Les descriptions des postes de vice-président et de secrétaire du conseil ont été élaborées et adoptées par ce dernier.
- Des rencontres informelles périodiques ont lieu entre les administrateurs. Le président du conseil et chef de la direction du Mouvement Desjardins fait le suivi auprès des membres de la direction, ces derniers n'étant pas présents à ces rencontres. Tant les administrateurs non indépendants que les administrateurs indépendants participent à ces rencontres, puisque les échanges portent sur des dossiers ne comportant pas de risque de conflit d'intérêts pour les administrateurs non indépendants.
- Des séances à huis clos sont tenues sans la présence de membres de la direction, sauf le président du conseil et chef de la direction, à l'issue de chacune des réunions du conseil d'administration ou du comité exécutif. Il en va de même pour les commissions et comités du conseil.
- Le conseil tient annuellement une rencontre à huis clos avec le conseil d'éthique et de déontologie.
- Des séances à huis clos sans la présence du président et chef de la direction sont tenues avec les titulaires des fonctions de supervision indépendantes, soit le premier vice-président, Finances, Trésorerie et Administration et chef de la direction financière, la première vice-présidente, Gestion des risques, le chef de la Surveillance du Mouvement Desjardins et le vice-président et chef de la conformité.
- La présidence de la commission Vérification et Inspection et de la commission Gestion des risques est assumée par un administrateur indépendant.
- La commission sur la gouvernance, présidée par le vice-président du conseil et dont un seul membre est une personne non indépendante, assume le mandat :
 - d'administrer la relation du conseil d'administration avec le comité de direction du Mouvement;
 - de voir à ce que le conseil d'administration s'acquitte de ses responsabilités. Par ailleurs, la responsabilité d'élaborer ou de superviser les ordres du jour du conseil, de ses commissions et de ses comités est confiée au président du conseil.
- Seuls des administrateurs indépendants siègent au comité sur la rémunération globale du président et chef de la direction du Mouvement (CRGPCDM).
- Un partage très clair des responsabilités entre le conseil et le comité de direction du Mouvement est établi notamment dans le règlement de régie interne de la Fédération, la politique sur la gouvernance et les mandats de ces deux instances, qui délimitent leurs champs d'activité.
- Au besoin, l'appui d'un conseiller externe est fourni aux membres de la commission Ressources humaines et du CRGPCDM pour les dossiers touchant la rémunération globale des cadres. Le conseil d'administration peut inviter les délégués de l'assemblée générale de la Fédération à procéder à un vote consultatif sur les orientations de la rémunération du personnel du Mouvement, dont celle des membres de sa haute direction.

Position concernant le cumul des fonctions de président du conseil et de chef de la direction

Les responsabilités du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins sont précisées dans le règlement de régie interne de la Fédération. Les fonctions de président du conseil et de président et chef de la direction du Mouvement Desjardins ne sont pas séparées. Cette décision de l'assemblée générale des membres de la Fédération est traduite dans ce même règlement.

Lors du 23e Congrès tenu à l'automne 2017, les délégués des caisses ont adopté une orientation confirmant le cumul des fonctions de président du conseil et de chef de la direction du Mouvement Desjardins par une même personne. Soulignons que le président et chef de la direction s'est retiré de la salle lors des délibérations entourant cette importante décision et de ce fait s'est abstenu de voter. De plus, considérant que la gestion du risque de transition à la présidence du Mouvement est la prérogative du conseil d'administration de la Fédération, les délégués se sont déclarés d'accord pour que, lors de la prochaine élection à la présidence, il y ait une entrée en poste rapide de la personne élue et qu'un accompagnement structuré soit planifié pour une période pouvant aller jusqu'à six mois, le tout sous la responsabilité du conseil.

Les principaux éléments qui justifient cette position et qui favorisent la légitimité et l'indépendance du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins sont les suivants :

- Le chef de la direction est élu par un collège électoral composé de 255 représentants des membres de la Fédération et du président et chef de la direction en fonction ou sortant. Sa première responsabilité est de veiller à la protection générale des intérêts des membres du Mouvement, à la bonne marche des instances démocratiques et au respect des valeurs coopératives.
- Le président du conseil et chef de la direction du Mouvement Desjardins n'a pas d'influence sur le choix des administrateurs, puisqu'il ne peut recommander des candidats et que chacun des postes fait l'objet d'une élection lors d'une assemblée générale régionale, de caisses de groupes ou des représentants, à laquelle il n'a aucun droit de vote. Le même constat s'applique au choix des membres du conseil d'éthique et de déontologie.
- Le conseil d'administration s'est doté d'un comité sur la rémunération globale du président et chef de la direction du Mouvement présidé par le vice-président du conseil d'administration, qui assume le rôle d'administrateur principal, et composé entièrement d'administrateurs indépendants pour éliminer tout risque de conflit d'intérêts en cette matière. Ce comité se réunit à huis clos et tient aussi des séances de travail avec le conseil sans la présence de son président.
- En raison de la complexité de la direction et de la gestion des activités du Mouvement Desjardins de même que des attentes des autorités réglementaires et du public, il est essentiel que le président du conseil connaisse intimement les activités, affaires et dossiers de la Fédération et du Mouvement pour jouer efficacement son rôle de leader et de rassembleur auprès des dirigeants élus, de la direction des différentes composantes du Mouvement, des membres des caisses et des clients.
- La structure organisationnelle du Mouvement Desjardins dégage le président et chef de la direction des questions liées à l'exploitation de la Fédération et du Mouvement. Il peut ainsi se concentrer davantage sur la direction de ce dernier, sur la définition et l'évolution des grandes orientations stratégiques, et la supervision de leur mise en œuvre, sur l'écoute des membres et clients, sur le développement et l'innovation, sur la gouvernance ainsi que sur son rôle en matière de mobilisation des personnes et de représentation du Mouvement comme leader socioéconomique.
- Toujours dans l'objectif de dégager le président et chef de la direction, le premier vice-président exécutif et chef de l'exploitation a sous sa responsabilité l'ensemble des secteurs d'activité et des fonctions de soutien du Mouvement.

9. Évaluation des membres de la haute direction

a. Détermination des objectifs annuels de la direction et évaluation de la performance

Président et chef de la direction

Les objectifs annuels du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins sont recommandés au conseil d'administration par le CRGPCDM. Ce comité est présidé par le vice-président du conseil, qui assume la fonction d'administrateur principal selon les mécanismes d'indépendance mis en place. Le président et chef de la direction n'est pas présent lors des travaux de ce comité.

Une évaluation de fin d'année permet de mesurer l'atteinte de ces objectifs. Le CRGPCDM supervise l'évaluation du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, et chaque administrateur de la Fédération y participe de façon anonyme au moyen d'une grille établie par ce comité et en l'absence des membres de la direction.

Premier vice-président exécutif et chef de l'exploitation

Les objectifs annuels du premier vice-président exécutif et chef de l'exploitation sont fixés par le conseil d'administration sur la recommandation de sa commission Ressources humaines.

Premiers vice-présidents membres du comité de direction du Mouvement

Les objectifs des premiers vice-présidents membres du comité de direction du Mouvement sont fixés par le président et chef de la direction conjointement avec le premier vice-président exécutif et chef de l'exploitation, et sont revus par la commission Ressources humaines.

b. Évaluation de la rémunération variable

Président et chef de la direction

L'évaluation des objectifs annuels par le conseil d'administration et l'atteinte de certains indicateurs du régime général d'intéressement détermine le versement qui sera accordé au président et chef de la direction du Mouvement Desjardins.

Premier vice-président exécutif et chef de l'exploitation et les Premiers vice-présidents membres du comité de direction du Mouvement

Le conseil d'administration s'est doté de principes directeurs liés à la fixation des objectifs pour les différents indicateurs pour assurer une saine gestion du régime général d'intéressement du Mouvement. Les résultats sont revus et approuvés par le conseil d'administration.

10. Engagement de conseillers externes

Un administrateur peut retenir les services d'un conseiller externe aux frais de la Fédération. Toutefois, pour assurer la pertinence du recours à un tel conseiller, une demande en ce sens doit être adressée à la commission sur la gouvernance.

Mandat et composition des commissions, des comités et du conseil d'éthique et de déontologie de la Fédération

Au 31 décembre 2017

Le conseil d'administration (CA) crée et définit les mandats des diverses commissions et divers comités dont il a besoin pour exercer ses responsabilités en matière d'orientation, de planification, de surveillance et de contrôle, et pour alléger son fonctionnement. Ces commissions et comités sont composés en totalité ou en quasi-totalité de personnes indépendantes. À l'issue de chacune de leurs réunions, ils tiennent des séances à huis clos, sans la présence des membres de la direction, à l'exception du président du conseil et chef de la direction lorsqu'il ne doit pas se retirer pour des questions d'indépendance. Leur composition et leur mandat sont revus annuellement. Un rapport des travaux de chaque comité et commission est présenté systématiquement lors de la réunion du conseil subséquente.
Les mandats détaillés de ces instances sont disponibles sur le site Web du Mouvement Desjardins, à l'adresse suivante : www.desjardins.com/a-propos/desjardins/gouvernance-democratie/conseil-administration/commissions-comites/index.jsp.

Note : Dans cette section, lorsque le nom d'un administrateur est suivi d'un astérisque (*), cela signifie que cette personne est un administrateur indépendant, et s'il est suivi d'un double astérisque (**), que cette personne est également un administrateur délégué.

COMITÉ EXÉCUTIF

Ce comité exerce les mêmes fonctions et pouvoirs que le conseil d'administration, à l'exception de ceux que ce dernier se réserve ou attribue à un autre comité ou à une commission. Il a tenu onze réunions, dont sept conférences téléphoniques, en 2017.

Il est composé de sept administrateurs :

- Guy Cormier, président du CA et président du comité
- Yvon Vinet*, vice-président du CA
- Jean-Robert Laporte*, secrétaire du CA
- Annie P. Bélanger*
- Carole Chevalier*(i)
- Yves Genest
- Serge Rousseau*

(i) A commencé son mandat le 25 mars 2017.

Sylvie Saint-Pierre Babin* a siégé jusqu'au 25 mars 2017.

COMMISSION VIE COOPÉRATIVE ET LIAISON AVEC LE RÉSEAU

Cette commission appuie le conseil d'administration à l'égard des éléments liés à la vitalité de la vie coopérative au sein du Mouvement Desjardins et à la qualité de la liaison des instances de la Fédération avec le réseau des caisses. Elle s'assure notamment de la mise en œuvre efficace et efficiente des mécanismes de concertation, de participation et de liaison avec le réseau. De plus, elle examine le rapport de responsabilité sociale et coopérative du Mouvement, et recommande son adoption au conseil. Enfin, elle formule des recommandations à ce dernier, au besoin. Elle a tenu neuf réunions, dont quatre conférences téléphoniques, en 2017.

Elle est composée de sept administrateurs :

- Mario Simard*, président
- Michel Allard*/**
- Benoît Bélanger(i)
- Claude Chapdelaine*
- Sylvain Dessureault
- Nadine Groulx*(i)
- Pierre Perras*/**(i)

(i) Ont commencé leur mandat le 10 avril 2017.

Sylvie Saint-Pierre Babin* et Alain Raîche ont siégé jusqu'au 25 mars 2017.
Denis Paré* a siégé jusqu'au 30 janvier 2017.

COMMISSION VÉRIFICATION ET INSPECTION

En raison de ses activités liées à l'inspection des caisses, la commission Vérification et Inspection, qui est constituée en vertu de la *Loi sur les coopératives de services financiers*, remplit le rôle d'un comité d'audit pour la Fédération. Elle est entièrement composée d'administrateurs indépendants.

Les rôles et responsabilités de cette commission sont définis de façon à donner à ses membres une indication claire de leurs fonctions, qui sont de l'ordre de la surveillance. Elle revoit l'ensemble de l'information financière, supervise les redditions de comptes requises et exerce un rôle de premier plan quant à la surveillance des contrôles relatifs à l'information financière et à l'appréciation de leur adéquation aux besoins. Elle dispose de moyens de communication directs avec le Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins, qui est responsable de l'audit interne des filiales et des composantes de ce dernier de même que de l'inspection des caisses du Québec et de l'Ontario. Elle est également en contact avec les auditeurs externes, avec qui ses membres peuvent discuter et passer en revue certaines questions, au besoin.

Le Bureau de la Surveillance fournit des opinions indépendantes sur la gestion des caisses. Il surveille, au moyen de ses travaux d'inspection, les risques liés aux activités du réseau, et il détermine si ces risques sont gérés selon des pratiques saines et prudentes, et conformément aux lois, aux règlements, aux normes et aux règles déontologiques en vigueur. Cette commission veille à l'indépendance du secteur de l'audit interne du Mouvement Desjardins et adopte son plan d'action annuel. Elle a tenu dix réunions, dont une conférence téléphonique, en 2017.

Elle est composée de cinq administrateurs :

- Louis Babineau*, président(i)
- Stéphane Corbeil*
- Jean-François Laporte*(i)
- Michel Tourangeau*(i)
- Serge Tourangeau*(i)

(i) Ont commencé leur mandat le 10 avril 2017.

Serges Chamberland* a siégé jusqu'au 8 septembre 2017.
Neil Hawthorn, Michel Magnan et Robert Saint-Aubin siègent comme observateurs.
Jacques Baril*, Luc Forand* et Benoît Turcotte*/** ont siégé jusqu'au 25 mars 2017.
Alain Raîche a siégé comme observateur jusqu'au 25 mars 2017.

COMMISSION GESTION DES RISQUES

Cette commission appuie le conseil d'administration dans l'établissement et le suivi des principaux risques auxquels sont susceptibles d'être exposés la Fédération et le Mouvement Desjardins. Elle a tenu neuf réunions, dont deux conférences téléphoniques, en 2017.

Elle est composée de six administrateurs :

- Serge Tourangeau*, président
- Stéphane Corbeil*(i)
- Camil Maltais*(i)
- Roch Ouellet*(i)
- Christian Savard*
- Stéphane Trottier*(i)

(i) Ont commencé leur mandat le 10 avril 2017.

Michel Allard*/** et Mario Simard* ont siégé jusqu'au 10 avril 2017.
Claudia Champagne et Sonia Gauthier siègent comme observateurs.
Louis Babineau* a siégé comme membre jusqu'au 10 avril 2017 et siège comme observateur depuis cette date.
Benoît Bélanger siège comme observateur depuis le 10 avril 2017.
Serges Chamberland* a siégé comme observateur jusqu'au 25 mars 2017.
Neil Hawthorn a siégé comme observateur jusqu'au 10 avril 2017.

COMMISSION RESSOURCES HUMAINES

Cette commission appuie le conseil en ce qui concerne principalement les encadrements du Mouvement et la gestion des risques liés aux ressources humaines et à la rémunération globale, la conception et l'évolution du programme d'intégration et de développement des compétences des directeurs généraux, des gestionnaires et des employés, le plan de relève des membres de la haute direction, la conception et l'évolution du profil des directeurs généraux, des gestionnaires et des employés, les recommandations salariales annuelles, y compris les régimes d'intéressement, le régime d'assurance collective, l'évolution du régime de rentes, les relations avec les syndicats ainsi que la structure d'encadrement. Son mandat exclut l'examen des dossiers touchant les conditions d'emploi du président et chef de la direction. Elle a tenu six réunions, dont deux conférences téléphoniques, en 2017.

Elle est composée de cinq administrateurs :

- Guy Cormier, président du CA et président de la commission
- Yvon Vinet*, vice-président du CA
- Jean-Robert Laporte*, secrétaire du CA
- Annie P. Bélanger*
- Mario Simard*(i)

(i) A commencé son mandat le 10 avril 2017.

Denis Paré* a siégé jusqu'au 30 janvier 2017.
Carole Chevalier* a siégé jusqu'au 10 avril 2017.

COMITÉ SUR LA RÉMUNÉRATION GLOBALE DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION DU MOUVEMENT

Ce comité, dont la totalité des membres sont des administrateurs indépendants, a pour mandat de formuler des recommandations au conseil d'administration en ce qui concerne la rémunération, les conditions de travail et les objectifs annuels du président et chef de la direction. Il a tenu trois réunions, dont une conférence téléphonique, en 2017.

Il est composé de quatre administrateurs :

- Yvon Vinet*, vice-président du CA et président du comité
- Jean-Robert Laporte*, secrétaire du CA(i)
- Annie P. Bélanger*
- Mario Simard*(i)

(i) A commencé son mandat le 10 avril 2017.

Denis Paré* a siégé jusqu'au 30 janvier 2017.
Carole Chevalier* a siégé jusqu'au 10 avril 2017.

COMMISSION SUR LA GOUVERNANCE

Cette commission appuie le conseil d'administration dans l'application et l'évolution du cadre de gouvernance. À cette fin, elle prend connaissance des lignes directrices et des rapports des autorités réglementaires. Elle n'a pas de rôle à jouer quant au choix des administrateurs de la Fédération, mais elle est responsable du processus de sélection des administrateurs des filiales du Mouvement. Elle est aussi responsable de la supervision du programme d'évaluation des membres du conseil, de ses commissions et de ses comités ainsi que de l'évolution du programme d'intégration et de développement des compétences des dirigeants de la Fédération. Enfin, elle voit à la mise en œuvre des politiques de développement durable et relatives à l'exercice des droits de vote. Elle a tenu dix réunions, dont trois conférences téléphoniques, en 2017.

Elle est composée de cinq administrateurs :

- Yvon Vinet*, vice-président du CA et président de la commission(i)
- Carole Chevalier*(i)
- Guy Cormier, président du CA
- Nadine Groulx*(i)
- Christian Savard*

(i) Ont commencé leur mandat le 10 avril 2017.

Denis Paré* a siégé jusqu'au 30 janvier 2017.
Sylvie Saint-Pierre Babin* a siégé jusqu'au 25 mars 2017.
Louis Babineau* a siégé jusqu'au 10 avril 2017.

COMMISSION PLACEMENTS MOUVEMENT

Cette commission a un quadruple rôle. Elle doit réaliser des activités de vigie et élaborer une vision intégrée, assurer l'encadrement, à l'échelle du Mouvement, des positionnements et de la répartition des actifs des portefeuilles des différentes entités, voir au suivi des stratégies et des orientations ainsi que jouer un rôle consultatif. Elle exerce ces rôles en complémentarité et sans chevauchement avec ceux de la commission Gestion des risques et des comités de placement des autres entités du Mouvement. Elle a tenu quatre réunions en 2017.

Elle est composée de six administrateurs :

- Carole Chevalier*, présidente(i)
- Sylvain Dessureault
- Yves Genest
- Neil Hawthorn
- Camil Maltais*(i)
- Stéphane Trottier*

(i) Ont commencé leur mandat le 10 avril 2017.

Henry Jr. Klecan et Normand Provost siègent comme observateurs.
Luc Forand* a siégé jusqu'au 25 mars 2017.
Serge Tourangeau* a siégé jusqu'au 10 avril 2017.

COMITÉ DE RETRAITE DU MOUVEMENT DESJARDINS

En vertu des pouvoirs qui lui sont dévolus par la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite* et par le règlement du Régime de rentes du Mouvement Desjardins (RRMD), ce comité a la responsabilité d'administrer sainement ce dernier, de gérer la caisse de retraite et de verser aux participants et à leurs survivants les prestations promises. Ses membres, qui sont désignés par les employeurs, les participants actifs ainsi que par les participants non actifs et les bénéficiaires, partagent le rôle de fiduciaire de la caisse de retraite. Il a tenu cinq réunions, dont une conférence téléphonique, en 2017.

La Fédération représente tous les employeurs du Mouvement pour le compte du RRMD. Son conseil d'administration a un pouvoir décisionnel en certaines matières, dont le règlement du régime, la nature des prestations versées aux participants et aux retraités, les modalités d'application y afférentes, les taux de cotisation ainsi que l'utilisation du surplus. La Fédération, par l'intermédiaire de son conseil d'administration, se porte garante des obligations (versement des prestations) résultant de la participation de l'ensemble des employeurs du Mouvement au RRMD.

Ce comité est composé de 14 membres, soit 6 membres désignés par les employeurs, dont le président, 4 membres désignés par les participants actifs, 3 membres désignés par les participants non actifs et les bénéficiaires ainsi qu'un membre externe. Les membres désignés par les employeurs et le membre externe sont nommés par le conseil d'administration de la Fédération, alors que ceux désignés par les participants actifs ainsi que par les participants non actifs et les bénéficiaires sont élus démocratiquement.

Membres désignés par les employeurs :

- Serge Rousseau*, président
- Michel Allard*/**(i)
- Claude Chapdelaine*
- Roch Ouellet*(i)
- Pierre Perras*/**(i)
- Christian Savard*(i)

(i) Ont commencé leur mandat le 10 avril 2017.

Jacques Baril* et Benoît Turcotte*/** ont siégé jusqu'au 25 mars 2017.
Carole Chevalier* et Stéphane Corbeil* ont siégé jusqu'au 10 avril 2017.

Membres désignés par les participants actifs :

- Robert Bastien
- David Gingras
- Dominique Laurin(i)
- Julie Tremblay(i)

(i) Ont commencé leur mandat le 24 mars 2017.

Jérôme Mercier et Sébastien Vallée ont siégé jusqu'au 24 mars 2017.

Membre externe :

- Marc Saint-Pierre

Membres désignés par les participants non actifs et les bénéficiaires :

- Michel-Pierre Bergeron : membre désigné par les retraités, les bénéficiaires et les participants détenant une rente différée
- Mario Lévesque : observateur désigné par les participants actifs
- Robert Desbiens : observateur désigné par les retraités, les bénéficiaires et les participants détenant une rente différée

COMITÉ DE PLACEMENT DU COMITÉ DE RETRAITE

Sous la responsabilité du comité de retraite, qui adopte la politique de placement, le comité de placement a le mandat de s'assurer que cette dernière est appliquée, respectée et suivie. Ce comité approuve les investissements et s'assure qu'un suivi adéquat de ceux-ci est effectué. Il a tenu onze réunions, dont huit conférences téléphoniques, en 2017.

Il est composé de huit membres :

- Serge Rousseau*, président
- Michel Allard*/**(i)
- Robert Bastien
- Claude Chapdelaine*
- Pierre Perras*/**
- Marc Saint-Pierre, membre externe
- Christian Savard*(i)
- Nicolas Richard, observateur

(i) Ont commencé leur mandat le 10 avril 2017.

Jacques Baril* et Benoît Turcotte*/** ont siégé jusqu'au 25 mars 2017 (date de l'AGA FCDQ).
Carole Chevalier* a siégé jusqu'au 10 avril 2017.

COMITÉ CONSULTATIF SUR LA GESTION DES RISQUES DU COMITÉ DE RETRAITE

Sous la responsabilité du comité de retraite, le comité consultatif sur la gestion des risques a le mandat d'analyser les principaux risques associés à la gestion des activités du RRMD. Pour ce faire, il émet une opinion sur le profil de risque intégré qui sera transmise au comité de retraite, sur la stratégie d'allocation d'actifs et sur les projets d'investissement, dont l'opinion est transmise au comité de placement du comité de retraite. Il a tenu six réunions, dont quatre conférences téléphoniques et deux vidéoconférences en 2017.

Il est composé de six membres :

- Renaud Coulombe, vice-président, Affaires juridiques, Mouvement Desjardins
- François Hudon, directeur, Gestion du passif, Risques et Allocation d'actifs, Régime de rentes du Mouvement Desjardins
- Nicolas Richard, vice-président, Placements et Chef de l'exploitation, Desjardins Gestion international d'actifs
- Mario Robitaille, vice-président, Risques d'assurance, Mouvement Desjardins
- Guy Rochette, directeur principal, Octroi de crédit Grandes entreprises et Contreparties émetteurs, vice-présidence Risques, Octroi de crédit et Prêts spéciaux, Mouvement Desjardins
- Marc Saint-Pierre, expert externe du comité de retraite du Mouvement Desjardins

CONSEIL D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

Conformément à la *Loi sur les coopératives de services financiers*, la Fédération dispose d'un conseil d'éthique et de déontologie indépendant de son conseil d'administration, et dont les huit membres sont des dirigeants élus indépendants du Mouvement Desjardins. Ce conseil bénéficie de l'appui d'une équipe relevant de la vice-présidence Gouvernance, Développement durable et Secrétariat général, qui lui permet de mettre en œuvre des activités de sensibilisation et de formation, en plus de l'offre de services-conseils.

L'une des premières responsabilités de ce conseil est de veiller à l'indépendance et à l'objectivité du service d'inspection de la Fédération (Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins) à l'égard des caisses, et de faire des recommandations au président et chef de la direction du Mouvement Desjardins en ce qui concerne la nomination de la personne devant assurer la direction de ce service. Ce conseil a aussi pour rôle : d'adopter les règles déontologiques applicables aux dirigeants du Mouvement et de ses filiales ainsi qu'aux employés de la Fédération et des caisses; de soumettre ces règles à l'approbation du conseil d'administration et de voir à ce qu'elles soient respectées par les caisses et la Fédération; d'appuyer les caisses et la Fédération dans l'application de ces règles; d'émettre des avis, des observations et des recommandations en matière de déontologie et d'éthique (mission et valeurs du Mouvement Desjardins), particulièrement en cas de dérogation; d'aviser le conseil d'administration en cas de dérogation aux règles déontologiques et lorsque la Fédération contrevient à la *Loi sur les coopératives de services financiers*, aux règlements se rapportant aux transactions intéressées ainsi qu'aux règles sur les conflits d'intérêts; et de s'assurer du traitement des plaintes provenant des caisses ou d'autres membres de la Fédération (sociétés de portefeuille ou filiales) et concernant cette dernière. Ce conseil tient des séances à huis clos, sans la présence de membres de la direction.

Il a tenu huit réunions, dont deux conférences téléphoniques, en 2017. Ses membres ont de plus été invités à participer au colloque du Réseau d'éthique organisationnelle du Québec.

Il est composé de huit membres :

- Michel Guénette, président
- Michel C. Bélisle, secrétaire
- Normand Gingras(i)
- Maryse Lapierre(i)
- Ronald Pichette
- Roger Turcotte
- Lucie Tremblay
- Michel Yelle

(i) Ont commencé leur mandat le 25 mars 2017.

André Ménard et Gabriel Plourde ont siégé jusqu'au 25 mars 2017.

COMITÉ DE DIRECTION DU MOUVEMENT

Ce comité appuie le président et chef de la direction du Mouvement Desjardins et le conseil d'administration dans leur responsabilité d'assurer la direction de ce dernier. Pour ce faire, il appuie le conseil dans l'intégration des orientations stratégiques du réseau coopératif, des secteurs d'activité et des fonctions de soutien ainsi que des stratégies de développement des affaires. Il assure de plus le bon fonctionnement des activités dans le respect des encadrements et des exigences établis par le conseil d'administration et les instances du Mouvement. Les dossiers opérationnels à portée économique, environnementale et sociale ayant une incidence sur le Mouvement sont sous sa responsabilité. Il a tenu 24 réunions, dont 3 conférences téléphoniques, en 2017.

Ce comité est composé de 11 membres de la direction, dont quatre femmes (36 %) :

- **Guy Cormier**
 Président et chef de la direction du Mouvement Desjardins
- **Denis Berthiaume**
 Premier vice-président exécutif et chef de l'exploitation
- **Réal Bellemare**
 Premier vice-président, Finances, Trésorerie et Administration et chef de la direction financière
- **Marie-Claude Boisvert**
 Première vice-présidente, Services aux entreprises
- **Francine Champoux**
 Première vice-présidente, Gestion des risques
- **Grégory Chrispin**
 Premier vice-président, Gestion de patrimoine et Assurance de personnes
- **Marie-Huguette Cormier**
 Première vice-présidente, Ressources humaines et Communications
- **Denis Dubois**
 Premier vice-président, Assurance de dommages
- **Chadi Habib**
 Premier vice-président, Technologies de l'information
- **Éric Lachaîne**
 Premier vice-président, Réseau des caisses et Services aux membres et clients
- **Nathalie Larue**
 Première vice-présidente, Stratégie, Marketing Mouvement et Services aux particuliers

Ce comité s'est doté de comités de coordination opérationnelle dont la portée s'étend à l'ensemble du Mouvement dans les domaines suivants :

- actif-passif
- crédit Mouvement
- divulgation Mouvement
- environnement, société et gouvernance (ESG)
- gestion finances et risques Mouvement
- gouvernance des données de risques
- gouvernance opérationnelle et suivi aux instances
- marketing
- planification et suivi des développements Mouvement
- régime de rentes du Mouvement Desjardins
- tarification Mouvement

RÉMUNÉRATION DES HAUTS DIRIGEANTS

Certaines composantes du Mouvement Desjardins doivent se conformer à des obligations diverses en matière de divulgation de la rémunération des dirigeants, notamment la Fédération et Capital Desjardins inc. Conformément au *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* des ACVM, l'état de la rémunération des hauts dirigeants de ces composantes est présenté dans la notice annuelle de la Fédération et dans le document d'information de Capital Desjardins inc., et est intégré par renvoi à ce rapport annuel. Cette notice annuelle et ce document d'information sont disponibles sur le site de SEDAR, à l'adresse www.sedar.com (sous les profils respectifs de la Fédération des caisses Desjardins du Québec et de Capital Desjardins inc.).

Barèmes de la rémunération des membres des conseils d'administration (ca) de la Fédération et de la Fiducie Desjardins inc. ainsi que des membres du conseil d'éthique et de déontologie de la Fédération

	Fédération	Fiducie Desjardins inc.	Filiales
Présidence du CA[1]	0 $ La présidence est assumée par le président et chef de la direction du Mouvement Desjardins	0 $ La présidence est assumée par le président et chef de la direction du Mouvement Desjardins	10 000 $
Indemnité annuelle pour la présidence d'une commission ou d'un comité du CA[2]	6 500 $	6 500 $	6 500 $
Indemnité annuelle pour la vice-présidence du CA	13 333 $	6 667 $	--
Indemnité annuelle pour un membre du CA[3]	21 333 $	10 667 $	10 000 $
Indemnité annuelle pour un membre d'une commission ou d'un comité du CA[4]	2 000 $	2 000 $	2 000 $
Allocation de présence pour une réunion du CA[4]	1 200 $ (maximum par jour)	1 200 $ (maximum par jour)	1 200 $ (maximum par jour)
Allocation de présence pour une réunion d'une commission ou d'un comité du CA[5]	600 $ (par demi-journée)	600 $ (par demi-journée)	600 $ (par demi-journée)
Conférence téléphonique	200 $	200 $	200 $
Allocation de présence pour une réunion du conseil d'éthique et de déontologie ou du comité de déontologie	2 400 $ pour la présidence 1 200 $ pour les membres	2 400 $ pour la présidence 1 200 $ pour les membres	600 $ (par demi-journée)
Indemnité annuelle pour la présidence d'un conseil régional ou du conseil des caisses de groupes[3]	15 000 $	s. o.	s. o.
Allocation de présence pour une réunion d'un conseil régional ou du conseil des caisses de groupes	300 $	s. o.	s. o.

s. o. : sans objet

(1) La présidence du conseil des filiales suivantes est assumée par un membre du conseil d'administration de la Fédération : Développement international Desjardins, Desjardins Groupe d'assurances générales inc., Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie et Desjardins Société financière inc.

(2) Le président d'une commission ou d'un comité tenant moins de quatre réunions par année reçoit une double allocation de présence à la place d'une indemnité annuelle, à l'exception du président du comité sur la rémunération globale du président et chef de la direction du Mouvement.

(3) Un membre du conseil de la Fédération reçoit une indemnité annuelle de 32 000 $ pour agir comme administrateur de la Fédération et de la Fiducie Desjardins inc. Ce montant est réparti entre ces deux composantes. Cette indemnité est de 24 800 $ pour les deux administrateurs délégués. S'y ajoute un montant de 7 500 $ qu'ils reçoivent à titre de vice-président de leur conseil régional.

(4) L'indemnité annuelle d'un membre est versée indépendamment du nombre de commissions ou de comités auxquels il siège au sein de la Fédération ou de la Fiducie Desjardins inc. Une seule indemnité est donc versée pour les fonctions assumées pour l'une ou l'autre de ces deux composantes.

(5) Peu importe le nombre de réunions de conseils d'administration, de commissions ou de comités auxquelles une personne participe au cours d'une même journée, l'allocation quotidienne maximale est de 1 200 $. Tous les efforts sont faits pour concentrer les réunions dans une seule journée afin de limiter le plus possible les coûts. Le conseil d'administration de la Fédération peut inviter tout dirigeant élu d'une caisse à être membre d'un comité formé par lui. Le conseil d'administration détermine alors la rémunération applicable en se basant sur la nature des responsabilités confiées et en s'appuyant sur les barèmes établis. Les directeurs généraux qui siègent au conseil d'administration, sur une commission ou un comité ne reçoivent aucune allocation de présence.

Rémunération des membres du conseil d'administration

Nous divulguons ci-dessous la rémunération individuelle touchée en 2017 par les membres du conseil d'administration pour les fonctions qu'ils ont assumées à titre d'administrateur de la Fédération, de la Fiducie Desjardins inc. (FD) et de Capital Desjardins inc. (CDI) ou à d'autres titres décrits ci-dessous :

	Rémunération reçue à titre d'administrateur de la Fédération, de la FD et de CDI		Autres honoraires[1]		
Nom	**Allocations de présence**	**Indemnité annuelle**	**Allocations de présence**	**Indemnité annuelle**	**TOTAL 2017**
Allard, Michel	37 769,13 $	22 250,00 $	9 530,87 $	26 800,00 $	96 350,00 $
Babineau, Louis	48 075,94 $	58 425,00 $	7 001,34 $	15 587,50 $	129 089,78 $
Baril, Jacques[5]	15 640,14 $	12 250,00 $	2 359,86 $	3 750,00 $	34 000,00 $
Bélanger, Annie P. (prés. du CA de DID)[2]	37 960,18 $	49 000,00 $	15 139,83 $	40 500,00 $	142 600,01 $
Bélanger, Benoît[3]	2 100,00 $	25 989,32 $	-	-	28 089,32 $
Chamberland, Serges[5]	19 796,52 $	15 500,00 $	2 203,49 $	1 750,00 $	39 250,01 $
Chapdelaine, Claude	35 651,91 $	49 000,00 $	2 648,10 $	10 000,00 $	97 300,01 $
Chevalier, Carole	38 948,77 $	54 045,50 $	3 751,26 $	16 131,04 $	112 876,57 $
Corbeil, Stéphane (prés. du CA du FSD)	44 765,11 $	49 000,00 $	5 634,87 $	9 375,00 $	108 774,98 $
Cormier, Guy (prés. du CA de DGAG)[2][4]	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Dessureault, Sylvain	1 800,00 $	35 266,00 $	-	-	37 066,00 $
Forand, Luc[5]	16 557,37 $	13 875,00 $	1 942,63 $	1 250,00 $	33 625,00 $
Genest, Yves	2 700,00 $	34 000,00 $	-	12 000,00 $	48 700,00 $
Groulx, Nadine[6]	39 345,09 $	44 489,34 $	2 554,91 $	2 303,37 $	88 692,71 $
Hawthorn, Neil	2 500,00 $	34 000,00 $	-	-	36 500,00 $
Laporte, Jean-François[3]	32 063,75 $	37 492,13 $	4 336,24 $	3 625,00 $	77 517,12 $
Laporte, Jean-Robert (prés. du CA de DSF)[2]	38 260,18 $	49 333,00 $	19 839,82 $	40 500,00 $	147 933,00 $
Maltais, Camil[3]	32 645,09 $	37 492,13 $	1 354,91 $	-	71 492,13 $
Ouellet, Roch[3]	31 445,09 $	37 492,13 $	1 354,91 $	5 437,50 $	75 729,63 $
Paré, Denis[6]	7 264,71 $	4 358,14 $	35,29 $	162,92 $	11 821,06 $
Perras, Pierre[3]	31 445,09 $	26 340,72 $	1 554,91 $	7 250,00 $	66 590,72 $
Raîche, Alain[5]	2 400,00 $	8 500,00 $	-	500,00 $	11 400,00 $
Rousseau, Serge	32 263,52 $	49 000,00 $	6 336,51 $	32 937,50 $	120 537,53 $
Saint-Pierre Babin, Sylvie[5]	13 153,19 $	13 875,00 $	4 846,82 $	4 625,00 $	36 500,01 $
Savard, Christian	42 669,13 $	49 000,00 $	1 730,87 $	7 250,00 $	100 650,00 $
Simard, Mario	42 873,84 $	53 712,50 $	11 826,16 $	-	108 412,50 $
Tourangeau, Michel[3]	30 963,75 $	37 492,13 $	3 436,24 $	3 625,00 $	75 517,12 $
Tourangeau, Serge	44 467,79 $	62 000,00 $	3 632,20 $	3 625,00 $	113 724,99 $
Trottier, Stéphane	38 869,13 $	49 000,00 $	4 230,87 $	12 500,00 $	104 600,00 $
Turcotte, Benoît[5]	14 740,15 $	8 575,00 $	2 359,86 $	5 000,00 $	30 675,01 $
Vinet, Yvon[7]	41 008,79 $	88 500,00 $	3 791,22 $	12 000,00 $	145 300,01 $
Total	820 143,36 $	1 109 253,04 $	123 433,99 $	278 484,83 $	2 331 315,22 $

s. o. : sans objet

(1) Montants reçus à titre de président du conseil d'administration d'une filiale et à titre de membre du comité de retraite du Mouvement Desjardins et du comité de placement du comité de retraite. Montants reçus également comme membre du CA de Desjardins Société financière inc., de Capital Desjardins inc., du Fonds de sécurité Desjardins, de Groupe Technologies Desjardins inc. et de Groupe Services partagés Desjardins inc. Montants reçus aussi comme participant à d'autres comités ponctuels.
(2) Développement international Desjardins (DID), Desjardins Groupe d'assurances générales inc. (DGAG), Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie (DSF) et Fonds de sécurité Desjardins (FSD).
(3) Mandat ayant débuté le 25 mars 2017.
(4) Le président et chef de la direction du Mouvement Desjardins ne reçoit aucune rémunération à titre de président du conseil d'administration de la Fédération, de la FD, de CDI et de DGAG.
(5) Jacques Baril, Serges Chamberland, Luc Forand, Sylvie Saint-Pierre Babin, Alain Raîche et Benoît Turcotte ont terminé leur mandat le 25 mars 2017.
(6) Denis Paré a terminé son mandat le 30 janvier 2017. Il a été remplacé par Nadine Groulx depuis le 23 février 2017.
(7) Yvon Vinet reçoit des indemnités découlant de son rôle de vice-président du conseil, de président de la commission sur la gouvernance et de président du comité sur la rémunération globale du président et chef de la direction du Mouvement.

Rémunération des membres du conseil d'éthique et de déontologie de la Fédération

Nom	Allocations de présence
Bélisle, Michel C., secrétaire	6 000,00 $
Guénette, Michel, président	10 000,00 $
Gingras, Normand(i)	5 800,00 $
Lapierre, Maryse(i)	4 000,00 $
Ménard, André	2 000,00 $
Pichette, Ronald	6 000,00 $
Plourde, Gabriel	5 200,00 $
Tremblay, Lucie	5 800,00 $
Turcotte, Roger	6 000,00 $
Yelle, Michel	6 000,00 $

(i) Ont commencé leur mandat le 25 mars 2017.

André Ménard et Gabriel Plourde ont siégé jusqu'au 25 mars 2017.

Relevé des présences des membres du conseil d'administration de la Fédération

Nom	CA	CA conf. tél.	CE	CVCLR	CVI	CGR	CRH	CRGP CDM	CG	CPM	CRMD	CP CRMD	CR
Allard, Michel*/**	12/12	7/7		9/9		3/3					4/4	7/7	9/9
Babineau, Louis*	12/12	7/7			7/7	8/9			3/3				7/7
Baril, Jacques*	3/3	1/1			3/3						1/1	4/4	8/8
Bélanger, Annie P.*	12/12	7/7	11/11				6/6	3/3					9/9
Bélanger, Benoît	9/9	6/6		8/8		6/6							7/8
Chamberland, Serges*	3/3	1/1			7/7	2/3							6/6
Chapdelaine, Claude*	12/12	7/7		9/9							5/5	11/11	9/9
Chevalier, Carole*	12/12	7/7	9/9				2/2	2/2	7/7	3/3	1/1	4/4	8/8
Corbeil, Stéphane*	12/12	7/7			10/10	6/6					1/1		10/10
Cormier, Guy	12/12	7/7	11/11				6/6		10/10				-
Dessureault, Sylvain	12/12	7/7		9/9						4/4			6/8
Forand, Luc*	3/3	1/1			3/3					1/1			9/9
Genest, Yves	12/12	7/7	11/11							4/4			7/8
Groulx, Nadine*	11/11	6/6		8/8					7/7				9/9
Hawthorn, Neil	12/12	6/7			5/6	2/3				3/4			8/10
Laporte, Jean-François*	9/9	6/6			7/7								9/9
Laporte, Jean-Robert*	12/12	6/7	11/11				6/6	3/3					8/8
Maltais, Camil*	9/9	6/6				6/6				3/3			6/6
Ouellet, Roch*	9/9	6/6				6/6					3/4		8/8
Paré, Denis*	1/1	1/1						1/1					8/9
Perras, Pierre*/**	9/9	6/6		8/8							4/4	7/7	8/8
Raîche, Alain	3/3	1/1		1/1	3/3								8/8
Rousseau, Serge*	12/12	7/7	11/11								5/5	11/11	8/8
Saint-Pierre Babin, Sylvie*	3/3	1/1	2/2	1/1					2/2				2/2
Savard, Christian*	12/12	7/7				9/9			10/10		4/4	7/7	8/8
Simard, Mario*	12/12	7/7		9/9		3/3	4/4	1/1					9/9
Tourangeau, Michel*	9/9	5/6			7/7								9/9
Tourangeau, Serge*	12/12	6/7			7/7	9/9				1/1			8/8
Trottier, Stéphane*	12/12	7/7				6/6				4/4			13/13
Turcotte, Benoît*/**	3/3	1/1			3/3						1/1	4/4	7/8
Vinet, Yvon*	12/12	7/7	11/11				6/6	3/3	10/10				8/8

Conseil d'administration (CA), comité exécutif (CE), commission Vie coopérative et liaison avec le réseau (CVCLR), commission Vérification et Inspection (CVI), commission Gestion des risques (CGR), commission Ressources humaines (CRH), comité sur la rémunération globale du président et chef de la direction du Mouvement (CRGPCDM), commission sur la gouvernance (CG), commission Placements Mouvement (CPM), comité de retraite du Mouvement Desjardins (CRMD), comité de placement du comité de retraite du Mouvement Desjardins (CPCRMD) et conseils régionaux et conseil des caisses de groupes (CR).

Note : Dans le tableau ci-dessus, lorsque le nom d'un administrateur est suivi d'un astérisque(*) cela signifie que la personne est un administrateur indépendant, et s'il est suivi d'un double astérisque (**), la personne est également un administrateur délégué.

Le conseil d'administration a tenu 12 réunions sur 20 journées et 7 conférences téléphoniques en 2017. Tous les efforts sont faits pour concentrer les réunions dans une seule journée afin de limiter le plus possible les coûts. Le conseil peut inviter tout dirigeant élu d'une caisse à être membre d'un de ses comités. Le conseil d'administration détermine alors la rémunération applicable en se basant sur la nature des responsabilités confiées et en s'appuyant sur les barèmes établis. Les absences des administrateurs sont liées à des impératifs professionnels ou personnels, et sont en tout temps justifiées. Lorsqu'ils s'absentent, les présidents d'un conseil régional ou du conseil des caisses de groupes peuvent se faire remplacer par le vice-président de leur conseil, qui est, par le fait même, administrateur délégué, ce qui assure une représentation continue des régions et des caisses de groupes.

Relevé des présences des membres du conseil d'éthique et de déontologie de la Fédération

Nom	Nombre de réunions
Bélisle, Michel C., secrétaire	8/8
Guénette, Michel, président	8/8
Gingras, Normand(i)	6/6
Lapierre, Maryse(i)	6/6
Ménard, André	2/2
Pichette, Ronald	8/8
Plourde, Gabriel	2/2
Tremblay, Lucie	7/8
Turcotte, Roger	8/8
Yelle, Michel	8/8

(i) Ont commencé leur mandat le 25 mars 2017.

André Ménard et Gabriel Plourde ont siégé jusqu'au 25 mars 2017.

Membres des conseils régionaux et du conseil des caisses de groupes

Comme 255 personnes sont visées, le conseil d'administration a décidé de publier un indice de présence aux réunions des 17 conseils régionaux et du conseil des caisses de groupes.

2017	Nombre de réunions	Indice de présence (en %)
Bas-Saint-Laurent et Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	9	84,03 %
Kamouraska et Chaudière-Appalaches	8	88,33 %
Québec-Est	9	81,70 %
Québec-Ouest et Rive-Sud	7	87,50 %
Saguenay–Lac-Saint-Jean, Charlevoix et Côte-Nord	6	95,90 %
Centre-du-Québec	8	88,28 %
Mauricie	8	89,06 %
Cantons-de-l'Est	9	92,25 %
Richelieu-Yamaska	9	86,62 %
Lanaudière	8	86,51 %
Rive-Sud de Montréal	8	87,02 %
Laval–Laurentides	10	89,04 %
Ouest de Montréal	9	88,24 %
Est de Montréal	9	87,88 %
Outaouais – Région Ouest	8	86,11 %
Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec(1)	8	82,09 %
Caisses de groupes	7	90,44 %
Ontario	13	93,78 %

(1) Le conseil régional de la région Outaouais, Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec tient ses réunions en fonction de deux secteurs distincts.

Assemblée des représentants

Date	Nombre de représentants présents	Postes vacants	Indice de présence (en %)
28 janvier 2017	224 / 256	10	91,1
24 mars 2017	242 / 256	2	95,3
10 juin 2017	218 / 256	2	85,8
27 octobre 2017	241 / 256	5	96,0

Principales filiales[1]

Filiales	Principales activités
FÉDÉRATION DES CAISSES DESJARDINS DU QUÉBEC	Orientation, encadrement, coordination, trésorerie et développement du Mouvement des caisses Desjardins, et agent financier de ce dernier sur les marchés canadien et international
CAPITAL DESJARDINS INC.	Émission de titres sur les marchés et financement des caisses Desjardins
DESJARDINS CABINET DE SERVICES FINANCIERS INC.	Courtage en épargne collective et planification financière
GESTION DESJARDINS CAPITAL INC.	Gestion de fonds de capital de développement et de capital de risque
DESJARDINS HOLDING FINANCIER INC.	Société de portefeuille
Banque Zag	Institution financière
Desjardins Société financière inc.	Société de portefeuille
Desjardins Gestion internationale d'actifs inc.	Gestion d'actifs
Desjardins Groupe d'assurances générales inc.	Assurance de dommages
Certas direct, compagnie d'assurances	Assurance de dommages
Certas, compagnie d'assurances auto et habitation	Assurance de dommages
Desjardins Assurances générales inc.	Assurance de dommages
Desjardins, Services d'assurances générales inc.	Assurance de dommages
La Personnelle, Assurances générales inc.	Assurance de dommages
La Personnelle, compagnie d'assurances	Assurance de dommages
Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie	Assurance de personnes et services financiers
Assistel inc.	Services d'assistance
Desjardins Gestion des opérations des produits de placement inc.	Traitement et administration de comptes d'épargne et de placement ainsi que de produits spécialisés pour les composantes du Mouvement des caisses Desjardins
Desjardins Société de placement inc.	Conception, administration et distribution de produits d'assurance et d'épargne
Desjardins Sécurité financière Investissements inc.	Société de courtage en fonds communs de placement et en assurance
Fiducie Desjardins inc.	Garde de valeurs et services fiduciaires
Gestion placements Desjardins inc.	Gestion de placements
Groupe Technologies Desjardins inc.	Développement, maintenance et évolution des technologies du Mouvement des caisses Desjardins
Qtrade Canada Inc.	Courtage en ligne et services de gestion de patrimoine
Valeurs mobilières Desjardins inc.	Courtage de valeurs mobilières

[1] Des renseignements supplémentaires sur les activités de la Fédération des caisses Desjardins du Québec sont présentés à la section 2.3 « Analyse des résultats des secteurs d'activité » du rapport de gestion annuel 2017.

Glossaire

Acceptation

Titre d'emprunt à court terme et négociable sur le marché monétaire qu'une institution financière garantit en faveur d'un emprunteur en échange d'une commission d'acceptation.

Accord général de compensation

Accord standard mis au point pour réduire le risque de crédit d'opérations dérivées multiples par la création d'un droit juridiquement reconnu de compenser les obligations de la contrepartie en cas de défaillance.

Actifs pondérés en fonction des risques

Actifs ajustés en fonction d'un facteur de pondération des risques déterminé par règlement afin qu'ils reflètent le degré de risque lié aux éléments présentés au bilan consolidé. Certains actifs ne sont pas pondérés, mais déduits du capital. La façon de calculer ces actifs est définie dans les lignes directrices de l'AMF. Pour plus de détails, se reporter à la section « Gestion du capital » du rapport de gestion.

Appariement

Ajustement des échéances de l'actif et du passif ainsi que des éléments hors bilan afin de minimiser les risques liés aux taux d'intérêt, aux devises et à des indices financiers. La procédure d'appariement est utilisée dans la gestion de l'actif et du passif.

Approche des notations internes

Approche en vertu de laquelle la pondération des risques est fonction du type de contrepartie (particulier, petite ou moyenne entreprise, grande entreprise, etc.) et de facteurs de pondération des risques déterminés à partir de paramètres internes : la probabilité de défaut de l'emprunteur, la perte en cas de défaut, l'échéance effective et l'exposition en cas de défaut.

Approche standard

- Risque de crédit

 Approche par défaut servant à calculer les actifs pondérés en fonction des risques et en vertu de laquelle l'entité se sert des évaluations faites par des organismes externes d'évaluation du crédit reconnus par l'AMF pour déterminer les coefficients de pondération des risques liés aux différentes catégories d'expositions.
- Risque de marché

 Approche par défaut servant à calculer les actifs pondérés en fonction des risques pour les quatre domaines du risque de marché, soit le risque de taux d'intérêt, le risque de prix des actions, le risque de change et le risque lié aux produits de base, en fonction de règles prédéfinies telles que celles qui concernent la taille et la nature des instruments financiers détenus.
- Risque opérationnel

 Approche de mesure de risque utilisée pour évaluer les exigences de fonds propres à l'égard du risque opérationnel. Pour cette mesure, les activités sont réparties en secteurs d'activité prédéfinis d'une institution financière. L'exigence de fonds propres est calculée en multipliant le produit brut de chaque secteur d'activité par un facteur spécifique. L'exigence totale de fonds propres représente la moyenne sur trois ans des sommes des exigences de fonds propres de tous les secteurs d'activité pour chaque année.

Autorité des marchés financiers (AMF)

Organisme qui a pour mission d'appliquer les lois relatives à l'encadrement du secteur financier, notamment dans les domaines des assurances, des valeurs mobilières, des institutions de dépôts et de la distribution de produits et services financiers.

Autres expositions sur la clientèle de détail

Conformément au référentiel en matière de fonds propres réglementaires, catégorie de risque comprenant tous les prêts consentis à des particuliers, à l'exception des expositions liées à des créances hypothécaires au logement et des expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles.

Biens sous administration

Biens administrés par une institution financière, dont les propriétaires bénéficiaires sont les membres des caisses ou les clients de celle-ci, et qui ne sont donc pas inscrits à son bilan consolidé. Les services offerts à l'égard de ces biens sont d'ordre administratif, comme la garde de valeurs, le recouvrement du revenu de placement et le règlement des transactions d'achat et de vente. Les actifs découlant de titrisations ne sont pas considérés comme des biens sous administration.

Biens sous gestion

Biens gérés par une institution financière, dont les propriétaires bénéficiaires sont les membres des caisses ou les clients de celle-ci, et qui ne sont donc pas inscrits à son bilan consolidé. Les services offerts à l'égard des biens sous gestion comprennent le choix des placements et la prestation de conseils liés à ceux-ci. Les biens sous gestion peuvent aussi être administrés par l'institution financière. Les actifs découlant de titrisations ne sont pas considérés comme des biens sous gestion.

Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF)

Organisme qui a pour mission d'appliquer l'ensemble des lois encadrant le secteur financier au Canada notamment en ce qui concerne les banques, les sociétés d'assurance, les sociétés de fiducie, les sociétés de prêt, les associations coopératives de crédit, les sociétés de secours mutuel et les régimes de retraite privés fédéraux.

Capital économique

Montant de capital qu'une institution doit maintenir, en plus des pertes qu'elle prévoit, afin d'assurer sa solvabilité sur un certain horizon et à un niveau de confiance élevé.

Capital réglementaire

Capitaux nécessaires pour couvrir les pertes inattendues et calculés à partir de méthodes et de paramètres prescrits par les autorités réglementaires en matière de fonds propres.

Catastrophe et événement majeur

- Catastrophe

 Dans le domaine de l'assurance de dommages, groupe de sinistres lié à un ou plusieurs événements rapprochés découlant, entre autres, de causes naturelles ou autres que naturelles, et dont le coût est jugé très significatif, car il atteint un seuil minimal fixé annuellement par la direction de la Fédération des caisses Desjardins du Québec (Fédération) relativement à la rétention du programme de réassurance.

 - Les catastrophes naturelles peuvent prendre différentes formes, notamment, sans toutefois s'y limiter, d'ouragans, de tornades, de tempêtes de vent, de tempêtes de grêle, de fortes pluies, de verglas, d'inondations, de conditions météorologiques difficiles et de feux de forêt.
 - Les catastrophes autres que naturelles comprennent, sans toutefois s'y limiter, les actes terroristes, les émeutes, les explosions, les écrasements, les déraillements et les cyberattaques de grande ampleur.
- Événement majeur

 Dans le domaine de l'assurance de dommages, groupe de sinistres lié à un ou plusieurs événements rapprochés découlant, entre autres, de causes naturelles ou autres que naturelles, et dont l'incidence sur le ratio et la fréquence des sinistres est jugée significative par la direction de la Fédération.

Charge d'ajustement de l'évaluation de crédit

Ajustement représentant la valeur de marché du risque de perte sur les produits dérivés de gré à gré provenant du risque de contrepartie et d'émetteur.

Composante du Mouvement des caisses Desjardins (Mouvement Desjardins)

Société coopérative ou filiale faisant partie du groupe financier du Mouvement Desjardins.

Contrat à terme de gré à gré

Engagement contractuel de vendre ou d'acheter une quantité déterminée d'un sous-jacent défini précisément à une date ultérieure et à un prix stipulés d'avance. Ces contrats, qui sont des dérivés, sont conçus sur mesure et négociés hors bourse.

Contrat à terme normalisé

Engagement contractuel de vendre ou d'acheter une quantité déterminée d'un sous-jacent défini précisément à une date ultérieure et à un prix stipulés d'avance. Ces contrats, qui sont des dérivés, sont standardisés et négociés en bourse.

Contrat de change à terme

Engagement de vendre ou d'acheter un montant fixe de devises à une date ultérieure et à un taux de change stipulés d'avance.

Convention de rachat

Entente relative à la fois à la vente de titres contre des espèces et au rachat de ces titres contre des valeurs à une date ultérieure. Une telle convention constitue une forme de financement à court terme.

Convention de revente

Entente relative à la fois à l'achat de titres contre des espèces et à la vente de ces titres contre des valeurs à une date ultérieure. Une telle convention constitue une forme de financement à court terme.

Coût amorti

Coût d'un actif ou d'un passif financier constitué de son coût historique lors de sa comptabilisation initiale, diminué ou majoré des amortissements et de toutes les différences qui l'on fait fluctuer entre cette comptabilisation et son échéance.

Couverture

Opération visant à réduire ou à compenser l'exposition de la Fédération à un ou à plusieurs risques financiers, et qui consiste à prendre une position exposée à des effets équivalant, mais de sens contraire, aux effets des fluctuations de marché sur une position actuelle ou prévue.

Dotation à la provision pour pertes sur créances

Montant visant à couvrir les pertes sur les autres actifs financiers constatés au bilan consolidé et hors bilan, en plus de la provision pour pertes sur prêts. Des provisions individuelles sont constituées afin de ramener la valeur comptable de certains éléments d'actif (surtout des prêts douteux) à une valeur de réalisation estimative. Une provision collective est établie pour les pertes prévues à l'égard du total des prêts non douteux lorsque les pertes sur prêts ne peuvent pas encore être établies sur une base individuelle. À cette fin, ces prêts sont inclus dans des groupes d'actifs financiers présentant des caractéristiques de crédit similaires.

Encaissements liés aux fonds distincts

Montants versés par les titulaires de contrats de rente en vue d'investir dans des fonds distincts. Lorsqu'il s'agit de contrats de rente individuels, ceux-ci prévoient une garantie de capital à l'échéance ou au décès.

Engagements

- Engagement direct

 Tout accord conclu par une composante du Mouvement Desjardins avec une personne physique ou morale, générant une exposition au bilan ou hors bilan, déboursé ou non, révocable ou non, avec ou sans condition, et susceptible de générer des pertes pour la composante si le débiteur n'est pas en mesure de remplir ses obligations.
- Engagement indirect

 Toute créance financière créant une exposition de crédit, acquise par une composante du Mouvement Desjardins à l'occasion d'un achat sur les marchés ou d'une livraison d'un bien financier donné en garantie par un client ou une contrepartie, et dont la valeur est susceptible de varier, notamment en cas de dégradation de la solvabilité de la contrepartie ou d'évolution des prix sur les marchés.

Engagements de crédit

Montants non utilisés des autorisations de crédit offertes sous forme de prêts, de garanties ou de lettres de crédit et ayant pour principal objectif de permettre aux membres des caisses et aux clients de disposer de fonds, au besoin, pour des durées variables et selon des conditions précises.

Engagements d'indemnisation liés aux prêts de valeurs

Engagements fournis à des membres des caisses et des clients avec qui la Fédération a conclu une entente de prêt de titres et visant à assurer que la juste valeur des titres prêtés sera remboursée si l'emprunteur ne remet pas les titres empruntés ou que la valeur des actifs détenus en garantie ne suffit pas à couvrir la juste valeur de ces titres. Ces engagements arrivent habituellement à échéance sans avoir été utilisés.

Entente de réassurance

Entente en vertu de laquelle un assureur souscrit à son tour une assurance auprès d'un autre assureur pour couvrir la totalité ou une partie du risque qu'il a pris en charge. Malgré une telle entente, l'assureur demeure totalement responsable de ses engagements à l'égard de ses titulaires de police.

Entité structurée

Entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui la contrôle. C'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives, et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Une entité structurée présente souvent certaines ou l'ensemble des caractéristiques suivantes : ses activités sont limitées; elle a été créée pour un objectif précis et bien défini; ses capitaux propres sont insuffisants pour lui permettre de financer ses activités sans devoir recourir à un soutien financier subordonné ou elle a recours à du financement par l'émission, auprès d'investisseurs, de multiples instruments liés entre eux par contrat.

Évaluation à la juste valeur

Évaluation visant à déterminer approximativement les montants auxquels des instruments financiers pourraient être échangés lors d'une transaction courante entre des parties consentantes.

Exposition en cas de défaut

Estimation de l'encours d'une exposition donnée au moment du défaut. Pour les expositions au bilan, elle correspond au solde au moment de l'observation. Pour les expositions hors bilan, elle inclut une estimation des tirages supplémentaires pouvant survenir entre le moment de l'observation et le défaut.

Expositions liées à des créances hypothécaires au logement

Conformément au référentiel en matière de fonds propres réglementaires, catégorie de risque comprenant les prêts hypothécaires et les marges de crédit garanties par un bien immobilier consentis à des particuliers.

Expositions renouvelables sur la clientèle de détail éligibles

Conformément au référentiel en matière de fonds propres réglementaires, catégorie de risque comprenant les prêts sur cartes de crédit et les marges de crédit non garanties consentis à des particuliers.

Filiale

Société dont la Fédération détient le contrôle.

Fonds de couverture

Fonds d'investissement offert aux investisseurs accrédités. Le gestionnaire d'un tel fonds a une grande souplesse quant aux stratégies de placement qu'il peut utiliser, notamment les ventes à découvert, l'endettement, la négociation informatisée, les swaps, l'arbitrage et les dérivés.

Fonds distinct

Fonds que propose une compagnie d'assurance par l'entremise de contrats à capital variable offrant certaines garanties aux titulaires, comme le remboursement du capital en cas de décès. Les fonds distincts répondent à une variété d'objectifs de placement et regroupent diverses catégories de titres. Les encaissements liés à ces fonds correspondent aux sommes qui y sont investies par des clients. Les fonds distincts sont constitués de fonds de placement dont le capital est garanti au décès ou à l'échéance.

Fonds propres réglementaires

Conformément à la définition figurant dans la Ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital de base à l'intention des coopératives de services financiers émise par l'AMF, les fonds propres réglementaires selon Bâle III sont composés des fonds propres de la catégorie 1A, de la catégorie 1 et de la catégorie 2. La composition de ces différentes catégories est présentée dans la section « Gestion du capital » du rapport de gestion.

Garantie et lettre de crédit de soutien

Engagement irrévocable d'une institution financière à effectuer les paiements d'un membre des caisses ou d'un client qui ne respecterait pas ses obligations financières envers des tiers. La politique de la Fédération en ce qui a trait aux biens obtenus en garantie à l'égard de ces instruments est habituellement la même que celle qui s'applique aux prêts.

Instrument financier dérivé

Contrat financier dont la valeur fluctue en fonction d'un sous-jacent, mais qui n'exige pas la détention ni la livraison du sous-jacent lui-même. L'utilisation d'instruments financiers dérivés permet le transfert, la modification ou la réduction de risques actuels ou prévus, y compris les risques liés aux taux d'intérêt, aux devises et à des indices financiers.

Instruments de crédit

Facilités de crédit offertes sous forme de prêts ou d'autres modes de financement et comptabilisées au bilan consolidé ou sous forme de produits hors bilan. Ces instruments comprennent les engagements de crédit, les lettres de crédit documentaire ainsi que les garanties et lettres de crédit de soutien.

Juste valeur

Prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale effectuée à la date d'évaluation.

Lettre de crédit documentaire

Instrument émis pour le compte d'un membre des caisses ou d'un client et représentant le consentement de la Fédération à honorer les traites présentées par un tiers après l'exécution de certaines activités, jusqu'à concurrence d'un montant établi. La Fédération est exposée au risque que le client ne règle pas, en définitive, le montant des traites. Cependant, les montants utilisés sont garantis par les biens qui s'y rattachent.

Montant nominal de référence

Montant théorique sur la base duquel sont calculés les paiements à l'égard d'instruments, comme les contrats de garantie ou les swaps de taux d'intérêt. Ce capital nominal est dit « théorique » puisqu'il ne fait l'objet d'aucun échange.

Obligation

Certificat de reconnaissance de dette en vertu duquel l'émetteur promet de payer au porteur un certain montant d'intérêt pendant une période déterminée et de rembourser le prêt à l'échéance. Des biens sont généralement donnés en garantie de l'emprunt, sauf en ce qui a trait aux obligations des gouvernements et des entreprises. Ce terme est souvent utilisé pour désigner tout titre d'emprunt.

Obligation sécurisée

Obligation avec plein recours figurant au bilan, émise par une institution financière et garantie par des actifs composés principalement de prêts hypothécaires sur lesquels les investisseurs ont priorité en cas d'insolvabilité ou de faillite de l'émetteur. Ces actifs sont séparés des actifs de l'émetteur en cas d'insolvabilité ou de faillite de ce dernier, et ils appartiennent à une entité structurée hors d'atteinte en cas de faillite, qui garantit les obligations.

Obligation subordonnée

Obligation non garantie dont le remboursement, dans l'éventualité d'une liquidation, est subordonné au remboursement préalable de certains autres créanciers.

Option

Entente contractuelle accordant le droit, mais non l'obligation, de vendre (option de vente) ou d'acheter (option d'achat) à une date d'échéance déterminée, ou avant cette date, un montant établi d'un instrument financier à un prix déterminé d'avance, soit le prix d'exercice.

Part permanente ou de capital

Titre de capital offert aux membres des caisses Desjardins.

Passifs des contrats d'assurance et d'investissement

Provision représentant le montant des engagements des sociétés d'assurance à l'égard de l'ensemble des assurés et des bénéficiaires, et constituée afin de garantir le paiement des prestations.

Perte en cas de défaut

Perte économique pouvant être subie advenant le défaut de l'emprunteur et exprimée en pourcentage de l'exposition en cas de défaut.

Point de base

Unité de mesure équivalant à un centième d'un pour cent (0,01 %).

Prêt douteux

Prêt, à l'exception du solde d'une carte de crédit, dont le recouvrement est incertain en raison d'une détérioration de la qualité du crédit. Un prêt est classé comme douteux lorsqu'une des conditions suivantes est remplie : de l'avis de la direction, il existe un doute raisonnable quant au recouvrement du capital ou des intérêts aux dates prévues; le paiement de l'intérêt ou du capital est en souffrance depuis 90 jours et plus, à moins que le prêt ne soit entièrement garanti et qu'il ne soit en voie de recouvrement; ou l'intérêt ou le capital est en souffrance depuis plus de 180 jours.

Prêt hypothécaire de catégorie ALT-A

Prêt octroyé à un emprunteur dont la documentation relative aux revenus n'est pas standard.

Prêt hypothécaire résidentiel à risque

Prêt octroyé à un emprunteur présentant un profil de risque de crédit élevé.

Prime d'assurance

Paiement que le titulaire d'une police d'assurance est tenu d'effectuer pour que son contrat demeure en vigueur. Ce paiement représente le coût de l'assurance et peut parfois comprendre un élément d'épargne. La prime est en relation directe avec l'importance du risque pris en charge par l'assureur.

Prime de reconstitution

Prime payable pour rétablir la limite initiale de la couverture de réassurance qui a été réduite par la survenance d'une catastrophe. Les primes de reconstitution sont comptabilisées dans les primes nettes.

Prime de rente

Somme que le titulaire de police investit dans le but de recevoir une rente, dans l'immédiat ou à la suite d'une période d'accumulation.

Primes brutes souscrites

Dans le domaine de l'assurance de dommages, primes stipulées dans les polices émises au cours de l'exercice.

Primes nettes acquises

Dans le domaine de l'assurance de dommages, primes gagnées en fonction du temps écoulé, déduction faite des primes de réassurance.

Probabilité de défaut

Probabilité, sur une période d'un an, qu'un emprunteur soit en défaut relativement à ses obligations.

Provision collective

Provision constituée à l'égard des portefeuilles de prêts qui n'ont pas fait l'objet d'une provision individuelle et qui sont inclus dans des groupes d'actifs financiers présentant des caractéristiques de crédit similaires.

Provision individuelle

Provision spécifique constituée à l'égard d'un portefeuille de prêts qui, de l'avis de la Fédération, présente des indications objectives de dépréciation pour lesquelles une perte devrait être comptabilisée à l'état consolidé du résultat. Les portefeuilles de prêts qui n'ont pas fait l'objet d'une provision individuelle sont ensuite inclus dans des groupes d'actifs présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires et font l'objet d'une provision collective.

Provision pour pertes sur prêts

Montant que la direction considère comme adéquat pour couvrir les pertes prévues sur le portefeuille de prêts. Des provisions individuelles et une provision collective s'ajoutent à la provision pour pertes sur prêts, qui est diminuée des radiations nettes des recouvrements.

Ratio de levier

Ratio se calculant en divisant la mesure des fonds propres, soit les fonds propres de la catégorie 1, par la mesure de l'exposition. La mesure de l'exposition comprend : 1) les expositions au bilan; 2) les expositions aux opérations de financement par titres; 3) les expositions sur dérivés; et 4) les éléments hors bilan.

Ratio de liquidité à court terme

Mesure prévue par l'accord de Bâle III et constituant une norme de liquidité visant à favoriser la suffisance des actifs liquides de haute qualité disponibles pour faire face aux obligations financières à court terme nettes pendant une période de 30 jours advenant une crise de liquidités sévère.

Ratios de fonds propres

Ensemble des fonds propres réglementaires de la catégorie 1A, des fonds propres de la catégorie 1 ou du total des fonds propres réglementaires divisé par la mesure des actifs pondérés en fonction des risques. Ces mesures sont assujetties aux lignes directrices de l'AMF, qui sont fondées sur les normes du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire.

Régime de retraite

Contrat en vertu duquel les participants bénéficient de prestations de retraite selon certaines conditions et à compter d'un âge donné. Le financement d'un tel régime est assuré par des cotisations versées soit par l'employeur seul, soit par l'employeur et les participants.

Régime de retraite à prestations définies

Régime de retraite garantissant à chaque participant un niveau déterminé de revenu de retraite souvent établi selon une formule fixée par le régime en fonction du salaire et du nombre d'années de service du participant.

Résultats techniques

Dans le domaine de l'assurance de personnes, écart entre les résultats réels et les hypothèses actuarielles utilisées pour l'établissement de la prime ou des provisions techniques, selon le cas.

Revenu net d'intérêts

Différence entre ce qu'une institution financière reçoit sur ses éléments d'actif tels que les prêts et les valeurs mobilières, et ce qu'elle paie sur ses éléments de passif tels que les dépôts et les obligations subordonnées.

Risque d'assurance

Incertitude quant au fait que les événements puissent survenir différemment des hypothèses utilisées lors de la conception, de la tarification ou de l'évaluation des réserves actuarielles des produits d'assurance, et qui puissent avoir des répercussions sur leur rentabilité.

Risque de change

Risque que la valeur réelle ou prévue des éléments d'actif libellés en une devise étrangère soit supérieure ou inférieure à celle des éléments de passif libellés en cette même devise.

Risque de contrepartie et d'émetteur

Risque de crédit relatif à divers types de transactions portant sur des valeurs mobilières, des instruments financiers dérivés et des prêts de valeurs.

Risque de crédit

Risque de pertes découlant du manquement d'un emprunteur, d'un garant, d'un émetteur ou d'une contrepartie de s'acquitter de ses obligations contractuelles figurant ou non au bilan consolidé.

Risque de liquidité

Risque lié à la capacité du Mouvement Desjardins de réunir les fonds nécessaires (par augmentation du passif ou conversion de l'actif) pour faire face à une obligation financière figurant ou non au bilan consolidé.

Risque de marché

Risque de variation de la juste valeur d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, les écarts de crédit et leur volatilité.

Risque de prix

Risque lié à la perte potentielle résultant d'une variation de la valeur marchande d'actifs (actions, matières premières, biens immobiliers, actifs sur indice) ne résultant pas d'une fluctuation des taux d'intérêt, du taux de change ou de la qualité du crédit de la contrepartie.

Risque de réputation

Risque qu'une perception négative des parties prenantes, fondée ou non, concernant les pratiques, les actions ou l'inaction du Mouvement Desjardins puisse avoir une incidence défavorable sur ses revenus et ses fonds propres ainsi que sur la confiance envers le Mouvement Desjardins.

Risque environnemental

Risque que le Mouvement Desjardins subisse des pertes financières, opérationnelles ou de réputation résultant des impacts ou de problèmes d'ordre environnemental, que ceux-ci découlent de ses activités relatives au crédit, à l'investissement ou à ses opérations.

Risque lié à l'environnement réglementaire et juridique

Risque découlant du non-respect par le Mouvement Desjardins des lois, de la réglementation, des normes et des pratiques en vigueur là où le Mouvement Desjardins exerce ses activités ainsi que de ses différents codes de conduite internes et de ses engagements contractuels, et pouvant engendrer des conséquences se traduisant, notamment, par une perte financière, une imposition de sanctions, une atteinte à sa réputation, des recours ou une surveillance accrue de la part des autorités réglementaires.

Risque lié aux régimes de retraite

Risque de pertes résultant des engagements pris par le Mouvement Desjardins au profit de ses employés en matière de régimes de retraite. Ce risque découle essentiellement des risques de taux, de prix, de change et de longévité.

Risque opérationnel

Risque d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des processus, à des personnes, à des systèmes internes ou à des événements extérieurs se soldant, par des pertes, par la non-atteinte des objectifs ou par des conséquences négatives sur la réputation.

Risque stratégique

Risque de subir une perte attribuable à l'incapacité de s'adapter à l'évolution de l'environnement en raison d'un défaut d'agir, de choix stratégiques inadéquats ou de l'incapacité d'assurer la mise en œuvre efficace des stratégies.

Risque structurel de taux d'intérêt

Risque lié aux répercussions éventuelles des fluctuations des taux d'intérêt sur le revenu net d'intérêts et la valeur économique des capitaux propres.

Ristourne aux caisses membres

Excédent affecté en fonction du volume des affaires réalisées par une caisse membre donnée avec la Fédération.

Sinistre important

Dans le domaine de l'assurance de dommages, sinistre unique dont le coût est important.

Structure de financement à levier

Prêt accordé à une grande société ou à une société de financement dont la cote de crédit se situe entre BB+ et D, et dont le niveau d'endettement est très élevé comparativement à celui des autres sociétés de la même industrie.

Swap

Type d'instrument financier dérivé en vertu duquel deux parties conviennent d'échanger, pour une période donnée, des taux d'intérêt ou des devises selon une règle prédéterminée.

Taux de morbidité

Probabilité qu'une personne d'un âge donné soit atteinte d'une maladie ou d'une invalidité. La prime d'assurance accident-maladie que paie une personne appartenant à un groupe d'âge particulier est fonction du taux de morbidité de ce groupe.

Taux de mortalité

Fréquence des décès dans un groupe déterminé de personnes. La prime d'assurance vie que paie une personne appartenant à un groupe d'âge donné est fonction du taux de mortalité de ce groupe.

Taux d'intérêt effectif

Taux déterminé au moyen de l'actualisation de l'ensemble des flux de trésorerie futurs, y compris ceux qui sont liés aux commissions payées ou reçues, aux primes ou aux escomptes et aux coûts de transaction.

Titre à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Valeur mobilière détenue à court terme aux fins d'arbitrage.

Titre adossé à des actifs financiers

Titre créé au moyen de la titrisation d'un groupe d'actifs financiers.

Titre adossé à des créances hypothécaires commerciales

Titre créé au moyen de la titrisation de créances hypothécaires commerciales.

Titre hypothécaire adossé

Titre créé au moyen de la titrisation de prêts hypothécaires résidentiels en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*.

Titrisation

Mécanisme par lequel des actifs financiers, comme des prêts hypothécaires, sont transformés en titres adossés, puis cédés à une fiducie.

Valeur à risque

Estimation de la perte potentielle, au cours d'un certain intervalle de temps et selon un niveau de confiance donné, calculée à partir de données historiques au cours d'un intervalle d'un an.

Valeur à risque en période de tension

Valeur calculée de la même manière que la valeur à risque, sauf en ce qui concerne l'utilisation des données historiques, qui sont celles d'une période de crise d'un an.

Valeur mobilière empruntée ou acquise

Valeur mobilière généralement empruntée ou acquise afin de couvrir une position à découvert. Normalement, l'emprunt ou l'acquisition exige qu'un bien soit donné en garantie par l'emprunteur sous forme de trésorerie ou de valeurs bien cotées.

Valeur mobilière prêtée ou vendue

Valeur mobilière généralement prêtée ou vendue afin de couvrir une position à découvert de l'emprunteur. Normalement, le prêt ou la vente exige qu'un bien soit donné en garantie par l'emprunteur sous forme de trésorerie ou de valeurs bien cotées.

Valeur mobilière vendue à découvert

Engagement d'un vendeur à vendre une valeur dont il n'est pas le propriétaire. Normalement, le vendeur emprunte d'abord la valeur pour pouvoir la remettre à l'acheteur. À une date ultérieure, il achètera une valeur identique pour remplacer la valeur mobilière empruntée.

Ventes d'assurance

Mesure de croissance des activités du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes. Ces ventes correspondent aux nouvelles primes annualisées brutes des polices d'assurance individuelle et collective.

Ventes nettes d'épargne

Mesure de croissance des activités du secteur Gestion de patrimoine et Assurance de personnes. Ces ventes regroupent les ventes d'épargne individuelle et collective des produits conçus et distribués par les entités de ce secteur, et elles sont constituées des dépôts diminués des rachats, qu'ils soient comptabilisés au bilan ou hors bilan.

